Journées d'Etude sur Brazzaville.

Actes du colloque

Brazzaville, 25-28 avril 1986.

ORSTOM
Santé Urbanisation

AGECO
Association des Géographes
du Congo

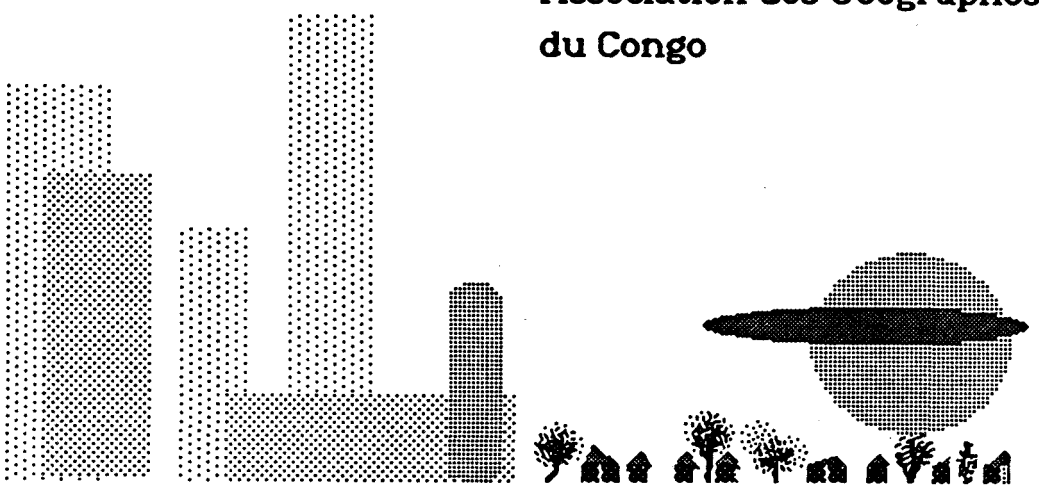

Publié avec le concours de la Mission Française
de Coopération et d'Action Culturelle.
Brazzaville. R. P. Congo.

JOURNÉES D'ÉTUDE SUR BRAZZAVILLE

"La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective", et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, "toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause, est illicite" (alinéa 1er de l'article 40).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal."

Copyright ORSTOM - AGECO

JOURNÉES D'ÉTUDE SUR BRAZZAVILLE

Actes du colloque
ORSTOM - Programme Santé et Urbanisation
Association des Géographes du Congo

25-28 avril 1986
BRAZZAVILLE

Publié avec le concours
de la MISSION FRANÇAISE DE COOPÉRATION
ET D'ACTION CULTURELLE
BRAZZAVILLE

Parce que nous sommes une postérité qui se souvient, nous avons voulu organiser ces journées en hommage à Roland Devauges. La qualité de ses travaux, la pertinence des questions qu'il a soulevées, nous permettent aujourd'hui de mieux comprendre l'intérêt scientifique de monographies fondées sur des approches pragmatiques, centrées sur l' étude de cas concrets. L'atlas de Brazzaville dont il est l'auteur, vient de paraître, qui témoigne de cette approche. Il constitue désormais le point de départ de toute étude urbaine sur Brazzaville.
C'est la preuve, Roland, que l'oeuvre que tu pouvais croire inachevée se poursuit. Nous perpétuons ainsi ta mémoire en pérennisant ton oeuvre.

Nos premières journées de réflexion sur Brazzaville ont, heureusement, évité les deux déviations qui auraient été de se limiter à une discussion "techniciste", entre experts, ou de tomber dans le piège de l'éclectisme tout en nous laissant enfermés dans la philosophie de chacune de nos disciplines. La ville, surtout dans notre contexte africain, a besoin d'une réflexion utile "pour prendre de la distance avec les présupposés implicites d'une demande sociale de plus en plus pressante" comme le dit Emile Le Bris. Il faut la situer dans sa spécificité. Or "l'objet urbain", plus que tout autre, se prête mal à l'affirmation d'identités disciplinaires.

En dépit de ces obstacles, l'idée de rendre compte le plus exactement possible de la réalité d'une ville du Tiers Monde comme Brazzaville a conduit le Programme Santé et Urbanisation de l'ORSTOM et l'Association des Géographes du Congo à accepter de co-parrainer ces journées avec trois objectifs :
- créer une plate-forme de concertation où seraient conviées tous les scientifiques et les praticiens concernés, dé-scléroser ainsi l'environnement intellectuel,
- susciter un échange d'expériences et un débat sur les approches méthodologiques,
- enfin, permettre une réflexion plus riche puisque pluridimensionnelle, axée sur l'évolution de notre capitale et ses perspectives d'avenir.

Nous avons retenu des thèmes tels que la croissance démographique, l'emploi, l'approvisionnement, la santé, les transports, la société et l'espace urbain, etc. Nous entendons ainsi faire le point des connaissances mais aussi, et surtout , envisager des solutions face à la croissance accélérée de la capitale congolaise.

Dans cette mesure, la mise à la disposition de ces travaux à un public plus large pourrait contribuer à orienter certaines opérations de développement.

Professeur Michel Kongo

Nous voulons exprimer ici notre gratitude à tout ceux, si nombreux, grace à qui ces journées ont été une réussite. Le coup d'envoi a été donné il y a longtemps, trois ans déjà, lors des Premières Journées Géographiques du Congo et grâce au dynamisme de nos collègues le projet a pris corps, petit à petit. Les structures auxquelles ils appartiennent et qui les ont encouragés dans ce projet sont extrêmement diverses :

- Les Départements de Géographie, de Sociologie, de Psychologie, de Philosophie , d'Histoire et de Droit de l'Université Marien Ngouabi.
- Le Ministère de la Recherche Scientifique,
- Le Ministère de la Santé,
- Les Services Techniques de la Ville de Brazzaville (SNDE, SNE),
- La Direction de la Construction et le CRETH,
- La Direction Nationale de l'Etat Civil,
- L'Institut de Recherche et d'Actions Pédagogiques.

Nous remercions plus spécialement le Ministère du Plan qui a donné accès aux résultats préliminaires du Recensement National (C.N.S.E.E) et a mis ses locaux à notre disposition pour que nous puissions tenir ces journées.

M. L.

S O M M A I R E

INTRODUCTION

Marc-Eric Gruénais & Bélinda Villarreal Gruénais 13

PREMIERE PARTIE

LE SITE ET SES HISTOIRES

Paléogéographie du site de Brazzaville
Raymond Lanfranchi et Dominique Schwartz 23

Les sols des environs de Brazzaville et leur utilisation
Dominique Schwartz 37

Préhistoire du site de Brazzaville
R. Lanfranchi et C. Lanfranchi-Salvi 57

La représentation de l'histoire du Congo à travers les noms des rues de Brazzaville
Jean-Pierre Banzouzi 75

DEUXIEME PARTIE

LES EQUIPEMENTS ET L'HABITAT

Le ruissellement à Brazzaville
Bienvenu Maziezoula 87

Ressources en eau souterraine et approvisionnement. Données hydrogéologiques de la région de Brazzaville
Noël Moukolo 97

Problème de drainage des eaux pluviales sur le site urbain de Brazzaville
Dieudonné Loembe 111

Alimentation en eau de Brazzaville : équipements hydrauliques et politique d'aménagement hydraulique
Martial Ikounga et Richard Panel 137

Le problème de l'équipement électrique et de l'électricité dans le développement de Brazzaville
Charles Samba 143

Le système de transport collectif à Brazzaville
Xavier Godard et Joseph Kama 151

Centralité relative des commerces et services supérieurs et problèmes d'accessibilité à Brazzaville
Joseph N'Guembo 163

Caractéristiques du tissu urbain de Brazzaville
André Moutsara 175

L'habitat à Brazzaville
Jérôme Buya 187

Une traversée des quartiers est de Brazzaville
Elisabeth Dorier 199

TROISIEME PARTIE

L'APPROVISIONNEMENT

L'approvisionnement de Brazzaville en hydrocarbures
Raymond Bitemo 213

L'approvisionnement de Brazzaville en ciment
Raymond Bitemo 217

Le ravitaillement vivrier de Brazzaville
Jean-Pierre Massamba 221

Le ravitaillement vivrier de Brazzaville par Mossendjo (voie ferrée CFCO)
Daniel Mboyi 231

L'approvisionnement de Brazzaville : exemple de l'entreprise individuelle d'une femme commerçante
Christophe Apprill 235

L'approvisionnement vivrier de Brazzaville
Claudine Duhem 241

Le ravitaillement de Brazzaville par pirogue
Joseph Ouabari 249

Note sur le maraîchage à Brazzaville
Ali Gaye 257

QUATRIEME PARTIE

LA POPULATION ET L'EMPLOI

La population urbaine au regard de ses conditions de survie : dépendants et producteurs
Roland Devauges 275

Migrations intérieures au Congo et croissance urbaine de Brazzaville : quelques observations à la lumière du recensement de 1984-1985
Francis Anglade 297

La réforme du système d'état civil au Congo
Augustin Mizele 313

Situation actuelle et perspectives démographiques de Brazzaville
Joseph N'Goma-Mahoungou et Carlos B. Achikbache 339

Brazzaville, ville d'écoliers et d'étudiants
Joseph Tchikaya et Marc Lallemant 367

Les industries à Brazzaville : l'émergence d'opérateurs congolais
Paul Saada 375

Evolution de la population active et de l'emploi à Brazzaville
Félicien Diafouka 385

L'emploi des femmes à Brazzaville
Emilienne Raoul-Matingou 403

Les petits métiers créés à partir du trafic entre le Zaïre et le Congo
Michel Kongo 411

L'activité des étrangers à Brazzaville
Jean-Clande Boungou 427

Problèmes de survie en milieur urbain et emploi
Jean-Pierre Poaty 433

CINQUIEME PARTIE

LES CITADINS ET LEURS MAUX

Influence de l'urbanisation sur la répartition des moustiques et intensité de la transmission du paludisme à Brazzaville
Patrick Bitsindou 449

La mortalité infantile à Brazzaville
Michel Bitemo 459

Epidémiologie urbaine : l'exemple de la santé maternelle et infantile à Brazzaville
S. Nzingoula, M. Lallemant, G. Jourdain 467

Enquête rétrospective sur la variation pondérale des femmes enceintes dans un centre de Santé maternelle et infantile
Félicité Tchibindat et Isabelle Goma 477

La malnutrition vue à partir d'un centre de santé matternelle et infantile
S. Lallemant-Le Coeur, A. Moka, M. Lallemant 485

De la diversité des itinéraires thérapeutiques en ville : nécessité de les prendre en compte dans une perspective épidémiologique
Auguste Bilongo-Manene et Gonzague Jourdain 491

Note sur le sens et le contenu de la maladie et de la médecine traditionnelle en milieu urbain
Joseph Tonda 503

SIXIEME PARTIE

ASPECTS DU QUOTIDIEN

Les représentations sur la ville dans la chanson congolaise
Abel Kouvouama 519

Théâtralisation de l'univers urbain dans la chanson contemporaine des orchestres congolo-zaïrois
Matondo Kobu Ture 533

Du vin de palme à la bière : changements de type de consommation et de mode de vie à Brazzaville
Alain Codou 547

La bière et le bar à Brazzaville : Primus contre Kronenbourg
Henri Ossebi 557

Statut sexuel et statut socio-professionnel dans la construction de l'identité psycho-sociale chez la jeune Brazzavilloise : la double aliénation
Henri Nsika-Nkaya 567

La pratique du "maquillage" à Brazzaville
Henriette Didillon et Dominique Bounsana 581

Pour une étude des systèmes familiaux en milieu urbain
Marc-Eric Gruénais 599

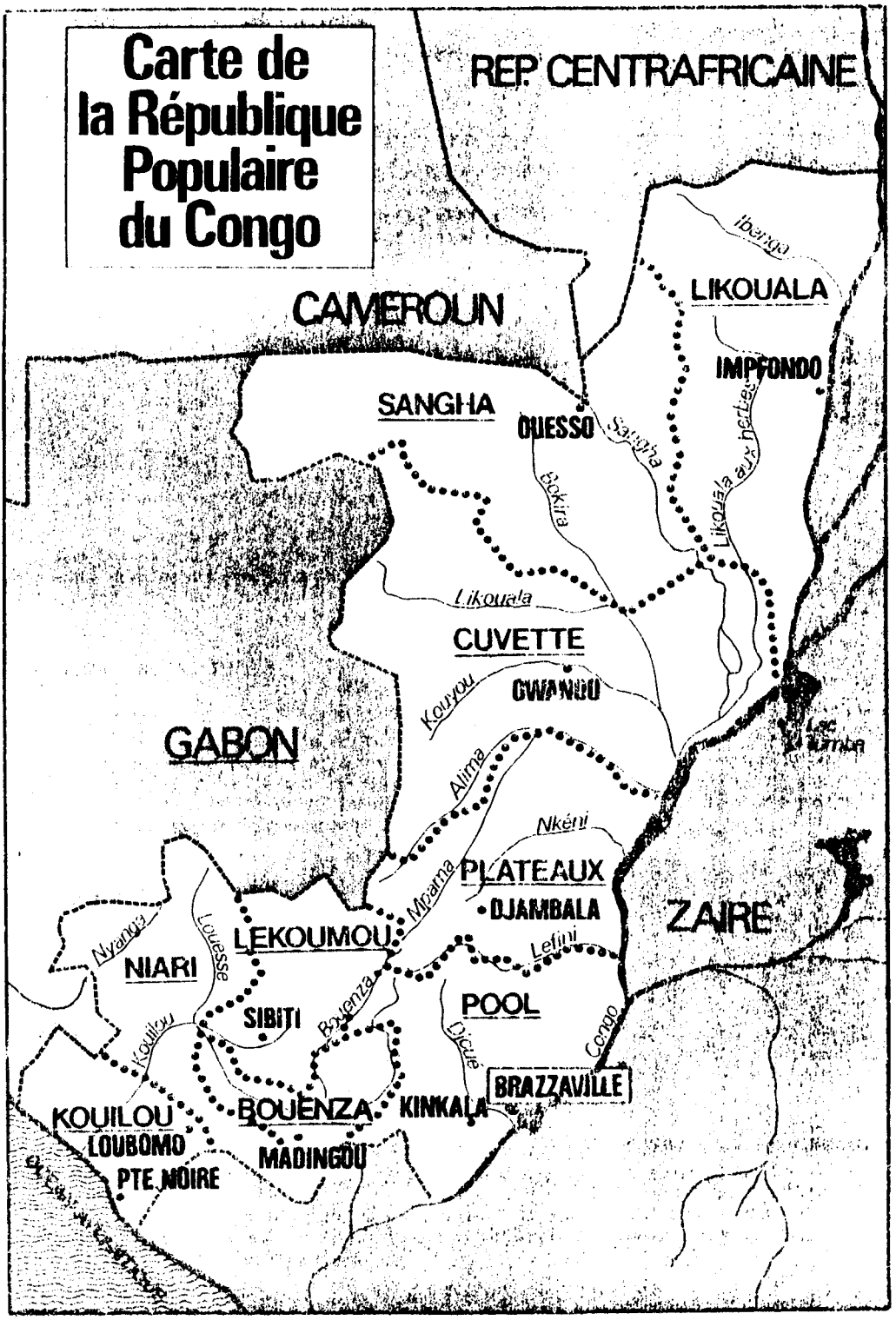
Carte de la République Populaire du Congo
REP. CENTRAFRICAINE
CAMEROUN
GABON
ZAIRE
LIKOUALA
IMPFONDO
SANGHA
OUESSO
CUVETTE
OWANDO
PLATEAUX
DJAMBALA
LEKOUMOU
NIARI
SIBITI
POOL
BRAZZAVILLE
KOUILOU
LOUBOMO
PTE NOIRE
BOUENZA
MADINGOU
KINKALA
Iboenga
Likouala aux herbes
Likouala
Kouyou
Alima
Nkéni
Mpama
Nyanga
Louesse
Lefini
Bouenza
Kouilou
Djoue
Congo
Lac Mai-Ndombe

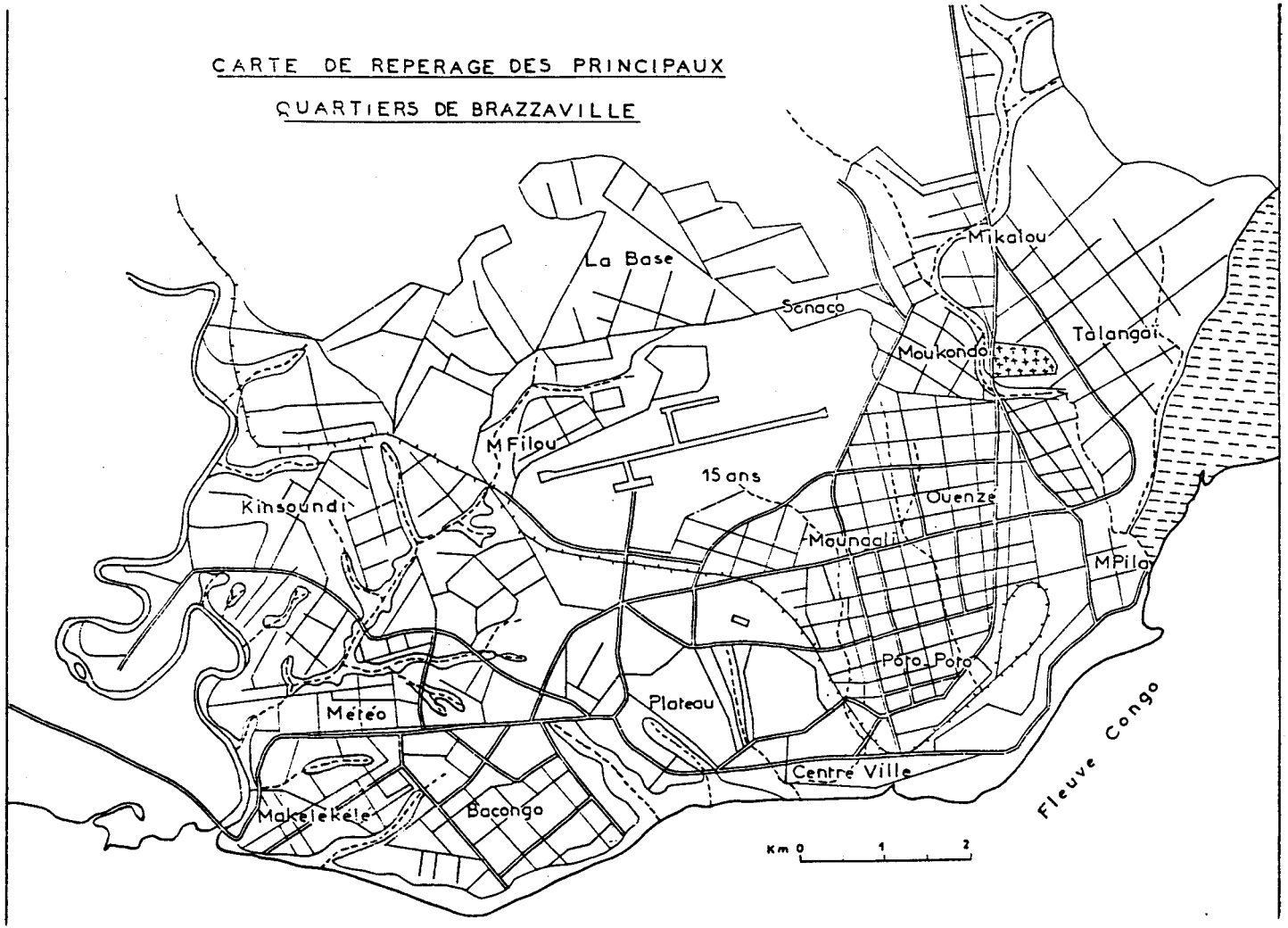
CARTE DE REPERAGE DES PRINCIPAUX
QUARTIERS DE BRAZZAVILLE
La Base
Sonaco
Mikalou
Talangaï
Moukondo
M'Filou
15 ans
Ouenze
Kinsoundi
Mounagali
M'Pila
Poto-Poto
Météo
Plateau
Centre Ville
Fleuve Congo
Makelekele
Bacongo
Km 0 1 2

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Marc-Eric GRUENAIS & Bélinda VILLARREAL-GRUENAIS

Au mois d'avril 1986, à l'initiative du programme "Santé et Urbanisation à Brazzaville" de l'ORSTOM ("Département Urbanisation et Socio-systèmes Urbains") et de l'Association des Géographes du Congo (AGECO), s'est tenu un colloque sur Brazzaville qui réunissait chercheurs et praticiens de tous horizons. Nous avions l'ambition, avec ce colloque organisé en hommage à Roland Devauges, de présenter un état de la situation actuelle du milieu urbain brazzavillois.

Roland Devauges s'est éteint, laissant inachevé un travail qui devait le conduire à réaliser une monographie de Brazzaville. Nous prétendions, pour perpétuer sa mémoire, non pas poursuivre un projet qu'il n'avait pu mener à son terme, mais témoigner de la vivacité d'une entreprise qu'il avait initiée : l'étude du milieu urbain congolais dans ses multiples aspects. Du dernier travail de Roland Devauges, nous présentons un extrait consacré à l'emploi et à la population active de Brazzaville. Ce texte, fondé essentiellement sur des données de 1974, permettait déjà de dégager les grandes tendances qui se vérifient aujourd'hui comme on le constatera avec les autres communications traitant du même thème.

De l'époque où travaillait Roland Devauges à nos jours,la population de Brazzaville a doublé, passant de 300.000 habitants en 1974 à 600.000 habitants en 1984 ; actuellement, près d'un congolais sur trois habite la capitale. Alors, quelle est cette ville aujourd'hui ?

Les contributions de R. Lanfranchi et D. Schwartz, en introduction, nous renseignent sur les caractéristiques pédologiques du site de Brazzaville. Sur ce site, occupé depuis la préhistoire (R. Lanfranchi & C. Lanfranchi-Salvi), s'est construite une ville dont le nom des rues témoignent avec vivacité non seulement de la pénétration coloniale française en Afrique, mais aussi de l'histoire plus récente du Congo (J.P.Banzouzi).

L'augmentation rapide de la population, soulève, bien évidemment, la question de l'aménagement du site : comment canaliser les eaux pluviales ; comment parvenir à équiper en eau et en électricité les habitations (D. Loembe, B. Maziezoula, N. Moukolo, M. Ikounga & R. Panel, Ch. Samba) ? Mais aussi, quels

sont les moyens dont disposent ses habitants pour se déplacer alors que Brazzaville s'étend toujours plus et que le système de transport public s'avère déficient (X. Godard & J. Kama) ? La ville a été conçue sur le modèle colonial de la séparation des "cités indigènes" (les "Brazzavilles Noires", pour reprendre l'expression de G. Balandier) et de la "ville européenne" (le Centre-Ville), ségrégation que l'on continue d'observer dans la répartition spatiale des commerces dans la ville (J. N'Guembo). Si la séparation est toujours une réalité, ces "villes" se réorganisent aujourd'hui à partir d'une politique de planification de l'habitat, en particulier pour la "ville européenne", mais surtout en fonction de modalités hétérogènes d'occupation du sol (A.Moutsara). En fait, aujourd'hui, ce sont les individus qui, avec des moyens plus ou moins limités, construisent eux-mêmes leur ville puisque c'est l'initiative personnelle, avec ses aléas, qui préside à la construction (97 % du parc) et constitue la principale forme d'accès au logement (J. Buya). L'environnement, les équipements, l'habitat, mais aussi les revenus des citadins et les conditions d'assainissement, dessinent au sein de la ville des quartiers et des espaces différents (E. Dorier).

A l'extension de la ville correspond inévitablement un accroissement de la demande de biens et de vivres. Or, la production nationale, tant par son volume que par une distribution inefficace ou incontrôlée, ou encore artisanale, ne parvient pas à satisfaire les besoins de la population brazzavilloise. Brazzaville est ainsi largement dépendante de l'étranger pour son approvisionnement, qu'il s'agisse des productions industrielles ou des productions vivrières. A considérer les productions industrielles nationales, comme le ciment et les hydrocarbures (R. Bitemo), dont Brazzaville a un besoin croissant, on observe qu'en raison des problèmes de transport, de la gestion inadéquate des stocks, du fonctionnement aléatoire des usines, le marché brazzavillois frise constamment la rupture de stock. De même, la production agricole industrielle est loin de satisfaire la demande, proposant souvent des denrées plus chères que celles produites par les paysans et obligeant ainsi l'Etat à subventionner largement la première au détriment de ces derniers (J.P. Massamba). Si l'accroissement de Brazzaville a permis à certaines villes de l'intérieur d'augmenter leur production vivrière (par exemple Mossendjo ; cf. D. Mboyi), cette situation de pénurie relative a surtout profité aux intermédiaires : l'essentiel de l'approvisionnement vivrier est aux mains de transporteurs-commerçants qui assurent le trafic entre le village et la ville et que le développement récent d'infrastructures routières a favorisé (Ch. Appril). Le marché intérieur reste très largement inorganisé ; le lieu et la période de production déterminent une fluctuation importante des prix. La situation de la production nationale est d'autant plus préoccupante que les produits nationaux sont largement concurrencés par les produits importés à meilleur marché

(Cl.Duhem). Restent quelques secteurs "traditionnels" qui, bien qu'ils répondent à une demande réelle, sont très marginaux (ainsi du ravitaillement par pirogue de différents produits des régions riveraines du fleuve Congo ; cf. J. Ouabari), ou risquent même de disparaître à terme (tel le maraîchage pratiqué à Brazzaville ; cf. Ali Gaye).

Roland Devauges n'hésitait pas, à propos de cette ville où les conditions d'habitat et d'approvisionnement sont difficiles, à employer l'expression "conditions de survie" pour caractériser le cadre de vie des Brazzavillois. Comme nous l'avons signalé précédemment, le texte de Roland Devauges, présenté ici, repose sur des informations de 1974 concernant l'emploi. Si nous avons décidé de le placer en introduction de la partie consacrée à la population et à l'emploi, c'est non seulement parce qu'il fait état d'informations plus anciennes que les autres articles sur ce sujet, mais surtout parce qu'il aborde la plupart des points traités dans les autres communications : la croissance démographique de la ville, la question de l'école, le travail des femmes, la répartition de la population active, la difficulté à saisir la réalité que recouvre la notion de "chômeur".

Le terme urbanisation évoque naturellement ,pour les villes du tiers-monde, la question de leur croissance démographique, mais on ne saurait considérer celle-ci comme un simple transfert de population de la campagne vers la ville. L'"exode rural" ne signifie plus l'arrivée de paysans désoeuvrés en ville : il y a un passage intermédiaire (un apprentissage de la ville pourrait-on dire) par les centres secondaires importants. Au Congo, d'une manière générale, les raisons essentielles de la migration vers les villes sont la scolarisation et la recherche d'un emploi (F.Anglade). Les autorités, face à l'accroissement spectaculaire de la population dans les villes, se doivent de faire des prévisions. L'état civil peut être l'outil d'une telle stratégie. Cependant la couverture de l'enregistrement est faible, surtout en milieu rural ; ce constat a amené à proposer une réforme du système d'état civil afin d'en faire un instrument vraiment opératoire pour mesurer les flux de population (A.Mizele). Toutefois, il n'est pas suffisant de considérer l'augmentation globale de la population de la ville, car tous les quartiers de la ville ne croissent pas au même rythme. D'ici à l'an 2000, Brazzaville comprendra entre 870.000 et 1.500.000 habitants (selon les hypothèses) et le poids relatif des quartiers anciens continuera de baisser au profit des quartiers périphériques (J.N'Goma-Mahoungou & C.B. Achikbache).

On invoque souvent la recherche d'un emploi pour expliquer la migration des "ruraux" vers la ville. En fait, sur un marché de l'emploi déjà saturé, s'agit-il pour les migrants véritablement de trouver un emploi ou bien surtout de résider en ville et de s'y "débrouiller" ?

Brazzaville attire les nombreux écoliers et étudiants du Congo (45% de la population brazzavilloise), la capitale étant l'aboutissement "normal" du cursus scolaire ou universitaire. Compte tenu du faible pourcentage de réussite, le coût social de la scolarisation est extrêmement élévé, et l'on peut se demander dans quelle mesure elle aboutit effectivement à une insertion dans la population active (J.Tchikaya & M.Lallemant).

En effet, en ce qui concerne l'emploi salarié, l'avenir est sombre ; même une politique favorisant la création de petites et moyennes entreprises n'améliorerait guère la situation de l'emploi étant donné les coûts financier, technologique et social qu'elle supposerait (P. Saada). Pour le Brazzavillois, avoir un travail, c'est avoir un travail salarié. Mais quelle est la part des citadins qui peuvent aujourd'hui raisonnablement prétendre à un travail salarié permettant aux ménages de faire face à leurs dépenses ? Il existe bien une relation entre le niveau d'instruction et l'emploi, et pourtant, aujourd'hui, des diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage. En revanche, on observe une modification de la structure de l'emploi car le taux d'activité des femmes, qui ont souvent un emploi non qualifié (petit commerce), a augmenté (F.Diafouka). Si les femmes salariées sont plus nombreuses, elles représentent encore une proportion relativement faible de la population salariée ; leurs activités se situent surtout dans le "secteur informel" (E.Raoul-Matingou). Nombreux sont alors ceux qui viennent à Brazzaville et doivent se "débrouiller" en exerçant des petits métiers. A cet égard, la proximité des deux capitales du Congo et du Zaïre (Brazzaville et Kinshasa), la faiblesse de la monnaie zaïroise, qui permet aux produits zaïrois d'être compétitifs, le manque de dynamisme de la production congolaise, contribuent au développement d'échanges commerciaux souvent illégaux entre les deux capitales. Ces échanges sont à l'origine d'un foisonnement de "petits métiers" (porteurs, revendeurs, transporteurs, etc.) (M. Kongo). A cet égard, le sous-emploi semble surtout le fait des Brazzavillois d'origine congolaise puisque le taux d'occupation des étrangers est particulièrement élevé, surtout dans le secteur tertiaire (J.C.Boungou).

Compte tenu de la pénurie d'emplois, les activités des femmes constituent un apport essentiel pour la survie des membres du ménage. En fait, qui dit emploi à Brazzaville aujourd'hui, dit également chômage, car ce dernier est la plupart du temps défini par opposition au travail salarié. En réalité, la catégorie "chômeurs", ainsi entendue, est composée, entre autres, d'individus qui ont des petites activités et doivent compter, pour vivre, sur l'aide de la famille et/ou sur les activités des femmes ; ici, le terme "sous-emploi" serait plus pertinent que celui de chômage (J.P. Poaty).

Tout comme la recherche d'un emploi, la recherche de la guérison suscite l'arrivée en ville. La ville serait-elle moins "pathogène" que le milieu rural ? La densification de l'habitat repousse effectivement les risques de paludisme à la périphérie de la ville (P. Bitsindou). Et, même s'il s'avère que les taux de mortalité infantile sont encore très élevés (surtout pour les enfants qui ont un petit poids de naissance), on assiste, d'une manière générale, à un déclin de la mortalité infantile et à une augmentation de l'espérance de vie à Brazzaville (M. Bitemo). Cependant, il n'est pas aisé de savoir ce dont souffrent les Brazzavillois. Certes, on rencontre à Brazzaville les pathologies "classiques" qui affectent durement les enfants des villes du Tiers Monde (paludisme, diarrhée, rougeole, etc.). Mais établir un constat est d'autant plus difficile que chaque formation sanitaire semble avoir son propre système diagnostique qui dépend du niveau de qualification du personnel, de l'organisation du service, de son aire de recrutement, etc., rendant ainsi très difficile la comparaison des données produites par ces formations (S. Nzingoula, G. Jourdain, M. Lallemant). La malnutrition, l'un des maux principaux des pays du Tiers-Monde, n'est que rarement reconnue dans les formations sanitaires et rend nécessaires des mesures préventives qui comprennent, entre autres, la recherche de ses causes (S. Lallemant-Le Coeur, A. Moka, M. Lallemant). Parmi les facteurs qui prédisposent à la malnutrition, on peut citer l'existence d'une relation entre un faible poids de naissance, le rang de naissance, l'âge de la mère et la faible augmentation de son poids au cours du premier trimestre de la grossesse (F. Tchibindat & I. Goma). L'amélioration de l'état de santé passe nécessairement par une amélioration du système de santé. Mais comment prétendre améliorer le système de santé sans avoir une compréhension fine de la manière dont les citadins se soignent ? Les itinéraires thérapeutiques sont multiples et varient selon la nature de la maladie à soigner (G. Jourdain & A. Bilongo-Manene). En réalité, la conception de la maladie en ville n'est peut-être pas fondamentalement différente de celle qui prévaut en milieu rural : elle reste pensée en termes d'agression en sorcellerie. A cette conception de la maladie répond un discours officiel ambigu qui se targue de "revaloriser" la médecine traditionnelle mais qui, en fait, risque de transformer cette dernière en médecine des pauvres (J. Tonda).

Face à cet ensemble de difficultés, quelles sont les préoccupations et les attentes des Brazzavillois ? Quel est leur mode de vie ? Brazzaville, bruissante de musique, de bars, de jeunes adultes à la recherche de réussite professionnelle et/ou amoureuse, engendre de nouveaux types de relations et aussi de nouvelles manières d'être dans son corps. Eclairer un "quotidien", telle était notre ambition dans cette dernière partie.

Un des lieux privilégiés pour appréhender l'imaginaire de la ville est la chanson congolo-zaïroise actuelle qui, d'ailleurs, est née dans l'univers urbain. Elle décrit les nouveaux comportements et présente la ville à la fois comme le théâtre de la fête et un lieu de conflits (Matondo Kobu Ture). Elle est aussi un exutoire pour dire la dégradation des valeurs au profit de l'argent, de la mort et de la haine ; on pourrait apprécier l'évolution des mentalités en ville à partir des thèmes qu'elle a successivement abordés (A. Kouvouama). La musique anime les bars dont le nombre, semble-t-il, a augmenté dans les mêmes proportions que la production et la consommation de bière. Le changement de comportements, qu'exprime le changement dans les modes et objets de consommation ("Du vin de palme à la bière"), s'opère dans le nouveau cadre de socialisation dans la cité que sont les bars (A. Codou). Des valeurs spécifiques sont attribuées à la boisson elle-même, et chacun de vanter les mérites ou les inconvénients respectifs de telle ou telle marque de bière en fonction de son appartenance sociale, ou l'image de réussite, amoureuse ou financière, qu'il veut projeter (H. Ossebi).

Pour les hommes, la réussite, c'est la réussite sociale et économique ; quant aux jeunes Brazzavilloises, qui n'ont pas été intégrées dans le système de production de la société marchande, il semble que leur statut se définisse en contrepoint de la "réussite" des hommes : la jeune fille s'implique tout particulièrement dans un rôle où il s'agit surtout de valoriser son corps et adopter ainsi une éthique "proto-prostitutionnelle" (H. Nsika-Nkaya). Mais les jeunes filles ne sont pas les seules, loin de là, à modifier leur rapport à leur corps. Hommes et femmes s'adonnent au "maquillage", c'est-à-dire à la dépigmentation artificielle de la peau. Il ne faut pas seulement voir dans cette pratique une idéalisation du Blanc, mais aussi et surtout l'apparition d'un nouveau canon de la beauté véhiculé par les médias et les classes dominantes (H. Didillon et D.Bounsana). Tous ces nouveaux comportements continuent de s'exprimer dans le cadre de réseaux familiaux qui restent tout à fait pregnants en ville. Cependant, les contraintes d'ordre résidentiel conduisent certains membres d'une famille à adopter des stratégies qui privilégient certains parents au détriment d'autres, afin de maintenir et l'intégrité de leur domicile et leur place dans la parentèle (M.E. Gruénais).

C'est la ville qui a inspiré ces nombreuses contributions ; elles ne présentent qu'une photographie de Brazzaville qui, comme toute photographie, ne dévoile qu'un aspect de la réalité. C'est avec enthousiasme que nous nous sommes tous fait l'écho d'une préoccupation chère à Roland Devauges et si bien d'autres thèmes auraient pu être abordés, nous souhaitons que cette initiative contribue à encourager la poursuite des études urbaines au Congo. Bien entendu, la communication qui s'est instaurée entre chercheurs et praticiens d'horizons différents, n'a été possible

que grâce à l'attention bienveillante de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique. au soutien du Ministère du Plan et au concours de la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Congo. Que ces institutions en soient ici remerciées.

PREMIERE PARTIE

LE SITE ET SES HISTOIRES

PALEOGEOGRAPHIE DU SITE DE BRAZZAVILLE

R. LANFRANCHI * & D. SCHWARTZ **

* Université Marien N'Gouabi - Département d'Histoire
** ORSTOM

La reconstitution paléoclimatique et paléogéographique du site de Brazzaville, présentée ici, est le résultat de travaux effectués tant sur la berge kinoise (Lebedeff, 1932 ; De Ploey, 1963 ; De Ploey et Van Moorsel, 1963) que sur la berge brazzavilloise du Stanley Pool (Babet, 1936 ; Giresse et Massengo, 1971, 1972). Des travaux plus récents permettent d'affiner le cadre de De Ploey et de l'illustrer d'exemples purement locaux. Il s'agit, d'une part, de recherches préhistoiriques (Lanfranchi, 1976, 1979; Lanfranchi-Salvi, 1984) et, d'autre part, d'études pédologiques sur les podzols (Schwartz, 1985).

D'une façon générale et théorique les variations climatiques (pluviaux et interpluviaux) du Quaternaire ont été exposées par Bernard (1962) et Van Zinderen Bakker (1967). Dans la zone intertropicale, le rythme saisonier des pluies est lié au rythme de l'insolaton en tenant compte de la couverture nuageuse. Dans sa théorie astronomique, Bernard (1962) pose que les variations séculaires de l'insolation conduisent à d'importants changements climatiques en Afrique tropicale. Les pluviaux y correspondent à des réchauffements, c'est-à-dire à des interglaciaires sous les latitudes septentrionales, avec, selon la latitude, des pluies abondantes et régulières (isopluvial) ou irrégulières et ramassées dans le temps (displuvial) ; les basses températures correspondent à des phases plus arides que l'auteur corrèle aux glaciations des moyennes latitudes. Van Zinderen Bakker (1967) décrit des hyperthermaux (interglaciaires) et des hypothermaux (périodes glaciaires) qui correspondent en Afrique à des changements dans le régime général des vents et, par là même, des courants océaniques. Nous pouvons résumer comme suit (Lanfranchi-Salvi,1984) ces travaux. Pendant un hyperthermal, le front des eaux froides antarctiques est assez éloigné du sud de l'Afrique. Pendant l'été boréal, le courant de Benguéla se manifeste jusqu'à Luanda, et jusqu'au Cap Lopez pendant l'hiver. Ces eaux froides sont à l'origine des vents secs d'ouest qui atteignent les côtes et qui ont une grande influence sur le bilan climatique du continent voisin. Les eaux chaudes du contre-courant équatorial et du courant de Guinée descendent vers le sud et refoulent les eaux froides pendant l'été austral. Les vents humides de mousson

viennent du Golfe de Guinée et sont aspirés par la dépression continentale. Les pluies tropicales sont poussées vers le sud par l'anticyclone du Sahara (très sec) pendant l'été austral, et vers le nord par l'anticyclone d'Afrique du Sud (moins sec) pendant l'hiver austral. Au-dessus de l'océan Sud-Atlantique existe un anticyclone dont la latitude est solidaire de celle du courant de Benguela. Cependant, une part des précipitations du continent est issue du cycle interne de l'évaporation locale.

Pendant un hypothermal, la convergence polaire antarctique se rapproche du sud de l'Afrique. L'anticyclone Sud-Atlantique et le courant de Benguela sont alors voisins de l'équateur. Les alizés secs s'étendent vers le nord, faisant remonter également la bande cotière aride. Le va-et-vient des pluies tropicales demeure, mais la zone des pluies se trouve rétrécie, surtout pendant l'hiver boréal, quand les influences arides augmentent. Le sud de l'Afrique est alors soumis aux pluies froides d'origine cyclonique. Dans nos régions, on est en droit d'attendre des variations fréquentes de climat, mais en aucun cas des changements brutaux comme ceux des moyennes latitudes. Il est important de tenir compte ici de l'opposition pôle Nord - pôle Sud pendant le Quaternaire. Si le pôle Nord a pu être libre de glace pendant certains interglaciaires, ce n'est pas le cas du pôle Sud qui fut englacé en permanence (Van Zinderen Bakker, 1967). La zone qui nous intéresse semble donc n'avoir connu que des écarts thermiques ou pluviométriques relativement modérés (les plus fortes amplitudes se localisant sur la bande littorale). Pendant les hypothermaux, les paysages végétaux glissent alors de la forêt vers une savane plus ou moins clairsemée, sans que pour autant la forêt disparaisse totalement.

Durant le fini-pleistocène et l'Holocène, le site de Brazzaville et la région du Stanley-Pool voient se succéder, d'après De Ploey (1963) quatre phases climatiques : le Maluékien, le Njilien, le Léopoldvillien et le Kibangien.

1. LE MALUEKIEN (70 000 ? - 40 000 B.P.)

De Ploey (1963) le définit comme une période semi-aride caractérisée par un dépot de terrasse de 30 mètres au dessus du fleuve Congo. Il attribue ce dépôt à un cours d'eau divagant en climat semi-aride ; cours d'eau à débit semi-torrentiel pouvant transporter de gros blocs de grés polymorphes provenant de pentes à couverture végétale discontinue. A Brazzaville la terrasse de 20 mètres se rattache au Maluékien (Giresse et al., 1981). Largement érodée, souvent recouverte de colluvions, elle n'est reconnue qu'en deux points du site de Brazzaville et à l'état de lambeaux. Le premier, Droux (1941) signale à mi-hauteur du ravin de la Glacière un cailloutis de 0,5 à 2 mètres d'épaisseur reposant sur un soubassement de grès blanc kaolinique. En surface de

ce cailloutis et dans sa partie supérieure. il découvre du matériel lithique qu'il considère comme le plus ancien de Brazzaville. (cf. "l'Occupation préhistorique du site de Brazzaville" 1981). Un sondage archéologique recent. effectué sur le replat dans l'enceinte de la case de Gaulle n'a pas permis d'atteindre ce niveau (recouvrement supérieur à 6 mètres). Le niveau de terrasse à environ 20 mètres a été retrouve par P. Giresse au-dessus de la source de Sanga Mvila : il s'agit d'un niveau de cailloutis de quartz de 2 à 3 cm de diametre, très émoussé, sans industrie préhistorique.

On retrouve, par contre, ce niveau sur la rive droite du fleuve à Kinshasa. La Terrasse de la Corniche, outre des graviers, renferme des industries préhistoriques à caractère archaïque, qualifiées de Stanley-Pool I et II par Van Moorsel (1968). Cettte industrie se classe dans le Middle Stone Age de l'Afrique Centrale.

Un peu plus au nord de Brazzaville, plusieurs valleuses se rattachent au niveau 290-300 mètres. Suspendues à environ 20-30 mètres au-dessus du fleuve. elles témoignent d'un écoulement N.E., asséché au fur et à mesure de l'enfoncement des nappes phréatiques et lié à l'encaissement du fleuve Congo (Giresse et al., 1981). Il convient de raccorder à cet ensemble les podzols qui forment un niveau plus ou moins continu à environ 20-30 mètres au-dessus du fleuve. Bien observable en coupe dans les carrières de sable blanc, ces niveaux correspondent à d'anciens bas-fonds où s'est developpée la podzolisation (Schwartz, 1985). On les retrouve tant dans Brazzaville même (podzol de la Concession ORSTOM, extrémité S.W. de la piste de Maya-Maya, rive droite de la Mfilou derrière l'ORSTOM) que dans sa proche région (Lousseke de Gangalingolo, Lousseke de la Nijli etc.). Nous aurions là un ancien niveau de base lié à un paléo-Pool maluékien.

Cette période, la plus ancienne du site, est encore très mal connue. Les niveaux de terrasses permettent de penser qu'il s'agit d'une phase à tendance sèche sans doute à corréler avec la régression du mi-Würm (Giresse, 1978). Dans le Mayombe (Lanfranchi et Schwartz, sous presse) et la Sangha (Schwartz et Lanfranchi, 1984), cette période correspond à la formation de stone-lines riches en industrie du Middle Stone Age. Dans la région de Brazzaville de tels niveaux ne semblent pas décrits pour le moment : leur absence pourrait être due à la nature sableuse des matériaux qui ne contiennent pas d'éléments grossiers susceptibles de former la stone-line.

Le debut d'une pulsation positive sur la ligne de rivage du littoral permet de dater la fin du Maluékien vers 40 000 B.P. (Giresse, 1978). A Brazzaville, l'étude des podzols et plus particulièrement les datations 14C. des accumulations organiques des horizons spodiques confirment cette date (Schwartz et al., 1985).

2. LE NJILIEN (40 000 - 30 000 B.P.)

Cette période correspond vraisemblablement a une période d'érosion linéaire en climat chaud et humide (De Ploey, 1963). C'est durant cette période que se développe dans les bas fonds sableux en cours d'entaillement une intense pédogénèse podzolique qui se traduit par la formation d'épais horizons séluviaux ("sables blancs") et d'importantes accumulations organiques au sein des horizons spodiques (jusqu'à 2 200 tonnes à l'hectare ; Schwartz, 1985). La découverte, dans le lousseke de Gangalingolo, d'un riche flore fossile conservée dans les horizons spodiques permet de reconstituer partiellement le paysage végétal. Les espèces récoltées sont à rapporter au genre Monopetalanthus et plus particulièrement CFR M. microphyllus, CFR M. durandii, CFR M.heitzii, CFR M. letestui, qui sont des espèces de forêt primaire, réfugiées actuellement pour la plupart dans les Monts de Cristal au Gabon (Dechamps et al., sous presse). Si l'on prend comme référence le climat actuel de cette région, on peut estimer que le climat de Brazzaville au Njilien était caractérisé par une pluviosité de 2000 à 2400 mm par an pour une saison sèche de trois mois environ. La teneur en 13C des matières organiques des horizons spodiques confirme très nettement que cette podzolisation s'est déroulée sous un couvert forestier (Schwartz et al., 1986). Il ne faut cependant pas imaginer qu'un manteau forestier dense et continu recouvrait toute la région. En effet, sur les marges occidentales de la cuvette congolaise, des espèces végétales rapportées à cette période indiquent la persistance de savanes ou de savanes arborées. Il convient donc d'envisager des forêts galeries relativement étendues mais toujours entrecoupées de zones de savanes peut-être plus arborées qu'actuellement. L'âge des racines conservées dans les horizons spodiques de Gangalingolo, et les temps moyens de résidence de la matière organique dans ces mêmes horizons, permettent de placer la fin du Njilien vers 30 000 B.P. Des images obtenues au microscope électronique à transmission montrent dans les horizons spodiques des bactéries, des filaments mycelliens et des actinomycètes parfaitement reconnaissables. Ceci tend à prouver que la fossilisation de ces horizons s'est faite en très peu de temps, peut-être à la faveur d'une petite crise climatique au sein d'un passage plus progressif vers l'aride.

Aucune industrie préhistorique n'a été retrouvée dans les niveaux njiliens. Ceci peut s'expliquer par le fait que les galeries plus ou moins marécageuses n'étaient pas un milieu très

attractif pour l'établissement de campements temporaires ; ailleurs, en milieu plus ouvert, les sites préhistoriques ont sans doute été démantelés et les industries incorporées dans les dépôts léopoldvilliens (De Ploey, 1963).

Cette phase de réhumidification du Njilien est contemporaine d'une pulsation positive de la ligne de rivage sur le littoral ponténégrin (réchauffement intra-wurmien). Cette phase transgressive inchirienne est datée entre 40 000 et 30 000 B.P. (Giresse 1978). Dans l'estuaire du Kouilou se développe alors une mangrove datée 35 000 B.P. (Giresse et Moguedet, 1980). L'analyse pollinique de vases et de tourbes de cette période (Caratini et Giresse, 1979) montre des pourcentages de pollens forestiers compris entre 56 et 65 %, environ 30 % de pollens de palétuviers pour 3 % ou moins de graminées. Ces analyses témoignent, là aussi, d'une reprise forestière nette et d'un climat plus humide mais plus marqué que sur le site de Brazzaville, du fait de la proximité de la mer (cf. supra p.2).

3. LE LEOPOLDVILLIEN (30 000 - 12 000 B.P.)

C'est la période la plus aride qu'ait connu la région du Stanley-Pool. De Ploey la subdivise en trois phases : Léopoldvillien A, B et C, le maximum de l'aridité étant en B.

A Brazzaville, ce Léopoldvillien est surtout représenté par la terrasse de + 7m, observable très facilement entre le Club Nautique et la Pointe Hollandaise. La côte de berge est très irrégulière et le dépôt correspond à une sédimentation épisodique qui a épousé la topographie des versants. La pente de cette terrasse est inverse par rapport au cours actuel du fleuve. Dans les graviers de la terrasse, on trouve assez fréquemment des grés à colithes noires, provenant de la série schisto-calcaire c'est à dire nécessairement de l'aval actuel ; cette terrasse est donc vraisemblablement liée à un ancien cours du Djoué (Babet, 1947 ; Giresse et al., 1981). Cete pente inverse et la présence d'oolithes sont aussi signalées à Kinshasa (De Ploey et Van Moorsel,, 1963). A la surface du dépôt on trouve d'une façon presque systématique de gros blocs de grès quartzites (grès polymorphes), souvent en forme de boule décimétrique, et dont les angulosités sont émoussées par l'altération superficielle. Ces blocs, descendus des hauteurs voisines, proviennent du démantèlement de niveaux silicifiés.

Pour De Poley, ce Léopoldvillien s'étendrait de 80 000 à 6 000 B.P. (De Ploey, 1963, 1968) ; on sait maintenant que cette phase aride a duré de 30 000 à 12 000 B.P., par conséquent, une grande partie des dépôts que De Ploey attribuait à ce Léopoldvillien est en fait à rapporter aux autres périodes. C'est en particulier certainement le cas des sables "proluviaux" qui

recouvrent une grande partie de la plaine de Kinshasa. A cet égard les datations 14C sont claires : quasiment pas de dates au Léopoldvillien alors que le Njilien et le Kibangien en ont fourni de bonnes séries (Kouyoumontzakis et al., 1985 ; Schwartz et Rambaud, 1983). Contrairement à l'opinion de certains auteurs belges (Mortelmans et Monteyne, 1962), et à ce qui s'est passé sur le littoral (Giresse et Le Ribault, 1981), il ne semble pas qu'il y ait eu de phase éolienne durant cette période). Les résultats de l'exoscopie des quartz (Schwartz et Rambaud, 1983) sont à cet égard très clairs ; les surfaces de déflation offertes au vent n'ont jamais dû être très importantes. De même les pseudo-dolines observées sur les plateaux Batéké, et les dépressions fermées dans lesquelles sont localisés les podzols, ne peuvent être rattachées à l'action du vent (tourbillons), comme le supposait De Ploey, (1965) mais plutôt à une action chimique, de type dissolution, analogue à celle étudiée en détail en Côte d'Ivoire (Humbel, 1964). Il semble à priori difficile de rattacher ces formes à une période sèche, dans la mesure où la dissolution de la silice nécessite un important drainage interne dans les sols. Dans tous les cas, les dépressions dans lesquelles sont situés les podzols sur les plateaux Batéké sensu stricto, sont nécessairement ante-njiliennes (cf. supra).

La terrasse de + 7m, que ce soit Kinshasa ou à Brazzaville, fournit une importante industrie préhistorique qui se rattache globalement au Lupembien (Le Roy, 1950 ; Lanfranchi, 1976). C'est le seul endroit où l'on trouve cette industrie à Brazzaville (cf. "L'occupation préhistorique du site de Brazzaville"). A Kinshasa De Ploey et Van Moorsel (1963) remarquent qu'au Léopoldvillien B, la plaine, sans doute trop répulsive, est abandonnée par l'homme. Malgré l'absence de données précises sur l'environnement, il est vraisemblable que la végétation était essentiellement graminéenne (savane voire steppe) et la forêt réduite à de fins liserés le long des principaux cours d'eau.

Sur le rivage atlantique on assiste à une régression très importante. Celle-ci, qualifiée d'ogolienne, voit la ligne de rivage atteindre - 120m et, vers 18 000 B.P. la plate-forme continentale était presque entièrement émergée (Giresse 1981), c'est-à-dire dans un cas comme dans l'autre au maximum de l'aridification. L'analyse pollinique d'un niveau de vase bathyale (Caratini et Giresse, 1979) de 18 000 B.P. montre la disparition de la mangrove, la raréfaction des pollens forestiers ; par contre, les herbes de savanes sont très présentes (22 %) accompagnées de très abondantes Ptéridophytes (42 %). Le paysage de la plate-forme est composé de cordons dunaires et de lagunes ; des phases de silicification et des dépôts éoliens y ont été mis en évidence (Giresse et Le Ribaut, 1981).

4. LE KIBANGIEN (12 000 - ACTUEL)

Cette dernière période, marquée par une réhumidification du climat, recouvre tout l'Holocène. En effet, aussi bien les résultats au niveau du littoral que ceux obtenus à Brazzaville confirment un renversement climatique vers 12 000 B.P., alors que De Ploey (1963) plaçait le début du Kibangien vers 6000 B.P. L'entaillement de la terrase léopoldvillienne de + 7m est révélatrice d'une augmentation des précipitations ; de même, on assiste à une reprise de la podzolisation. Bien que plus discrète qu'au Njilien, elle se fait là aussi sous une végétation en grande partie forestière : les valeurs du S13C (Schwartz, 1985) de la matière organique contenue dans les horizons formés au début de cette période, témoignent d'une influence forestière nette quoique non exclusive. Le sondage de la case De Gaulle (cf.supra. p. 3) a fourni, d'une part, un niveau charbonneux daté circa 4 000 B.P. et, d'autre part, vers - 4m, un niveau Tshitolien daté 6.890 (+ -)160 (GIF 5435). La détermination des végétaux à partir de ces charbons de bois et d'autres macrofossiles végétaux des environs va dans le sens d'un paysage mixte forêt-savane. A partir d'au moins 4 000 B.P., à Brazzaville, on a un paysage relativement ouvert, peu différent de l'actuel, les berges du fleuve étant cependant plus nettement enforestées (Dechamps et al., sous presse).

Une autre caractéristique de cette réhumidification kibangienne est l'existence de nombreux phénomènes de transferts latéraux de matériaux attestés par de nombreuses datations 14C. L'exemple le plus démonstratif se trouve dans Brazzaville même, le long du ruisseau "Malades du Sommeil". La présence, à environ 4,7m de profondeur, d'une industrie tshitolienne in situ sur un alios de podzol recouverts de matériaux sableux ferralitiques, partiellement sujets à une podzolisation secondaire, ne peut s'expliquer que par le décapage d'un alios njilien puis par un recouvrement de grande amplitude par des matériaux colluvionnés, peut-être en provenance de reliefs situés plus au nord (étude pédo-archéologique en cours). C'est entre 12 000 et 3 000 B.P., c'est-à-dire pendant la période la plus humide du Kibangien (Kibangien A), qu'a lieu l'essentiel des remaniements dans la région du Stanley-Pool ; c'est donc sans aucun doute à cette phase qu'il faut attribuer la majeure partie des sables "proluviaux" que De Ploey (1963) plaçait au Léopoldvillien. A partir de 4 000 - 3 000 B.P., sans pouvoir mieux préciser pour l'instant, on assiste à une péjoration climatique à laquelle s'ajoute une action anthropique durant les deux derniers millénaires et qui, peu à peu, nous conduit aux paysages actuels.

Au niveau marin on relève des phénomènes analogues. A 145 km de l'embouchure du fleuve Congo, la vitesse de sédimentation passe de 47cm/10 puissance 3 ans entre 13 870 et 11 230 B.P. à 160cm/10 puissance 3 ans entre 11 230 et 10 350 B.P. (Giresse et

al., 1982) ; l'arrivée de vases riches en silts coïncide avec la reprise assez soudaine des précipitations sur les versants. Sur le littoral la mangrove se développe à l'approche de la mer holocène entre 8 920 et 7 200 B.P. (Delibrias et al., 1973). A partir de 7 000 B.P. elle régresse, pour être aujourd'hui très réduite voire absente. Les analyses polliniques (Caratini et Giresse, 1979) confirment ces faits. La réhumidificationn est indiquée dès 12 000 B.P. par une diminution des pollens de savane (2 %), une augmentation des pollens de forêt (41 à 64 %) et de mangrove (29 à 38 %). Ce n'est qu'à partir de 3 000 B.P. que les pollens de savane tendent à augmenter de nouveau.

Ce tableau de synthèse débute au Maluékien. Pour les périodes plus anciennes nous ne disposons d'aucun marqueur chronologique (industries, terrasses...) nous permettant de les individualiser ou de les reconnaître. Cependant, s'il n'est pas possible de discerner des formations très anciennes, il faut avoir présent à l'esprit que les niveaux bien individualisés fini-quaternaire sont constitués de matériaux très anciens, ferrallitisés depuis une longue période, et ultérieurement repris, remaniés de nombreuses fois. Ce qu'il est possible de dater, c'est la dernière phase de transport et de dépôt.

A propos de ces remaniements, il convient de faire une remarque importante. On a vu que De Ploey (1963) attribuait au Léopoldvillien les sables "proluviaux", alors que la quasi totalité des remaniements datés dans les environs de Brazzaville et de Kinshasa sont à rapporter à des épisodes climatiques humides.

Les conclusions de De Ploey s'expliquent par une comparaison avec les processus d'érosion en zone subdésertique : pendant les périodes climatiques à tendance aride, la couverture végétale est la plus réduite donc la plus favorable à l'érosion. Mais il ne faut pas oublier que l'aridité qu'a connu le Stanley-Pool n'a, sans doute, si on se réfère aux quelques données paléo-botaniques en notre possession (Dechamps et al., sous presse), pas l'ampleur d'une aridité méditerranéenne ou subsaharienne. D'autre part, ainsi que l'a montré Roose (1977), l'érosion en Afrique intertropicale est maximale lorsque les sols sont saturés en eau : ce n'est qu'à ce moment là que le ruissellement prend toute son ampleur. Ce fait est fondamental particulièrement dans les sols sableux où l'infiltration prime par nature sur le ruissellement. C'est bien évidemment pendant les périodes climatiques humides que ces conditions sont le mieux réalisées. Cela est d'autant plus vrai pour le Stanley-Pool que la végétation y est toujours restée relativement ouverte (cf. supra). On note (cf. tableau) que presque tous les remaniements s'inscrivent dans les périodes du Njilien et du Kibangien. Au sein même du Kibangien, la totalité des remaniements, à une exception près, proviennent du Kibangien A, plus humide que le Kibangien B. Pour le Léopoldvillien, les quelques dates connues sont en fait à rapporter au

début ou à la fin de cette période. Entre 26 000 et 15 000B.P., soit une longue période de 11 000 ans, nous n'avons aucune date, ce qui tendrait à prouver que le Léopoldvillien a été une période où les formes de relief sont restées figées.

Un dernier point reste à discuter, celui de l'origine des cirques d'érosion si fréquents dans la région de Brazzaville. Ces cirques ont été étudiés de manière approfondie par Sautter(1970), mais à l'époque la chronologie fini-quaternaire du Stanley-Pool n'était pas connue de manière aussi précise qu'actuellement, et Sautter n'a pu replacer leur formation dans un cadre historique. Il ne parait pas absurde, au vu de ce qui précède, de faire l'hypothèse que ces cirques se sont formés en période climatique humide ; ou plus précisément pendant la phase de renversement climatique, alors que les précipitations sont déjà abondantes et régulières, mais qu'un couvert végétal dense n'a pas encore pu s'installer.

CHRONOLOGIE	TENDANCE CLIMATIQUE ‹-humide aride-›	PRINCIPAUX EVENEMENTS DE LA REGION	LITTORAL	INDUSTRIES
SUBACTUEL 500?	?	Influences anthropiques	Niveau actuel	ROYAUMES
B		Terrasse immergée, climat évolue mosaïque forêt-savane.	Battement négatif	FER NEOLITHIQUE 2000
KIBANGIEN A	humide	Entaillement de la terrasse de +7m. Reprise forestière. Remaniements intenses. Podzolisation secondaire.	Transgression HOLOCENE Mangrove Pollens de forêt vitesse de sédimentation	TSHITOLIEN
12 000				
C		Dépot de la terrasse de + 7m.	Régression marine	
LEOPOLDVILLIEN	aride 18 000	Savanisation, steppisation centrées sur 18 000 B.P.;relique forestière	-120m, OGOLIEN Cordons dunaires	
B		le long des cours d'eau principaux	Lagunes	LUPEMBIEN
		Stabilité des formes de relief.	Disparition de la Mangrove; pollens de savane;spores	
30 000	A		de Ptéridophytes	
NJILIEN	humide	Entaillement de la terrasse de +20m Reprise forestière Podzolisation	Transgression marine(INCHIRIEN) Mangrove Pollens forestiers	Pas d'industrie préhistorique dans les sols
40 000				
MALUEKIEN	(semi) aride	Dépôt de la terrasse de + de 20m Savanisation	Régression marine (PRE-INCHIRIEN)	SANGOEN Stanley Pool I Stanley Pool II
70 000 ?				

ESSAI DE SYNTHESE PALEOGEOGRAPHIQUE ET PALEOCLIMATIQUE DU SITE DE BRAZZAVILLE A LA FIN DU QUATERNAIRE

BIBLIOGRAPHIE

BABET, V., "Note préliminaire sur un atelier de pierres taillées à Brazzaville (Afrique équatoriale française)", Bull. Soc. Préhist. Fr. XXXIII, 1936 : 153-155.

BABET, V., "Exploration de la partie méridionale des Plateaux Batéké", Bull. Serv. des Mines, 3, 1947 : 21-56.

BERNARD, E.A., Théorie astronomique des pluviaux et interpluviaux du Quaternaire africain, Acad. Royale Soc. Sci. Outre Mer, Classe Sci. Nat., Méd. (1), 1962, 232 p.

CARATINI, C., et GIRESSE, P.," Contribution palynologique à la connaissance dees environnements continentaux et marins du Congo à la fin du Quaternaire", Cr. Acad. Sci., Paris, 288 D, 1979 : 379-382.

DESCHAMPS, R., LANFRANCHI, R., LE COCQ, A., SCHWARTZ, D., Contribution à l'évolution des environnements quaternaires en R.P. du Congo : études de macro-fossiles végétaux (sous presse).

DELIBRIAS, G., GIRESSE, P., KOUYOUMOUNTZAKIS, G., "Géochronologie des divers stades de la transgression holocène au large du Congo", Cr. Acad. Sci., Paris, 276 D, 1973 : 1389-1391.

DE PLOEY, J., Quelques indices sur l'évolution morphologique et paléo-climatique des environs du Stanley-Pool (Congo), Studia Universitatis Lovanium, 17, 1963, 16 p.

DE PLOEY, J., "Position géomorphologique, genèse et chronologie de certains dépots superficiels au Congo occidental", Quaternaria, VII, 1965 : 131-154.

DE PLOEY, J., Report on the quaternary of the Western Congo, Palaeoecology of Africa, 4, 1968 : 65-68.

DE PLOEY, J., VAN MOORSEL, H., Contribution à la connaissance chronologique et paléogéographique des gisements préhistoriques des environs de Léopoldville, Studia Universitatis Lovanium, 19, 1963, 19p.

DROUX, G., "De la présence d'outils en pierre taillée dans la terrasse de 20cm du Stanley-Pool", Bull. Soc. Rech. Congolaises, 28, 1941 : 137-142.

GIRESSE, P., "Les sédimentogénèses et les morphogénèses quaternaires du plateau et de la côte du Congo en fonction du cadre structural", Bull. IFAN (A), 43 (1-2), 1981 :43-68.

GIRESSE, P., BONGO-PASSI, G., DELIBRIAS, G., DUPLESSY, G., "La lithostratigraphie des sédiments hémipélagiques du delta profond du fleuve Congo et ses indications sur les paléoclimats de la fin du Quaternaire", Bull. Soc. Géol. Fr., (7), XXIV (4), 1982 : 803-815.

GIRESSE, P., LANFRANCHI, R.," Les climats et les océans de la région congolaise pendant l'Holocène ; bilans selon les échelles et les méthodes de l'observation", Palaeoecology of Africa, 16, 1984 : 77-88.

GIRESSE, P., LANFRANCHI, R., PEYROT, B., "Les terrasses alluviales en République Populaire du Congo. Bilan de paléoenvironnements climatiques, et morphologiques et préhistoriques", Bull. ASEQUA, 63, 1981 : 43-66.

GIRESSE, P., LE RIBAULT, L., "Contribution de l'étude exoscopique des quartz à la reconstitution paléogéographique des derniers épisodes du Quarternaire du littoral du Congo", Quaternary Research, 15, 1981 : 86-100.

GIRESSE, P., MASSENGO, A., "Introduction à une étude géologique du fleuve Congo, essai de mise au point", An. Univ. de Brazzaville, 7 (C), 1971 : 77-95.

GIRESSE, P., MASSENGO, A., "Les terrasses du fleuve Congo sur la rive droite du Stanley-Pool", Cr. Acad. Sc. Paris, 275 D, 1972 : 1851-1853.

GIRESSE, P., MOGUEDET, G., "Chronoséquence fluvio-marine de l'Holocène de l'estuaire du Kouilou et des colmatages côtiers voisins du Congo", in Les rivages tropicaux, Mangroves d'Afrique et d'Asie, Talence, CEGET, 1980 : 21-46.

HUMBEL, F.X., "Etude de quelques dépressions circulaires à la surface d'un plateau sédimentaire en Côte d'Ivoire", Cahiers ORSTOM Sér. Pédologie, II (3), 1964 : 27-42.

KOUYOUMONTZAKIS, G., LANFRANCHI, R., GIRESSE P., " Les datations radioométriques du Quaternaire en République Populaire du Congo", Cah. Cong. d'Anthrop. et d'Hist., 10, 1985.

LANFRANCHI, R., "Le gisement de la Pointe Hollandaise", Cahiers Cong. d'Anthro. et d'Hist., 1, 1976 : 13-19.

LANFRANCHI, R., Recherches préhistoriques dans la moyenne vallée du Niari (République Populaire du Congo), Thèse de 3è cycle, Univ. de Paris I, 1979, 675 p.

LANFRANCHI, R., SCHWARTZ, D., L'évolution du Mayombe congolais à la fin du Quaternaire : nouvelles données géomorphologiques, pédologiques et préhistoriques (sous presse).

LANFRANCHI-SALVI, C., Etudes des gisements préhistoriques de Brazzaville et de Kinshasa (R.P. du Congo et du Zaïre), Thèse de 3è cycle, Univ. de Paris I, 1984, 246 p.

LEBEDEFF, V., "Les terrasses du Moyen Congo, composition minéralogique des graviers", Chronique minière coloniale, 1, 1932 : 218-222.

LE ROY, P., "Note documentaire sur la Préhistoire de Brazzaville, Esquisse d'une stratigraphie", Encyclopédie Coloniale et Maritime, V, 1950 : 35-39.

MORTELMANS, G., MONTEYNE, R., "Le Quaternaire du Congo Occidental et sa chonologie", Actes du IVè Congrès panafricain de Préhistoire et de l'étude du Quaternaire, Annales du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Sér. in 8°, Sciences Humaines, 40, 1962 : 97-126.

ROOSE, E.J., Erosion et ruissellement en Afrique de l'Ouest, Travaux et Documents ORSTOM, 78, Paris, 1977.

SCHWARTZ, D., Histoire d'un paysage : le lousseke. Paléoenvironnement quaternaire et podzolisation sur sables batéké (quarante derniers millénaires, région de Brazzaville, R.P. du Congo), Thèse de Doctorat d'Etat, Univ. de Nancy I, 1985, 241 p.

SCHWARTZ, D., DELIBRIAS, G., GUILLET, B., LANFRANCHI, R., "Datations par le 14C d'alios humiques : âge Njilien 40.000-30.000 B.P.) de la podzolisation sur sables bateke (République Populaire du Congo)", Cr. Acad. Sc., Paris, 300 II, 1985 : 891-894.

SCHWARTZ, D., LANFRANCHI, R., Prospection sur le chantier routier de la RN 2 tronçon Ouesso-Lango, Rapport provisoire établi à l'intention de la Société Ducler, Brazzaville, ORSTOM, COB 224, 1984, 10 p.

SCHWARTZ, D., MARIOTTI, A., GUILLET, B., LANFRANCHI R., 13C/12C ratios of soil organic matter as indicators of ecosystemes changes in tropical regions (sous presse).

SCHWARTZ.D., RAMBAUD, D., Contribution des analyses de sables (granulometrie, morphoscopie et exoscopie) à une étude morphologique : Lousseke de Gangalingolo (Pool, R.P. du Congo). Tentative de reconstitution paléogéographique et généralisation. Brazzaville, ORSTOM, 1983. 42 p.

VAN MOORSEL, H., Atlas de Préhistoire de la plaine de Kinshasa, Kinshasa. Univ. de Lovanium, 1968, 287 p.

VAN ZINDEREN BAKKER, E.M., "Upper Pleistocene and Holocene Stratigraphy and Ecology on the basis of vegetation changes in subsaharan Africa", in Background to evolution in Africa, Chicago, Chicago University Press, 1967 : 127-147.

LES SOLS DES ENVIRONS DE BRAZZAVILLE ET LEUR UTILISATION

Dominique SCHWARTZ

ORSTOM

Nous prendrons pour limite une zone d'environ 15 km autour de Brazzaville, correspondant approximativment à un arc de cercle Linzolo - Goma Tse-Tse - Kibouendé 1 - Kintelé (cf. : carte pédologique au 1/200.000 de B. Denis, 1974).

Dans ce secteur se trouvent des sols appartenant à quatre classes distinctes : sols minéraux bruts et peu évolués, sols podzolisés, sols ferrallitiques, sols hydromorphes.

Nous verrons successivement ces quatres classes de sols en distinguant pour chacuune d'elle les points suivants :
- facteurs et types de pédogenèse ;
- localisation, organisation et caractérisation des sols ;
- utilisation et aptitudes.

1. LES SOLS MINERAUX BRUTS ET LES SOLS PEU EVOLUES

1.1. Facteurs et processus de pédogenèse

Ces sols sont carctérisés par l'absence ou la faiblesse de l'altération sur toute l'épaisseur du profil. Il s'agit de sols jeunes, résultant soit d'un apport (colluvions et/ou alluvions), soit de l'érosion qui décape les horizons supérieurs du sol et met à nu les horizons d'altération. Le profil est de type Ar, (A)R, ou R lorsque la roche affleure, AC, (A)C ou C lorsqu'il s'agit d'une roche en voie d'altération.

1.2. Localisation, organisation et caractérisation

1.2.1. Sols peu évolués d'érosion

Ces sols ont une extension très limitée. On les trouve soit le long des berges du Congo en aval du Stanley Pool, soit au fond de cirques d'érosion ou de lavakas.

Le long des berges du Congo affleurent souvent de grosses boules de grès décapees par l'érosion des berges. Ces blocs peuvent parfois, comme au niveau des rapides, couvrir des surfaces de quelques hectares d'un tenant. Ces sols sont des sols minéraux bruts ou lithosols, à profil de type R.

Au fond des cirques et des lavakas, l'érosion décape quelquefois les horizons d'altération de la roche, voire le matériau lui-même. Le profil est de type R, C, ou (A)R, (A)C lorsqu'une faible couverture végétale produit un horizon humifère squelettique, souvent discontinu.

1.2.2. Sols peu évolués d'apports

Ces sols occupent une partie des berges du Congo et l'essentiel des sols de l'île M'Bamou. On distinguera :

- les sols minéraux bruts d'apports, ou lithosols, sur matériau alluvial sableux, sont constitués par les bancs de sables, parfois mobiles, des berges du Congo (voir par exemple l'embouchure de la Loa) et de toute la partie N.O. de l'île M'Bamou. Ces sables sont très bien triés. Leur hétérométrie Hé est de l'ordre de 0,2 à 0,3 (Schwartz et Rambaud, 1983). Les dépôts présentent généralement une stratification entrecroisée. Le profil est de type R ou (A)R s'il existe un petit horizon humifère.

- Les sols peu évolués d'apport sur materiau alluvial sableux à sablo-argileux que l'on trouve également disséminés le long des berges du Congo, mais plutôt en amont des rapides, et à la pointe S.O. de l'île M'Bamou où ils ont été décrits par Champs (1969). Leur caractéristique essentielle réside dans leur homogénéité texturale, liée à leur formation par dépôts successifs. La description qui suit est empruntée à Champs (1969).

POINTE S.O. ILE M'BAMOU. PROFIL DE TYPE AC

. 0- 10 cm	Horizon humifère, brun sombre 10 YR 4/3. Structure grumeleuse, fine, texture argilosableuse. Enracinement abondant.
. 10-140 cm	Horizon de pénétration humifère, brun gris 10 YR 5/2. Structure polyédrique peu développée. Texture argilosableuse.
. 140-170 cm	Stone-line de galets roulés de quartz et de grès.
. 170-300 cm	Sables blanchâtres, emoussés, luisants. Tous les 10 cm envrion : couches brunes horizontales nettes et tranchées (petits horizons humifères dûs à des alluvionnements successifs).
. + 300 cm	Grès du Stanley-Pool, altérés, en place.

	0 - 10 cm	60 - 70 cm	210 - 230 cm
argile	16,0	16,1	2,8
limon fin	4,2	2,2	0,6
limon grossier	4,9	4,9	1,0
sable fin	42,6	42,6	18,7
sable grossier	28,2	28,2	74,4
PH	4,85	4,70	5,05
CE (meq/100g)	6,10	4,90	-
S/T %	33,4	17,8	-
fer total %	2,52	3,00	1,60

N.B. Dans la carte pédologique de Brazzaville-Kinkala (Denis,1974), ces sols sont intégrés à l'unité 11 "sols ferrallitiques fortement désaturés, appauvris, jaunes, sur matériau sabloargileux de position topographique de sommet". Cette dénomination est à notre sens incorrecte. D'une part ces sols ne sont pas appauvris, ensuite, même s'ils se développent sur un matériau ferrallitisé, il s'agit bien de sols ayant un développement de sol peu évolué, en particulier l'absence de structure autre que celle héritée du matériau. Enfin, le matériau alluvial sur lequel ils se forment est très différent de celui de l'orthotype de l'unité cartographique qui est constitué par le grès Inkisi alté ré, en place. Pour toutes ces raisons, la classification de Champs nous semble préférable.

1.2.3. Utilisation

D'une façon générale, les sols minéraux bruts ne peuvent être utilisés en agriculture. Les lithosols constitués par les blocs de grès Inkisi ont cependant une utilité non négligeable. Ils sont employés en construction, et après concassage, pour l'empierrement des routes, la fabrication d'agglomérés...

Les sols peu évolués peuvent, dans certains cas, être utilisés pour les productions agricoles s'il existe un horizon humifère développé. Les sols décrits par Champs à la Pointe S.O. de l'île M'Bamou (tableau ci-dessus) ont une capacité d'échange et un taux de saturation en base non négligeable. Cette relative fertilité provient de leur richesse en minéraux en voie d'altération. Champs (1969) préconise pour ces sols des cultures de bananiers, igname, manioc. En raison des faibles surfaces qu'occupent ces sols, il ne peut s'agir que de cultures vivrières.

2. LES PODZOLS

2.1. Facteurs et processus de pédogenèse

La podzolisation est un processus pédogénétique qui s'exprime par les mécanismes suivants :

- altération biochimique des silicates (acidocomplexolyse) par la matière organique des horizons de surface ;
- migration sous forme complexée des produits de cette altération ;
- accumulation au sein d'un horizon spodique des complexes après insolubilisation.

D'une manière générale, en dehors des zones boréales, la podzolisation ne se produit que moyennant certaines conditions stationnelles : la présence d'un matériau très sableux et de faibles teneurs en fer sont indispensables. Dans nos régions intertropicales une condition supplémentaire prévaut : la présence d'une nappe d'eau, qui ralentit la décomposition de la matière organique et facilite la complexolyse. Dans ces conditions hydromorphes le fer n'est plus un obstacle à la podzolisation. En effet, il est évacué latéralement par les eaux de nappe.

2.2. Localisation, organisation et caractérisation

On comprend ainsi aisément que les podzols ne se sont développés qu'en fond de vallées sur sables Batéké. En raison de leur histoire particulièrement complexe (cf. infra), les podzols de la région brazzavilloise se trouvent en fait en position de terrasses, parfois à plusieurs dizaines de mètres au-dessus des cours d'eau. Ceci est à lier à l'enfoncement général du niveau de base de ce tronçon du fleuve Congo et de ses affluents (Giresse et al., 1981). Sur Brazzaville même, les podzols sont tous situés à la côte 300 + ou - 2 mètres.

Ces podzols sont recouverts d'une formation végétale graminéenne basse, steppe ou pseudosteppe selon les auteurs, constituée essentiellement par Loudetia simplex et Monocymbium ceresiiforme. L'ensemble steppe-podzol forme une unité de paysage caractéristique, appelée Lousseké (Babet, 1933), d'après un nom vernaculaire de L. simplex. En fonction de la présence ou de l'absence d'une nappe d'eau on distinguera les lousseké secs et les lousséké hydromorphes.

2.2.1. Les podzols de lousséké hydromorphes

Ces podzols sont soumis à l'action d'une nappe perchée sur les horizons spodiques qui affleure temporairement pendant la saison des pluies et disparaît à la saison sèche. L'exemple

décrit ici est celui du lousseké de Gangalingolo (Schwartz, 1985), situé sur la R.N. N°1 à 17 km de Brazzaville.

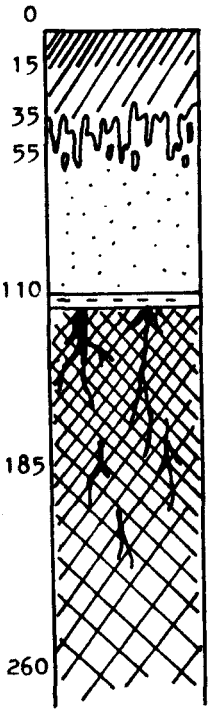

0 - 15 cm. A11. Humus de type hydromull oligotrophie. Structure microagrégée peu développée. Nombreux grains de quartz déliés. Nombreuses racines.

15 - 35 cm. A12. 7.5YR 4/1. Sableux, particulaire. Racines. Transition distincte, régulière.

35 - 55 cm. A1/A2. Sableux, particulaire. Glosses de matières organiques. Correspond à la zone de battement de nappe. Transition graduelle.

55 -110 cm. Blanc beige 10 YR 7/2. Sableux, particulaire. Transition brutale.

110 - 112 cm. B21h. Gris 7.5YR 5/1, humide, sablo argileux, très compacté, massif. En fait enrichi en limons fins (par lessivage). Transition brutale.

112 -185 cm. B22h. Brun noir, induré en alios humique. Nombreuses racines fossilisées. Transition graduelle.

185-260 cm. B23h. Brun clair. Induré en alios humique. Humide à noyé (nappe remontante). Racines jusq'à 205 cm. Jaunit vers la base.

+ 260 cm. B3 ? C ? Sables jaunes, fluants.

Paléopodzol humique, à nappe perchée secondaire et hydromull.

Les caractéristiques analytiques de ces sols sont exposées au tableau suivant. Il convient de remarquer l'importance des accumulations humiques (jusqu'à 220t/ha), la valeur élevée des C/N de la matière organique, les très faibles taux de fer, la nature siliceuse et sableuse des horizons éluviaux, l'enrichissement de l'horizon B21h, analogue à un densipan, en limons. On notera également la prévalence de l'aluminium sur le fer dans les

horizons spodiques, ce qui est typique de la podzolisation hydromorphe. Dans l'horizon B23h se trouve également quelques composés de type allophanes (Schwartz, 1985).

	0-15cm A11	70cm A2	110cm B21h	120cm B22h	230cm B23h	260cm B23h
argile (%)	1,1	1,0	3,1	3,2	6,0	4,6
limons fins (%)	0,7	1,3	6,2	1,3	1,6	2,0
limons grossiers (%)	2,3	3,3	2,3	2,0	2,6	2,3
sables fins (%)	42,7	42,6	41,2	35,6	37,2	35,7
sables grossiers (%)	52,9	53,5	46,1	41,5	41,4	54,5
matière organique (%)	2,3	0,1	0,9	17,8	9,4	1,0
C o/oo	13,14	0,35	5,15	102,96	54,60	5,95
N o/oo	0,420	0,091	0,273	1,575	1,050	0,182
C/N	31,3	3,8	18,9	65,3	52,0	32,7
PH eau	4,9	6,6	5,6	3,8	4,6	5,4
Ca ++ (méq/100g)	0,01	0,03	0,05	0,12	0,03	0,04
Mg ++	0,04	0,02	0,01	0,02	0,02	0,0
K+	0,06	0,01	0,01	0,03	0,01	0,02
Na+	tr.	tr.	0	0	0	0
Somme des cations	0,11	0,06	0,07	0,17	0,04	0,06
T	19,11	4,9	1,8	1,4	2,2	14,3
S/T (%)	0,6	1,2	3,9	12,1	1,8	0,4
Fer total (%)	0,16	0,32	0,16	0,32	0,80	0,16
Fer libre (CBD) o/oo	0,2	0,2	0,5	0,2	0,2	0,2
Al libre (CBD) o/oo	0,2	0,1	0,4	2,2	3,7	3,2

De nombreuses variations existent. Dans les points les plus bas, les horizons humifères s'épaississent tandis que la teneur en matière organique s'accroît. Il s'agit alors d'horizons semi-tourbeux pouvant ateindre 40cm d'épaisseur. L'horizon A2 peut totalement manquer dans ces podzols à horizon de surface tourbeux. Dans d'autres cas, près des exutoires, on peut trouver des tâches d'oxydation du fer dans les horizons A2.

2.2.2. Les podzols de Lousseke secs

On peut observer des profils de tels podzols dans de nombreuses carrières de sable blanc, en particulier sur la route du nord, juste avant la Djiri. Ces podzols ne sont pas soumis à l'action d'une nappe secondaire. Le profil type diffère légèrement de ceux des podzols de Lousseke hydromorphes.

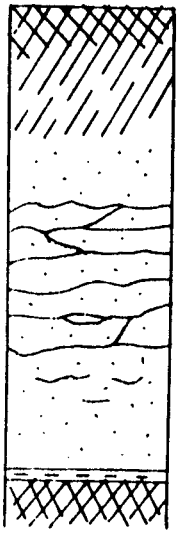

En particulier, on notera le passage progressif entre horizons A1 et A2, la plus grande épaisseur de ces horizons A2 dans lesquels on observe frequemment de fines accumulations de matière organique, formant des "Bh en bandes". Les horizons B2h, B22h et B23h peuvent manquer, mais sont identiques à ceux des podzols de Lousseke hydromorphes quand ils sont présents.

Paléopodzol (humique) à mull acide

2.3. Histoire de la podzolisation

Les podzols des sables Batéke ont une histoire particulièrement complexe (Schwartz, 1985). la premiere phase de podzolisation, la plus imprtante s'es déroulée au Njilien (40000-30000 BP), sous l'influence d'une végetation forestière, source abondante de matière organique, et d'une nappe phréatique battante. C'est pendant cette période que se forment les horizons A2; B22h et B23h. A la fin du Njilien, l'ambiance physico-chimique des podzols devient aérobie, d'une part par assèchement général du climat, d'autre part par amélioration du drainage externe provoquée par l'enfoncement des niveaux de base pendant cette même période. C'est cet assèchement qui provoque l'induration des horizons spodiques en alios humique. Au Kibangien, le retour à une période climatique plus humide provoque une nouvelle phase de podzolisation hydromorphe, limitée cette fois à des phénomènes d'extension réduite (formation d'horizons A'2 par soutirage...). Dans certains rares cas, cependant, (podzol de la concession ORSTOM) il y a eu néoformation complète de l'horizon A2 (ce qui signifie que tous les horizons qui surmontaient l'alios ont été décapés, puis que de nouveaux apports de sables ont eu lieu, dans lesquels se sont déroulés les stades ultérieurs de podzolisation). Pendant cette période se forme également l'horizon B21h, par lessivage des limons fins et d'un peu de matière organique contenus dans l'horizon A2. Ces phases se sont également produites sous l'influence d'une végétation forestière, peut-être moins dense que celle du Njilien, et sous l'action d'une nappe battante, mais cette fois-ci perchée sur l'alios. A la fin du Kibangien, l'enfoncement de plus en plus grand des niveaux de base et l'assèchement relatif du climat provoquent une divergence d'évolution. Les podzols dont les horizons A2 sont les moins épais, et dont la côte de berge est la moins élevée (ainsi, en aval du Stanley-Pool, à Gangalingolo) continuent à évoluer sous

l'influence d'une nappe battante, mais la dynamique de ces sols est une dynamique résiduelle purement hydromorphe : la podzolisation ne peut progresser, au sein même des lousseke où il n'y a plus rien à podzoliser, ni latéralement en raison de l'enfoncement de la nappe sous les versants des collines. Les autres podzols se retrouvent exondés. Il s'y produit une troisième phase de podzolisation, qui constitue en fait un épiphénomène : il s'agit de la formation des "Bh en bandes". La dynamique actuelle est également une dynamique résiduelle, en milieu bien drainé cette-fois ci, qui ne porte que sur l'évolution des humus. Parallèlement à l'évolution pédologique on assiste à un changement de végétation. La végétation forestière du début du Kibangien cède la place, en raison sans doute des variations climatiques, mais certainement également d'influences anthropiques, aux steppes actuelles de lousseke. Ces podzols constituent ainsi une couverture pédologique ancienne qui n'est pas en équilibre avec les conditions actuelles de milieu.

2.4. Utilisation

Les podzols sont des sols siliceux à plus de 99 %. Ils sont fortement carencés en éléments minéraux (voir tableau ci-dessus), presque stériles, et tout à fait impropres à la culture. Les plantations qu'on y rencontre quelquefois n'ont qu'un intérêt anecdotique. S'ils sont dépourvus d'intérêt agricole, ils n'en demeurent pas moins précieux. En effet, le sable blanc que l'on extrait des carrières constitue, en raison de son abondance, le matériau de base pour la construction (béton, crépi, agglomérés) malgré une granulométrie trop fine (fig.) qui rend les agglomérés très fragiles. L'avantage de ce sable réside en sa pureté, son abondance et la proximité des gisements.

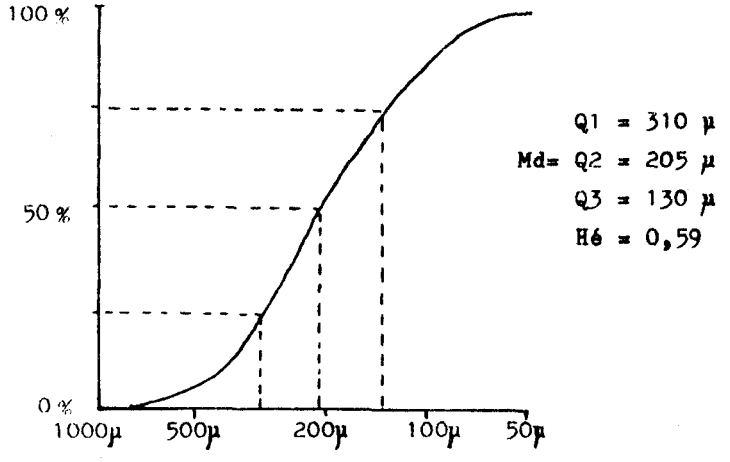

Granulométrie des sables Bateké. Exemple de courbe cumulative.

Une deuxième utilisation possible est la fabrication de verre. Une usine de ce type fonctionne à Pointe Noire. Ce sable siliceux très pur, à granulométrie assez fine constitue un matériau potentiel de choix pour ce type d'utilisation.

3. LES SOLS FERRALLITIQUES

3.1. Facteurs et processus de pédogenèse

Les sols ferrallitiques sont les sols zonaux dans cette partie du continent. Ils caractérisent en effet les régions à climat chaud et humide. La ferrallitisation est un type de pédogenèse caractérisé par l'altération totale des minéraux primaires, quartz et quelques minéraux lourds résistants exceptés. La silice est éliminée préférentiellement par les eaux de nappe, ce qui conduit à une accumulation relative de fer et d'aluminium sous formes d'oxydes et d'hydroxydes (d'où le terme de "ferrallitique"). Les silicates néoformés sont pauvres en silice ; il s'agit essentiellement d'argile de type kaolinite. Les horizons d'altération sont très épais, ils peuvent atteindre plusieurs dizaines de mètres.

3.2. Localisation, organisation et caractérisation

Dans la région de Brazzaville, on rencontre des sols ferrallitiques de trois types, suivant le matériau sur lequel ils se sont formés : les sols ferrallitiques sur matériau d'altération des grès de l'Inkisi, les sols ferrallitiques sur sables Batéké, les sols ferrallitiques sur matériau d'origine alluviale. Ces sols appartiennent tous à la sous-classe des sols ferrallitiques fortement désaturés, ce qui signifie que la somme des bases échangeables, Ca, Mg, K, Na est très faible dans l'horizon B (de l'ordre de 1 Meq/100g) et que le taux de saturation du complexe absorbant est inférieur à 20 %.

3.2.1. Les sols ferrallitiques fortement désaturés, typiques, modaux sur matériau d'altération des grès de l'Inkisi

On les rencontre le long du Djoué et en aval du Stanley Pool, entre la rive droite du fleuve et la R.N. N°1, où ils alternent avec des sols développés sur sables Batéké. Il s'agit de sols généralement profonds, à structure nette, polyédrique. Les taux de matière organique sont relativement faibles. Les PH sont très acides, le taux de base échangeable très faible, le complexe absorbant très désaturé. Les réserves totales ne sont par contre pas négligeables, surtout en potasium, qui provient des feldspath du grès et des quelques illites héritées qui subsistent dans le profil. La description et le tableau suivants sont empruntés à Denis (1974).

0 - 100cm. Horizon A3. 10 YR 6/44. A matière organique non directement décelable et diffuse dans tout l'horizon. Sablo-argileux à argilo-sableux. Structure polyédrique moyenne et grossière nette associée à une structure massive à éclats anguleux. Quelques racines. Transition distincte, régulière.

100 - 300cm. Horizon B21. 7,5 YR 6/6. Sablo-argileux à argilo-sableux. Structure polyédrique moyenne et grossière, nette. Pas de racines. Transition très nette, ondulée.

330 - 335cm. Horizon B22u. 50 % d'éléments grossiers, de 3 à 7 cm dans leur plus grande dimension : grès durs, arrondis, ferruginisés, galets rouges de quartzite.

335 - 380cm. Horizon C1. 5 YR 5/2. Sableux. roche sédimentaire altérée dans la masse.

	5 A3	100 cm B21	200 cm B21	300 cm B22U	350 cm C
argile (%)	37,4	38,6	41,2	38,7	4,0
limon fin (%)	2,9	2,9	1,9	4,2	10,0
limon grossier (%)	5,6	5,2	5,1	5,3	1,4
sable fin (%)	20,2	18,1	16,2	17,4	6,8
sable grossier (%)	30,5	32,7	33,5	33,2	77,0
C o/oo	16,6				
N o/oo	1,5				
C/N	11,2				
matière organique %	2,9				
PH eau	4,95	4,75	4,90	4,80	
bases échangeables					
Ca ++ (meq/100g)	0,32	0,08	0,08	0,08	
Mg ++	0,09	0,02	0,02	0,02	
K +	0,04	0,02	0,02	0,02	
Na +	0,02	0,02	0,02	0,01	
S	0,47	0,14	0,14	0,12	
T	4,4	4,0	4,3	4,2	
S/T %	10	4	3	3	
bases totales					
Ca ++ (meq/100g)	1	0,45	0,45	0,25	
Mg ++	0,72	0,82	0,77	0,66	
K +	3,64	3,44	3,28	2,79	
Na +	0,26	0,26	0,17	0,17	
S	5,62	4,97	4,67	3,87	
Fer total (%)	6,8	7,6	6,6	6,8	
Fer libre (%)	3,84	4,08	4,1	4,26	

A noter que ces sols sont parfois contaminés par des matériaux sableux provenant des formations Batéké. En effet cette couverture sableuse était autrefois plus étendue. L'érosion l'a fait en grande partie disparaître, mais des éléments allochtones provenant de ces niveaux ont pu être incorporés dans les sols développés sur grès Inkisi. La contamination est facilement mise en évidence par l'analyse morphoscopique des sables : ceux des grès Inkisi sont en effet à 100 % non usés, alors que ceux issus des formations Batéké sont émoussés ou ronds à plus de 95 %. La présence de grains de cette nature au sein d'un sol développé sur grès Inkisi apporte la preuve certaine d'une contaminaton plus ou moins importante. Le contact entre les sables Batéké et les grès Inkisi, marqué par une stone-line est bien visible dans une carrière située sur la gauche à la sortie de Gangalingolo en direction de Kinkala.

3.2.2. Les sols ferrallitiques fortement désaturés, psammitiques, jaunes, sur sables Batéké.

Pour certains auteurs, les sables de la région de Brazzaville dérivent directement de l'altération des grés polymorphes du Ba2 (Dadet, 1969). En fait, l'analyse morphoscopique des sables montre que ces niveau sont à attribuer aux limons sableux (Ba2) (Cosson, 1955 ; Le Maréchal, 1966 ; Schwartz et Rambaud, 1985).

Les sols développés dans des matériaux très sableux se distinguent quelque peu des autres sols ferrallitiques par leurs propriétés physico-chimiques et le développement de leurs profils. Sols homogènes, dépourvus d'éléments altérables, profonds, ils ont un horizon B oxique très peu différencié des horizons d'altération C. Le caractère exique, ferrallitique est dû à la présence exclusive de kaolinite. La structure est microagrégée, de type "fluffy" (ressemblant à un empilement de grains de semoule), la porosité bonne, le drainage fort, voire excessif. Le taux de matières organiques est faible, plus élevé sous forêt. Ils sont fortement carencés chimiquement. Même la réserve minérale est faible. Considérés généralement comme des sols en place, ces sols sont en fait remaniés malgré la grande homogénéité qui ressort à l'analyse granulométrique des sables. De très fines variations dans ces granulométries et surtout la présence d'industries préhistoriques et de charbons de bois en ligne apportent la preuve de ces remaniements, certainement en masse (Schwartz et Rambaud, 1983), bien connus sur Brazzaville et Kinshasa où ils forment les sables "proluviaux" (De Ploey, 1963 ; cf. article sur la paléogéographie du Pool).

La description et le tableau suivants sont empruntés à Denis (1974).

SOMMET DE COLLINE. SAVANE HERBACEE, FAIBLEMENT ARBUSTIVE

0 - 45 cm. 10 YR 5/4. Sableux. Structure fragmentaire peu nette, généralisée. sables nus et déliés épars. Très poreux. Boulant. Racines fines, pénétrant les agrégats et déviées. Transition graduelle, régulière.

50 - 150 cm. Horizon B21. 10 Yr 6/4. Sableux. Structure peu nette, fragmentaire, généralisée. Très poreux, très friable. Quelques sables nus et déliés.

+ - 150 cm. Horizon B22. 10 YR 7/4. Sableux. Structure fragmentaire et à éclats de tendance polyédrique grossière.

	15 cm A1	100 cm B21	180 cm B22
argile (%)	0,01	0,8	1,9
limon fin (%)	0,01	1,5	0,2
limon grossier (%)	2,2	1,6	1,8
sable fin (%)	56,2	59,5	54,8
sable grossier (%)	38,9	32,8	37,9
C o/oo	5,5	6,7	3,1
N o/o	0,42	0,39	0,28
C/N	13,1	17,2	11,1
matière organique %	0,95	1,2	0,5
PH eau	5,0	5,5	5,4
bases échangeables			
Ca ++ meq/100g	0,08	0,08	0,01
Mg ++	0,01	0,01	0,01
K +	0,04	0,01	0,01
Na +	0,03	0,03	0,03
S	0,16	0,13	0,06
T	0,8	0,7	0,5
S/T	18,8	15,7	12
bases totales			
Ca ++	1,40	0,01	2,20
Mg ++	0,08	0,01	0,04
K +	0,28	0,01	0,41
Na +	0,09	0,01	0,26
S	1,85	0,04	2,91
Fer total (%)	0,5	1,0	0,8
Fer libre (%)	0.52	0,72	0,76

Variations : Deux types de variations sont fréquents.

- Le long des versants on a souvent un gradient de teneur en argile. Les sols en position topographique de sommet, comme celui décrit ici, ont en général une teneur en argile très faible, inférieure à 3 % . Le long des pentes un lessivage latéral aboutit à un enrichissement en argile des sols bas de pente. La teneur en argile de ces sols peut monter jusqu'à 20 - 25 % . Il ne s'agit alors plus de sols ferrallitiques psammitiques (la limite pour ce groupe étant de 90 % de sables), mais de sols ferrallitiques typiques, jaunes.

- Sous forêt se forme un humus brut de type moder, voire dysmoder en dessous duquel se trouve un très net horizon éluvial A2, parfois épais de 30 à 40 cm, blanchi, mais paradoxalement à activité biologique assez forte. Il n'est en général pas possible d'observer à la base de cet horizon un enrichissement en argile, matière organique, sesquioxides (de Boissezon et Gras, 1970, signalent dans quelques cas un enrichissement en fer observé sur profils, mais ne citent aucun chiffre analytique), de sorte qu'il est difficile de savoir s'il s'agit d'un réel phénomène de podzolisation ou un simple lessivage. Quoiqu'il en soit, ce phénomène aboutit à la formation de sols ferrallitiques fortement désaturés, psammitiques, jaunes à faciés podzolisé de forêt, sur sables Batéké. Une durée de l'ordre de la centaine d'années est suffisante pour l'apparition de l'horizon éluvial (Schwartz, inédit).

3.2.3 Les sols ferrallitiques fortement désaturés, typiques, hydromorphes sur matériaux à texture variable.

Ces sols se trouvent dans les vallées alluviales, en position de flats, ou de glacis colluvio-alluvial où ils assurent la transition entre les sols hydromorphes des fonds de vallées et les sols ferrallitiques des pentes. On les trouve également en association avec des sols hydromorphes dans la partie orientale de l'île M'Bamou, où ils n'occupent cependant qu'une superficie restreinte. Ils forment également les sols des bas quartiers de Brazzaville (Plaine, Talangaï...). L'origine allochtone des matériaux sur lesquels ils se développent se traduit par une hétérogénéité de texture, tant au sein d'un même profil que latéralement. L'action de l'hydromorphie se traduit par l'existence, à partir de 50 cm de profondeur environ, d'un pseudogley caractérisé par de nombreuses taches rouilles ou jaunes, formées de fer mobilisé à l'état ferreux pendant les phases d'engorgement, réoxidé après disparition de la nappe. L'engorgement est souvent lié à un déficit du drainage externe en raison des pluies dans ces sols situés en position topographique basse, parfois également à une remontée de la nappe. Celle-ci peut être permanente en profondeur. La description et le tableau suivants sont empruntés à Denis (1974).

0 - 5cm. Horizon A1. 10 YR 4/3. Sablo-argileux. Structure grumeleuse moyenne, nette. Chevelu très dense revêtant les agrégats. Poreux. Meuble. Friable. Transition distincte.

5 - 25cm. Horizon B1. 7,5 YR 5/6. A matière organique diffuse sur les 10 premiers centimètres. Sablo-argileux. Structure polyédrique subanguleuse peu nette. Poreux. Meuble. Très friable. Racines moyennes et fines. Transition distincte.

25 - 60cm. Horizon B21. 7,5 YR 6/4. Taches peu étendues ; rouge jaunâtre et grises, irrégulières à limites peu nettes, contrastées. Sableux. Structure polyédrique subanguleuse peu nette. Poreux. Meuble à boulant. Très friable. Quelques racines.

60 - 80cm. B22g. 7,5 YR 6/4. Taches peu étendues rouges jaunâtres et grises, irrégulières à limites peu nettes, contrastées. Sableux. Structure particulaire à tendance polyédrique. Très poreux. Meuble à boulant. Pas de racine. Transition brutale.

80 -110cm. Horizon B23g. 7,5 YR 6/4. Taches étendues, rouges jaunâtres et jaunes pâles, irrégulières à limites nettes, contrastées. Argileux. Structure polyédrique, fine, nette. Très peu poreux. Plastique. Pas de racines. Pas de nappe à cette profondeur.

	0-5 cm A1	20 cm B1	45 cm B21	70 cm B22g	90 cm B23g
argile (%)	28,2	23,8	9,3	6,6	56,0
limon fin (%)	9,0	8,8	1,2	0,01	26,8
limon grossier (%)	12,7	16,4	4,9	0,01	10,8
sable fin (%)	34,8	44,7	57,1	27,9	4,1
gable grossier (%)	10,6	4,2	28,3	66,0	1,0
C o/oo	24,62	8,6			
N o/oo	1,54	0,77			
C/N	16,0	11			
matière organique %	4,2	1,5			
PH eau	4,9	4,95	4,9	5,3	4,3
bases échangeables :					
Ca ++ (meq/100g)	0,24	0,01	0,01	0,01	0,01
Mg ++	0,05	0,01	0,01	0,01	0,01
K +	0,10	0,01	0,01	0,01	0,01
Na +	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01
S	0,41				
T	7,65	4,3	1,1	0,5	15,0
S/T %	5,3				
bases totales :					
Ca ++ (meq/100g)	0,45	0,01	0,25	0,25	0,25
Mg ++	0,38	0,43	0,69	0,33	0,77
K +	1,18	0,97	0,87	0,77	1,93
Na +	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09
S	2,10	1,49	1,80	1,44	3,04
Fer total (%)	4,8	5,0	6,6	4,0	7,0
Fer libre (%)	3,56	3,74	1,32	2,64	4,56

N.B. En ce qui concerne l'île M'Bamou, Champs (1969) classait ces sols en sols ferrallitiques, fortement désaturés, appauvris, hydromorphes. Cependant, en raison de l'hétérogénéité texturale du matériau, il est difficile de mettre en évidence des transferts d'argile. La dénomination adoptée par Denis nous semble ici meilleure.

3.3. Utilisation

3.3.1 Les sols ferrallitiques fortement désaturés, typiques, modaux sur matériau d'altération des grès de l'Inkisi sont des sols assez sensibles à l'érosion. Il importe donc de ne cultiver que les zones planes, et d'éviter les pentes fortes. Dans l'ensemble ces sols sont assez bien structurés, mais relativement compacts, ce qui constitue une entrave à la pénétration des racines et à la croissance des tubercules. Bien que disposant d'une assez bonne réserve en bases totales, ils sont fortement carencés en bases échangeables. Une fumure ne pourra donc être que bénéfique. Dans l'ensemble, en raison des faibles surfaces planes d'un tenant, il conviendra d'exploiter ces sols en culture

vivrière traditionnelle. Lorsque les surfaces sont plus importantes (cas de la ferme d'Etat de Gombé), une agriculture plus intensive et mécanisée est possible.

3.3.2 Les sols ferrallitiques fortement désaturés, psammitiques, jaunes, sur sables Batéké présentent des caractéristiques physiques interessantes : consistance meuble, très bonne porosité, drainage fort, parfois excessif, réserve en eau peut-être faible, mais facilement disponible. L'enracinement des plantes est donc aisé, et la croissance des tubercules ne se heurte à aucun obstacle. Ils sont en outre peu sensibles à l'érosion : le coefficient de ruissellement n'est que de 2 % (Peyrot, 1984). Malheureusement, leurs caractéristiques chimiques sont nettement moins bonnes : faibles taux de matière organique, carences généralisées en bases échangeables et oligo-éléments, absence de réserves minérales, ce qui constitue un ensemble de contraintes majeures. Deux types de mise en valeur peuvent cependant être envisagées.

Une enforestation massive en eucalyptus. Les essais effectués par le C.T.F.T. à Pointe-Noire montrent que l'eucalyptus pousse très bien sur ces sols sableux (jusqu'à 30 mètres en 6 ans), et qu'il ne souffre pas de la sécheresse estivale en raison de son enracinement profond. Cette essence à croissance rapide permettrait d'alimenter à moindres frais Brazzaville en bois de chauffe, dont la demande est très forte. Cette spéculation pourrait être intéressante aussi bien d'un point de vue économique qu'écologique (protection des forêts naturelles).

Il est également possible de considérer le sol comme un simple support mécanique à propriétés physiques très favorables, et d'y pratiquer une agriculure très industrialisée : mécanisation sur des surfaces importantes, apports massifs de fertilisants sous forme d'engrais organiques (pour améliorer la capacité d'échange du sol), de minéraux et amendements. Ces sols peuvent dans ces conditions se prêter à de nombreuses spéculations (manioc, arachide, igname, maïs, pomme de terre, ananas...), mais des suivis en parcelles d'essais et une étude de rentabilité économique constituent des préalables indispensables à ce type d'aménagement, qui implique des investissements très lourds.

3.3.3. Les sols ferrallitiques fortement désaturés, hydromorphes occupent des surfaces restreintes en fonds de vallées. Ils peuvent être utilisés en culture traditionnelle (manioc, bananes...) et en maraîchage.

4. LES SOLS HYDROMORPHES

4.1 Facteurs et processus de pédogenèse

Les caractères des sols hydromorphes sont dûs à une évolution dominée par les phénomènes de réduction et de ségrégation locale du fer, en période de saturation du sol par l'eau. Ces excès d'eau sont consécutifs à un engorgement permanent ou temporaire, de profondeur ou d'ensemble, provoqué par la présence ou le battement d'une nappe phréatique.

En période d'engorgement, certains éléments minéraux sont réduits (fer et manganèses notamment). Ils sont alors solubilisés et peuvent être exportés hors des profils par les eaux de nappe. En période d'assèchement, ils sont réoxydés et s'accumulent sous forme de taches ou de concrétions. La matière organique est en général moins bien décomposée que dans les sols à bon drainage. Elle peut dans certains cas former des accumulations considérables (tourbes).

En raison des grandes variétés des régimes hydriques, les sols hydromorphes sont également très divers.

4.2. Localisation, organisation, caractérisation

Les sols hydromorphes sont donc localisés dans les zones mal drainées, en particulier les fonds de vallées.

4.2.1 Les sols hydromorphes organiques

Ces sols ne sont pas représentés dans la dition. Des horizons de surface tourbeux ou semi-tourbeux existent dans les zones les plus engorgées de lousseke hydromorphes, mais ils ont été classés en "paléopodzols humiques, à nappe perchée secondaire, à humus semi-tourbeux". En ne considérant que la dynamique actuelle de ces sols, on pourrait effectivement faire des horizons de surface un sol hydromorphe organique, le podzol devenant le matériau sur lequel il se développe.

4.2.2 Les sols hydromorphes moyennement organiques sur matériau sableux à sablo-argileux des zones dépressionnaires.

Ces sols couvrent de faibles surfaces, soit en transition entre les sols ferrallitiques hydromorphes et les podzols hydromorphes, soit au fond de petites vallées occupées par les cours d'eau permanents dans la zone des collines individualisées dans les grès Inkisi. Les taux de matière organique sont de l'ordre de 10 %, à C/N relativement élevé (entre 20 et 40). Grâce à la teneur en matière organique, la capacité d'échange est élevée,

mais le plus souvent le taux de saturation en bases est faible. Les taux de fer libre sont également faibles. Ces sols sont soumis à l'action d'une nappe permanente. Dans la zone de battement de nappe se produisent des phénomènes d'oxydation qui se traduisent par la présence de taches (gley oxydé). En profondeur, le fer est réduit et le profil très blanchi (matériau sableux) ou gris bleuté (matériau sablo-argileux).

La description suivante est celle d'un sol hydromorphe moyennement organique, à gley, sur matériau sableux, formant transition entre les podzols et les sols ferrallitiques, (Schwartz, 1985).

0 - 15cm. Horizon A11. 10 YR 3/1. Structure grumeleuse, peu développée, fragile. Sablo-limoneux. Chevelu racinaire fin, moyennement dense. Transition distincte.

15 - 60cm. Horizon A12. 10 YR 3/1 puis 3/2. Structure "fluffy" peu nette. Sablo-limoneux. Pas de chevelu, mais nombreuses racines fines et très fines. Transition diffuse, légèrement ondulée.

60 - 165cm. Horizon Gox. Humide. Sablo-argileux. Nombreuses taches grises de matière organique (10 YR 4/1 et 5/1) sous forme de glosses, de taches rondes ou ovales, inférieures à 1 cm. 20-30 % de taches jusqu'à 100cm., moins de 5% ensuite. Très petites taches rouille le long de la macroporosité sur toute l'épaisseur de l'horizon. Structure fluffy. Transition brutale.

+ 165cm. Horizon G. noyé, blanchi, sans taches d'oxydation.

	5 cm	30 cm	50 cm	90 cm	150 cm
argile (%)	4,9	5,3	7,5	7,8	7,9
limon fin (%)	1,9	1,4	1,1	1,1	1,1
limon grossier (%)	3,0	3,2	5,3	3,9	4,9
sable fin (%)	36,4	37,4	43,1	44,0	44,5
sable grossier (%)	45,0	45,0	40,1	41,9	41,6
C o/oo	67,71	67,02	16,05	5,59	1,17
N o/oo	1,79	1,64	0,93	0,43	0,18
C/N	37,8	40,7	17,2	13,1	6,4
matière organique %	11,7	11,6	2,8	1,0	0,2
PH eau	5,9	5,9	5,9	6,1	5,9
bases échangeables :					
Ca++ (meq/100g)	0,17	0,02	0,05	0,05	0,05
Mg++	0,07	0,02	-	-	-
K+	0,07	0,04	0,02	0,01	0,01
Na+	-	-	-	-	0,01
S	0,31	0,08	0,07	0,06	0,07
S/T (%)	3,0	0,9	0,9	1,8	3,2
Fer total %	0,64	0,88	0,96	0,56	0,80
Fer libre %	0,14	0,19	0,15	0,13	0,13

4.2.3 Les sols hydromorphes, minéraux, à gley, sur matériau sableux sablo-argileux de bas-fonds.

On les rencontre dans les bas-fonds des vallées des principaux cours d'eau (Djoué, Loa...) Ils forment également l'essentiel des sols de la partie orientale de l'île M'Bamou. Comme les précédente, ils sont soumis à l'influence d'une nappe phréatique permanente. Ils s'en différencient essentiellement par leur faible teneur en matière organique dans les horizons A1.

4.3. Utilisation

L'engorgement crée des conditions d'asphyxie peu favorables à la croissance des végétaux. Cependant certains de ces sols, en particulier les sols hydromorphes moyennement organiques, peuvent être utilisés lors de la saison sèche si la nappe s'abaisse suffisemment. Filtrants, riches en matière organique, et à capacité d'échange élevée, ils se prêtent bien au maraîchage, à condition de les irriguer et de les fertiliser. Bon nombre de vallons sont d'ailleurs mis en valeur de cette façon sur Brazzaville. Les surfaces concernées sont cependant faibles.

Les sols des environs de Brazzaville sont variés. Deux facteurs essentiels interviennent quant à leur différenciation. La roche mère permet d'opposer les sols formés sur sables Batéké, à teneur en argile et réserves minérales très faibles, aux sols formés sur grès Inkisi, à texture sablo-argileuse, et aux sols formés sur alluvions hétérogènes. La position topographique intervient par des phénomènes de transferts au sein même du sol (lessivage oblique) ou en surface (remaniements latéraux), ainsi que par la création de conditions d'hydromorphie dans les zones basses. Ainsi, dans ces zones se sont développés des podzols - qui sont ici des sols reliques - et des sols hydromorphes, tandis que les versants et sommets de collines sont occupés par des sols ferrallitiques. Une caractéristique générale des sols de la région de Brazzaville est leur grande pauvreté chimique qui constitue une contrainte majeure à leur utilisation agricole.

BIBLIOGRAPHIE

BABET, V., "Exploration de la partie méridionale des plateaux Batéké", Bull. Serv. Mines, A.E.F., 3, 1947,1933 : 21 - 56.

BOISSEZON, P. (de), GRAS, F., Notice explicative n° 44 : carte pédologique Sibiti-Est, Rép. du Congo Brazzaville au 1/500.000, Paris, ORSTOM, 1970, 144p + une carte h.t.

CHAMPS, G., Notice explicative sur les feuilles Pointe- Noire et Brazzaville. Carte géologique de reconnaissance au 1/500.000, Gouv. Gén. A.E.F., Direction des Mines AEF, 1955.

DADET, P., Notice explicative de la carte géologique de la République du Congo Brazzaville au 1/500 000. Zone comprise entre les parallèles 2° et 5° S. Mémoires BRGM n° 70, 1969.

DENIS, B., Notice explicative n°52. Carte pédologique au 1/200.000, Brazzaville-Kinkala, Rép. Pop. Congo, Paris, ORSTOM, 1974,101 p. + une carte h. t.

DENIS, B., CHAMPS, G. (de), Les sols de la région de Brazzaville, Brazzaville, ORSTOM, 1970 , 53 p.

DE PLOEY, J., Quelques indices sur l'évolution morphologique et paléoclimatique des environs du Stanley Pool (Congo), Studia Universitatis Lovanium n° 17, ed. Univ. Kinshasa, 1963, 16p.

GIRESSE, P., LANFRANCHI, R., PEYROT, B., "Les terrasses alluviales en R.P. du Congo", Bull. ASSEQUA,1981 : 43-66.

LE MARECHAL, A., Contribution à l'étude des plateaux Batéké. Géologie, géomorphologie, hydrogéologie, Brazzavillle, ORSTOM, 1966 , 42 p. + 4 cartes h.t.

PEYROT, B., "Facteurs et processus de dégradation du site de Brazzaville", Trav. et Doc. de Géog. Trop., n° 51, CEGET, 1984 : 113 - 128.

SCHWARTZ, D., Histoire d'un paysage : le lousseke. Paléoenvironnements quaternaires et podzolisation sur sables Batéké (quarante derniers millénaires, région de Brazzaville, R.P. du Congo), Thèse Science, Univ. Nancy I, 1985, 211 p.

SCHWARTZ, D., RAMBAUD, D., Contribution des analyses de sables à une étude morphopédologique :lousseke de Gangalingolo (Pool, R.P. du Congo). Tentative de reconstitution paléogéographique et généralisation, Brazzaville, ORSTOM, 1983, 38 p.

PREHISTOIRE DU SITE DE BRAZZAVILLE

R. LANFRANCHI et C. LANFRANCHI-SALVI

Université Marien N'Gaoubi - Département d'Histoire

Le site de Brazzaville, de par sa position géographique remarquable, a été fréquenté par l'homme depuis les temps préhistoriques. Cependant l'urbanisation y ayant pris une grande ampleur, il est désormais difficile d'y procéder à des fouilles, sauf rares exceptions ; il faut profiter des travaux d'assainissement ou de construction pour observer des coupes. Mais l'emploi généralisé des pieux battus ne permet plus cette observation. Seul le détournement de la Mfoa a permis ces dernières années l'étude d'une tranchée de 7 m de haut. Cependant deux points ont fait l'objet l'un d'un sondage dans les jardins de la Case De Gaulle, l'autre, d'une véritable fouille dans la concession de l'ORSTOM. Le reste des données de la préhistoire brazzavilloise provient de travaux du CFCO et de l'aménagement du port de la capitale durant les années 30.

L'ordre dans lequel nous allons présenter les gisements va de l'aval vers l'amont du fleuve ; ce choix correspond à la pente des terrasses qui témoigne de l'ancien endoréisme du Congo. Seul le site de l'ORSTOM est présenté à part.

1. LES GISEMENTS DE BRAZZAVILLE

1.1. Bacongo

En 1927-1929, Lombard (1931) recueille en surface des armatures sur le flanc nord-ouest du ravin de la Glacière. Quelques années plus tard, Bergeaud (1937) découvre en bordure du fleuve, en dessous de la Pointe de Bacongo, des outils non roulés sur une étoite plage de galets accessible aux basses eaux. L'industrie comprend des pièces foliacées, des bifaces et des éclats. Sur le replat de cette pointe, à 18-22 m au-dessus du fleuve et le surplombant, Droux (1941) décrit un niveau de terrasse alluviale épais de 0,5 à 2 m surmonté de sable. Il recueille du matériel lithique dans la partie inférieure des sables et dans la partie supérieure du cailloutis de terrasse. L'industrie est assez homogène et fraîche d'aspect. Elle comprend de grands éclats, de gros tranchets-harcereaux, des pics. En 1979, un sondage important est

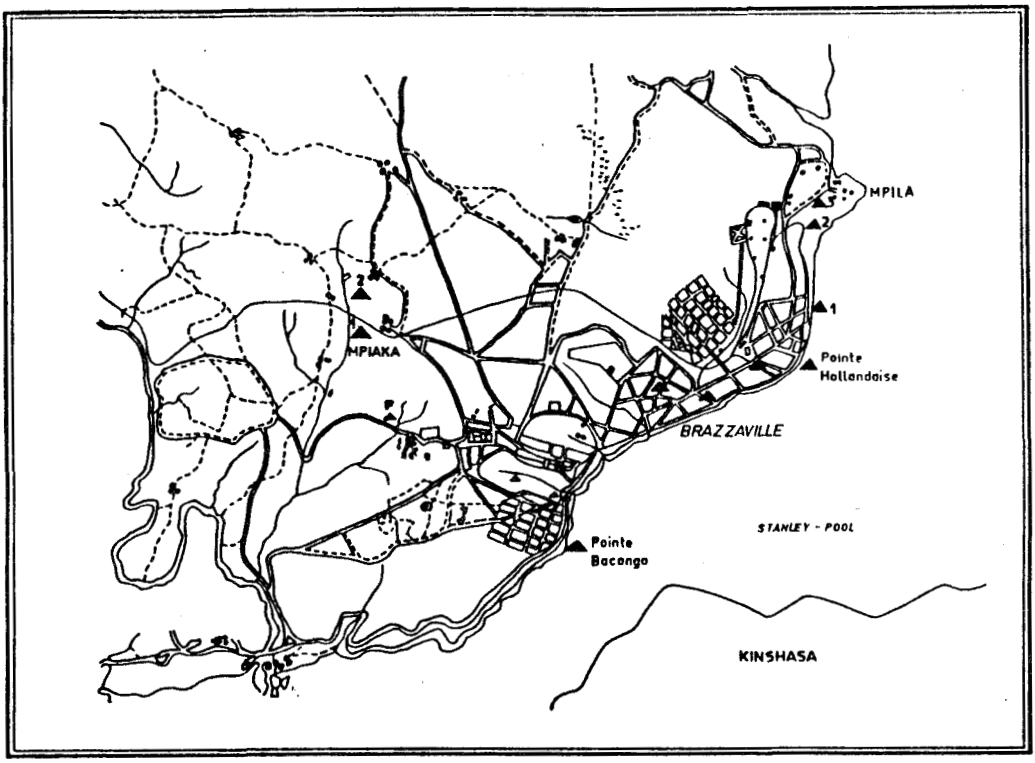

Carte des gisements préhistoriques de Brazzaville d'après Droux et Bergeaud (1937), simplifiée et complétée.

effectué sur un terrain appartenant à l'Ambassade de France et jouxtant la Case De Gaulle ; il n'a pas atteint le niveau alluvial décrit par Droux pour des raisons de sécurité et par manque de moyens, le sondage est interrompu à 4.5 m de profondeur. Cependant il a atteint, d'une part, à 1,5 m de profondeur, un niveau de charbon de bois daté 4080 +/-110 (GIF 5121) ayant permis des déterminations d'espèces végétales (Dechamps et al., sous presse) et, d'autre part, le sommet d'un niveau Tshistolien daté 6890 +/-160 (GIF 5435) ; c'est la première date 14C réalisée sur un niveau préhistorique à Brazzaville.

1.2. Mpiaka

Découverts en 1937 par Bergeaux et Droux, les gisements de Mpiaka se trouvent de part et d'autre du remblai du CFCO et sur les bords de la Mfilou. L'industrie se trouve à environ deux mètres de profondeur dans une couche de graviers incluse dans du sable blanc ; elle se compose surtout de formes foliacées dont de très belles armatures, mais aussi de pics, ciseaux et tranchets.

1.3. Centre-Ville

1.3.1. La Plaine.

En 1936 les travaux de terrassement entre la Poste et la butte du Fort Malamine mirent au jour un niveau qui se trouvait entre 2 et 3 m de profondeur. De nombreux éclats et outils jonchent le sol et font penser à un atelier. Bergeaud (1937) y signale, outre de nombreux éclats de débitage, un pic, un ciseau, une foliacée, un hachereau.

1.3.2. Le détournement de la Mfoa.

En 1978 le détournement de la Mfoa permit l'observation d'une tranchée reliant le carrefour de la Coupole au fleuve Congo en passant par la place où se trouve maintenant l'immeuble de la CNPS. La partie la plus intéressante de cette tranchée se situait entre l'immeuble de la Pastorale et le Fleuve. On y observait sous 6 m de recouvrement un niveau argileux gris emballant des boules décimétriques de grés polymorphe, de fins gravillons de quartz et une industrie préhistorique, l'ensemble reposant sur les grès du Stanley-Pool. Les 163 pièces lithiques recueillies comprennent surtout des éléments de débitage (62 %) ; l'outillage comprend quelques éclats retouchés ou utilisés, des racloirs, des galets aménagés, des coches et des "core-axes" (Lanfranchi-Salvi, 1984).

1.3.3. La tranchee Le Roy.

En 1950 Le Roy profite du creusement d'un canal d'évacuation des eaux par les services du CFCO pour établir une stratigraphie pres du port. La coupe de 7,25 m de haut lui permet de mettre en évidence 3 niveaux archéologiques, deux dans les argiles siliceuses, et un dans le cailloutis de base. Le niveau le plus profond livre une industrie à caractère archaïque, évoquant par certains aspects un Acheuléen, le niveau intermédiaire est classé Sangoen par Le Roy et le niveau supérieur Lupembien. En fait cette classification, si elle a l'avantage de montrer une succession certaine, ne prend pas en compte des pièces manifestement tshitoliennes dans le niveau supérieur.

1.3.4. La Pointe Hollandaise.

Là encore ce sont les travaux d'extension du port de Brazzaville qui mettent au jour des industries préhistoriques analogues à celles des autres gisements (Droux, 1939) ; ici aussi trois niveaux archéologiques sont superposés et fournissent des industries échelonnées du Middle Stone Age au Late Stone Age. En 1976 nous avons eu l'occasion de revoir la partie inférieure du gisement dans les cailloutis de base. Les 37 pièces récoltées (Lanfranchi, 1976) ont été classées Lupembien.

1.4. Mpila

Ce sont toujours les travaux d'extension du port (1934-1941) qui sont à l'origine des découvertes (Droux et Bergeaux, 1937). Deux niveaux archéologiques sont individualisés. Les industries présentent toujours cette allure composite propre au Congo, bifaces, armatures, lames et elles ressemblent à celles de la Pointe Hollandaise dont ce gisement doit être la continuation. Deux autres gisements, éloignés d'un kilomètre, ont fourni les mêmes types d'industries.

1.5. Le gisement de l'ORSTOM

C'est sans conteste le site le plus intéressant de Brazzaville à l'heure actuelle, et nous nous y reviendrons plus longuement. Situé dans la concession de l'ORSTOM, il s'agit d'un Lousseke ("sables blancs") recouvert depuis 1947 par une forêt secondaire. Son étude pédologique (Schwartz, 1985) et archéologique (Lanfranchi, en cours) permet de reconstituer l'histoire de ce site unique en Afrique Centrale, en le replaçant dans le contexte paléoclimatique des 70 000 dernières années (cf. Paléogéographie du site de Brazzaville).

Sur une surface ancienne qui surplombe par une falaise d'au moins 4 m de haut la rivière "Malades du Sommeil" se sont déposés au Maluékien des gravillons : au renversement Maluékien-Njilien (env.) 40 000 B.P.) des recouvrements sableux fossilisent l'ensemble sur lequel s'installe une forêt à l'origine d'une podzolisation tropicale qui forme un alios humide (Njilien, env. 30 000 B.P.). Durant le Léopoldvillien la forêt est dégradée et le recouvrement sableux est en partie évacué, mettant au jour l'alios humique. Au début du Kibangien (env. 12 000-10 000B.P.), des hommes préhistoriques installent un campement temporaire sur cette surface dégagée et surplombant la petite rivière ; très rapidement, l'ensemble est à nouveau recouvert par des sables (accélération de la réhumidification kibangienne) qui subissent en partie une nouvelle podzolisation vers 3 000 B.P.

Ce site nous a permis, d'une part, de retracer l'histoire complexe d'un paysage avec des repères chronologiques obtenus par 14C et, d'autre part, d'étudier un campement préhistorique en place, non perturbé et lui aussi bien calé chronologiquement. C'est un cas exceptionnel. L'étude archéologique qui s'achève a permis une fouille fine sur 25 m2 ; l'outillage recueilli, parfaitement homogène (des remontages sont possibles), va permettre une description précise d'une industrie de l'Afrique Centrale sans que se posent des problèmes de mélange, de déplacement, si fréquents par ailleurs. Datée circa 10 000 B.P., on peut déjà la classer dans le Tshitolien ancien.

2. LES DIFFERENTES INDUSTRIES DE BRAZZAVILLE

Il est difficile de présenter une étude et un classement précis des matériels lithiques recueillis dans la capitale : une partie de ces derniers a disparu, une autre se trouverait dans des caisses à l'Institut de Paléontologie Humaine et au Musée de l'Homme, un stock réduit se trouvait dans l'ex Musée de Brazzaville (Dufeil et Lanfranchi, 1975); le tout sans marquage cohérent et sans relevé de fouilles. Seul le matériel provenant des fouilles de l'ORSTOM est parfaitement utilisable puisqu'accompagné des carnets de fouilles et d'un plan au 1/60è. Enfin seuls le sondage de la case De Gaulle et la fouille de l'ORSTOM ont fait l'objet d'une datation 14C. On peut cependant, et faute de mieux individualiser trois types d'industries dans la capitale, les échelonner de la fin du Pleistocène à l'Holocène, soit environ 70 000 ans.

Les industries du Middle Stone Age sont encore assez mal connues dans notre pays (Lanfranchi, 1979) et on les rattache au Sangoen. Ce terme a été crée par Wayland (1934) pour décrire l'industrie du gisement de Sango Bay sur les bords du Lac Victoria. Très rapidement d'autres chercheurs donnent à ce terme un usage plus général et Sangoen passe alors d'une culture locale

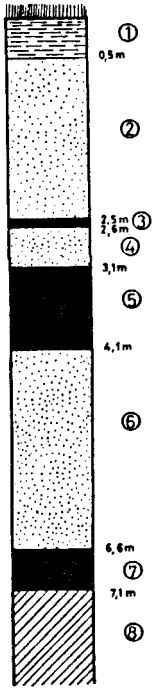

Gisement de la Pointe Hollandaise

1 - humus stérile
2 - sable argileux jaune rougeâtre, charbons, poteries
3 - 1è couche archéologique, charbons
4 - sable argileux jaune rougeâtre stérile
5 - 2è couche archéologique dans le sable
6 - sable jaune stérile passant au blanc
7 - 3è couche archéologique dans le cailloutis
8 - grès tendre gris

1 - humus
2 - couche grise à fraction sableuse variable
3 - couche archéologique dans le lit de gravillons latéritiques
4 - strate alluviale
5 - soubassement

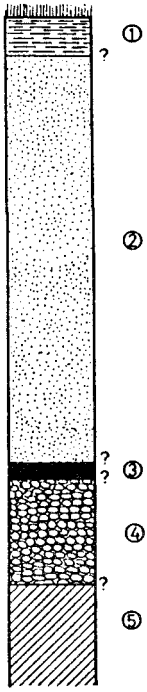

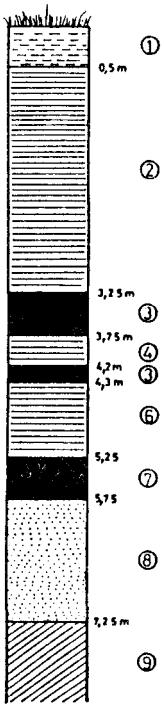

Gisement de la plaine

1 - couche humifère à poteries
2,4,6 - argile siliceuse
3,5 - couches archéologiques dans l'argile
7 - couche archéologique dans le cailloutis
8 - sable
9 - grès

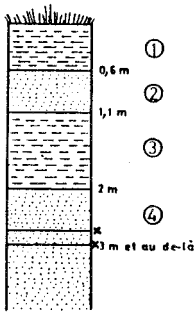

Gisement de Bacongo

1 - couche noirâtre, tessons, éclats, passées charbonneuses
2 - couche jaune stérile: colluvions sableuses à fraction argileuse
3 - couche noirâtre, stérile, lit de charbons
4 - couche très jaune, x x: deux niveaux archéologiques séparés de 20 centimètres

Coupe des gisements de la Pointe Hollandaise, La Plaine et Bacongo, d'après Lanfranchi-Salvi (1984).

Gisement de M'Pila

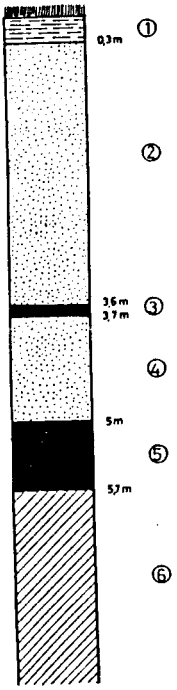

Numéro 1:

1 - terre végétale
2 - sable argileux
3 - couche archéologique
4 - sable argileux
5 - couche archéologique dans le cailloutis
6 - grès blanc du soubassement

Numéro 2:

1- humus fortement sableux
2- sable blanc
3- gravier contenant la 1è industrie
4- gravier contenant la 2è industrie

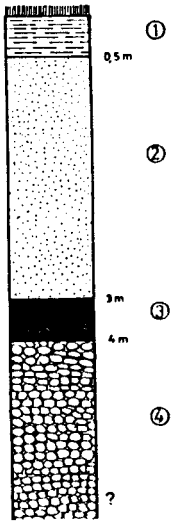

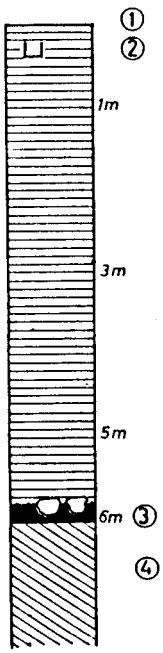

Mfoa.

1 - Sol
2 - Sable argileux
3 - Couche archéologique avec cailloutis et argile grise
4 - Grès du Stanley-Pool

Coupe Le Roy.

1 - Sol humifère
2 - Sable argileux
3 - 1è couche archéologique
4 - 2è couche archeologique
5 - 3è couche archéologique avec cailloutis
6 - Sable blanc de décomposition du grès
7 - Grès du Stanley-Pool

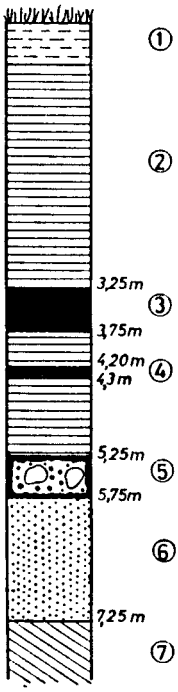

Coupe des gisements de Mpila d'après Lanfranchi-Salvi (1984) et de Mfoa et de la tranchée Le Roy (R. Lanfranchi).

1

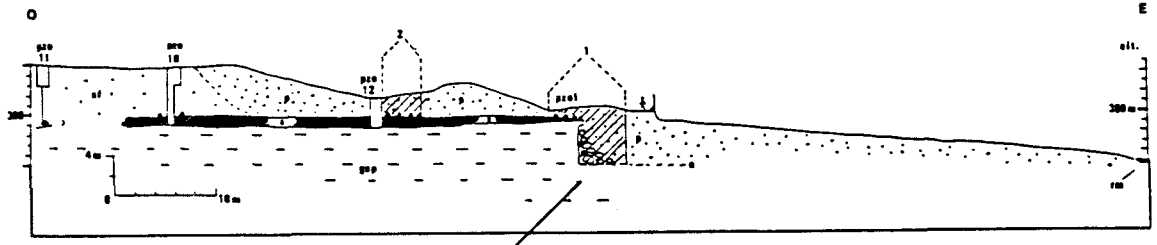

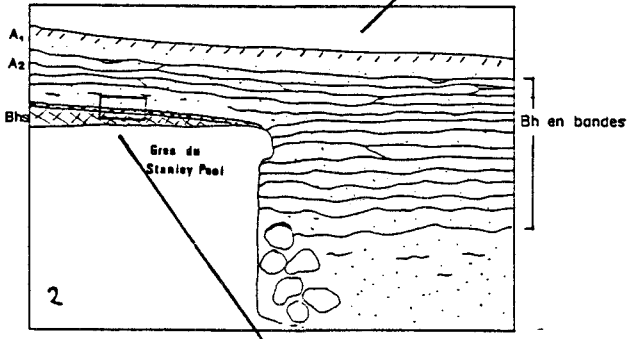

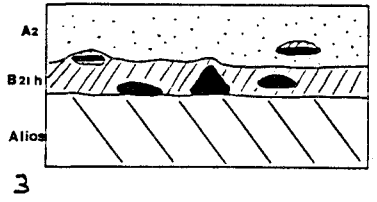

Le gisement de l'ORSTOM (d'après les lever topographiques R. Bosseno, R. Lanfranchi et D. Schwartz).

1- Coupe générale du gisement.

2- Détail du rebord de la falaise.

3- Position des outils au sommet de l'alios.

à la détermination d'une industrie. En Afrique Centrale occidentale, on désigne par Sangoen toutes les industries du Middle Stone Age post-acheuléennes, malgré, semble-t-il,de nombreuses adaptations locales. Ce Sangoen est contemporain de la première phase d'assèchement du climat - le Maluékien - à la fin du Pléistocène, et on le trouve dans les hautes terrasses et dans les vieilles stone-lines (Lanfranchi, 1986). A Brazzaville, seul le niveau de la terrasse de 20m et les niveaux profonds de Mpila ont fourni une industrie à caractère archaïque et que l'on peut qualifier de Sangoenne.

Les éléments technologiques du Sangoen sont assez peu nombreux. Les éclats et les lames sont utilisés au maximum de leurs possibilités. Les éclats, clactoniens ou issus de très grands nucleus d'inspiration levalloisienne, ont des dimensions considérables, parfois jusqu'à 30 cm. Les lames sont lourdes et épaisses. Les retouches sont souvent remontantes et faites au percuteur de pierre. L'outillage est considéré comme adapté au travail du bois bien que cette industrie se soit développée pendant une période plutôt sèche. On y trouve peu d'éléments de tradition acheuléenne : quelques hachereaux ou pièces hachoirs sub-elliptiques à section lenticulaire, des bifaces elliptiques ou lancéolés. En général les bifaces sont façonnés sur des éclats, plus rarement sur des blocs naturels. Les galets aménagés sont rares. L'outillage présente surtout une grande variété de pics : grands pics unnifaces à section trièdrique ou semi-circulaire, longs de 25 à 30 cm, parfois à retaille partiellement biface, pics à double pointe, à dos caréné, pics rabots, pics planes. Les ciseaux et les gouges annoncent déjà le Lupembien. Le ciseau uniface à large tranchant droit, encore très rare et d'aspect archaïque, fait son apparition. IL y a assez peu de racloirs. L'armement sangoen est assez mal défini. Les vrais poignards sont encore rares. Les pièces les plus remarquables sont de grandes armatures foliacées épaisses uni-ou bifaces, façonnées dans de grandes lames ou des éclats épais et qui ont en moyenne 25 cm de longueur.

Le Sangoen est en fait une industrie très fruste d'aspect. C'est l'industrie de l'économie de moyens : seules les parties utiles des pièces sont plus ou moins bien achevées, le reste est laissé brut ou simplement épannelé ou martelé pour faciliter la préhension ou effacer les arêtes qui pourraient blesser. Modèle d'adaptation à une écologie donnée, il est en fait dépendant de facteurs variables qui lui donnent des aspects différents selon l'habileté des artisans et les conditions matérielles plus ou moins favorables à leur travail.

A partir de la fin du Njilien (30 000 B.P.) et jusque vers la fin du Léopoldvillien (15 000 - 12 000 B.P.) se développe une industrie qualifiée de "Lupembien". Le terme a été créé à partir du site de Lupemba au Kasaï. Classé souvent comme Middle Stone

Age ou comme Second Intermediate, il est considéré comme l'apogée de la taille de la pierre en Afrique centrale et, par nombre de côtés, il préfigure déjà le Late Stone Age. Le Lupembien a été divisé en trois stades par Van Moorsel (1956) et quatre par Mortelmans (1962). Ces divisions sont fondées sur les collections recueillies à Kinshasa par Van Moorsel, dans les nombreux sites échelonnés depuis les rives du Pool jusqu'aux contreforts des collines teke. Ce n'est pas le cas à Brazzaville où la totalité des trouvailles a été faite le long des berges du fleuve dans la terrasse de 7 m et les sables qui la coiffent, et où l'industrie est souvent mélangée, les hommes ayant fréquenté ces lieux pendant les millénaires où évolue le Lupembien. On peut cependant séparer un Lupembien ancien, souvent d'aspect émoussé, d'un Lupembien récent en général interstratifié dans les sables argileux.

Le Lupembien ancien est la continuation locale du Sangoen. Le débitage Levallois ou épi-Levallois se généralise ; les retouches sont encore faites par percussion. Les pics sont toujours présents mais plus petits, les ciseaux foliacés uni- ou bifaciaux fréquents et souvent bien finis, des tranchets de 7 à 8 cm apparaissent. L'armement comprend surtout de grands poignards et de grandes armatures sans doute de lance ou de sagaïe. Il n'est pas impossible que cet ensemble corresponde au Lupembien I et II de Mortelmans.

Le Lupembien récent marque une extraordinaire maîtrise dans la taille de la pierre avec l'introduction de la retouche par pression. Le débitage reste Levallois et surtout épi-Levallois, mais débitage et taille sont effectués maintenant au percuteur de bois ou d'os. Les retouches sont fréquemment complétées par des retouches secondaires et le pédoncule apparaît. L'outillage est remarquable de perfection : les pics sont encore nombreux mais ce sont les ciseaux de toutes sortes qui caractérisent ce Lupembien, ciseaux accompagnés de tranchets et de petits bifaces elliptiques ou lancéolés. C'est surtout dans l'armement que se manifeste la perfection technique du Lupembien récent. Des grands poignards, de belles lames, des dards et des armatures foliacées de toutes formes et de toutes dimensions forment un bel ensemble. Les découvreurs des années 30 n'hésitaient pas à les qualifier de "feuille de saule", "feuille de laurier", par analogie au Solutréen, sommet de la taille de la pierre en Europe, et lui aussi caractérisé par d'extraordinnaires armatures foliacées. Ce Lupembien récent correspond au stade III de Mortelmans et peut être aussi au stade IV. C'est celui qui a été rencontré le plus fréquemment à Brazzaville et il n'est pas rare encore aujourd'hui qu'une pluie importante mette au jour de belles armatures en bordure des ravins de la Glacière ou du Tchad.

A partir de la réhumidification du Kibangien (début vers 12.000 B.P.), c'est-à-dire de l'Holocène, une nouvelle industrie se répand dans toute la partie occidentale de l'Afrique Centrale. Le terme de Tshitolien a été établi à partir d'une petite collection récoltée en 1939 sur le plateau des Bena Tshitolo au Kasaï. On distingue un Tshitolien ancien (12 000 - 8 000 B.P.) et un Tshitolien récent ou évolué (7 000 - 2 000 B.P.). L'originalité de cette industrie tient au developpement des armatures de flèche et c'est à cette époque qu'a dû être inventé l'arc.

D'une façon générale le débitage reste épilevalloisien ; les nucleus discoïdes plats sont les plus fréquents mais on rencontre aussi des nucleus globuleux, à lamelles, à un plan de frappe. L'intensité du débitage est la principale caractéristique de ce Tshitolien puisqu'il représente toujours près de 95 % du matériel (Lanfranchi, 1979 ; Cahen et Mortelmans, 1973). La retouche se fait par percussion ou par pression le plus souvent. La retouche abrupte "mésolithique" est fréquente, le polissage, exceptionnel au début, est plus fréquent dans le Tshitolien évolué mais il ne se rencontre que sur un seul type d'outil (cf. infra). Le Tshitolien conserve encore des outils d'assez grandes dimensions, héritage du continuum technologique Sangoen-Lupembien (pics, ciseaux). On y trouve aussi des core-axes, nombreux mais de dimensions réduites. De nombreuses petites lames et des éclats sont utilisés après avoir subi un minimum d'aménagements : petits couteaux à dos naturel ou abattu, lames à pointe retouchée, lames ou éclats à coches. Les tranchets sont relativement abondants suivant les sites : fréquents sur les berges du fleuve, ils sont absents dans le site de l'ORSTOM. Leurs dimensions sont très variables ; si leur silhouette est parfois proche de celle des armatures à tranchant transversal, leur base, souvent très épaisse, semble se prêter difficilement au montage sur le fût d'une flèche. Les pièces les plus originales sont les pièces bifaciales en forme de noyau de mangue (Lanfranchi, 1979) : en silex ou en quartzite à grain fin, elles sont taillées sur des galets de rivière très plats ou sur éclats, le plus souvent par percussion. Elles gardent fréquemmment des plages corticales plus ou moins étendues. Parfois leur extrémité la plus mince est affectée d'un polissage plus ou moins étendu. Il peut être totalement absent comme il peut recouvrir la presque totalité de la pièce. La grande variété des armatures de flèches caractérise aussi le Tshitolien. Les plus fréquentes sont des armatures à taille bifaciale, foliacées, pédonculées ou non. Souvent elles ont été taillées par pression après que la matière première, silex ou quartzite, a été chauffée au préalable pour faciliter le travail.

Le site de l'ORSTOM fournit à Brazzaville un bon exemple du Tshitolien ancien (env. 10 000 B.P.) et l'on y retrouve armatures de flèche, noyaux de mangue, pièce bifaciale, couteau à dos

abattu, au sein d'un intense débitage. Le site de Brazzaville même ne semble pas avoir fourni encore du Tshitolien évolué tel qu'on le trouve dans les abris sous roche du Niari (Emphoux,1970; De Bayle des Hermes et Lanfranchi, 1978) où le microlithisme devient de plus en plus important.

Le Tshitolien est l'expression tardive des cultures de l'Afrique Centrale de l'Ouest ; héritier du Sangoen et du Lupembien, il mêle intimement tradition et évolution dans une sorte de continuum technologique et sans doute anthropologique. On peut admettre qu'il s'achève dans une sorte de pré-néolithique, sans haches ni céramiques mais où le polissage est déjà connu. Ces derniers Tshitoliens ont sans doute été contemporains du Néolithique à céramique du groupe VI et peut-être même des premières métallurgies (De Maret, 1985). Mais à la différence du site de Gombé à Kinshasa (Cahen, 1976), aucun site de cette époque n'a été retrouvé de ce côté-ci du Pool.

Brazzaville a donc été occupée d'une façon quasiment continue depuis au moins 70 000 ans par les hommes. Les lieux de cette occupation se rencontrent systématiquement le long du fleuve mais aussi le long de ses petits affluents qui entaillent le plateau : Mfilou, Malades du Sommeil, ravin de la Glacière, ravin du Tchad. Sangoen, Lupembien, Tshitolien se sont succédé sur le site avec une continuité remarquable qui révèle une progression technologique continue des groupes humains de cette région. L'arrivée de populations, connaissant la céramique et puis rapidement la métallurgie du fer, fera passer la région de l'ère des chasseurs-collecteurs tshitoliens à l'ère des producteurs bantouphones.

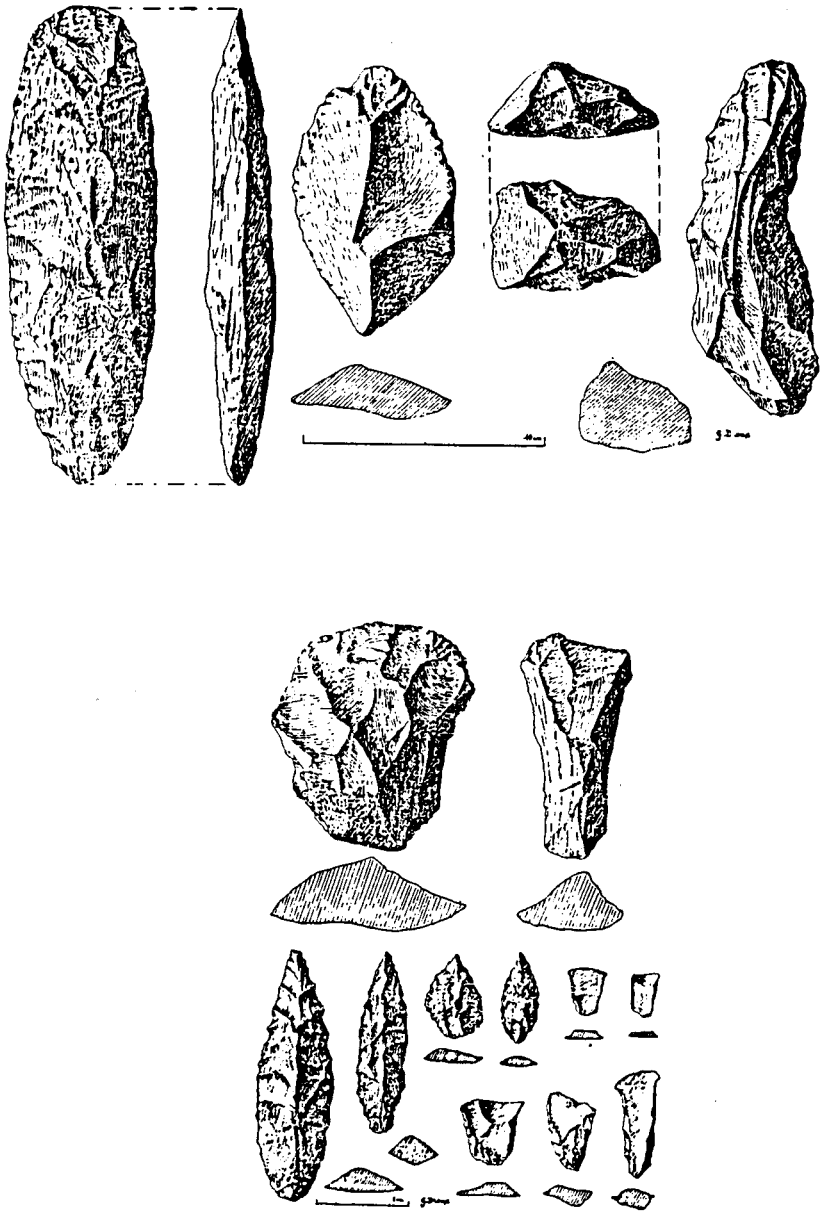

Industrie provenant des gisements de M'Pila d'après Droux et Bergeaud (1937). Pièce foliacée, racloir, gros tranchet, bifaciale arquée, hachoirs, armatures, petits tranchets; complexe Lupembien.

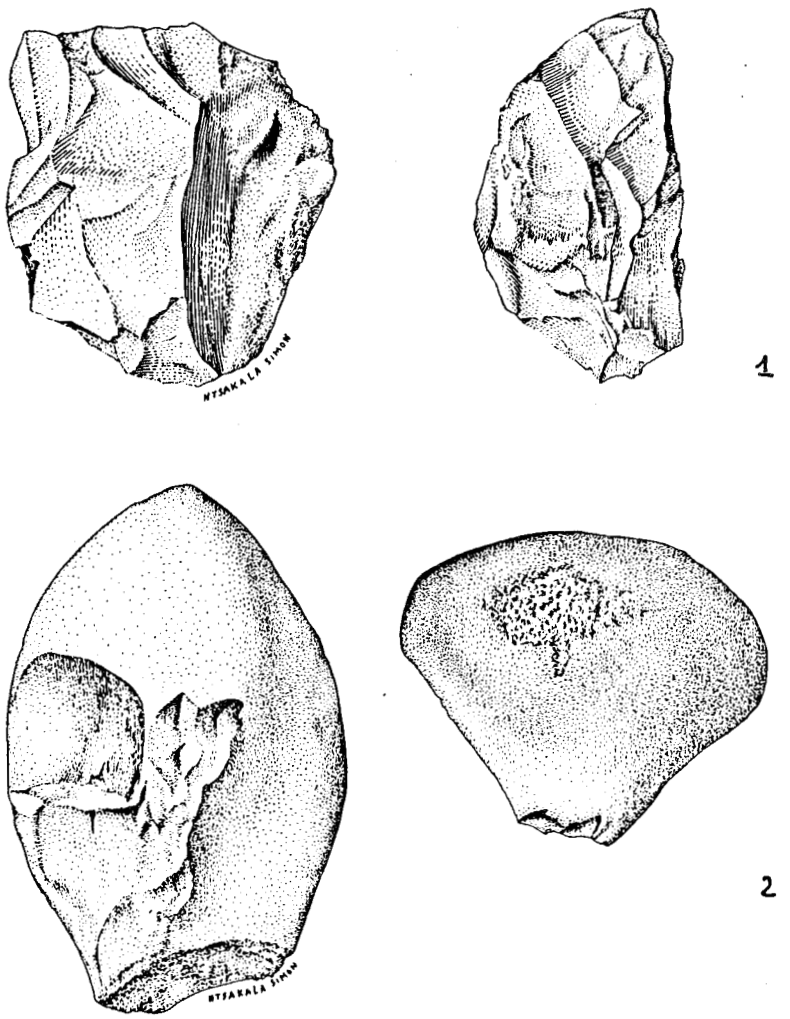

Fouilles ORSTOM: 1 Nucleus épais en grès blanc; 2 Percuteur sur galet ayant aussi servi de nucleus.

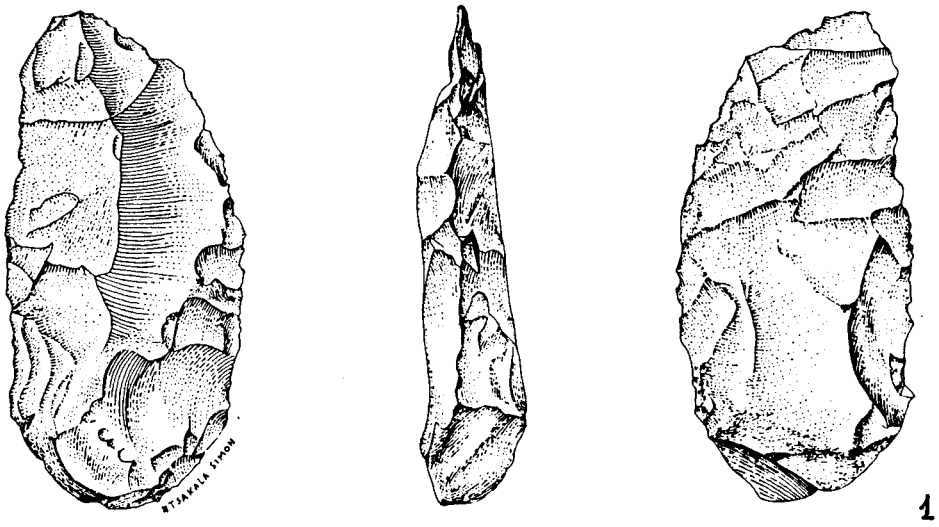

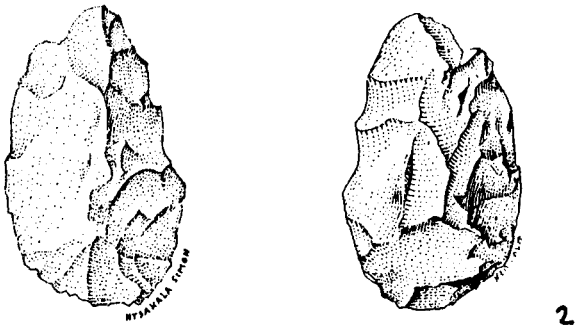

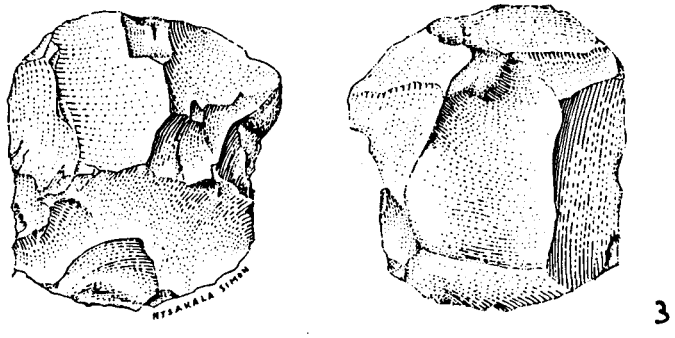

Fouilles ORSTOM: 1 Pièce bifaciale à base réservée; 2 Ebauche d'armature; 3 Nucleus discoïde plat.

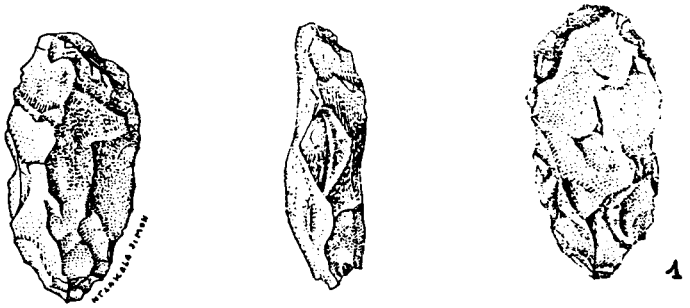

Fouilles ORSTOM: 1 Pièce bifaciale en forme de noyau de mangue; 2 Rabot court; 3 Eclat triangulaire à bord abattu; 4 Couteau à dos abattu; 5 à 8 Armatures.

BIBLIOGRAPHIE

BAYLE DES HERMENS, R. (de), LANFRANCHI, R., "L'abri tshitolien de Ntadi Yomba (République Populaire du Congo)", l'Anthropologie, 82 (4), 1978 : 539-564.

BERGEAUD, G., "La préhistoire en Afrique Equatoriale Française (région du Moyen-Congo)", Bull. Soc. Recherches congolaises, 23, 1937 : 163-170.

CAHEN, D., "Nouvelles fouilles à la Pointe de Gombé (ex. Pointe de Kalina), Kinshasa, Zaïre", l'Antrhopologie, 80 (4), 1976: 573-602.

CAHEN, D. et MORTELMANS, G., Un site Tshitolien sur le plateau des Batéké (République du Zaïre), Musée royal de l'Afrique Centrale, Tervuren, Annales série IN-8°, Sciences Humaines, 81, 1973, 46 p.

DECHAMPS, R. ; LANFRANCHI, R. ; LE COCQ, A. ; SCHWARTZ, D., Contribution à l'évolution des envrironnements quaternaires en Rép. Pop. du Congo : études de macrofossiles végétaux (sous presse).

DROUX, G., "Le gisement préhistorique de la Pointe Hollandaise", Brazzaville, note préliminaire, Bull. soc. Recherches congolaises, 27, 1937 : 137-145.

DROUX, G., "De la présence d'outils en pierre taillée dans la terrasse de 20m du Stanley-Pool", Bull. Soc. Recherches congolaises, 28, 1941 : 137-142.

DROUX, G. ; BERGEAUD, G., 1937 - Nouveaux ateliers préhistoriques à Brazzaville, Bull. Soc. Recherches congolaises, 24, 1937 : 210-233.

DUFEIL, M.M. ; LANFRANCHI, R., "Note sur la préhistoire du Congo: inventaire de restitution au Musée National", Annales de l'Université de Brazzaville, XI (A-B), 1975 :69-89.

EMPHOUX, J.P., "La grotte de Bitorri au Congo Brazzaville, Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum., III (1), 1970 : 3-20.

LE ROY, P., "Note documentaire sur la préhistoire de Brazzaville, esquisse d'une stratigraphie", Encyclopédie Coloniale et Maritime, V, 1950 : 35-39.

LANFRANCHI, R., "Le gisement de la Pointe Hollandaise", Cah. Cong. D'Anthro. et d'Hist., 1, 1976 : 13-19.

LANFRANCHI, R., Recherches préhistoriques dans la moyenne vallée du Niari (République Populaire du Congo), thèse 3è cycle, Univ. Paris I, 1979, 675 p.

LANFRANCHI, R., "Les industries préhistoriques congolaises dans le contexte du Quaternaire récent, Actes du Symposium international sur les Changements globaux en Afrique durant le Quaternaire - Passé, Présent, Futur, 1986, 3p.

LANFRANCHI-SALVI, C., Etudes des gisements préhistoriques de Brazzaville et de Kinshasa (R.P. du Congo et R.D. du Zaïre), Thèse de 3è cycle, Univ. Paris I, 1984, 246 p.

LOMBARD, J., "Matériaux préhistoriques du Congo français", Journal de la Société des Africanistes, I (1), 1931 : 49-59.

MARET, P., "Le contexte archéologique de l'expansion Bantu en Afrique centrale", prétirage du Colloque sur l'Expansion Bantu, CICIBA, Libreville, 1985, 29p.

MORTELMANS, G., "Vue d'ensemble sur la Préhistoire du Congo Occidental", Actes du IVè Congrès Panafricain de Préhistoire et de l'Etude du Quaternaire, Musée Royal de l'Afrique centrale, Tervuren, Annales, sér. IN 8°, Sciences Humaines, 40, 1962 : 129-164.

SCHWARTZ, D., Histoire d'un paysage : le lousseke ; Paléo-environnement quaternaire et podzolisation sur sables batéké (quarante derniers millénaires, région de Brazzaville, R.P. du Congo), Thèse de doctorat d'Etat, Univ. de Nancy I, 1985, 240p.

VAN MOORSEL, H., "Aperçu général sur les résultats des recherches archéologiques de la plaine de Léopoldville (1933-1953)", Actes IVè Congresso Internacional de Pre- y Protohistoria Madrid, 1954 : 69-75.

WAYLAND, J., "Rifts, rivers, rains and early man in Uganda", Journal of Royal Anthropological Institute, LXIV, 1934 : 333-352.

L'HISTOIRE DU CONGO A TRAVERS LES RUES DE BRAZZAVILLE

Jean Pierre BANZOUZI

INSSEJAG

L'objet de cette communication est d'utiliser la rue comme outil méthodologique, sorte d'itinéraire historique rendant compte de l'histoire du Congo :

- le Congo, des origines à la pénétration (avant 1880)
- la période coloniale (1880 - 1958)
- la décolonisation et l'Indépendance (1958 - 1960)
- le Congo aujourd'hui.

1. DEFINITION DE LA RUE

L'origine etymologique de "rue", est le mot latin "ruga", nom gardé en Italien et dans d'autres langues romanes et qui par déformation est devenue "rue". "Ruga" veut dire ride; on pourrait dire que la rue est une cicatrice laissée par l'histoire. Cet espace de la rue est fondamentalement le lieu d'une histoire.

Notre approche vise à dégager la personnalité de la rue, mais également à répondre à la plus banale des questions: quelle est ton adresse ? rue Bayardelle, rue du Général de Gaulle, avenue de France, avenue de Paris, etc., noms d'hommes célèbres, de villes ou de pays que, dans la pratique courante, on est amené à prononcer à tout bout de champ. Cette familiarité est ambiguë, fallacieuse et savamment orchestrée par la Métropole. Ainsi, nous sommes où nous ne sommes pas, mais le pays où nous ne sommes pas existe et celui où nous sommes n'existe pas. La méconnaissance même des nouveaux noms est flagrante : rue Mpossi-Masséké, rue Mabiala Ma Nganga, rue Pierre Mbongo. Ainsi continue-t-on d'envoyer les lettres aux anciens noms des rues.

Le choix d'une telle approche trouve sa justification dans le fait que Brazzaville, qui est devenue tant de fois capitale (de l'Afrique Equatoriale Française, de la France libre, du Moyen Congo, du Congo, désormais de la République Populaire du Congo), se distingue encore une fois des autres capitales des pays de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale (Libreville, Ndjaména, Yaoundé, Bangui) comme étant la seule dont les rues et avenues portent des noms de personnes, d'événements ayant fait date, de villes, de rivières, de forêts, etc.

Nous nous proposons de faire connaître Brazzaville par les rues. Cette approche permet d'entrer complètement dans l'histoire du Congo par un aperçu toponymique, historique et sociologique des noms des rues, avenues et lieux-dits selon les quartiers.

2. HISTORIOGRAPHIE DES QUARTIERS

2.1. Le Plateau

Le Plateau, quartier administratif, est compris entre les ravins de la Glacière et du Tchad. C'est sur ce Plateau que fut acheté et payé en barettes le groupe de 17 paillotes du chef N'Guia en 1886. De Chavannes y construisit la "première case" de Brazzaville. Les rues de ce quartier évoquent les premiers explorateurs : rue Diego Cao, évoque le premier explorateur ayant atteint l'embouchure du Congo en 1482; d'autres rues portent les noms de presque tous ceux qui accompagnaient Brazza lors de la pénétration coloniale avec les missions de l'Ouest africain : rue Ballay et rue Noël Eugène, la rue Malamine, du nom d'un sergent sénégalais, jadis (1912) petite rue du Plateau, actuellement située entre la place de la Mairie et l'Hôtel des Postes. Rue Crampel porte le nom d'un secrétaire de Brazza; enfin les rues Rigail de Lastours, Charles de Chavannes, Albert Dolisie, Thollin (Place), et Liotard évoquent également les compagnons de Brazza. Par la suite, se sont ajoutées les rues Henri de Lamothe et du Colonel Largeau. La rue Edouard Renard évoque le gouverneur général de l'AEF qui succéda à Antonetti, et elle est vraisemblablement une des plus vieilles rues de Brazzaville. Anciennement dénommée avenue de la Résidence, cette rue partait de la case de Chavannes-Laneyné (la résidence) et, traversant le tennis club de l'époque, où se trouve actuellement le palais présidentiel, descendait par un escalier à la briquetterie de Chavannes. L'avenue du Général de Gaulle, anciennement avenue n°2 en 1937, longe le ravin du Tchad.

2.2. Le quartier Tchad

Ce quartier est situé entre le ravin du même nom et le ravin de la Mission et fut concédé par arrêté, le 31 janvier 1900, par le commissaire général du gouvernement dans le Congo Français au "Territoire militaire des pays et protectorats du Tchad". Il abrita plusieurs militaires tchadiens, et s'appelle aujourd'hui Camp du 15 Août 1963.

Certaines rues de ce quartier sont dédiées à la gloire de l'Armée Française : avenue de la Deuxième Division Blindée, boulevard Maréchal Lyautey, avenue Colonel Busset, avenue du Colonel Colonna d'Ornano. Enfin l'avenue des Unités de Marche de la France Libre évoque l'épisode qui commença le 21 décembre 1940 et au cours duquel le Général de Larminat salua le départ des

deux premiers bataillons de marche de la guerre en Erythrée : février 1941, victoire de Koufra remportée par Leclerc, Keren et Kub-Kub en Erythrée; 1941 avec le Fezzan jusqu'à Tripoli;du 26 mai au 11 juin 1942 où, sous les ordres de Koenig, défense héroïque de Bir-Hakeuir en Lybie; et enfin en Août 1944, débarquement Paris-Strasbourg.

2.3. Le quartier de la Mission ou l'Aiglon

Il évoque la pénétration des missionnaires catholiques et le rôle prépondérant qu'ils ont joué dans l'évangélisation, l'enseignement (école primaire, collège Chaminade, collège Javouhey, etc.), et l'architecture de Brazzaville (sa cathédrale, la basilique Sainte Anne du Congo). Ce sont les rues telles que : la rue du R.P. Bessieux,du nom du premier évêque du Gabon qui s'installa près du fort d'Aumale (futur Libreville en 1886); l'avenue Monseigneur Augouard (premier Français venu au Stanley-Pool après de Brazza en 1881) qui fonda la Mission de Linzolo en 1883, une Mission au Kassaï (Zaïre Actuel) dès 1886, et une autre à Brazzaville en 1887. Ce personnage lança son premier "diata", bateau à voile, en 1881 et fut nommé évêque en 1890; il créa le Port Léon, jadis port fluvial de la Mission Catholique, derrière l'Hotel de ville. On y trouve aussi la rue du Village des Chrétiens, au bas de la colline de la mission, (ancien village dit aussi Mariage, constitué par des esclaves libérés et les premiers catéchumènes mariés religieusement, qui était situé jadis vers les immeubles fédéraux face à la Résidence Marina Hôtel).

2.4. La Plaine

Ce quartier est compris entre l'Hôtel de Ville et l'embarcadère pour Kinshasa et fut créé en 1888. Des boutiques s'y ouvriront à la suite de la pénétration coloniale : en 1887, un premier comptoir français (Firme Daumas-Beraud) est créé sur les bords du Pool, suivi par les frères Tréchot en 1888 qui se tourneront vers le fleuve Congo et la Cuvette. Les quatre frères Tréchot exploitaient une immense concession dans le Moyen Congo, du temps des fameuses sociétés concessionnaires qui se partagèrent le Congo, et deux d'entre eux fondèrent la CFHC (Compagnie Française du Haut Congo). La rue Tréchot était petite mais commerçante. Elle reliait l'avenue Orsi du quartier commercial à la rue Jules Ferry qui rejoint la gare. La rue Jules Ferry, dénommée d'après l'homme d'Etat français, relie la gare à l'ancienne avenue Felix Faure, appelée jadis rue Biscarat d'après l'homme qui fut tué lors de la mission Crampel à Dar el Kouti en 1891.

On trouve dans ce quartier des rues portant les noms de gouverneurs généraux telles que la rue Alfassa (Mattéo), d'après le nom du Gouverneur Général Honoraire, gouverneur du Moyen Congo et Secrétaire Général du Gouverneur Général Antonetti, la rue Felix Eboué, du nom du Gouverneur Général de l'AEF, premier des gouverneurs en activité qui se rallia à l'appel du Général de Gaulle, compagnon de la Libération. La rue Félix Eboué, anciennement Rue Félix Faure fut débaptisée en 1944.

On y trouve aussi des rues portant les noms d'hommes politiques : rue Paul Doumer (homme politique et administrateur, Gouverneur Général de l'Indochine en 1890, Président du Sénat en 1927, de la République en 1931). C'est une longue avenue qui, de la Piscine des caïmans, rejoint Mpila en passant par la poste, la Société Nationale d'Electricité, la gare ; elle fut débaptisée pour s'appeler Fulbert Youlou et rebaptisée avenue Patrice Lumumba.

Certaines rues évoquent des dates d'événements : c'est le cas de la rue du 28 Août , date de ralliement à la France Libre et Combattante du Moyen Congo. La rue du Général Husson, (gouverneur Général de l'AEF qui fut dépossédé et remplacé par le Colonel de Larminat) est l'ancienne grande voie qui reliait le Plateau à Mpila et qui a porté plusieurs noms : Congo, Ouesso, Commerce, Félix Faure. Elle fut par la suite découpée en Antonetti et 28 Août 1940 (à la Plaine) et s'appelle aujourd'hui avenue Amilcar Cabral.

Tout comme les personnes, les lieux sont baptisés et, selon les événements, débaptisés : la place de la Gare, date de 1929, sous Antonetti, celle de la Poste, date de 1929; la place de la Piscine, aujourd'hui, appelée 31 décembre 1969 date de 1936. Ces places sont encore connues sous leur nom originel : le nom de la Piscine persiste encore bien qu'elle n'existe plus.

2.5. Le quartier Mpila

Cet ancien village florissant illustre les balbutiements des débuts de l'industrie à Brazzaville. Les rues de ce quartier évoquent :

- La pénétration coloniale ; ainsi la rue Bouet-Willaumez, du nom du capitaine de vaisseau commandant le brick la "Malouine" qui reçut pour mission d'explorer la côte occidentale d'Afrique, reconnut la rade du Gabon et traita le 9 février 1839 avec un chef indigène de la rive gauche de la baie (Rapou Yombo, dit aussi Roi Dents) permettant ainsi à la France de s'installer au Gabon.

- Les Sociétés concessionnaires : La rue de la Pointe Hollandaise, le cimetière Hollandais, rappellent les premiers temps de Brazza et tout un chapitre de la présence européenne en Afrique Centrale pendant tout le XIXe siècle. Les Hollandais avaient un nombre important de comptoirs et de factoreries le long de la côte et notamment à Brazzaville. C'est la Maison Hollandaise sous le sigle de N.A.H.V. (Nieuwe Afrikaansche Handels Vennotschap) qui y obtint une concession dès 1888 qui atteindra, en 1898, quarante hectares (un kilomètre de front d'eau le long du Beach actuel).

- La construction du chemin de fer Congo-Océan (CFCO) : les rues du Camp, Jacob, de la Gare des marchandises, toutes évoquent cette époque. La rue du Camp du nom d'un camp de travailleurs du CFCO qui fut construit aux environs de 1933 entre l'UNELCO, la SNE actuelle et le grand immeuble magasin Nogueira ; rue Jacob (Léon), baptisée d'après l'ingénieur des chemins de fer qui fut chargé par Brazza en 1886 d'étudier le tracé et fit en 1887-1889 d'importants travaux topographiques entre Loango et Brazzaville avec Pleigneur, Pobéguin, Michel Dolisie, Cholet. La rue de la Gare des marchandises conduit à la gare surnommée "petite vitesse".

Au delà du quartier industriel, les rues évoquent les acitivités principales du quartiers : rue des Jardiners, rue des Pêcheurs, rue des Maraîchers, etc.

3. LES RUES DANS "LES BRAZZAVILLES NOIRES"

3.1. Historique de la rue

L'expression les "Brazzavilles noires" est empruntée à G.Balandier (1955). Elle désigne les quartiers urbains d'occupation africaine. En effet, c'est en 1909 qu'une déclaration consacre la création officielle des quartiers indigènes de Poto-Poto et de Bacongo. Celle-ci paraît exprimer la volonté des pouvoirs centraux coloniaux de placer les agglomérations indigènes dans un système où l'on n'admet pas une intégration des populations locales et de la population européenne. Qu'est ce qui a provoqué cette décision qui appelait des transformations ? "Quand le pouvoir colonial manifeste sa volonté de contrôler tout ce qui approche le milieu urbain, la première application de volonté se fait par le tracé des rues dans ces quartiers noirs, dans un esprit rationaliste, qui tranche souvent avec la ville européenne. Les rues sont rectilignes et se croisent en angle droit" (Milandou, 1983).

3.2. Le paysage urbain : les noms de rues

Balandier dans, "Sociologie des Brazzaville Noires" (1955) dit à propos des noms de rue : "les dénominations mêmes des rues ne manquent pas d'être caractéristiques de chacun des 'Centres'. A Poto-Poto, elles rappellent l'origine ethnique des premiers habitants qui les ouvrirent : rue des Mongo, rue des Mbochi, rue des Kouyou, etc. Ces noms ne doivent pas faire illusion, ils constituent plus des rappels historiques que l'indication d'une réalité actuelle ; ils soulignent surtout l'extrême panachage ethnique qui caractérise ce centre : l'énumération des noms de rues fait saisir à quel point Poto-Poto est un véritable 'melting-pot'. A Bacongo, les dénominations sont de nature radicalement étrangères et rappellent les grandes personnalités de l'histoire et de la littérature : rues Montaigne, Voltaire, Condorcet, Surcouf, Jean Bart, etc. Ce 'centre' ne se définit pas par rapport à des particularités ethniques mais rappelle son caractère de dépendance du quartier administratif".

3.2.1. Le quartier Bacongo

Le quartier est subdivisé en plusieurs quartiers administrés par des chefs de quartiers ; il se décomposait de la manière suivante : quartier Dahomey, quartier Kondo, quartier Mbama, quartier Mpissa, quartier Mambani, quartier Bounsana et quartier Makélékélé, ce dernier étant devenu un arrondissement.

Ce quartier, typique de la présence française, montre encore une fois combien nous étions dominés culturellement dans un pays où nous n'étions pas. Ses rues portent les noms de militaires français : Rue Jean Bart, rue Lamy, rue Moll (colonel tué lors de l'affaire de Doroté dans le Ouaddaï le 9 novembre 1910), rue Capitaine Tchoreré (gabonais mort pour la France pendant la guerre 39-45). Elles portent également les noms d'hommes politiques (Jules Grevy, Félix Eboué), d'hommes de lettres (Voltaire), d'hommes de sciences (Chaptal, Condorcet), d'artistes (Béranger), de missionnaires catholiques (Père Bonnefond, Père Drean, tous deux prêtres français de la congrégation du Saint Esprit ; rue Mère Marie, première religieuse au Congo),de missionnaires protestants (John Sodergren). John Sodergren, missionnaire protestant suédois, qui fut Président de la Mission Evangélique Suédoisse de 1925 à 1947, est l'une des personnalités que le Général de Gaulle rencontrait lors de ses passages à Brazzavile en 1940 et 1942.

Ces rues qui portent comme des êtres des noms propres, furent débaptisées par arrêté n°3127 du 5 juillet 1967 approuvant la délibération n°6-67 du 4 avril 1967 de la délégation spéciale portant sur certaines rues de l'agglomération de Bacongo. On en veut pour exemple la rue Samba Marius, (ex-rue Alfasser, chef de quartier notable), la rue Jacques Bankaites, (ex-rue Condorcet),

la rue Balou Constant, (ex-rue Arago), la rue Kitengué, du nom du grand chef du quartier n°1 (ex-rue Bacongo), la rue Mbiemo (ex-rue Capitaine Charles Tchoreré, gabonais, officier, capitaine à titre français, commandant de la 7è compagnie du 53e R.I.C.M.S. occupant Airaines et qui fut tué sauvagement le 7 juin 1940 au petit village d'Airaines près d'Abbeville, en France), l'avenue Matsoua André Grénard (ex-avenue Capitaine Gaulard, d'après l'aviateur qui s'écrasa à Bolobo, côté belge, le 18 mars 1935 alors qu'il se rendait à Bangui avec le Gouverneur Général Renard et Madame Renard), ancien terrain d'aviation militaire de Bacongo.

3.2.2. Le quartier de Poto-Poto

Poto-Poto, ancienne plaine marécageuse, signifie "boue". Il représenterait un "melting-pot" de la presque totalité des ethnies de l'ex-Afrique Equatoriale Française, (Oubangui-Chari, Tchad, Gabon, Moyen-Congo, Cameroun), des colonies de l'Afrique de l'Ouest, d'anciens administrateurs coloniaux, traitants et tirailleurs (Sénégalais, Dahoméens, Haoussa), d'où les rues Dahomey, Haoussa, Sénégalais. Les rues Kassai, Mongo, Banziri, Mbaka, Yakoma, Bangangoulou, Mbochis et Batéké, portent les noms des premiers occupants de Brazzaville ; en général ces différentes ethnies ont été amenées à Brazzaville par les missionnaires catholiques.

Les grands travaux qui s'ouvrirent au Congo en 1925 (construction du chemin de fer et autres grands travaux à Brazzaville) permirent l'installation de vastes camps de travailleurs, tels que le camp des Saras à Poto-Poto et la rue du même nom. La présence française était permanente. On y trouve donc l'avenue de Paris, tracée vers 1910, rue principale qui allait du nord au sud de Poto-Poto en 1928 ; elle figure sur une carte comme la rue n°4. Goudronnée début 1954 jusqu'au rond point de Moungali, cette avenue est devenue avenue de la Paix. La rue des Gabonais, fut également débaptisée et rebaptisée rue des Martyrs le 20 septembre 1967 à la mémoire des congolais morts à l'issue des émeutes qui suivirent un match de football opposant le Congo au Gabon.

3.2.3. Moungali et Ouenzé

Moungali, quartier au nord de Poto-Poto, signifie "aveuglant" (jadis marais et sables étincelants et nus) et Ouenzé quartier à l'est de Poto-Poto, dont le nom vient de l'ancien Congo-Belge, signifie "lieu de transaction, de réunion", et plus exactement, "marché". Dans ces deux quartiers les rues portent des noms de villes de l'AEF, des chefs-lieux de région, des villages de l'ancien Moyen-Congo, comme en témoignent les rues Franceville, Bangui, Kinkala, Owando, (ex-Fort Rousset), Loubomo

(ex-rue Dolisie), Itoumbi, Lenine (ex-rue Impfondo), Linzolo, Balloys, Dongou et Epena. La volonté de reproduire l'avenue des Champs-Elysées, qui mesure 60 mètres de large, permit la création en 1958 et 1965 de l'avenue des 60 mètres qui changera successivement de nom : Mindouli, débaptisée pour s'appeler Jacques Opangault, du nom du Président du Mouvement Socialiste Africain, Vice Président du Conseil du Gouvernement, puis baptisée de nouveau avenue des 3 Martyrs à la mémoire des citoyens congolais morts les 13, 14 et 15 Août 1963.

3.2.4. Makélékélé

Makélékélé tire son nom du ruisseau qui le sépare de Bacongo et comprend : le quartier Météo, la Gendamerie, Nganguouoni, Moukoundji Ngouaka. Jusqu'en 1958, Makélékélé n'était mis en valeur que par les femmes qui habitaient Bacongo et qui avaient gardé des activités "purement rurales". Les premiers lotissements dans la zone ont été créés par la municipalité de 1959 à 1960. De 1959 à 1962, la S ociété congolaise immobilière (SCI) va réaliser des lotissements au nord du quartier et à côté de l'actuelle commune de Makélékélé.

Au cours de la même année 1959, des propriétaires fonciers vont réaliser les lotissements de terrains urbains. Parmi ces propriétaires, signalons Mbemba Hyppolite, Niania Joachim, Sita Jean Baptiste ou Sita Dia Tsiolo. C'est ainsi que les rues de Makélékélé portent les noms de propriétaires fonciers (rue Ngali Pascal, Mbemba Hyppolite, Niania Joachim), de quelques notables congolais (rue Nganga Antoine, nom de l'ancien Secrétaire Général à la Mairie, rue Fila Jean Baptiste). D'autres rues doivent leur nom aux grands chefs qui se sont illustrés pendant la colonisation soit en collaborant, soit en résistant à Moudongo Biza, (rue Samba Ndongo, nommée d'après Samba Ndongo qui se rebella contre l'administration coloniale et fut envoyé au Tchad en 1946). Il en est de même pour certains chefs de clan : Boueta Mbongo, Jacques Mayassi (collaborateur des colons), Pierre Mbongo ou pour certains missionnaires catholiques : Frère Hervé, Monseigneur Biechy (évêque à Brazzaville).

Le quartier Météo est né et s'est développé autour de l'ancienne concession urbaine des services de météorologie, actuel centre culturel de l'ambassage d'Angola. Il doit son lotissement, à partir de 1967, à Samba Félix dont une rue porte le nom. Les rues évoquent ici les noms de villages et de rivières de la région du Pool (rue Boko, rue Loumou, rue Koubola, rue Matensama, Loua, rue Voula), ou d'anciens marchés (rue Mpika).

Le quartier Moukoundji Ngouaka doit son nom à un ancien militaire retraité, originaire du Haut Oubangui, nommé Ngouaka. Celui-ci avait acheté une moitié de la concession appartenant à Bunji qui lui-même se l'était approprié par achat direct à Yari.

Ngouaka devait fonder un village dont il fut le chef. C'est tout naturellement que le quartier qui devait naître et se développer autour du village du chef Ngouaka prit le nom de Moukoundji Ngouaka. Les rues ici portent les noms des chefs coutumiers (rue Malonga Ecoute, rue Mpiaka, rue Matiabou, rue Ngouaka, rue Mbondji) et de personnalités religieuses (rue Monseigneur Mbemba, premier évêque du Congo; rue Auguste Nkounkou, prêtre congolais).

3.2.5. Le Plateau des 15 ans

Ce nom vient des tirailleurs qui, retraités après 15 ans de service, y vivaient retirés. Les noms des rues de ce quartier évoquent des rivières (rues Madzia, Djouari, Nko, Ndouo, Moukoukoulou), des forêts du Congo (rue Bangou, dans le district de Mindouli ; rue Mayombe, dans la région du Niari et du Kouilou), de sites géologiques (rue Diosso, évoquant les gorges de Diosso dans la région du Kouilou), etc.

4. COMPORTEMENTS SOCIOLOGIQUES

Nous nous limiterons aux quartiers cités plus haut. Les autres (Kinsoundi, Mfilou, Moukondo, Talangaï) feront l'objet d'une autre étude. Il apparaît toutefois que le baptême des rues continue d'être un enjeu dans certains quartiers.

Malgré la "débaptisation" de certaines rues, la majeure partie de la population citadine continue d'utiliser leurs anciennes dénominations. C'est le cas de la rue des Trois Francs (ex-Guynemer). On dit par exemple prendre le "100-100 Guynemer" ("100-100", nom donné aux taxis collectifs). Par contre, la population urbaine a bien intégré les nouveaux noms de certaines rues : avenue Matsoua, au lieu de Capitaine Gaulard, avenue de la Paix, au lieu de l'avenue de Paris, rue Loubomo et rue Owando (ex-Dolisie et ex-Fort Rousset).

Chaque grande période de l'histoire commence par un phénomène d'approriation de l'espace culturel au centre de la cité. L'agora de la ville grecque, le forum romain, la cathédrale du Moyen Age, la plazza italienne en sont des exemples fameux. L'espace public devient le centre de l'échange. Ainsi l'espace culturel s'est déplacé au Congo de l'espace communautaire (mbongui) et de l'espace public, (zandu, "marché") à celui de la rue. Aujourd'hui cette dimension devient dominante. La sociabilité traditionnelle par quartier et par rue disparaissant, une nouvelle sociabilité s'est substituée à l'ancienne, et maintenant assure les fonctions essentielles de la ville. Le véhicule de cette nouvelle sociabilité a été le bar, le bar dancing, le café restaurant, c'est à dire l'endroit public où l'on se rencontre , où l'on parle, on boit, on mange ; il est devenu l'endroit du discours.

L'absence d'aires de jeux, d'infrastructures sociales et culturelles due à l'occupation anarchique de l'espace de tous les nouveaux quartiers de Brazzaville, a poussé les jeunes, qui constituent la plus grande partie de la population urbaine, vers la rue, espace d'intiation, de jeux, de circulation des marchandises (création de kiosques à cigarettes, lavage de voitures etc.).

BIBLIOGRAPHIE

TOURE, A., La civilisation quotidienne en Côte d'Ivoire ; procès d'occidentalisation, Editions Karthala, Paris, 1981.

BALANDIER, G., Sociologie des Brazzavilles Noires, Edition Armand Colin, Paris, 1954.

CHAVANNES, Ch. (de), "Note sur la Fondation de Brazzaville en 1886", Bulletin soc. rech. Congolaise, n° 20, Brazzaville, 1935, pp. 3-22.

FREY, R., "Brazzaville, capitale de l'Afrique Equatoriale Française", Paris, Encyclopédie mensuelle O.M., 1954.

JEANNIN, M., Un quartier récent de Brazzaville : Makélékélé, ses activités économiques traditionnelles, Paris, ORSTOM, 1969.

MILANDOU, M., Habitat et transformations sociales au Congo, Thèse de Doctorat de 3è cycle, Université des Sciences sociales, Grenoble II, 1983.

DEUXIEME PARTIE

LES EQUIPEMENTS

ET

L'HABITAT

LE RUISSELLEMENT A BRAZZAVILLE

Bienvenu MAZIEZOULA

DGRST/ORSTOM

Notre propos, qui est une brève réflexion sur le ruissellement et ses multiples problèmes à Brazzaville, tient avant tout à mettre l'accent sur quelques considérations purement générales afin d'établir la relation, combien intime, qui existe entre l'hydrologie urbaine et l'aménagement de la ville d'une part, et d'autre part à montrer la reponsabilité des décideurs dans la politique d'aménagement de la ville.

En effet les projets d'aménagement, on le sait, peuvent produire, en plus des bienfaits espérés, des effets secondaires défavorables à l'environnement en général, aux régimes hydrologiques en particulier ainsi qu'aux conditions socio-sanitaires des populations concernées par lesdits projets. Autrement dit, pour assurer un aménagement harmonieux du site de Brazzaville, il y a lieu de prendre en compte certains effets secondaires relatifs à l'aménagement de la ville. Cette considération conduit nécessairement à évaluer, entre autre, l'impact socio-économique et écologique des modifications des régimes hydrologiques, dans la mesure où ces modifications posent de sérieux problèmes aux autorités municipales, à savoir : l'évacuation optimale des eaux pluviales, la dégradation du site par érosion pluviale, l'inondation de certains quartiers etc.

1. PRESENTATION DU SITE DE BRAZZAVILLE

Si l'on se réfère aux données du CRETH, la surface urbanisée, selon l'hypothèse optimale, peut être estimée à :

- 52 km2 en 1975 pour une population de 320 000 Hbts ;
- 61,5 km2 en 1980 " " " " 430 000 Hbts ;
- 69,5 km2 en 1985 " " " " 528 000 Hbts ;
- 95 km2 en 2000 " " " " 850 000 Hbts.

Cette estimation représente une augmentation moyenne de la surface urbanisée de près de 8,5 km2 tous les 5 ans.

S'agissant d'hydrologie, le site de Brazzaville peut s'identifier à une aire dont le contour délimite un ensemble de petits bassins versants dont les plus importants sont :

- le bassin versant de la Mfoa, superficie : 6,3km2
- le bassin versant de la Ouenze, superficie : 6,7km2
- le bassin versant de Makélékélé, superficie : 3,08 km2
- le bassin versant de la Tsiemé , superficie : 8 km2

On peut également citer les bassins versants de Mfilou, de Mikalou, de la Glacière, de Mpila, du "Ruisseau de la Maladie du Sommeil", et du ravin de l'Hôpital Général. A ceux-ci il convient d'ajouter une partie des bassins versants du Djoué, de la Djiri et de la Loa.

De toute la liste, seuls trois bassins versants ont fait l'objet d'études hydrologiques en vue de l'assainissement. Il s'agit particulièrement des bassins versants de la Mfoa, de la Ouenzé et de Makélékélé. Cependant il convient de signaler que ces études ont été réalisées à des périodes assez reculées qui ne prennent pas en compte l'importante urbanisation actuelle sur lesdits bassins versants.

Dans l'ensemble, ces bassins versants sont dominés par des collines avoisinantes aux pentes souvent assez fortes. Sur l'ensemble du site de la ville, ces collines contrastent très nettement avec des zones basses sujettes à des étalements des eaux de pluies ; c'est le cas du Centre ville, de Poto-Poto, de Mpila, de Ouenzé et d'une partie de Moungali.

Du point de vue des sols, les sables prédominent sur le site de Brazzaville et ses environs. Ceux-ci sont, soit des sables de l'altération des grés du Stanley-Pool, soit des sables proluviaux de recouvrement, élaborés à partir des formations gréso-sableuses téké. Plusieurs études ont mis en évidence que ces sols sont fortement désaturés et instables. La dénudation de ces sols et la sensible réduction de la couverture végétale dûes à l'essor de l'agglomération s'accompagnent d'une perturbation sensible des valeurs d'infiltration, d'évaporation et d'évapo-transpiration.

L'apport essentiel des précipitations à Brazzaville demeure la pluie qui atteint en moyenne 1 400 mm/an. Cette moyenne est voisine de la pluviométrie annuelle sur l'ensemble du territoire national (1 655 mm/an). On notera que des pluies de plus de 80 mm sont observées pendant les périodes les plus pluvieuses. Deux types de pluie intéressent la région de Brazzaville :

- Les pluies thermoconvectives, très localisées et de durée relativement courte ;
- Les pluies de perturbation de secteur est, responsables des abats les plus intenses et caractérisées par une durée de chute plus longue, bien que l'essentiel de la pluie tombe en peu de temps.

2. LE RUISSELLEMENT A BRAZZAVILLE

Le ruissellement, de façon générale, peut se définir comme l'écoulement de l'eau consécutif à une précipitation. Pour Brazzaville, il s'agit essentiellement des différents types de pluie mentionnés ci-dessus. C'est donc là un phénomène naturel dont il faut apprécier les valeurs extrêmes et leur fréquence, car le véritable problème du ruissellement en zone urbaine se résume à l'évacuation optimale des eaux pluviales.

Dans le contexte du ruissellement en zone urbaine, le rôle de l'hydrologue est non seulement la détermination des débits de fréquence donnée, qu'il faut prendre en compte pour assurer l'évacuation optimale du ruissellement pluvial, mais aussi la mise à la disposition des projecteurs d'ouvrages des données nécessaires pour :

- définir la pluie de projet, c'est-à-dire l'avènement pluvieux de fréquence donnée à retenir, la lame d'eau correspondante en tout point du bassin, le volume d'eau sur l'ensemble du bassin versant et sa répartition dans le temps

- déterminer les postes d'écoulement (ou déficit d'écoulement)

- élaborer des modèles représentant le plus fidèlement possible le processus du ruissellement sur le bassin et d'écoulement dans l'ensemble du réseau hydrographique.

Il s'agit donc de transformer la pluie en débit, autrement dit de transformer le hyétogramme en hydrogramme.

Des études réalisées sur les bassins versants de la Mfoa en 1954-1955, de la Ouenze en 1954-1955 et de Makélékélé en 1955-1957, on peut tirer quelques valeurs extrêmes observées afin de se faire une idée, quoique globale, du ruissellement à Brazzaville.

Il ressort que pour apprécier le ruissellement à Brazzaville, il faut connaître de façon assez précise les événements pluvieux avec leurs différentes intensités d'une part, et d'autre part, l'écoulement c'est-à-dire les débits et leur répartition dans le temps, puis élaborer entre ces deux paramètres (pluie et débit) une relation qui puisse traduire le plus fidèlement possible la transformation de la pluie en écoulement, de telle sorte qu'à partir des chroniques de précipitations l'on puisse générer des chroniques de débits.

Tableau 1 : VARIATION DES PRINCIPAUX PARAMETRES OBSERVES SUR LES BASSINS URBAINS DE BRAZZAVILLE

Bassin versant	Sup. km2	Période	P.moyen mm	P.max. mm	Vr m3	Kr %	Q max. m3/s
Makélékélé	3,08	1955-1957	6,8	23,5	970	2,9	0,88
			61,0	68,8	30.700	19	8,16
Mfoa	6,3	1954-1955	4,5	9,8	10.000	3,0	3,2
			78,0	87,0	60.700	19	18
Ouenzé	6,7	1954-1955	6,9	12,6	15.900	3,0	3
			89,6	95,0	74.300	16	+ 8,5

Sup. =Superficie du bassin versant
P.moy.=Pluie moyenne journalière
P.max.=Pluie maximale journalière
Vr. =Volume ruisselé
Kr. =Coefficient de ruissellement
Q.max.=Débit maximal de ruissellement

Tableau 2 : CRUES OBSERVEES SUR LE BASSIN VERSANT DE MAKELEKELE

	Pluie			Crue			
Date	Pl. moyen observée sur le b.v.	Pl.max. ponctuelle observée sur le b.v.	Nb/jour sans pluie avec crue	Débit de base	Débit maximal de crue	Volume ruisselé	Coefficient de ruissellement en %
2-9-55	58,3	65,7	4	0,16	4,96	18 000	10
16-1-56	50,7	62,0	0,5	0,08	3,87	19 500	12,5
22-1-56	45,6	62,0	1	0,15	7,65	26 300	19
11-9-56	59,4	68,8	6	0,03	3,36	9 400	5
6-4-57	60,1	67,4	2	0,12	8,16	30 700	16,6

Hydrogramme et Hyétogramme moyen de l'averse du 6-4-1957 sur le bassin versant de Makélékélé

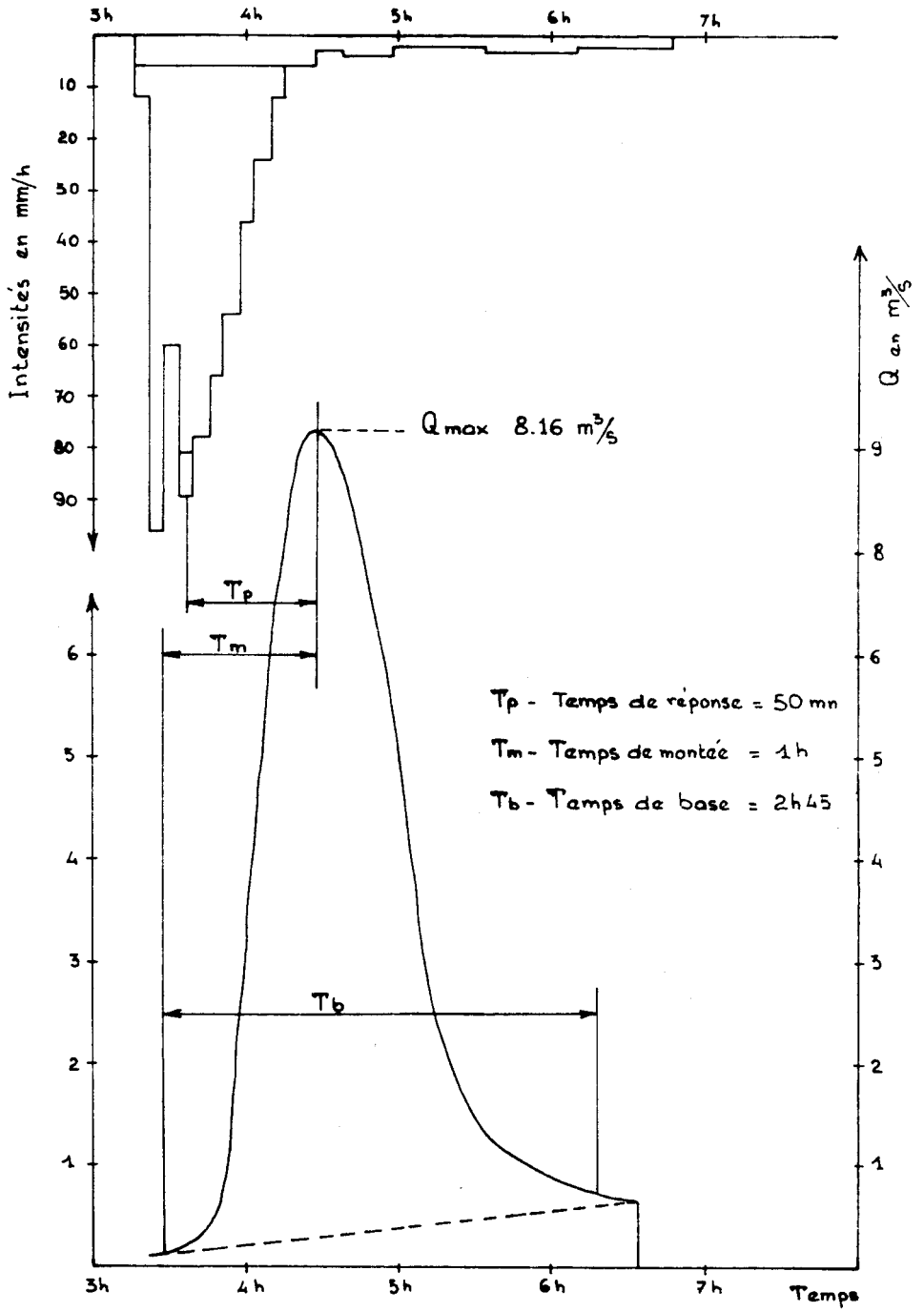

Cette méthode a été appliquée à ce qui a été fait dans "l'Etude du ruissellement en zone urbaine à Brazzaville le bassin du Makélékélé" (J. Herbeaud, 1966). Nous retiendrons cette étude pour essayer de comprendre ce qui se passe à Brazzaville à partir d'une zone témoin : le bassin versant de Makélékélé. Pour ce faire nous porterons notre attention sur quelques crues observées.

Du tableau 2, il ressort que le volume ruisselé dépend non seulement de la quantité d'eau tombée mais également de l'intensité de la pluie et de l'état de saturation du sol avant la pluie considérée. La figure n° 1 montre l'évolution dans le temps des débits ruisselés en relation avec la répartition temporelle de la pluie.

Dans le contexte de Brazzaville, l'écoulement permanent reste celui d'un ensemble de ruisseaux drainant les différents petits bassins versants de 3 à 8 km2. L'écoulement habituel dans ces ruisseaux est assez modeste (0,02 m3/s à 0,3 m3/s). Cependant ces ruisseaux, jouent également le rôle de collecteurs, et par conséquent leur écoulement dans ces canaux naturels subit de violentes et soudaines crues lors des pluies de forte intensité, comme on peut le constater sur le tableau 2 et sur la figure n°1.

Pour le dimensionnement des ouvrages destinés à l'évacuation des eaux pluviales sur le bassin versant de Makélékélé, dans les conditions d'urbanisation stoppée à l'état où elle se trouvait en 1955, on pourrait retenir comme pluie de projet, la pluie de recurrence décennale estimée à 120 mm pour l'ensemble du basin versant. Une telle estimation suppose un débit maximal de ruissellement à évacuer de l'ordre de 17 à 20 m3/s soit un volume de ruissellement de près de 83 000 m3. Ici se pose le problème d'évacuation et plus précisément du temps au bout duquel la crue peut être évacuée avec le minimum de dégât possible ; d'où la nécessité de régulariser le ruissellement.

Il convient de signaler que des pluies maximales journalières de plus de 130 mm ont été observées à Brazzaville. D'ailleurs l'étude des pluies journalières, peu fréquentes au Congo, réalisée par le CIEH, estime la pluie de fréquence décennale entre 130 et 140 m pour Brazzaville. De même si l'on considère les pluies exceptionnelles du 26-2-80 et du 01-12-80, avec des hauteurs respectives de 169 et 143 mm, enregistréess à la station de l'ORSTOM ou celle enrégistrée à Maya-Maya au cours de la même année avec une hauteur de 154 mm, on trouve dans tous ces cas des résultats dépassant de très loin les possibilités d'évacuation en 1955. De telles pluies causeraient, dans les conditions actuelles, (surface habitée beaucoup plus grande) des inondations dont on peut imaginer les conséquences.

3. IMPORTANCE DE L'URBANISATION POUR LE RUISSELLEMENT A BRAZZAVILLE

3.1. Augmentation du débit maximal de crue en fonction de l'urbanisation

De nombreuses études réalisées sur différentes villes ont permis d'établir d'une part que, sur la plupart des bassins urbains, les valeurs des pointes de crue sont accrues et leurs temps de montée considérablement réduits, et d'autre part, que la grande cause en est la forte urbanisation qui entraine une sensible diminution des surfaces perméables, susceptibles d'occasionner des pertes en eau par infiltration, évaporation et évapotranspiration. En conséquence, le ruissellement augmente; on peut s'en convaincre à travers l'expression simplifiée du bilan hydrologique ci-dessous :

pluie tombée = écoulement divers + déficit d'écoulement (infiltration, évaporation et évatransporation).

Il est évident que dans le mêmes conditions de pluie, lorsqu'on diminue le déficit d'écoulement (c'est-à-dire les pertes d'eau par infiltration et/ou par évapotranspiration) on augmente l'écoulement. Déjà en 1961 M. Carter estimait que l'augmentation des débits ruisselés était de 80 %.

Si les surfaces imperméables augmentent avec l'essor de l'urbanisation du bassin versant, la superficie du bassin versant, quant à elle, ne varie que très peu, pour ne pas dire qu'elle reste pratiquement invariable. Il est donc évident qu'une forte urbanisation du bassin versant entraîne nécessairement une imperméabilisation du bassin et, par conséquent, une concentration accrue des eaux de pluies, avec pour conséquence des modifications des régimes hydrologiques.

En nous fondant toujours sur l'exemple du bassin versant de Makélékélé, on peut supposer que la surface urbanisée est passée de 1,86 km2 en 1955 à près de 3,08 km2 c'est-à-dire à l'ensemble du bassin. Dans ces conditions, si le débit maximal de crue dans les conditions d'urbanisation de 1955 est estimé à près de 20 m3/s pour une récurrence décennale, ce même débit peut alos, dans les conditions actuelles d'urbanisation, atteindre un ordre de grandeur de 36 m3/s avec toutes les conséquences imaginables.

3.2. Facteurs de concentration des eaux de pluie

La forte concentration des eaux pluviales à Brazzaville s'explique par les facteurs suivants :

- exiguité des bassins versants. En effet la taille suffisamment réduite des bassins a tendance a réduire le temps de réponse des bassins versants.

- Type d'habitat. Celui-ci présente deux variantes extrêmes :

  les zones d'habitation dense dites de type cité, caractérisées par des maisons de petite ou moyenne taille, érigées au milieu des parcelles de 400m2 et couvertes de tôle ondulée. Les toitures de ces maisons couvrent facilement les 2/3 des parcelles, aussi la concentration des eaux, lors des forts abats, peut-elle atteindre 45 mm/m2 pour une pluie de 30 mm alors que cette concentration serait largement inférieure à 30 mm/m2 dans une parcelle non habitée.
  Les zones commerciales avec un taux d'occupation du sol très important, caractérisées par des aires partout cimentées ou bitumées et où les pertes en eau sont diminuées au maximum, favorisant ainsi le ruissellement.

- Les routes asphaltées développées très souvent dans le sens de la plus grande pente. Ici on peut également citer la politique de la municipalité qui a consisté à cimenter les trottoirs des grandes artères.

- Le tassement des sols, non protégés par une quelconque végétation et soigneusement balayés, favorise également le ruissellement

- La présence, à moins d'un mètre, de la nappe phréatique dans certains quartiers entraîne la saturation des sols de ces quartiers, ce qui est une condition favorable au ruissellement.

- Enfin, le réseau de drainage sur les différents bassins versants est limité à quelques quartiers, et les caniveaux qui le constituent, souvent sous-dimensionnés, sont pour la plupart très encombrés.

En raison de toutes ces conditions favorables au ruissellement qui n'est pas du tout maîtrisé, de nombreuses situations critiques ont marqué la ville. On peut citer :

- l'érosion et le ravinement : la pluie du 24-11-74 avait creusé à Massina un ravin de près de 3200 m3 en 24 heures. Le même phénomène a été observé le 5-1-78 en face du quartier OCH de l'Hopital Général et en 1980 à côté du square De Gaulle, à Moukounzingouaka et à Moukondo ;

- l'inondation : lors des fortes pluies, la pluie nette, ne pouvant être évacuée dans l'espace de temps nécessaire ni régularisée, a tendance à s'étaler dans les zones basses qui deviennent pour la circonstance des zones de retenue pour la régularisation. C'est le cas de Poto-Poto, de Ouenzé, des

abords immédiats du Pont du centenaire, du Centre-ville et de Mpila. Ici on se rappellera cette pluie de décembre 1980 qui a entrainé l'inondation du quartier Mpila.

Il est opportun pour conclure, d'insérer la réflexion de J. Cruette sur le problème d'assainissement : "Nous nous proposons, en tant qu'hydrologues, de considérer notre éventuelle intervention, non plus au stade de l'assainissement mais plus en amont, dès l'élaboration des premiers schémas d'urbanisation et des premiers plans d'utilisation des sols. Nous pensons, en effet, que l'évacuation du ruissellement urbain n'est pas obligatoirement la seule façon d'intervenir sur le cycle de l'eau en zone urbaine. Nous concevons actuellement notre intervention selon un protocole qui devra être précisé en collaboration avec les spécialités intéressées, et adapté à chaque cas concret..."

L'hydrologue qui a mobilisé l'information hydroclimatologique pour accroître la précision de la détermination d'un événement de fréquence donnée, afin de permettre à l'ingénieur de dimensionner un ouvrage, choisit cette fréquence selon des critères, la plupart du temps sommaires (la tradition, un règlement de considération budgétaire etc.), alors qu'il s'agit d'une décision à caractère économique s'appuyant sur le coût des dommages et le coût des ouvrages. A la complexité et au raffinement du modèle hydrologique s'oppose donc cruellement l'aspect rudimentaire de l'outil de décision économique (et parfois vice-versa). Nous ne nous sommes guère appesantis sur cet aspect du problème, mais il n'est pas faux de dire qu'avec les moyens de calcul puissants dont nous disposons de nos jours, les difficultés principales ne sont pas d'ordre mathématique, et que le manque d'homogéneité constaté souvent dans les méthodes d'approche conduit à utiliser un critère sommaire de décision économique en aval d'un modèle physique très élaboré, ou au contraire à introduire une schématisation abusive des phénomènes naturels dans des modèles économiques sophistiqués.

Il est donc impératif que l'hydrologue ouvre le débat avec l'urbaniste et l'économiste pour essayer de limiter le ruissellement, avant de calculer le dimensionnement d'un réseau d'évacuation efficace qui revienne le moins cher possible au contribuable.

BIBLIOGRAPHIE

Collectif, Bassin versant de Poto-Poto, étude analytique des crues en vue des projets d'assainissement, 1ère partie : résultats bruts, service hydrologique Brazzaville-ORSTOM, 1955.

DEGOULET, A., Etude des pluies journalières de fréquence rare au Congo. Ouagadougou, C.I.E.H., 1984.

HERBAUD, J., Etude du ruissellement en zone urbaine à Brazzaville.Le bassin du Makélékélé. Brazzaville, ORSTOM, 1966.

IKOUNGA, M., Analyse fine du mécanisme de la formation du ruissellement sur sols ferralitiques sous forêt (Région de Yaoundé-Cameroun), Thèse de Docteur-Ingénieur, Paris VII, 1978.

MAZIEZOULA, B., "Hydrologie urbaine à Brazzaville", Communication au Seminaire-Atelier sur la ville et l'environnement, Brazzaville, 1983.

PEYROT, B., Facteurs et processus de dégradation du site de Brazzaville, Brazzaville, Université Marien NGouabi,1980.

SAUTIER, J.-L., "Une méthode de reconstitution des hydrogrammes de ruissellement", 1979.

RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINE ET APPROVISIONNEMENT DONNES HYDROGEOLOGIQUES DE LA REGION DE BRAZZAVILLE

Noel MOUKOLO

DGRS/ORSTOM

La ville de Brazzaville est exclusivement alimentée par les eaux de surface. Le captage sur la rivière du Djoué assure une production d'environ 1500 m3/h. Une deuxième usine, récemment installée sur la rivière Djiri, produit en moyenne 2250 m3/h. Ces deux captages peuvent satisfaire la presque totalité des besoins actuels. Cependant, on ne doit pas perdre de vue l'importance de la croissance démographique qui est de 6 à 7 % . Cela permet de supposer qu'à plus ou moins brève échéance, la capacité de production actuelle risque d'être débordée par la demande. La collecte d'eau souterraine pourrait alors être envisagée pour venir en complément d'autres modes d'approvisionnement.

1. DONNEES NATURELLES

Brazzaville comporte deux aquifères situés de part et d'autre de la rivière du Djoué (fig.1) :

- au nord, l'aquifère des colluvions, alluvions du fleuve Congo, sable du Bai et grès tendres du Stanley Pool. Cet aquifère renferme une nappe libre, la nappe située au nord du Djoué.
- Au sud, l'aquifère des colluvions et sables du Bai. Sa configuration trop limitée ne permet pas une exploitation industrielle. Les cours d'eau alimentés par sa nappe, ont un regime irrégulier (K3 = 3) qui prouve la faiblesse de ses réserves.

1.1. Ressources et possibilités d'utilisation de la nappe située au nord du Djoué

Cette nappe fait partie du vaste ensemble hydrogéologique des plateaux batéké. C'est un véritable château d'eau d'où sont isssus des grands cours d'eau tels la Léfini, le Niari, le Djoué, l'Ogoué, etc).

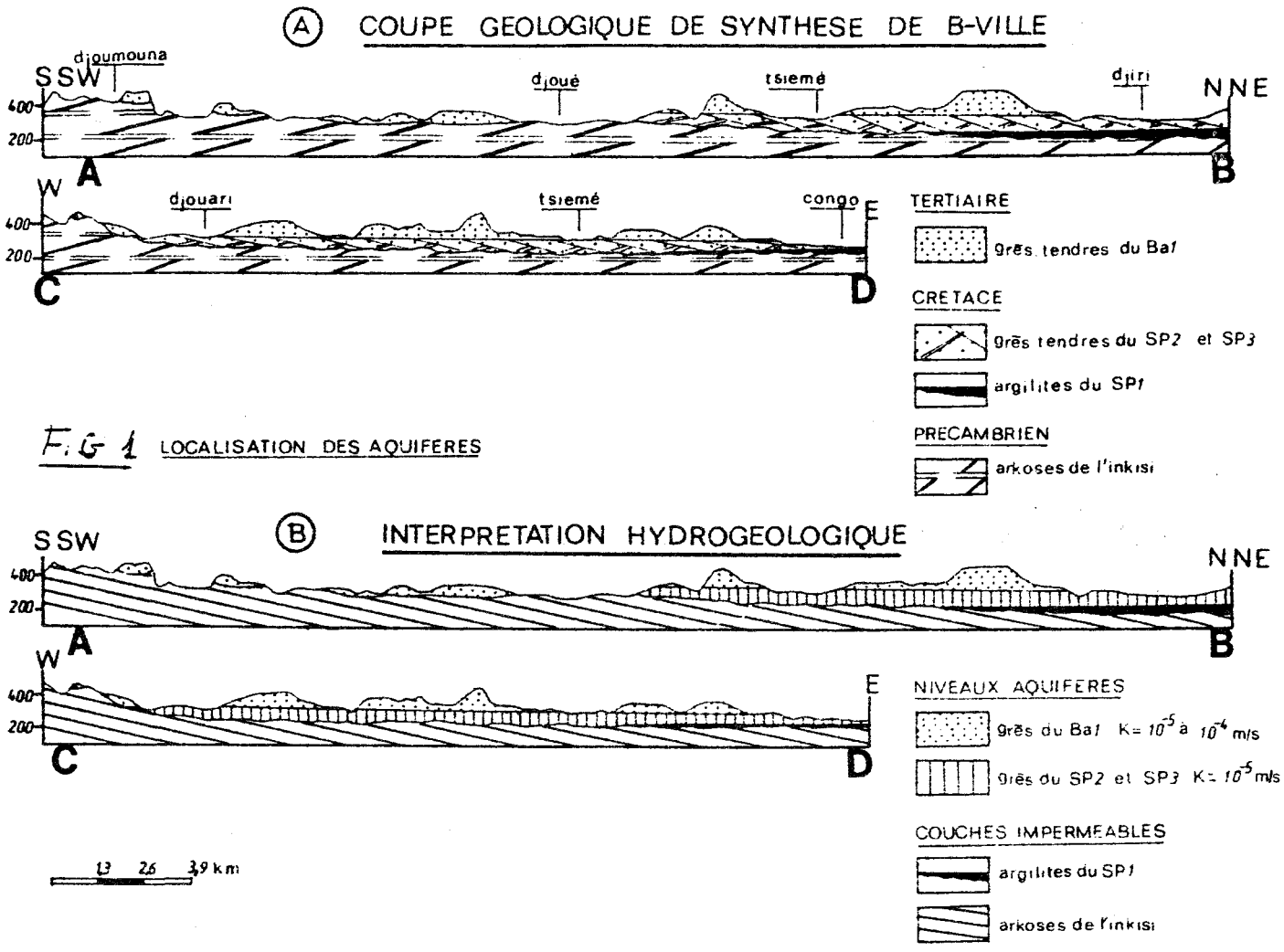

FIG 1 LOCALISATION DES AQUIFERES

FIG 2

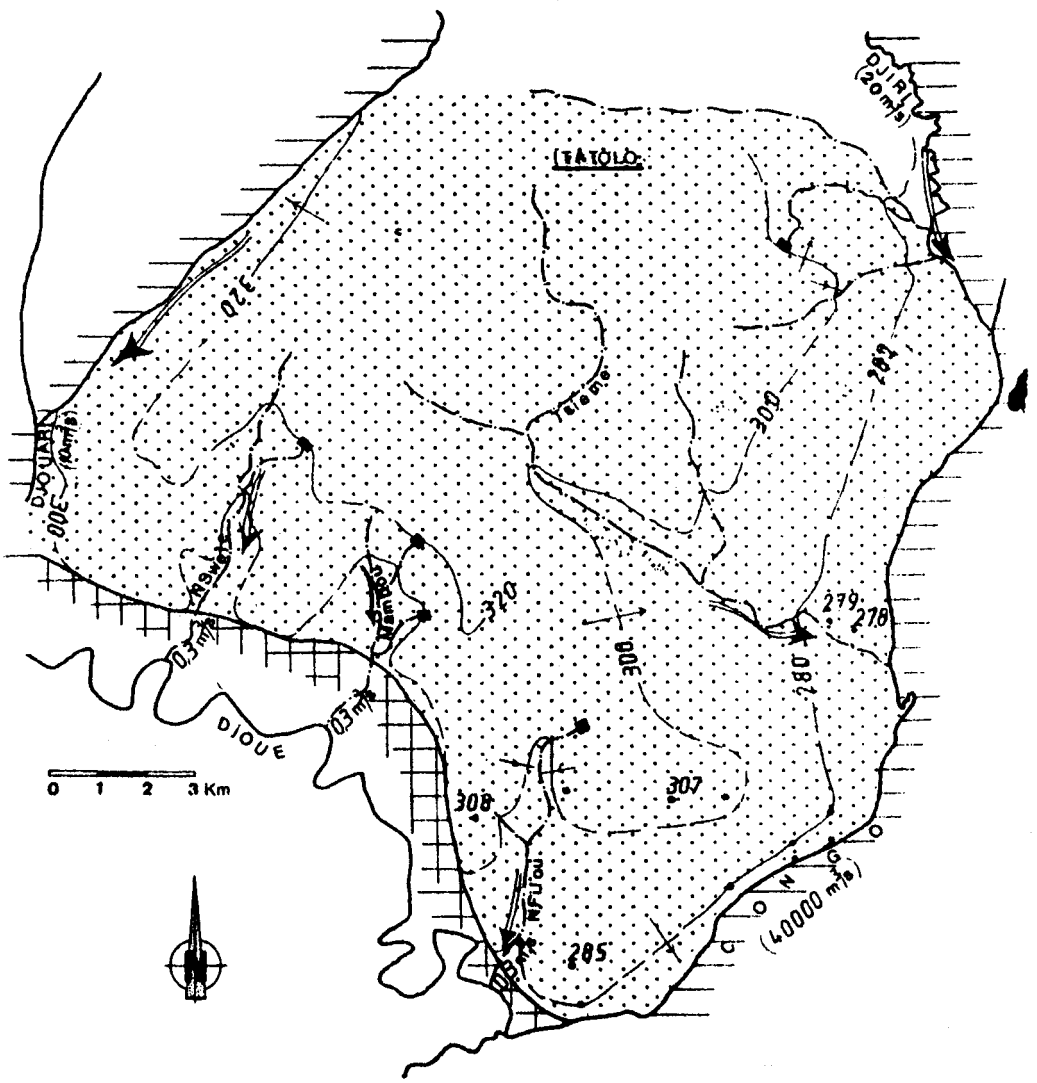

NAPPE LIBRE DE B-VILLE — SCHEMA INTERPRETATIF

LIMITE A FLUX VARIABLE

Flux variable le long des affleurements des grès de l'inkisi (nombreuses sources Q < 1 l/min)

LIMITES A POTENTIEL IMPOSE

Potentiel variable le long des cours d'eau à pente négligeable (variations saisonnières < 0,5 m)

Potentiel pratiquement constant dans le temps le long des cours d'eau perennes à pente non négligeable.

• Puits

■ Source

La partie étudiée couvre 270 km2 (cf. fig.2) :

- la limite supérieure de l'aquifère est constituée par la surfacce piézométrique de la nappe ;
- le substratum est formé par les argilités du SP1 et les grès arkosiques de l'inkisi ;
- les niveaux aquifères sont constitués par les sables fins, graviers et grès tendres sans stratification. L'épaisseur très variable peut atteindre 100m dans le secteur d'Itatolo. L'aquifère est, par endroits, interrompu par des lentilles d'argiles ou des bancs de grès silicifiés qui donnent naissance à quelques sources de contact très localisées. Leur débits sont très faibles (environ 0,03 l/s à Nkelowatadi et 0,01 l/s à Zanga dia bangombé).

Cette nappe alimente plusieurs rivières pérennes et de nombreux puits traditionnels la captent dans les banlieues de Brazzaville.

1.1.1. Alimentation de la nappe.

L'alimentation directe par la pluie se fait sur toute la superficie de la nappe. L'infiltration efficace moyenne annuelle pour la période de 1943 à 1981 a été estimée à 460 mm d'eau, ce qui représente 120 millions de m3 par an. Il faut également souligner l'évidence d'une intercommunication avec le reste de la formation hydrogéologique des plateaux batéké, qui doit très probablement alimenter la nappe. Cependant, du fait de l'orientation générale des rivières de la région qui déterminent les conditions aux limites, ces apports seraient dérisoires par rapport à l'alimentation directe.

1.1.2. Réserve de la nappe

Les réserves (W) ont été évaluées par le traitement d'un couple de données, le volume (V) de la tranche des aquifères considérés (réservoir saturé) et la porosité efficace (Ne) des aquifères :

$$W = V \times Ne$$

En prenant une épaisseur moyenne de la tranche aquifère de 40 m, avec une hauteur moyenne de fluctuation annuelle de 4m et une porosité efficace de 10 %, on aboutit aux valeurs suivantes :

réserve totale WT	=	1.100 10 puissance 6 m3
réserve régulatrice WR	=	110 10 puissance 6 m3
réserve permanente WP	=	990 10 puissance 6 m3
Taux de renouvellement $\frac{Ie}{WT}$	=	10 à 12 %

Le taux de renouvellement voisin de 0,1 indique que la nappe a une réserve importante avec une fonction régulatrice optimale. Cela est confirmé par le régime très régulier des cours d'eau (K3 = 1,1).

1.1.3. Ecoulement de la nappe

L'étude entreprise pendant l'étiage 1982 a permis d'élaborer l'esquisse piézométriques de cette nappe. L'interprétation de la carte en courbes isopiézes, avec l'application de la relation de Darcy $Q = KA \frac{\Delta H}{\Delta X}$ permet d'estimer le débit de la nappe à :

Q total = 110 millions de m3 par an en moyenne dont :
Q souterraine = 12.6 millions de m3 ;
Q surface = 97,4 millions de m3.

Dans les calculs on a considéré :

K moyen = 10 puissance -5 m/s
A (section de l'écoulement) = 3,2. 10 puissance 6 m2
$\frac{\Delta H}{\Delta X}$ (gradient hydraulique) = 1,3 10 puissance -2

1.1.4. Exploitation optimale de la nappe

Dans le cas des puits non artésiens, rabattre à plus de 70 % l'épaisseur de la nappe ne présente aucun avantage sinon un coût de plus en plus élevé.

En supposant :

- Coefficient de Darcy K = 10 puissance -5 m/s
- épaisseur de la nappe H = 70 m
- rabattement maximal Δ max = 50 m

Le débit d'exploitation maximal théorique d'un puits isolé est d'environ : Q = 72 m3/heure.

Ce débit, qui pourrait être atteint avec un forage très bien équipé, serait limité par divers autres facteurs tels que :

- la vitesse de l'eau à l'entrée du massif filtrant. Afin d'éviter l'entrainement non désiré de sable, la vitesse à l'entrée de la crépine doit être limitée :

$V_{max} = 10 \text{ ou } 20 \sqrt{K}$ soit Vmax = 10 puissance -4 ou 210 puissance -4 m/s

- l'influence des puits voisins : la superficie du champ des forages tiendra compte des paramètres suivants :
- débit d'exploitation ;
- alimentation spécifique de la nappe (46,5 m3/h/km2) ;
- rabattement maximal au puits le plus influencé au moment de l'équilibre entre les apports et les prélèvements.

1.2. Qualité des ressources

Les analyses hydrochimiques et bactériologiques effectuées sur plusieurs prélèvements, permettent de tirer les conclusions ci-après (cf. tableaux 1 et 2).

1.2.1. Potabilité de l'eau

Tous les échantillons analysés sont, d'un point de vue chimique, tout à fait conformes aux normes internationales. Par contre, la qualité bactériologique peut dans certains cas être suspecte. Aussi, serait-il recommandable, pour les eaux de boisson, de pratiquer une stérilisation ne fusse qu'à titre préventif.

1.2.2. Corrosion

La majeure partie des échantillons d'eau sont acides (PH<7). Par ailleurs, les teneurs en bicarbonates étant faibles, une augmentation de la teneur en gaz carbonique les rendrait certainement agressives. Ces deux considérations suffisent à mettre en garde pour le choix du métal de la crépine et de la conduite, qui devrait être inattaquable ou très resistant à la corrosion.

1.2.3. Traitement

Les analyses indiquent une très bonne qualité de l'eau pour laquelle le seul traitement éventuel à prévoir serait la correction du PH. En général, cette correction est faite par injection de chaux :

$$Ca\ (H\ Co3) \longrightarrow CaCo/3 + H2O + CO2$$

1.3. Choix du site d'implantation des forages

A la lumière des résultats des différentes évaluations, deux sites ont été retenus.

1.3.1. Le voisinage immédiat des sources de la Tsiémé

Ce domaine présente de nombreux avantages : du point de vue hydraulique, on a la certitude d'atteindre la surface de la nappe vers la côte 320, l'épaisseur de la nappe doit être considérable.

Du point de vue économique, la zone est facile d'accès par la nationale n°2. Elle est relativement proche de l'agglomération (transport de matériel et ligne électrique). L'altitude moyenne (440 m) permettrait une distribution gravitaire. Du point de vue de la protection du site, on se trouve dans la zone périurbaine susceptible d'échapper au développement urbain du fait de sa topographie collinaire.

1.3.2. Berges de la Djiri

On pourrait envisager de placer le champ de captage le long de la limite perméable que constitue la Djiri. Cette hypothèse permettrait de réduire la superficie du champ. Malheureusement, elle n'a pas été développée, faute d'informations sur les caractéristiques hydrauliques des berges.

2. ECONOMIE DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES

2.1. Décomposition du coût de revient de l'eau

Les éléments constitutifs du coût de l'eau peuvent être groupés de la façon suivante :

- coûts liés à "l'activité eau" (coûts variables) ;
- charges liées à la structure de l'entreprise (charges fixes).

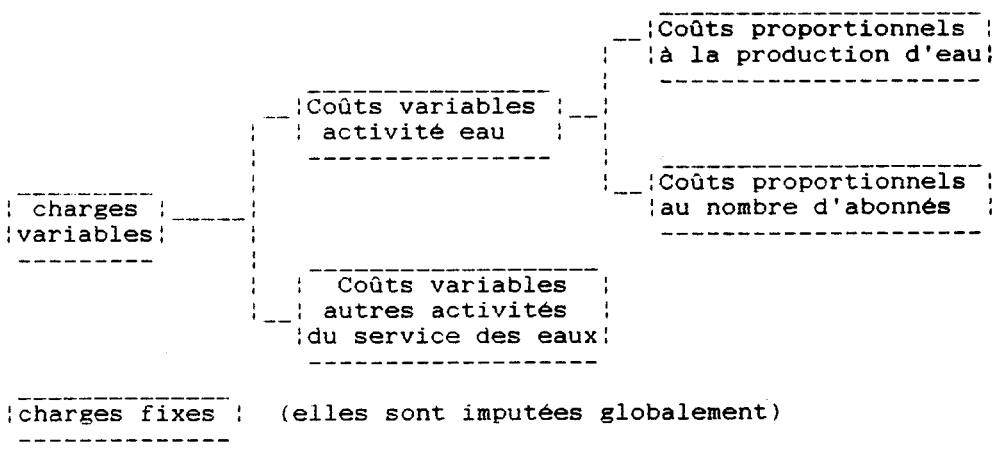

2.1.1. Coûts liés à l'"activité eau"

Ils se décomposent en :

- coûts proportionnels à la production d'eau, achat d'énergie, achat de réactif, assurance de type dégat des eaux ;
- coûts proportionnels au nombre d'abonnés : entretien du branchement, service des abonnés, entretien et amortissement du compteur.

2.1.2. Charges liées à la structure de l'entreprise

Le plan comptable 1957 permet la classification des charges par nature, de la façon suivante : frais de personnel, impôts et taxes, travaux, fournitures et services extérieurs, transport et déplacements, frais divers de gestion, frais financiers, dotations de l'exercice aux comptes amortissements et provisions.

2.2. Références de base

Les coûts des différents produits ou services ont été tirés des études et documents comptables suivants :

- bilan au 31 décembre 1981 (SNDE Brazzaville) ;
- projet de l'usine de la Djiri : devis programme mars 1982 (SNDE-Brazzaville) ;
- marché après consultation pour la réalisation et l'équipement de quatre forages d'eau - 12 octobre 1981 (SNDE, Pointe-Noire).

2.2.1. Investissement - réalisation et équipement de quatre forages d'eau

a) Définition des travaux

- rénovation de la foreuse
- forages tubés à une profondeur maximale de 200 m
- fourniture et pose de toutes les pièces de recharge
- fourniture et pose de 4 électropompes d'exploitation et une électropompe d'essai avec tous les équipements électriques.
- fourniture :
  - . d'une caisse à outils
  - . d' un groupe électropompe pour les essais par pompage (caractéristiques Q = 200m3/h ; HMT = 45m)
  - . du matériel nécessaire aux mesures de débits
  - . trois outils trigones supplémentaires.

b) Clauses financières :

Auto-financement SNDE + subvention de l'Etat.

- fournitures.....95 304 974F CFA
- Main-d'oeuvre..... 30 745 000F CFA

Total..... 126 049 974F CFA

c) Frais d'études de la nappe

- Coût total..... 33 539 773F CFA

2.2.2. Amortissement des installations

La SNDE établit les taux d'amortissement de la façon suivante :

- Génie Civil et canalisation..... 5 % constant
- équipement dynamique.....20 % constant
- durée de vie d'un forage..... 10 ans.

2.2.3. Estimation du nombre d'abonnés particuliers

Le nombre d'abonnés privés a été estimé en fonction du type d'habitat. On a considéré le rapport de la population à approvisionner par la taille moyenne du ménage. En ce qui concerne les professionnels. leur nombre est faible et ne varie que très peu. Nous avons retenu les chiffres de 1982.

2.3. Projet d'alimentation à parir des eaux souterraines

2.3.1 Hypothèses et données de base

- abonnés particuliers..... 3000
- production annuelle.. 2,5 10 puissance 6m3 (70m3/h X 4 forages)
- hauteur de refoulement. 130 m
- longueur du réseau primaire 12254 m (diam. 600 mm)
  + 746 m (diam. 400 mm).

2.3.2. Dépenses

- Coûts proportionnels à la production d'eau :

	Coût unitaire du m3 en CFA
. Electricité : 0,006Kwh/m3/m x 130m x 21,20 F/kwh	16,43
. Réactifs :	
chaux.....	0,19
hypochlorite ou chlore.....	1,79
. Sous Total 1.....	18,41

- Coûts proportionnels au nombre d'abonnés

. Entretien du branchement	(à la charge l'abonné)
. Amortissement du compteur	(à la charge de l'abonné)
. Services des abonnés (facturation + informatique) 145 F/abonné....	0,17
. Sous Total 2.....	18,58

- Charges liées à la sturcture de l'entreprise.

. Frais de personnel.....	0,14
. Impôts et taxes.....	0,23
. travaux, fournitures et services extérieurs (entretien des installations 3 % des investissements)	
. Transport et déplacement.....	0,17
. Frais divers de gestion	0,14
. Frais financiers.....	-

- Dotations aux comptes amortissement et provisions :

. Fournitures.....	3,81
. Réseau primaire.....	2,31
. Véhicules.....	0,22
. Main-d'oeuvre directe.....	1,22
. Imprévu (5 % des investissements).....	0,54
. Provisions de renouvellement.....	8,70
Total	36,92

Une production complémentaire de 2,5 millions de m3 par an fournie par 4 forages, coûterait en moyenne 37 F/m3 (références des prix 1981). Cette approche montre que l'utilisation de l'eau souterraine s'avérerait largement économique.

Deux conclusions essentielles peuvent être dégagées à partir de cette étude.

L'inventaire des ressources en eau souterraine montre que Brazzaville a d'importantes réserves. La nappe située au nord du Djoué, dont la réserve totale est estimée à un milliard de m3, représente plus de 20 fois les besoins de la ville pour l'an 2000. Son taux de renouvellement voisin de 10 % indique une fonction régulatrice optimale. Malgré les faibles coefficients de Darcy (10 puissance -5 m/s), les possibilités d'utilisation de cette nappe sont relativement satisfaisantes. L'excellente qualité des ressources offre par ailleurs l'avantage de disposer d'une eau naturellement potable ne nécessitant pas de traitement onéreux.

D'un point de vue économique, il faut souligner que contrairement à ce que l'on pourrait croire, même dans nos régions humides, l'eau est d'un coût relativement élevé. A titre d'exemple, le m3 d'eau provenant de la Djiri coûte environ 70 F. Le projet d'alimentation à partir des eaux souterraines montre que ce mode d'approvisionnement pourrait s'avérer plus avantageux. Il faut malheureusement reconnaître que les ressources souterraines sont en général peu considérées en raison des difficultés de la prospection et de l'évaluation.

Tableau 1 ANALYSES HYDROCHIMIQUES BRAZZAVILLE - EAUX SOUTERRAINES

		Source Zanga				Standard
	Source Diata	Dia Bangombe	Source Loko	Puits N°1	Puits N°2	OMS admissible
Ph	6,0	5,5	5,4	6,0	-	6,5 - 9,2
Rh x 10 puis.3	21,0	6,3	77,4	5,4	4,8	
Température	27,0	27,0		27,5	27,0	
Débit solide						
Matière organique	1,6	trace		0,16		
Oxygène dissous	3,5	4,0		2,5	2,5	
Fer total	0,03	0,03		0,15		0,3
Ca ++	0,11	0,14	non decelable	0,29		8,0
Mg ++	0.02	0.07	"	0.10		2,0
Na +	0,14	0,34	"	0,34		2,6
Ka +	0.08	0.03	"	0.12		
Sommes cations	0,35	0,58	"	0.85		
Cl -	0,20	0,30	"	0,46		2,7
SO4 - -	trace	trace	"	trace		1,4
HCO3 -	0.10	0,10	0,06	0.10		
Sommes anions	0,30	0,40		0,56		

Tableau 2 : ANALYSES D'ECHANTILLONS D'EAU A BRAZZAVILLE
(banlieue ouest-quartier Mfilou)

Pt d'eau N°	Type	Bacilles en indice MPN : Coliformes	Escherichia coli	Streptocoques fécaux	Eau : Potable	Non potable	
1	c	40	+	0		x	
2	p	145	+	0		x	
3	p	24000	+	0		x	
4	p	7000	0	+		x	
5	SA	24000	0	+		x	
6	p	24000	+	+		x	
7	p	7000	0	+		x	
8	p	320	0	0	x		
9	SA	150	0	+		x	
10	p	0	0	0	x		
11	p	1300	+	+		x	
12	p	48	+	0		x	
13	p	0	0	0	x		
14	p	48	+	0		x	
15	p	7000	0	+		x	
16	SA	1000	+	+		x	
17	p	1300	0	0	x		
18	p	24000	0	+		x	
19	p	310	+	+		x	
20	p	24000	0	+	x	x	
21	p	19	0	0	x		
22	p	128	0	0			
23	p	330	+	+		x	
24	p	7000	0	+		x	
25	SA	0	0	0	x		
26	p	960	0	0	x		
27	p	640	+			x	
28	SA	530	+	+		x	
29	SA	310		+		x	
30	SA	21		+		x	
31	p	640				x	
32	SA	250	+			x	
33	p	43	0	+		x	
34	SA	0	0	0	x		
35	p	20	0	0	x		
36	SA	0	0	0	x		
37	SA			+		x	
38	SA	640	0	+		x	
39	SA	690	0	+		x	
40	M	7000	+	+		x	
41	M	7000	+	+		x	
42	C	48	0	+		x	
		15		23 / 42	11	31	42
					26%	74%	100%

C : citerne SA : sources aménagées
P : puits M : mare

LES PROBLEMES DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES SUR LE SITE URBAIN DE BRAZZAVILLE

D. LOEMBE

Université Marien N'Gouabi - Département de Géographie

L'agglomération de Brazzaville au Congo, qui abrite depuis 1984 (date du dernier recensement) 600 000 habitants sur une superficie de 10 000 ha, se trouve de plus en plus confrontée à de sérieux problèmes de drainage des eaux pluviales et d'assainissement. Un peu partout, dans le périmètre urbain, même dans des secteurs autrefois bien drainés et assainis, se produisent des stagnations des eaux et des inondations. Des voiries recouvertes sont souvent ensablées, après chaque pluie importante; des ouvrages d'assainissement sont encombrés de déchets solides de toutes sortes, notamment de sables sur lesquels pousse de la végétation.

Cette situation préoccupante a pour conséquence une dégradation des conditions d'hygiène et du milieu de vie. Elle se traduit par une exacerbation des phénomènes d'érosion, une augmentation des moustiques plus agressifs qu'auparavant et une morbidité et mortalité infantile accrues. Celles-ci entraînent une élévation du coût social de la santé et de la mort. La situation est si préoccupante qu'une opération au lendemain incertain, si aucun assainissement préalable du milieu n'est réalisé, dénommée "démoustication", a été lancée par les autorités municipales.

Aussi, la présente étude va tenter de :

- cerner les différentes responsabilités dans cette situation;
- dégager, après avoir montré comment le drainage des eaux pluviales se fait sur le site, les conséquences sur l'environnement et la santé ;
- enfin, faire quelques recommandations utiles,susceptibles de contribuer à l'amélioration d'une situation qui, dans un contexte économico-financier déjà difficile, ne fait qu'empirer.

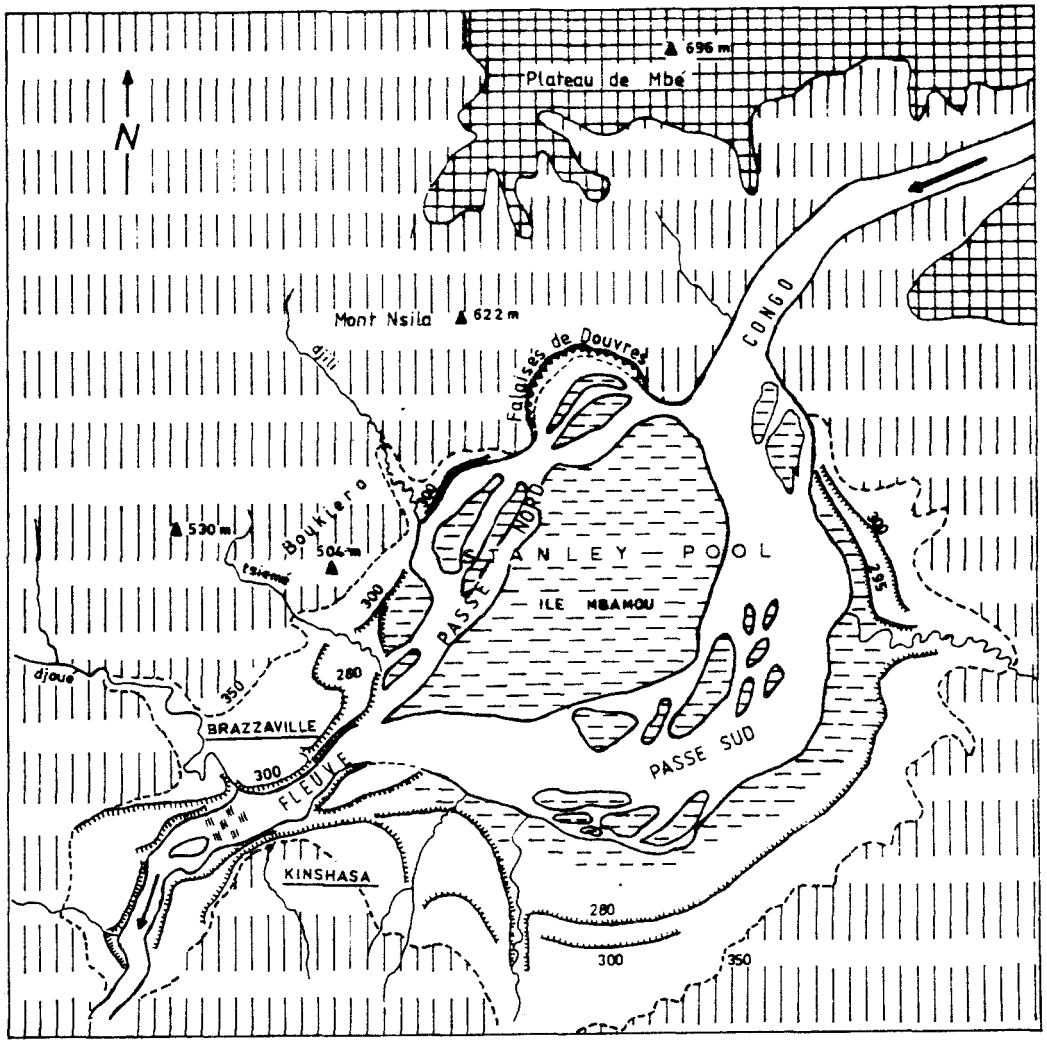

FIG. 1 — BRAZZAVILLE DANS LE BASSIN DU STANLEY-POOL

(Fond extrait de G. Sautter, 1966)

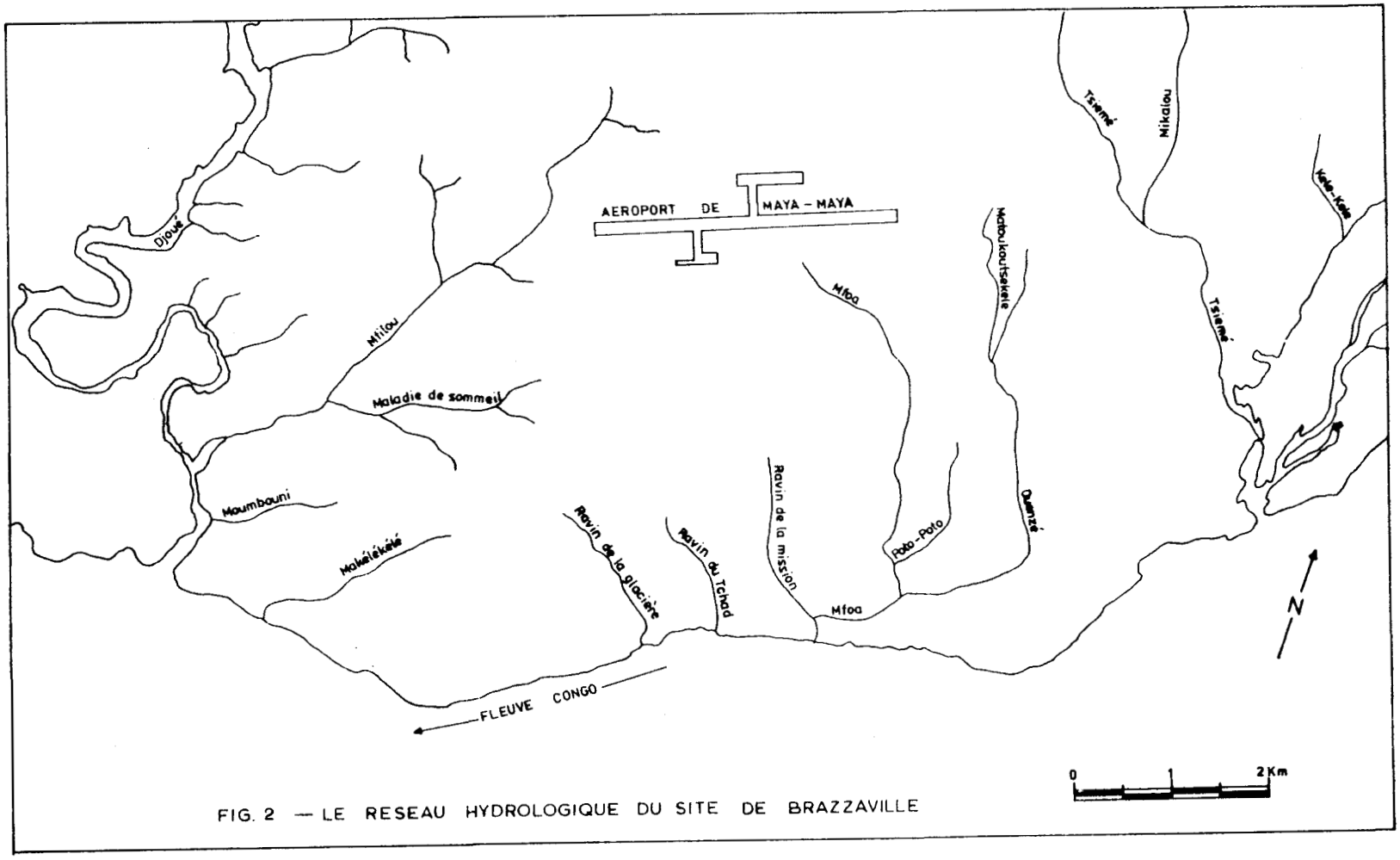

FIG. 2 — LE RESEAU HYDROLOGIQUE DU SITE DE BRAZZAVILLE

1. LE MILIEU DE DRAINAGE

1.1. Situation et site

Le milieu de drainage étudié se situe dans le bassin du Stanley-Pool, dont il occupe la rive droite, à 4°15'S et 15°15'E. Ce bassin est un territoire constitué de plaines et collines tributaires du fleuve Congo dans sa partie la plus étendue dénommée Stanley-Pool (fig. 1).

Le site occupé par la ville qui compte sept arrondissements et couvre une superficie de 10 000 ha, se présente comme une succession de niveaux dégressifs du sud-ouest vers le nord-est, c'est-à-dire vers l'amont, encadrés de collines qui forment barrière au nord et au nord-est (fig. 1).

Ces niveaux sont considérés par certain auteurs (Lombard, 1968; Lebedeff, 1934; Sautter, 1966) comme des terrasses du fleuve Congo, à l'instar de celles observées dans la plaine de Kinshasa, sur la rive gauche; ce qui est contesté en partie par d'autres (Chevallier et al. 1972; Giresse et al, 1981) qui trouvent des indices insuffisants.

Le niveau le moins élevé, dénommé Plaine, couvre le tiers de la ville dans sa partie est et nord-est. Son altitude ne dépasse pas 290 m. C'était jadis une zone en grande partie marécageuse qui a été assainie à la suite d'opérations de drainage et remblaiement. A ce jour, bien des secteurs conservent encore cet aspect marécageux. Le niveau le plus élevé, le plateau, a une altitude qui ne dépasse pas 325 m; la courbe de niveau 300 m correspond à la rupture de pente qui le sépare de la Plaine. Contrairement à cette dernière, il est plus sain et originellement non marécageux.

Outre les incisions linéaires, oeuvre des ruisseaux et des rivières qui drainent le site, la topographie des deux unités décrites ci-dessus est dans son ensemble peu tourmentée : la pente générale des terrains y est faible (moins de 5 %), exceptée celle des versants des vallées et des collines.

1.2. L'hydrologie

Le Stanley-Pool constitue le niveau de base local et l'artère vitale du réseau hydrologique (fi. 2). Son débit varie selon les saisons de 30 000 à 80 000 m3/s. La période de crue se situe, en novembre-décembre, pendant la saison des pluies et celle de l'étiage en saison sèche, aux mois de juillet-août. La variation extrême du plan d'eau est de +273,39 à +267,09 m. L'augmentation du plan d'eau en période de crue peut avoir des influences sur les drains, notamment ceux qui se situent dans la ville basse.

Sur cette artère principale, débouchent des ruisseaux et des rivières pérennes (fig. 2) qui divisent le site en une dizaine de bassins versants (cf. tableau 6).

Les cours d'eau du plateau sont nettement plus encaissés; dans la plaine, par contre, cet encaissement très faible disparaît dans certaines parties du cours, si bien qu'à chaque crue importante, les cours d'eau débordent parfois de leur lit et causent des inondations dans leur environnement immédiat.

Exceptés le Djoué et la Tsiémé, dont une bonne partie des bassins se situe à l'extérieur du périmètre urbain, la totalité des bassins versants est contenue à l'intérieur de cette limite.

L'hydrologie souterraine est peu connue; toutefois l'existence de nombreux puits et de quelques sondages permet de situer la nappe souterraine à moins de 3 m dans la ville basse. Elle affleure souvent en périodes humides et n'est pas étrangère au caractère marécageux et à l'humidité quasi-permanente des terrains observée même en saison sèche dans cette partie de la ville.

Dans le plateau, par contre, la nappe se situerait à 15 m de profondeur. Elle est visible en période d'étiage, au fond des ravins, où elle alimente l'écoulement des ruisseaux sous la forme d'un maigre filet d'eau.

1.3. Les formations pédogéologiques (fig. 3)

Les formations superficielles qui recouvrent le site et sur lesquelles s'opèrent l'écoulement et l'infiltration des eaux pluviales sont constituées essentiellement de podzols et de sables argileux remaniés. Ceux-ci reposent sur un substrat gréseux. Ces formations de couverture qui procèdent des collines de Brazzaville ont été déposées lors des phases pluviales du quaternaire.

Le substrat gréseux comprend, les grès du Stanley-Pool (SP), d'âge secondaire, dont deux étages (SP1 et SP2) sont représentés, et le grès de l'inkisi (I), de la série schisto-gréseuse, d'âge précambrien, qui n'affleure très largement qu'au delà du Djoué (fig.3). Les grès du Stanley-Pool sont argileux, très tendres et perméables ; celui de l'inkisi est arkosique, peu perméable mais relativement résistant. Toutefois la présence de nombreuses diaclases ou fissures en son sein peut contribuer à élever sa perméabilité.

Il faut enfin signaler la présence au toit du SP2 d'un niveau induré imperméable, dalle silicifiée, détectée lors de quelques sondages. Cette dalle porte la nappe phréatique, et là

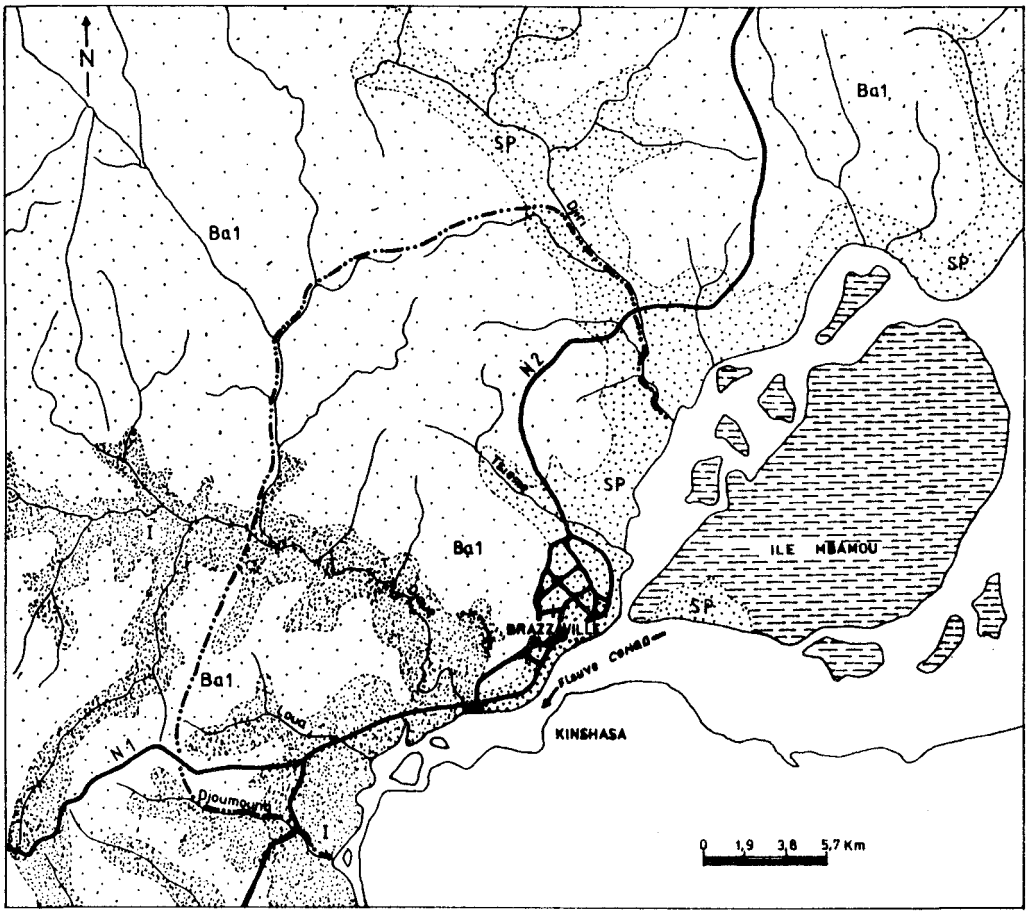

FIG. 3 — GEOLOGIE DE BRAZZAVILLE (Extrait de P. DADET, 1969)

FORMATIONS PHANEROZOIQUES

- alluvions
- Ba1 : Série Bateké tertiaire : sables ; grès polymorphes
- SP : Série du Stanley-Pool secondaire : grès ; argilites

FORMATIONS PRECAMBRIENNES

- I : Série Inkisi : grès ; arkoses

- limite de la région urbaine
- route nationale (N1 et N2)

où elle est observable, comme dans le ravin de Makélékélé, elle est à 20 m au-dessus du niveau moyen du fleuve. Dans la Plaine, elle se situe à très faible profondeur dans certains secteurs où des puits permettent de l'observer. Dans cette partie de la ville, elle semble s'être effondrée. Des sondages récents n'ont pas permis de prouver sa présence sur tout le site, tant dans le plateau que dans la plaine.

Les dépôts de couvertures sont très perméables et favorables à une importante infiltration. Toutefois, à mesure qu'on se rapproche du fleuve, la quantité d'argile augmente, et cette perméabilité diminue. Dans les secteurs où la dalle est absente, les sables forment avec les grès du Stanley-Pool, une épaisse masse perméable, favorable à l'infiltration profonde des eaux pluviales.

1.4. Le climat

Il est tropical humide caractérisé par une chaleur permanente tout au long de l'année, une température moyenne de 25°c et deux saisons contrastées :

- une saison pluvieuse de 8 à 9 mois, de septembre ou octobre, à juin, qui a des conséquences sur l'hydrologie;
- une saison sèche de 3 à 4 mois, de juin à août ou septembre.

La saison pluvieuse connait une période de fléchissement en janvier et février. Cette période de récession pluviométrique est appelée, à tort, petite saison sèche, bien que son indice mensuel soit supérieur à 30 mm considérés pour la zone comme valeur en deçà de laquelle un mois est dit écologiquement sec (Avenard, 1969).

L'indice pluviométrique annuel est de 1200 à 1400 mm. Il n'a aucune signification, car il masque une mauvaise répartition des pluies : les plus intenses se concentrent en novembre et mars-avril qui sont les mois des deux pointes les plus humides. Ces mois correspondent aussi aux périodes de forte chaleur, avec des températures parfois supérieures à 30°c, et d'évaporation importante. Mais les pertes sont compensées d'une part, par les pluies qui tombent durant cette période, et d'autre part, par de fortes nébulosité et humidité atmosphérique. Celles-ci réduisent l'action de l'évaporation, si bien que du point de vue hydrologique, le rendement de la nappe phréatique est largement positif.

Juin, juillet et août sont les mois secs de l'année. Mais durant ces mois, contrairement à ce qui s'observe dans la plupart des régions intertropicales, il fait "frais", avec une température moyenne inférieure à 25°C; et le déficit hydrique du sol

est faible. Ce déficit faible est la conséquence d'une péjoration de l'insolation et de la radiation solaire due surtout à la présence quasi permanente d'un bas plafond nuageux épais et continu qui ne favorise pas les rayons solaires. Elle est renforcée par une humidité atmosphérique, encore forte en cette saison, qui explique une évaporation limitée. La remontée plus au nord, non loin des côtes congolaises, du courant marin froid de Benguela en cette période de l'hiver austral, n'est probablement pas étrangère à ce phénomène. Cette situation paradoxale pour la saison et pour une région située près de l'Equateur se répercute sur la végétation dont le climax est forestier.

1.5. La végétation

Elle est constituée de savanes herbeuses et arbustives et des quelques reliques de forêt secondaire (réserves de la Patte d'Oie, de la Tsiémé, galeries forestières des vallées et ravins). Ces végétations forestières sont appelées à disparaître si aucune politique n'est envisagée pour leur sauvegarde. Quelques bosquets sont encore présents sur le plateau et sur les collines limitrophes. Dans l'ensemble, la forêt cède le pas à la savane et à l'habitat sur les deux sites. A l'intérieur des espaces construits dominent des arbres fruitiers et à ombrage qui donnent à la ville un aspect de verdure, d'où le nom de "ville verte" que porte Brazzaville.

Ces végétations ont une influence sur les réserves hydriques des sols. Cette influence est fonction de la densité du couvert végétal et de sa nature. Aussi, les parties des bassins versants encore couvertes de forêts ont un rendement de leur nappe souterraine plus élevé car son alimentation y est plus favorisée. En revanche, sur les parties occupées par les savanes, la tendance au ruissellement direct est relativement soutenue et favorise par conséquent des crues : les sols sous savane subissent des variations de température plus importantes que sous forêt. Ce qui a pour conséquence, leur dessèchement superficiel et la rétention superficielle des eaux pluviales qui sont réévaporées. Aussi, l'infiltration des eaux vers les horizons inférieurs connaît une péjoration.

2. CAUSES ET FACTEURS EXPLICATIFS DU MAUVAIS DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES

2.1. Cause essentielle

Les pluies sont la cause principale des problèmes de drainage sur le site urbain de Brazzaville. Celles qui tombent dans la région se caractérisent par de très fortes intensités, des

hauteurs importantes et une succession dans le temps qui ne laisse pas souvent au sol le temps de se ressuyer (D. Loembe, 1978). Les intensités ci-après ont été relevées :

Tableau 1

Date	Intensité en mm/min.	Débit correspondant en l/ha/s.
mars 1964	5.1	850
avril 1964	4,4	733
octobre 1971	4,3	717
avril 1975	4,7	783

Les hauteurs suivantes en 24 heures ont aussi été relevées dans les statistiques de la météorologie nationale :

Tableau 2

Date	Hauteurs en mm	Durée
21 novembre 1973	131	12 h 02 mn
24 novembre 1974	88	4 h
1er mars 1975	103	5 h 48 mn

Il est difficile à un sol, même très perméable, d'absorber en un laps de temps aussi court, une si importante masse d'eau : les fortes intensités se dévoloppent pendant les 5, 15 et 30 premières minutes de chutes, quelle que soit l'importance des pluies. Il faut ajouter à cela la succession des pluies à très court terme, comme il a été relevé en 1971 au mois de novembre où il a plu presque successivement pendant 23 jours, ou comme on l'a observé en ce mois d'avril 1986 où il a plu tous les 2 ou 3 jours.

Dans ces conditions on comprend que le sol n'ait pas le temps de se ressuyer entre deux pluies et que des ruissellements importants se produisent en écourtant les temps de concentration des eaux qui alimentent les crues. Ces crues sont si soudaines qu'elles ne peuvent être évacuées par des ouvrages d'assainissement qui, pour la plupart, ne sont pas conçus pour de telles quantités d'eau.

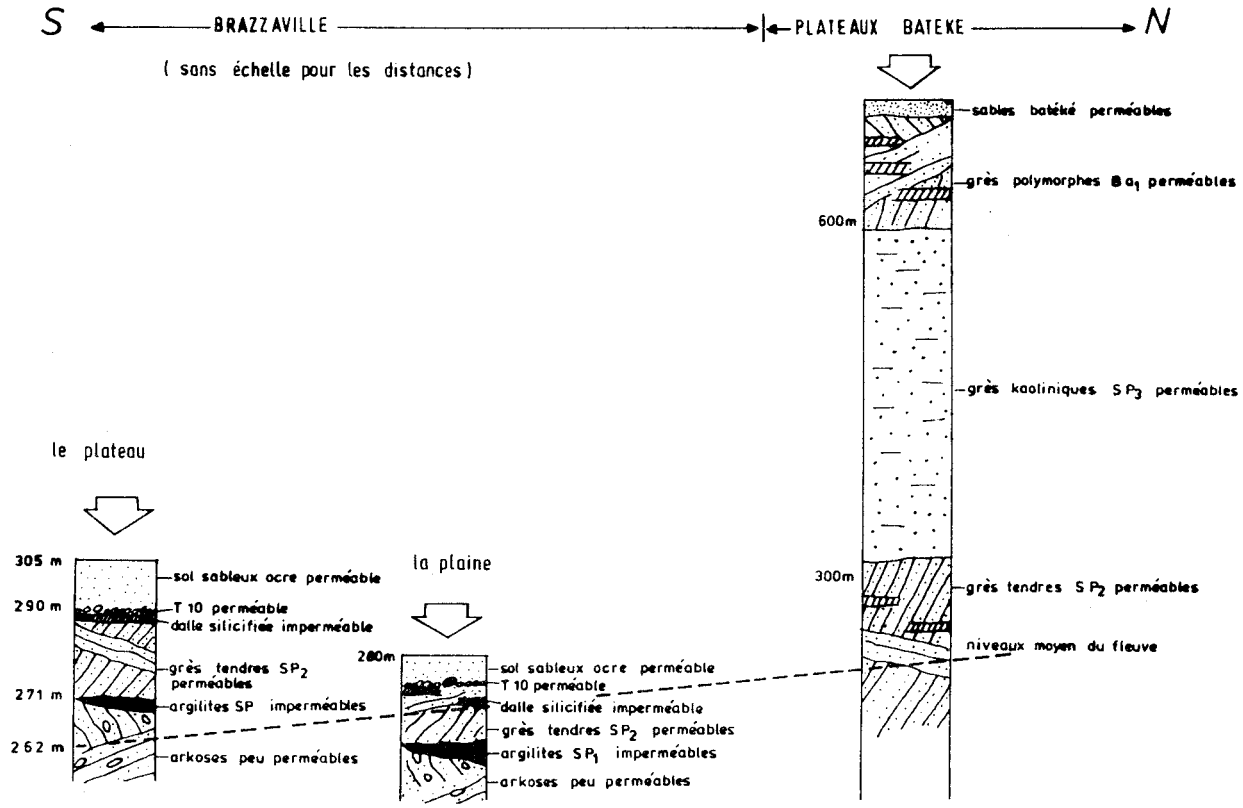

FIG. 4 — LES FORMATIONS PEDOGEOLOGIQUES DU SITE ET LEUR APTITUDE A ABSORBER DE L'EAU

Tiré de CHEVALLIER D., GIRESSE P., MASSENGO A. et BOTOKOU G. in "le site géologique de BRAZZAVILLE ", 1972, page 41 (adaptation et compléments de l'auteur)

2.2. Les facteurs explicatifs du mauvais drainage des eaux pluviales

On peut expliquer les problèmes de drainage, au-delà des caractères des pluies décrits ci-dessus, par la nature même du site, c'est-à-dire ses caractéristiques intrinsèques et surtout par des transformations que ce milieu a subies sous l'action des activités humaines.

2.2.1. Facteurs liés au site naturel

La pente et la forme du terrain, les caractéristiques hydrodynamiques du complexe sol sous-sol et le régime des cours d'eau sont, dans le contexte naturel actuel, responsables, en partie du mauvais drainage du site.

2.2.1.1. La pente et la forme du terrain

Le terrain sur l'ensemble du site n'est pas accidenté. Il a une pente faible qui ne dépasse pas 5 %, exceptée celle des versants des ravins et des collines limitrophes. Une telle topographie présente des avantages et des inconvénients. Une faible pente, en effet, avantage l'urbanisation, qui y est aisée, et réduit à leur valeur moyenne les investissements pour la création des équipements et infrastructures. En revanche, son absence dans certains secteurs peut présenter des inconvénients, notamment pour le drainage des eaux pluviales qui se fait mal, et provoquer la stagnation des eaux plusieurs jours après la pluie. Elle peut, en outre, élever le coût des ouvrages d'assainissement dont la construction requiert de creuser des tranchées plus profondes pour obtenir une pente suffisante pour un drainage efficace.

Cette situation se remarque surtout dans la plaine où les quartiers de Ouenzé, Moungali et Poto-Poto sont les plus affectés.

La forme du terrain aussi intervient : des dépressions fermées comme le secteur du Docteur Blacher, à Gamaba, le secteur du CEG Commune de Bacongo, à Bacongo, derrrière la maison commune, favorisent des inondations fréquentes des habitations.

2.2.1.2. Les caractéristiques hydrodynamiques du complexe sol/sous-sol (fig. 4).

Les formations pédogéologiques du site, constituées de sables et de grès, sont très perméables. G. Sautter (1970) avait trouvé expérimentalement des valeurs de 2 à 4 cm/min dans les sables ocres. A Kinshasa, X. Van Caillie (1983), a déterminé les valeurs suivantes :sables fins et peu argileux de la série des sables ocres, (10 puissance-3 cm/s) ; sables limoneux et limons

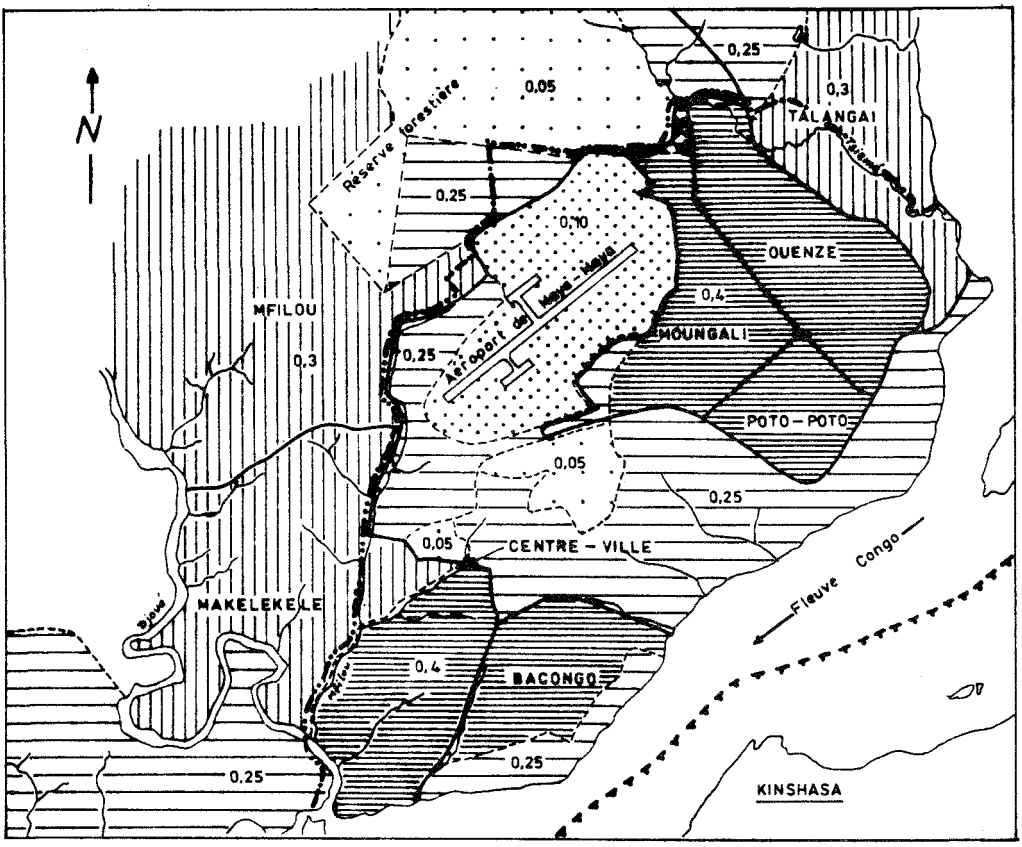

FIG. 5 — DENSITE DE L'HABITAT (Fond d'après Atlas de la Rép. Pop. Congo, 1977)

habitat dense

habitat aéré

réserve forestière en voie de disparition

habitat moins dense

zone non édifiée

0,4 coefficient de ruissellement

BACONGO arrondissement

ancienne limite urbaine

limites des arrondissements

limites des zones de densite

limite d'Etat

0 1,5 3Km

sableux ou argile sableuse provenant de la décomposition des grès du Stanley-Pool et de l'Inkisi (10 puissance-4 à 10 puissance-7); argiles (10 puissance-7).

Ces valeurs exprimées en darcy (1) correspondent d'après Castany, cité par X. Van Caillie (1983) et M. Parde (1968), aux qualités ci-après des terrains qu'elles permettent de définir : plus de 10 cm/sec pour les terrains très perméables, 10 à 10-4 pour les terrains moyennement perméables, 10-4 à 10-7 pour les formations peu perméables et moins de 10-7 pour les milieux étanches.

Cette perméabilité des formations se vérifie empiriquement puisqu'il faut généralement moins d'une heure aux abats pour qu'ils s'infiltrent totalement. Un tel pouvoir d'absorption du matériel a pour avantage de modérer le caractère torrentiel des pluies, et de retarder ainsi la lame de crue qui parvient aux drains naturels; ce qui leur permet de jouer pleinement leur rôle.

La perméabilité naturelle des formations pédogéologiques est parfois contrariée par la présence de la dalle silicifiée étanche. Celle-ci se localise sous un sol de faible épaisseur, moins de 3 m dans certains secteurs, dans la plaine où elle détermine souvent des inondations et une humidité permanente. Elle n'est probablement pas étrangère à l'appellation donnée à l'arrondissement 3, Poto-Poto (appellation locale signifiant boue). Dans le plateau où l'épaisseur des sols atteint et dépasse même les 15 m, elle ne pourrait contrarier l'infiltration profonde des eaux, qu'au-delà de cette profondeur.

2.2.1.3. Le régime hydrologique des cours d'eau

Il est pluvial à deux crues situées en novembre et en avril, en accord avec les maximums pluviométriques. La puissance de ces crues est déterminée par les débits spécifiques de quelques cours d'eau jaugés dont certaines valeurs, quoiqu'anciennes et reflètant peu la réalité actuelle, permettent toutefois de se faire une idée : le Congo à Brazzaville, 11 l/s/km2; la Tsiemé, 12,21/s/km2 (Chaperon, 1965); la Mfoa, 23,8 l/s/km2 et Ouenzé, 10,4 l/s/km2 (Ann. Hydr. F.O.M., 1955). La valeur obtenue pour la Mfoa semble forte pour un débit d'étiage, par conséquent, il est plus réaliste de la rapprocher de celle de la Ouenzé ou du Djoué qui a 11,8 l/s/km2. à Kibossi, à quelques kilomètres de Brazzaville.

L'étude des débits de la Mfoa et de la Ouenzé a permis, en outre, de déterminer que pour des averses d'intensité de 50 à 100 mm/h, ces ruisseaux sont entrés instantanément en crue : la Ouenzé est montée de 95 cm en 14 mn et la Mfoa a donné un débit

de pointe de 18 m3/s équivalent à 2860 l/s/km2. Il faut signaler enfin qu'un autre cours d'eau, la Lefini, dont le bassin, à l'instar de ceux de Brazzaville, est situé essentiellement sur les sables et grès tendres batéké, a présenté des sautes brusques de 8 à 10 m3 en 24 h pour un débit de base de 400 m3.

Ces quelques valeurs indiquent bien que les rendements des bassins versants du site sont élevés. Ils procèdent, en effet, de la pluviosité qui est substantielle, de l'encaissement des rivières et des ruisseaux au sein de la nappe phréatique et de l'état des réserves de celle-ci. Ce sont ces dernières situations qui expliquent en partie que, même durant les 3 mois de sécheresse, les cours d'eau sont toujours alimentés si bien que l'écoulement présente un caractère pérenne.

Ces considérations doivent toutefois être nuancées. En effet, associées à l'occupation et aux transformations des sols des bassins par l'urbanisation, elles peuvent déterminer des débits importaants et des crues. En revanche, les conditions de l'écoulement sur le site sont susceptibles de modérer ces données. Ces conditions, réglées par la conjugaison des variables telles que faiblesse de la pente générale du réseau hydrologique (moins de 8 °/°°), forme allongée des bassins et texture sableuse des formations pédogéologiques, devraient favoriser l'étalement des débits.

2.2.2. Les facteurs liés aux transformations artificielles du milieu

Les modifications que la population apporte et a apporté à ce milieu ont un effet antagonique à celui modérateur du milieu naturel. Ainsi, la densification de l'habitat, la dégradation et le revêtement artificiel des sols sont autant de facteurs qui amplifient les problèmes de drainage sur le site (Loembe, 1983).

2.2.2.1. Densification de l'habitat

Elle intervient à des degrés divers, selon les types de cités (fig. 5). Les cités populaires viennent en tête avec une densification élevée. Mais, il faut signaler que, même dans ces cités, une distinction doit être faite entre celles qui sont anciennes et saturées par 2 à 4 constructions par parcelle, et les extensions récentes qui n'en portent généralement qu'une. Dans ces extensions, l'occupation du sol des parcelles de 400 à 625 m2 (la moyenne municipale étant de 360 à 400 m2) est toujours marquée par la construction d'une petite habitation de 36 à 40 m2 dont la toiture est à un seul pan. La densification intervient plus tard, par ajout de constructions supplémentaires, notamment la grande habitation principale, sur les espaces libres réservés à cet effet. Elles sont suivies par les cités planifiées

qui n'ont qu'une construction de 77 m2 en movenne. Une tendance à la densification dans ces cités s'observe lorsq'une construction plus petite ou des pièces supplémentaires sont ajoutées. Enfin, les densités les plus faibles se remarquent dans les cités résidentielles du Centre-Ville où l'habitat individuel est très aéré : une seule construction implantée au milieu d'un jardin ou d'une pelouse, dans une grande parcelle de plus de 1000m2.

Ces constats sont confirmés par le dernier recensement de 1984 sur l'habitat comme il apaparaît dans le tableau 3.

Tableau 3 : DENSITE DE L'HABITAT PAR ARRONDISSEMENT

Arrondissement	Nombre de constructions	Superficie en ha	Densité à l'ha
Makélékélé.	16 026	1 416	11
Bacongo	8 405	613	14
Poto-Poto	8 009	390	20
Moungali	10 677	693	15
Ouenzé	15 759	588	27
Talangaï	14 659	2 270	6
Mfilou	10 738	2 178	5
Centre-Ville	1 385	185	1

La densification de l'habitat dans certaines cités joue un rôle important dans la part des eaux pluviales livrées au ruissellement et qui participent à la montée brutale de l'onde de crue dans les ouvrages de drainage. En effet, une parcelle occupée aux deux tiers par des constructions, à l'exemple des cités populaires anciennes, présente aux précipitations des toitures de tôle aux surfaces totalement imperméables. Celles-ci ont un coefficient de ruissellement estimé à 0,9, donc elles sont capables de concentrer 90 % des pluies qui tombent sur elles. Les toitures des maisons dans les cités populaires n'étant pas dotées de gouttières pour la collecte et la maîtrise des eaux pluviales, ces dernières sont déversées dans les cours des parcelles, dont les surfaces sont parfois cimentées ou revêtues de dalles étanches. puis dans les rues. Ces eaux ainsi déversées entretiennent ensuite un ruissellement important.

2.2.2.2. Revêtements artificiels des sols

Les sols sur l'ensemble de l'agglomération sont faiblement revêtus et imperméabilisés. Seuls 110 km de voiries sont revêtus sur les 1100 km auxquels il faut ajouter les cours de quelques parcelles cimentées ou dallées. Ces surfaces étanches ont aussi, à l'instar des toitures, un coefficient de ruissellement de 0,9. En dehors de ces quelques cas d'imperméabilisation, la surface des sols sableux du site est peu transformée, malgré les tassements engendrés par les passages répétés des populations et des véhicules. Ainsi ces sols conservent encore une partie de leur perméabilité naturelle.

Les revêtements des sols diffèrent selon les types de cités. Dans les cités populaires, l'imperméabilisation des sols est faible. En effet, exceptés quelques voiries primaires revêtues, toutes les autres voiries, secondaires et tertiaires sont encore en terre. Avec les terrains environnants dont les surfaces sont peu transformées, elles devraient favoriser l'infiltration d'une grande partie des eaux pluviales. En revanche, ces voiries non revêtues sont des sources d'approvisionnement en particules sableuses qui engorgent le réseau de drainage et entraînent des problèmes que connaît la ville.

Dans les cités planifiées et le centre-ville, l'imperméabilisation des sols paraît plus importante car les voiries secondaires et certaines voiries tertiaires sont revêtues. Mais en réalité, il n'en est rien puisqu'une grande partie des sols des parcelles des cités résidentielles et des centres administratifs et d'affaires, ainsi que leurs abords, est recouverte de pelouses ou de jardins favorables à l'infiltration. Toutefois, la rénovation en cours de ces centres avec suppression de certains jardins ou parcs, construction des immeubles à plusieurs niveaux et imperméabilisation des sols aux abords de ces constructions, entraînera probablement un ruissellement plus important au détriment de l'infiltration actuelle.

Les coefficients de ruissellement ou d'imperméabilisation superficielle des sols qu'il convient de retenir pour l'agglomération, lors de constructions de nouveaux ouvrages de draînage ou de la remise au gabarit de ceux existants, se présentent comme suit :

Tableau 4 : COEFFICIENT DE RUISSELLEMENT EN FONCTION DES TYPES D'HABITAT ET DE CITES

Tvpes de cités ou de zones	Types d'habitat	Coefficient de ruissellement
Populaires	dense	0,4
Populaires moins anciennes et planifiées	moins dense	0,3
Résidentielles, centres administratifs et d'affaires, populaires périphériques	aéré	0,25
Non édifiées	terrains nus	0,10
Boisées ou parfaitement recouvertes de savane	terrains bien protégés	0,05

Ces valeurs ont été retenues, en considération des coefficients déterminés par J. Herbaud en 1966 sur le bassin de Makélékélé, soit 20 à 30 % pour l'ensemble du bassin semi-urbanisé à cette époque, et 36 % pour sa partie la plus urbanisée. Elles tiennent compte aussi des valeurs communément admises (SMUH, 1978) présentées dans le tableau 5 ci-après :

Tableau 5 : COEFFICIENT DE RUISSELLEMENT EN FONCTION DE TYPES D'HABITAT

Types d'habitat	Coefficient de ruissellement
Très dense	0,8 à 0,9
Dense	0,6 à 0,7
Moins dense	0,4 à 0,5
Résidentiel	0,2 à 0,3
Zone non édifiée	0,15 à 0,2
Zone boisée	0,05 à 0,1

2.2.2.3. Dégradation des bassins versants

Elle est le plus grand responsable des problèmes du mauvais drainage sur le site. Le caractère torrentiel des pluies affecte gravement les sols non protégés qui se dégradent très vite. L'érosion pluviale des sols favorise un ruissellement plus important et le détachement des particules sableuses qui sont ensuite transportées par les eaux de ruissellement jusqu'aux drains qu'elles engorgent. Cette dégradation accroît la torrentialité du régime des crues qui deviennent brutales. Les accumulations de sables dans le lit des cours d'eau et dans les ouvrages d'assainissement les rendent inéfficaces, entraînant le mauvais drainage responsable des inondations, la stagnation des eaux et la dégradation des conditions d'hygiène et de vie dans l'agglomération.

2.3. Autres facteurs amplificateurs du phénomène

Le comportement et certaines habitudes négatives de la population, l'augmentation du parc automobile, la mauvaise conception de certains ouvrages de drainage et l'absence d'entretien de ces derniers sont autant de facteurs qui aggravent une situation déjà préoccupante. Si la population, lorsqu'elle est mobilisée, aide grandement à l'assainissement du milieu par des opérations de curage, balayage et désherbage, elle adopte, en revanche, certaines pratiques qui vont à l'encontre de cette volonté de vivre dans une ville saine.

Le Brazzavillois, en dehors de sa parcellle, se préoccupe peu de son environnement. C'est ainsi que la pratique la plus courante consiste à déverser les eaux pluviales ou usées hors des parcelles, sans se préoccuper de leur devenir. Ce comportement contribue à accentuer le ruissellement, à dégrader le site et à polluer l'environnement.

Une autre pratique courante consiste à tout jeter (ordures, animaux morts, matelas, carcasses d'engins...) dans les collecteurs des eaux pluviales. Ces déchets solides de toute nature participent, avec les accumulations de sables, à l'engorgement des collecteurs dont l'entretien devient difficile et cher. En outre, les rues devenues des décharges se transforment en bourbiers qui rendent la circulation difficile et favorisent la stagnation des eaux.

Enfin, la recherche des terrains à bâtir conduit des habitants à construire dans des lits des ruisseaux et sur des collecteurs qu'ils détruisent, dans des bas-fonds insalubres et souvent inondés, pourtant mis en défends, ou, sur des voies de service qui longent les collecteurs. La piscine de Ouenzé et les voies de service indispensables à l'entretien du collecteur de Poto-Poto sont occupées par des habitations, si bien que le barrage ainsi

édifié sur la Ouenzé, et l'impossibilité d'entretenir le collecteur de Poto-Poto, entraînent souvent des inondations dans des zones situées en amont.

Les autres collecteurs, bien que d'accès aisé ne sont pas en meilleur état. L'ensemble des ouvrages de drainage de Brazzaville est ensablé et fonctionne très mal ou pas du tout. Les moyens mis à la disposition du service du nettoiement sont trop limités pour lui permettre d'être opérationnel. Les moyens financiers et en personnel sont très insuffisants : environ une trentaine d'agents formés sur le tas pour l'assainissement des 142 km d'ouvrages de drainage qui existent dans l'agglomération. Ce personnel comprend de nombreuses personnes âgées, près de la retraite, souvent malades ou déclarées invalides dont les rendements sont très médiocres. L'absence d'encadrement, qu'explique le nombre encore très insuffisnt des cadres, ne favorise pas un travail efficace. En outre le matériel de soutien logistique est très insuffisant : des véhicules et engins délabrés ou en panne depuis au moins deux ans ; un outillage, souvent détourné, en nombre très insuffisant.

On ne voit pas comment, dans de telles conditions, quelle que soit l'imagination de ceux qui sont chargés d'assurer l'entretien de ces ouvrages, un travail efficace peut être réalisé. Toutefois, quelques timides actions sont entreprises. Elles relèvent parfois de l'initiative populaire, mais le manque d'encadrement et de coordination, lié aux difficultés conjoncturelles de la municipalité, mine d'avance ces actions sans lendemain. Il est possible qu'une meilleure conception des ouvrages (pente suffisante pour un auto-curage, gabarit adéquat, meilleur profil des voiries...) soit un facteur d'amélioration de la situation. La faiblesse des pentes de la plupart des caniveaux ou leur faible gabarit, l'installation sur des collecteurs des ouvrages d'art mal conçus, comme ce pont, sans tirant d'air suffisant sur la Mfoa, sont en partie responsables du mauvais drainage des eaux pluviales sur le site. L'inondation des habitations en amont de la Mfoa en 1983, à la suite du bouchon créé par le pont de l'avenue Loutassi, en est une preuve.

Le dernier facteur à signaler relève des observations dans des nouvelles extensions où des voiries non revêtues sont occupées tout au long de leurs parcours par de petites dépressions dans lesquelles stagnent des eaux après chaque pluie. Il est probable que les passages fréquents d'un nombre de plus en plus important de véhicules sur ces voiries, non entretenues périodiquement, y soient pour quelque chose. Ils déterminent probablement des tassements qui favorisent la création de petites dépressions fermées et finissent par s'approfondir et par s'agrandir. Des exemples sont visibles dans le quartier récent de Diata où certaines voiries portent un chapelet de "mini-lacs" qui rend la circulation difficile après chaque pluie importante.

3. MODE DE DRAINAGE SUR LE SITE ET CONSEQUENCES SUR LE MILIEU DE VIE.

3.1. Mode de drainage sur le site

Le drainage des eaux pluviales infiltrées ou en ruissellement des bassins versants du site se fait par les cours d'eau naturels et les différents réseaux de collecteurs construits. Le réseau global se présente comme suit : 35 km de cours d'eau naturel et 142 km de réseaux construits.

L'ensemle draine une superficie de bassin versant de 6500 ha (cf. carte assainissement Eaux pluviales, 1969).

Ce réseau présente des densités variables en fonction des bassins, notamment de l'ancienneté des cités qui y sont bâties (cf. tableau 6). Ainsi, les bassins versants les mieux équipés sont ceux de la Mounbouni, de Makélékélé et de la Mfoa et la Ouenzé au Centre-ville, avec 100 m de réseaux à l'hectare. La Mfoa et la Ouenzé dans les cités populaires et les ravins sont moins équipées avec 30 à 50 m à l'hectare. La Tsiémé, la Kélékélé, la Mfilou et le Djoué ne sont pas du tout équipés.

Tableau 6 : RESEAUX DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES DE BRAZZAVILLE

Bassins	Surface en ha	Cours d'eau naturels non canalisés (y compris affluents en m.)	Réseaux construits en mètres	Densité réseaux construits en m/ha
Mfilou	2 480	15 900	2 700	1
Moumbouni	95	-	10 350	108
Makélékélé	370	-	38 900	105
Glacière	130	1 700	4 000	30,7
Tchad	180	1 300	7 000	53,8
Mission	358	1 600	10 000	28
Mfoa	759	1 900	24 000	31
Ouenzé	697	4 500	22 580	32
Tsiémé (*)	461	5 000	0	0
Kélékélé	569	2 100	0	0
Mfoa et Ouenzé Centre-ville	236	1 000	22 590	95,7
Total	6 535	35 000	142 120	22

(*) Bassins intra-muros. L'ensemble du bassin de la Tsiemé couvre 5861 ha.

NB. Le bassin rive gauche du Djoué avec environ 600 ha, et les surfaces occupées par les extensions récentes ne sont pas pris en compte.

Dans les bassins les mieux équipés, des problèmes de drainage ne se seraient pas posés si les ouvrages fonctionnaient correctement. Leur état d'ensablement très poussé les rend inefficace; ce qui provoque des débordements qui alimentent un ruissellement ou un stationnement des eaux longtemps après la fin des pluies.

Dans les bassins faiblement équipés, seuls les secteurs nantis sont correctement drainés, lorsque les ouvrages bien entretenus ne sont pas ensablés. Les secteurs démunis sont, avec ceux dont les ouvrages sont très engorgés, comparables aux bassins non équipés. Les eaux pluviales n'y sont pas ou plus maîtrisées et elles provoquent des inondations ou le ruissellement d'une nappe d'eau épaisse qui peut atteindre 30 cm lorsque l'infiltration est contrariée.

Que ce soit dans les bassins les mieux équipés ou faiblement équipés, des secteurs critiques existent. Ceux-ci se caractérisent par des stagnations des eaux, plusieurs jours après une pluie.

3.2. Conséquences sur l'environnnement

Elles sont nombreuses et affectent aussi bien le milieu physique que l'état sanitaire de la population. Les sols du site sont de plus en plus érodés. Le mauvais drainage explique les ravinements spectaculaires comme ceux de la rue Lyautey - Hôpital Général, en 1978, et de la route de la cité des "17", en 1980. Il est aussi responsable des ravinements récents de Makélékélé, Kinsoundi et Mpila dont l'aménagement a coûté à la collectivité plus de 2 milliards et demi de F. cfa.

Les conséquences sur les conditions d'hygiène et sur la santé de la population urbaine sont importantes. Les collecteurs encombrés de déchets solides de toutes sortes sont des repères de moustiques dont le nombre a considérablement augmenté ces dernières années. Parmi ceux-ci, les anophèles femelles semblent les plus virulents. Les nouveaux germes de paludisme qu'elles inoculent présentent une certaine résistance aux traitements classiques. La dégradation des conditions d'hygiène contribue aussi à élever le taux de mortalité, surtout infantile.

Pour les pouvoirs publics, les problèmes de drainage à Brazzaville représentent un véritable casse-tête auquel il faut apporter une solution. Le coût des opérations pour obtenir un assainissement efficace de l'agglomération est prohibitif et, dans le contexte économico-financier actuel, il est difficile d'assainir de façon efficiente l'agglomération de Brazzaville. Que faire alors ?

3. RECOMMANDATIONS

Une commission de réflexion sur les problèmes d'assainissement de l'agglomération a proposé aux pouvoirs publics, en août 1985, de lancer une grande opération d'assainissement de la ville. Cette commission regroupait les maires des sept arrondissements et des responsables du Ministère du Travail et de la Direction des services techniques municipaux.

L'opération consisterait à mobiliser la population de l'agglomération, notamment des travailleurs (30.000 environ) bien encadrés, dans des actions de curage, de propreté et de remise en état des ouvrages, d'une durée à déterminer afin de rendre saine l'agglomération (2). Tous les moyens (logistiques et autres) indispensables à mettre en oeuvre pour la réussite de ces actions, portaient le coût de l'opération à 166 millions de F.cfa (cf. fiche de synthèse, 1985). Ce montant a été jugé trop élevé par les autorités et la proposition demeure à ce jour lettre morte.

Il est regrettable qu'une telle réponse ait été donnée, lorsqu'on sait que les pouvoirs publics sont souvent amenés, contre leur gré, à débloquer des sommes importantes pour résoudre des problèmes posés par des phénomènes ponctuels tels que les ravinements spectaculaires. Cette opération bien menée résoudrait pour longtemps les problèmes de drainage sur le site, et, par conséquent, préserverait des phénomènes de ravinements spectaculaires, qui tous ont pour cause le mauvais état et le mauvais fonctionnement des ouvrages de drainage.

A court terme, il est urgent de doter la direction de la propreté de la municipalité de moyens supplémentaires en matériel et en personnel affectés effectivement au nettoiement ; ce qui lui permettrait de jouer son rôle. Elle pourrait ainsi mieux soutenir les actions populaires dans les quartiers.

Une campagne d'information et d'encadrement de la population s'impose pour l'amener à :

- créer dans chaque parcelle ainsi que dans ses environs immédiats, des conditions qui favorisent l'infiltration des eaux, qui, n'étant plus rejetées hors des parcelles, ne participeraient pas au ruissellement ;
- ne plus transformer les rues et les collecteurs en décharges. Pour arriver à ce résultat, il est urgent que la collecte des ordures ménagères à travers la ville soit faite efficacement par la direction de la proprété de la ville.

Enfin, à très brève échéance, la direction de la propreté devrait étudier les modalités de la création d'une brigade chargée de veiller sur l'état des réseaux d'aissainissement des eaux pluviales dans l'agglomération. Cette brigade aura pour tâche de signaler toute dégradation des collecteurs, afin de permettre une intervention rapide qui préviendrait ainsi tous les phénomènes de ravinements spectaculaires ou les inondations des habitations. Elle solliciterait le concours de la population des arrondissements qui travaillent déjà dans ce sens.

Les problèmes de drainage des eaux pluviales sur le site de Brazzaville sont réels et inquiétants, compte-tenu de leurs répercussions sur la dégradation du site naturel et du milieu de vie et sur l'état sanitaire de la population.

Ces problèmes résultent du caractère intense des abats qui affectent le site. Ils sont amplifiés, d'une part, par les transformations artificielles que la population et l'administration municipale ont imprimé et impriment à ce milieu (celles-ci ne sont pas le plus souvent, accompagnées d'aménagement adéquat pour l'infiltration ou le drainage des eaux pluviales), et d'autre part et surtout, par le manque d'entretien du réseau d'assainissement des eaux pluviales existant.

Pour résoudre ces problèmes dans le contexte actuel, une action concertée des pouvoirs publics et des citadins, qui ne demandent qu'à être intéressés et encadrés, est nécessaire.

Remerciements : Que Messieurs Emouengue et Kolela, anciens Maire et Directeur des services techniques de la région urbaine de Brazzaville, Samba, Maire de l'arrondissement 1, Ibrahim, conseiller à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Maire, Goma et Gotene, ingénieurs des services techniques, le Directeur et les agents chargés de la propreté de la ville, qui ont tous contribué, en fournissant des informations, à la réalisation de ce travail, trouvent ici l'expression de nos remerciements.

Notes

(1) Un darcy correspond à la perméabilité d'un matériau débitant 1 cm3/s à travers une surface de 1 cm2 sous un gradient normal à cette surface de 1 atmosphère par cm2. 1 darcy = 0,987. 10 puissance - 8/cm2. A la température de 20°C, 1 darcy = 1.10 puissance - 3 cm/s.

(2) La participation de la population urbaine à des opérations d'assainissement appelées ici "retroussons les manches", notamment au niveau des arrondissements ou des administrations, est une pratique courante. Ces opérations ont lieu généralement les week-end mais surtout à la veille de certaines fêtes.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire hydrologique de la F.O.M, Etude des petits bassins versants de l'agglomération de Brazzaville : La Mfoa et la Ouenzé. ORSTOM, Brazzaville, 1955, pp 49-80

Assainissement eaux pluviales, schéma directeur, Paris, Mémoire SOBEA, Février, 1982.

AVENARD, J.M., Réflexions sur l'état de la recherche concernant les problèmes posés par les contacts forêts-savanes. Coll. Inst. Doc. Tech., ORSTOM, Paris, n° 14, 1969, 15 p.

Carte assainissement de Brazzaville : réseaux, eaux pluviales au 1/10 000, Brazzaville, Direction des services techniques municipaux, 1969.

Fiche synthèse : opération assainissement et hygiène de la ville de Brazzaville, cabinet Ministère du Travail et de la Fonction Publique, Brazzaville, 1985.

CHAPERON, P., Etude des débits de la Tsiama, Brazzaville, ORSTOM, 1965, 10 p.

CHEVALIER D. et al., "Le site géologique de Brazzaville ou contribution à une notice explicative de la carte géologique", Annales l'Université de Brazzaville, 1972, pp. 17-42.

DADET, P., Notice explicative de la carte géologique de la République du Congo-Brazzaville au 1/500.000. Mémoires du BRGM, Paris, n° 70, 1969, 103 p.

GIRESSE, P. et al., "Les terrasses alluviales en République Populaire du Congo, Bilan de paléo-environnements climatiques, morphologiques et préhistoriques", Bulletin ASEQUA, n°62-63, DAKAR, 1981, pp 43-66.

HERBAUD, J., Etude de ruissellement en zone urbaine à Brazzaville - Le bassin de Makélékélé. ORSTOM, Paris, 1966, 35 p.

I.G.Z. et B.E.A.U., Atlas de Kinshasa, Paris, IGN, 1975.

LEBEDEFF, B., Les terrasses du Moyen-Congo. Chron. Min. colon., I, 1932, pp. 218-222.

LOEMBE, D., Les modalités de l'érosion sur le site urbain de Brazzaville en RPC - TER de géomorphologie Tropicale, Brazzaville, 1978, 121 p.

LOEMBE, D., "Quelques réflexions sur les rapports érosion hydrique des sols - urbanisation au Congo par l'exemple de Brazzaville". Communication aux 1ères Journées Géographiques de Brazzaville, du 20 au 23 avril, 1983.

LOMBARD, J., Sur l'origine fluviatile des sables de Brazzaville (note préliminaire). C.R. : Somna. SGF, Paris, 1928, pp.265-267.

Mission d'Urbanisme et d'Habitat au Congo, Brazzaville assainissement, Fascicule 6/7, oct.-nov., Brazzaville, 1976.

NOAMESI, G.K. et al., Assainissement à Brazzaville et dans ses environs, AFR/EH/ 122 du 3/2, OMS, Brazzaville, 1972

PARDE, M., Fleuves et rivières, (5e ed.) Paris, A. Colin, 1968.

Recensement général de la population et de l'habitat - 1984, vol.1, résultats provisoires, CNSEE, Ministère du Plan, Brazzaville, 1985.

SAUTTER, G., De l'Atlantique au fleuve Congo : une géographie du sous-peuplement, Paris, Mouton, 1966, 582 p.

SAUTTER, G., Essai sur les formes d'érosion en "cirques" dans la région de Brazzaville. Centre de Recherches et Documentation Cartographiques et Géologiques, CNRS, Paris, vol. 9, 1970, 270 p.

Secrétariat de la Misssion d'Urbanisme et d'Habitat, Assainissement des zones urbaines en Afrique Tropicale, Paris, 1978.

Tubi Sarplast s.p.a., Assainissement eaux pluviales de la ville de Brazzaville, Rapport Technique, Milan, 1985.

VAN CAILLIE, X., Hydrologie et érosion dans la région de Kinshasa, Thèse de doctorat, Ohain, 1983, 554 p.

ALIMENTATION EN EAU DE BRAZZAVILLE
EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES ET POLITIQUE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE

Martial IKOUNGA * & Richard PANEL **

*SNDE ; **BRGM

Située en zone équatoriale abondamment arrosée, la ville de Brazzaville n'a pas de problèmes de ressources en eau. Le choix de la ressource à exploiter pour satisfaire les besoins en eau se fait en recherchant la meilleure qualité au coût le plus possible. La région de Brazzaville reçoit annuellement 1430 mm de pluie en moyenne avec des années sèches et humides de récurrence décennale de 1150 et 1620 mm.

Le réseau hydrographique de la région de Brazzaville est particulièrement riche et comporte des cours d'eau importants (Congo Djoué - Djiri et Djouari) qui offrent chacun une ressource inépuisable. A chaque cours d'eau s'ajoute une série nombreuse de ruisseaux et marigots (Tsiémé, Mfilou, Mfoa etc.) : bassins suburbains dont l'écoulement ne tarit pas. Le potentiel en eau souterraine de la région de Brazzaville est important. A l'étiage, les petits cours d'eau suburbains sont exclusivement alimentés par les eaux souterraines, les débits mesurés correspondent au débit global provenant des eaux souterraines pour la partie du bassin intercepté à la station de mesure. Les données connues relatives au cours d'eau de la Ouenzé indique un débit spécifique d'étiage de 10,31/s.km2.

Les sources d'approvisionnement en eau des populations de Brazzaville sont diverses, suivant les revenus des familles certes, mais surtout suivant leur position géographique. Les populations utilisent soit l'eau courante de la SNDE, soit l'eau de pluie, ou l'eau des puits ou de sources. L'eau courante de la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) est la source d'approvisionnement unique pour les soins industriels et la source principale pour l'eau de consommation domestique, dans la mesure où les foyers de populations les plus importants - Bacongo, Poto-Poto et autres - tirent l'essentiel (sinon la totalité pour Bacongo) de leur eau du robinet. Ceci ne signifie pourtant pas qu'il existe un niveau satisfaisant de desserte.

En saison humide, l'eau de pluie, qui est non seulement la source d'approvisionnement par excellence des nouveaux quartiers au Nord-Est du Djoué (Mfilou, Moukondo etc.) mais aussi celle de nombreux habitants n'ayant pas l'accès à l'eau courante, occupe une part non négligeable. Le moyen de stockage est souvent le fût métallique placé sous une goutière prolongeant les toitures des cases. La technique de l'impluvium n'est guère répandue, même si, de plus en plus, on rencontre des villas luxueuses qui s'alimentent, même en saison sèche, à partir des réserves constituées pendant la période humide. La potabilité d'une telle eau reste précaire.

Comme il a été mentionné plus haut, le réseau hydrographique suburbain est particulièrement riche et tire son eau des réserves souterraines qui donnent naissance à de petites sources (Glacière, Tchad, Mission, Zanga dia ba ngombé etc). Ces sources font l'objet d'un captage souvent mal équipé, soumis à une forte pollution et à l'envahissement des eaux de ruissellement. Le potentiel en eau souterraine de la région est important, et de tout temps il a été mis à contribution. Les puits sont très répandus et plus spécialement dans les quartiers situés à une plus faible altitude et au voisinage immédiat des cours d'eau. En règle générale ces ouvrages sont modestes, profonds de quelques mètres au plus, parfois maçonnés et équipés d'une margelle, et souvent seulement dotés d'un tubage de fûts métalliques débarrassés de leurs fonds. Bien mal protégés, ces ouvrages sont pour la plupart extrêmement vulnérables à la contamination de leur eau par l'introduction de souillures depuis la surface du sol (margelles et cuvelages non étanches, puisage au seau muni d'une corde...). Il ne suffirait toutefois pas d'améliorer l'équipement des puits traditionnels pour supprimer les risques de contamination. En effet, l'inexistence d'équipements d'assainissement collectif conduit logiquement à la multiplication des dispositifs d'assainissement individuels, fosses maçonnées, ou souvent puisards empierrés. Dans les quartiers les plus bas de Brazzaville où justement les puits sont les plus répandus, très souvent la base de ces dispositifs atteint la surface de la nappe phréatique ou même est noyée par celle-ci en période de hautes eaux. Dans ces conditions, on ne peut, pour des motifs évidents de santé publique, qu'être tenté de décourager le recours aux puits individuels traditionnels pour l'approvisionnement en eau.

Seules les ressources souterraines, à l'abri des causes de contamination, peuvent être exploitées et doivent l'être dans des conditions techniques de parfaite protection. C'est le cas du puits et du forage qui ont longtemps servi de source d'eau potable à la base militaire de Maya-Maya.

Le premier système d'alimentation en eau courante de la ville de Brazzaville remonte à la fin des années 30. L'eau est captée à partir des puits drainants, forés dans le ravin de la "Glacière" et par la suite dans le ravin de la "Mission". Le réseau de distribution d'eau est embryonnaire et n'intéresse que le Centre-ville dit européen, et en particulier celui du plateau qui abrite les services administratifs, l'hopital général et la résidence du Gouverneur Général. A la fin des années 40, les quartiers de Bacongo et Poto-Poto sont dotés de rares bornes fontaines publiques. Celle restée célèbre par son monument aujourd'hui détruit de l'école Nkéoua (ex Ecole Laïque de Bacongo) en fait partie. Devant l'accroissement de la ville et face aux besoins nouveaux des populations, la solution de construire une usine de traitement d'eau sur le Djoué l'emporte sur la poursuite des captages des eaux des nappes phréatiques. En 1954, l'usine du Djoué est prête ainsi qu'un chateau d'eau (Clairons) de 2500 m3. Le réseau de distribution se prolonge dans les quartiers de Bacongo et Poto-Poto où apparaissent, bien que timidement, les premiers propriétaires de branchements individuels à côté des bornes fontaines devenues plus nombreuses. Bacongo en compte une vingtaine soigneusement réparties; le rayon maximal de la zone d'influence est de l'ordre de 400 mètres.

La politique de branchement individuel ne connaît d'évolution réelle qu'à partir de 1962 lorsque les autorités politiques décident de canaliser entièrement les quartiers populaires de Bacongo, Poto-Poto et Ouenzé. En 1964, l'usine du Djoué devenue insuffisante est doublée. Sa capacité nominale passe de 500 à 1000 m3/heure. Un deuxième chateau d'eau est construit à Ngangouoni (2500 m3).

L'année 1967 voit la création de la Société Nationale de Distribution d'Eau en remplacement de la CASP, à la suite d'une nationalisation. En 1976 s'achèvent les travaux de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville. L'usine du Djoué gagne 500 m3/h supplémentaires, une conduite de diamètre 500 mm traverse la ville de Kinsoundi à Talangaï et un réservoir de 4000 m3 est construit (Patte d'Oie).

Pour encourager l'accès aux branchements individuels, la SNDE décide dès lors de réduire progressivement le nombre de bornes fontaines publiques. Malheureusement ces travaux interviennent plutôt tardivement et ne sont plus suffisants pour combler un retard déjà trop grand, dû, pour une bonne part, à l'explosion démographique et son corrollaire, l'hypertrophie de la ville. Les capacités d'eau disponibles par habitant s'amenuisent et déjà en 1981, le doublement de la production du Djoué et le triplement des moyens de distribution deviennent nécessaires et pressants. Il faudra attendre 1983 pour que démarrent les travaux de construction d'un projet de renforcement du sytème d'alimentation en eau potable de Brazzaville.

Ces travaux, première tranche d'un projet qui doit amener la capacité de production de la ville à 6000 m3/h à l'horizon 2000, comprennent l'ouverture d'une station de traitement et l'installation d'un réservoir de stockage blasique un réseau dense de distribution d'eau de conduite d'un diamètre 800 mm à 500 mm. Pour assurer la distribution de l'eau ainsi produite, une campagne de 25 000 branchements est liée au projet et amène au doublement du nombre d'abonnés. Avec la mise en exploitation de l'usine de la Djiri et à la fin du projet en cours, la situation de l'alimentation en eau potable devrait se présenter de la façon suivante :

- Production journalière..... 85 000 m3
- Population totale de la ville.....600 000 hab.
- Nombre d'abonnés..... 50 000
- capacité disponible par habitant (absolue) 140 l/hab/jour.
- Capacité disponible estimée des habitants abonnés..... ..... 136 l/hab/jour.

Ce dernier chiffre tient compte des pertes du réseau et affecte les habitants autour d'un branchement.

Des études techniques menées sur la rivière Djoué, actuellement très exploitée, ont montré qu'elle ne représentait plus une solution envisageable. Le niveau moyen du fleuve Congo plus bas en comparaison de la Djiri, la grande variation saisonnière des eaux déjà très chargées du fleuve (4 à 8 fois plus que celle du Djoué ou de Djiri) avaient fini par faire porter la préférence sur la Djiri dont la situation au Nord de Brazzaville permettait une configuration plus favorable du réseau et une meilleure implantation des réservoirs.

Malheureusement cette nouvelle production laisse en marge les populations situées au delà de la côte 350 (Moukondo, Mfilou, Mikalou etc.) et, dans une certaine limite, les quartiers situés à l'Ouest du Djoué. S'y ajoutent les quartiers et zones non urbanisés ou faiblement viabilisés (Tout pour le Peuple.).Cette marginalisation tient moins à la capacité de production actuelle de l'usine qu'à la configuration du réseau et à la répartition des pressions.

L'accès à l'eau potable courante reste donc subordonné à la situation du demandeur par rapport au réseau de distribution. A coté d'une tarificatiion forfaitaire moyenne pour les distances inférieures à 20 m (140 000 F. cfa), il existe une tarification au prix coûtant qui tient compte de l'éloignement. Le prix appliqué à ce jour constitue un véritable frein à l'accès à l'eau potable. Dans les éléments constitutifs de ce prix entrent, outre les données objectives d'approvisionnement, la notion de densification des quartiers et de l'urbanisation en dernier. L'hypertrophie de la ville, la faible occupation des terrains

sont autant d'éléments qui grèvent l'acces à l'eau courante, rendant même l'ensemble des projets prohibitifs. Ce frein à l'accès à l'eau par branchement individuel a contribué au développement de la politique de la revente d'eau à des prix tout à fait prohibitifs (1000 à 2000 F. cfa/m3). Un des objectifs du projet de la deuxième usine de Brazzaville (Djiri) était de rendre les prix plus accessibles et à des conditions préférentielles. Le prix du m3 d'eau à 120F/m3 reste abordable et la facture minimale qui correspond aux clients consommant moins de 35 m3 est de 4 300 F. cfa par trimestre, soit un peu moins de 1450 francs par mois, ce qui reste tout à fait raisonnable.

Dans les quartiers où ils existent ou existeront à brève échéance (extension du réseau, développement des branchements particuliers) les équipements de la deuxième usine doivent se substituer aux équipements traditionnels d'approvisionnement en eau. Les bornes fontaines, surtout celles à jetons qui permettent un prélèvement immédiat du paiement sont également un moyen d'alimentation pour les populations des quartiers périphériques, où la densité du réseau ne peut pas faire espérer l'installation de branchements sociaux. Par contre, dans les quartiers qui ne seront pas atteints à court ou moyen terme par le réseau d'adduction d'eau, essentiellement les quartiers les plus excentrés, on pourrait envisager de substituer aux moyens traditionnels insuffisants au plan sanitaire des ouvrages tels que ceux mentionnnés ci-cessus. Ces ouvrages pourraient être des forages de petit diamètre bien protégés en surface et captant les eaux souterrraines à une profondeur suffisante pour que les eaux prélevées soient préservées à toute cause actuelle ou future de contamination. Le prélèvement de l'eau pourrait être opéré par divers moyens d'exhaure simples, en fonction de l'équipement du secteur de la zone d'influence des ouvrages : pompe électrique immergée, si le courant électrique est disponible, et, dans ce cas, alimentation d'un petit réseau local ou seulement pompe manuelle pour l'alimentation de bornes fontaines à jetons. La maintenance de tels équipements devrait nécessairement relever de la Société Nationale de Distribution d'Eau, en raison non seulement du monopole que lui confère la loi sur la fourniture d'eau en milieu urbain, mais également de ses compétences techniques.

Au delà de cette contribution minime des eaux souterraines à l'alimentation en eau des Brazzavillois, le potentiel existant devrait être étudié de façon approfondie pour juger de sa possible contribution à grande échelle, notamment à l'alimentation globale de la capitale congolaise au moment où les équipements récemment créés devront être renforcés. La possibilité de disposer d'une eau immédiatement potable, sans recours à des traitements onéreux, représente, en ce qui concerne cette ressource, un avantage qui devrait être déterminant au plan technique et économique.

La mise en oeuvre d'une telle solution nécessitera la mise en pratique de réservations foncières destinées à assurer la qualité de l'environnement des zones de captage. Cette nécessité implique une mise à l'étude rapide pour assurer assez tôt la maîtrise des terrains nécessaires. Le réservoir aquifère à Brazzaville et dans la région à l'Est du Djoué, bénéficie de sables et de grés homogènes au grain extrêmement fin de l'ordre du demi millimètre et même inférieur. Cette caractéristique est extrêmement favorable à une filtration efficace, même à l'égard des micro-organismes. Des travaux récents (1), sur la distribution de la pollution bactérienne et chimique dans les sables batéké, révèlent une zone d'influence dans le sens des écoulements, constitués par des cônes de 6 m de long et 3 m de base (pollution bactérienne) et 25 m de long et 9 m de base pour la pollution chimique.

Par ailleurs, au sein des aquifères, les écoulements sont essentiellement horizontaux ; il s'ensuit qu'une pollution affectant la surface de la nappe a peu de probabilité d'affecter la même nappe en profondeur en régime non influencé. Il en va de même en régime influencé (sous pompage), dans un forage.

Il est donc possible de capter une eau parfaitement salubre sous reserve que le niveau dynamique induit reste élevé par rapport au sommet de la partie captante de l'ouvrage.

Note

(1) MOUKOLO, N., Ressources en eau souterraine et approvisionnement. Essai d'analyse socio-économique en région équatoriale humide (Régions de Brazzaville et Pointe-Noire, Congo), Thèse 3e cycle, Montpellier, 1984.

LE PROBLEME DE L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET DE L'APPROVISIONNEMENT EN ELECTRICITE DANS LE DEVELOPPEMENT DE BRAZZAVILLE

Charles SAMBA

Société Nationale d'Electricité (SNE)

Une enquête socio-urbaine réalisée en 1979 a montré que pour l'éclairage 87,5 % des ménages brazzavillois utilisaient le pétrole, 11,8 % l'électricité et 0,7 % d'autres moyens (gaz, huile, etc.).

On peut évaluer à neuf litres la consommation de pétrole lampant (170 f.CFA le litre) pour 120 heures (1 mois d'utilisation) soit 9 x 170 ce qui donnerait 1 530 f.CFA par mois. Le KWh "petits utilisateurs" coûte 37 f CFA, soit pour une ampoule de 60W une dépense mensuelle de :

$$0,060 \times 120 \times 37 = 266,4 \text{ f.CFA.}$$

La limitation de la consommation d'électricité est donc probablement moins liée au tarif des consommations qu'à (au) :

- la capacité maximale des installations de production (disponibilité en énergie) ;
- la capacité maximale de transit des réseaux ;
- prix du branchement d'électricité.

1. LA DISPONIBILITE EN ENERGIE

Actuellement Brazzaville est alimentée par la centrale du Djoué dont la puissance installée est 15 MW, la liaison Kinshasa-Brazzaville par le poste de Mbouono dont la puissance installée est 40 MW, et une centrale diesel de secours dont la capacité est négligeable au regard de la demande.

En perspective, l'interconnexion de Brazzaville au réseau de transport d'énergie de la Bouenza est en cours ; les liaisons principales en sont Brazzaville - Mindouli, Mindouli - Loudima, Mindouli - Moukoukoulou. Ce réseau est alimenté par la centrale de Moukoukoulou (74 MW) située à 250 km de Brazzaville.

Brazzaville est uniquement alimentée par une électricité d'origine hydroélectrique et il en sera de même dans un avenir prévisible (15-20 ans). L'énergie nécessaire au réseau de

Brazzaville se répartit entre les diverses sources de la façon indiquée au tableau 1. L'énergie est en principe largement disponible. Signalons qu'à partir de 1992, la centrale hydroélectrique d'Imboulou sur la Léfini pourrait entrer en service (100 MW installés).

2. LE RESEAU A MOYENNE TENSION (M.T.)

Le réseau de répartition est alimenté à la tension de 30 kV et se compose actuellement de 34 km de lignes aériennes et 27 km de lignes souterraines alimentant cinq postes de répartition dont la capacité de transformation est 36 MW. La puissance maximale appelée par les abonnés actuellement est 30 MW ; la réserve est donc faible. La distribution s'effectue aux tensions de 6,6 kV (abonnés HT) et 220 V 380 V (abonnés BT). Le réseau de distribution compte 135 km de lignes (70 km ont moins de 5 ans) et 270 postes (MT/BT). Les travaux sur le réseau MT sont à la charge de la S.N.E., et exceptionnellement de l'Etat qui finance traditionnellement plutôt les ouvrages neufs de production et de transport.

Pour augmenter la capacité de transit du réseau à moyenne tension et le rénover, une opération de changement de tension (passage de 6,6 kV à 20 kV) a été décidée en 1980.

Cette opération comporte :
- la création d'un poste-source à Tsielampo avec les tensions 225 kV / 30 kV / 20 kV (puissance : 2 x 45/30/15 MVA) ;
- la transformation de 87 postes de distribution (66 sont déjà équipés de façon conforme) dans la partie nord-est de la ville ;
- la mise en place de six liaisons en câbles reliant les 153 postes.

Cette première phase devrait se terminer en 1988. La seconde phase qui portera sur la partie ouest du centre-ville vers Madibou, s'étendra sur les années suivantes.

Ce changement de tension vise à :
- simplifier l'exploitation (réduction des stocks par suppression du réseau de sous-répartition, augmentation de la souplesse d'exploitation) ;
- augmenter la capacité des lignes (environ multipliée par 3);
- remplacer un réseau obsolescent saturé et amorti par des installations destinées à fonctionner pendant les vingt ans à venir.

Tableau 1 : ENERGIE PRODUITE OU ACHETEE (GWH)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Djoué	78,4	79,1	86	82,9	75,4	92,4	85	100	75	100	100	100
Moukoukoulou	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diesel B	0,7	0,2	1,8	0,7	0,5	-	-	-	95	84	99	116
Kinshasa	6,8	19,3	26	54	80,5	74,6	94	91	35	35	35	35
Total	85,9	98.6	113,8	137,6	156,4	157	179	191	205	219	234	251
Ventes	143	153	164	186	199	213	71,6	78.6	80,7	106,6	121.5	134 *

* Chiffres provisoires

Les aménagements en cours depuis 1980 sur le réseau à moyenne tension ont actuellement des effets quant à la qualité du service (continuité et niveau de tension). Il est à noter que les installations industrielles sont alimentées directement à partir de ce réseau, de même que certaines administrations.

On ne compte pas d'autoproducteur d'électricité (à temps plein) à ce niveau, l'existence de groupes électrogènes s'expliquant plutôt par les exigences des clients quant à la continuité de leur consommation d'électricité.

En ce qui concerne l'urbanisation, le problème ici est l'extension de ce réseau vers les zones périphériques pour assurer une meilleure desserte. La limitation est dictée par les capacités d'investissement de l'Etat et d'autofinancement de la SNE.

Le tableau 2 fait apparaître l'évolution du nombre d'abonnés et la consommation d'électricité (haute tension distribution).

Tableau 2 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES ET DE LA CONSOMMATION

	1970	1975	1980	1985
Basse tension				
Nombre d'abonnés	8 063	11 798	17 570	3 200
Consommation Total (GWh)	18.91	27,95	38,2	75,7
Consommation par branchement (kWh)	3 048	3 080	2 826	3 075
Haute tension distribution				
Nombre d'abonnés	80	81	87	92
Consommation totale (GWh)	20,41	24,9	33,4	58,3
Consommation par abonné (MWh)	255,1	307,4	383,9	633,7

3. LE RESEAU A BASSE TENSION

L'enquête socio-urbaine menée en 1979 a permis d'établir le détail des taux de desserte par quartier (tableau 3).

On constate que sur sept quartiers, deux ne sont pratiquement pas desservis, deux autres le sont très faiblement (7 % et 10 %) et trois assez faiblement (20 à 22 %).

Le potentiel reste donc considérable ; le développement des consommations B.T. dépend essentiellement de l'ancienneté des quartiers, c'est-à-dire de l'extension du réseau de distribution urbain.

L'enquête socio-urbaine donne également la répartition des foyers ayant l'électricité en fonction de leur revenu familial ; on constate, comme on pouvait s'y attendre, une très nette concentration de l'équipement en électricité sur les hauts revenus. Ainsi, le revenu mensuel moyen est d'environ 95.000 FCFA pour les ménages ayant l'électricité contre 42 000 F CFA pour l'ensemble des ménages.

On peut conclure que le coût de l'électricité (et celui du branchement) n'est pas encore à la portée d'une partie de la population, ce qui explique au moins partiellement que même dans les quartiers anciennement électrifiés, le taux de desserte ne dépasse guère 20 % .

L'extension du réseau ne suffira donc pas à elle seule à assurer la généralisation de l'usage de l'électricité, même si, pour une longue période encore, elle sera le moteur important ; à terme, l'élévation des revenus les plus faibles sera une condition déterminante pour l'achèvement de l'électrification. Il est à remarquer toutefois que l'enquête ne portait pas sur la totalité de l'agglomération (le centre par exemple est omis).

La situation n'a guère fondamentalement évolué depuis 1979. Le taux d'augmentation du nombre d'abonnés a été :

- 7,9 % en moyenne de 1970 à 1975
- 8,3 % " " " 1975 à 1980
- 12,7 % " " " 1980 à 1985

La population s'est accrue à un taux de 8 % de 1967 à 1979. La cadence d'abonnement à la SNE a uniquement permis de maintenir le taux d'électrification pendant cette période.

De 1980 à 1985, la période faste que traversait le Congo a permis une accélération de l'électrification par le biais d'investissements accrus (12,7 % pour un accroissement de population de 6 % par an). Les fonds propres de la SNE de 4880 MF en 1980 s'élèvent à 22 022 MF en 1984 ; l'actif immobilisé varie de façon similaire (tableau 4) essentiellement par l'action de l'Etat ; ceci se traduit ces dernières années par une augmentation des capacités d'investissement de l'entreprise (marge brute).

Tableau 3 : TAUX DE DESSERTE

Quartiers	Nombre total de ménages	Sans branchement		Branchement individuel		Branchemment commun		Non précisé	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Makélékélé	10 895	10 149	93,2	532	4,9	0	0	212	
Bacongo	6 919	5 492	79,4	1 284	18,6	107	1,5	36	1,5
Poto-Poto	10 384	8 259	79,5	1 690	16,3	290	2,8	145	1,4
Moungali	11 683	9 149	78,3	2 534	21,7	0	0	0	0
Ouenzé	17 512	15 792	90,2	1 307	7,5	103	0,6	310	1,8
Talangaï	8 302	8 140	98,5	162	2,0	0	0	0	0
Ngamaba	5 022	4 908	97,7	49	1,0	0	0	65	1,3
Totaux	70 716	61 889	37,5	7 558	10,7	500	0,7	769	1,1

Tableau 4 : INDICATEURS FINANCIERS CONCERNANT LA SNE

	1980	1981	1982	1983	1984
Trésorerie nette	248	568	292	898	1 090
Marge brute d'autofinancement	786	739	249	6 062	6 237
Fonds propres	4 880	17 276	22 446	23 281	22 022
Actif immobilisé	5 842	20 032	30 413	27 095	27 117

Cependant la SNE connaît toujours des difficultés de trésorerie, ce qui marque les limites de l'expansion des réseaux que l'on peut espérer de cette situation. La conjoncture et ce qui précède indiquent qu'un taux de l'ordre de 12,7 % ne pourra sans doute pas être longtemps maintenu au cours des prochaines années. Notons que la consommation moyenne d'un ménage brazzavillois est de 250 kWh/mois contre 167 kWh à Yaoundé (1). Ceci peut être dû au taux d'électrification relativement faible à Brazzaville (39 % des ménages à Yaoundé disposent de l'électricité en 1976). L'effort financier demandé à la SNE au titre des réseaux pour augmenter la desserte dépend de la densité de l'habitat, du revenu des habitants, de l'équipement préexistant dans le quartier, de l'état des installations-sources. Toutefois on peut évaluer très approximativement la dépense à 100 MF pour les postes de distribution, 200 MF pour les lignes MT, 100 MF pour les lignes BT pour 3 000 branchements.

Les clients doivent prendre à leur charge une partie du réseau BT et leur branchement électrique. Le prix moyen à payer pour accéder à l'électricité est de l'ordre de :

- 150 000 F pour un branchement aéro-souterrain
- 180 000 F pour un branchement souterrain.

Enfin, il faut souligner que l'attente à laquelle est soumis le candidat au branchement est également un obstacle. En 1980, entre la date de demande du branchement et celle de sa réalisation s'écoulaient environ deux ans. Ce délai a été ramené à six mois en 1985. Ces derniers facteurs et les coûts, paraissent constituer le frein majeur au développement de l'électrification.

Note

(1) FRANQUEVILLE, A., Yaoundé - Construire une capitale, Paris, ORSTOM, 1983.

LE SYSTEME DE TRANSPORT COLLECTIF A BRAZZAVILLE

Xavier GODARD *, J. KAMA **

*INRETS
** DATAR

Les systèmes de transport, et en particulier de transport collectif, étant donné que seule une petite partie de la population possède de voitures particulières, jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des villes, que ce soit pour assurer les fonctions économiques de production (accès au lieu de travail), de reproduction (formation, accès aux marchés pour les achats courants de nourriture) ou d'échange social (famille élargie, amis...).

C'est le cas à Brazzaville où l'effet de distance, dû à la taille de l'agglomération et à la faible densité de population, obligent le plus souvent la population à recourir à un mode de transport pour ses déplacements, plutôt qu'à la marche à pied qui reste cependant importante.

Il faut dire que les données d'enquêtes sur les déplacements de la population, leurs comportements et besoins potentiels manquent. (1), de sorte que l'on est contraint de centrer l'analyse sur l'offre de transport et les conditions de sa production, plutôt que sur la demande et la manière dont sont couverts les besoins. Ceci n'est pas le fruit du hasard mais résulte de la nature même des problèmes que l'on retrouve dans toutes les villes du Tiers Monde et qui sont d'abord des problèmes d'insuffisance et de fragilité de l'offre de transport collectif par rapport à une très forte demande. C'est pourquoi les analyses portent d'abord sur les systèmes d'offre et négligent trop souvent les conditions de mobilité des populations urbaines (2).

Cette communication sera donc centrée sur le système de transports collectifs et ses diverses composantes : société d'autobus, foula-foula (mini-bus), taxis (3), taxis 100-100, ramassage par l'employeur.

Pour être complète, l'analyse des moyens de transport devrait également intégrer l'usage de la voiture particulière (voiture possédée ou voiture de service) et celui des deux roues à moteur, importants à Brazzaville et qui semblent s'être déve-

loppés durant les périodes de crise des transports collectifs, affirmant ainsi leur complémentarité par rapport à ces derniers. Mais nous nous contenterons d'étudier le système de transports collectifs.

1. LA SITUATION EN AVRIL 1986

La rapidité d'évolution des systèmes de transport oblige à dater de manière précise toute description de ce système, et invite à s'interroger sur les facteurs d'évolution et la dynamique du système, bien plus que sur la situation à un moment donné. Cependant certaines périodes de transition sont significatives des forces à l'oeuvre dans l'évolution du système, et la période actuelle (avril 86) en est une, permettant de cerner la question de l'équilibre entre société d'autobus et secteur privé des foula-foula. Nous allons décrire brièvement la situation pour ensuite l'intégrer ensuite dans une perspective dynamique d'évolution du système depuis 20 ans.

1.1. Le STUB

A l'heure actuelle, les autobus sont exploités par le STUB (Service Municipal des Transports Urbains de Brazzaville), créé le 31 Août 1985 après la dissolution de l'ancienne société STB. Ce service, dirigé par une équipe française d'assistance technique, (4) emploie environ 850 personnes, dispose d'un parc estimé à 83 véhicules Pegaso, dont la plupart ont été remis en état, grâce à des achats massifs des pièces détachées à partir de l'ancien parc de la STB qui comprenait 243 bus.

De nombreuses pannes ayant immobilisé une partie du parc, ce ne sont que 45 à 55 bus qui sont disponibles chaque jour, entraînant un cercle vicieux bien connu des systèmes de transport : la recette dépend directement du nombre de bus en service ; une diminution des recettes, à cause des pannes de véhicules, limite la trésorerie et les possibilités d'achat de pièces détachées qui sont pourtant nécessaires à la remise en état des autobus. Ces questions d'approvisionnement en pièces sont compliquées par des négociations sur l'exonération des droits de douane et les délais d'approvisionnement... On constate la fragilité du système à travers ce type de problème.

La structure du budget met en relief l'importance des questions de maintenance des véhicules.

BUDGET-TYPE MENSUEL SIMPLIFIE DU STUB
DEPENSES EN MILLIONS DE FCFA

Carburants, lubrifiant.....	53 M
Pièces détachées.....	44 M
Frais Personnel.....	90 M
Autres Frais.....	47 M
Impôts taxes.....	20 M
	254 M

Le niveau de recettes atteint 240 millions FCFA/mois, si le parc normal peut être mis en exploitation, ce qui correspond à une moyenne journalière de 80 000 voyageurs payants. Outre les questions de pannes de véhicules, la situation financière du STUB et sa capacité à produire une offre suffisante de transport sont fragilisées par plusieurs facteurs :

- difficultés d'organisation du personnel, notamment des équipages (chauffeur-receveur). Par exemple, la majorité du personnel féminin parmi les receveurs semble être un frein à l'efficacité du système et, de ce fait, parfois des véhicules disponibles ne sortent pas, faute d'équipage. Ces difficultés flagrantes du temps de la STB n'ont pas été complètement résolues malgré une réorganisation de l'entreprise et posent la question de l'efficacité d'une organisation d'entreprise moderne dans le contexte socio-culturel du personnel en place.

- Fraude des voyageurs (et éventuellement des receveurs) qu'il est difficile d'estimer mais qui peut représenter de 10 à 20 % de recettes.

- Charges de l'ancienne STB à supporter. Le principal problème tient aux "indemnités de licenciement" que le STB devrait verser au personnel de la STB, même si la grande majorité de ce personnel a gardé son emploi au STUB. Le budget mensuel est grevé de 45 millions FCFA pour approvisionner ce compte.

- Concurrence des foula-foula. Il est clair qu'une partie des recettes du STUB est limitée par la concurrence exercée par les foula-foula ramassant la clientèle aux arrêts d'autobus et plus fréquents que ces derniers.

C'est en fonction des difficultés de disponibilité du parc, de la concurrence des foula-foula, et de la nécessité d'augmenter le niveau des recettes, qu'a été décidée la restructuration du réseau le 14 avril : passage des 22 lignes issues de la STB à 10 lignes, ce qui diminue le nombre de liaisons directes de périphérie à périphérie mais augmente le nombre de bus par ligne et

permet une bien meilleure gestion du système : meilleures fréquences et régularité ; effort portant sur les principaux axes de demande, tout en gardant le principe de lignes diamétralisées, de périphérie à périphérie.

1.2. Les foula-foula

Les foula-foula qui avaient connu leur période de gloire à Brazzaville dans la période 1976-1980,sont réapparus en nombre à partir de août-septembre 1985, c'est-à-dire au moment de la dissolution de la STB : fonctionnant d'abord dans les quartiers périphériques, ils se sont peu à peu enhardis pour venir dans les zones centrales et concurrencer directement les autobus STUB. Aucune autorisation n'a été nécessaire et aucune déclaration n'a été faite par les pouvoirs publics qui avaient pourtant jusqu'ici proclamé le monopole du service public pour les autobus.

Des statistiques fiables manquent pour cerner l'ampleur du phénomène mais des comptages récents (5) tendraient à estimer le parc des foula-foula en exercice à plusieurs centaines (300 ?), avec de nombreuses immatriculations en 1986. La prudence est nécessaire dans ces estimations. On peut néanmoins affirmer que les passagers transportés quotidiennement par foula-foula sont un peu plus nombreux que ceux transportés par autobus : estimaton d'une moyenne de 150 véhicules exploités chaque jour et transportant 600 voyageurs (6), soit au total 90 000 voyageurs/jour contre 45 à 80 000 au STUB.

Ces véhicules n'ont rien à voir avec les foula-foula de Kinshasa: à Brazzaville ce sont des minibus d'apparence confortable et non déclassés, des camions carossés pour le transport de personnes. On retrouve cependant un point commun qui réside dans le mode de rémunération du conducteur : outre son salaire fixe relativement faible, le chauffeur perçoit les recettes dites de cabine, c'est-à-dire provenant des passagers assis à l'avant, à côté du conducteur. Ceci procure des revenus substantiels de sorte qu'on peut estimer le revenu d'un chauffeur à au moins 200.000 f.cfa par mois si le véhicule n'est pas immobilisé. Cette rémunération est trois fois plus élevée que celle d'un chauffeur d'autobus.

Sur la base des estimations précédentes, on peut penser que le temps de récupération du capital investi annuellement par les propriétaires n'est guère supérieur. Qui sont ces propriétaires et d'où vient ce capital considérable mobilisé en peu de temps ? (cf. tableau). On ne peut répondre à cette question sur la base d'une observation scientifique et l'on est contraint de se livrer à quelques hypothèses : il est probable que des personnes proches du pouvoir, c'est-à-dire informées du marché et de sa rentabilité et disposant de capitaux suffisants, constituent une bonne part

des propriétaires effectifs (au delà de quelques prête-noms) des foula-foula, phénomène que l'on observe dans de nombreux pays où des systèmes analogues sont en exploitation.

ESTIMATION D'ORDRE DE GRANDEUR DES PRINCIPALES VARIABLES DU SYSTEME DE TRANSPORT COLLECTIF A BRAZZAVILLE (AVRIL 86).

	Véhicules en nombre en exploitation/jour/parc	Voyageurs par jour	Emplois directs	Capital investi (millions CFA)	Chiffre d'affaire jour millions CFA
Autobus STUB	50/80	80 000	850	2,8 Md	7,5 M
Foula-foula	150/300	90 000	700	2,4 Md	9 M
Taxis	800/1000	20 000	1 300	4 Md	12 M
Ramassage employeur	120/150	10 000	150	1,5 Md	-
Total		200 000	3 000	10,7 Md	28,5 M

Note : Il ne s'agit ici que d'ordre de grandeur estimés sans sources statistiques fiables. Les chiffres sont cités à titre illustratif des enjeux économiques du système de transport.

1.3. Les taxis

Les taxis constituent une autre composante essentielle du système, par leur capacité de transport et les flux financiers qu'ils drainent. Une estimation vraisemblable du parc tourne autour d'un millier de véhicules (7), ce qui traduirait une baisse par rapport aux années précédentes où le parc était estimé comprendre entre 2 et 3000 véhicules. Cette régression (qui serait à vérifier) doit nécessairement être mise en relation avec l'augmentation du nombre des foula-foula, indiquant une reconversion de capitaux vers ce dernier marché sans doute plus rentable. Le volume des passagers transportés par les taxis peut être estimé à 20 000 par jour.

Les chauffeurs sont généralement rémunérés au pourcentage (régle dite des 20 %), avec en fait un fonctionnement qui s'apparente à une location (le chauffeur doit rapporter chaque jour une recette donnée, de l'ordre de 10 à 15 000F CFA) voire une location-vente (au bout d'une certaine période, le véhicule lui appartient).

1.4 Le ramassage par l'employeur

L'insuffisance des transports collectifs a conduit depuis de nombreuses années (essentiellement depuis la période 1976-1980) les employeurs à créer leurs propres services de ramassage de personnel pour deux raisons convergentes : l'employeur a besoin que le personnel arrive à l'heure pour ne pas perturber l'organisation du travail, et un service régulier de transport tend à diminuer nettement l'absentéisme. Les employés disposent pour leur part de l'assurance d'un transport régulier et gratuit (cela dépend cependant des cas) et les syndicats ont fait pression pour disposer de ce type de service.

Le ramassage par l'employeur est effectué par une partie des entreprises privées et par la quasi-totalité des services et entreprises publiques. Des estimations réalisées il y a quelques années évaluaient le parc à 100 véhicules, chiffre qu'il est raisonable de porter à 150 actuellement.

Le développement d'un parc de ce type apparaît souvent comme "anti-économique", étant donnée la sous-utilisation des véhicules (estimation grossière de 10 000 passagers par jour) et l'importance du capital immobilisé. Mais il faudrait que le système des transports collectifs ouverts au public fasse la preuve de son efficacité, en satisfaisant les besoins de déplacements des employés, et de sa pérennité pour que les employeurs renoncent à cette pratique, ce qui n'a pas été le cas jusqu'alors.

2. ECLAIRAGE PAR L'HISTOIRE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DEPUIS 20 ANS

La situation actuelle des transports collectifs de Brazzaville doit être resituée dans son histoire récente ; cette histoire montre que le système n'a jamais trouvé un équilibre stable, mais a évolué de manière cyclique, avec la mise en circulation d'autobus neufs et leur détérioration, laissant momentanément la place au développement du secteur privé tout ceci dans un schéma institutionnel de monopole de service public affirmé par les autorités dès 1963.

2.1. La RMTB, première société publique (1964-1971)

La décision de création de la Régie Municipale des Transports de Brazzaville fut prise au cours d'une délibération du Conseil Municipal le 31 Mai 1963, selon le modèle de la régie directe visant à assurer le service public et rompant avec la précédente société privée, la SATA, qui fonctionnait avant l'indépendance.

Le tarif fut fixé à 25 Fcfa dès 1965, prix sans doute élevé pour l'époque, mais qui fut maintenu pendant 15 ans au même niveau ! Ce maintien du tarif fut certainement une cause, parmi d'autres, de la détérioration d'ensemble du système sur une longue période, alors qu'aucune subvention pour l'exploitation ou l'équipement n'était officiellement prévue (en fait, naturellement, l'Etat a épongé les dettes successives accumulées).

L'entreprise, exploitant un parc de 32 bus, eut à faire face à l'extension urbaine de l'agglomération, avec la difficulté de desservir les nouveaux quartiers périphériques tels que Talangaï et Kinsoundi. Les difficultés internes de gestion, renforcées par le poids de décisions politiques provenant de la tutelle, Mairie et Ministère de l'Intérieur, et allant à l'encontre d'une gestion efficace, entraînèrent la dégradation de la société qui fut sanctionnée en 1972 par la cessation d'activité.

2.2. La STB : première phase (1972-1980)

La société de transport de Brazzaville est créée en 1972, à l'occasion de l'achat de 50 autobus Pegaso, couvert par un financement espagnol et bénéficiant de la caution de l'Etat congolais. Cette société est fondée sur le même statut que la RMTB, n'ayant pas d'autonomie de gestion et fonctionnant en régie municipale. Le même processus se développe et, au bout de 2 ans, le matériel se dégrade : on dénombre une vingtaine d'autobus en exploitation quotidienne en 1974, puis une dizaine en 1976, à tel point que la Municipalité doit faire appel "aux particuliers résidents pour mettre en exploitation provisoirement tout moyen de transport collectif confortable au tarif de 25 F cfa par voyageur". C'est le début des foula-foula et des taxis collectifs 100-100 qui vont assurer l'essentiel de l'offre de transport pendant 4 ans, jusqu'à leur supression officielle début de 1981. Le parc des foula-foula-véhicules utilitaires, aménagés pour comprendre de 15 à 50 places, était estimé disposer de 100 à 200 véhicules en 1978.

2.3. La STUB deuxième phase (1981-1985)

L'activité de la STB reprend fin 1980 avec l'achat de 104 autobus Pegaso, dans un schéma de monopole de service public et de régie municipale comme dans les phases antérieures. Les tarifs sont fortement réajustés à 60 Fcfa, pour les lignes courtes vers le Centre, et 100 Fcfa pour les lignes express de périphérie à périphérie. Le tarif sera en fait unifié à 100 Fcfa en 1983 pour améliorer le niveau de recettes de la STB. Le trafic journalier est d'environ 80 000 voyageurs par jour pour un parc en service de 60 à 70 autobus.

Des commandes supplémentaires d'autobus sont passées dès 1982 et surtout en 1983 avec 120 véhicules, portant le parc théorique à 248 autobus. Mais cette extension apparente du parc cache en fait un renouvellement accéléré du parc qui souffre d'une insuffisance chronique de la maintenance. Après une période d'équilibre financier en 82-83, la situation financière de la STB se dégrade en 84-85 jusqu'en août 85, période où les difficultés financières s'accumulent ; la STB est dissoute pour laisser la place au STUB. Entre-temps, les foula-foula et taxis collectifs ont maintenu une faible activité sur l'ensemble de cette période, sur quelques liaisons périphériques telles que Total-Kinsoundi ou bien la desserte de la Base aérienne. En 1985, le nombre des foula-foula a augmenté avant la dissolution de la STB, pour croître brusquement après cette dissolution : ils jouent de nouveau le rôle d'offre de substitution face à la défaillance du service public, tout en participant au déclin du système d'autobus par la concurrence inégale qu'ils livrent à ces derniers.

2.4. Enseignements de l'expérience passée

Le principal enseignement que l'on peut tirer de cette esquisse des différentes phases de l'histoire des transports collectif de Brazzaville, est que les mêmes processus de dégradation ont condamné les différentes régies au même échec, laissant la place à des moyens de substitution et en particulier aux foula-foula qui font preuve d'une plus grande efficacité même s'ils ne satisfont pas aux exigences du service public. Il apparaît même que la dégradation est allée en s'accélérant lors des différentes phases successives, alors que les moyens mobilisés (parc de véhicules, nombre d'employés) étaient chaque fois plus importants. Ceci tend à suggérer que l'on est face à un phénomène de "déséconomies" d'échelle et que le modèle de régie directe avec monopole de service public ne peut guère assurer sa perennité. Comment interpréter l'évolution constatée ?

3. INTERPRETATIONS DE L'EVOLUTION DU SYSTEME DE TRANSPORT

Plusieurs niveaux d'interprétations peuvent être considérés, jetant des éclairages complémentaires et indiquant que chaque élément du système ne peut être compris qu'en référence aux autres.

3.1. Causes de dégradation des sociétés d'autobus

Plusieurs sources de difficultés sont à l'oeuvre, entraînant des cercles vicieux de dégradation des sociétés d'autobus. Citons-les rapidement car elles ne sont pas spécifiques à Brazzaville :

- main-d'oeuvre insuffisamment qualifiée, que ce soit pour la conduite ou l'entretien des véhicules ;
- embauches de complaisance, pour résoudre les problèmes d'emplois de personnes "recommandées" par la tutelle. Cette situation conduit à des effectifs pléthoriques et à une inefficacité de l'entreprise ;
- déséquilibre de l'offre et de la demande entraînant une surcharge des autobus et plus grande vulnérabilité aux pannes ;
- mauvais état de la voirie renforçant les causes de panne ;
- difficultés d'approvisionnement en pièces détachées pour diverses raisons convergentes : manque de trésorerie, difficultés de dédouanement, délais d'approvisionnement auprès des fournisseurs, mauvaise gestion des stocks ;
- phénomènes de fraude et de vol de certains types de matériel ou de carburant ;
- manque d'autorité et de responsabilité de l'équipe dirigeante (direction, maîtrise) étant donné que le pouvoir de décision appartient à la tutelle (Mairie, Ministère de l'Intérieur).

Le principal cercle vicieux est que dès qu'une difficulté surgit, limitant le nombre de bus en exploitation, la vulnérabilité s'accroît : risque de panne en augmentation, diminution des recettes et donc dégradation automatique du parc.

3.2. Poids du contexte économique global

L'environnement macro-économique du Congo constitue un facteur déterminant surtout si l'on considère la part du revenu national qui concerne la capitale. C'est ainsi que le rachat cyclique d'autobus en 1980, 82 et 83 ne peut être compris qu'en référence au contexte économique favorable de cette époque et à la redistribution des revenus pétroliers. De même, l'accroissement du nombre de taxis à cette époque n'a été possible qu'en raison de l'élévation sensible des revenus des catégories sociales de personnes qui pouvaient se payer un taxi pour leurs déplacements.

Le retournement des cours du pétrole en 83 a masqué le début des difficultés réelles de la STB, car la fuite en avant par l'achat de nouveaux bus n'était plus possible. Il faut s'attendre à ce que la chute des revenus pétroliers en 1986, canalisée à travers le Plan d'Ajustement Structurel (PAS), ait des répercussions sensibles sur l'ensemble du système.

4. VERS UN MODELE DE COMPLEMENTARITE ENTRE AUTOBUS ET FOULA-FOULA ?

La mise en place de la Stub n'est qu'une phase transitoire, conçue en attendant la création d'une société d'économie mixte, avec autonomie de gestion par rapport à la tutelle de la Mairie. Cette création de la Stub devrait s'accompagner de l'achat de matériel neuf tant le parc actuel souffre d'une carence de la maintenance, accumulée sur plusieurs années, et du nombre insuffisant de ses véhicules.

Deux évolutions originales doivent alors être enregistrées : d'une part, abandon de la régie directe qui avait été initiée dès 1963 au profit d'une société d'économie mixte (combinaison de capitaux d'Etat et de capitaux privés étrangers) ; d'autre part, abandon probable de la règle du monopole sur l'ensemble de l'agglomération, dans la mesure où il semble peu vraisemblable qu'une société d'autobus puisse satisfaire à brève échéance l'ensemble des besoins de déplacements sur l'agglomération.

C'est donc un schéma de complémentarité qui tend à se dessiner entre STUB et foula-foula à l'image de Kinshasa où coexistent plusieurs sociétés d'autobus, les foula-foula, les Kimalu-malus et les taxis bus... Mais le cas de Brazzaville se prête davantage à l'organisation du système par les pouvoirs publics car un tel système, pour être équilibré et capable de satisfaire les besoins de la population, doit être encadré, comme le montre l'exemple de nombreuses villes du Tiers-Monde.

Le débat actuel sur Brazzaville (quelle est la complémentarité possible entre autobus et foula-foula ?) est exemplaire d'un débat d'experts, fréquent actuellement, sur la comparaison des efficacités respectives des secteurs privés et publics dans les transports urbains (débat où la Banque Mondiale use de son poids pour préconiser les formes de transport privé). Il reste pour Brazzaville à savoir intégrer de manière permanente les deux composantes de son système de transport qui auparavant n'existaient chacune qu'à des périodes distinctes.

Notes

(1) Seules quelques données sont fournies par l'enquête socio-économique de 1979 réalisée par CRETH-URBANOR. Ces données auraient besoin d'être réactualisées et nettement approfondies par des enquêtes spécifiques de mobilité.

(2) L'INRETS a mené de tels travaux en Amérique Latine (villes de Quito, Lima, Sao Paulo) et en Tunisie (Sfax). Un projet sur Brazzaville n'a pas abouti.

(3) L'assimilation des taxis aux transports collectifs résulte de la fonction de substitution qu'offrent les taxis par rapport aux autres modes, de sorte qu'ils font bien partie de l'ensemble du système et offrent une capacité non négligeable de transport.

(4) RVI et CGFTE

(5) Comptage réalisé pour le STUB au Centre Culturel Français et au marché de Moungali.

(6) 15 allers-retours avec une charge de 20 personnes par trajet, ce qui n'est pas une hypothèse excessive.

(7) Les estimations varient selon les études réalisées ces derniers mois entre 800 et 2000.

BIBLIOGRAPHIE

CRETH-URBANOR, Schéma directeur de Brazzaville. Etude socio-urbaine, janvier 1980.

GODARD, X., "Quel modèle de transports collectifs pour les villes africaines ? - cas de Brazzaville et Kinshasa", Politique Africaine, mars 1985.

GODARD, X., "Transports collectifs privés. Expériences de différentes villes du Tiers-Monde", Rapport INRETS (à paraître).

GODARD, X., ZIV, J.C., " Proposition de réorganisation des transports publics pour la ville de Brazzaville", Agence des cités unies pour les transports urbains, mars 1979.

GODARD, X. KAMA, J., "Les différentes formes de transport collectif à Brazzaville", Rencontre de Recherche IRT, septembre 1983.

GODARD, X., KAMA, J., "Le système de transports de Brazzaville; un éclairage par quelques repères historiques", Revue RTS, décembre 1984.

CENTRALITE RELATIVE DES COMMERCES ET SERVICES SUPERIEURS ET PROBLEMES D'ACCESSIBILITE A BRAZZAVILLE

Joseph N'GUEMBO

Université Marien N'Gouabi - Département de Géographie

La difficulté de l'approche du phénomène de centralité tient d'abord à l'acception que l'on donne à ce substantif, puis à la méthode utilisée et au choix des indicateurs pouvant exprimer ou traduire le phénomène.

Bien des auteurs ont tenté de lui donner une dimension spatiale (le très sérieux dictionnaire Larousse en plusieurs volumes ne fait pas mention du vocable !). Ainsi, H. Béguin (1) l'a défini comme "la position par rapport au centre" ; Cl. Cabanne dans son lexique de géographie humaine et économique" écrit "Centralité : qualité d'un lieu qui, du fait de sa localisation et de la structure des voies de communication, acquiert une position nodale lui permettant de concentrer les activités d'échanges de biens et services et de jouer le rôle d'intermédiaire, de commutateur entre les divers points de l'espace"(2).

L'une et l'autre définitions font, explicitement ou non, référence à la notion de place centrale (cf. W. Christaller et A.Lösch). Mais, il est intéressant de noter avec H. Beguin, que le centre est généralement déterminé par le chercheur en fonction du problème qu'il aborde et de la distribution spatiale des éléments localisés étudiés (commerce, services, industrie....)

Ainsi, bien que ne répondant pas aux caractéristiques des "places centrales" de Christaller et Losch (structure radiale et hiérarchisée), notre centre se conçoit comme une forme de concentration des activités urbaines dans un secteur de l'agglomération, ocupant alors une position nodale évidente.

Ainsi défini, notre centre est ni plus ni moins que ce qu'on appelle couramment le "Centre-Ville" ou, pour les nostalgiques d'une époque révolue, la ville européenne, flanquée, au nord à l'ouest et au sud, des quartiers populaires démesurément étendus, appelés autrefois "villages africains". Erreur ou lacune de départ, cette dualité spatiale se vit aujourd'hui en termes de déséquilibre, de disparité et d'accessibilité aux différents services offerts en ville, notamment les gros commerces, les commerces de service et les services supérieurs. On a en effet,

d'un côté, un centre-ville suréquipé, concentrationnaire, mais peu peuplé, et, de l'autre côté, des quartiers populaires insuffisamment équipés où réside l'essentiel de la population urbaine généralement moins nantie.

Quel est le niveau de centralité des gros commerces, des commerces de services et des services supérieurs à Brazzaville ? Comment justifier cet urbanisme dualiste et comment vivent et réagissent les populations des quartiers populaires face à la centralité des activités ? C'est à ces questions que nous nous proposons de répondre ici.

1. NIVEAU DE CENTRALITE DES COMMERCES ET DES SERVICES SUPERIEURS ET POPULATIONS PERIPHERIQUES

Rappelons que le niveau de centralité géographique d'un phénomène ou d'une fonction quelconque s'apprécie de diverses manières selon l'objet de l'étude et les buts visés par le chercheur. Pour H. Beguin (op.cit.), la mesure de la distance moyenne des points i (par exemple des agences bancaires) distribués dans l'espace autour du centre, est indicateur de centralité, la moyenne étant éventuellement pondérée par la dimension des éléments (cf. formule de l'indice de centralité, Béguin, 1979). Dans ce cas, l'indice dépend de l'étendue de la zone sur laquelle se distribuent les points.

On peut également construire la courbe de Lorenz. La démarche consiste à tracer autour du centre choisi un nombre déterminé (par le chercheur) de cercles concentriques de manière que chaque anneau ait la même surface, exprimée en pourcentage de la surface totale. Le cumul de ces pourcentages, avec quelques manipulations statistiques, permet d'obtenir une courbe qui exprime la centralité ou l'excentricité du phénomène étudié.

J.B. Racine dans un excellent article (3), a défini la centralité relative des commerces à Montréal en appliquant la technique de l'analyse multivariée à une matrice d'informations nourrie par l'importance relative de chaque type d'établissement au sein de chacune des municipalités, le nombre total d'établissements et la variété des types présents.

A défaut d'avoir utilisé ces différentes recettes (par manque de temps et de moyens techniques appropriés) - ce qui serait venu confirmer notre illustration, ou notre travail empirique - nous nous sommes borné à deux méthodes plus classiques : la distribution des activités concernées à l'échelle de l'agglomération et la répartition de ces différentes activités per capita.

Il y a deux types d'indicateurs à considérer : la répartition des activités entre les ensembles définis plus haut (Centre-ville et quartiers populaires), exprimée en valeurs relatives, et la répartition des activités per capita.

1.1. Distribution des activités (en pourcentage du total)

Il convient de préciser ici que dans la gamme des activités concernées par notre étude, nous n'en avons retenu que 21 parmi les plus importantes, du moins à notre avis. La sélection a été particulièrement rigoureuse dans la gamme des commerces de services plus répandus dans la ville et donc plus nombreux. Nous avons ainsi exclu de l'analyse les agences immobilières, les cabinets d'architecture, les bureaux d'études privés, les quincailleries et serrureries, les magasins d'armes et munitions, tout ce qui a trait à la beauté, la coiffure, la confection et l'habillement, les meubles, les éditions, les nights-clubs, les avocats, les entreprises de bâtiments, les boucheries et charcuteries, les articles de sport, les boissons, les pêcheries et poissonneries. Toutes ces activités ne sont pas, comme on peut le penser, harmonieusement et rationnellement distribuées dans la ville : on remarque, en effet, des pôles de concentration autour des grands marchés, (Total, Moungali, Ouenzé, Plateau, Plateau des 15 ans....) et des grandes artères comme l'avenue de la Paix, l'avenue des Trois Martyrs, la Route du Djoué, etc. (cf. carte n°1).

D'autre part, nous avons regroupé les quartiers populaires (Makélékélé, Bacongo, Poto-Poto, Moungali, Ouenzé, Talangaï, Mfilou) pour les opposer au Centre-Ville.

Ainsi, l'analyse faite révèle de graves disparités : environ 80 % des gros commerces, commerces de services et services supérieurs, se trouvent dans le Centre-Ville (soit 2 273 ha.). Les proportions varient de 40 % pour les activités ou les secteurs les plus "expansifs" (cinémas et spectacles, pharmacies et produits pharmaceutiques), à 100 % pour les services "rares". En effet 20 % seulement de ces activités, tous secteurs confondus, se trouvent dans les quartiers populaires, et se répartissent dans des embryons de pôles que constituent les places des marchés, les grandes artère, ce qui, d'une manière ou d'une autre, représente une certaine concentration dans l'immensité des quartiers populaires (soit sur un peu plus de 7500 ha.). La répartition par secteur d'activité varie de zéro (pour les services rares !) à 58 % pour les activités "déconcentrée (cf. tableau ci-après), ce qui montre une relative dépendance des populations des quartiers populaires vis-à-vis du Centre-Ville pour satisfaire certains besoins.

Tableau 1 : DISTRIBUTION DES GROS COMMERCES, DES COMMERCES DE SERVICE ET DES SERVICES SUPERIEURS A BRAZZAVILLE (Source = Enquête J. Nguembo, 1986)

Types d'activités	Ensembles urbains	
	Centre-Ville	Quartiers Popul.
Accessoires et pièces auto.	61,54 %	38,46 %
Agences de voy.transp. aériens	93,33 %	6,67 %
Appareils mén.et elec. ménag.	100 %	0 %
Banques et Assurances	81,25 %	18,75 %
Automobiles, motos	100 %	0 %
Carrelage, revêtement sols, matériaux de construction	62,50 %	37,50 %
Cinémas, Spectacles	41,67 %	58,33 %
Commerce général	75 %	25 %
Electricité (Installation)	83,33 %	16,67 %
Fleurs-Décoration	60 %	40 %
Fret aérien et maritime, transitaires	100 %	0 %
Froid et Climatisation	88,89 %	11,11 %
Hotels, Restaurants	52,17 %	47,83 %
Librairies-Papeteries	66,67 %	33,33 %
Location voitures et matériel des BTP	75 %	25 %
Mécanique générale et lourde	100 %	0 %
Pharmacies-Produits pharmacie	46,15 %	53,85 %
Radio- TV- Electronique Informatique	100 %	0 %
Services centraux (administr.)	100 %	0 %
Services techniques et financiers publics	90,57 %	9,43 %
Services socio-culturels	90 %	10 %

Ce tableau appelle quelques commentaires. Il s'agit en effet des valeurs relatives qui n'expriment ici qu'une tendance générale observable dans la ville. Il faut en outre signaler que certaines proportions, notamment dans les secteurs du "commerce général", "cinémas et spectacles", "hotels-restaurants", pharmacies", traduisent un réel effort de déconcentration des activités : les exemples de la SCKN-Congo, CCSO, Perris Frères, etc., sont assez éloquents. Ailleurs, la concentration, et donc la centralité, est incontestable. Il s'agit, particulièrement, des administrations centrales, des services techniques et financiers publics, des services socio-culturels (musées, bibliothèques), banques et assurances, etc. Cette situation ne va pas sans poser quelques problèmes.

1.2. Répartition des activités per capita

Cette approche serait plus intéressante si nous disposions de la liste exhaustive des différentes activités par commune ou arrondissement. La démarche suivie ici n'a d'autre ambition ou prétention que de montrer les disparités flagrantes qui existent entre le Centre-Ville, qui concentre tout, et les quartiers populaires qui s'y trouvent, et qui ne sont le plus souvent qu'une réaction spontanée aux déséquilibres imprimés par la politique urbaine coloniale sur lesquels nous reviendrons.

Ainsi, si on ne tient compte que de la population résidente (10.910 habitants au Centre-Ville, et 584.192 habitants dans les quartiers populaires), les rapports activité/nombre d'habitants à observer théoriquement, varient de 1 pour 780 personnes à 1 pour 2900 personnes, au Centre-Ville, suivant la réprésentativitté de ces activités, alors qu'ils sont de l'ordre de 1 pour 65 000 personnes (pour les secteurs assez présents dans les quartiers populaires) à 0 et 1 pour 584 192 personnes (pour les services centraux et rares).

En somme, la centralité des gros commerces, des commerces de services (banques, par exemple) et les services supérieurs est une évidence. Elle implique un certain nombre de comportements sociaux et, bien évidemment, des problèmes graves d'accessibilité.

1.3. Centralité des commerces et services, attitudes sociales et problèmes d'accessibilité

A la centralité des services rares peuvent être rattachés un certain nombre de manifestations, d'attitudes ou comportements sociaux, outre les problèmes d'accessibilité et de transport. Les analyses suivantes sur Brazzaville ne sont pas les résultats d'une enquête poussée ; nous les tenons simplement d'une observation directe, de la pratique de la ville.

En effet, quiconque se penche sur la prolifération du mini-commerce, des petits métiers et des micro-activités informelles et parfois non autorisés tentera d'en donner une explication valable.

Certes, la recherche de petits gains, de revenus complémentaires (aux revenus largement insuffisants des ménages du congolais moyen, la pratique d'une activité de surivie éventuellement illicite, en somme, le mobile strictement économique, peut être une explication suffisante de la prolifération des micro-commerces, des petits métiers et des micro-activités dans les quartiers populaires. Mais il faudrait y ajouter ce que nous allons appeler une réponse logique, une

réaction spontanée de la population des quartiers populaires à la grande centralité ou concentration des gros commerces et des services supérieurs. C'est une attitude sociale dictée par une certaine pratique spatiale en milieu urbain africain.

En effet, à défaut des commerces officiels, d'une stratégie de distribution des produits de première nécessité et de luxe, d'une hiérarchisation de ces secteurs dans la ville, les africains de l'Ouest, les Libanais, et de plus en plus les nationaux ont créé des circuits de distribution à la limite de la légalité. Ils s'installent soit autour des marchés traditionnels, soit le long des grandes artères des quartiers, et parfois même dans les quartiers les plus récents, afin de s'assurer une clientèle potentielle. Leur monopole sur ces vastes marchés des quartiers populaires s'explique, à notre avis, par la trop grande concentration des activités commerciales au niveau du Centre-Ville, ce qui les met à l'abri d'une concurrence dangereuse. La victime est, bien sûr, le consommateur. Ne pouvant aller "en ville" pour acheter un produit qui lui reviendrait deux fois moins cher, il se rabat sur le marchand du quartier qui réalise parfois des marges bénéficiaires importantes.

La centralité des services rares à Brazzaville pose aussi le grave problème de l'accessibilité et du transport. Pour faire une photocopie, toucher un chèque, retirer une attestation quelconque, l'habitant des quartiers périphériques, théoriquement moins riche, doit payer son déplacement (soit 100 F CFA x 2) et même plus (lorsqu' on lui demande de "repasser un autre jour" (4); cette situation relève d'une mauvaise politique urbaine. Les coûts en argent et en temps d'une telle organisation de la ville sont trop importants pour rester indifférents.

Aux heures de pointe, la circulation automobile et même des piétons est quasi impossible dans le Centre-Ville et augmente les risques d'accident. Elle est rendue plus difficile aux heures de service, parce que les quelques avenues desservant ce secteur de la ville se transforment en parkings. Ceux-ci ne sont ni nombreux, ni aménagés pour accueillir un nombre de véhicules chaque jour plus important (5). Il y a donc lieu de réfléchir déjà sur les aires de stationnement dans le Centre-Ville à Brazzaville, lacune incontestée de la pratique urbaine coloniale.

2. L'URBANISME SEGREGATIONNISTE COLONIAL ET LA CENTRALITE DES COMMERCES ET SERVICES

La Charte d'Athènes affirme que les clefs de l'urbanisme résident dans quatre fonctions : habiter, travailler, se récréer, circuler, le tout devant être rationnellement et harmonieusement organisé. Depuis 1933, la pensée de Le Corbusier a fait du chemin sans pour autant avoir prise sur les pratiques spatiales

en milieu urbain, surtout en Afrique noire, et particulièrement à Brazzaville. Nous allons tenter, dans ce chapitre, d'expliquer ce dérapage urbanistique caractérisé par une opposition dysharmonique entre la "ville européenne" et les "villages africains".

2.1. Principes d'organisation et de gestion de l'espace urbain brazzavillois

Le zonage urbain, en tant que concept d'organisation de l'espace urbain au sens de la planification physique d'une agglomération, est probablement l'aspect le plus connu de l'urbanisme dans le grand public. Il se situe aux origines de la matière et procède de la Charte d'Athènes, charte qui affirme le principe de spécificité fonctionnelle des espaces urbains.

Spontanée dans certains pays et à certaines époques, préméditée dans d'autres, la réalisation du zonage urbain est tantôt le produit des circonstances et tantôt l'expression de considérations bien définies. A Brazzaville, l'opposition "ville européenne" et "villages africains" tient des grands courants philosophiques véhiculés à une époque, dont celui de l'inégalité des races.

A l'origine, il fallait séparer physiquement l'homme blanc et l'homme noir, porteur potentiel des germes pathologiques, et donc représentant un danger permanent pour l'"Européen". D'aucuns affirment même que l'orientation générale des vents (sud-nord) a profondément influencé la localisation de la ville européenne par rapport aux "villages africains". "La ville coloniale, écrit C. Goma Foutou (6), comprend en 1924 un quartier dit Le Plateau, au Centre-Ville, avec quatre pôles de développement : la poste, la mission, le camp militaire et le débarcadère. Les populations indigènes ont été reléguées dans les zones marécageuses infestées de moustiques (Poto-Poto), pour le flux des habitants du Haut-Congo vers Brazzaville, et dans la Plaine de Bacongo pour stopper l'exode rural des populations du sud-ouest venant par la route ou la voie ferrée Mindouli-Brazzaville".

Cette ségrégation est "la concrétisation... des rapports qui s'intaurent... entre colonisateurs et population indigène. De la même façon, dans ce système social le territoire colonisé est considéré uniquement comme source de matières premières à mettre en valeur pour permettre la croissance du capital métropolitain, les habitants de ces contrées sont appelés à n'être que les manoeuvres des chantiers miniers et des plantations" (7). Il n'a donc pas été nécessaire de créer dans les bourgs africains les infrastructures qui doivent être normalement implantées dans la "ville européenne". D'où une excessive concentration des équipements dans le Centre-Ville.

Le cloisonement social imposé par l'urbanisme colonial n'est pas uniquement physique. Il est aussi fonctionnel ou juridique. L'article 2 de l'arrêté de 1937 (J.O. AEF du 15-12-37, pp.1303-1367) qui semblait réglementer la construction dans la ville sans distinction de secteur, n'était, en fait, conçu et rigoureusement appliqué que pour la "ville européenne..."

En définitive, le schéma de distribution des équipements sociaux et d'autres types d'équipements (gros commerces, administrations, etc.) répond à peu près à cette discrimination sociale de l'espace urbain, tendance qui, malheureusement, n'est pas franchement combattue par les urbanistes nationaux.

2.2. Importance et prise en compte des héritages urbanistiques et urbains à Brazzaville

Ville coloniale, Brazzaville traîne donc le lourd héritage de son passé qui prédétermine son avenir. L'importance et la prise en compte de ces héritages urbanistiques et urbains se manifestent dans les principes d'organisation des espaces urbains actuels (SDAU, PUD...) : la dichotomie Centre-Ville - quartiers populaires reste vivace. Bien nette dans le paysage urbain, cette opposition porte aussi les signes visuels d'une inégale répartition des fonctions et des activités.

Il y a quelques années le regard de l'observateur n'était "accroché" à Brazzaville que par quelques bâtisses datant de la colonisation : cathédrale Sainte-Anne, la Coupole, l'actuel Trésor Public, etc. Aujourd'hui, plusieurs immeubles modernes destinés à être des résidences et des bureaux se dressent dans le ciel de Brazzaville ; parmi ceux-ci on peut citer l'immeuble de l'ARC abritant plusieurs directions (SOCECA, Ethiopian Airlines, TAAG, etc.), le Ministère du Plan et de l'Economie, l'Hotel Mbamou Palace, la nouvelle BCC, le Groupe Otto Mbongo, le City-Center (centre de plusieurs commerces), le Palais des Congrès, la CNPS, Hydro-Congo, l'hotel Méridien... et bientôt la tour Elf Congo, le siège social de l'ARC, etc.

Cette tendance à la concentration, et donc à la centralité, des services supérieurs est, malheureusement, renforcée par le mode d'organisation de la ville actuelle conçue par nos urbanistes et parrainé par nos autorités. On n'est donc pas surpris de voir dans le Plan d'Urbanisme Directeur actuel de la ville de Brazzaville que, dans l'affectation des sols (P.O.S.), l'espace compris entre le ravin de la Glacière et les ravins du Tchad et de la Plaine soient réservés aux principaux organes ministériels et au commerce. Mais peu de pôles structurants excentriques ont été programmés...

Ainsi, la ville s'étend, rejetant toujours plus en arrière la population des quartiers populaires pour laquelle il est déjà difficie d'accéder aux services rares concentrés au niveau du Centre-Ville.

La pratique urbaine à Brazzaville laisse à désirer. Deux mondes s'opposent : le Centre-Ville, exubérant et qui concentre exagérement les principales activités urbaines, très peu peuplé, (ce qu'on peut assimiler au "Central Building District" américain) offre un paysage très différent de celui des quartiers populaires, monotones, ennuyeux, très populeux, mais peu équipés. En jetant ce ragard rétrospectif sur la création, le développement et la gestion de Brazzaville de 1880 à nos jours, nous avons décelés des erreurs de départ, malheureusement reprises par nos techniciens actuellement. Nous pensons que si l'urbanisme s'attache à créer un espace de vie idéal pour l'homme, il est temps de passer à l'aménagement rationnel de Brazzaville.

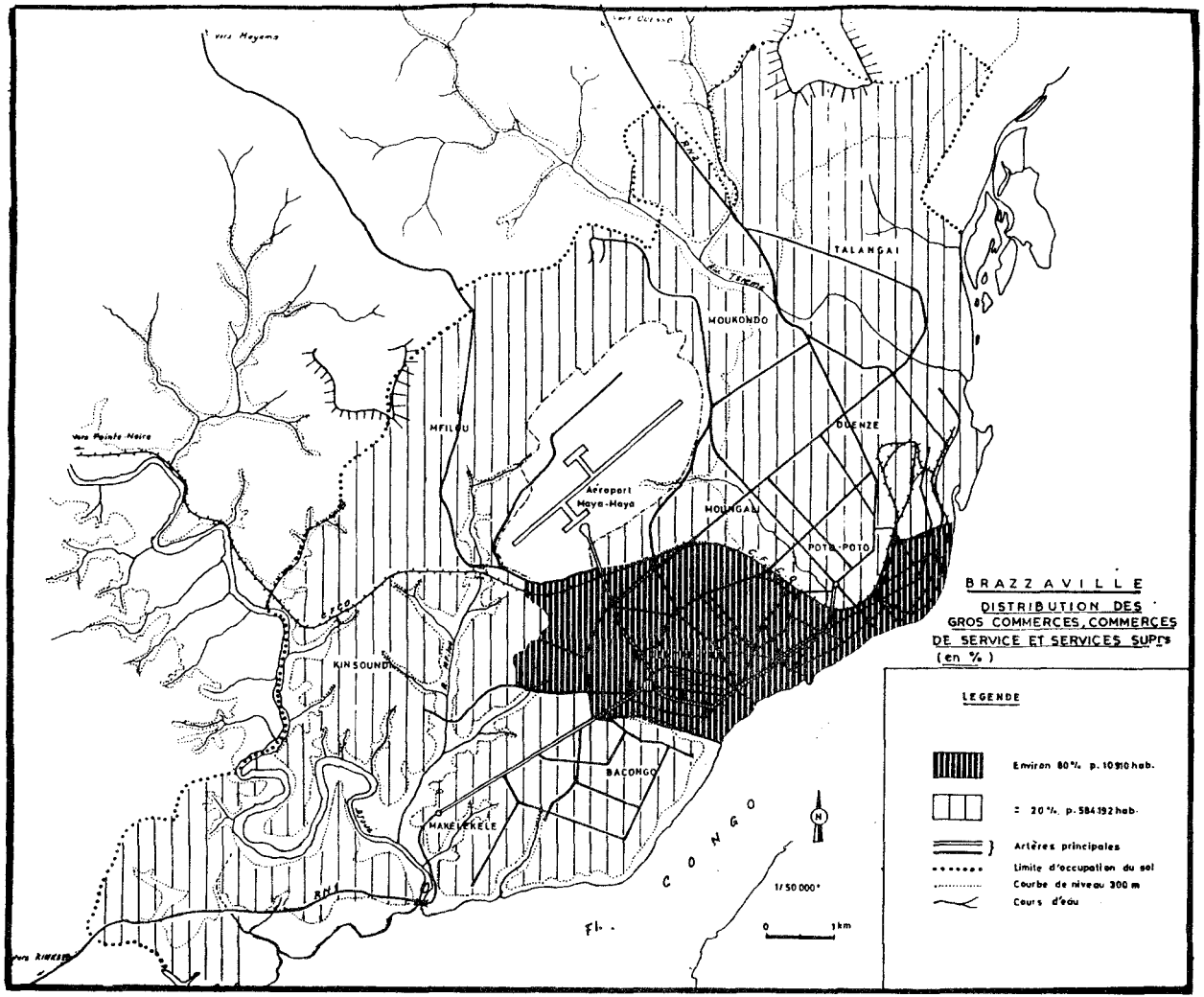
BRAZZAVILLE
DISTRIBUTION DES
GROS COMMERCES, COMMERCES
DE SERVICE ET SERVICES SUPrs
(en %)
LEGENDE
Environ 80 %. p. 10910 hab.
= 20 %. p. 584192 hab.
Artères principales
Limite d'occupation du sol
Courbe de niveau 300 m
Cours d'eau
TALANGAI
MOUKONDO
DUENZE
MFILOU
Aéroport
Maya-Maya
MOUNGALI
POTO-POTO
KINSOUNDI
BACONGO
MAKELEKELE
CONGO
Fl.
1/50 000e
0
1 km
N
Vers Mayama
Vers Pointe-Noire
Vers Kinkala
RN2
C.F.C.O.

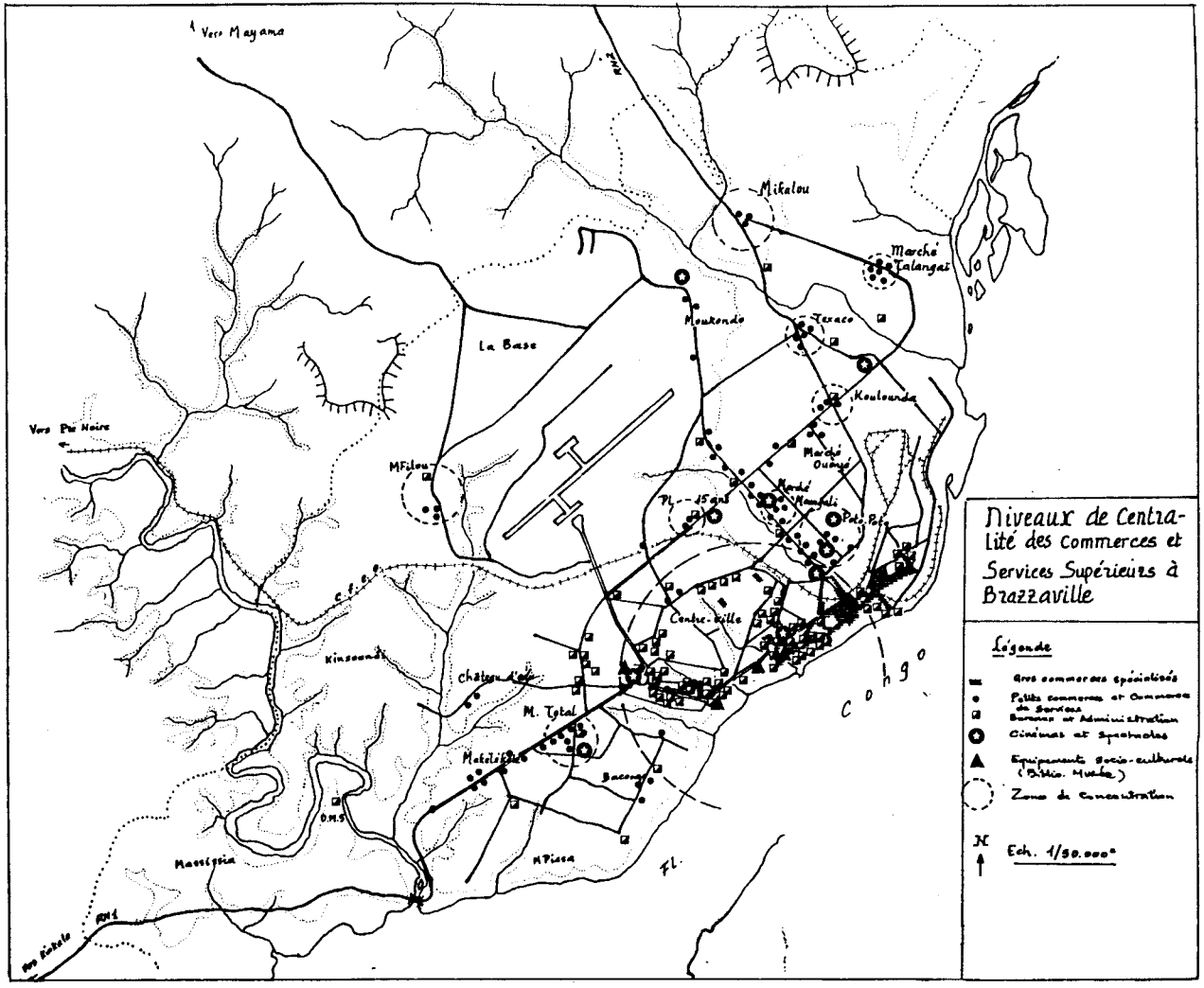
Niveaux de Centralité des commerces et Services Supérieurs à Brazzaville
Légende
Gros commerces spécialisés
Petits commerces et Commerces de Services
Bureaux et Administration
Cinémas et Spectacles
Equipements Socio-culturels (Biblio. Musée)
Zone de Concentration
N
Ech. 1/50.000e
Vers Mayama
Vers Pte Noire
Vers Kinkala
RN1
RN2
La Base
Mikalou
Marché Talangaï
Moukondo
Texaco
Koulounda
Marché Ouenzé
Marché Mangali
Poto Poto
Pl. 15 ans
Centre-ville
Kinsoundi
Château d'eau
M. Total
Makélékélé
Bacongo
M Pissa
Massissia
O.M.S
C.F.C.O.
Congo
Fl.

Notes

(1) BEGUIN, H., Méthode d'analyse géographique quantitative. Paris, Litec, 1979.

(2) CABANNE, Cl et al., Lexique de géographie humaine et économique, Paris, Dalloz, 1984.

(3) RACINE, J.B., "La centralité commerciale relative des municipalités du système métropolitain Montréalais - Un exemple d'utilisation des méthodes d'analyse statistiques en géographie", Espace géographique, N°4, 1973, pp. 225-289.

(4) Expression couramment employée dans les Services à Brazzaville.

(5) Le parc auto à Brazzaville augmente rapidement.

(6) GOMA-FOUTOU, C., "Avant-propos sur le Centenaire de Brazzaville", in Centenaire de Brazzaville, 1980, p.24.

(7) KNEABEL, G., Problèmes d'assainissement à Pointe-Noire, Thèse, Paris, 1976.

CARACTERISTIQUES DU TISSU URBAIN DE BRAZZAVILLE

André MOUTSARA

Direction de la Construction

On peut entendre par tissu urbain le visage que présente une agglomération sur le plan de l'occupation du sol en milieu urbain. Le tissu est l'état qui caractérise l'espace urbain, lui-même comprenant des éléments définissant et déterminant l'occupation spatiale. En fait, c'est la forme visuelle caractéristique d'une ville qui permet d'établir des différences par type d'occupation et d'organisation de l'espace.

L'analyse du tissu urbain est également un moyen pour distinguer de façon rationnelle et pertinente les disparités socio-économiques, évaluer le niveau économique, et de ce fait, déterminer les revenus de populations selon les quartiers.

Aussi, l'approche actuelle du tissu urbain de Brazzaville et ses caractéristiques nous oblige-t-elle à adopter 'une démarche consistant à développer les aspects ci-après :

- la typologie urbaine de Brazzaville
- le visage urbain et ses caractéristiques
- les problèmes de dynamique et de gestion urbaine.

1. LES ELEMENTS DETERMINANTS DE LA TYPOLOGIE DE BRAZZAVILLE

1.1. Approche et méthode de définition de la typologie

Dans la démarche adoptée pour mener les études urbaines en vue de l'élaboration du Plan Directeur de la ville de Brazzaville, l'élément essentiel de base pris en compte a été l'observation des photographies aériennes de 1978 et 1983, complétées par des levés de parcelles et l'établissement de fiches typologiques permettant de préciser la nature et l'importance de l'occupation du sol.

L'analyse ainsi faite a permis de définir les modes d'occupation ainsi que les besoins réels au niveau des parcelles et du logement ; de définir des tissus types caractéristiques par

quartier en fonction d'un mode d'occupation, d'un niveau économique et de l'ancienneté du tissu. Elle a enfin permis d'établir pour des zones homogènes, les capacités d'accueil et le rythme de densification.

Dans de but d'établir un constat afin de dégager la problématique générale due à la croissance urbaine, et en vue de définir les besoins réels dans la perspective de cette croissance dans le futur, la méthode comparative de l'occupation du sol du point de vue du rythme d'accroissement des surfaces urbanisées en rapport avec le site potentiel a été le second élément de cette approche. L'assimilation de ces procédés et la superposition des éléments d'analyse ont abouti à une identification des différenciations des occupations, déterminant ainsi les tissus types et leurs caractéristiques.

1.2. Les facteurs influents définissant la typologie de Brazzaville

Le rythme d'accroissement des surfaces, tributaire de l'évolution démographique donne lieu, d'une part, à une extension considérable du tissu urbain périphérique sans contrôle et d'une très faible densité, et d'autre part, à une densification importante des quartiers anciens.L'évaluation des surfaces fait apparaître que Brazzaville est passée de 8212 hectares de site urbanisé en 1978, à 10502 hectares en 1983, et à 12 220 hectares en 1984.

La croissance urbaine, due au rythme d'accroissement de la population à plus de 7 % par an, à défié toutes les prévisions démographiques du Plan Directeur qui prévoyait en 1985 530000 habitants : c'est 611 000 personnes que compte aujourd'hui l'agglomération brazzavilloise. L'évolution de la population, par quartier, met en évidence la densification importante des quartiers anciens et l'extension en surfaces des zones périphériques à densité faible. En effet, on note 47 % d'augmentation de la population entre 1974 et 1984 à Bacongo (38 500 à 56 500) et une densité plus forte à Poto-Poto, Moungali et Ouenzé, pour la même période de 117 à 145 habitants à l'hectare, de 110 à 160 et de 120 à 185, alors que Bacongo passe de 63 à 92 habitants à l'hectare. Dans le même temps, les zones périphériques ayant subi une modification très importante des limites administratives ne permettent pas une appréciation nette de l'accroissement de la densité, mais ont vu leur superficie occupée doubler (3250 hectares en 1974 et 8650 hectares en 1985), d'où une densité brute de l'agglomération passant de 89 habitants à l'hectare à 67 habitants.

Au niveau de l'habitat, deux phénomènes caractérisent l'évolution spatiale et marquent le paysage urbain entre 1974 et 1985:

- le resserrement familial faisant passer le ménage moyen de 6,02 personnes en 1979 à 5.7 en 1985 ;
- l'augmentation de l'occupation moyenne des parcelles de 1,35 ménages à 2.10, avec les différencimportantes selon les quartiers (1.3 à Makélékélé et 2,6 à Ouenzé).

Les conditions de vie des populations se dégradent du fait de l'extension de la ville, en raison de la naissance des quartiers nouveaux démunis d'infrastructures et d'équipements, de la densification des anciens quartiers provoquant l'incapacité des installations et des services publics à repondre aux besoins et à la demande sans cesse grandissants.

2. LE VISAGE URBAIN DE BRAZZAVILLE

2.1. La planification urbaine et l'approche de l'urbanisation de Brazzaville

2.1.1. La politique nationale en matière d'urbanisation

C'est depuis 1978 surtout qu'une politique véritable d'urbanisme a été adoptée par le gouvernement, et notamment dans la période préparatoire du Plan Quinquennal 1982-1986. Un effort remarquable fut consenti en matière d'études urbaines.Ces études ont permis d'établir une planification précise des investissements consacrés aux infrastructures urbaines et de préparer une restructuration des instances administratives et publiques pour améliorer la gestion urbaine. Ainsi on pourrait relever les inscriptions budgétaires ci-après :

- ensemble des projets de bâtiments (170 milliards F. cfa) ;
- infrastructures urbaines (25 milliards de F. cfa) ;
- logements sociaux (9 milliards F. cfa) ;
- logements des fonctionnaires en régions (3 milliards F. cfa);
- crédits individuels à la construction (3 milliards F. cfa);
- cadastre et mise en place d'un organisme chargé de la production des terrains urbains (900 millions F. cfa).

2.1.2. Le constat et la problématique du contexte brazzavillois

La détermination des pouvoirs publics à mettre en oeuvre un programme aussi ambitieux au cours du Plan Quinquennal est le fait des résultats de l'analyse systématique qui a établi un constat sous forme de diagnostic de la situation en milieu urbain en général et à Brazzaville en particulier. Les résultats de cette démarche relativement longue, qui a décortiqué suffisamment

les moindres détails du contexte brazzavillois, ont défini les aspects suivants :

- démographie : perspectives et hypothèses de croissance de la population aux termes du Plan Directeur à 420 000 habitants en 1980, 530 000 en 1985, 780 000 en 1990, 900 000 en 1995 et 1 110 000 habitants en l'an 2000.

- Evolution de la croissance urbaine à un rythme de 7 % par an pour Brazzaville, ceci dans un contexte global d'un taux d'urbanisation en perspective de 64 % en 1976 à 73,7 % en 1985.

- Insuffisance des équipements et carence des infrastructures de base qui pourraient harmoniser et contribuer à l'amélioration sensible de l'habitat.

- Pénurie de logement pour un nombre croissant des ménages dont la situation est caractérisée par une instabilité résidentielle.

- Une dynamique urbaine naturelle se heurtant aux prestations déficientes des pouvoirs publics et au manque de moyens des structures administratives et de gestion urbaine.

- Une spéculation foncière activée par les propriétaires coutumiers compliquant l'action timide et passive des pouvoirs publics, entraînant ainsi des conflits socio-économiques qui compromettent les rares programmes d'infrastructures et d'équipements.

Cependant, il convient de noter que l'ambitieux programme défini plus haut (1982-86) a pu être mis en oeuvre en partie; tout particulièrement la réalisation des projets de bâtiments, les logements "sociaux" et l'effort considérable dans l'amélioration de la production et la distribution de l'eau potable et de l'énergie ; ces effort ont contribué à la transformation du tissu urbain dans ses mutations internes, mais qui contient, en son sein, bien des caractéristiques permettant ainsi d'en distinguer plusieurs types.

2.2. Le tissu urbain brazzavillois

2.2.1. Le mode d'occupation du sol

L'évolution spatiale de Brazzaville est un processus qui, bien que récent, relève néanmoins de différentes étapes dans le temps, ce qui donne à chacune d'elle un type particulier d'occupation, et entraîne un regroupement de la mise en valeur en catégories de parcelles distinctes.

Les composantes en parcelles types constituent la typologie de l'habitat dont l'objectif est d'établir, de manière générale, l'évolution de l'occupation du sol et du type de cette occupation. Cette approche nous permet d'observer ici, dans le cas précis de Brazzaville ce phénomène pour le plus grand nombre des ménages, soit près de 80 % de la population.

Ainsi l'observation identifie-t-elle six parcelles types dans lesquelles vivent 80 % de la population brazzavilloise et ne prend pas en compte les types spécifiques qui ne représentent qu'une minorité de logements et n'intéressent pas actuellement la majorité des chefs de ménages (le Centre-ville principalement), soit 2.5 % de la population seulement. N'entrent pas non plus en considération les logements publics des sociétés immobilières, même s'ils sont assimilés dans le tissu des quartiers, telles les opérations "Bacongo Moderne, Glacière, Mfilou-OCH, Moungali III, Moukondo qui totalisent moins de 1500 logements soit environ 28 % du parc brazzavillois. Les six types identifiés correspondent à la fois à un taux de densification particulier et à un standing de construction qui prend en compte la taille et l'équipement du logement :

a) lotissements relativement anciens (1965-70) de parcelles de taille moyenne (400m2) :
   - logement de type moderne ;
   - bâtiment à usage locatif en cours
   - famille ayant réussi son intégration et disposant de revenus confortables (Mfilou).

b) lotissement assez proche du premier mais dégageant un caractère plus traditionnel de la construction type (chambre-salon) :
   - revenus familiaux plus réduits
   - stockage de matériaux de construction dans la parcelle volonté de construire) (Talangaï).

c) parcelles issues de l'extension des villages anciens :
   - grande taille
   - habitat traditionnel à caractère rural
   - revenus modestes car présence d'un chantier, d'une villa en construction (Poto-Poto du Djoué)

d) lotissement caractéristique des zones périphériques en cours de densification
   - parcelles de petite taille (300 m2)
   - généralement un seul logement
   - population à faible revenu (Ngamaba).

e) parcelles implantées sur un tissu ancien (avant 1960) :
   - petite taille (360 m2)
   - vieilles bâtisses en briques crues
   - tissu en voie de saturation
   - secteur locatif important
   - cohabitation propriétaire-locataire (Bacongo)

f) même type que le précedent du point de vue de l'ancienneté d'occupation mais caractérisé par la présence d'une villa au centre de la parcelle où vit un fonctionnaire ayant bénéficié d'une aide publique à la construction :
   - revenus supérieurs à la moyenne (Moungali)

2.2.2. Tissus types et caractère de l'habitat

La même démarche qui consiste à observer les photographies aériennes a permis une définition des tissus types en fonction de la densité et de la forme de l'occupation du sol. Ces tissus types sont regroupés selon leur spécificité en cinq catégories de lotissements :

a) les lotissements matérialisés non occupés, constitués de vastes zones situées en périphérie, défrichées, dont le parcellaire est matérialisé par le cheminement, les clôtures en végétal, le stockage des matériaux. Ces lotissements échappent en grande partie au contrôle de l'administration qui finit par les reconnaître au fur et à mesure qu'ils se densifient. Les zones suivantes sont concernées :
   - Madibou. Kibouendé (500m2 - 12 parcelles à l'hectare - 0.6 logement/hectare).
   - Ngamaba carrière (400m2 18 parcelles à l'hectare - 0,6 logement/hectare).
   - Moukarou Nord-Tsiémé (600m2 - 11 parcelles à l'hectare - occupation de terrains de forte pente).

b) Les lotissements d'occupation récente et extensions d'anciens noyaux villageois qui sont désormais intégrés dans l'agglomération brazzavilloise :
   - Poto-Poto du Djoué, zone Sud Djoué d'occupation importante (plus de 11 logements à l'hectare : 14 parcelles/hectare - 500m2).
   - Ngamaba Ferme (parcelles plus petites, occupation plus faible du tissu: 9 logements à l'hectare ;la proximité avec la zone centrale prévoit une forte densification).
   - Tout Pour le Peuple (parcelles moyennes 450m2 - taux d'occupation assez faible, 8 logements à l'hectare). Site plat appelé a se densifier très rapidement.

c) Les lotissements en cours de densification correspondent aux zones loties après 1960, de moins de 25 ans d'âge. Bénéficiant de l'équipement des quartiers anciens, ces quartiers ont subi une forte densification compromettant le fonctionnement normal des services publics urbains :
- quartiers Mfilou, au site découpé, d'où isolement des quartiers bien lotis et largement densifiés (18 logements à l'hectare - 350m2 - 23 parcelles/hectare).
- Talangaï au site compris dans le prolongement des quartiers plus anciens (400 m2 - 16 logements à l'hectare et 20 parcelles par hectare).

d) Les lotissements anciens et denses datent d'avant 1960 généralement, et disposent d'un réseau d'infrastructures relativement dense et de nombreux équipements publics. Ces zones de très forte densité subissent une détérioration des conditions sanitaires :
- Bacongo ¦
  ¦ taux d'occupation très important - 350m2 - bonnes
  ¦ infrastructures - habitat de standing élevé
- Moungali¦

e) Centre-Ville, tissu type du quartier de la cathédrale au parcellaire très large (2000 à 2500 m2); 4 lotissements à l'hectare, habité par les classes aisées, comprenant près de 7500 personnes.

2.2.3. L'habitat et le cadre de vie brazzavillois

L'analyse typologique, et notamment du tissu urbain de Brazzaville, a dégagé le caractère expansioniste de l'occupation de l'espace, à un rythme effrayant par rapport à la population actuelle. Il est établi que les habitants de Brazzaville pourraient avoir besoin de moins d'espace qu'il n'en n'ont aujourd'hui, si les mesures de planification étaient efficaces, en vue d'un urbanisme concentré et contrôlé. La capacité de densification des quartiers anciens et surtout des zones péricentrales aurait pu éviter l'envahissement des sites insalubres et non constructibles, présentant des risques d'érosion (zones de forte pente - fond des vallées), ou préserver les zones naturelles actuellement dévastées (forêts de la Patte d'oie - forêt de la Tsiémé), ou encore sauvegarder les emplacements pour les grands équipements et les infrastructures (zone d'extension du complexe sportif quartier Diata, du terrain de l'Université...).

Le phénomène d'urbanisation, ainsi constaté à Brazzaville, relève, d'une part d'un habitat planifié doté d'équipements, et d'autre part, d'un habitat auto-construit, dont la grande majorité est le fait des efforts individuels des populations elles-mêmes, qui ne bénéficient pas d'infrastructures.

2.2.3.1. Habitat planifié

Il couvre ici le logement administratif et l'habitat "social" dont le promoteur est une entreprise d'Etat avec des logements destinés à la location-vente. L'habitat planifié obéit aux références et à l'orientation du plan directeur d'urbanisme.

Le premier type, c'est-à-dire le logement administratif, est caractéristique de la colonisation européenne qui a marqué Brazzaville, comme d'ailleurs presque toutes les villes africaines, par la séparation des quartiers européens et des quartiers "indigènes". Brazzaville s'est donc vue disposée selon la nature du site, où le ravin de la Glacière et le tracé du chemin de fer ont constitué des barrages qui marquent les limites indéniables entre le Centre-Ville avec Bacongo et Poto-Poto de part et d'autre.

Le second type est le fait d'une promotion immobilière dont les sociétés opératrices se sont succédé depuis l'époque coloniale, où l'approche qui consistait à donner un minimum de conditions acceptables aux agents indigènes de l'administration, a donné lieu à la construction de quelques quartiers modernes dans le tissu des quartiers africains. Cette action menée par la Société immobilière de l'Afrique Equatoriale Française (SIAEF) s'est poursuivie au lendemain de 1960, avec la section congolaise de la Société Immobilière du Congo (SIC), et à faire naître des quartiers "chic" du Plateau des 15 ans, de Bacongo, de Makélékélé et d'une partie à Ouenzé.

Aujourd'hui, l'habitat planifié est l'oeuvre de l'Etat par le biais des Sociétés para-étatiques pour les opérations de rapport, et par la SOPROGI pour le logement dit social. Les principaux promoteurs étatiques sont : ONPT, SNE, CNE, ATC, ARC, CNPS. Ce parc est généralement constitué par des immeubles et les villas individuelles hérités de la période coloniale. Après 1960, plusieurs opérations ont vu le jour, principalement, "Immeuble 10 étages, 32 logements", "immeuble des Italiens", "Bilal", "Immeuble ARC", "le 5 Février", et les villas vendues à l'Etat et à l'Université. L'habitat planifié dit "social" s'est poursuivi dans des opérations prenant la relève de celles entreprises par la SIC après 1960. Le Fonds National de la Construction créé en 1962 et puis la SOPROGI ont hérité du patrimoine de la SIAEF, de la SIC et la SCAHUR pour réaliser du logement social. A Brazzaville on peut l'observer à Moungali I, II, III, la Glacière, Ngangouoni, Chateau-d'eau, Moukondo. Les logements financés et gérés entièrement par la SOPROGI sont destinés à la location-vente. Le parc hérité de la SIAEF et de la SIC est en grande partie devenu propriété privée des occupants.

On peut faire remarquer que cet habitat considéré comme "social" ne l'est que de manière théorique, car la population qui a acquis ces logements appartient à la tranche socio-économique aisée. Les enquêtes du CRETH en 1983 à Ngangouoni indiquent que les logements sont occupés pour 54,6 % par des cadres supérieurs, 27,2 % par des cadres moyens, 13,6 % par des employés et 4,6 % par des ouvriers qualifiés. En outre, le coût unitaire de ces logements est élevé, et le seul promoteur de cet habitat planifié étant la SOPROGI, le parc immobilier est très faible, avec moins de 1500 logements soit près de 2,8 % de l'ensemble du parc immobilier de Brazzaville.

2.2.3.2. L'Habitat auto-construit

Il s'agit à Brazzaville plus exactement de l'auto-financement qui caractérise "l'auto-construction". Etant donné la complexité des systèmes d'accès au logement et l'évantail très large des modes de production, il convient de regrouper notre analyse à deux types : la construction "à la commande" et la construction "du plus grand nombre".

- La construction à la commande :

Ce type ne correspond pas au type classique, car la construction est réalisée pour le compte de l'usager lui-même ou à des fins locatives. Le terrain et les matériaux sont achetés par l'intéressé (73 % des cas) qui passe un contrat verbal avec un ou deux artisans (tâcherons). L'intervention d'un crédit 14 % des cas) peut écourter la durée de construction. Cette construction à la commande fournit les villas des classes aisées, composées surtout des salariés du secteur public et privé.

- La construction du plus grand nombre :

C'est l'habitat dans les quartiers populaires, et étant donné le caractère évolutif de l'urbanisation, les nouvelles constructions de ce type se situent beaucoup plus à la périphérie. La construction ici se heurte au problème financier et entraîne l'étalement dans le temps des différentes étapes; l'achat de la parcelle et la construction proprement dite. Une enquête du CRETH précise les modes d'acquisition des parcelles :

- don.....6,5 %
- héritage.....14,2 %
- occupation de fait..... 3 %
- achat.....73,2 %
  dont 33 % auprès des propriétaires fonciers, 30,2 % aux revendeurs et 10 % à la mairie.
- autres..... 3 %.

Le procédé pour la construction est pratiquement le même que celui de la construction "à la commande". Mais la durée moyenne est de 6,2 ans avec des durées maximum de 22 ans, et minimum de 2 ans.

Les travaux liés à la construction de l'habitat "du plus grand nombre" peuvent être réalisés avec l'aide du propriétaire ou des membres de la famille sous forme de prestation de services ; comme le montrent les résultats de l'enquête CRETH 1968 sur la question : avec l'aide de qui ?

- maçons.....67 %
- vous-même..... 13,9 %
- parcelle achetée avec maison déjà construite..... 9 %
- aide du maçon, intervention personnelle..... 3,2 %
- entreprise..... 2,9 %
- aide de la famille..... 2,6 %
- autre..... 1,4 %

Ce type de construction touche alors la plus grande partie sinon la quasi totalité des ménages brazzavillois. Ainsi, il apparaît nettement que l'habitat planifié ne représente qu'un parc très faible, 3 % environ ne touchant qu'une minorité de la population de Brazzaville, alors que l'auto-construction constitue la principale forme d'accès au logement à Brazzaville avec 97 % du parc.

3. PROBLEMES DE LA DYNAMIQUE ET DE LA GESTION URBAINE

Il a été suffisamment démontré que les types d'habitat, le mode d'occupation du sol et l'organisation spatiale en milieu urbain, et à Brazzaville notamment, recoupent les revenus et commandent les niveaux d'équipement du logement. Aussi cet habitat brazzavillois, dont la caractéristique essentielle est l'horizontalité du tissu urbain, pose de sérieux problèmes d'équipement et d'infrastructures. Le fonctionnement urbain actuel connaît des blocages spécifiques à une meilleure gestion, notamment à la production des équipements et biens publics, dûs à une occupation spontanée et anarchique, ne laissant presque pas d'emprise et de réserves pour des équipements et des infrastructures. La densification rapide des noyaux anciens se heurte à la saturation des équipements existants dont la dégradation s'accélère rapidement. Les difficultés socio-économiques relèvent plus de la spéculation foncière, de l'insécurité du logement due à la carence dans ce domaine, l'insuffisance des équipements et services publics, l'inadéquation réglementaire avec les pratiques usuelles d'urbanisation, c'est-à-dire l'absence d'un urbanisme concerté et intégré.

Au regard de notre analyse, on peut établir un constat d'état de fait dans le contexte général brazzavillois. L'urbanisation est le résultat d'une dynamique "naturelle", tributaire d'une croissance urbaine accélérée dont les principales composantes sont :

- l'évolution démographique remarquable (7 %)
- l'accroissement des surfaces urbanisées
- le développement des activités économiques, notamment la prolifération du secteur informel et des petits métiers.

Brazzaville est le modèle frappant de ce dynamisme "sauvage", où les situations de fait accompli bénéficient des régularisations ou des reconnaissances par les pouvoirs publics, tant du point de vue des lotissements irréguliers que des mises en valeur des parcelles non autorisées. Cependant, la nouvelle approche d'une véritable politique d'urbanisme met l'accent sur l'emprise des pouvoirs publics sur l'urbanisation et la maîtrise des mécanismes d'aménagement et de gestion urbaine. Le dispositif et la stratégie consistent en une action réelle de concertation et de consultation, de définition et reprécision des compétences de chaque intervenant, et aussi surtout d'approbation des programmes et des investissements en milieu urbain. Enfin, l'aspect démonstratif et expérimental recherche la mise en oeuvre des projets pilotes à caractère social : ceux-ci peuvent contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées par le biais d'opérations de restructuration, de renovation ou d'habitat social, financées par des organismes extérieurs spécialisés (identification d'un projet urbain de restructuration du Kilomètre 4, quartier spontané de Pointe-Noire, mise en place d'une société d'équipement des terrains urbains).

HABITAT A BRAZZAVILLE

Jérome BUYA

DIUP

L'urbanisation dans son acception moderne, est un phénomène relativement récent au Congo. Elle remonte à un siècle et est exclusivement le fait de la colonisation française. Ce phénomène, de par son ampleur et son évolution accélérée est qualifié "d'urbanisation galopante" : les statistiques démographiques deviennent périmées en quelques années.

La rapide et massive croissance de la population urbaine de Brazzaville, est due, come c'est le cas de la plupart des villes du tiers monde, à deux causes essentielles dont les effets se conjuguent :

- la première, l'immigration urbaine - qui s'est poursuivie de manière accélérée jusqu'aux années 1970 - consiste en un déplacement de la population des zones rurales vers les villes : c'est l'exode rural.
- la deuxième, dont le rôle est actuellement plus important est l'effet de l'excédent des naissances par rapport aux décès : l'accroissement naturel.

Cet afflux massif de la population en milieu urbain pose des problèmes d'organisation urbaine, dont le problème de l'habitat. On sait que le processus de création de Brazzaville, ville d'origine coloniale, a abouti à deux types de villes qui spatialement s'expriment par une différenciation de l'habitat : habitat "indigène" et habitat européen, le premier évoluant vers le second.

Mais qu'est-ce que l'habitat ? L'habitat n'est pas une habitation ni un logement, ni même une maison. C'est un ensemble plus grand et plus complexe, c'est "le mode d'organisation et de peuplement par l'homme du milieu où il vit" (in le Petit Robert). Cette définition générale peut s'adapter au milieu urbain, comme le mode d'organisation et de peuplement de la parcelle, du quartier, de l'arrondissement...

Mais la notion d'habitat renvoie à toute une série d'éléments dont les plus nombreux sont les maisons, les logements. Traiter de l'habitat, c'est aussi se préoccuper de l'assainissement, de l'adduction d'eau, de l'électricité, de l'aménagement

des voies qui desservent les logements, les équipements collectifs, etc. C'est donc cette diversité d'éléments complémentaires des logements qui permet de parler d'habitat. Ainsi peut-on distinguer une zone résidentielle d'une zone industrielle où l'absence de ces éléments condamne toute vie urbaine.

Une telle expression de l'habitat recoupe à plus d'un titre la notion occidentale de l'habitat. Il y a une limite raisonnable à la liste des éléments complémentaires. Cette limite varie d'un pays à l'autre et est fonction du mode de vie et des habitudes de la population c'est-à-dire de la vie sociale d'une part, et des choix de la politique nationale d'autre part.

Dans ce texte, nous avons choisi de parler uniquement de l'habitat sans ses éléments connexes. Ainsi, au regard de cette définition de l'habitat et de la complexité qu'elle sous-entend, nous définissons les types d'habitat à partir du critère de leur mode de production. Ce terme renvoie ici à l'ensemble des interventions qui sont la cause de la création, de la modification d'un habitat; nous n'entendons pas seulement la construction, l'assemblage des matériaux mais également l'ensemble des conditions en amont liées à sa mise en place, par exemple, l'accès au crédit, la mobilisation de l'épargne logement, le mode d'organisation spatiale qu'elle implique, etc.

De cette manière, nous distinguons deux types principaux d'habitat : l'habitat planifié et l'habitat auto-construit.

1. L'HABITAT PLANIFIE

Le concept d'habitat planifié recouvre ici ce que l'on appelle les logements administratifs, parc inaliénable, opposable aux tiers, et l'habitat dit "social", dont le promoteur est une entreprise d'Etat et les logements destinés à la location-vente. En outre, il s'agit d'un habitat dont la référence aux documents d'urbanisme, PDU, PPU est explicite. Mais avant d'examiner ces deux points, regardons d'abord la génèse de cet habitat à travers les principes, les origines et les buts de l'urbanisation coloniale.

La séparation des quartiers européens et "indigènes" est le principe de base de l'urbanisation coloniale. A proximité de chaque centre urbain européen créé, des terrains sont destinés à l'habitation des populations indigènes, terrains d'une superficie plus importante que celle des centres européens. Ils sont, en régle générale, maintenus sous le vent des centres européens et séparés de ceux-ci, soit par un obstacle physique (ruisseau, chemin de fer), soit par une zone plantée d'arbres.

Ce principe de base de la séparation des quartiers se retrouve bien à Brazzaville, où Bacongo et Poto-Poto, quartiers indigènes de l'agglomération, sont séparés du centre européen respectivement par le ravin de la Glacière et la ligne du chemin de fer. Ainsi écrit E. Spanner (1932), architecte du gouvernement de l'Afrique Equatoriale Française, tout en abritant à ses côtés sa population indigène, Brazzaville est naturellement séparée d'elle, pouvant radicalement isoler le malade en cas d'épidémie. Il y a donc deux zones distinctes séparées l'une de l'autre, zones appelées plus ou moins à vivre en symbiose pour des besoins de production, mais dont la réglementation en matière d'urbanisation et de construction s'applique différemment.

Mais on observe, du point de vue des origines et des buts de cet habitat, qu'historiquement, il a été implanté par la Société Immobilière de l'Afrique Equatoriale Française SIAEF, qui devait éclater au lendemain des indépendances de 1960 ; la section congolaise devenait ainsi la Société Immobilière du Congo (SICONGO)). La réaffirmation de la volonté d'indépendance devait aboutir à la création de la Société Congolaise d'Aménagement de l'Habitat Urbain et Rural (SCAHUR), société morte dans l'oeuf, avant le 3 février 1962, date de la création du Fonds National de la Construction (FNC). Dans la convention créant la SIAEF (1954), on peut lire, entre autres attributions de la société :

- "faire construire les immeubles destinés, soit à loger les habitants (entendez les administrateurs européens) en vue de remédier à la crise du logement, soit à abriter les services communs, soit à mettre en valeur les voies et quartiers nouveaux, etc".
- "rechercher l'amélioration des conditions de l'habitat africain à Brazzavile par la construction de logements économiques".

1.1. Les logements administratifs publics

Ce sont les logements actuellement placés sous la gestion de la Direction Centrale des Logements et Bâtiments Administratifs de la Municipalité de Brazzaville et des entreprises nationales publiques telles que l'ONPT, la SNE, la CNE, l'ATC, l'ARC, etc. Le parc est majoritairement constitué par les immeubles et les villas individuelles hérités de la période coloniale. A cela il faut ajouter les logements construits depuis 1960, notamment les immeubles des 10 étages, des Italiens, Bilal, de l'ARC, de la CNE, - et les villas individuelles vendues à l'Etat et à l'Université par la Société de Promotion et de Création Immobilière (SOPROGI).

La promotion de cet habitat a été, selon les époques, l'oeuvre des sociétés mixtes ou publiques. Les années 50, par exemple, ont été dominées par la SIAEF, Société d'économie mixte

qui regroupait les municipalités de Brazzaville, Pointe-Noire, Port-Gentil, Bangui et Fort-Lamy (Djaména), d'une part, et la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer d'autre part. Ces municipalités réalisaient les opérations édilitaires et plus spécialement la construction des immeubles d'habitation. Les immeubles, après leur implantation, devenaient propriété de la municipalité intéressée. Après 1960, tout le parc hérité de la colonisation est devenu propriété de l'Etat; de fait la gestion lui a été rétrocédée. Le statut d'occupation de ces logements est de deux sortes : la location simple et le logement de fonction. Le financement de cet habitat était assuré par des capitaux mixtes dont les actionnaires les plus importants étaient :

- la banque de Paris et des Pays-Bas et les établissements privés à hauteur de 49 % ;
- la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer : 25 % ;
- les municipalités : 24 % ;

Le solde de 2 % était imputable à l'Energie électrique de l'AEF. Actuellement, le financement de cet habitat est essentiellement public, soit sous forme de ressources propres de l'Etat, soit sous forme d'emprunts. En matière d'urbanisation, cet habitat, notamment les villas individuelles, était soumis au régime de la concession, à l'opposé du régime du permis d'occuper auquel était soumise la ville "indigène".

L'article 2 de l'arrêté de 1937 imposait des mesures quant au mode de construction de l'habitation, ses dépendances et son équipement sanitaire. Les bâtiments devaient être construits en dur : les constructions à usage d'habitation devaient avoir leur sol, murs et toitures en matériaux durables et imputréscibles : ciment, béton, carrelage, maçonnerie, briques, agglomérés, tuiles, fers, etc. La construction d'immeubles en matériaux insuffisants, tels que le pisé, le torchis, le banco, la paillotte,le carton, le clavonnage, est interdite. Les installations sanitaires sont obligatoires : une fosse d'aisance avec un élément épurateur et un puisard pour les eaux usées. Sur le plan de la localisation, les logements administratifs se trouvaient au Centre-Ville. Il s'agit de toutes les villas individuelles non privées qu'on y rencontre, les immeubles Air-France, du Chaillu, de Port-Léon, Fédéraux, des Italiens, des 10 étages, etc.

1.2. L'habitat "social"

Nous avons vu plus haut que l'un des buts poursuivis par les pouvoirs publics de l'époque coloniale, était la recherche de l'amélioration des conditions de l'habitat africain à Brazzaville, par la construction des logements économiques. En effet, dans l'esprit des colonisateurs, la coupure entre les européens et les indigènes ne devait pas être absolue. Pour des besoins de relais, de courroie de transmission, quelques indi-

gènes ont été intégrés à l'administration coloniale, où ils ont été affectés à des tâches subalternes. Ainsi, pour ces fonctionnaires formant l'élite congolaise de l'époque, ont été édifiés ces logements (suffisamment économiques pour leur être accessibles) dans des quartiers spécifiques. Ces quartiers sont aménagés sur le modèle de la ville européenne, quoique sur un modèle mineur. Cette logique sous-entend que l'habitat "indigène" est considéré comme inférieur dans la hiérarchie des valeurs, et de ce fait, doit évoluer vers la norme, le canon : l'habitat de type européen, représenté par les opérations de logements "sociaux".

Avec le Fonds National de la Construction (FNC) et la Société de Promotion et de Gestion Immobilière (SOPROGI), l'habitat indigène n'est plus officiellement considéré comme inférieur. Mais on note, dans le texte connstitutif du FNC , qu'il est l'instrument de prédilection de l'Etat en ce qui concerne la réalisation du plan national de construction et de modernisation de l'habitat, par l'implantation des habitations à loyer modéré. Par ailleurs, il devait résoudre le problème de logement des jeunes cadres en fin de formation. Le parc immobilier de cet habitat comprend le patrimoine hérité de la SIAEF, de la SICONGO (quartiers chics de Bacongo, Plateaux des 15 ans, Makélékélé, Ouenzé et Bacongo Moderne), du FNC (Moungali I, II, III - une partie seulement -, les quartiers de la Glacière, de Ngangouoni). Actuellement, la SOPROGI a agrandi ce parc avec les opérations de Moungali III (suite) et de Moukondo.

Il est évident que les logements construits à l'époque de la SIAEF, de la SICONGO et certains du FNC, sont actuellement devenus propriété privée, puisqu'ils sont arrivés en fin de contrat location-vente. Il s'agit des opérations du Plateau des 15 ans, des quartiers chics de Ouenzé, Bacongo, Makélékélé et de certains logements de Moungali III, de la Glacière et de Ngangouoni. Cet habitat considéré comme social ne l'est que de manière théorique, d'autant que la composition sociale des quartiers ayant accueilli ces opérations est ségragationniste. Les résultats d'une enquête à Ngangouoni (CRETH, 1983) confirment cette assertion et indiquent les statistiques suivantes :

- cadres supérieurs..... 54,6 %
- cadres moyens..... 27,2 %
- employés..... 13,6 %
- ouvriers..... 4,6 %

Cette répartition des catégories socio-professionnelles donne des indications générales sur la composition sociale de ces quartiers. En outre, les coûts unitaires de production de ces logements sont si élevés qu'il serait plus logique qu'ils ne soient plus qualifiés de sociaux. On sait, par ailleurs, que la production de cet habitat est très faible et pose le problème de

l'inadéquation de l'offre et de la demande, en dépit des coûts de production élevés. Bien plus, cet habitat n'apporte pas à la clientèle le niveau de satisfaction voulu. En effet, les logements sont critiqués pour leur étroitesse, le niveau des services, etc. Ainsi, les modifications de logements sont les agrandissements des salons et de chambres, le remplacement du revêtement des sols et des murs par des matériaux "luxueux", le changement de fenêtres, la construction de garages, de clôtures, etc. Il existe une trop grande disproportion entre l'échelle socio-professionnelle des occupants et le personnage théorique pour lequel ces logements ont été conçus. C'est la raison pour laquelle les modifications sont constantes et nombreuses, car chacun rêve de personnaliser sa maison en élevant le standing des logements initialement conçus pour les couches aux revenus les plus bas. La promotion de cet habitat est actuellement assurée par la SOPROGI et le financement provient de deux sources :

- une cotisation obligatoire de 2 % perçue par le truchement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) sur l'ensemble des salaires, y compris les avantages en nature et indemnités diverses, consistituant l'assiette des cotisations du régime des prestations familiales et accidents de travail ;
- le marché financier national qui comprend les banques et entreprises suivantes : UCB "B", BCC, BNDC, ARC, CNPS, CNE.

Le parc immobilier, lié à l'habitat planifié, est très faible et représente moins de 1500 logements, soit un pourcentage de l'ordre de 2,8 % de l'ensemble du parc brazzavillois. En conséquence, la quasi totalité de la population de Brazzaville habite le deuxième type principal d'habitat répertorié.

2. L'HABITAT AUTO-CONSTRUIT

L'auto-construction, c'est l'auto-fourniture par le travailleur du bien logement, moyennant l'investissement d'un travail supplémentaire (H. Coing, 1977). La pratique de l'auto-construction est, selon les pays et les aires géographiques, sujette à différenciation. Mais s'en tenir strictement à ce sens serait avaliser la production rurale, paysanne de l'habitat. En effet, en milieu urbain, il est rare qu'un individu se procure des matériaux et construise son logement lui-même à l'exception des maîtres d'ouvrage-maçons.

En revanche, l'auto-financement que l'on assimile (à tort ?) à l'auto-construction constitue le cas le plus répandu. Il existe de ce fait, une diversité d'habitats auto-construits à Brazzaville. Ce type balaie un éventail très large. Mais, il semble utile de s'arrêter ici essentiellement à deux types, à savoir : la construction "à la demande" et la construction du

plus grand nombre. Ce qui départage les deux types c'est simplement l'accès au crédit et à d'autres facilités administratives et financières.

2.1. La construction "à la demande"

Le type de construction "à la demande" que l'on rencontre à Brazzaville ne correspond pas au type classique. La construction est réalisée pour le compte de l'usager lui-même ou à des fins locatives : il achète le terrain (73,4 % des cas - CRETH, janvier 1986), les matériaux de construction, passe un contrat, en général verbal, avec un ou deux artisans (tâcherons), qui à leur tour peuvent recruter des aides. Les contrats verbaux entre d'une part, propriétaires et artisans et, d'autre part, entre artisans et aides, fixent les modalités de rémunération des prestations de services. Dans la plupart des cas, un taux forfaitaire est fixé, payable sur avance, au démarrage des travaux et en totalité à la fin des travaux. C'est le tâcheronnage. La durée des travaux peut être relativement longue, mais l'accès au crédit (14,6 % des cas CRETH, janvier 1986) peut en écourter la durée. Ce type de construction, qui mobilise d'importantes sommes d'argent et un travail salarié original, n'a pas pour but initial la recherche du profit. C'est cette forme que l'on retrouve dans la construction dee villas des classes aisées. La multiplication de ce type de construction s'explique par la recherche du profit, par la location au prix fort aux entreprises étrangères et aux représentations diplomatiques et consulaires.

Pour ce type de villas, en règle générale, le niveau de standing diminue avec la position dans l'échelle sociale. Il en est de même de l'accès au crédit et à d'autres facilités financières. Une corrrespondance étroite existe entre les revenus (permettant l'accès au crédit) et le standing des constructions. Plus bas on descend dans l'échelle des salaires, plus longues deviennent les durées de construction, et plus bas le standing.

Mais il existe aussi la forme classique de construction "à la demande" qui, elle, exige un contrat avec une petite entreprise de construction. En raison des devis très onéreux que présentent les entreprises, ce type est peu usité. En tout état de cause, ces types de construction ne touchent qu'une infime partie de la population ; la plus grande, qui n'a pas toujours accès au crédit, auto-construit son habitat par le système de l'épargne personnelle (75,5 %) : c'est la construction du plus grand nombre.

2.2. La construction du plus grand nombre

C'est l'habitat que l'on rencontre partout dans les quartiers dits populaires, mais, étant donné le caractère évolutif de l'urbanisation, les nouvelles constructions de ce

type, se situent beaucoup plus à la périphérie. On sait, par ailleurs, que les quartiers anciens ont connu des conditions d'urbanisation similaires. L'acquisition des terrains, puis la construction dans les quartiers anciens, à espaces plus ou moins spécialisés, se faisant à des prix faramineux, ils ne touchent que la tranche de population pouvant facilement accéder au crédit. Autrement dit, les constructions nouvelles dans les quartiers anciens se font plus ou moins par trouée, par résorbption de l'habitat insalubre. En revanche, dans les quartiers d'extension récente, de façon générale, l'habitat est construit sur le modèle du plus grand nombre. Il s'agit de la construction d'une maison qui pose essentiellement des problèmes d'ordre financier, et c'est pourquoi les opérations comme l'acquisition d'une parcelle peuvent s'étaler dans le temps. Les différents modes d'acquisition des terrains sont les suivants :

- dons ..... 6,5 %
- héritages..... 14,2 %
- occupation de fait..... 3 %
- autre..... 3 %
- achat..... 73,2 %

dont 33 % au propriétaire foncier,
30.2 % au propriétaire revendeur,
10 % à la Mairie, (CRETH, janvier 1986).

Pour construire, tout propriétaire achète les matériaux et s'adresse à un artisan. Voici comment s'effectue le processus d'édification d'une maison de cette catégorie. Le premier intervenant est le "faiseur" de briques; il fabrique les agglomérés de ciment et les stocke en ordre. En général, il intervient seul, mais ils peuvent être deux en fonction de l'urgence des travaux. Le deuxième intervenant est le maçon : c'est lui qui construit la maison selon les désirs du client. Il implante, monte les murs et prévoit les ouvertures. Il peut avoir un ou deux apprentis. Le troisième intervenant est le couvreur : ils sont en général deux, ils posent la charpente et fixent les feuilles de tôle. Le quatrième intervenant, le menuisier, pose les portes et les fenêtres qu'il a soit fabriquées, soit achetées chez un autre menuisier. Il peut avoir un apprenti. Le maçon, le même que précédemment ou un autre, réalise les enduits et les revêtements. L'électricien et le peintre interviennent en fin de scénario.

La construction d'une maison moyenne peut exiger deux à trois tonnes de ciment et quatre à cinq camions de sable. En raison de la faiblesse des moyens financiers, la construction peut se faire en plusieurs étapes. Ainsi, en dehors du processus général que nous venons de décrire, le propriétaire, qui a réuni quelques sacs de ciment et un chargement de sable, peut s'adresser à un "faiseur" de parpaings. L'opération exige, par ailleurs, la mobilisation d'une réserve d'eau (eau de pluie, de puits, de rivière etc.). En fonction des disponibilités

financières du promoteur, (maître d'ouvrage) la construction peut durer des années. Une enquête récente (CRETH, janvier 1986), a établi la durée moyenne de construction à 6,2 ans. avec des durées maximum de 22 ans et minimum de moins d'un an.

Les travaux liés à la construction de l'habitat du plus grand nombre peuvent être réalisés avec l'aide du propriétaire ou des membres de sa famille sous la forme de prestation de services. Les réponses à la question : "maison construite avec l'aide de qui ?" de l'enquête du CRETH en janvier 1986 ont donné les pourcentages suivants :

- maçons..... 67 %
- vous-même..... 13,9 %
- achat de la parcelle avec maison déjà construite..... 9 %
- aide du maçon (le maître d'ouvrage intervenant aussi).... 3,2 %
- entreprise (Société Immobilière et entreprise de bâtiment) 2,9 %
- aide de la famille..... 2,6 %
- autre..... 1,4 %

C'est ce type de construction sobre,réalisé dans des conditions de rigueur économique, qui touche la plus grande partie, sinon la presque totalité des ménages brazzavillois. Cet habitat s'exprime spatialement par de multiples variantes que nous n'allons pas restituer pour ne nous arrêter qu'aux éléments caractéristiques de l'occupation des parcelles.

A Brazzaville, les parcelles sont, en général, de forme quadrangulaire, avec une superficie moyenne de 400 m2, soit environ 20 mètres par 20 mètres. La variation des dimensions des parcelles dépend de l'ancienneté du lotissement et de la situation géographique du quartier. Les parcelles les plus étendues sont situées dans les arrondissements périphériques (Talangaï, Mfilou), alors que les arrondissements centraux (Poto-Poto, Bacongo, Moungali) ont des parcelles plus petites, mais d'occupation dense. En outre, la pratique qui consiste à diviser la parcelle initiale en deux pour en vendre la moitié, aboutit à des demi-lots dont la surface est de 200 m2 environ.

Pour ce qui est des modes d'implantation des bâtiments sur la parcelle, certains d'entre eux sont représentatifs de la manière d'habiter à une époque donnée.

La forme classique d'occupation de la parcelle consiste à implanter le bâtiment principal proche de la rue : c'est le logement du propriétaire. On construit ensuite le long du fond de la cour des bâtiments en bande destinés au logement des hébergés, et maintenant, de plus en plus, des locataires. Les coins de la parcelle sont destinés soit à la cuisine (extérieure ou simplement cour-cuisine) soit aux sanitaires (douches maçonnées, à ciel ouvert", fosse maçonnée et latrine).

La deuxième forme d'occupation consiste à implanter au fond de la parcelle, un bâtiment destiné au propriétaire et à ses hébergés. Plus tard, seront construits, contre les murs mitoyens les logements du même type destinés à la location. Cette forme d'occupation plus récente, avec une cour unique, traduit à la fois un souci de rationalité et une baisse de la ségrégation spatiale entre propriétaire et locataire.

La troisième forme est celle de la villa implantée en milieu de parcelle, disposant d'une terrasse-jardin à l'entrée et d'une cour arrière. Ce modèle résulte de l'imitation des opérations immobilières (ce n'est que logique), et se rencontre surtout à Makélékélé et à Moungali (Etude typologique de l'habitat de plus grand nombre, CRETH, UPA Marseille, septembre 1985). La parcelle est petite et n'héberge en général qu'un seul ménage, dont le chef est souvent un cadre supérieur. Cette dernière forme se rapproche plus de ce que nous avons appelé la construction "à la commande". Sur le plan de la fonctionalité, il faut dire que la construction du plus grand nombre accorde une place prépondérante à la cour. Les espaces extérieurs sont les plus utilisés pendant la journée, notamment pour les activités ménagères (cuisine, vaisselle, lessive), sanitaires (douches et wc) et de détente.

Au terme de cette analyse, il est intéressant de relever trois points :

- premièrement, l'habitat planifié ne représente qu'un parc très faible, environ 3 % de l'ensemble, soit moins de 1500 logements, et de ce fait, il ne touche qu'une minorité de la population de Brazzaville.
- Deuxièmement, l'auto-construction constitue la principale forme d'accès au logement à Brazzaville, avec 97 % du parc.
- Troisièmement, l'accès au crédit pour la construction est le principal mode de différenciation de la production de l'habitat.

De ce qui précède, on peut dire que les types d'habitat recoupent les revenus (accès au crédit élevé) et commandent le niveau d'équipement des maisons. Il y a, d'un côté, un habitat dont la fonctionalite rejoint le modèle européen, et, de l'autre, un habitat du plus grand nombre dont l'organisation spatiale accorde une place prépondérante à la cour et évolue vers le modèle européen.

Nous rejoignons là la fonction première de l'habitat économique qui était de provoquer par mimétisme l'évolution qualitative de l'habitat africain, donc du plus grand nombre. Il est évident que cet habitat, dont la caractéristique essentielle est l'horizontabilité du tissu urbain, pose le difficile problème des équipements et des infrastructures. Il s'agit là, incontestablement, d'une des questions fondamentales de l'urbanisme dans les pays en développement.

BIBLIOGRAPHIE

BUYA, J.. Habitat social public, Brazzaville, CRETH, août 1983.

BUYA, J., Habitat et Evacuation des eaux usées à Brazzaville, Mémoire de 3è cycle IVP, CRETEIL, sept. 1983

Enquête de satisfaction des Opérations d'habitat public, à partir de 1950, Brazzaville, CRETH, mars 1984.

Enquête typologique de l'habitat du plus grand nombre, CRETH, UPA, Marseille, sept. 1985.

Habitat du plus grand nombre - Données socio-économiques des ménages. Brazzaville, CRETH, janvier 1986.

UNE TRAVERSéE DES QUARTIERS EST DE BRAZZAVILLE.

Elisabeth DORIER

ORSTOM

Brazzaville qui rassemble environ 600 000 habitants, s'est développée, outre l'ancien quartier européen des affaires au bord du fleuve, à partir de deux noyaux de cités africaines à peu près contemporains l'un de l'autre. Bacongo, à l'Ouest, Poto-Poto, à l'Est apparaissent vers 1910 : le premier, de peuplement Lari (gens du Pool); le second, plus cosmopolite, regroupe surtout gens du nord et ressortissants d'autres pays d'Afrique. Une dualité subsiste encore aujourd'hui entre l'ensemble dense et cohérent qui s'étend au nord de Poto-Poto et la mosaïque plus aérée des quartiers ouest.

Ces quartiers sont séparés du Centre-Ville et de la zone industrielle du port par les secteurs de faible densité d'occupation (moins de 50 hab/ha) des quartiers administratifs résidentiels de haut niveau et les espaces verts aménagés qui les agrémentent.

La route du Djoué, un des principaux axes de communication à l'échelle de l'agglomération et principale avenue de Brazzaville qui les raccorde au centre, isole plus qu'elle ne relie entre eux les quartiers anciens et de trame régulière qui bordent le fleuve (Makélékélé, Bacongo et Mpissa), de l'ensemble plus éclaté qui s'étend vers le nord. De Moukoundzi-Ngouaka aux extensions du nord de la Mfilou, le relief accidenté par les petites vallées des affluents du Djoué, favorise l'individualisation de nombreux sous quartiers portant chacun un nom différent, plus juxtaposés de part et d'autre des rubans de végétation et de maraîchage qui bordent les rivières, que réellement articulés les uns aux autres.

L'aspect apparemment peu organisé de cette partie de la ville est accentué par la faiblesse de la densité d'occupation. Celle-ci ne dépasse 160 hab/ha qu'au coeur de Bacongo au sud de la route du Djoué, elle est rarement supérieure à 130 hab/ha et passe à moins de 60 hab/ha aux marges des quartiers les plus récents.

Sur un cliché aérien, les quartiers est de la capitale se détachent en revanche, comme un ensemble beaucoup plus homogène et compact. Fortement structurés par le maillage régulier des

rues est-ouest et des avenues méridiennes qui se succèdent avec monotonie de Poto-Poto aux parties les plus récentes de Mikalou, ces quartiers, agglomérés les uns aux autres, sont traversés en enfilade par de grands axes goudronnés de circulation intense qui assurent une grande facilité de liaison avec le centre ville (celui-ci jouxte immédiatement Poto-Poto).

Contrairement aux citadins de l'ouest de la ville , prolixes en dénominations locales nouvelles à l'échelle du groupe d'ilôts, les habitants de l'est, s'ils veulent situer un lieu dans la ville, se refèrent simplement aux circonscriptions officielles (arrondissements de Poto-Poto, Ouenzé, Moungali, Talangaï) et au nom de leur rue.

A quelques nuances près, ce découpage administratif reflète en effet assez bien la réalité géographique de cette partie de la ville, plus différenciée cependant qu'il n'y paraît de prime abord. Si l'on réalise un transect du sud au nord de cet ensemble, entre l'avenue de la Paix et celle de la Tsiémé, on est amené à traverser successivement les cités les plus animées et les plus anciennes de Poto-Poto et Ouenzé, le vaste bloc monotone des quartiers populaires développés rapidement à partir de 1945, avant de pénétrer dans le secteur véritablement sous - équipé des générations d'extensions spontanées postérieures à 1960.

1. LES VIEUX QUARTIERS DU SUD

Achevés dès la première moitié du siècle, Poto-Poto et le sud de Moungali doivent à leur proximité du centre et à leur ancienneté une excellente intégration à l'ensemble de la ville.

Cas unique dans les quartiers populaires, ils sont quadrillés par plusieurs voies goudronnées. Au bord des deux avenues méridiennes encadrantes (avenues de la Paix et de la Tsiémé) un continuum d'activités et de commerces variés se prolonge depuis le centre-ville. Outre les ateliers et les petites boutiques, se trouvent ici des services qui desservent tout l'est de la ville, comme au carrefour le plus proche du marché de Ouenzé : à l'agence postale et la station à essence qui existaient déjà sont venus s'ajouter tout récemment une succursale bancaire, une caisse d'épargne et, innovation dans les quartiers populaires, un petit supermaché flanqué de sa cafétéria, qui consacre le rayonnement de ce nouveau point fort .

A l'intérieur même des quartiers ces activités se propagent le long des quelques rues asphaltées, s'organisant principalement autour de trois pôles bien marqués : 3 des 4 principaux marchés de la ville se trouvent dans cette partie restreinte de la cité. Celui de Moungali, principal point de vente de tissus et de vêtements, et celui de Poto-Poto riche en bazar et quincaillerie

recrutent leur clientèle dans toute la ville, y compris parmi la population européenne. Celui de Ouenzé, grand marché vivrier, est de loin le principal lieu de ravitaillement des gens du nord qui peuplent l'ensemble de l'arrondissement. Réputé à la fois pour ses prix avantageux et pour la présence de nombreux vendeurs de pharmacopée traditionnelle originaires des plateaux batéké, il est aussi le seul à fonctionner la nuit à la lueur des lampes à pétrole.

Le long des trois avenues goudronnées qui desservent ces marchés et des ruelles adjacentes s'égrènent toutes les formes de commerce : le bar tonitruant alterne avec la boutique de prêt-à-porter ("griffé") ou de chaussures ("italiennes"), le restaurant "spécialités bouillon matinal" voisine avec l'inévitable atelier de "vulcanisation" ou de menuiserie, sans oublier les épiceries tenues par des mauritaniens, alignées en série, qui toutes proposent, au même prix, la même gamme de produits. Aucune parcelle alentour n'échappe à cette activité générale. Tous les détaillants des quartiers est viennent s'approvisionner auprès des magasins de gros concentrés aux alentours .

Toute cette fébrilité s'accompagne de déplacements incessants de personnes et de marchandises : bus poussifs le long des deux grandes avenues, foula-foula privés flambants neufs, de plus en plus nombreux depuis quelques mois, taxis reconnaissables à leur couleur verte, "vélos" (à moteur), pousse-pousse chargés de bric à brac et conduits par des zaïrois, et bien sûr, piétons traversant en tous sens.

Ces quartiers, les plus attractifs de la cité, sont aussi les plus peuplés. La densité moyenne de la population est de 250 habitants par hectare à Poto-Poto, elle dépasse même 300 dans plusieurs secteurs.

La compacité du bâti y atteint des valeurs record : 40 bâtiments par hectare, alors qu'elle ne dépasse jamais 25 à Bacongo. Elle est telle que certains caniveaux de drainage à ciel ouvert et rivières, qui servent d'exutoires naturels, enserrés à l'intérieur des îlots, inaccessibles au service de voierie, et ne pouvant plus jamais être nettoyés, bloquent tout le système d'évacuation des eaux de pluie. Ce mauvais état de l'ensemble du réseau de drainage et l'imperméabilité du sol font de la stagnation des eaux l'un des principaux problèmes de ces quartiers.

Les jours de forte pluie, le tiers des parcelles est inondé. Les habituelles rigoles d'eau usée qui s'échappent des parcelles s'élargissent alors, et les vastes mares ainsi formées se prolongent durant toute la saison. Les moustiques représentent donc ici la nuisance par excellence. Lors de captures effectuées

à la saison des pluies par Patrick Bitsindou (ORSTOM,1986), le nombre de piqûres par homme et par nuit s'élevait à une centaine. En raison de la pollution des gîtes (caniveaux, rigoles) la population est essentiellement composée de culex inoffensifs (non vecteurs du paludisme). Si l'on met à part ces difficultés de drainage, on peut considérer ces quartiers anciens comme les mieux équipés.

Au sud de l'avenue des Trois Martyrs, plus de 50 % des ménages ont l'eau courante (jusqu'à 70 % dans certains secteurs). Il est facile aux autres de s'alimenter auprès d'un proche voisin abonné auquel est payé un forfait mensuel. Plus du tiers dispose de l'électricité (50% à l'extrême sud), et 65 % sont équipés d'une fosse cimentée pour l'évacuation des eaux vannes.

La moitié des familles est ici locataire (proportion sans doute plus élevée si l'on tenait compte des célibataires), de 15 à 20 % sont hébergées à titre gratuit chez des parents : Poto-Poto est encore un quartier d'attente, avant l'acquisition d'une parcelle et la construction dans les nouveaux quartiers.

C'est aussi et surtout un lieu de premier accueil pour les célibataires, hommes et femmes, plus nombreux ici que partout ailleurs dans les quartiers populaires ; on observe en effet que la taille moyenne des ménages est inférieure ici au reste de la ville : 4,5 personnes alors que des ménages ayant des enfants regroupent en moyenne 6 personnes comme dans les autres quartiers (d'après les données provisoires du recensement national de 1984-ministère du Plan).

Poto-Poto est enfin le quartier populaire le plus cosmopolite ; de nombreux jeunes célibataires zaïrois vivent groupés sur certaines parcelles, exerçant entre autres activités celle de "pousse-pousseurs". toutes sortes de trafics plus ou moins licites, et sont unanimement accusés de "délinquance" par la population congolaise, pour qui le mal ne saurait provenir que de Kinshasa, dont les immeubles et les tours "miroitent" entre les cases et les petites boutiques dans la perspective des avenues de Poto-Poto.

La plupart de ces boutiques sont d'ailleurs tenues par des ressortissants d'Afrique de l'Ouest, présents dans la cité depuis fort longtemps comme en témoignent les noms des rues les plus anciennes : rue des Sénégalais, rue des Haoussas, rue de la Mosquée. Mais le commerce sous toutes ses formes n'est pas leur apanage; plus de 20 % des chefs de ménages congolais de Poto-Poto déclarent exercer une activité commerciale, tandis que cette proportion est inférieure à 10 % dans tous les autres quartiers.

Le profil de la population du sud de Ouenzé est sensiblement différent. Bien que proches de Poto-Poto à bien des égards : proximité, ancienneté, qualité des équipements, animation des rues, fréquence des bars et des dancings ouverts la nuit, "ambiance" de Ouenzé réputée jusque dans les quartiers ouest, ces quartiers sont moins bigarrés. Ils rassemblent surtout des ressortissants du nord du pays, pour la plupart propriétaires et salariés. Travailleurs indépendants et surtout commerçants sont ici beaucoup moins nombreux.

Enfin, la densité de population reste élevée, mais n'atteint pas 250 habitants par hectare, tandis que celle du bâti est de 32 bâtiments par hectare.

2. LES QUARTIERS POPULAIRES PLUS RECENTS DU NORD DE MOUNGALI ET DE OUENZE

Entre la rue des Trois Martyrs et le Pont de la Tsiémé s'étendent en continu, selon le même plan de damier, les quartiers populaires plus récents (années 50) de Moungali et Ouenzé.

On y vit en général "en famille" - la taille moyenne des ménages est ici de 5,8 personnes - et plus de 60 % des chefs de ménage sont propriétaires de leur parcelle.

Bien que ce secteur soit plus "résidentiel" que réellement actif, quelque chose du dynamisme de la vieille cité subsiste du côté de Ouenzé le long de la rue des Trois Martyrs, puis vers le nord, l'avenue de la Tsiémé qui prend alors, comme axe majeur de circulation et d'activité, le relais de l'avenue de la Paix.

2.1. Ouenzé

En effet l'avenue de la Paix, qui conduit en premier lieu aux quartiers récents du nord de la ville, est prolongée par une excellente route récemment goudronnée sur plusieurs centaines de kilomètres qui dessert tout le nord du pays. L'aménagement de cette route a donné un coup de fouet à l'activité des deux gares routières qui sont aussi les points forts du nord de la ville.

Celle de "Texaco" située au carrefour de deux artères importantes près de la dernière pompe à essence de la ville est restée jusqu'à la fin des années soixante la première station des véhicules à l'entrée de la capitale. Elle demeure aujourd'hui (après celle de Bacongo pour les produits venus du sud), l'un des deux principaux centres de chargement des marchandises et de transactions de gros, et a donné son nom à l'ensemble du quartier. De nombreux revendeurs au détail, des marchands de pains, de boutiques d'alimentation, des ateliers de mécanique, de

"décoration" se pressent autour du carrefour, l'un des plus animés de Brazzaville à la tombée de la nuit, heure où les bars-dancings commencent à se remplir.

Mis à part l'activité normale d'un quartier populaire (petits étals alimentaires de micro-détail à l'entrée des parcelles, quelques artisans) rien de ce dynamisme ne pénètre à l'intérieur de la trame monotone des ruelles sableuses.

Comme dans toute la cité, les maisons qui se succèdent sont bâties selon des modèles très proches : le plus souvent murs de parpaings, crépis ou non, toit de tôle à deux ou quatre pentes. La taille moyenne du logement d'un ménage est de 37m2, et celle-ci varie peu selon les quartiers. La parcelle, lieu de vie par excellence, est ouverte sur la rue ou symboliquement entourée d'un muret n'isolant nullement des regards (il est fort mal vu de clore sa parcelle d'un mur opaque). C'est là que la plupart des ménagères installent leur "popote" (même si elles disposent par ailleurs d'un abri cuisine). C'est là aussi, dans un coin, que se trouvent les lieux de toilette et d'aisance, cabinets ou petits enclos de tôle à ciel ouvert.

Le quartier Texaco doit sans doute à sa situation le long d'une artère vitale d'avoir conservé, assez loin du centre, une densité de bâti (32 bâtiments par hectare) et de peuplement (225 habitants par hectare) comparables à celle des cités les plus anciennes.

2.2. Moungali

Moungali, au nord de la rue des Martyrs, n'a en revanche plus guère de point commun avec les vieux quartiers, si ce n'est l'abondance des inondations et des mares permanentes le long des ruelles.

En effet, contrairement à l'avenue de la Tsiémé jusqu'à Texaco, l'avenue de la Paix perd de sa vitalité en quittant les vieux quartiers. La circulation y devient moins intense, les commerces s'espacent. Au Nord, cette avenue, ne dessert plus que Moukoundo, au-delà, le goudron s'interrompt rapidement, à l'amorce de la piste de Mavama, en mauvais état sur les premiers kilomètres.

Bordant cette avenue, Moungali-nord se situe donc relativement à l'écart des pôles d'activités et flux de communication de la cité. Le petit marché des Dix Francs ne recrute guère hors du quartier qui porte son nom.

Ces quartiers sont les plus aérés du secteur antérieur à l'Indépendance. La densité du bâti, de 24 bâtiments à l'hectare, est comparable à celle de Bacongo, celle de la

population, 185 habitants par hectare, nettement inférieure à Ouenzé. L'arbre y trouve davantage sa place dans des rues plus larges et des parcelles plus vastes. La végétation occupe aussi l'ancienne "piscine" (grand réservoir naturel marécageux en partie occupée par des jardins maraîchers), les berges de la rivière Madoukou et de plusieurs petits affluents qui sillonnent les rues ; la présence de ces eaux courantes et de la végétation favorise le développement des larves de moustiques, parmi lesquels, sans prédominer, les anophèles (vecteurs du paludisme) sont plus nombreux que dans les quartiers plus densément bâtis et aux gîtes pollués.

Ces ruisseaux entravent la circulation des véhicules. En période de pluie, dans ce secteur, des ruelles entières deviennent impraticables, tant en raison des débordements qui arrachent les rares ponts de fortune confectionnés à partir de châssis de voitures par les comités de quartier, que du nombre élevé de mares et de rigoles d'eau usée qui s'élargissent irrémédiablement. Le sentiment d'être des "oubliés de l'assainissement" est très vif chez les habitants de ces quartiers. Pourtant le niveau des équipements individuels, s'il est nettement inférieur à celui de la vieille cité, ne se dégrade vraiment que vers le nord, surtout au delà de la rue Itoumbi qui constitue la limite du sous-équipement proprement dit.

Cela ne signifie nullement que l'on pénètre alors dans les "quartiers pauvres" de la ville. Le profil socio-économique des chefs de ménages y demeure équilibré, conforme au profil général: au moins 50 % de salariés, (pour la plupart des fonctionnaires) bénéficient d'un revenu stable, environ 35 % sont travailleurs indépendants (artisans, installés ou à la limite de la "débrouille", chauffeurs de taxis, etc.) parmi lesquels les commerçants représentent toujours moins de 10 % . Cette dernière catégorie, serait bien sûr plus importante si, au lieu de considérer les chefs de ménage, on s'intéressait aux activités de tous les membres de la famille : la plupart des femmes exercent un petit commerce. Enfin, près des deux tiers des familles sont propriétaires de leur parcelle.

Le non-équipement de ces quartiers tient plutôt à l'absence d'investissement public qui permettrait d'y étendre et de densifier rapidement les principaux réseaux urbains. Les ramifications des réseaux d'adduction d'eau et d'électricité ne se réalisent qu'au coup par coup, en fonction des moyens dont disposent les particuliers. C'est ainsi qu'au nord de la rue Itoumbi, 15 % seulement des familles de Moungali ont l'électricité et 26 % l'eau courante. Mais plus de la moitié s'alimentent au détail au prix de 10 à 20 francs le seau; la fréquence des coupures rend ici peu rentable l'abonnement mensuel auprès d'un voisin.

Les latrines remplacent peu à peu les fosses cimentées pour l'évacuation des eaux-vannes, avant de devenir l'unique recours dans tout le nord de la ville. Le principal motif en est la difficulté, voire l'impossibilité pour les camions vidangeurs d'accéder à la plupart des ruelles en raison de leurs ravinement de plus en plus intense à mesure qu'elles abordent les premières retombées sableuses des collines du nord de la ville.

3. AU NORD DE LA VILLE, PLUSIEURS GENERATIONS D'EXTENSIONS SPONTANEES

Difficultés d'accessibilité et carences d'infrastructures sont les deux constantes des quartiers du nord de la ville, depuis Moukondo, né dans les années soixante, où l'équipement est par endroits en cours d'amélioration, jusqu'aux extensions les plus récentes des collines du nord ; là, aucun progès n'est encore à espérer.

Moukondo, Mikalou sud et Mikalou Nord appartiennent à trois générations d'extensions récentes réalisées selon des processus comparables : lotissements des terres par des propriétaires fonciers (anciens chefs du terre), installation de vieux citadins, anciens locataires des quartiers centraux. Découpage administratif et nomination de responsables politiques de circonscription (chefs de blocs, de zone, de quartier) entérinent assez rapidement leur existence et permettent d'en contrôler l'évolution.

3.1. Moukondo

Au sud, le vieux Moukondo, qui fait encore administrativement partie de Ouenzé, est désormais achevé depuis près de vingt ans. Mis à part le ravinement des ruelles au contact de l'avenue, qui interdit le passage des véhicules, et l'apparition d'une végétation importante, il s'apparente beaucoup au quartier Texaco dont il n'est en fait que le prolongement, avec une densité d'occupation similaire. En revanche, tout le nord plus récent, et principalement les ruelles qui bordent la Tsiémé, évoque déjà Mikalou par sa physionomie aérée et l'omniprésence de l'arbre.

L'érosion, très active dans le sable, a transformé certaines ruelles en étroits ravins envahis par la végétation, parfois encombrés de carcasses de voitures, qui isolent certaines parcelles dont les murets d'enceintes surplombent le vide. Ces ravins s'élargissent rapidement : afin de les combler, des ordures ménagères sont jetées systématiquement dans les rues, ce qui accentue leur aspect confus. L'accès de ce secteur n'est possible qu'à pied.

Aux abords de la rivière, quelques maisons sur de vastes parcelles au milieu des arbres, de petits jardins. Plusieurs puits jalonnent la petite vallée ; c'est là que les familles de ce secteur enclavé viennent s'alimenter en eau.

Dans l'ensemble, Moukondo, bien qu'avant déjà plus de quinze ans d'existence, fait encore partie des régions sous-équipées de la ville : seuls 7,5 % des ménages ont l'électricité, encore ceux-ci se trouvent-ils concentrés dans les secteurs les plus anciens et les plus proches de l'avenue. Certaines améliorations sont cependant en cours : si 17 % des parcelles étaient dotées d'eau courante en décembre 1985, cette proportion demeurait alors purement théorique. Dans le quartier, la fréquence des coupures d'eau était devenu légendaire : dans certains secteurs elles duraient depuis un à deux ans ! Depuis le mois de février 1986, la situation a été rétablie grâce à la mise en service d'une nouvelle usine des eaux. La SNDE souhaite maintenant rentabiliser son installation en favorisant, par des incitations financières, la multiplication des branchements privés, en particulier à Moukondo, en amont du réseau.

Enfin, un dispensaire d'Etat sur le point d'ouvrir (depuis presque deux ans...) devrait libérer les malades de trajets de plusieurs kilomètres, en particulier les femmes du quartier qui amènent leurs enfants à la pesée obligatoire. Pour l'heure, de nombreuses infirmeries semi-clandestine suppléent à la carence d'équipement sanitaire.

3.2. Les extensions récentes le long de la route du nord.

Pour se rendre de Moukondo à Mikalou, on emprunte le début de la route du nord sur 2 kilomètres à partir du carrefour de Texaco, jusqu'au terminus des lignes de bus, de taxis et de foula-foula, qui marque aussi la limite de l'urbanisation continue. C'est là que se trouve la gare routière de Mikalou, station récente en plein essor depuis le revêtement de la RN2 sur plusieurs centaines de kilomètres, qui à stimulé, entre la capitale et le nord du pays - dont sont originaires les habitants des quartiers nord-est de Brazzaville - les échanges de voyageurs et de marchandises.

La gare routière de Mikalou concurrence aujourd'hui celle de Texaco, et est devenue le premier point de cristallisation des activités de cette extrémité de la ville. Les transactions de gros, parfois immédiatement suivies de la revente au détail s'accompagnent désormais d'une petite concentration d'échoppes d'artisans et de commerces. Le marché de Mikalou, tout proche, vient d'être agrandi et cimenté pour faire face au rapide développement de cette activité d'échange ; une boulangerie industrielle vient d'entrer en fonctionnement.

C'est aussi à proximité de ce carrefour que les habitants, après avoir cotisé, ont bâti leur dispensaire, dont la construction a été suivie, il y a peu, de l'implantation d'un petit dépôt pharmaceutique privé, puis récemment d'une pharmacie d'Etat. A la tombée de la nuit, la population se presse entre les petites boutiques , au bord du carrefour, où se sont installées, à la lueur des lampes à pétrole, les vendeuses de poulet grillé du marché de nuit. Au delà du terminus s'étend la marge active du front d'urbanisation. De part et d'autre, bordant la rivière Tsiémé, Mikalou Sud et Mikalou Nord constituent deux générations des extensions récentes de la ville.

Mikalou sud s'est développé il y a une dizaine d'années à partir d'un ancien noyau villageois, au bord de la Tsiémé . Les habitants, vieux brazzavillois en grande majorité propriétaires, sont installés en moyenne depuis 5 ans dans cette partie de la ville. Ce quartier très verdoyant a la forme d'un triangle, étiré le long de la rivière , en contrebas de l'avenue goudronnée. Ces constructions toutes achevées, sont souvent noyées dans la végétation de vastes parcelles : la densité d'occupation ne dépasse pas ici 120 habitants par hectare. La rivière représente un élément important de la vie quotidienne : réserve d'eau pour les travaux ménagers, lavoir collectif, lieu de toilette et de jeux pour les enfants, point de rencontre entre les femmes qui viennent chercher l'eau dans les puits situés à promixité.

Mikalou nord, en revanche, est encore inachevé. Dans la partie la plus ancienne, près de la Tsiémé, les constructions terminées forment un quadrillage déjà régulier de larges ruelles sur la première colline sableuse des plateaux batéké. L'absence d'arbre, l'intensité de la réverbération solaire sur le sable et la chaleur donnent à cet ensemble un abord austère qui contraste avec le quartier précédent. Plus on s'éloigne de la rivière, plus les maisons s'espacent. Au nord-est sont les marges les plus récentes du front d'urbanisation : partant à l'assaut des collines le lotissement des parcelles bat son plein . Certaines sont encore seulement délimitées par une rangée de parpaings, d'autres propriétaires y occupent déjà une baraque de bois provisoire avant de bâtir leur logement définitif.

Tous ces quartiers recents du nord sont totalement dénués d'équipements urbains. Ni Mikalou nord, ni Mikalou sud ne sont desservis par les réseaux d'eau et d'électricité, et aucune extension de ces derniers n'est envisagée. Si, à Mikalou sud 60 % des ménages parviennent malgré tout à acheter leur eau au détail de l'autre côté de l'avenue, à Talangaï, 40 % ne consomment que celle des puits. Dans tous les quartiers plus récents, la consommation d'eau de puits est exclusive. A ces carences s'ajoutent, dans les secteurs éloignés de l'avenue et du terminus des bus, de constants problèmes de transport.

L'accession à la propriété, qui motive presque toujours l'installation dans ces quartiers, en entraînant un déménagement du centre de la cité vers la périphérie, suppose donc le renoncement à l'usage des infrastructures de base dont sont correctement pourvus les quartiers centraux. Pour ces nouveaux propriétaires, en majorité salariés, qui supportent de lourds frais d'installation ou de remboursements de prêts sur salaire, elle s'accompagne ausssi d'une réduction des dépenses courantes, et sans doute en particulier des dépenses alimentaires et de santé.

Interrogés sur leurs conditions de vie quotidienne, les nouveaux propriétaires de Mikalou, contrairement aux habitants des vieux quartiers se plaignent cependant peu. Sans nier les difficultés auxquelles ils doivent faire face, ils mettent le plus possible l'accent sur les avantages de leur nouvel environnement : "air pur", calme, verdure à proximité de la rivière, qualité de l'eau des puits privés, dûment "nivaquinisés" pour en tuer les microbes... L'installation à la périphérie de la ville est en général le seul choix pour qui souhaite devenir propriétaire, mais l'accession à la propriété demeure vécue comme une promotion.

L'achat d'une parcelle à bas prix aux limites de la ville est aussi une forme d'investissement, soit dans le but de la revendre plus cher à l'avancée du front d'urbanisation, soit pour louer tout ou partie du premier logement construit, quitte , en cas de revenus suffisants, à acheter une autre parcelle et bâtir une maison plus vaste et mieux conçue à quelques dizaines de mètres de la première.

En revanche, l'installation de locataires dans ces quartiers excentrés n'est de toute évidence motivée que par le faible coût des loyers : près du marché de Mikalou, le loyer mensuel d'une maison de 3 pièces est de 10.000 Fcfa, il dépasse 20.000 Fcfa non loin de Texaco, au bord de l'avenue de la Tsiémé. Contrairement aux "propriétaires", les locataires subissent plus qu'ils ne les acceptent les inconvénients de la périphérie.

Ces "inconvénients" semblent en particulier prendre la forme de problèmes particuliers de santé publique, si l'on en croit les résultats d' une enquête personnelle récente (novembre 1985) dans tout l'est de la ville. Ils indiquent que si 25 % des enfants de 4 à 24 mois avaient souffert de diarrhée dans les quinze jours précédents à Poto-Poto et au sud de Ouenzé, ceux-ci étaient plus de 40 % à Moukondo nord et Mikalou, secteur où l'eau consommée provient souvent des puits ou qui, lorsqu'elle est achetée au détail, risque de subir des manipulations susceptibles de la contaminer.

Parallèlement, la proportion d'enfants de "petit poids de naissance" (2500 g ou moins) qui s'élève en moyenne à 12,6 % atteint 18,5 % à Mikalou alors qu'elle est de l'ordre de 10 % dans tous les quartiers au sud de la rue Itoumbi. Ce fait est-il imputable à l'état de fatigue accru des mères, ou à une alimentation insuffisante au cours de leur grossesse, à cause des difficultés materielles de la vie quotidienne qui sont propres à ces quartiers ? Les cause précises de ce phénomène, comme du précédent, restent à démontrer, néanmoins leur concomittance est frappante.

Enfin, au delà de Mikalou nord et de "Tout pour le Peuple" le lotissement de parcelles par les propriétaires fonciers se poursuit jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du terminus de Mikalou. Vers l'ouest, Mikalou nord fait immédiatement face, de l'autre côté de la Tsiémé, à l'extension la plus récente de Moukondo. Entre cette dernière et les quartiers de la Mfilou, à l'ouest de la ville, la jonction est en train de se réaliser au nord de l'aéroport. L'aéroport de Maya-Maya qui jusqu'aujourd'hui séparait nettement quartiers de l'ouest et de l'est, quartiers de gens du sud et ceux des gens du Nord, sera bientôt enserré par le mouvement rapide de croissance de la ville (6,5 % par an au cours des dix dernières années). On a vu combien les conditions de vie des citadins sont variables selon les secteurs, au sein même de l'ensemble du quartier apparemment le plus homogène de la ville. Que signifiera "vivre à Brazzaville" lorsque l'urbanisation aura dépassé les premiers revers des plateaux sableux, loin des routes, des équipements, des points d'eau et des emplois ?

TROISIEME PARTIE

L'APPROVISIONNEMENT

L'APPROVISIONNEMENT DE BRAZZAVILLE EN HYDROCARBURES

Raymond BITEMO

CEG du Drapeau Rouge

L'approvisionnement du Congo en hydrocarbures est essentiellement assuré depuis 1975 par Hydro Congo, entreprise d'Etat ayant le monopole national de distribution et de commercialisation des produits importés et fabriqués localement par la CORAF (1) et l'UFALU (2). Il s'agit des produits suivants: l'essence super, le pétrole lampant, le gaz oil, les lubrifiants, le fuel oil, le gaz butane, les produits d'aviation (kérosène et avagas) et les produits spéciaux.

Cinq zones commerciales dotées chacune d'un ou de plusieurs dépôts, se répartissent la distribution de ces produits sur l'espace national. Il s'agit des zones de Pointe-Noire, de Loubomo, de Brazzaville, du centre et du nord.

Pointe-Noire, où se trouvent situés le port maritime, la CORAF et l'UFALU, possède un grand dépôt éclateur de 59 315 m3 et approvisionne les dépôts des zones commerciales de Loubomo et de Brazzaville. Ceux du centre et du nord sont à leur tour approvisionnés par le dépôt éclateur de Brazzaville. Celui-ci joue ainsi un double rôle : distribuer les hydrocarbures dans sa propre zone commerciale et approvisionner les dépôts du centre et du nord. Pour cela, Brazzaville possède le deuxième dépôt du pays, après celui de Pointe-Noire. Il est situé à Mpila avec une capacité totale de stockage de 22 305 m3 de produits en vrac répartis comme suit :

- essence super : 5 bacs de 6 789 m3 au total
- pétrole lampant : 2 bacs de 502 m3 - " -
- gas oil : 9 bacs de 6 246 m3 " - " -
- fuel oil : 5 bacs de 925 m3 " - " -
- Kérosène (jet1) : 3 bacs de 7 043 m3 " - " -
- avagas : 2 bacs de 800 m3 " - " -

Brazzaville possède en outre un dépôt de gaz butane de 207 m3 et un dépôt d'emballés de 2 000 fûts.

Pour approvisionner Brazzaville, Hydro Congo fait transporter les hydrocarbures par le CFCO. Elle possède 125 wagons citernes de 55 m3 chacun, dont 122 pour les produits liquides et 3 pour le gaz butane. L'approvisionnement de

Brazzaville dépend totalement du CFCO dont le système de transport présente des insuffisances : fréquents déraillements, vétusté et insuffisance des locomotives de traction, faible durée de rotation des wagons-citernes entre Pointe-Noire et Brazzaville (8 à 9 jours en 1984 contre 4 à 5 jours en 1975), retards dans le dépôtage etc.

Ces défaillances ne permettent pas à Hydro Congo de constituer à Brazzaville des réserves importantes de longue durée, pourtant nécessaires. Les stocks sont en permanence au point le plus bas. Ce manque quasi total de réserves prive la capitale d'hydrocarbures lors des défaillances passagères mais fréquentes du CFCO. Ces pénuries perturbent et paralysent ainsi les diverses activités urbaines. Certaines interruptions prolongées du trafic CFCO obligent Hydro Congo à approvisionner le dépôt de Mpila en faisant transiter les produits par la République du Zaïre suivant le circuit Pointe-Noire - Matadi - Kinshasa - Brazzaville. Ainsi en 1985 par exemple, 22 545 t de kérosène et 8000 t de gas oil ont transité par le Zaïre, ce qui pénalise lourdement le compte d'exploitation de l'entreprise.

En dépit des problèmes de transport, Brazzaville reçoit en moyenne 200 à 250 000 m3 d'hydrocarbures par an et les quantités reçues augmentent chaque année. La distribution des hydrocarbures à travers la ville s'effectue au moyen de camions-citernes pour les produits liquides, de camions-plateaux pour les produits en fûts et des camions-casiers pour le gaz. Mais le mauvais traitement des commandes, l'insuffisance et la mauvaise gestion du parc auto engendrent des performances médiocres qui expliquent en grande partie les fréquentes ruptures de stock dans les stations de vente.

En dehors des produits d'aviation vendus directement aux compagnies aériennes à l'aéroport de Maya-Maya, les ventes en gros des autres produits s'effectuent essentiellement au dépôt de MPila, où ils sont livrés aux différentes stations de vente disséminées dans la ville et aux gros consommateurs (entreprises et établissements publics ou privés) possédant de petits entrepôts de stockage d'hydrocarbures destinés à leurs propres besoins. Compte tenu de l'insuffisance des camions de livraison au niveau d'Hydro Congo, la plupart des gros consommateurs privés assurent eux-mêmes le transport de leurs produits.

Les ventes au détail se font à partir d'un réseau de 42 stations inégalement réparties suivant les quartiers. L'ensemble des ventes au détail de tous les quartiers de la ville représente 70 % pour le super, 17 % pour le pétrole lampant, 13 % pour le gaz oil. La distribution des différents produits par quartiers laisse apparaître de profondes disparités qui s'expliquent à la fois par le niveau social des habitants et par l'importance des activités de chaque quartier.

Brazzaville absorbe chaque année plus de la moitié des approvisionnements du pays pour les produits suivants : Jet (87%) lubrifiants (75 %) ; essence super (59 %) ; gaz butane (54 %) et avagas (54 %). Elle occupe donc une place de choix dans la consommation nationale d'hydrocarbures. Mais la distribution incohérente pratiquée par l'entreprise ne satisfait pas les besoins d'une population urbaine sans cesse croissante et dont les activités augmentent également. L'absence d'une stratégie véritable pour la constitution des stocks importants et de longue durée, rend la capitale extrêmement vulnérable à toute défaillance du CFCO dont elle dépend étroitement. Ainsi, pour atteindre ses objectifs, Hydro Congo devrait se doter de moyens propres suffisants pour garantir les approvisionnements des différentes zones commerciales. Le choix d'une politique de distribution des hydrocarbures cohérente et efficace devrait fournir aux consommateurs en permanence et en quantité suffisante les produits dont ils ont besoin pour mener leurs activités.

Notes

(1) Congolaise de Raffinage

(2) Unité de Fabrication de lubrifiants

L'APPROVISIONNEMENT DE BRAZZAVILLE EN CIMENT

Raymond BITEMO

CEG du Drapeau Rouge

Le phénomène du développement rapide de Brazzaville pose de nombreux problèmes parmi lesquels celui de l'approvisionnement en ciment. Ce matériau de construction est actuellement dans la capitale un élément nécessaire pour tous les travaux de génie civil et est déterminant, dans une certaine mesure, pour le développement économique et social.

Le ciment consommé à Brazzaville est à la fois produit par la cimenterie nationale et importé.

La cimenterie Domaniale de Loutété (CIDOLOU), implantée à environ 200 km au sud-ouest de Brazzaville, sur le CFCO, produit du ciment depuis 1968. L'usine originelle, d'une capacité de 80.000 t par an, devait couvrir à l'époque les besoins du Congo et de la R.C.A. Mais du fait de nombreux problèmes techniques et gestionnaires, l'usine ne produisait plus à pleine capacité. La production atteinte chaque année était faible (à peu près la moitié de la capacité prévue). Elle ne permettait même pas de couvrir les besoins de la capitale dont la consommation annuelle d'environ 60 000 t, dépassait largement la production nationale. Les quantités expédiées à Brazzaville représentaient environ la moitié de la production de la CIDOLOU. Cependant, l'approvisionnement, déjà faible, était également irrégulier à cause de la fourniture insuffisante de wagons CFCO à la CIDOLOU.

En septembre 1983, à la suite d'un incendie qui avait endommagé le broyeur et le rhéostat, l'usine cessa de produire. Des travaux de réfection et d'agrandissement sont entrepris pour porter la capacité de production de l'usine à 250 000 t par an. Depuis la reprise de la production en Mai 1985, la CIDOLOU fonctionne à plein rendement mais évacue difficilement le ciment produit vers les grands centres de consommation comme celui de Brazzaville du fait du problème de transport. En effet, l'entreprise, ne disposant pas de wagons privés, dépend entièrement du CFCO pour le transport du ciment. Malheureusement, la fourniture de wagons irrégulière et insuffisante ne permet pas à l'usine d'évacuer le produit fini à un rythme adapté au niveau de production. Cette inadéquation entre le rythme de production et

le transport a entraîné l'arrêt technique d'une partie de l'usine en février-mars pour permettre d'évacuer partiellement le ciment stocké dans les trois silos d'une capacité totale de 18 000 t. Ainsi, l'approvisionnement de la capitale par la CIDOLOU reste toujours faible et irrégulier.

Brazzaville reçoit également du ciment importé de divers pays, notamment de la République du Zaïre et de l'Espagne. De 1973 à 1985, des quantités importantes mais variables suivant les années, provenaient du Zaïre pour pallier l'insuffisance des approvisionnements de la ville par la CIDOLOU (36 055 t en 1980; 64 060 t en 1981 etc.). On a cessé d'importer le ciment zaïrois en mars 1985 au profit du ciment espagnol importé par les "silos à ciment du Congo" (SIACIC) ; une entreprise d'Etat à caractère commercial a été créée en février 1982 pour importer de l'Espagne un million de tonnes de ciment pendant 5 ans, dans le but de compléter la production de la CIDOLOU agrandie, qui ne suffisait plus à satisfaire les besoins prévisionnels du Plan Quinquenal 1982-1986, fixés à 291 500 t en 1985 et 332 500 t en 1986. Ainsi, deux silos de 5000 t chacun sont respectivement installés à Pointe-Noire et à Brazzaville. Pour le transport du ciment, l'entreprise possède une trentaine de wagons spéciaux de 50 t chacun assurant la navette entre Point-Noire et Brazzaville. Mais l'insuffisance de moyens de traction au niveau du CFCO augmente la durée de rotation des wagons et retarde souvent l'approvisionnement du silo de la capitale, régulièrement en rupture de stock. Et lorsque ces ruptures de stock coïncident avec l'absence du ciment de la CIDOLOU sur le marché (ce qui est fréquent), Brazzaville connaît alors pendant une à deux semaines, de graves pénuries qui perturbent surtout les activités des petits consommateurs. Les premières livraisons de ciment dans la ville s'accompagnent généralement d'une forte spéculation de 20 % en moyenne sur les prix de vente au détail.

D'avril à décembre 1985, SIACIC a expédié à Brazzaville 24 929 t de ciment au total, soit 39 % des importations globales effectuées par cette entreprise. Ajoutons également que, suivant les années, Brazzaville enregistre l'entrée de petites quantités de ciment provenant des pays socialistes (URSS, Cuba, Chine) pour réaliser des projets prévus dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Congo et chacun de ces pays.

Brazzaville reçoit en moyenne 60 000 t de ciment par an dont 10 000 t environ sont réexpédiées vers le Nord et le Pool. Avec une consommation urbaine de 50 000 t par an, la capitale du Congo est le plus grand centre de consommation du pays. Ce fait met en évidence l'existence d'un potentiel d'expansion dû à l'importance des constructions tant publiques que privées. La consommation urbaine qui représentait 45 % de la consommation nationale en 1980, n'en représente plus que 30 % en 1985. Cette diminution sensible de la consommation s'explique par des facteurs

conjoncturels défavorables. En effet, le "glissement" du Plan Quinquenal depuis 1984 et l'application du Programme d'Ajustement structurel (P.A.S.) en 1985, ont eu pour effets la baisse du pouvoir d'achat des citadins et surtout la diminution des grands travaux de construction financés par l'Etat.

Le marché étant réduit, la CIDOLOU et SIACIC, deux entreprises d'Etat, se livrent à une concurrence acharnée pour écouler leurs produits respectifs. SIACIC, pratiquant des prix de vente compétitifs, a eu l'avantage sur le marché brazzavillois pendant quelques mois. Cette situation, préjudiciable à la Cidolou, a été réglée en juillet 1985 par un texte du Ministère du Commerce harmonisant les prix de vente du ciment de toutes origines. Malgré cela, un problème d'ordre juridique demeure encore entre les deux entreprises : la CIDOLOU ayant depuis 1968, le monopole de production et de commercialisation du ciment sur l'ensemble du territoire national et, compte tenue de sa production et du marché actuel, refuse de céder une partie du marché à SIACIC à laquelle elle demande d'arrêter l'importation et d'alimenter ses silos avec le ciment en vrac produit par la CIDOLOU. En attendant les décisions des autorités compétentes, SIACIC poursuit normalement ses activités.

Le ciment est consommé à Brazzaville par trois catégories d'utilisateurs :

- les entreprises de construction et des travaux publics sont les plus gros consommateurs de ciment (50 %), parce qu'ils sont les principaux exécutants de grands travaux de construction financés par l'Etat et par des organismes internationaux ;
- les ménages absorbent environ 35 % de ciment pour la construction des maisons d'habitation ou de commerce, des tombes et la réalisation de petits travaux divers. Leur consommation, faible en saison des pluies, augmente fortement lors des trèves pluviales. C'est d'ailleurs à ces périodes que l'on constate une demande élevée de ciment dans la ville.
- Les services et administrations tels que la municipalité, la S.N.E, la S.N.D.E., et l'O.N.P.T., consomment près de 15 % de ciment pour réaliser divers travaux dans le cadre de leurs activités.

La consommation de ciment par quartier est cependant disparate et difficile à déterminer en raison de l'emploi diffus du ciment dans la ville. Dans une ville du tiers monde comme Brazzaville, en pleine croissance et où les problèmes du logement, de canalisation des eaux de pluie, d'aménagements divers se posent avec acuité par leur insuffisance et leur qualité, le ciment représente un des éléments fondamentaux en mesure de contribuer à leur résolution. Malheureusement, pour diverses raisons, l'offre qui ne correspond pas à la demande,

engendre de nombreux problèmes au niveau de la commercialisation et de la consommation. Une politique cimentière harmonieuse et réaliste mérite d'être mise en place par les autorités compétentes pour permettre à la ville de se développer normalement et aux citadins d'accéder au bien-être avec un habitat adéquat.

LE RAVITAILLEMENT VIVRIER DE BRAZZAVILLE

Jean-Pierre MASSAMBA

DGRST/ORSTOM

Entre 1960 et 1980 la population nationale du Congo passe de 90 000 à 1 500 000 habitants, soit un taux d'accroissement annuel de 2,6 % . Dans le même temps la population de Brazzaville croît de 7 % par an avec 420.000 habitants en 1980 et celle de Pointe-Noire de 6,5 % l'an, soit 195.000 habitants en 1980, alors que la population rurale stagne à 0,6 % . L'augmentation importante des effectifs humains à Brazzaville pose le problème du ravitaillement vivrier. L'enjeu est tellement important que le bassin vivrier de Brazzaville est étendu à l'ensemble du territoire. Mais ce bassin vivrier est loin de résoudre le problème, si bien que le système fait appel à l'extérieur pour rémedier à l'insuffisance de la production nationale. La filière paysanne rencontre ses principales difficultés au niveau de la production ; les actifs ruraux, les femmes en particulier, ne peuvent plus faire face aux besoins alimentaires des centres urbains en expansion accélérée. En fait, les ruraux, déjà vieux, sont incapables de satisfaire aux besoins de la ville.

De plus, les investissements et les actions de l'Etat sont orientés vers un développement agricole moderne, cependant, ceux qui nous nourrissent tous les jours ne sont pas pris en compte par les projets.

1. LE FONDEMENT HISTORIQUE URBAIN

Les récits des premiers explorateurs débarqués au Congo, s'accordent pour affirmer que ce pays n'avait pas réellement une tradition urbaine. Les agglomérations d'alors sont présentées comme des petits villages. Dans ces villages les traditions imposent la production alimentaire comme une affaire de toute la communauté. Cette production était contrôlée par le chef de clan et aucune activité ne se réalisait en dehors de son autorité.

Le principe fondamental auquel obéissait la communauté familiale présentait trois principaux aspects :

- la pérénnisation du groupe ;
- l'auto-suffisance alimentaire ;
- l'autonomie politique.

Ces trois aspects étaient confondus dans la pratique, et toute action entreprise par le chef de la communauté portait simultanément sur l'ensemble de ces objectifs. La différenciation fondée sur le sexe intervenait surtout dans le domaine de la division du travail ; des tâches déterminées étaient assignées à l'un ou à l'autre sexe. D'une manière générale, la femme était affectée à des tâches liées à la production alimentaire.

Mais avec la colonisation, des postes administratifs vont naître partout pour collecter l'impôt capitation. Avec l'évolution, certains de ces postes vont devenir des grands centres urbains et d'autres auront l'aspect de centres secondaires. Quelques-uns de ces centres urbains ont souvent les structures d'une mini-métropole, avec des conditions matérielles et sociales proches. C'est le cas de Brazzaville et Pointe-Noire; à part ces deux centres, les autres agglomérations sont des centres secondaires. Avec l'urbanisation, l'organisation sociale d'antan a depuis longtemps disparu. Les communautés familiales ne travaillent plus pour satisfaire leurs besoins mais produisent pour approvisionner le centre urbain de Brazzaville. En même temps, les comportements à l'intérieur de ce centre se modifient et donnent naissance à ce que l'on pourrait appeler la civilisation urbaine. Les citadins de ce centre sont devenus des consommateurs non producteurs de leurs vivres. Il en résulte des problèmes de tous ordres et en particulier celui du ravitaillement vivrier.

2. ANALYSE DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

La ville de Brazzaville compte 110 000 habitants au moment de l'indépendance. D'après le recensement de 1984, cette capitale renferme 595 102 habitants. Ce chiffre représente 31 % de la population totale du pays. Une grande partie de la population est concentrée dans cette ville. Tous les ans, des familles entières quittent le monde rural et viennent gonfler les effectifs de ce centre. Ce tableau de répartition montre d'une manière évidente le dépeuplement de la zone rurale au bénéfice des grands centres.

ZONES	1974	1984	Taux d'accroissement annuel (%)
Rurales	62,1 %	48,9 %	1,2 %
Communes	37,9 %	51,1 %	6,38%
Total pays	100,0 %	100,0 %	3,48%

Source : Recensement général de la Population et l'Habitat 1984. Vol.1 - Ministère du Plan.

Il faut souligner que ce phénomène s'accompagne de problèmes de ravitaillement. Le ravitaillement de ce centre exige une augmentation de la production agricole des zones rurales et une amélioration des circuits commerciaux souvent archaïques. Il est évident que les régions rurales, qui doivent contribuer à cette augmentation de la production, se dégradent au profit des grands centres urbains.

A Brazzaville, les jeunes affluent qui méprisent les contraintes de la vie rurale. Mais ce mouvement s'accentue pour diverses raisons. Pour la plupart d'entre-eux, la ville attire la main d'oeuvre. Les raisons sont parfois d'ordre psychologique; la ville séduit en tant que telle. Le désir d'améliorer ses revenus constitue un autre facteur qui pousse les ruraux à déserter leur terre. A cet égard, les écarts entre les revenus urbains et les revenus ruraux sont considérables. L'ampleur de l'exode rural a nettement dépassé la capacité du secteur urbain à n'offrir des emplois productifs qu'à une petite fraction des nouveaux venus. Parmi ces éléments, l'enseignement apparaît comme un facteur dominant dans l'exode rural. En effet, vers les années 1960/1976, il n'existait pas d'enseignement secondaire dans les zones rurales et toutes les structures d'accueil étaient concentrées à Brazzaville. Un autre élément expliquant l'urbanisation intense est la concentration des structures administratives, économiques et sociales en milieu urbain. Tous ces facteurs contribuent au dépeuplement de la zone rurale. L'exode rural s'accompagne d'une quasi stagnation du monde paysan et d'un vieillissement de la population. Par contre, le monde urbain connaît un dynamisme inquiétant du fait que toute la population jeune susceptible de produire se retrouve dans ce milieu.

3. LE RAVITAILLEMENT VIVRIER DE BRAZZAVILLE

Le ravitaillement vivrier de la ville de Brazzaville, donne lieu à d'importants courants d'échange entre les zones rurales. Toutes les voies de communication aboutissent en ville ; ce sont les gares, fluviale, routière et aérienne. Selon les statistiques établies en 1967, sur 71 375 tonnes de produits vivriers produits traditionnellement, 25,3 % ont été transportés par voie ferrée, 67,3 % par route et 7,4 % par voie fluviale. Le transport des produits vivriers s'effectue exclusivement par ces voies, et au-delà de ces infrastructures, l'acheminement des produits se fait sur la tête des hommes.

Souvent les quantités des marchandises sortant des zones rurales sont difficiles à évaluer, du fait qu'il n'existe pas de contrôle aux portes de sortie. Mais il est possible de s'en faire une idée à partir des données enregistrées dans les gares. A titre indicatif, la quantité des produits alimentaires qui transitent par la gare de Bouansa, représentent 3 000 tonnes de

marchandises par an, et l'essentiel des chargements est constitué de manioc destiné à Brazzaville. Une dizaine de gares participent de façon constante au ravitaillement de la capitale. Ce sont par ordre d'importance, Mont-Belo 30 % du tonnage, Bouansa 24 %, Mindouli 15 %, Kinkembo 11,5 % et Kingoyi 8 % (1).

Certaines gares se sont spécialisées dans le ravitaillement de Brazzaville, à tel point que les habitants de ces gares ne trouvent plus en quantité suffisante les vivres pour leur propre alimentation. Cette situation provoque parfois la déterioration de l'état nutritionnel de certaines populations rurales. Il est opportun ici d'examiner l'organisation de la collecte de produits alimentaires, ainsi que les agents économiques qui animent cette circulation. C'est par le réseau des marchés ruraux que s'effectue la collecte de denrées alimentaires. Les petits marchés se tiennent dans les villages où s'arrêtent les commerçants-transporteurs qui sillonnent les régions. Ces commerçants transporteurs, pour la plupart originaires de Brazzaville, assument la collecte.

L'économie rurale de tout l'arrière pays est essentiellement organisée pour fournir l'essentiel de l'approvisionnement. Celui-ci a créé un courant commercial original d'une zone régionale à l'autre. Ce courant dépasse parfois les limites nationales pour certains produits. Enfin, il suffit de se rendre à la gare ferroviaire ou au Beach, pour se rendre compte que les régions rurales et notre voisin le plus proche le Zaïre, participent à l'approvisionnement de la capitale congolaise.

En outre, tout le système d'approvisionnement est organisé de façon telle que ce centre reçoit la plupart des denrées alimentaires produites dans les zones rurales. En même temps, il est le seul centre, à l'exception de Pointe-Noire, à bénéficier d'un apport suffisant en produits alimentaires.

On peut dire d'emblée que la production nationale est insuffisante. La raréfaction des denrées alimentaires élève les prix pratiqués sur les différents marchés. Cette insuffisance conduit le pays à régler le problème par des importations massives. Cette politique s'accompagne d'un changement culturel des habitudes alimentaires. Si le pain de blé a, en quelque sorte, trop réussi à se généraliser, cela est dû en grande partie au déficit chronique du manioc. De plus, l'augmentation du prix des produits dérivés du manioc a favorisé la percée actuelle du pain. Depuis 1972, la consommation de la farine du blé s'accroît, et l'on peut estimer qu'en 1983, 640 000 tonnes d'équivalent de farine seront importées pour une valeur de plus de 5 milliards de francs CFA (2).

Par ailleurs, Meunier Lobey (2) nous signale que la consommation de manioc par habitant en ville diminue :

- consommation rurale..... 500 kg/hab./an
- consommation urbaine..... 250 kg/hab./an

La substitution du manioc par le pain de blé est importante au niveau des grandes villes. Elle se manifeste aussi bien dans les milieux à bas revenu que dans les strates à haut revenu. La pénétration actuelle du pain de blé au Congo est due davantage à un approvisionnement défectueux des centres plutôt qu'à un changement profond des habitudes alimentaires.

4. LES PRODUITS ALIMENTAIRES EN PROVENANCE DU ZAIRE

Placées face à face de part et d'autre du fleuve Congo, Brazzaville et Kinshasa bénéficient d'un grand privilège sur le plan socio-économique et culturel. Entre les deux villes, la circulation de biens et de personnes est importante. Ce courant remonte à l'époque coloniale, mais s'est accentué ces dernières années. L'augmentation de la population dans les deux pays et les difficultés économiques du Zaïre sont peut-être à l'origine de cette accentuation. Depuis 1976, la monnaie zaïroise n'a cessé de baisser et cette situation a diminué le pouvoir d'achat de la population. Cette baisse du pouvoir d'achat contraint les zaïrois à exercer des activités diverses pour avoir des revenus suffisants. C'est ainsi que les Kinois viennent à Brazzaville liquider leurs produits pour se procurer des devises et améliorer ainsi leurs revenus. Par cette entremise, les zaïrois rapportent des produits qui font défaut sur le marché kinois. Ces opérations favorisent l'introduction des produits fabriqués localement au Congo, mais l'apport du Zaïre s'avère plus important dans ce domaine, car Brazzaville est devenue un centre de consommation des produits zaïrois. C'est essentiellement le Zaïre qui approvisionne la capitale congolaise en manioc. Le déficit actuel en manioc au Congo est mis en évidence par la hausse des importations en provenance du Zaïre (près de 11 000 tonnes de cossettes en 1980 soit l'équivalent de 44 000 tonnes de tubercules).

Le manioc, introduit au Congo au XVIe siècle par les portugais, demeure l'aliment de base des congolais avec 306 kg d'équivalent tubercule par personne et par an.

La croissance de Brazzaville a rendu nécessaire l'augmentation de la part commercialisée de cette production. A. Auger a pu avancer en 1967 que la capitale congolaise avec ses 162.000 habitants consommait 53 000 tonnes de manioc sous toutes ses formes. Il est fort probable que, depuis, ces besoins aient augmenté.

Au bout du compte, la production nationale, en régression constante, est loin le pallier le besoin en chikwangue (pain de manioc). La prépondérance du manioc Zaïrois se manifeste de plus en plus sur le port de Yoro, qui est l'une des voies de pénétration des produits alimentaires en provenance de notre voisin. Le manioc n'est pas le seul produit alimentaire écoulé sur nos marchés. Le Beach de Brazzaville, qui est un autre point de pénétration, écoule des poulets congelés, de la viande,et des légumes provenant de ce pays.

Il résulte de ce trafic entre Brazzaville et Kinshasa une prolifération des petits métiers : pousse-pousseurs, manutentionnaires, artisans etc. Ce trafic engendre une catégorie d'activité que de nombreux jeunes en quête d'emploi exercent. A priori ces petits métiers semblent être une solution aux problèmes de chômage qui sévit à Brazzaville (3).

5. STRUCTURE DES MARCHES

Il s'agit de voir comment s'effectue la vente des produits dans les marchés de quartier, de rue et de parcelle. Les marchés urbains sont essentiellement des lieux de transaction des produits alimentaires. A cela s'y ajoute des produits non alimentaires bibelots, tissus, etc.

Dans les marchés de Brazzaville (Total, Moungali, Ouenzé), les femmes et les hommes distribuent des produits différents. Dans la majorité des cas, les produits vivriers tels que les légumes, les fruits, le poisson sont sous le monopole des femmes, alors que les hommes se spécialisent dans la vente de la viande de toutes sortes et de produits non alimentaires.

Le trait le plus caractéristique du marché urbain est la multiplicité de petits vendeurs qui prolongent le marché dans la rue et dans la parcelle. En effet, chaque vendeur a la possibilité d'étaler sur une petite table de circonstance, dans la rue ou devant sa parcelle, des petits tas d'arachides, de bananes, etc. Le consommateur peut trouver à quelques pas de chez lui les produits dont il a besoin, huile, tomate, manioc, foufou et friandises. Les marchés de nuit, situés en général à proximité des cinémas et des dancings, offrent essentiellement des plats cuisinés. Ils se constituent le plus souvent dans les rues éclairées les plus fréquentées. Le promeneur peut ainsi se procurer brochettes de viande et tout autre denrée à des heures tardives. Tout ce petit commerce permet à certains citadins de se procurer des revenus pour pouvoir subsister. Quand les revenus du ménage semblent insuffisants, ce type d'activité permet de faire l'appoint. Toutes ces activités ne sont que des moyens de fortune qui assurent la survie.

6. EVOLUTION DES IMPORTATIONS ALIMENTAIRES

Les importations alimentaires ont coûté au gouvernement congolais 46 milliards de francs CFA en 1985 (4). Cet accroissement des importations traduit bien l'ampleur et l'augmentation des besoins. C'est le signe révélateur d'une dépendance alimentaire de plus en plus étroite avec le milieu extérieur. Ceci traduit aussi l'incapacité de notre propre système de production à répondre aux besoins des congolais. La progression de la dépendance alimentaire de plus en plus forte semble correspondre non pas à l'accroissement de la population totale, mais à la croissance de la population urbanisée.

L'augmentation la plus spectaculaire est celle des imports de blé, farine et pâtes alimentaires. Au début des années 50, le Congo n'importaient que 5 000 tonnes de ces produits ; actuellement les importations de céréales constituent 57 % des importations alimentaires totales, et cette part a tendance à augmenter. On note aussi une forte augmentation des imports de riz, de produits alimentaires conditionnés (conserves, surgelés) et notamment de produits que le Congo pourrait largement produire.

La situation alimentaire actuelle expose les populations, plus particulièrement celles à bas revenus, à des risques de malnutrition. Les produits importés coûtent excessivement cher et ils sont inabordables pour certains citadins. Face à cette situation qui se dégrade de jour en jour, les familles brazzavilloises ont de plus en plus de mal à prendre deux repas complets dans la journée. Actuellement, les populations rurales se nourrissent aussi de conserves, poisson salé, de pain en provenance de la ville. Ceci est surtout vrai entre Brazzaville et les villages de la région du Pool où le commerce de bois de chauffe prend le dessus sur la production vivrière.

7. POLITIQUE AGRICOLE NATIONALE

Du point de vue de la stratégie alimentaire, les actions menées jusqu'à présent n'ont pas favorisé l'émergence d'une agriculture dynamique. Les actions de la politique d'investissement ont plus porté sur le redressement des entreprises agricoles d'Etat en déficit. Ce sont ces unités qui ont bénéficié pendant le plan quinquenal 1982-86 de la part de 6,6 % destinée à l'agriculture. En fait, la politique agricole est défavorable aux productions vivrières traditionnelles. L'Etat compense la crise des secteurs traditionnels en développant le secteur industriel. Si l'on prend le seul exemple de la pêche, il faut savoir que la pêche artisanale qui est aux mains des pêcheurs béninois et congolais a apporté sur les plages de Pointe-Noire 27 000 tonnes de poissons en 1983, alors que COPEMAR, qui dispose d'un système moderne de pêche, n'a débarqué que 2 500 tonnes la même année. A

ce propos, on se pose ici la question de savoir si cette unité est rentable. Ne vaudrait-il pas mieux encourager les artisans pêcheurs, plutôt que de choisir de lourds investissements?

Le problème du ravitaillement vivrier de Brazzaville a amené le Gouvernement congolais à lancer un vaste programme d'implantation industrielle, destinée à assurer un approvisionnement régulier des centres urbains.

Ce programme vise à favoriser un pôle de développement industriel dans le pays. Dans ce contexte, a été installée à Mantsoumba une unité industrielle de transformation de manioc en farine foufou pour pallier l'insuffisance de cette denrée. Une autre unité, l'usine de SOCAVILOU, produit des poulets destinés uniquement au milieu urbain. Pour ne citer que ces deux unités, on peut dire que ces grandes industries ne remplissent pas leur rôle. Dans la réalité, ce sont les centres secondaires, c'est-à-dire, les ruraux qui approvisionnement les centres urbains. La création de fermes d'Etat et la mécanisation sont loin de résoudre le problème alimentaire dans de nombreux cas, car ces fermes éprouvent des difficultés à concurrencer la production agricole traditionnelle. Les produits qu'elles présentent sur les marchés sont plus chers que ceux produits traditionnellement. Les machines modernes mises en place ne jouent pas un rôle dynamique. La lourdeur bureaucratique et le grand nombre de salariés dans ce secteur, sont un frein au développement de ces diverses unités. Pour éviter les problèmes sociaux, l'Etat est souvent dans l'obligation de subventionner les unités en déficit. De surcroît, l'Etat a dû prendre en charge une bonne partie du système d'importation, mais il ne prend pas en compte les petits producteurs paysans.

Pour sortir le pays de ses difficultés, la politique de l'Etat doit prendre en compte les petits paysans producteurs. Cette politique doit permettre une vraie distribution des ressources permettant aux paysans de capitaliser et d'améliorer leur production. Si les petits producteurs ne sont pas intégrés dans les projets, il ne peut y avoir de vrai développement.

BIBLIOGRAPHIE

(1) Codou A. : Evolution des importations et exportations des produits agricoles et alimentaires par le port de Pointe-Noire de 1949-1983, communication présentée aux 1ères journées géographiques, Brazzaville, 1985.

(2) Henry Meunier Lobey : Projets d'implation de deux complexes Agro-industriels de farine de manioc - B.D.P.A. ; 1981 p. 9 Brazzaville.

(3) Kongo M. : Les petits mêtiers créés à partir du trafic entre le Zaire et le Congo à Brazzaville. Communication présentée aux Journées de Brazzaville, Brazzaville 1986.

(4) D'après CONGO MAGAZINE n° 5, Avril 1985, le Congo a dépensé 37 milliards de francs CFA en 1984, 46 milliards en 1985 pour les importations des denrées alimentaires.

LE RAVITAILLEMENT VIVRIER TRADITIONNEL DE BRAZZAVILLE
PAR MOSSENDJO (voie ferrée CFCO)

Daniel MBOYI

Université Marien N'Gouabi - Département de Géographie

La naissance de l'industrie minière dans le Haut Gabon, l'établissement pour celle-ci de voies de communication (ferrée et routière) ont suscité l'apparition des villes là où il n'en avait jamais existé. Elles se situent en des points privilégiés des nouveaux axes de circulation.

Mossendjo, capitale du Chaillu forestier, est l'une des plus importantes gares ferroviaires sur la voie Comilog. Devenue commune urbaine en 1984, cette ville rassemblait à elle seule, en 1980, une population de 14 386 habitants. Située au coeur du massif forestier dans sa partie occidentale, à près de 500 kilomètres de Brazzaville et 400 kilomètres de Pointe-Noire, cette ville est devenue aujourd'hui un centre important pour le ravitaillement en produits vivriers d'autres centres urbains du pays. Les expéditions de produits agricoles à partir de la seule gare de Mossendjo varient au cours de l'année suivant les saisons et notamment en fonction des précipitations. En 1980, par exemple, les totaux vivriers mensuels en kilogrammes, de janvier à décembre, ont été enregistrés comme suit :

- janvier	: 104 639	soit	12,21 %
- février	: 34 910	"	4,07 %
- mars	: 83 893	"	9,79 %
- avril	: 79 770	"	9,31 %
- mai	: 57 759	"	6,74 %
- juin	: 63 322	"	7,39 %
- juillet	: 58 540	"	6,83 %
- août	: 70 637	"	8,24 %
- septembre	: 82.069	"	9,58 %
- octobre	: 40 370	"	4,71 %
- novembre	: 157 369	"	18,37 %
- décembre	: 23 197	"	2,70 %
Total	: 856 475	soit	99,94 %

Au total donc 856 475 kilogrammes de produits alimentaires essentiellement locaux ont été expédiés en douze mois soit une moyenne mensuelle de 71 372 kilogrammes.

Les expéditions concernent uniquement, comme nous le montre le tableau ci-après, les produits vivriers issus de l'agriculture familiale locale; et elles n'intéressent que la seule gare ferroviaire.

PRODUITS ALIMENTAIRES ESSENTIELLEMENT LOCAUX
EXPEDIES DE MOSSENDJO VERS BRAZZAVILLE EN 1967 ET 1980
(en kilogrammes)

Produits	Quantités (kgs)	
	1967 (*)	1980
Manioc		
Roui		1 759
Tubercules		2 251
Foufou		5 265
Total	1 460	9 275
Ignames		48
Bananes		21
Arbres "tangawissi"		831
Légumes	150	
Piments indigènes		14
Riz paddy	327 800	261 071
Courges		459
Noix de palme ou		
huile de palme		19
Arachides		20 170
Animaux domestiques		
vivriers		2 551
Viande de chasse		8 263
Vivres locaux divers		14 056
Autres fruits	375	
Total	329 955	316 778

(*) d'après A. Auger

Les produits prennent la direction de plusieurs localités dont surtout les grands centres urbains :

Brazzaville : 316 778 kgs soit 36,98 %
Pointe-Noire : 456 215 kgs soit 53,26 %
Loubomo : 31 350 kgs soit 3,66 %
Mbinda : 37 694 kgs soit 4,40 %

Le ravitaillement vivrier traditionnel de Brazzaville par la ville de Mossendjo nous intéresse à plus d'un titre dans la mesure où nous pouvons procéder à certaines comparaisons par rapport aux années antérieures.

En 1967, Alain Auger faisait remarquer que plus de 18 000 tonnes de vivres divers dont 320,955 tonnes en provenance uniquement de la gare ferroviaire de Mossendjo sont parvenus à Brazzaville par voie ferrée. Treize ans plus tard c'est-à-dire en 1980, le trafic vivrier en provenance de cette localité est sensiblement resté le même : 316,778 tonnes. Cette stagnation peut se justifier dans la mesure où la plupart des produits vivriers de Mossendjo sont plus destinés à approvisionner le marché de Pointe-Noire (plus proche des Mossendjo) que celui de Brazzaville (405 contre 510 kilomètres).

Parmi ces produits vivriers et hormis les céréales (riz paddy), le manioc occupe une place de choix (les produits "vivres locaux divers" concernent également cette denrée, et joue un rôle important dans l'alimentation brazzavilloise : 9,275 tonnes sont expédiées vers Brazzaville sous trois formes :

- manioc roui.....1 759 kg
- manioc sous forme de pain (tchikouangue).....2 251 kg
- manioc sous forme de farine (foufou) ..... 5 265 kg

Par rapport à 1967, le trafic du manioc en direction de Brazzaville a été multiplié par 6,35 en l'espace de treize ans. C'est dire que cette culture a permis aux habitants de Mossendjo de sortir de l'économie de subsistance devant les exigences des marchés urbains.

La présence dans les métropoles d'un grand nombre de consommateurs non producteurs a nécessité un ravitaillement en produits vivriers plus important. Il s'est agi alors pour Mossendjo, comme pour les autres centres urbains secondaires du Congo, de passer d'une économie de subsistance, à laquelle les habitants étaient habitués, à une économie commerciale en produisant pour les métropoles un excédent vivrier.

Mossendjo apparaît comme un centre collecteur et redistributeur actif dans le domaine des productions rurales. Les conditions qu'offre Mossendjo (situation sur le réseau ferré et routier, importance de la ville dans le district...) sont en effet favorables à leur développement, surtout dans le contexte général de pénurie en denrées alimentaires que connaissent les grands centres urbains congolais.

L'APPROVISIONNEMENT VIVRIER DE BRAZZAVILLE : L'EXEMPLE DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE D'UNE FEMME COMMERCANTE

Christophe APPRILL

ORSTOM

Entreprises d'Etat et commerçants privés se partagent le ravitaillement de Brazzaville en produits alimentaires. Les premiers, l 'OFNACOM (Office national du commerce), L'OCV (Office Congolais des Produits Vivriers), l'ONIVEG, ont théoriquement le monopole de l'importation et de la commercialisation. Mais, bien souvent, le secteur privé empiète largement sur ce monopole.

Parallèlement aux filières classiques et règlementées de l'Etat, se sont instaurés des circuits dynamiques et spontanés. Sur les marchés de détail de la ville, la viande de l'ONIVEG, l'huile de l'OFNACOM sont concurrencées par la vente à meilleur prix des mêmes produits en provenance du Zaïre. Les produits vivriers échappent bien souvent à la collecte des véhicules de l'OCV pour être acheminés en ville par des transporteurs privés qui assurent des liaisons régulières là où les véhicules du monopole prennent des retards de plusieurs semaines. Exceptée la part de trafic avec le Zaïre (70 % du manioc de Brazzaville provient de l'autre rive), une grande partie des produits alimentaires rencontrés sur les marchés est transportée par route jusqu'à Brazzaville et déchargée dans les gares routières de la cité.

Celle de Total est la plus importante, la plus ancienne aussi. De bonnes pistes tracées durant la colonisation reliaient Brazzaville à Boko, petite ville de brousse où l'on passait volontiers le dimanche. Aujourd'hui, la route endommagée en certaines parties mais entièrement praticable en saison des pluies, connaît un trafic intense. La production maraîchère et fruitière de la région de Boko fut très tôt acheminée à Brazzaville et déchargée à Total, constituant ainsi l'essor du grand marché.

Durant ces quinze dernières années, le réseau routier du sud semble être entré en concurrence avec le CFCO : le transport par chemin de fer du manioc vers Brazzaville aurait diminué de 2/3 pendant cette période (A. Auger, 1970), passant de 9.700 t à 2.700t, au profit des transporteurs routiers du marché Total.

Le transport routier, qui occupa longtemps un rôle marginal, s'affirme de plus en plus comme une donnée nouvelle dans l'approvisionnement de Brazzaville.

Depuis peu, la partie nord-est de la rive est venue briser l'hégemonie du marché Total en constituant son propre réseau d'approvisionnement. Trois lieux d'arrivage se sont succédé dans la ville, qui par leur inscription dans l'espace, témoignent de l'accroissement du trafic sur la route du nord. Les alentours du marché de Ouenzé tout d'abord, la rue Gamboma plus particulièrement, tenaient lieu de gare routière. Devenue trop exigüe, il fut décidé de la transférer dans l'avenue des chars, plus spacieuse, située près du rond-point Texaco. Enfin dans le quartier de Mikalou, à la limite nord de l'urbanisation continue et du front d'urbanisation, a grandi la gare routière de Mikalou qui est vite devenue le centre actif de ces quartiers récents.

Ces gares routières et leur trafic incessant sont régies exclusivement par de petits et grands commerçants privés. Transport et commercialisation sont le fait de particuliers qui se sont lancés dans le commerce en gros de produits alimentaires. Parmi la foule de commerçantes en semi-gros voyageant comme passagères sur les foula-foula, se distinguent les organisateurs, propriétaires ou locataires des véhicules, qui dans l'approvisionnement de Brazzaville ont trouvé l'occasion d'un commerçe lucratif.

Nous présentons ici le cas de Joséphine, femme commerçante de Mikalou.

Comme beaucoup de commerçantes, Joséphine a déjà pratiqué plusieurs métiers. Après avoir vendu des beignets dans une bassine devant sa porte, elle a décidé d'investir l'argent mis de côté dans un petit commerce de coupons de pagne qu'elle allait chercher au Zaïre pour les revendre à Brazzaville. Enfin, dernièrement, elle faisait le commerce du manioc, voyageant en passagère dans les camions, rapportant trois à quatre sacs de chikwangue (pain de manioc) qu'elle revendait à Mikalou.

Aujourd'hui, Joséphine n'est plus une simple passagère : pour 250 000 F. cfa, elle loue son propre camion avec esence et chauffeur. Elle vit désormais entre le village et Brazzaville : ses sept enfants voient plus souvent son mari qui travaille à l'UJSC (Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise). Avec son frère, ils prennent la route plus d'une fois par semaine.

Leur fond initial était de 500 000 F. cfa, 100 000 F. cfa d'avance pour le propriétaire du véhicule, 400 000 F. cfa pour l'achat des denrées en brousse. A présent, les propriétaires sont payés comptant, et depuis un mois, Joséphine peut financer la location d'un deuxième camion qu'elle confie à son fils.

Ce matin, pas de camion à louer. Le départ est reporté à demain. Nombreuses sont les femmes qui pratiquent ce commerce et il devient parfois difficile de trouver un véhicule disponible. Toute la journée, elles vont s'employer à en trouver un sur la place de Brazzaville, de Talangaï à Bacongo. Une fois le marché conclu avec le propriétaire du véhicule, parfois tard le soir, le départ a lieu au petit matin, à la gare routière de Mikalou qui s'étend indistinctement des bords du goudron de la Nationale 2 aux rues sableuses qui encerclent le marché. Les commerçantes de détail venues de tous les marchés de cette partie est de la ville y passent la nuit pour être les premières lors de l'arrivée des camions ; elles s'y pressent, du matin au soir au milieu d'une foule de pousseurs et de petits revendeurs où se mêlent les pickpokets, familiers des lieux d'échange.

Ce n'est que depuis la construction de la route du nord en 1984 que le marché de Mikalou s'est transformé en gare routière : les camions arrivent et partent chaque jour par dizaines, approvisionnant Brazzaville en poisson fumé de Bouansa, en foufou de Djambala, en coco d'Abala, en gibier de N'Gabé et de la Léfini, en manioc de Gamboma...

Avant la construction de la route, l'essentiel du manioc venait du sud par le CFCO et par la gare routière du marché Total, "il fallait parler Monokotouba pour acheter". Le trafic certes existait au nord mais dans une moindre mesure ; trois à quatre jours étaient nécessaires pour aller de Brazzaville à Djambala, les pistes étaient mauvaises et les pannes fréquentes. Aujourd'jui, Mikalou est à la route du nord ce que Total est à la route du sud. On parle d'un petit Lomé et plus précisément le Lomé du Coco et du "Jacquard", c'est-à-dire du pain de manioc vanté par les gens du nord pour sa grande qualité.

Dès six heures, le camion de Joséphine arrive à Mikalou, s'immobilise sur le sable de la rue et commence à charger une dizaine de commerçantes qui feront le voyage aller/retour comme passagères, emmenant avec elles selon la demande des clients en brousse, du poisson de mer, des poulets... qu'elles troqueront contre du foufou, du manioc, du saka... Joséphine perçoit 3000 F.cfa par passager pour le voyage aller/retour et 500 à 1000 F. cfa par carton de marchandises. Elle-même emporte de Brazzaville du poisson de mer (11 000 F. cfa le carton à Brazzaville revendu 14 à 15 000 F. cfa à Etoro), des poulets (1000 F. cfa à Brazzaville, 1500 F. cfa à Etoro), de la viande congelée, du savon, du linge, toutes choses que l'on trouve facilement dans la capitale mais qui sont devenues rares en brousse.

L'essentiel du commerce s'effectue tout autour de la ville de Gamboma dans les petits villages que Joséphine connaît bien puisqu'avant de venir s'installer à Brazzaville il y a six ans,

elle habitait à la ferme d'Etoro, située dans ce district. Partant un samedi matin, le camion atteint Gamboma le soir. Le lendemain, c'est la collecte du manioc dans les villages. Joséphine achète pour 400 à 500 000 F. cfa de manioc et complète le chargement par une vingtaine de sacs de foufou (70 kg, 6000 F. cfa), parfois par des feuilles de manioc (saka-saka). Mais c'est le pain de manioc qui reste prioritaire. Préparé au village, il est particulièrement prisé à Brazzaville ; il pèse entre 700 et 900 g, elle l'achète 50 F. cfa et son prix reste fixe toute l'année.

Lundi matin, le camion quitte Gamboma, arrive à Brazzaville le soir et décharge le mardi matin à Mikalou. Une fois le camion garé, c'est l'attroupement et la bousculade à l'arrière, les femmes vendeuses de détail sur les marchés tendent des liasses de billets tout en interpellant les convoyeurs sur la plate-forme. Il est préférable de connaître quelqu'un sur le plateau du camion pour ne pas repartir les mains vides. Elles possèdent un étal dans un des marchés de cette partie de la ville et achètent couramment pour 40 000 F. cfa de manioc qu'elles écouleront en trois à quatre jours. Leur famille attend leur retour pour préparer le repas. Lorsqu'elles ne rapportent rien, le ménage passe souvent la journée sans manger.

A Mikalou, le sac de foufou se vend 11 000 F. cfa, le manioc se vend normalement à 100 F. cfa. Toutefois, lorsque plusieurs camions reviennent le même jour et que l'offre devient supérieure à la demande, les prix baissent et le Jacquard ne se vend plus qu'à 75 F. cfa, parfois même à son prix d'achat à 50 F. cfa, sa conservation devenant délicate au bout de quatre à cinq jours. Mais la plupart du temps, les six tonnes de manioc entassées dans les vieux camions Mercédes sont écoulés dans la matinée.

Sur les marchés, le manioc se revend à 125 F. cfa en temps normal. En période de crise, pendant et après les fêtes de fin d'année, le Jacquard peut atteindre 150 F.cfa, jusqu'à 200 F. cfa sur les marchés. Ce manque de manioc sur la place de Brazzaville, qui suit une flambée des prix, peut s'expliquer de deux façons. D'une part le manioc cultivé en période de fête dans les villages est réservé à l'autoconsommation, d'autre part, après Noël, les femmes commencent à délaisser le manioc pour cultiver l'arachide . Sa fabrication étant un travail long et pénible, exclusivement féminin, les femmes ont peu de temps à lui consacrer aux moments les plus chargés du calendrier agricole. Joséphine rapporte aussi des denrées destinées à la famille: foufou, ananas, canne à sucre... alimenteront la popote familiale (pour dix personnes, un sac de foufou dure trois semaines) et le petit commerce. Elle possède une table au marché de l'Intendance où sa petite fille va vendre, et devant la maison, elle revend modestement à ses voisins quelques pains de manioc, disposés sur un fût.

Pour obtenir des données fiables, il faudrait, sur les quantités transportées, effectuer des comptages sur toute une année à la gare routière de Mikalou tout en établissant une fiche d'identité des camioneurs, permettant d'observer l'aggrandissement du parc de véhicules et l'arrivée sur le marché de nouveaux commerçants.

- D'après les comptages réalisés de septembre à novembre 1983, 80 tonnes de chikouangue seraient déchargées par mois à Mikalou soit environ 960 t/an (Kibiadi).
- Sur deux jours, nous avons établi les fiches d'identité de six transporteurs de chikwangue. Chaque mois, ces derniers effectuent au moins trois à quatre voyages, souvent plus. Ces six transporteurs, à eux seuls, déchargeraient au moins mille tonnes de chikwangue par an.

Si l'on considère l'ensemble du parc de camions de Mikalou, les tonnages transportés en 1985 pourraient avoir triplé depuis 1983. En l'absence d'enquête quantitative, on peut néanmoins avancer le scénario suivant: la construction de la route du nord, la rapidité et la multiplication des transporteurs, ont provoqué une stimulation de la production paysanne orientée vers le marché urbain, désormais assurée d'être écoulée sans trop de perte, grâce à la fréquence des passages.

Le moungouelé du nord vient inonder les marchés du nord-est de la ville où prévalaient le manioc fabriqué en ville avec les tubercules du Zaïre et la grosse chikwangue du sud. Le manioc fabriqué en ville étant peu estimé et la chikwangue du sud étant, d'une manière générale, plutôt choisie pour contenter toute la famille que pour contenter le goût, on assiste à un report de la consommation sur le manioc du nord aux dépens de ces deux derniers dans les quartiers nord-est de la ville massivement peuplés par des ressortissants du nord (arrondissement de Ouenzé notamment).

Le report de consommation, conjugué à l'augmentation de la production paysanne peut entrainer à long terme une baisse de la demande en manioc du Zaïre dont Brazzaville dépend pour 70 % de sa consommation.

FILIERE DE LA CHIKWANGUE SUR LA ROUTE DU NORD

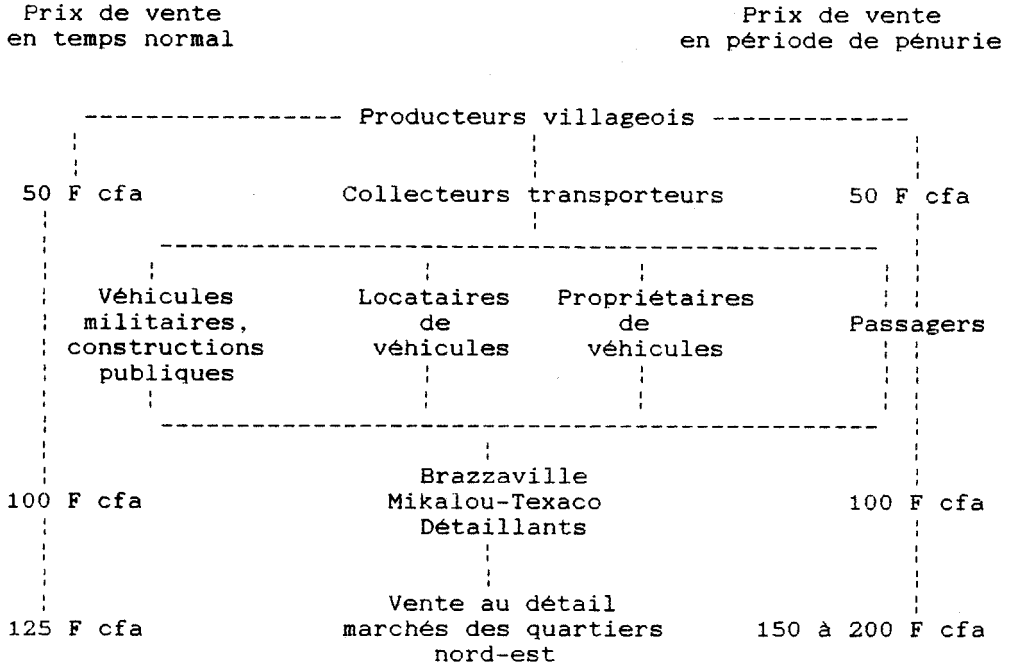

BIBLIOGRAPHIE

DUHEM, B. & Cl., Les principales filières vivrières en République Populaire du Congo ; analyses et voies d'amélioration, Brazzaville, OCV, 1983

KIBIADI, J., Les principales filières vivrières en République Populaire du Congo ; Annexe 2 : l'approvisionnement en produits vivriers de Brazzaville - Pointe-Noire - Nkayi par voie routière, Brazzaville, OCV, 1983.

AUGER, A., "Le ravitaillement vivrier traditionnel de la population africaine de Brazzaville", in La croissance en Afrique Noire et à Madagascar, Talence, CNRS, 1970.

L'APPROVISIONNEMENT VIVRIER DE BRAZZAVILLE

Claudine DUHEM

C.I.A.T.A.

Cette note présente les résultats provisoires d'une enquête sur les filières vivrières réalisée à Brazzaville en novembre, décembre 1985, et janvier 1986 (1). Les problèmes de commercialisation étant apparus comme un frein majeur au développement agricole, une connaissance plus claire de ce secteur s'est avérée nécessaire :

- pour évaluer le volume d'emplois induits par l'agriculture et ses principales caractéristiques, type d'activité, revenus, etc. ;
- pour étudier le fonctionnement des principales filières vivrières et les mécanismes de la formation des prix, de production à la distribution finale.

Afin de réunir les informations de base nécessaires, des enquêtes ont été menées sur les principaux marchés de Brazzaville. Elles ont permis d'identifier les principaux agents de la commercialisation des produits vivriers, d'en évaluer le nombre, les revenus, de mesurer les prix et les marges pratiquées par chaque intermédiaire (N.B. : les prix sont susceptibles de subir de grandes variations en cours d'année : les résultats présentés ci-dessous ne sont valables que pour la période de l'enquête). Elles ont porté sur un échantillon de 865 commerçants dont 281 grossistes, 481 détaillants de marché et 193 commerces de quartier.

1. LES PRINCIPALES FILIERES DE COMMERCIALISATION

1.1. Identification des agents concernés

1.1.1. Les effectifs

Des dénombrements systématiques ont été effectués à Brazzaville sur les marchés officiels, et dans les quartiers, pour évaluer le nombre d'agents concernés par la distribution de produits vivriers. Sur les 24 principaux marchés, 11400 commerçants de produits vivriers ont été recensés. Les sondages réalisés dans 11 quartiers de la ville, quadrillés systématiquement par les enquêteurs, permettent d'évaluer à 7 400

le nombre de petits commerces vivriers de quartier. Ils concernent essentiellement les huiles alimentaires, le manioc (foufou et chikwangue), les fruits et les légumes. Les grossistes n'ont pu être recensés de façon exhaustive, à cause du caractère épisodique et moins localisable de leur activité. Les enquêteurs en ont identifié 280. Globalement, compte tenu des incertitudes dues à la méthodologie employée, le nombre de commerçants concernés par la distribution de produits vivriers à Brazzaville peut être évalué à près de 20 000 personnes (2).

Les grossistes sont en majorité des hommes (61 %) ; très peu instruits (69 % d'analphabètes), relativement âgés (67 % ont plus de 35 ans), originaires essentiellement du Pool (36 %), de la Bouenza (21 %), des Plateaux (13 %) et du Zaïre (11 %). Les détaillants sont en majorité des femmes (94 %), plus jeunes et plus instruites (55 % d'analphabètes seulement), originaires essentiellement du Pool (60 %).

1.1.2. Les revenus

Etant donné la méthodologie employée, l'estimation des revenus annuels s'est avérée difficile. Les chiffres ci-dessous représentent les revenus mensuels à l'époque de l'enquête. Ils sont susceptibles, en particulier pour les grossistes, de variations annuelles importantes, liées au caractère saisonnier de certains produits.

DISTRIBUTION DES REVENUS PAR TYPE DE COMMERÇANT
A BRAZZAVILLE EN 1985 (en %)

Classe de revenus mensuel F.cfa	Grossiste	Détaillant marché	Détaillant quartier
< 10 000	7	35	50
10 - 30 000	8	26	34
30 - 50 000	9	15	7
50 - 100 000	18	13	6
100 - 200 000	15	9	3
> 200 000	43	2	0
Total	100	100	100

Source : Enquête "filières vivrières" - CIATA, 1985

La distribution des revenus est très inégale suivant les types de commerçants :

- 58 % des grossistes ont un revenu mensuel supérieur à 100 000 F. cfa ;
- 61 % des commerçants de marché et 84 % des commerçants de quartier ont un revenu mensuel inférieur à 30 000 F. cfa, malgré les marges élevées pratiquées. Ceci est dû au faible volume de produits vendus ;
- 50 % des commerçants de quartier ont un revenu inférieur à 10 000 F cfa/mois, nettement en deçà du niveau de survie.

La situation de ces petits commerçants est d'autant plus précaire que pour 95 % d'entre eux, cette activité est la seule source de revenus (pas de conjoint ou conjoint sans activité).

La plupart des commerçants ne disposent d'aucun moyen de transport propre. Les grossistes ont recours soit à des propriétaires de véhicules (ou de pirogues), qu'il louent à la journée, le plus souvent à plusieurs, soit au chemin de fer quand c'est possible. Ceci augmente le nombre des intermédiaires, et donc le coût global de la commercialisation. Plus du tiers des détaillantes transportent leurs produits elles-mêmes (sur la tête), les autres utilisent le taxi, le "foula-foula", le bus ou le pousse-pousse. Les commerçants ne possèdent aucune installation de stockage. Les grossistes revendent immédiatement leurs produits, le plus souvent sur les marchés, ou dans les quartiers. Les détaillants n'achètent que de faibles quantités à la fois et stockent éventuellement à la maison. Toutefois, pour la conservation de la viande et du poisson surgelés, un réseau privé de stockage est en train de se constituer, depuis le congélateur jusqu'à la chambre froide, loués à la journée aux commerçants.

1.2. Caractéristiques des principales filières vivrières

Les principaux types de filières rencontrées au cours des enquêtes sont les suivants :

1. Producteur..Office....Grossiste...Détaillant....Consommateur

2. Producteur.....Grossiste....Détaillant....Consommateur

3. Producteur.....Détaillant....Consommateur

4. Producteur.....Grossiste.....Consommateur

1.2.1. Filière 1

Cette filière concerne surtout :

- le riz, pour la majeure partie des quantités mises en marché par les Offices (OCV pour le riz local, OFNACOM pour le riz importé, soit 90 % des quantités totales) ;
- le haricot, l'arachide, la pomme de terre, vraisemblablement pour moins de 50 % des quantités commercialisées, le reste étant écoulé sur le marché parallèle (filière 2).

Cette filière peut comprendre un intermédiaire supplémentaire : 10 % des commerçants de marché, 25 % des commerces de quartier s'approvisionnent auprès de demi-grossistes (ceux-ci achètent souvent en sacs et revendent en demi-gros, en particulier l'arachide et le haricot).

1.2.2. Filière 2

C'est la filière la plus fréquemment rencontrée, qui touche plus de 70 % des quantités mises en marché.

Elle concerne le manioc sous toutes ses formes (foufou, manioc roui ou chikwangue), la banane plantain, une partie du haricot, de l'arachide et de la pomme de terre, l'huile, la viande, les oeufs et les poulets importés.

1.2.3. Filière 3

L'intermédiaire grossiste est court-circuité : 11 % des commerçants de marché, 17 % des commerces de quartiers s'approvisionnent ainsi auprès des producteurs. Cette filière concerne surtout les denrées produites à proximité de Brazzaville : poulets, oeufs, maraîchage et fruits essentiellement. Il peut également s'agir de circuits familiaux ; la détaillante vend les produits d'un parent resté au village.

1.2.4. Filière 4

Cette filière a été rarement rencontrée du fait de la méthodologie même des enquêtes. Elle concerne surtout les produits peu périssables, susceptibles d'être stockés en sacs à la maison, et consommés au fur et à mesure des besoins (foufou et riz).

On note, ce qui est logique, que le nombre d'intermédiaires a tendance à diminuer lorsque le lieu d'approvisionnement se rapproche de Brazzaville, ou lorsqu'il s'agit de circuits familiaux.

1.3. La transformation des produits

La transformaton finale des produits est assurée par les détaillantes. Il s'agit essentiellement de la fabrication de pain de manioc à partir de manioc roui, du décorticage et de la préparation de l'arachide (grillée ou en pâte).

Les producteurs tendent à commercialiser des produits de moins en moins transformés, essentiellement pour trois raisons :

- la rareté de la main-d'oeuvre disponible, particulièrement en période de surcharge du calendrier agricole ;
- le niveau des prix pratiqués à la production ;
- les possibilités de conservation : le produit transformé se conserve moins longtemps (cas de l'arachide décortiquée et du pain de manioc), ce qui augmente les risques de pertes étant donné le caractère aléatoire de l'écoulement.

Les prix à la production de l'arachide coque et de l'arachide décortiquée (respectivement 123 F et 173 F/kg avec un rendement de 2/3 au décorticage) sont tels que le producteur non seulement ne rénumère pas le travail de décorticage, mais encore perd de l'argent (près de 8 F cfa/kg).

Pour le manioc, la rémunération de la journée de travail est voisine de :
- 800 F cfa si le producteur vend des cossettes (mais il faut que le séchage soit possible, ce qui n'est pas toujours le cas en zone forestière et en saison des pluies).
- 450 F cfa s'il vend de la chikwangue ;
- 750 F cfa s'il vend du manioc roui.

La commercialisation par le producteur sous forme de manioc roui tend de plus en plus à se développer. La transformation en chikwangue est assurée en ville par les détaillantes. Le bénéfice est d'environ 7 000 F cfa par sac de manioc roui transformé, soit 70 F cfa par kilo. La rémunération de la journée est alors voisine de 1 750 F cfa soit plus de trois fois celle de la paysanne pour le même travail.

2. LA NON-TRANSPARENCE DU MARCHE

Il n'existe pas de véritables marchés de gros où se confrontent l'offre et la demande, ni sur les lieux de production, ni sur les lieux de consommation. Les producteurs, isolés, dispersés, prennent rarement en charge la commercialisation de leurs produits,mis à part quelques expériences réussies, en particulier pour la banane dans le Kouilou. Leur inorganisation les rend totalement dépendants des Offices et des commerçants privés.

Il n'existe pas non plus de grands opérateurs capables d'unifier et de réguler le marché. L'Office des Cultures Vivrières, qui pourrait jouer ce rôle, puisqu'il applique une politique de prix d'achat unique à la production sur tout le territoire, ne contrôle en fait qu'une faible partie des productions dont il a le monopole. Ses mécanismes d'interventions (vente en gros) et ses capacités de stockage insuffisantes ne lui permettent pas d'avoir une action efficace sur les prix à la consommation. L'inorganisation et la non-transparence du marché expliquent les grandes différences de prix constatées dans les enquêtes aux différents stades de la commercialisation.

Le prix à la production du kilo de cossettes de manioc varie de 122 F. cfa (Ngabé, région du Pool, accessible en pirogue), à 135 F. cfa (Loudima, région de la Bouenza, desservie par le CFCO), à 180 F. cfa (Boko, région du Pool, accessible par piste) et 220 F. cfa (Mati, Pool, route nationale 2 goudronnée). De même, le prix de la chikwangue varie de 55 F. cfa/kg (Mouyondzi, région du Niari), à 70 F. cfa (Mindouli, région du Pool, accessible par la route) et 110 F. cfa (Boko). Les zones où les prix à la production sont élevés sont également celles où les débouchés sont les plus réguliers. Les revenus paysans peuvent ainsi varier du simple au double, pour le même travail, suivant la situation par rapport aux voies de communication. Sur les marchés de Brazzaville, on a constaté des écarts de prix importants (10 à 20 %), tant au stade de gros qu'au stade de détail, écarts qui ne se justifient pas par la qualité du produit ou du service fourni.

3. LES FORTES MARGES DES INTERMEDIAIRES

La constitution des prix est en moyenne la suivante :

- pour les principaux produits vivriers :

  . prix au producteur : 20 à 30 % du prix au détail
  . marge brute de l'Office : 5 à 13 % du prix au détail
  . marge brute du grossiste : 15 à 30 % du prix au détail ;
  . marge brute du détaillant : 45 à 75 % du prix au détail.

- Pour les produits maraîchers (origine : région de Brazzaville) :

  . prix au producteur : 50 % du prix au détail ;
  . marge brute au détaillant : 50 % du prix au détail.

Globalement, pour les principaux produits vivriers, la marge des intermédiaires représente 70 à 80 % des prix au détail. Cette situation est la conséquence :

- de coûts de commercialisation élevés : la production est dispersée, les pistes mauvaises, les coûts de transport élevés.
- du nombre élevé d'intermédiaires ;
- de l'insuffisance de l'offre.

Les pénuries, si elles ont peu d'impact sur les prix à la production, provoquent des flambées des prix au détail. Les offices prélèvent des marges relativement faibles, et revendent à des prix moins élevés que les privés, mais n'ont guère d'impact sur les prix au détail : le rabais profite, non au consommateur, mais au détaillant. Ces détaillants, malgré les fortes marges pratiquées, n'ont pas des revenus très élevés, car de faibles quantités sont vendues (76 % d'entre elles gagnent moins de 50 000 f. cfa par mois).

Les grossistes, le plus souvent en situation de quasi oligopsone dans leur région, peuvent réaliser de gros bénéfices, la ressource rare étant d'une part le véhicule, d'autre part le fonds de campagne. Dans certains cas, ils achètent à crédit, et ne paient les producteurs qu'une fois la vente effectuée. D'une façon générale, les prix qu'ils pratiquent à la production sont supérieurs au prix officiels de l'O.C.V. Les marges importantes qu'ils prélèvent sur certains produits, soumis théoriquement à un monopole étatique (en particulier arachide, haricot, et pomme de terre), s'expliquent en partie par le caractère illégal de cette activité (risque de saisie de la marchandise).

4. LA CONCURRENCE DES PRODUITS IMPORTES

Les statistiques douanières, et les diverses observations réalisées aux portes de Yoro et du Beach à Brazzaville, montrent que le flux d'importation de produits vivriers s'accroît régulièrement. Il s'agit soit de denrées que l'on pourrait produire sur place (manioc, arachide, maïs, riz, poulets, oeufs), soit d'import-substitution (blé et farine). La plupart de ces importations sont peu ou pas contrôlées, et faiblement taxées, ce qui permet de maintenir des prix relativement bas à la consommation en ville, mais met les producteurs congolais en situation difficile. En effet, il se trouvent confrontés soit à des productions des pays industrialisés, issues de systèmes agricoles à haute productivité, et bénéficiant souvent de subventions à l'exportation, soit à des produits favorisés par un taux de change très avantageux (cas de la monnaie zaïroise sans cesse dévalorisée).

4.1. La concurrence directe

Les importations de poulets (3) et d'oeufs par le Port du Beach se faisaient début 1986 à des prix inférieurs aux coûts de production des éleveurs congolais (750 F cfa environ le kg de poulet au Port du Beach, 60 à 65 F cfa l'oeuf). Cette concurrence s'ajoutant aux difficultés d'approvisionnement en aliments du bétail, a contribué à mettre les petits éleveurs congolais en difficulté. En conséquence, la production locale a diminué de près de la moitié en trois ans. Le prix du manioc zaïrois (cossettes et manioc roui essentiellement) vendu au Port de Yoro était inférieur au moment de l'enquête de plus de 10 %, au prix du manioc congolais vendu en gros sur les marchés de Brazzaville. Les circuits commerciaux tendent à privilégier les produits importés, sur lesquels les marges bénéficiaires sont les plus fortes.

4.2. L'import-substitution

Le faible prix des aliments de base importés (farine et riz) contribue à concurrencer les productions locales et à accélérer les transformations des modes de consommation en ville et à la campagne. On assiste depuis plusieurs années à une réduction progressive de la différence entre le prix du foufou et celui du riz : le rapport entre le prix de la calorie du foufou et le prix de la calorie du riz est passé de 0.5 en 1978 à 0.7 en 1983 et 1 en 1985. Calculé en F cfa/kg/calorie, le prix du foufou est donc maintenant le même que celui du riz (92 F cfa/kg). La chikwangue est désormais plus chère que le pain (respectivement 130 F cfa/ kg/calorie et 117 F cfa/kg/calorie). La banane plantain devient un produit de luxe (250 F cfa/ kg/calorie).

Notes

(1) Enquête filières vivrières, CIATA, 1985.

(2) Compte non tenu des intermédiaires intervenant spécifiquement pour le transport.

(3) En fait des poules de réforme, issues des excédents de la CEE, et transitant par le Zaïre.

LE RAVITALLEMENT DE BRAZZAVILLE PAR PIROGUE

J. OUABARI

Université Marien Ngouabi - Département de Géographie

Sur l'immense bief navigable du Congo, entre le Stanley Pool et le confluent de l'Oubangui, le commerce s'est fait de tout temps sur les pirogues, embarcations légères, de forme monoxyle, creusée dans le tronc d'un arbre. Sautter (1966) fait remarquer que pour les premiers explorateurs, les Bafourou en étaient les maîtres. C'est au Stanley Pool que Guiral (1889) fut tout ému de se trouver en 1882 "en présence de quelques uns de ces Bafourou, hardis navigateurs de l'Alima, aux pirogues chargées d'ivoire, de bière de maïs et d'une variété de produits artisanaux tels les poteries, pipes, bracelets, colliers de cuivre". Kimpila, bourg attenant au débarcadère de Yoro, et Kinshasa étaient alors, semble-t-il, deux très grands marchés. Denise Paulme (1959) ajoute à ce commerce des Bafourou, celui des Batéké essentiellement constitué de produits comme l'arachide, le manioc, le poisson fumé, les noix de palme.

Ainsi, Brazzaville, tout comme Kinshasa, a largement contribué au développement de l'exploitation des eaux et des terres de son arrière pays fluvial. Les activités économiques traditionnelles qui, jusqu'à une certaine époque, n'assuraient que la subsistance du groupe familial et de maigres échanges, se sont largement ouvertes à l'économie monétaire. Des cultures comme celles du manioc, de l'igname ont été développées. Sur toute l'étendue des eaux du Stanley Pool, la pratique de la pêche s'est généralisée. Un intense courant d'échanges fut ainsi créé entre les riverains de cette partie du bassin du Congo, dont la pirogue est l'outil de communication privilégié et les consommateurs de Brazzaville.

La souplesse de la navigation par pirogue fait le grand intérêt de ce commerce ; vient ensuite, par rapport au marché d'exportation, la garantie qu'il offre d'une demande constante malgré les fluctuations des prix. De plus, ses maîtres d'oeuvre, des gens fermés, souvent méfiants, d'esprit simple, se signalent par leur labeur quotidien, leur tenacité et leur endurance au travail. Toutes leurs activités exigent d'eux un effort continu, à peine relâché aux saisons mortes.

Selon la provenance des piroguiers, ils peuvent être classés en trois groupes : les campeurs de l'île Mbamou, les riverains du couloir et ceux des affluents de la rive droite du fleuve Congo, de la sortie du Couloir à la confluence de l'Oubangui et du Congo.

Les premiers, qui se confondent, pour quelques uns, aux populations des quartiers populaires de Brazzaville, habitent l'île Mbamou, Yoro n'étant que leur port d'attache où sont stockés leurs instruments de travail et le lieu où s'effectuent leurs opérations commerciales. Dans le couloir, à l'exception des Aounou qui apparaissent comme la strate la plus ancienne du peuplement, quelques groupes de populations Bangangoulou, Batéké Alima et Mbochi, originaires des régions des Plateaux et de la Cuvette, s'y sont installés à partir d'une certaine époque. Vers les années 1915, ces derniers partaient volontiers s'engager dans les postes à bois de la CFHBC, qui s'égrenaient dans le Couloir, servant au ravitaillement en bois des remorqueurs. Les Batéké Alima venaient des districts d'Okoyo et d'Ewo, les Mbochi, d'Abala et de Boundji, et les Bangangoulou, de Gamboma. La coupe de bois a été menée de manière intensive jusqu'en 1950, date à partir de laquelle les sociétés fluviales se mirent à remplacer les machines à vapeur qui fonctionnaient au bois et avaient des moteurs diesel. La transformation se fit progressivement et fut achevée en 1952. Le travail du bois ayant disparu, les hommes ne sont pas pour autant rentrés et ont continué à vivre dans les anciens postes de Bakoula, Lengoli, Maindombé et Maimpili qui, par la suite, se sont aggrandis.

C'est avec l'ouverture de l'économie de marché dans le Couloir, caractérisée par les ventes des produits de toutes sortes à Brazzaville, que l'exode vers cette partie du cours du fleuve Congo a pris de l'ampleur au point d'avoir aujourd'hui une double origine : celle des personnes qui arrivent directement dans le Couloir par pirogue, par bateau et par route, et celle des migrants qui transitent par Brazzaville. Ces ruraux qui sont attirés par les possibilités de gagner assez commodément leur vie se déplacent aussi bien seuls qu'avec leur famille. Leur concentration dans cette sous-région, malgré la diversité de leur origine ethnique, a permis le rapprochement des hommes, a suscité leur brassage, et semble avoir contribué à atténuer les réflexes de la division tribale.

Plusieurs produits, depuis les denrées alimentaires jusqu'aux matériaux de construction traditionnels en passant par des objets d'art, arrivent à Brazzaville par pirogue .

1. LE POISSON

Les pêcheurs et les poissonniers sur pirogue constituent, de tous ceux qui s'activent dans les eaux et sur les terres du Stanley Pool, le groupe économiquement le plus actif et le plus prospère. Il doit sa vitalité au développement considérable de la pêche lié à l'accroissement de la consommation et à la valorisation commerciale du poisson d'eau douce à Brazzaville. Il semble (Sautter, 1951) que quelques décades avant le début de la colonisation au Congo, le Stanley Pool n'était pas exploité pour la pêche. Les riverains qui bordaient la rive du côté français étaient, comme c'est parfois le cas en Afrique, au bord des eaux poissonneuses, de purs terriens. Cette situation s'est modifiée avec l'arrivée, vers la fin du 19e siècle, d'un groupe de Batéké pêcheurs, sans doute apparentés aux Moye. Ils s'installèrent d'abord vers la pointe amont de l'île M'Bamou, puis à M'Pila.

Deux catégories de pêcheurs opèrent au Stanley Pool : les pêcheurs épisodiques qui exercent occasionnellement et les pêcheurs professionnels. Dans la première catégorie, peuvent être incluses certaines femmes qui, au moment des basses eaux, pratiquent des pêches spéciales par des méthodes telle celle de l'épuisement des marécages. Les pêcheurs professionnels vivent sur des fragments de terrases de la plupart des îles du Stanley Pool. La case sur pilotis en matériaux rudimentaires, végétaux, vieilles tôles, planches éclatées, carton, sert d'habitat.

Les pêcheurs professionnels écoulent leur poisson au campement même. C'est là une évolution récente puisqu'il y a une vingtaine d'années, ils étaient tenus de faire peser leurs apports au débarcadère de M'Pila où se ruaient alors chaque matin les poissonniers pour acheter le poisson au prix officiel puis repartaient le revendre à des coûts nettement plus élevés sur les marchés de la ville. Une quarantaine de pirogues à moteur hors-bord assurent ainsi chaque jour la navette entre le débarcadère de Yoro et l'île M'Bamou. Chaque campement est desservi par deux ou trois de ces pirogues. Ce système de desserte est organisé : les propriétaires de ces engins, qui se sont affranchis des méthodes de travail irrationnelles, encore usuelles chez les piroguiers ordinaires, fondent leur activité sur la recherche exclusive du profit. Les mouvements de leurs navettes sont par conséquent réglés et un hors-bord ne saurait être relié à un campement si l'autorisation ne lui en a été pas donnée par le groupe. Après achat, les poissons sont soit transvasés dans des grandes cuvettes émaillées contenant un peu d'eau soit enfermés dans des sacs de toile comme c'est le cas pour les protoptères. A ces prises du Stanley Pool, s'ajoutent celles des pêcheurs Moye de Motokomba, Kanga-Kanga, Tsolokodza, Dino, Bandze, Makotopoko qui les placent dans des récipients d'argile remplis d'eau pendant toute la durée du parcours.

Il est acheminé en tout chaque jour, en direction de la ville, une moyenne de 150 à 200 cuvettes de poissons frais courants de 15 à 20 kg chacune et 25 sacs de protoptères de 20 à 25 kg. La qualité fumée est vendue en paniers, en cuvettes et au détail pour les grosses pièces. En 1960, on estimait à 200 tonnes environ la quantité transportée par les pirogues sur les 800 à 900 tonnes commercialisées à Brazzaville. La descente par ce moyen de communication a perdu de son importance, les pêcheurs préférant confier leur charge aux bateaux de l'ATC sous la garde d'un convoyeur.

2. LE MANIOC

Base de l'alimentation de la population africaine de Brazzaville, le manioc vient en seconde place après le poisson frais dans le trafic de Yoro où il est livré en cinq variétés :

2.1. Le ntouka

Ces tubercules de manioc épluchés, sortis du rouissoir, sont immédiatement destinés à la vente. Ils sont le principal produit vivrier commercialisable du Couloir dont les points de production s'alignent entre Crakassine et Ngabé. Les plus importants de ces points de production sont constitués de plusieurs hameaux répartis dans un large rayon. Selon le nombre de ses occupants, le campement de culture peut compter dix à vingt champs. Ainsi le commerce de ntouka a profondément modifié le paysage naturel de la région qui, jadis boisée, a subi un défrichement intense, déjà fort à l'époque où le bois était coupé et destiné aux bateaux à vapeur. La production du ntouka est spécifiquement une activité masculine. L'homme défriche le champ, plante le manioc, procède au sarclage, déterre les racines et descend lui même en pirogue à Brazzaville pour la vente. La femme n'intervient que pour le transport des tubercules du champ au lieu où ils sont rouis.

2.2. Le nsanga

Il désigne le manioc frais transporté dans un panier de même nom et ayant subi une bonne partie de la transformation qui précède sa cuisson. La fabrication varie selon les cas. La formule la plus courante est celle par laquelle le piroguier,10 à 12 jours avant sa descente à Brazzaville, se procure une quantité donnée de racines de manioc dont les opérations de rouissage, d'épluchage, de défrichage, d'émiettement et de tassement dans le panier sont confiées à une femme. Le nsanga peut aussi être entièrement préparé par la cultivatrice elle-même qui le vend aux piroguiers. Le commerce de ce produit présente de sérieux inconvénients dûs surtout à sa faible durée de conservation. Il faut l'écouler dans les meilleurs délais, ce qui n'est pas toujours facile. Les pertes sont ainsi d'autant plus fréquentes

qu'il se heurte à la concurrence du ntouka. De plus, l'éloignement de ces centres de production - tous en amont du Couloir, entre M'Pala-Lekouyi et Mongolo au-delà de M'Pouya - provoque la moisissure du nsanga pendant l'arrivée, réduisant ainsi les chances de vente.

2.3. L'inkourou

Voisin du nsanga, il a deux éléments qui l'en distinguent. D'une part, son ultime stade de transformation donne une pâte de manioc prête à être cuite, réduisant ainsi le travail de pétrissage, et d'autre part, la pâte, au lieu d'être entassée dans un panier en lianes, est soigneusement enveloppée dans de larges feuilles de branchages qui lui font garder toute sa fraicheur. Les tubercules de manioc destinés à être transformés en ntouka, nsanga ou en inkourou sont, dès la production, recueillis dans des hottes de 40 à 50 kg. Cependant, les racines fraîches de manioc qui comportent près de 18 % de pelures subissent une autre perte au rouissage de 30 % lorsqu'elles sèchent. Le manioc frais prêt à être vendu perd alors environ 48% de son poids brut. Ainsi, sur la base d'une estimation de près de 150 à 200 tonnes débarquées mensuellement à Yoro, on peut penser que Brazzaville en consomme chaque année près de 1800 à 2400 tonnes.

2.4. Le foufou

A l'origine, son commerce par pirogue était très diffus, l'offre toujours supérieure à la demande, les Brazzavillois préférant se procurer celui qui arrivait par la route. Le développement prodigieux du marché de consommaton de la capitale ces dernières années a vite prouvé l'insuffisance du ravitaillement routier et a contribué à l'accroissement de l'approvisionnement par pirogue.

2.5. La chikwangue

Toutes les localités du Couloir participent activement au ravitaillement de Brazzaville en chikwangue. Fabriquée par les femmes, sa commercialisation est assurée par les hommes. Il en existe deux espèces : la chikwangue batéké et la chikwangue aounou. La première est l'oeuvre des Batélé Alima, Mbochi, Bangangoulou et des ressortissants Centrafricains. Effilée, et d'un poids approximatif de 200 à 300 grammes, elle est généralement recouverte de feuilles de bananiers. La seconde ressemble, par son allure et son poids théorique de 2 kg, au ngoudi yaka du Pool. L'espèce batéké est liée en paquets de 15, l'autre est logée dans des sacs de toile qui sont vidés de leur contenu dès le débarcadère.

3. LES IGNAMES

Les ignames qui arrivent à Yoro, sont cultivées dans les savanes des terres M'Baya du district de Gamboma, le long de la Nkéni, à une cinquantaine de kilomètres de son confluent avec le Congo. Trois types d'embarcations en assurent le transport : la pirogue ordinaire, celle équipée d'un moteur hors-bord, et le radeau de bambous. Le radeau, particulièrement économique, présente malgré tout quelques inconvénients : une vitesse réduite occasionne des délais d'acheminement assez longs et des risques de collision avec les convois montant dans les passes à faible visibilité.

4. DIVERS PRODUITS DE CUEILLETTE ET DE RAMASSAGE

Ce sont les fruits (oranges, citrons...) légumes fruits (arachides, maïs, ananas) et autres légumineuses.

5. PRODUITS DE LA CHASSE ET DE L'ELEVAGE

La viande de gibier est acheminée soit par les chasseurs eux-mêmes, qui trouvent avantage à cette formule qui exclut tout intermédiaire, soit par les commerçants sur pirogue à moteur qui vont se la procurer dans les campements de chasse riverains du fleuve Congo. Elle n'est pas spécialement abondante et se compose de quelques animaux : antilopes grises et jaunâtres livrées avec leur peau à poil ras, singes, porcs-épics. Sont aussi considérés comme produits de la chasse, les boas, tortues et varans surtout pour leurs peaux. Quelques achats non moins importants d'animaux de basse-cour sont effectués à Yoro à l'occasion des périodes de fêtes.

6. PRODUITS DE L'ARTISANAT

Parmi ces produits, citons :

- des couchettes de bambous, sorte de lits sommaires à chassis et sommier en bambou reposant sur les supports en bois léger, sont vendues par des Mbochi de Tongo et de Tchikapika ;
- des objets de vannerie : hottes à claire-voie pour le portage du bois de chauffe, paniers à large ouverture et à fond tronqué pour la pêche, nattes d'une certaine herbe aquatique ;
- des articles de poterie dont divers ustensiles de cuisine: vases, gargoulettes, marmites. Ils viennent principalement de la sous-région de Motokomba, Makotimpoko et Amboua ;

- des objets en bois : plusieurs objets taillés dans la masse des troncs d'arbre y sont aussi vendus : pétrins, sortes de plateau à surface concave dans laquelle est écrasé le manioc frais, mortiers, pilons, pagaïes, écopes, et même des pirogues.

7. LE BOIS DE CHAUFFE

Il est coupé sur l'île Mbamou dans sa zone sud-est, en grande partie boisée. Les arbres abattus à la hâche sont débités, les tronçons liés en fagots.

8. LES TUILES DE BAMBOU

Utilisées comme couverture de toiture, elles sont faites par juxtaposition de feuilles de palmier bambou sur un axe qui sert d'armature fixe. Elles sont livrées à Brazzaville depuis les années 44-45 et viennent principalement des villages riverains de l'Alima : Obessi, Boundji-Atsé, Komo, Ombélé, Tongo, Tchikapika, Ekongo, Itoumba et Pombo. Les descentes sont organisées en équipe. Il suffit d'accoler trois à quatre pirogues par un système de cordage très solide et d'y empiler des tuiles fixées par des pieux sur une hauteur de un à deux mètres. Leur écoulement au débarcadère est très lent. Le délai nécessaire à la vente de 3000 unités est d'environ 2 mois, ce qui se justifie aisément par la place qu'occupe de plus en plus les matériaux modernes dans la construction des habitations à Brazzaville.

9. LES LIANES

Les lianes sont des tiges ligneuses, de la grosseur du pouce et qui, après sectionnement en tronçons, laissent couler une sève. En raison de l'humidité du sol et de leur protection de la chaleur par les feuillage, certaines lianes dépassent 6 mètres de long et ont un diamètre de trois à cinq centimètres. Il y a près d'un quart de siècle, sa forte utilisation dans la construction de l'habitat traditionnel dans les quartiers populaires de Brazzaville en encourageait la coupe. Mais l'usage sans cesse croissant des matériaux modernes en a progressivement réduit la demande. L'artisanat reste actuellement le principal consommateur de cette fibre.

Les prix étant relativement libres sur la place de Yoro, ils dépendent de plusieurs facteurs. Ceux du poisson frais varient selon la nature, la qualité et la taille de l'espèce. D'autres variations sont fonction de la saturation du produit sur le marché.

Comme dans tout commerce traditionnel, il est difficile d'apprécier avec exactitude les marges bénéficiaires. La comptabilité y est inexistante et le bilan d'une opération n'est pas toujours clair dans l'esprit du vendeur. Les gains réalisés sont cependant importants pour des produits dont la vente s'étale d'une manière assez régulière sur toute l'année (manioc et poissons surtout). Peuvent s'y ajouter ceux dont les arrivages sont saisonniers : viande de gibier, ignames. On comprend ainsi la bonne volonté avec laquelle les piroguiers, tel le groupe des poissonniers, aborde une activité si épuisante.

BIBLIOGRAPHIE

GUIRAL, L., Le Congo Français, du Gabon à Brazzaville, Paris, Plon Nourri et Cie, 1889.

PAULME, D., Les civilisations africaines, PUF, Paris, 1959.

SAUTTER, G., Les pêcheurs du Stanley Pool, Brazzaville, I.E.C., 1951, 74 p.

SAUTTER ,G. , De l'Atlantique au Fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement, Paris, Mouton, 1966.

NOTE SUR LE MARAICHAGE A BRAZZAVILLE

Ali-GAYE

Université Marien N'Gouabi - Département de Géographie

A l'heure où les pays en voie de développement traversent une période assez difficile, bon nombre d'entre eux ont adopté comme cheval de bataille "l'auto-suffisance alimentaire". Il s'agit de rassembler et de conjuguer toutes les potentialités susceptibles d'accroître la production afin de subvenir aux besoins croissants des populations. Au Congo, le problème de l'alimentation est très préoccupant. La population, en majorité urbaine, s'accroît rapidement alors que la production connaît une régression.

Le maraîchage, avantageux par la régularité de ses petits revenus, est cependant une activité très pénible. Pour que le jardin soit rentable, il faut lui appporter beaucoup de soins : arrosage, apport de fumier et engrais chimiques, sarclages, enfouissements, élevation des planches. Cette pénibilité des travaux maraîchers va entraîner le découragement des producteurs et surtout des jeunes qui devraient assurer la relève. D'autres difficultés vont se greffer à ce problème, provoquant l'insuffisance de la production maraîchère.

1. LE MARAICHAGE EST LARGEMENT DOMINE PAR DES "LEGUMES LOCAUX"

Ce qui frappe quand on voit les étalages des légumes, c'est la quantité des "légumes - feuilles". Ces légumes sont connus depuis longtemps et font partie de l'alimentation quotidienne congolaise . Malgré les tentatives de modernisation, c'est encore d'une façon traditionnelle que les cultures sont faites ; la plupart dans les bas-fonds, le long des cours d'eau (Makélékélé, Mfilou, Tsiémé, Djoué, Mfoa).

En dehors des petits champs, des espaces libres où les femmes cultivent l'archide et l'oseille de guinée, une douzaine de zones maraîchères assurent le ravitaillement partiel de la ville.Les zones sont en bonne partie aux mains de groupements pré-coopératifs. Les principaux d'entre eux sont les centres (1)

de Talangaï, Mpila, Kronenbourg, Sans-Fil, Yala-Yala, Mfoa, Mbama, Djoué, Mfilou, Orstom, Kombé village et Kombé Ferme. Une enquête récente menée par Claudine Duhem a relevé que les espèces de plantes dominantes sont : l'amarante, l'endive, l'épinard, la morelle, l'oseille,la ciboule et la laitue. A ces espèces s'ajoutent le haricot vert, le gombo, la tomate, l'aubergine, le persil, le céleri et le piment. Les légumes d'introduction récente comme la betterave, la scarole, le radis et les choux semblent s'implanter timidement. Ceci découle de leur intégration assez difficile dans les habitudes alimentaires.

Dans mon étude sur le centre de Yala-Yala, j'ai dénombré une trentaine de légumes régulièrement cultivés depuis 1978. Aujourd'hui, cinq espèces ne sont plus cultivées. Ce sont le poivron, la fraise, la courgette, le concombre, la ciboulette. Cette disparition est dûe, selon les responsables du centre, au manque de fumier et au manque de volonté des producteurs qui trouvent que ces légumes ne se vendent pas aussi bien que les autres.

Enfin, les plantes sont cultivées avec des outils de fabrication locale et importés. Les plus utilisés sont la houe, la machette, la hâche, la pelle, l'arrosoir. Viennent ensuite le rateau, le plantoir, la serfouette, la binette, la brouette et le cordeau.

2. UNE PRODUCTION INSUFFISANTE ET EN REGRESSION PAR RAPPORT A LA POPULATION

Les activités maraîchères se font tant bien que mal toute l'année mais c'est surtout en saison sèche qu'elles sont intenses. La plupart des zones citées ci-haut sont des vallées où la nappe phréatique est presque à la surface. Les grandes eaux des pluies inondent les sols et les rendent impraticables pour les jardins. C'est donc en saison sèche, au moment où les pluies cessent et où la nappe phréatique baisse de niveau, que les cultivateurs reviennent à leurs jardins. Les autres périmètres maraîchers des espaces libres comme Sans-Fil par exemple, ne portent généralement que les cultures d'oseille de guinée, d'arachide et de manioc cultivé pour ses feuilles. Ils ne sont pas aussi minutieusement travaillés que ceux des bas-fonds. A mon avis, ceci est dû à un problème d'eau pour l'arrosage. Dans les vallées, les eaux des cours d'eau sont permanentes alors qu'ailleurs il faut nécessairement creuser et entretenir des puits qui, s'ils ne sont pas assez profonds, s'assècheront en saison sèche.

A Yala-Yala, en prenant les productions des trois dernières années (2), on remarque qu'effectivement la période correspondant à la saison sèche est la plus productive. Cette

hausse de production s'explique par l'arrêt des pluies mentionné plus haut et par le nombre de jardiniers revenus à leurs champs. Le nombre de planches est aussi le plus élevé à cette période de l'année (voir les graphiques des productions et le tableau des productions de 1983-1985).

En examinant les tableaux, nous remarquons que la production maraîchère varie d'une année à l'autre. Dans les années de grande pluviométrie, on enregistre une diminution de la production alors que les années à pluviométrie faible (1978, 1981 et 1984), comprises entre 1000 à 1100 mm, sont celles où le maraîchage est beaucoup plus productif. Les faibles productions enregistrées pendant les années trop pluvieuses (1400 à 1500 mm) s'expliquent par :

- les inondations des jardins qui rendent impossible tout travail convenable. Tout épandage d'engrais est impossible sinon inutile à cause de l'écoulement des eaux.
- L'absence des jardiniers, en raison des inondations, qui se livrent à d'autres activités ou qui restent tout simplement à la maison.
- Certaines espèces végétales ont besoin de peu d'eau ; or, une année de pluie qui s'étend largement sur la saison sèche ne fera que les détruire. Il faudra un travail supplémentaire (dans les hangars) pour protéger ces plantes.

Sur 27 espèces régulièrement cultivées depuis 1981 au centre de Yala-Yala, 12 sont cultivées toute l'année : ce sont l'amarante, l'endive, l'épinard, l'oseille, le chou-feuille, le haricot vert, la ciboule, le poivron, le gombo, le piment, la morelle et le cresson.

Le calendrier des récoltes est conforme aux trois grandes saisons : la saison sèche allant de juin à septembre, la grande saison des pluies d'octobre à mai, et la petite saison sèche incluse dans la précédente, qui va de janvier à février, et au cours de laquelle on cultive les légumes de la saison sèche : céleri, persil, chou-pommé et poireau.

Le volume de la production maraîchère, tout comme celui des autres cultures, dépend de certains facteurs indispensables à la croissance des plantes. Malheureusement ces derniers font cruellement défaut. A Brazzaville, le maraichage qui se fait le long des vallées, n'est possible que grâce au fumier appelé "la gadoue". La "gadoue", est composée ici des ordures ménagères ramassées à travers la ville et déversées hors de la capitale ou dans les zones maraîchères, à la demande des maraîchers. A ces ordures s'ajoute le compost constitué de déchets des centres d'élevage avicoles et porcins.

Il est très difficile de connaître le tonnage exact de la production par planche car la production dépend de l'apport au jardin en engrais organiques et chimiques. Pour cette raison on trouve des chiffres contradictoires dans les manuels traitant de ce sujet. Une planche fumée donne de bons rendements jusqu'à la troisième récolte alors que, sans ces apports, elle ne produit pratiquement rien. Selon le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, dans de bonnes conditions, le rendement serait de 60 kg par hectare (3).

Les rendements approximatifs par planche de 8 x 2 m2 soit 16 m2 sont les suivants :

Haricot	: 15 kg	Gombo	: 25 - 30 kg
Oseille	: 20 - 25 kg	Morelle	: 15 - 20 kg
Endive	: 30 - 35 kg	Amarante	: 10 - 15 kg
Laitue	: 12 kg	Ciboule	: 7 - 10 kg
Epinard	: 35 - 40 kg		

(Source : enquête menée par Claudine DUHEM)

Remarque: en prenant une moyenne de 20 kg par planche et en élevant la superficie à l'hectare, nous obtenons 125 kg/ha ; ceci contredit l'estimation faite ci-desssus par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage.

La production maraîchère de Brazzaville, qui est fluctuante d'une année à l'autre selon les caprices climatiques et les intrants physiques, est, somme toute, insuffisante pour la population de la capitale. Toujours selon le Ministère du développement rural, les productions des centres maraîchers de Brazzaville se chiffraient comme suit :

1972	=	401.3 t	1975	=	715.5 t
1973	=	533.3 t	1976	=	666 t
1974	=	570.9 t	1977	=	683 t
			1978	=	625.5 t

En 1979, sept centres : Talangaï, Kombé village, Yala-Yala, Mfilou, ORSTOM, Mfoa et Djoué ont totalisé 339 t.

Dans le tableau ci-dessus, nous remarquons une baisse de production à partir de 1976. La baisse est générale au niveau national car le CIATA de son côté affirme que la production nationale en maraîchage a été de 16.390 t en 1979 et que les prévisions en 1986 seront de 13.390 t, soit une baisse d'environ 400 t par an (4).

La production est insuffisante en raison de la croissance démographique très rapide. Nous avons vu que la production était de 625.5 t en 1978, et les prévisions du Ministère du développement rural en 1986 étaient de 5040 t. Cette augmentation

PRODUCTIONS TRIMESTRIELLES DE YALA-YALA DE 1983 A 1985

Années	1er trimestre			2e trimestre			3e trimestre			4e trimestre			totaux		
	Pluies	Planches	Poids	Pluies	Planches	Poids	Pluies	Planches	Poids	Pluies	Planches	Poids	Pluies	Planches	Poids
1983	562,8 mm	411	15,6 t	353 mm	1202	28,1 t	0,1 mm	1739	75 t	560 mm	1224	43,3 t	1475 mm	4578	162.1 t
1984	202,5 mm	1339	45,2 t	167,3mm	942	26 t	17,2 mm	1568	83.2t	432,8mm	1007	57,2 t	1085,8mm	4856	211.6 t
1985	-	770	28,2 t	-	438	11,8 t	-	930	49.6t	-	356	21,2 t	-	2475	110.8 t
Moyennes	-	840	29,6 t	-	861	22 t	-	1412	69.3t	-	862	40.6 t	-	3970	161.5 t

- Les chiffres sont tirés des tableaux récapitulatifs des revenus, poids et semis des rapports annuels.

- Les relevés pluviométriques sont ceux de l'ASECNA, pris à Maya-Maya. Les données de 1985 n'ont été reportées que sur deux mois : janvier (185 mm) et février (72,7 mm), soit 257,7 mm en deux mois.

n'indique nullement une croissance positive du maraîchage autour de la capitale car les besoins sont deux fois grands que la production estimée. Nous verrons plus loin que la demande est beaucoup plus grande que la force productive ne s'accroît.

Enfin pour couvrir les besoins, il a fallu importer des légumes. Le volume de ces importations n'a jamais été déterminé du fait de nombreuses fraudes en provenance du Zaïre. Selon le Ministère, "les importations connues (donc officielles) ne couvrent que 10 à 15 % des besoins". Par ailleurs entre 1978 et 1980, les importations ont augmenté de 84 % . Ce qui veut dire que la part des importations, afin de pallier le manque enregistré dans la production nationale, reste très élevée.

3. UNE COMMERCIALISATION ENTIEREMENT ASSUREE PAR LES PRODUCTEURS

La commercialisation des légumes est entièrement aux mains des maraîchers eux-mêmes. Ceux-ci livrent leurs produits à des revendeuses à partir des jardins. La plupart des étals des marchés de la ville sont tenus par des revendeuses qui achètent les légumes dès l'aube. Ces revendeuses guettent le moment des récoltes et viennent directement faire leurs achats. Les ventes, à partir des jardins, sont effectuées de plusieurs manières : en tas, dans des brouettes, en botte, dans des arrosoirs et sur planches entières. Les prix s'échelonnent de la manière suivante:

	Prix en F. cfa		
Espèces	Planches 8 x 2 m	Botte	tas
Endive	4 à 5000	500	50
Epinard	15 à 20000	1000	100
Oseille locale	4 à 5000	300	25 à 50
Oseille importée	7 à 10000	500	50
Ciboule	18 à 25000	1000	25 f/tige
Morelle	5 à 6000	1500	200
Mantsa	4 à 6000	500	50
Amarante	4000	-	200

Remarque : les dimensions des planches sont différentes d'un centre à l'autre et les dimensions des parcelles allouées aux coopérateurs sont aussi déterminantes pour les longueurs des planches. Ces dimensions varient aussi d'un maraîcher à l'autre. C'est ainsi que nous trouvons des dimensions de 6 x 1.7 m, 8 x 2 m, 15 x 2 m.

La commercialisation est aussi faite par les productrices ; elles-mêmes portent leurs produits au marché. Le plus souvent, ce sont leurs filles qui assurent ce travail.

Les prix fixés par la mercuriale depuis plus d'une dizaine d'années sont dépassés. A titre d'exemple, voici les prix donnés par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage en 1982 concernant les quatre espèces les plus vendues :

Espèces	Années	Prix moyen/kg	Ancien prix
Endives	1979	96 F	40 F
	1981	-	-
Epinard	1979	192 F	40 F
	1981	-	-
Oseille	1979	134 F	40 F
	1981	-	-
Morelle	1979	263 F	40 F
	1981	-	-

Les prix évoluent en fonction du coût de la vie et de la demande. En pesant quelques produits du jardin de Yala-Yala et du marché de Moukondo on trouve les prix correspondants suivants.

Espèces	Prix du jardin	Prix du marché de Moukondo
Amarante	1000g = 150 F	120g = 50F-1kg = 415F
Brède	840g = 100 F	770g = 100F
Morelle	260g = 50 F-1kg = 190F	180g = 100F-1kg = 550F
Endives	300g = 50 F-1kg = 165F	120g = 50F-1kg = 415F
Oseille importée	160g = 50 F-1kg = 310F	80g = 50F-1kg = 500F
Oseille de Guinée	280g = 50 F-1kg = 175F	--
Tomate	--	100g = 50F-1kg = 500F

Enfin, avant de terminer ce chapitre sur la commercialisation, il est à noter que les ventes ne se font pas uniquement sur les marchés. Certains centres et même quelques producteurs ont signé des accords de livraison avec certains grands magasins, ambassades, hôtels et restaurants de la ville. C'est le cas de Yala-Yala qui a passé un accord avec l'hôtel Mbamou Palace ; malheureusement cet accord n'a jamais été appliqué jusqu'à

présent. Les grands hôtels s'intéressent aux produits locaux parce que les mets congolais ne sont pas seulement appréciés par les nationaux, mais aussi par des étrangers africains et européens.

4. LE MARAICHAGE BRAZZAVILLOIS EST CONFRONTE A D'ENORMES DIFFICULTES

Tout comme l'ensemble de l'agriculture congolaise, les cultures maraîchères des environs de la capitale sont confrontées à de sérieux problèmes tant d'ordre physique qu'humain. C'est la somme de tous ces problèmes, qui est à l'origine de l'insuffisance de la production, de la lenteur du développement agricole en général, par rapport à une demande accrue d'une population qui, elle, s'accroît à pas de géant. Très succintement, ces problèmes peuvent être présentés en trois groupes : les problèmes d'intrants physiques, les problèmes d'ordre organisationnel et enfin les problèmes d'ordre humain.

4.1. Les problèmes d'intrants physiques

Dans cette catégorie, on constate que les difficultés résident dans la maîtrise de l'eau, l'approvisionnement en engrais et l'approvisionnnement en semences.

4.1.1. La maîtrise de l'eau

Contrairement à la zone soudano-sahélienne où la recherche et la conservation de l'eau est une nécessité, la zone équatoriale, très pluvieuse, doit plutôt mener une lutte contre l'eau. Ainsi, les jardiniers des bas-fonds n'ont pas la tâche facile. A Yala-Yala, un effort a été fait pour évacuer les eaux par le creusement des canaux, mais il semble que cela soit insuffisant. Les inondations provoquent la désertion des maraîchers une grande partie de l'année.

4.1.2.L'approvisionnement en engrais chimiques

De l'enquête faite par Cl. Duhem dans sept centres maraîchers de la ville (Mbama, Djoué, Mpissa, Talangaï, Kronenbourg, Sans-Fil et Yala-Yala) et de mes enquêtes personnelles, il ressort que les maraîchères emploient des engrais chimiques de types urée, 10-10-20, et du sulfate d'ammoniaque pour l'enrichissement des planches. L'approvisionnement ne se fait nullement à partir des boutiques et grands magasins de la ville mais par l'intermédiaire des vendeurs ambulants de nationalité zaïroise qui offrent discrètement leurs marchandises. Cette discrétion, ce marché noir, s'explique par l'introduction illégale des produits chimiques dont le résultat est la rareté de ces engrais. Les

maraîchers ne les trouvent pas quand ils ont l'argent en main, le contraire se produit au moment où ils ne les attendent pas. C'est pour ne pas se faire saisir la marchandise que les vendeurs prennent des précautions et surgissent à l'improviste devant les jardiniers.

Pour que l'utilisation d'engrais et pesticides soit rentable et efficace, il faut une certaine régularité, et ceci sur l'ensemble du jardin, au même moment, surtout pour les pesticides. Ceci n'est pas le cas. De l'avis des jardiniers et de leurs encadreurs techniques, ni le Ministère, ni les magasins ne vendent ces produits. Une commande reviendrait très cher alors que le sac d'urée leur est fourni à 10 000 f.CFA. Il serait nettement bénéfique pour tous que le Ministère lance les commandes à son niveau ou encore délivre des autorisations limitées de vente libre à ces revendeurs zaïrois, (par exemple une livraison de cinq par centre).

4.1.3. L'approvisionnemet en fumier

L'abondance en eau et la nature sabloneuse des sols de Brazzaville ne sont pas des facteurs propices à la conservation des sols arables. Non seulement les ruissellements enlèvent les nutriments contenus dans les sols, mais ils charrient également le sable sur les surfaces cultivables, les rendant incultes. Pour que le jardinage soit possible, il faut apporter aux sols un fertilisant comme le fumier ménager, les ordures. Ces ordures qui paraissent sans aucune importance sont devenues de nos jours un produit de spéculation de grande valeur, à telle enseigne que les maraîchers doivent se livrer à toute une gymnastique pour s'en procurer. Officiellement, la livraison du camion de la voierie de la mairie revient, à la mairie, à 2000F. Malheureusement, par cette voie, il y a de fortes chances de ne pas en avoir toute une année durant. Le procédé le plus sûr est celui de la négociation avec le chauffeur à raison de 4 à 5000 F.cfa la livraison. Bien entendu cet argent ne revient plus à la mairie. Le résultat de cet arrangement est que beaucoup de maraîchers restent longtemps sans pouvoir améliorer la qualité de leurs sols. A Yala-Yala, aucune livraison de "gadoue" n'a été faite dans l'année 1985, malgré la volonté des responsables et des maraîchers de payer les frais et surtout malgré le mot d'ordre de la mairie.

En complément aux ordures ménagères, les jardiniers ont aussi recours aux centres d'élevage. Comme il a été mentionné plus haut, les copaux sont achetés à 500F la brouette. Là aussi, le faible nombre de centres d'élevage par rapport à celui très élevé des maraîchers qui en ont besoin, rend la fourniture de ces copaux insuffisante, voire rare.

4.1.4. L'approvisionnement en semences

Les maraîchers se plaignent du coût très élevé des graines de semences. Il existe plusieurs façons de s'en procurer : premièrement, à partir des marchés locaux où les graines sont vendues dans des bouteilles et par cuillerée. Les prix varient selon les espèces :

(en francs CFA)

Espèces	Bouteille-bière	Litre	Paquet	Cuillérée
Endives	5 000	6 000	500	150
Epinard	5 000	6 000	500	150
Amarante	1 500	-	500	-
Oseille	5 000	6 000	600	150-200
Morelle	1 900	2000-2500	-	-
Ciboule	-	-	-	8000/verre
Mantsa	1 500	2000-2500	-	-
Haricot	-	-	-	700/verre
Persil	-	-	-	500
Gombo		-	-	500

La seconde procédure est l'achat aux magasins de la ville : Pergola, Score, Presto... Le troisième procédé est la commande à Kinkala, Boko, Matoumbou et Pointe-Noire (COMAPON), pour l'intérieur du pays, et des magasins Vilmorin, Doigts-Verts (France) et Gauthier Fils (Belgique), pour les commandes à l'étranger. Enfin l'approvisionnement est assuré aussi à partir des plants que les jardinières, surtout, laissent vieillir. Elles sont âgées, n'ont pas suffisamment de moyens et utilisent ce mode d'approvisionnement . La cherté des prix des semences, et surtout le long système des commandes à l'étranger, ne sont certainement pas à la portée de ces maraîchères. En conséquence, les mêmes variétés sont cultivées, aucune selection n'est possible, et l'amélioration de la production difficile. Il est à signaler que la vente de semences dans des bouteilles et en paquets est encore l'oeuvre des revendeurs zaïrois. Selon les maraîchers, ces semences sont moins chères que celles des marchés de la ville, par cuillerée et en paquets dans des magasins ou commandées à l'étranger.

4.2. Le facteur organisationnel découlant du régime foncier

L'une des causes de l'insuffisance de la production est la diminution, l'amenuisement des surfaces cultivées. D'année en année, les terres cultivées sont arrachées et vendues pour la construction des habitations par les propriétaires fonciers. C'est ainsi que les parcelles de la rive gauche de la Tsiémé, qui appartenaient au centre de Yala-Yala, ont été vendues avec la complicité des propriétaires fonciers et du comité du quartier de Mikalou (5). Ces grignotages, qui ne sont peut-être pas sensibles sur une année, deviennent importants au fil des années. Malgré les bornes délimitant le périmètre du centre par les cadastres, Yala-Yala est toujours en guerre ouverte avec les anciens propriétaires fonciers. Ceux-ci semblent tout puissants et bravent la mairie qui garde un silence complice.

4.3. Le facteur humain

C'est le facteur le plus déplorable de l'agriculture africaine en général, mais congolaise en particulier. Considérée comme un travail inférieur, l'agriculture est aux mains des femmes. Dans le centre de Yala-Yala, sur 200 coopérateurs, 181 sont des femmes contre 19 hommes, soit 90 % de femmes. Le point le plus regrettable est que ces femmes sont âgées. La moyenne d'âge à Yala-Yala est d'environ 45 ans ; les cultures sont donc faites par des personnes qui n'ont pratiquement plus de force. A ces deux aspects négatifs s'ajoute l'analphabétisme de ces personnes qui les rend refractaires aux innovations. Toujours à Yala-Yala, les consignes des responsables, quant aux dimensions trop larges des planches, n'ont jamais été respectées. Toutes ces tares : appartenance au "sexe faible", vieillissement de la force productrice, analphabétisme... concourrent à diminuer davantage la production.

Les activités maraîchères des environs de Brazzaville ne datent pas d'aujourd'hui et leur production intervient pour beaucoup dans l'apport calorifique et protéinique à la population. On n'a pas encore pu quantifier avec assez de précision la production, parce qu'on ne lui a pas accordé l'attention qu'il fallait. Bien qu'aucun recensement exhaustif n'ait été fait (du moins à ma connaissance), on peut estimer le nombre de maraîchers à plus d'un millier ; ce qui est très insuffisant étant donné l'exigüité de certaines parcelles cultivées et surtout le nombre de citadins qui demandent à être alimentés régulièrement. L'insuffisance de la production a logiquement obligé les responsables politiques et administratifs à se tourner vers l'étranger pour obtenir des importations complémentaires (boîtes de tomates par exemple). Une part non négligeable de ces importations vient de la ville voisine : Kinshasa. Les autres villes du pays contribuent aussi à combler cette insuffisance de la production brazzavilloise.

Le problème réel qui se pose et qui sera certainement dramatique dans les années à venir, est celui de l'autosuffisance alimentaire prévue. Dans moins de 15 ans, Brazzaville comptera un million d'habitants ; entre temps, les terres consacrées au maraîchage, si l'on n'y prend pas garde, deviendront des lieux d'habitation. La plupart des producteurs actuels seront morts ou très vieux alors qu'aucune relève ne se prépare. L'insouciance de certaines autorités de la mairie continuera de décourager les quelques rares individus qui voudront se consacrer aux jardins hérités des parents. Que feront, dans de telles conditions, les jeunes qui seront à ce moment dans la fleur de l'âge, et qui auront besoin de beaucoup de protéines pour leur croissance ? Allons-nous directement demander au pays voisins et amis de nous nourrir ? Cette question, le représentant de l'autorité suprême l'a bien comprise quand il a dit récemment qu'"un peuple qui concomme ce qu'il ne produit pas, n'est pas un peuple libre" (6). J'espere que dans les jours à venir, certaines difficultés énumérées ci-dessus, ainsi que beaucoup d'autres handicaps du maraîchage de Brazzaville, comme de toute l'agriculture congolaise, seront combattus afin de concretiser cette politique d'autosuffisance alimentaire d'ici à l'an 2000.

Productions Trimestrielles du Centre Maraîcher de Yala-Yala de 1978 à 1981

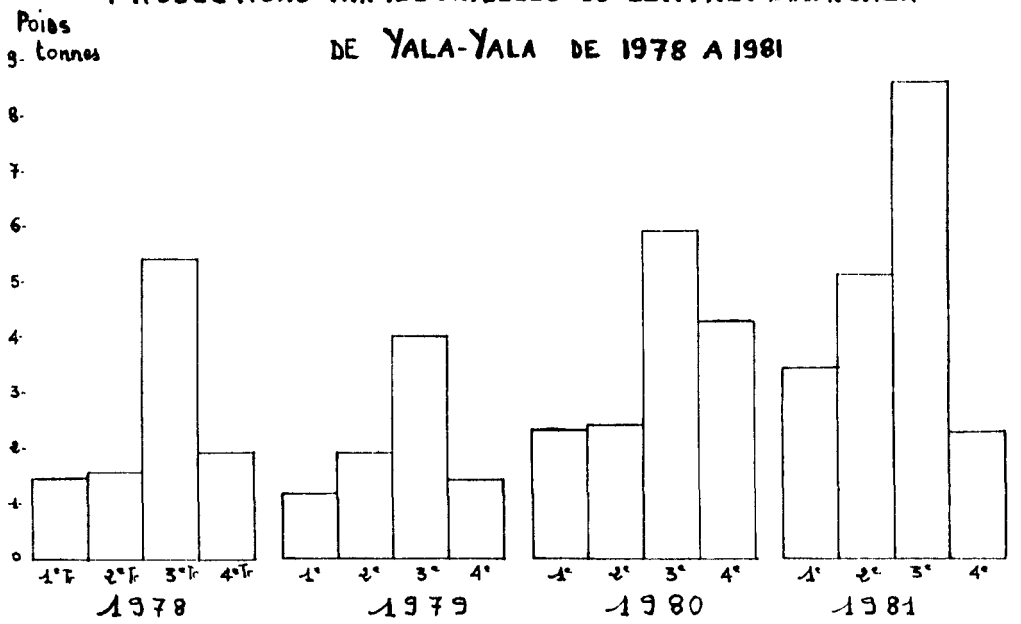

Semis et Repiquages Trimestriels à Yala-Yala de 1978 à 1981

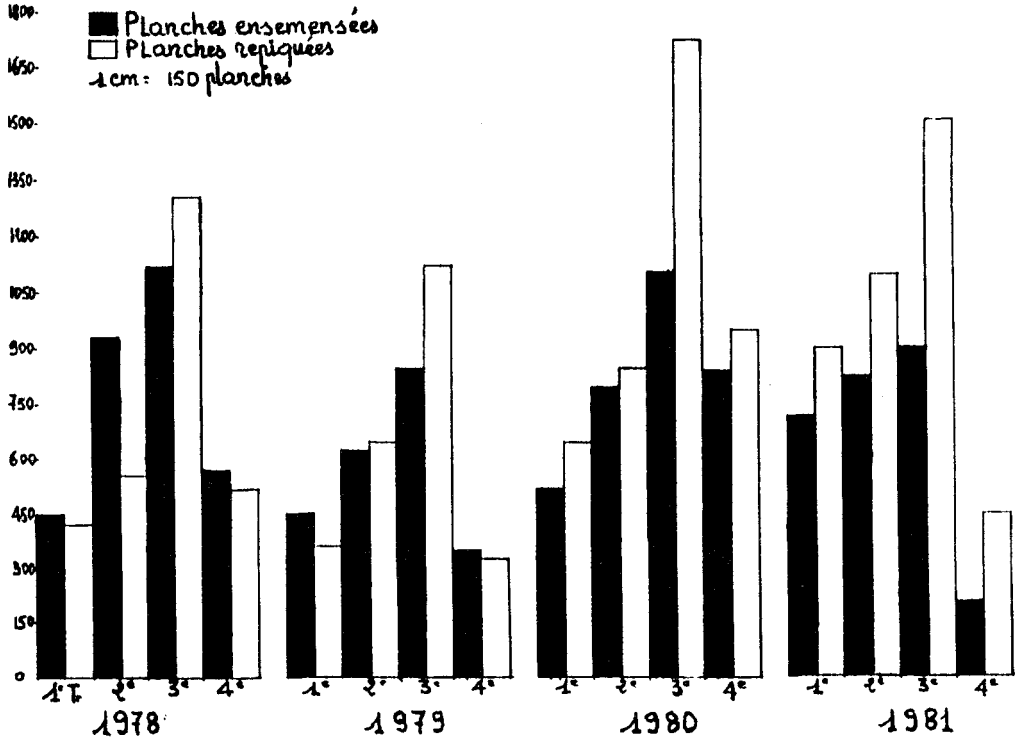

Productions Trimestrielles du Centre Maraîcher de Yala-Yala de 1982 à 1985

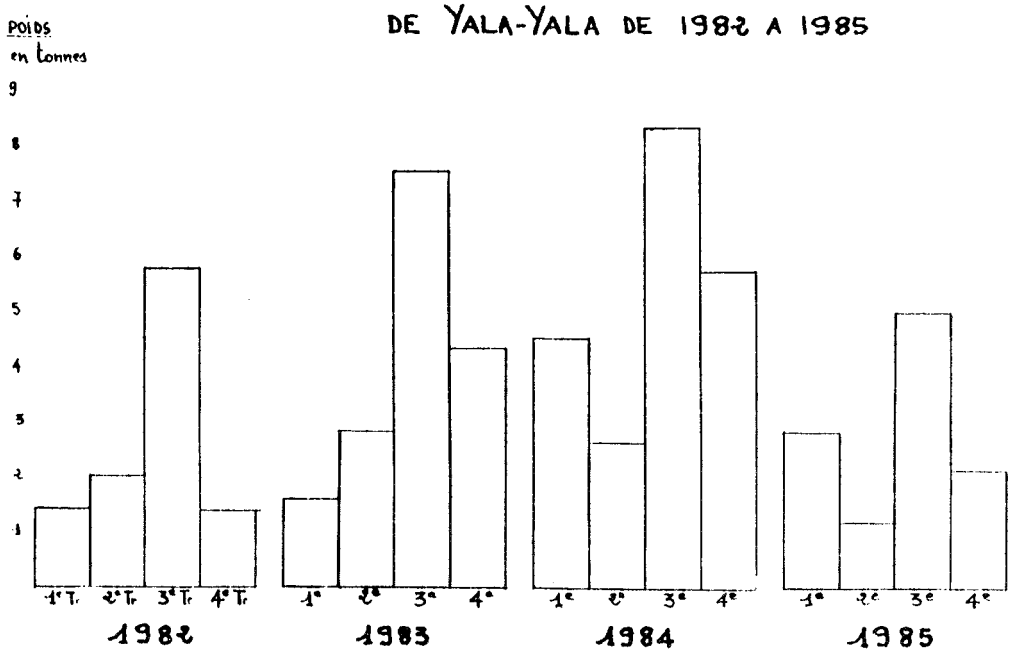

Semis et Repiquages Trimestriels à Yala-Yala de 1982 à 1985

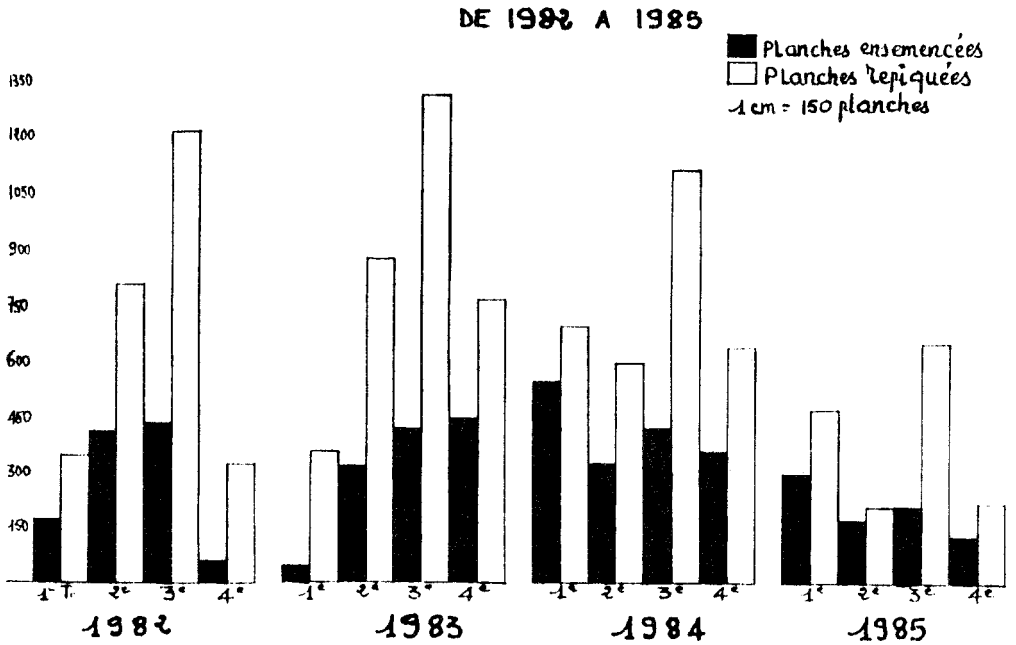

Notes

(1) Périmètre maraîcher

(2) Archives du centre : tableaux récapitulatifs des revenus et poids des rapports annuels, s.l.n.d.

(3) L'agriculture congolaise en 1982. Faits et chiffres, Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Direction des Etudes et de la Planification, Brazzaville, mai 1984, p.414.

(4) Op. cit. p.414.

(5) Rapport annuel de 1983 - Yala-Yala, dact., Brazzaville.

(6) Discours du Président Denis Sassou-Nguesso. cf. panneaux publicitaires et de slogans aux carrefours de certaines avenues.

QUATRIEME PARTIE

LA POPULATION

ET

L'EMPLOI

LA POPULATION URBAINE AU REGARD DE SES CONDITIONS DE SURVIE : DEPENDANTS ET PRODUCTEURS

Roland DEVAUGES

ORSTOM

La croissance démographique et les activités rétribuées n'ont généralement pas évolué à la même cadence dans les villes du Tiers-Monde. Le retard des secondes, surtout lorsqu'il était estimé en termes de marché de l'emploi au sens "occidental" du terme, devait entraîner une paupérisation croissante des populations urbaines, aboutissant rapidement à une situation de survie. L'examen sous cet angle de la population brazzavilloise permettra de situer et de chiffrer, catégorie par catégorie, les problèmes qui se posent à cet égard et d'émettre quelques hypothèses, en termes de besoins et de potentialités d'activité, sur leur évolution possible.

1. LES CATEGORIES DE POPULATION : DEFINITIONS ET VOLUMES

La population de Brazzaville, comprise dans ses limites administratives, s'élevait au recensement de 1974 à 298.967 personnes (1). Pour englober la totalité de la population urbaine, il faudrait ajouter ici une partie du district de Ngamaba, situé à la périphérie. L'étude des conditions de survie de cette population pose en premier lieu le problème de sa répartition en "dépendants" et en "producteurs", au sens le plus large de ces termes et étant entendu que toutes les situations intermédiaires entre ces deux extrêmes existent couramment et que toutes les catégories de citadins évoluent à un moment ou à un autre entre les divers statuts qu'elles représentent ; soit pour des raisons naturelles, telles que le passage de l'enfance à l'âge adulte, puis de celui-ci à la vieillesse, ou conjoncturelles, entre l'activité et le chômage, le salariat et le travail à son compte, etc. On entend par dépendants ceux qui consomment sans pour autant exercer une activité de production de biens ou de service, fut-ce de consommation domestique, soit directement, soit par l'intermédiaire d'espèces monétaires : les producteurs sont alors ceux exerçant de telles activités ; dépendants et producteurs constituent ainsi l'ensemble de la population urbaine.

Cette ventilation s'appuiera, pour plus de clarté, sur les catégories utilisées par les recensements, au prix de quelques déplacements de catégories, regroupements en sous-ventilation qui seront toujours dûment mentionnés (tableau 1). On considèrera ainsi comme faisant partie des dépendants, les enfants jusqu'à 14 ans et les personnes âgées de 60 ans et plus. On y ajoutera parmi les "personnes en âge de travailler" (de 15 à 59 ans), les "divers inactifs", les "élèves et étudiants" et les "chômeurs". On obtiendra ainsi un total de 201.170 dépendants, répartis en 108.441 hommes et 92.729 femmes, représentant les 2/3 de la population de la ville. Les producteurs, de leur côté, comprendront évidemment les "actifs au travail", seule catégorie de producteurs pris en compte comme tels par les démographes ; mais on rangera à côté d'eux les "ménagères et personnes s'occupant du foyer" qui occupent en réalité un statut intermédiaire entre les dépendants et les producteurs proprement dits. Il faudrait également ranger ici les "rentiers et retraités" et les étudiants, classés par le recensement parmi les "inactifs", du fait qu'ils sont producteurs d'espèces monétaires même s'ils ne sont pas producteurs au sens classique du terme. Faute toutefois de pouvoir les dénombrer de façon exacte au recensement, on les laissera parmi les dépendants. Ces remarques faites, on obtient (tableau 1) un total de producteurs, au sens fonctionnel du terme, de 101.608 personnes, réparties en 43.148 hommes et 58.460 femmes (2).

Tableau 1 : REPARTITION DE LA POPULATION DE BRAZZAVILLE EN 1974, EN "DEPENDANTS" ET "PRODUCTEURS"

Catégorie	Hommes	Femmes	Ensemble
Dépendants	108.441	92.729	201.170
dont			
Enfants de 0 à 4 ans	28.830	28.588	57.418
Enfants de 5 à 14 ans	41.353	43.679	85.032
Personnes âgées de 60 ans et plus	2.710	2.829	5.539
Divers inactifs	1.584	1.101	2.685
Elèves et étudiants	18.590	12.849	31.439
Actifs au chômage	15.374	3.683	19.057
Producteurs	43.148	58.460	101.108
dont			
Actifs au travail	43.098	12.869	55.967
Ménagères et personnes s'occupant du foyer	50	45.591	45.641
Total de la population	151.589	151.189	302.778 *

(RGP vol.1-1, p. 4 ; vol. 1-4, p. 17)

* Ce chiffre obtenu par recoupement dépasse celui du Recensement Général de la population

2. LES DEPENDANTS

C'est au niveau des dépendants que se rencontrent les problèmes les plus délicats posés par la subsistance de la population urbaine. A côté des dépendants normaux, tels que les enfants, les malades et les vieillards, on rencontre en effet ici les catégories anormalement chargées de scolarisés prolongés et de chômeurs qui aggravent la charge déjà lourde, du fait de l'extrême jeunesse de la population, supportée par la partie de la population - déjà insuffisante en nombre et en niveau de rémunération - effectivement au travail.

2.1. Les enfants de 0 à 4 ans

Classe d'âge la plus nombreuse, les 57.418 enfants de 0 à 4 ans (tableau 1), représentent la forme la plus achevée de dépendance du fait qu'ils reçoivent de l'environnement la totalité des biens et services nécessaires à leur survie sans être en mesure de fournir eux-mêmes une contrepartie. La jeunesse de la population de Brazzaville et l'importance de son mouvement naturel en font une catégorie proportionnellement nombreuse et d'un entretien particulièrment coûteux, par comparaison avec l'enfant en milieu rural, du fait de la régression de l'allaitement maternel ou, plus exactement, de son relais précoce par des aliments importés ; du fait aussi du coût des soins d'habillement et de santé dans un milieu urbain où "tout s'achète" et de la manière attentive et parfois un peu ostentatoire dont les parents s'occupent de leur descendance.

2.2. Les enfants de 5 à 14 ans

Les 85.032 enfants de 5 à 14 ans (tableau 1), soit près du tiers de la population, nécessitent en principe moins de soins que les plus jeunes. Ils commencent en outre très tôt, dès 7-8 ans, à fournir de petits services dans le ménage et même à exercer de petits commerces rémunérateurs, tels que la vente de cigarettes ou de chewing-gum pour les garçons et, pour les fillettes, la participation aux commerces plus ou moins occasionnels exercés par les "mamans" à la porte des clôtures ou au marché. Toutefois, le caractère très généralisé de la scolarisation (3) diminue la possibilité de ces services annexes et alourdit les charges d'entretien : cahiers , livres surtout, uniforme (4), qui s'ajoutent aux charges normales de "soutien" (nourriture, frais de santé, etc.).

2.3. Les personnes âgées et "divers inactifs"

La catégorie des 60 ans et plus est ici ambiguë puisqu'elle recouvre aussi bien les rentiers et retraités, producteurs d'espèces monétaires, que les dépendants proprement dits. Numériquement peu importante - 5.539 personnes (tableau 1), à peu près également réparties entre les hommes et les femmes - elle représente en fait souvent davantage une aide domestique non négligeable qu'une charge pour la population active.

Les "divers inactifs" du recensement, également peu nombreux (2.585 personnes dont les 3/5 d'hommes) comportent, comme les personnes âgées, un petit nombre de rentiers et retraités, à côté de malades, handicapés, etc. De la même manière que celles-ci, ils peuvent être souvent considérés comme des aides domestiques autant que comme des assistés (5).

2.4. Les élèves et étudiants de 15 ans et plus

Les "élèves et étudiants" de 15 ans et plus, classés au recensement parmi les inactifs, sont à ranger ici, à l'exception des étudiants qui perçoivent une bourse (6), dans la catégorie des dépendants totaux. Au regard de cette situation de dépendance à l'égard des familles, les élèves de l'enseignement secondaire représentent sans doute la charge la plus lourde du fait des frais entraînés par la scolarisation, beaucoup plus lourds que dans le primaire et croissant à mesure qu'ils s'approchent des classes terminales. Ces frais scolaires s'ajoutent aux charges normales de soutien - nourriture, vêtements, hébergement dans des conditions leur permettant de travailler, santé, etc. - elles-mêmes plus lourdes pour des adolescents que pour des enfants. De surcroît, le temps plus long consacré à leurs études ne leur permet guère d'exercer les petites activités commerciales ou d'aide familiale dévolues aux plus jeunes. Cette dépendance économique totale à l'égard de leur famille est généralement plus longue pour les lycéens que pour les lycéennes qui très souvent se marient ou vivent en concubinage avant la fin de leurs études (7). Les étudiants sont à dissocier des autres élèves : ils perçoivent une bourse repésentant un salaire moyen (8), et à partir de la dernière année de licence, ils sont logés en campus où ils bénéficient de meilleures conditions de travail. A ce titre, ils devraient donc être rangés parmi les actifs (9).

Situés à la période charnière du passage à la vie active, les élèves et étudiants polarisent plusieurs des problèmes sociaux les plus significatifs soulevés par la manière dont la population urbaine tend à résoudre ses problèmes de survie dans une conjoncture essentiellement caractérisée, dans sa propre perspective, par le sous-emploi.

Le nombre élevé des scolarisés de 15 ans et plus (31.439 dont 18.590 garçons et 12.849 filles) ne s'explique pas seulement par le fait que la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans mais aussi par un engouement particulier pour l'enseignement secondaire. En effet, pour la classe d'âge des 15-19 ans, 70 % des garçons et 56 % des filles ont "fréquenté" l'enseignement secondaire au moins (tableau 2).

Tableau 2 : PROPORTION DE LA POPULATION AGEE DE 15 ANS ET PLUS, AYANT AU MOINS LE NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU SENS LARGE DU TERME (en %)

Ages	Garçons	Filles	Total
15 - 19 ans	70	56	63
20 - 24 ans	59	37	48
25 - 29 ans	41	16	28
30 - 34 ans	25	6	16
40 - 44 ans	11	1	6
45 - 49 ans	6	1	4
Ensemble des 15 ans et plus	37	23	30

(RGP, vol. 1-4, p. 10 - sondage au 1/25e)

L'ancienneté relative de cet enseignement dans la population brazzavilloise se manifeste par le fait que, pour le groupe des 25-29 ans, ces taux sont encore de 41 et 16 % selon le sexe. Chez ceux de dix ans plus âgés, ils sont encore de 17 % chez les hommes, mais sont tombés à 2 % chez les femmes. La scolarisation des filles est donc un phénomène beaucoup plus récent, mais il a pris très rapidement de l'extension puisque dans les tranches d'âges des 15-19 ans, et plus encore au niveau de l'enseignement primaire, le taux de scolarisation des filles se rapproche de celui des garçons.

Cette volonté générale de promotion de l'enseignement témoigne d'une réussite sociale et d'une volonté de progrès qui sont indiscutables et que montrent bien non seulement le taux maximal de fréquentation des établissements officiels (10) et des collèges populaires (11), mais aussi la prolifération des établissements privés et des cours du soir. Toutefois, du fait de son excès même, elle n'a pas que des aspects positifs. L'excès de

la demande entraîne une surcharge des effectifs scolaires et la nécessité de recruter pour partie des maîtres insuffisamment préparés, ce qui provoque une baisse certaine de la qualité moyenne de l'enseignement, en dehors du moins des meilleurs établissements d'Etat. Simultanément, l'absence de débouchés vers la vie active conduit à maintenir dans l'enseignement des éléments dont les chances de réussite sont faibles, alourdissant d'autant les effectifs déjà pléthoriques des établissements en même temps que les charges des familles. La répartition de cette même population de 15 ans et plus selon le diplôme obtenu - et non plus selon les cours suivis - indique bien les médiocres résultats de cette fréquentation scolaire prolongée, y compris cette fois pour l'enseignement supérieur.

Tableau 3 : REPARTITION DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS SELON L'AGE, LE SEXE ET LE DERNIER DIPLOME OBTENU (en %)

Classes d'âge	CEPE		BREVET		BAC		Supérieur	
	H	F	H	F	H	F	H	F
15-19 ans	52,4	48,2	13,5	2,5	0,3	1,1	E	E
20-24 ans	34,6	28,2	26,3	10,4	6,4	0,5	0,3	E
25-29 ans	35	14	11,4	5,6	3,7	1	0,9	E
30-34 ans	23,9	4,4	7,6	1,2	3	0,8	2,3	E
35-39 ans	18,7	3,1	3,7	0,6	1,1	E	0,6	E
40-44 ans	15,7	1,7	0,9	0,5	1,7	0,4	0,4	E
45-49 ans	7	0,6	2,5	0,5	0,9	E	1,6	E
Ensemble	29,4	20	10,9	3,2	2,5	0,4	0,3	E

(RGP, vol. I-4, p. 13, sondage au 1/25e)

La moitié des 15 à 19 ans (tableau 3) sont, à la date du recensement, au moins titulaires du CEPE : la proportion est à peine inférieure chez les filles qui ont donc bien rattrapé les garçons. Au niveau du Brevet toutefois, les taux sont, dès cet âge, sensiblement plus faibles chez celles-ci que chez les garçons. On observe par contre pour les deux sexes un gonflement de la classe plus âgée, et même de celle qui suit. Cela dénote bien un retard scolaire général, important, puisque la réussite au brevet devrait se situer vers l'âge de 15-16 ans.

Ce même phénomène se manifeste à propos du baccalauréat par le regroupement de fortes proportions de diplômés dans les classes de 25 à 29 et de 30 à 34 ans et se poursuit, avec des taux évidemment beaucoup plus faibles et d'une manière mesurable chez les hommes seulement, au niveau de l'enseignement supérieur où les proportions les plus fortes de licenciés et assimilés apparaissent chez les 30 à 34 ans puis chez les 25 à 29 ans. Le déchet scolaire proprement dit, c'est-à-dire le nombre relatif d'élèves ou d'étudiants abandonnant un enseignement sans avoir obtenu le diplôme qui le sanctionne, ne peut malheureusement pas être apprécié de façon précise ; une comparaison classe d'âge par classe d'âge n'aurait pas grand sens du fait des retards par rapport à la scolarisation normale qui viennent d'être signalés, l'absence des effectifs sur lesquels sont calculés les taux fournis par le recensement ne permettant pas les regroupements nécessaires. L'énorme décalage, pour les classes d'âge principalement concernées, entre la proportion d'élèves de l'enseignement secondaire d'une part, et celle des brevetés et des bacheliers d'autre part (tableaux 2 et 3), laisse toutefois penser que ce déchet est considérable.

La prolongation à tout prix de la scolarité, au delà des limites du rentable, dont témoignent au moins partiellement ces chiffres, n'est pas autre chose, pour les éléments les plus médiocres, qu'un chômage déguisé, une réponse que l'on peut dire en un sens généreuse et optimiste, mais en un autre anti-économique, de la population urbaine à l'absence de demande venant du secteur de la production. En effet, si elle se traduit par un gain de formation toujours positif, même lorsqu'il est modeste, pour les jeunes qui la reçoivent, cette politique se fait finalement aux dépens de la collectivité : des familles d'abord pour lesquelles elle alourdit et prolonge la charge de ces jeunes, de l'enseignement ensuite qui traîne des effectifs inutilement lourds et amorphes, et de l'Etat enfin qui y pourvoit. C'est une fuite en avant dont les gouvernants sont parfaitement conscients mais à laquelle, face à une situation qu'il n'était pas en leur pouvoir de maîtriser (12), ils ont dû eux-mêmes donner des gages en prolongeant jusqu'à 16 ans la scolarité obligatoire en ouvrant, à une certaine époque, les collèges populaires, etc. ; mesures destinées à diminuer, au moins pour quelques années, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi.

En réalité, le problème se pose en termes encore beaucoup plus graves et plus généraux, et doit être étendu aux éléments qui enregistrent une réussite normale, à partir du moment où ils sont en nombre excessif au regard de la capacité d'absorption du milieu. Or, même si un tel seuil est difficile à établir, il faut bien constater qu'une saturation se manifeste aujourd'hui, même chez les bacheliers, les diplômés de l'enseignement technique et même les possesseurs de titres universitaires de haut niveau dont

l'intégration - toujours dans la fonction publique - ne peut se faire que par la création d'une direction de service ou d'un poste équivalent. Ainsi, la réussite scolaire aussi bien que l'échec provoquent au niveau social ce que Samir Amin appelle au plan économique une croissance sans développement, faute d'une évolution équivalente de l'ensemble de la formation sociale. Elle hausse le niveau normal d'exigence des nouveaux actifs potentiels qui, chaque année, et tous les palliatifs épuisés, se présentent sur le marché du travail et accroît d'autant la difficulté d'y répondre. En ce sens, les chiffres fournis ici décrivent non seulement l'état du moment de cette partie de la population encore en cours de formation mais aussi, qualitativement et quantitativement, son niveau probable au cours des années à venir et le niveau subséquent des problèmes que posera son intégration à la production.

2.5. Sans-emploi et chômeurs

La situation des élèves et étudiants de 15 ans et plus introduit directement - et par son aspect le plus sensible, celui des jeunes sans emploi - au problème fondamental du décalage entre le volume de la population urbaine et la quantité d'occupations rémunératrices qui s'offrent effectivement à elle. La seule considération de la catégorie des "chômeurs" utilisée par les recensement est donc largement insuffisante. Ne prendre en compte que les "actifs", c'est-à-dire les "personnes effectivement disponibles pour la production", ne permet pas, en effet, d'intégrer le chômage déguisé représenté par les élèves prolongés dont il vient d'être question. Par ailleurs, toujours à propos de ces jeunes au seuil de la vie active, il conviendrait de faire apparaître la distinction socialement importante entre les jeunes à la recherche du premier travail, disposant d'une formation professionnelle utilisable, et les chômeurs vrais, déjà possesseurs d'un métier qui leur donne soit de meilleures chances de trouver du travail soit la possibilité de s'installer à leur compte. La notion de chômeur elle-même, définissant des personnes aptes au travail mais qui sont, pendant la période de référence, sans emploi, recouvre sous son apparente clarté, liée aux conceptions occidentales dont elle est née, toute l'ambiguïté des conceptions de l'emploi et, partant, du sous-emploi et du non-emploi, dès qu'il ne s'agit plus de salariés ou de travailleurs à leur compte engagés dans des activités permanentes et officiellement déclarables. Certes, cette difficulté devrait en principe être palliée par le fait que ce sont les intéressés eux-mêmes qui se déclarent au travail ou en chômage, mais certaines déclarations sont sujettes à caution pour des raisons diverses et contradictoires. Par omission d'abord, certaines déclarations d'activité ne concernant que des occupations à temps partiel ou de remplacement par rapport à la profession réelle, c'est-à-dire les diverses formes du sous-emploi. Par excès, en sens inverse,

certains travailleurs à leur compte se déclarant chômeurs du simple fait qu'ils n'ont pas de travail salarié. Tenter une estimation du non-emploi et de ses variétés implique donc de considérer l'ensemble de ces situations.

Il faut d'abord rendre compte ici d'un phénomène signalé dans de nombreuses villes du Tiers-Monde et dont un examen plus attentif montre qu'il n'est qu'une illusion. Il s'agit de la diminution apparente du taux d'activité de la population, accompagnée parfois d'une réduction corrélative du taux d'inoccupés. Signalé à Brazzaville pour le recensement de 1974, le phénomène est déjà analysé dans une étude sur les taux d'activité faite deux années auparavant (13). Selon les chiffres cités dans cette étude, le taux d'actifs qui était pour les hommes de 92,7 % en 1961, tombe à 78,4 % en 1971. Au recensement de 1974 (tableau 4), il n'est plus que de 74,3 %, témoignant ainsi de la poursuite de la tendance.

Tableau 4 : TAUX D'ACTIVITE PAR GROUPE D'AGE ET PAR SEXE

Groupes d'âge	Taux d'activité en %		
	Hommes	Femmes	Total
15 - 19 ans	23,4	14,7	18,9
20 - 24 ans	60,7	16,8	39
25 - 29 ans	95,7	22,5	58,1
Ensemble des 15 ans et plus	74,3	21,8	48,5

(RGP, vol. I-4, p. 37)

Ce phénomène réintroduit directement le problème de la scolarisation prolongée car, ainsi que l'enquête de 1972 le fait justement remarquer, si cette diminution des actifs s'explique partiellement par l'augmentation des retraités, le "phénomène essentiel est l'accroissement considérable du nombre d'élèves et d'étudiants de plus de 15 ans (effectif multiplié par 6 en 10 ans)" (14). La même étude constate également le retard scolaire apparu au recensement de 1974 : "plus de 2000 élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire, dont 1200 garçons [sont âgés de] plus de 20 ans, et on ne peut, estiment les auteurs, s'empêcher de penser qu'un tel degré d'inactivité parmi les jeunes pourrait être la marque d'un chômage déguisé" (15). La même étude estime, toujours en 1972, ce chômage déguisé à près de 5000 jeunes, "à savoir les quelques 4000 élèves des collèges populaires et les 1000 étudiants inscrits en capacité en droit,

dont les taux de réussite respectifs au BEMG et aux examens du CESB sont infimes" (16). Ces chiffres n'ont certainement pas baissé en 1974 ; il conviendrait même d'y ajouter quelques centaines d'élèves inscrits dans les divers établissements libres d'enseignement secondaire après avoir été exclus, pour cause de limite d'âge, des collèges et lycées publics.

Les élèves "prolongés" n'épuisent malheureusement pas la catégorie des jeunes sans emploi. Il faut lui ajouter les chômeurs déclarés des classes d'âge correspondantes. On considèrera pour apprécier le problème d'une manière large les catégories allant de 15 à 29 ans, estimant qu'au delà de 25 ans les effets de la scolarisation prolongée ne se font plus sentir. L'examen des chiffres pour l'ensemble de la population n'a ici pas grand sens (tableau 4) du fait de l'opposition importante qui apparaît entre les hommes et les femmes et qui exprime des situations - et des dynamiques - profondément différentes. Chez les hommes, la proportion d'actifs passe, des 15-19 ans aux 25-29 ans, de 23,4 % à 95,7 %, ce dernier chiffre représentant pratiquement la totalité de la catégorie. Chez les femmes au contraire, ce taux d'activité, parti de plus bas (14,5 % d'actives entre 15 et 19 ans), s'élève beaucoup moins vite (donc, beaucoup moins haut) que chez les hommes : 22,5 % seulement chez les 25-29 ans. On déduira de ces chiffres que, si le taux de scolarisation joue un rôle important pour les deux sexes chez les plus jeunes, les garçons se trouvent par la suite projetés directement au sortir de l'école ou du collège dans la vie active tandis que les filles des mêmes âges pénètrent, pour la plus grande partie d'entre elles, dans la catégorie réputée inactive des "ménagères et personnes s'occupant du foyer".

Le taux d'occupation, qui seul prétend saisir directement les chômeurs par rapport à l'ensemble des actifs, fait apparaître des processus profondément différents d'un sexe à l'autre (tableau 5). Au niveau de l'ensemble des actifs, la situation est apparemment très semblable pour les hommes et pour les femmes : respectivement 73,7 et 77,7 % d'occupés pour une moyenne générale de 74,6 %. Cette apparente similitude qui concerne, comme il convient de le rappeler, des effectifs de population active très inégaux (17), recouvre également des situations très différentes quant aux conditions d'entrée des deux sexes dans la production. Toujours pour les classes d'âge de 15 à 29 ans, le taux d'occupation part d'un niveau plus favorable chez les hommes que chez les femmes (28,7 % contre 14,9 % chez les 15-19 ans), retrouvant momentanément une situation analogue à celle des taux d'activité. Toutefois, à partir de là, le processus se déroule en sens inverse et, dès la classe d'âge suivante des 20-24 ans, les hommes sont fortement dépassés par les femmes (49,5 % contre 63,8%) pour atteindre chez les 25-29 ans tout juste les 3/4 de leur classe (74,7 %) alors que les femmes déclarées actives sont occupées au 9/10e (91,1 %).

Tableau 5 : TAUX D'OCCUPATION PAR GROUPE D'AGE ET PAR SEXE (%)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total
15 - 19 ans	28,7	14,9	22,8
20 - 24 ans	49,5	63,8	52,6
25 - 29 ans	74,7	91,1	74,6
Ensemble des actifs	73,7	77,7	74,6

(RGP, vol. 1-4, p. 37)

N.B. Le taux de chômage est évidemment le complément à 100 du taux d'occupation. Plus celui-ci est élevé, plus le chômage est faible et réciproquement.

Tableau 6 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE PAR SEXE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE TYPE D'ACTIVITE (en %)

	Types d'activité			
	Hommes		Femmes	
Niveau d'instruction	Actifs au travail	Actifs au chômage	Actifs au travail	Actifs au chômage
Non déterminé Sans profession	74,1	25,9	86,4	13,6
Analphabètes	73,1	26,9	86,8	13,2
Enseignement primaire et moyen	73,1	26,9	58,8	41,2
Enseignement secondaire	73,5	26,5	77,6	22,4
Enseignement technique	79,7	20,3	89,4	10,6
Enseignement supérieur et normal	97,4	2,6	96,2	3,8
Total	73,7	26,3	77,9	22,1

(RGP, vol. 1-4, p. 20)

Toujours pour les actifs, les chiffres fournis par le recensement permettent de préciser la relation existant entre le niveau d'instruction et les proportions respectives de chômeurs et d'actifs au travail (tableau 6). Par ce qui est sans doute une conséquence de l'importance et de l'ancienneté de la formation scolaire à tous les niveaux dans la population brazzavilloise, le niveau d'instruction apparaît sans action perceptible sur l'emploi ou le non-emploi jusqu'à l'enseignement secondaire inclus. L'enseignement technique en revanche, à niveau comparable, joue un rôle certain, tandis que les titulaires d'un diplôme d'enseignement "normal" ou supérieur sont pratiquement tous occupés. Ces considérations valent pour les hommes comme pour les femmes, à ceci près que, pour ces dernières, le rôle positif de l'enseignement pour l'obtention d'un emploi se manifeste dès l'enseignement technique. Ces catégories désignent évidemment les professions pratiquement "réservées" aux femmes, du moins depuis ces dernières années, et qui sont des emplois de vendeuses, de bureau et, surtout, de secrétariat. Ces taux élevés d'occupation sont également possibles chez elles du fait d'un développement plus récent des formations dépassant le niveau primaire alors que, pour les hommes, les emplois des niveaux correspondants sont déjà saturés.

Au regard cette fois des catégories de professions, que le chômage touche d'une manière très inégale, les catégories des "non-déclarés et sans profession", malheureusement confondues au recensement, méritent une attention particulière, à cause de leur importance numérique d'abord (16.258 personnes dont 12.681 hommes et 3.577 femmes) et ensuite parce qu'elles représentent la quasi-totalité de cette catégorie où 232 personnes seulement - moins de 2 % - se déclarent occupés. Le commentaire qui accompagne la publication du recensement fait justement remarquer que ces chiffres "semblent indiquer que le système économique utilise toujours la main-d'oeuvre qualifiée et qu'il n'éprouve de difficultés qu'à l'égard de la main-d'oeuvre sans profession, sans métier plus précisément" (18). En effet, "sur 100 chômeurs du sexe masculin, 19 chômeurs déclarent une profession contre 81 qui n'en ont pas" (19). La proportion de chômeurs varie également selon le type de profession : 13 % chez les travailleurs des transports, 10 % chez ceux des services et 9 % chez les "ouvriers, artisans et manoeuvres", cette dernière catégorie trouvant plus facilement que les autres des activités de remplacement dans le travail à son compte. Le taux de chômeurs devient insignifiant chez les travailleurs déclarés indépendants tels que les vendeurs, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs ainsi que - pour des raisons qui tiennent aussi bien à leur statut de fonctionnaire qu'à leur qualification professionnelle élevée - chez les "cadres, techniciens et travailleurs scientifiques".

3. LES PRODUCTEURS

Les 201.170 dépendants appartenant aux catégories qui viennent d'être décrites sont à la charge de 101.608 producteurs: chaque actif entretient donc deux inactifs. Encore a-t-on considéré comme producteurs non seulement les personnes exerçant effectivement une activité rémunératrice, mais aussi les "ménagères et personnes s'occupant du foyer" (20).

3.1. Les ménagères et assimilés

La catégorie de "ménagères et personnes s'occupant du foyer" est numériquement considérable puisqu'elle comprend 45.641 personnes. Elle est composée, ce qui n'est guère étonnant, presque exclusivement de femmes auxquelles se joignent assez curieusement 50 hommes. Bien qu'elle figure au recensement dans la catégorie des inactifs, on range ici parmi les producteurs cette partie de la population, et ceci pour deux raisons. D'une part, ces femmes remplissent à plein temps des tâches de ménagères et de mères de famille, complément irremplaçable du travail des "actifs" proprement dits. D'autre part, une proportion non négligeable d'entre elles exercent avec une régularité variable des activités complémentaires - de commerce ou de culture notamment - qui apportent au foyer un surcroît de revenu, en nature ou en espèces, souvent plus important qu'il n'y paraît. Les questionnaires du recensement, qui ne concernent guère que la profession habituelle, ne permettent pas de saisir les activités ou les sources de revenu secondaires (activités annexes, revenus des loyers, de véhicules mis en circulation, etc.).

Une enquête particulière, effectuée à l'époque du recensement, s'est donné pour objectif de préciser la situation des femmes de 14 à 49 ans au regard de leurs activités, principales ou secondaires, productrices de biens. Sur un échantillon de 715 femmes, représentatif pour l'agglomération (21), on a relevé 30,2 % d'élèves et étudiants, 43,6 % de personnes se disant sans activité, qui entrent donc dans la catégorie des ménagères au sens strict, et 26,2 % déclarant une activité non-ménagère. La relation entre ces chiffres et ceux du recensement demande explication. Le taux d'élèves et étudiants est beaucoup plus fort au sondage, ce qui tient à la présence des filles de 14 ans, proportionnellement nombreuses dans la population et, sauf exception, entièrement scolarisées. La proportion d'actives y est également plus forte ce qui tient à la manière détaillée dont les activités, totales ou partielles, y ont été abordées : les 26,2 % d'actives définies dans ces conditions s'y répartissent en 28 % de salariées, 3,4 % de femmes à la fois cultivatrices et commerçantes (essentiellement sans doute des jardinières vendant elles-mêmes les produits de leur

récolte), 3,6 % de cultivatrices seules et 16,5 % de commerçantes (22). Dans l'ordre, le commerce arrive donc en tête, suivi de loin par l'agriculture et de plus loin par le salariat. Bien entendu, les femmes se déclarant actives exercent également - y compris les salariées - des tâches ménagères. Toutefois, outre le fait que les écoles maternelles et les crèches - celles-ci généralement privées - commencent à se développer (mais alors elles ne touchent guère qu'une minorité privilégiée de femmes salariées), les conditions encore existantes de la vie dans les familles, avec un nombre important d'enfants et de dépendants dans les foyers, allègent considérablement ces tâches pour les femmes qui travaillent également au dehors.

3.2. Les actifs au travail

Mis à part les apports complémentaires des retraités, étudiants et de certaines femmes déclarées ménagères, il demeure que les actifs au travail constituent le principal support économique de la population. Ces actifs occupés, au nombre de 55.967 (soit 43.098 hommes et 12.859 femmes) doivent être considérés ici, comme l'ont été les élèves et étudiants mais d'une manière encore plus directement actuelle, du point de vue de leur situation à l'égard des possibilités qui s'offrent à eux sur le marché du travail brazzavillois.

La première ventilation opérationnelle des actifs occupés, du point de vue du marché du travail, concerne donc la profession habituelle. Il faudra ici considérer également les chômeurs, car, bien que momentanément improductifs, ils n'en constituent pas moins, au regard de ce même marché du travail, un potentiel disponible, une "armée de réserve" dont l'existence n'est pas sans conséquence pour le fonctionnement de ce marché. La répartition des professions habituelles au recensement, telle du moins qu'elle est publiée, est très vague quant aux catégories distinguées (tableau 7).

La catégorie des autosubsistants ("agriculteurs, pêcheurs, chasseurs") ne représente que 3.883 personnes dont presque un tiers de femmes (1.123). Ces femmes "autosubsistantes" ne représentent elles mêmes que 1,4 % de l'ensemble du groupe des femmes en âge de travailler. Ce chiffre est très inférieur à la réalité : il ne tient compte vraisemblablement que de la partie la plus "professionnalisée" de celles-ci. L'enquête par sondage réalisée auprès de la population féminine de 14 à 49 ans identifie en effet 7,1 % de cultivatrices totales ou partielles, dans une tranche d'âge où les élèves et les étudiants représentent 30,2 % du total contre 16,8 % dans les données du recensement. Les chiffres obtenus pour les hommes - non soumis aux mêmes biais - illustrent l'importance minime des activités agricoles et indiquent clairement que Brazzaville ne saurait mériter le nom "d'agroville".

Tableau 7 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LE TYPE D'ACTIVITES, LE GROUPE DE PROFESSIONS HABITUELLES ET LE SEXE

	Actifs au travail			Actifs au chômage			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture, chasse, pêche	2.636	1.114	3.750	124	9	133	2.760	1.123	3.883
Travaux manuels	22.553	1.068	23.621	2.312	17	2.329	24.865	1.085	25.950
dont									
Mineurs	129	8	137	6	-	6	135	8	143
Ouvriers, artisans, manoeuvres	13.743	794	14.538	1.292	2	1.294	15.036	796	15.832
Travailleurs des transports	4.766	54	4.820	615	12	627	5.381	66	5.447
Travailleurs des services	3.914	212	4.126	399	3	402	4.313	215	4.528
Employés	17.679	10.685	28.364	487	82	569	18.166	10.767	28.933
dont									
personnel commercial									
et vendeurs	4.581	7.673	12.254	118	5	123	4.599	7.678	12.377
Personnel administratif	5.166	1.873	7.029	217	67	284	5.373	1.940	7.313
Armée	3.163	3	3.166	-	-	-	3.163	3	3.166
Cadres, techniciens, etc.	4.779	1.136	5.915	152	10	162	4.931	1.146	6.077
Non déclarés, sans profession	230	2	232	12.451	3.575	16.026	12.681	3.577	16.258
Ensemble	43.098	12.869	55.967	15.374	3.683	19.057	58.472	16.552	75.024

(RGP, vol. 1-4, p. 35)

Les travailleurs manuels constituent la partie la plus importante des actifs occupés (25.950, soit 46,3 %) mais aussi la plus floue tant du point de vue de la nature de la profession qui va du terrassement aux métiers exigeant un long apprentissage (menuisiers, mécaniciens-auto, etc.), du niveau de qualification, depuis le manoeuvre jusqu'à l'ouvrier professionnel, que du statut dans la profession mêlant les salariés des secteurs public et privé à des entrepreneurs à leur compte. Sur ce total, on compte seulement 1.085 femmes, essentiellement sans doute dans l'artisanat (couturières, etc.) et les services. La ventilation des hommes en catégories plus précises nécessite le recours à des sources plus détaillées.

Tableau 8 : PROPORTION DES DIFFERENTES CATEGORIES D'HOMMES ACTIFS AU RGP ET AU SONDAGE DU CAF POJECT (24)

	RGP 19 à 59 ans	CAF Project 19 à 54 ans
Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, etc.	6,1	3,8
Travailleurs manuels	54,9	56,6
Employés, cadres, militaires	39	39,6
Total	100	100
(Nombre de cas)	(45.304)	(416)

Pour une population de travailleurs manuels sensiblement équivalente à celle du recensement (tableau 8), et en utilisant la même nomenclature, le sondage précise ainsi le contenu de cette catégorie :

- métiers manuels à faible formation (dont manoeuvres)	51
- métiers manuels à formation moyenne	79
- chauffeurs, conducteurs divers, "semi-employés"	40
- métiers artisanaux exigeant un apprentissage	66
Ensemble	236

Les métiers demandant peu de formation représentent moins du quart de l'ensemble, contre une bonne moitié de métiers à formation moyenne (ouvriers du bâtiment, chauffeurs, conducteurs d'engins, "semi-employés" dont on exige déjà des travaux d'écriture, etc.), le restant, soit un bon quart, étant composé de travailleurs de métiers (menuisiers, tailleurs, spécialistes du bâtiment, etc.). La ventilation de ces mêmes catégories selon le statut fournit - toujours d'après le sondage - 71 % de salariés contre 29 % de travailleurs à leur compte (y compris les patrons de petites entreprises utilisant des salariés et des apprentis).

Les employés au sens large du terme apparaissent au recensement plus nombreux que les manuels, donnant ainsi une mesure de l'hypertrophie du tertiaire qui est de règle dans cette catégorie de sociétés urbaines. Ici toutefois, ce nombre élevé est dû pour une bonne part au fait que la catégorie recouvre près de 2/3 des femmes ayant une profession déclarée : parmi les salariées (tableau 7), les infirmières, assistantes sociales, enseignantes, comptées parmi les 1.146 "cadres, techniciennes, etc." et les 1.940 employées de l'administration, mais aussi la catégorie dominante des 7.678 "employées de commerce et vendeuses" qui pour quelques dizaines de salariées, compte une très large majorité de "marchandes" à leur compte. La moitié des hommes de cette même catégorie des employés au sens large se compose de personnel administratif (5.373 personnes) et de militaires (3.163) sans que l'on ait les moyens, pour ces derniers, de distinguer ceux qui par leur grade ou leur spécialisation devraient être ajoutés aux 4.931 "cadres, techniciens, etc." composés, au recensement, uniquement de civils.

L'analyse fine du CAF Project apporte quelques précisions supplémentaires sur le détail des professions, soit parmi les hommes :

- commerçants de commerce local	30
- employés de bureau et divers, cadres moyens	59
- militaires	35
- personnel de santé (sauf médecins)	10
- enseignement primaire et technique	11
- métiers hautement spécialisés	15
- cadres superieurs, professions libérales	5
Ensemble	165

Le commerce apparaît ici beaucoup moins représenté chez les hommes que chez les femmes tandis qu'y dominent au contraire les métiers d'employés à formation moyenne et les militaires (94 cas sur 165). Le reste de l'échantillon, soit près du quart, est constitué du personnel hautement qualifié de la santé, de l'enseignement, de métiers hautement qualifiés et d'un petit nombre de cadres supérieurs et de professions exigeant le niveau de formation universitaire.

Tableau 9 : REPARTITION DE LA POPULATION OCCUPEE DE 15 ANS ET PLUS SELON LA SITUATION DANS LA PROFESSION ET LE SEXE

	Hommes	Femmes	Ensemble
Employeurs, patrons	0,8	0,2	0,7
Travailleurs indépendants	26,4	71,2	38,9
Salariés	69,5	26,8	57,3
Autres situations	2,7	1,6	2,6
Non déclarés	0,6	0,2	0,5
Ensemble	100	100	100
(Nombre de cas)	(39.935)	(12.886)	(52.801)

(RGP, vol. 1-4, p. 46)

La situation dans la profession définit au recensement la position des individus dans le rapport de production, en d'autres termes, leur statut dans la vie économique. Elle distingue donc (tableau 9) les employeurs et patrons, des travailleurs à leur compte et des salariés. Les employés et patrons constituent ici une proportion infime, la catégorie excluant sans doute les très petits entrepreneurs employant quelques apprentis non déclarés. Les travailleurs indépendants constituent près de 2/5 de l'ensemble avec une très forte domination des femmes (71,2 % des actives). On observe, chez les salariés, qui constituent de très loin le groupe dominant (près de 6 actifs sur 10) un renversement presque symétrique de proportion entre les sexes, avec, cette fois, une forte prédominance des hommes.

Toujours selon le recensement, les groupes de professions sont inégalement concernés par cette répartition : "le salariat domine dans le groupe des cadres, techniciens et professions scientifiques, ceci quel que soit le sexe. C'est la même situation dans le groupe du personnel administratif" (25). Il en

va de même chez la plupart des manuels, à l'exception des manoeuvres. De leur côte, "les travailleurs indépendants se concentrent parmi le personnel commercial et les vendeurs (85.2 % de travailleurs indépendants), chez les agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et forestiers (83,3 %) et chez les ouvriers de métier, artisans et manoeuvres non classés ailleurs (39,3 %)" (26).

Notes

(1) Recensement Général de la Population (RGP) de 1974, Direction de la Statistique et des Etudes Economiques au Congo.

(2) On remarquera que le nombre de femmes dépasse ici sensiblement celui des hommes, ce qui donne sans doute une vision beaucoup plus équitable, que la seule considération des "actifs au travail", de la répartition effective des tâches, rémunérées ou non, nécessaires a la survie des ménages.

(3) Selon le RGP (vol. 1-4, p. 3), 69.481 enfants de 6 à 14 ans, sur un total de 73.988 étaient scolarisés en 1974, soit un taux de 93,9 % plaçant ainsi le Congo en tête du continent africain.

(4) Au Congo, les élèves des enseignements primaire et secondaire portent l'uniforme.

(5) L'ingéniosité est parfois grande, et certains "polyos" utilisent les véhicules que leur a donné une association charitable pour organiser, aidés pour leurs déplacements d'une personne valide dont ils assument la charge, de petits commerces très lucratifs de denrées de semi-contrebande provenant du Zaïre et pour lesquelles ils ont réussi à s'assurer une sorte de quasi-monopole.

(6) Mais qui ne sont pas ventilés séparément dans le RGP. On peut toutefois les estimer, dès 1974, à quelques milliers.

(7) Ce qui considéré au niveau de la société dans sa globalité, ne fait que reporter sur d'autres "actifs au travail" la charge de leur entretien.

(8) La bourse des étudiants de l'université congolaise était à l'époque de 22.500 F cfa (450 FF). Elle a été portée à 25.000 F cfa en 1980.

(9) Mais le recensement, nous l'avons signalé, ne permet pas d'établir la distinction entre élèves ("inactifs") et étudiants ("actifs").

(10) Au Congo, l'enseignement est nationalisé mais la saturation de celui-ci en même temps que des considérations diverses ont conduit à tolérer la réouverture ou le maintien de plusieurs établissements privés.

(11) Organisation par le Gouvernement - dans le cadre d'une politique anti-élitiste - de cours dispensés bénévolement par des élèves des classes terminales et des étudiants.

(12) Du moins en 1974, date à laquelle se rapporte cette analyse. Depuis, le boom pétrolier permet de resituer le problème dans une conjoncture beaucoup plus optimiste.

(13) Direction de la Statistique et de la Comptabilité Economique : "Enquête taux d'activité à Brazzaville (population et emploi en 1972)", sous la direction de Th. MAYER avec la collaboration de B. MOUANGA et al., 33 p.

(14) "Enquête taux d'activité..." p. 16.

(15) op.cit. p. 18.

(16) Ibid.

(17) 58.472 hommes (43.098 actifs au travail et 15.374 chômeurs) contre seulement 16.572 femmes (12.869 actives occupées contre 3.683 sans emploi) selon le tableau 1.

(18) RGP, vol. 1-4, p. 34.

(19) Ibid.

(20) Le rapport dépendants/producteurs est ici de 2, tandis que, d'après le recensement, le rapport personnes à charge/actifs occupés est de 5,3 (RGP, vol. 1-4, p. 23). Ces deux chiffres ne sont pas contradictoires : ils représentent une approche différente de la même réalité. Sont considérés comme "producteurs" tous les actifs, y compris les ménagères, alors que seules les personnes ayant une activité extérieure rémunératrice sont inclues dans la catégorie des "actifs occupés".

(21) Il s'agit d'un échantillon destiné à étudier les problèmes de fécondité, d'où sa composition particulière en matière de classes d'âge. Le territoire enquêté représente la commune de Brazzaville plus la partie du district de Ngamaba qui complète l'agglomération urbaine.

(22) Parmi les 23 salariées, on compte 14 enseignantes, techniciennes et membres des services de santé ; parmi les 73 agricultrices, 32 cultivent le manioc, 9 l'arachide et 21 pratiquent le maraîchage. Sur les 158 commerçantes, 16 vendent des produits maraîchers, 31 des fruits et légumes de production locale, 20 du poisson et 47 du manioc et du "foufou" (farine de manioc). Bien que cela ne soit pas précisé, la nature des produits vendus montre qu'il s'agit ici de vendeuses installées sur les marchés. Malgré les précautions prises lors de l'enquête, ces chiffres passeraient alors sous silence une partie non négligeable des petits commerces exercés à la porte des "clôtures", à l'intérieur même des quartiers.

(23) D'une enquête exploratoire faite parmi des ménages congolais habitant la région parisienne, il ressort que les femmes, du fait de l'absence de ces aides complémentaires, et en dépit du recours fréquent aux écoles maternelles, crêches, assistances familiales, etc., dont elles connaissent parfaitement l'existence, trouvent les tâches ménagères, et surtout l'élevage des enfants, beaucoup plus contraignants en France qu'à Brazzaville.

(24) Il s'agit ici de la partie "masculine" du sondage au 1/100e dont on a utilisé les résultats pour les femmes. On remarquera que, s'agissant d'une étude sur les aspects sociaux de la fécondité, l'échantillon des hommes est décalé d'une classe d'âge par rapport à celui des femmes.

(25) RGP, vol. 1-4, p. 46.

(26) Ibid.

MIGRATIONS INTERIEURES AU CONGO ET CROISSANCE URBAINE DE BRAZZAVILLE QUELQUES OBSERVATIONS A LA LUMIERE DU RECENSEMENT DE 1984-1985

Francis ANGLADE

Université Marien N'Gouabi - Département de Géographie

De 1974 à 1985 la population de Brazzaville est passée d'un peu plus de 300 000 habitants à près de 600 000, soit une croissance de plus de 6 % l'an, durant cette période. La croissance naturelle n'est à l'origine que d'environ la moitié de cet accroissement, l'autre part étant due à une colonne migratoire fortement positive. Toutefois, même si les migrations extérieures, celles de Zaïrois par exemple, représentent une part non négligeable de ces mouvements, nous nous sommes attaché aux seules migrations intérieures à destination de Brazzaville, nous intéressant ainsi, surtout, à l'influence de Brazzaville sur son propre espace national.

Brazzaville est une ville de création récente : peuplée de 50 000 habitants en 1945, de 120 000 en 1961, de 300 000 en 1974, et de 600 000 au début de 1985, elle est un peu comme tant d'autres villes en Afrique, le symbole d'une urbanisation remontant seulement à 3 ou 4 générations, et qui s'accélère actuellement. En 1974, 477 o/oo des habitants étaient nés à l'extérieur, en 1985 ils ne sont plus, du fait du poids démographique de plus en plus grand de la capitale, que 450 o/oo dont 370 o/oo sur le territoire congolais.

Un tiers des Brazzavillois est ainsi aujourd'hui, constitué, soit d'individus issus d'autres villes du Congo et poursuivant leur "ascension urbaine" dans la capitale, soit d'ex-ruraux, se "citadinisant" progressivement. Brazzavillois? D'où viennent-ils? Que deviennent-ils ?

Notre analyse s'articulera en trois parties d'inégale longueur. Une première partie definira assez brièvement les sources utilisées et les différents taux et coefficients calculés pour permettre des comparaisons. Une deuxième partie montrera les évolutions dans le temps et dans l'espace pour ces migrations internes à destination de Brazzaville. Une troisième partie, enfin, analysera les individus migrants, ce qu'ils sont et ce qu'ils deviennent.

1. UN POINT DE METHODOLOGIE

Les deux uniques sources sont tirées des deux recensements effectués au Congo : le recensement de 1974, et les données du sondage au 1/8 du recensement de 1984-85. Nous y avons puisé ce qui fera le fond de notre analyse : d'une part les lieux de naissance des Brazzavillois recensés en 1974 et en 1985, d'autre part leurs lieux de résidence antérieurs. Par ailleurs, c'est du recensement de 1985 (sondage au 1/8) que nous avons tiré des renseignements sur les situations individuelles (du point de vue de l'activité économique) et scolaires des migrants, et sur leurs comportements démographiques.

Le calcul de taux et coefficients s'est appuyé sur la double distinction suivante.

1.1. Global et simple

1.1.1. Le terme "global" concerne la relation entre le lieu de naissance et la résidence à Brazzaville donc, au moment du recensement, c'est-à-dire soit 1974, soit 1985. Il implique donc qu'il y a eu au moins un déplacement, du lieu de naissance (s'il est différent de Brazzaville) vers la capitale, sans préjuger de la date du déplacement (qui peut être fort ancien, ou très récent), des déplacements intermédiaires, et de la durée d'installation à Brazzaville. Il reflète donc une tendance influencée par les "héritages" des migrations passées.

1.1.2. Le terme "simple" concerne la relation entre le lieu de résidence dans les 12 mois précédents le recensement, et la résidence à Brazzaville donc, au moment du recensement. Il est ainsi plus proche de la définition classique de la notion de "migration" qui, partant des effectifs de rentrants (immigrants) et de sortants (émigrants), donne le "solde migratoire" pour une période de référence précise.

1.2. Taux et coefficients

1.2.1. Des taux de répartition sont calculés (en p. 1000) pour exprimer la provenance, en 1974 ou 1985 des populations issues de telle ou telle région du Congo par rapport à la population migrante issue du Congo au moment du recensement. Ils montrent ainsi dans quelle mesure telle ou telle région a contribué à alimenter les contingents de migrants vers Brazzaville.

1.2.2. Des coefficients d'attraction sont destinés à mesurer le poids de l'attraction de Brazzaville sur telle ou telle région par rapport à la population totale de cette région. Ainsi, les taux de répartition reflètent-ils les observations vues de

"l'observatoire" de Brazzaville, lieu d'arrivée des migrants, tandis que les coefficients d'attraction se placent dans les régions et secteurs (zones de départ) fournissant des migrants à Brazzaville.

1.3. Taux et coefficients utilisés

- Un coefficient d'attraction simple par région :

Coefficient d'attraction de X =

$$\frac{\text{Effectif résident X 12 mois avant le recensement et résident à Brazzaville au moment du recensement.}}{\text{Population totale de X au moment du recensement}} \times 1000$$

- Un taux de répartition simple des migrants :

$$\frac{\text{Effectif résident X 12 mois avant le recensement et résident à Brazzaville au moment du recensement}}{\text{Effectif total résident hors de Brazzavile mais au Congo, 12 mois avant le recensement et résident à Brazzaville lors du recensement}} \times 1000$$

- Un taux de répartition globale de migrants :

$$\frac{\text{Effectif né en X et résident à Brazzaville lors du recensement}}{\text{Effectif total né hors de Brazzaville mais au Congo et résident à Brazzaville lors du recensement.}} \times 1000$$

Tableau 1 : TAUX DE REPARTITION SIMPLE DES MIGRANTS

Régions	1974	1985
Pointe-Noire	132	252
Loubomo	35	61
Nkayi	12	31
Kouilou	5	12
Niari	36	32
Bouenza	74	68
Lekoumou	34	39
Pool	251	254
Plateaux	194	92
Cuvette	164	86
Sangha	28	35
Likouala	35	39
Congo urbain	179	345
Congo rural	831	655
Ouest Congo	329	495
Nord Congo	421	251
Ensemble	1000	1000

Note : Ouest-Congo représente les régions à l'Ouest du Pool
Nord-Congo représente les régions au Nord du Pool

Tableau 2 : TAUX DE REPARTITION GLOBAL DES MIGRANTS

Régions	1974	1985
Pointe-Noire	53	80
Loubomo	13	27
Nkayi	3	10
Kouilou	5	9
Niari	20	24
Bouenza	66	75
Lekoumou	23	21
Pool	426	436
Plateaux	192	148
Cuvette	159	128
Sangha	15	14
Likouala	25	28
Congo urbain	69	117
Congo rural	931	883
Ouest Congo	183	245
Nord-Congo	391	318
Ensemble	1000	1000

Tableau 3 : COEFFICIENTS D'ATTRACTION SIMPLE
(pour 1000 habitants de chaque secteur)

Régions	1974	1985
Pointe-Noire	12	7
Loubomo	16	11
Nkayi	5	8
Kouilou	1	1,5
Niari	5	2
Bouenza	8	4
Lekoumou	7	5
Pool	17	12
Plateaux	26	7
Cuvette	19	5
Sangha	9	7
Likouala	15	9
Congo Urbain	11,5	8
Congo rural	13	6
Ouest-Congo	8	5,5
Nord-Congo	19	6,5

2. EVOLUTION DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE DES MIGRATIONS INTERNES A DESTINATION DE BRAZZAVILLE

Une simple observation des trois tableaux ci-dessus et une brève analvse permettent de distinguer entre les tendances connues qui perdurent et celles qui connaissent un ralentissement, voire une inversion.

2.1. La part des migrations internes dans la croissance de Brazzaville semble diminuer par rapport à l'année

Nous l'avions noté en introduction : le poids plus grand de la population brazzavilloise par rapport à celle de l'ensemble du pays (23 % en 1975, mais 31 % en 1985) diminue d'autant l'importance "globale" des migrations de la seconde vers Brazzaville. Et en 1974, si 477 Brazzavillois sur 1000 étaient nés au Congo hors de Brazzaville, ils ne sont plus que 370 sur 1000 en 1985. Mais essayons de serrer de plus près la réalité en analysant les coefficients et taux "simples".

Ainsi, en 1974, 13 sur 1000 résidents au Congo hors de Brazzaville avaient subi l'attraction de cette dernière, c'est-à-dire que 13 individus sur 1000, quittant, soit leur ville et commune urbaine, soit leur centre secondaire, soit leur petit bourg ou village, avaient pris le chemin de Brazzaville pour y résider, dans les 12 mois précédant le recensement, soit en tout 12.900 personnes qui étaient venues grossir les rangs de la population brazzavilloise. En 1985, ils ne sont plus que 8700, soit près de 7 résidents au Congo sur 1000.

On observe donc cette première évolution, pas seulement parce que la part relative de la population "authentiquement" brazzavilloise par rapport à la population ayant récemment migré augmente, mais bien parce que l'attraction de Brazzaville sur son espace national diminue.

2.2. Contrairement à 1975, c'est le Congo des communes urbaines, villes de plus de 20.000 habitants, qui subit le plus l'attraction de Brazzaville.

En 1974, les régions associant des zones rurales, des centres secondaires, et des petites villes, de moins de 20.000 habitants avaient envoyé 10.600 migrants à Brazzaville, soit près de 12 personnes sur 1000. En 1985, elles n'ont plus fourni que 5.700 migrants, soit 6 personnes sur 1000.

En contrepartie les communes urbaines, villes de plus de 20.000 habitants, ont envoyé, en 1985, 3000 migrants à Brazzaville contre 2300 en 1974. Ainsi, en 1985, les grandes villes de plus 20 000 habitants sont passées en valeur relative, devant les zones rurales et les petits centres secondaires pour ce qui concerne le pouvoir attractif exercé par Brazzaville (voir tableau 3).

Le C.R.E.T.H. avait déjà noté que l'exode rural au Congo se faisait en deux temps : tout d'abord un départ du monde rural vers les centres secondaires, ensuite des centres secondaires vers les grandes villes. En ce qui concerne Brazzaville, il ne s'agit donc pas d'un renversement de tendance, mais plutôt d'une accentuation de cette dernière, l'attraction de Brazzaville sur les petites villes s'étant déplacée vers les villes plus grandes.

Conséquence directe de ce fait, la répartition des migrants vers Brazzaville, montre une progression spectaculaire des zones urbaines : en 1975, sur 1000 migrants arrivés depuis moins d'un an, ils étaient 180 à provenir de villes de plus de 20.000 habitants, mais 345, presque le double, en 1985. En contrepartie la part des centres secondaires et des zones rurales a diminué, dans la même période. de 890 o/oo à 655 o/oo.

Il est possible que ce soit l'épuisement du réservoir humain rural qui soit, en partie, la cause de cette évolution. Mais la première place que tend à prendre le monde urbain ne doit pas dissimuler une baisse parallèle du "réservoir urbain", puisque, en 1974, si 11 à 12 citadins sur 1.000 avaient été attirés par Brazzaville, en 1985 ils ne sont plus que 8. Alors, est-ce là un changement de comportement social vis-à-vis de Brazzaville, ou alors la concurrence de plus en plus ferme d'autres villes comme Pointe-Noire? Rappelons simplement que la croissance démographique de Pointe-Noire a été supérieure, de 1974 à 1985 à celle de Brazzaville, ce qui pourrait laisser présumer une attraction plus forte, mais notons aussi que la part d'espaces et d'hommes, ajoutée par l'extension des limites, au recensement de 1985 par rapport à celui de 1974, fut plus forte dans la grande ville portuaire que dans la capitale.

2.3. Les parts respectives de l'Ouest Congo et du Nord Congo tendent à se rapprocher.

Sur 1000 migrants à Brazzaville, de l'année écoulée, 420, donc près de la moitié, provenaient en 1974 des régions au Nord du Pool, mais ils n'étaient plus que 250 en 1985. Par contre, la part des régions de l'Ouest est passée de 330 à 495. Désormais la moitié de la population nouvellement brazzavilloise est formée d'individus issus des régions de l'Ouest, mais un quart seulement de celles du Nord. Il est vrai que ces totaux comprennent aussi les gens en provenance des trois villes de plus de 20 000 habitants, toutes à l'Ouest. Si l'on exclut ces dernières, la part de l'Ouest rural est de 150, aussi bien en 1974 qu'en 1985, et donc reste en dessous de celle du Nord. La configuration actuelle de la population brazzavilloise peut être résumée comme suit dans le tableau 4 :

Tableau 4

Sur 1000 Brazzavillois		
Configuration	1974	1985
sont nés à Brazzaville	520	545
sont nés dans une ville congolaise de 20.000 habitants	27	43
sont nés dans une région rurale ou des centres secondaires du Congo	372	326
sont nés à l'étranger	72	71

Et si l'on veut serrer de plus près la part des migrations :

Tableau 5

Sur 1000 nouveaux Brazzavillois arrivés dans les 12 mois précédant le recensement		
Nouveaux arrivants	1974	1985
Viennent des villes de plus de 20 000 hab.	149	225
Viennent des régions rurales ou des centres secondaires congolais	683	428
Viennent de l'étranger	166	332

Il faut noter, même si cela n'est pas l'objet de notre étude, la part assez grande des migrants venant de l'étranger.

Pourquoi ces déplacements ? Qui sont ces nouveaux Brazzavillois ? Quels sont leurs comportements au contact de la ville ? Bien sûr nous ne pouvons répondre à ces questions lors de cette étude. Mais nous allons essayer de poser quelques jalons qui déboucheront d'ailleurs plus sur des questions que sur des éléments de réponse.

3. LA SOCIETE MIGRANTE

Nous nous sommes posé les trois questions suivantes, qui nous aident à suivre un peu les nouveaux migrants à Brazzaville dans leur état et dans leur devenir : dans quels quartiers résident-ils à Brazzaville ? quelle est leur situation scolaire et professionnelle ? Enfin, quel est le taux de fécondité, par âge, des femmes migrantes à Brazzaville ? Certes, même si nous répondons avec exactitude à ces questions, cela ne nous permettra pas de cerner cette société migrante, néo-brazzavilloise, mais tout au moins aurons-nous quelques éléments de réflexion sur trois éléments essentiels concernant la vie en groupe : l'habitat, la situation scolaire ou professionnelle qui permet de prévoir, ou d'estimer la raison du déplacement vers Brazzaville, enfin, le comportement démographique qui constitue, de la part des migrants, une sorte de "feed-back" de leur contact avec Brazzaville.

3.1. Les quartiers de résidence des néo-Brazzavillois

3.1.1. Les quartiers Makélékélé, Moungali, Ouenzé et Talangaï ont accueilli en 1984, près de 4 migrants sur cinq.

Il est vrai que nous avons là, à la fois, les quartiers les plus peuplés de Brazzaville et ceux qui connaissent les croissances démographiques les plus fortes. Makélékélé d'une part, et Moungali, d'autre part, arrivent largement en tête puisque 1 migrant de 1984 sur 2 est allé s'installer dans un des deux quartiers. Les données qui nous permettraient de donner des précisions manquent, mais ce n'est probablement pas l'ensemble de chacun des quartiers qui a reçu les migrants, et c'est certainement dans quelques secteurs particuliers de l'un ou l'autre que se sont concentrés les arrivants.

Par contre, Bacongo et Poto-Poto, les deux vieux quartiers de la ville coloniale ont reçu peu de migrants. Ce sont d'ailleurs les deux quartiers qui ont connu la plus faible croissance démographique de 1974 à 1985 : rareté de parcelles libres, forte occupation de chaque parcelle, structure sociale beaucoup plus urbaine que semi-rurale, comme dans d'autres quartiers de Brazzaville, constituent peut-être des facteurs de résistance à l'introduction de nouveaux migrants.

Enfin, le Centre-Ville d'une part, le nouvel arrondissement de Brazzaville, et Mfilou, d'autre part, ont été, en 1984, les deux quartiers qui ont reçu le moins de migrants, et pour le Centre-ville le contingent de nouveaux arrivants est essentiellement composé d'étrangers parmi lesquels les Français (on s'en doutait), représente près de la moitié.

3.1.2. Suivant leur origine, Nord ou Ouest, les migrants congolais se répartissent différemment suivant les arrondissements de la ville.

Nous reprenons la définition de l'ouest et du nord, que nous avons donnée plus haut dans le tableau 1 : L'ouest représente l'ensemble des régions et communes situées à l'ouest du Pool, le nord est l'ensemble des régions situées au nord du Pool. Les arrivants en provenance du Pool lui-même se sont surtout concentrés à Makélékélé, et secondairement à Moungali, les vieux quartiers de Bacongo et Poto-Poto, d'une part, et le Centre-Ville et Mfilou d'autre part (ce qui peut paraître étonnant pour ce dernier) ont été plus imperméables à ce type de migrants. Les migrants en provenance de l'Ouest se sont répartis entre Moungali surtout, et d'une façon moindre, Makélékélé. La similitude de cette répartition avec les provenants du Pool est étroite, mais il est vrai que c'est essentiellement la partie ouest et sud-ouest du Pool qui a probablement fourni la quasi totalité des migrants.

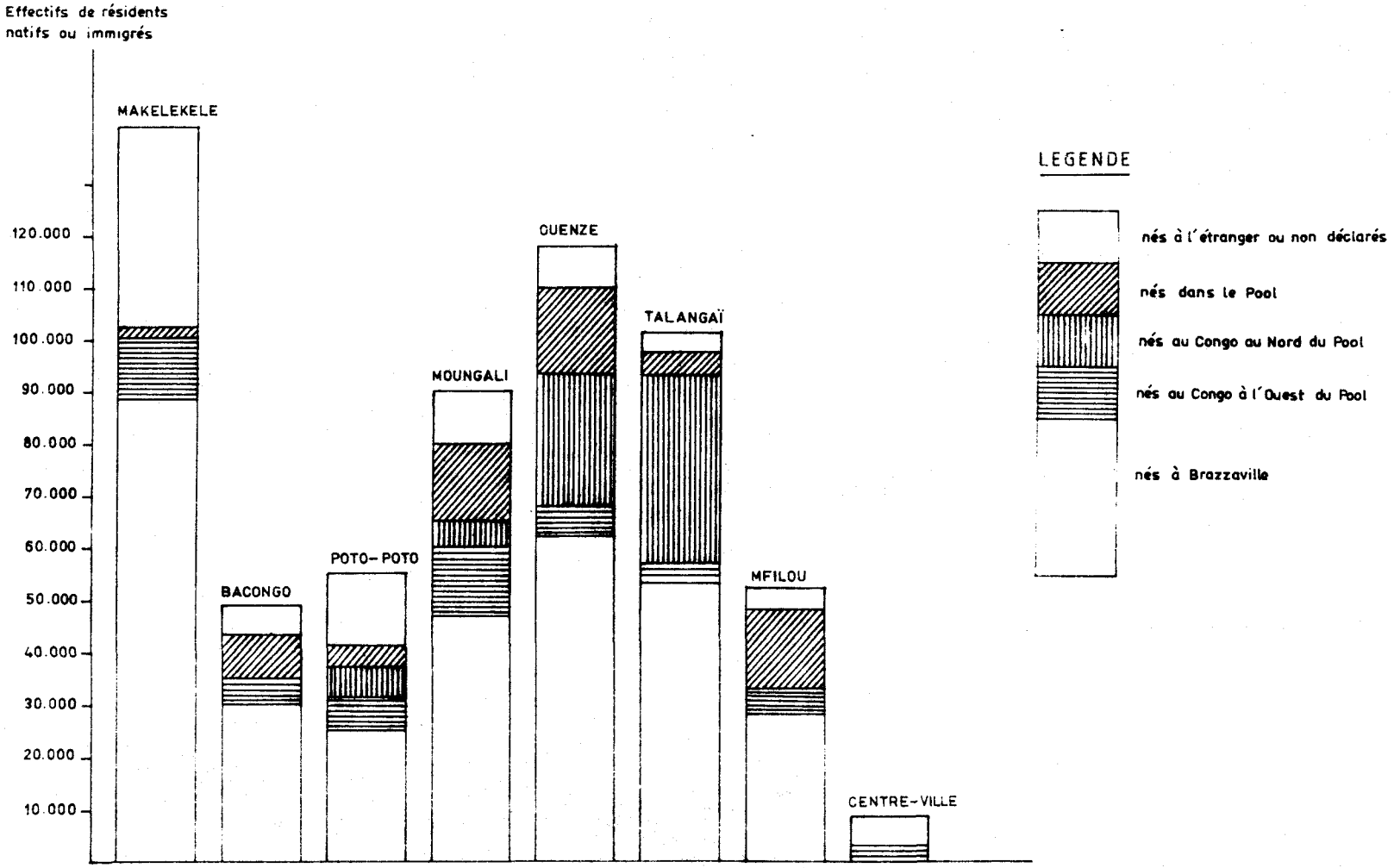
Effectifs de résidents
natifs ou immigrés
120.000
110.000
100.000
90.000
80.000
70.000
60.000
50.000
40.000
30.000
20.000
10.000
MAKELEKELE
BACONGO
POTO-POTO
MOUNGALI
OUENZE
TALANGAÏ
MFILOU
CENTRE-VILLE
LEGENDE
nés à l'étranger ou non déclarés
nés dans le Pool
nés au Congo au Nord du Pool
nés au Congo à l'Ouest du Pool
nés à Brazzaville

La moitié des migrants en provenance du Nord a établi sa résidence à Talangaï qui se trouverait ainsi confirmé, s'il en était besoin, comme grand quartier des "Nordistes" à Brazzaville. le reste des arrivants en provenance des régions septentrionales se répartissant entre Ouenzé et Moungali.

La cause est donc bien entendue : les quartiers ouest de la ville sont "réservés" aux migrants occidentaux, les quartiers Nord aux migrants septentrionaux. Ce n'est pas nouveau, ni particulier à Brazzaville. Notons simplement que la ville joue ainsi son rôle de contact entre groupes séparés, sur le territoire national, par la distance (voir croquis 1).

3.2. Situation individuelle (professionnelle) et scolaire des migrants à Brazzaville

Pour analyser les situations individuelles et scolaires des migrants à Brazzaville nous avons tenu compte uniquement de la situation des individus de 10 ans et plus. De toute façon, le déplacement est le plus souvent lié à la migration des parents ou des tuteurs, donc à la situation individuelle de ces derniers.

3.2.1. Un taux de masculinité des migrants en provenance du Congo favorable aux hommes

Si sur l'ensemble des migrants, tant intérieurs qu'internationaux, il y a maintenant plus de femmes que d'hommes, la palme étant remportée par le Zaïre (seulement 75 hommes pour 100 femmes), pour les seuls migrants originaires du Congo, les hommes sont plus nombreux que les femmes (en ne tenant compte que des individus âgés de 10 ans et plus) puisqu'il y a 103 hommes pour 100 femmes ; ceci ne contribue guère à modifier le taux de masculinité de Brazzaville où il y a 101 hommes pour 100 femmes.

Le Congo urbain envoie plus de migrants hommes que de femmes à Brazzaville, mais, pour le Congo rural, le taux de masculinité est très proche de 1. Curieusement, certaines régions ou communes ont fourni beaucoup plus de migrantes, en 1984, que de migrants : c'est le cas de la Lékoumou (88 hommes pour 100 femmes), de la Likouala (83 hommes pour 100 femmes) et surtout de Nkayi (moins de 50 hommes pour 100 femmes). S'agit-il de femmmes qui vont rejoindre à Brazzaville leur mari qui les avaient précédées lors d'une migration antérieure ? Si cela était le cas, cela signifierait corrélativement un tarissement du courant migratoire masculin (d'une manière relative) qui pourrait lui même préfigurer un tarissement du courant migratoire tout court. Il est difficile de se prononcer en l'absence d'éléments plus précis.

3.2.2. Les élèves représentent presque la moitié des migrants à Brazzaville originaires du Congo

Parmi la population de Brazzaville âgée de 10 ans et plus, les élèves représentent 38,8 % . Mais au sein de la population migrante originaire du Congo, ils sont près de 40 % . De là à penser que la poursuite de leur scolarité fut le principal motif de leur migration, il n'y a qu'un pas. Ce fait a été déjà souligné à plusieurs reprises : Le Ministère de l'Education au Congo est "responsable" de près d'une migration sur deux. Or si l'on se souvient qu'une migration temporaire, pour poursuivre des études, prédispose à la migration définitive, cela laisse présumer que ce mouvement est loin de se terminer.

A Brazzaville, 40,6 % de la population âgée de 10 ans et plus a été recensée, en 1984-85, comme population active, occupée ou non. De plus, si les chômeurs n'ayant jamais travaillé représentent 7,2% de cette population pour l'ensemble de la population brazzavilloise, ils sont 9,1 % de la population migrante de 1984. Donc des raisons professionnelles, et, entre autres, la recherche d'un emploi rémunéré de la part des jeunes n'ayant jamais travaillé, constituent ainsi une grande part des motivations de déplacement de la population migrante.

Ainsi la poursuite des études d'abord, qui affecte essentiellement les jeunes de moins de 20 ans, et ensuite, le travail avec, entre autres, la recherche par les jeunes là aussi d'une activité lucrative, sont les deux motivations essentielles des déplacements.

Ce sont de plus, et l'on pouvait s'y attendre, les villes (de plus de 20 000 habitants) qui envoient le plus d'élèves à Brazzaville puisque près de 45 % des migrants en provenance du Congo urbain sont des élèves. Le cursus scolaire, de l'école primaire au CEG, puis du CEG au lycée (les plus réputés à tort ou à raison se trouvent à Brazzaville) favorise cette concentration. Par contre, la recherche d'un travail y est un motif moins important.

Ce dernier motif a plus de poids pour le Congo rural, et il devient prépondérant pour l'Ouest rural et pour le Pool où 13,5 % des migrants de 10 ans et plus se sont déclarés chômeurs n'ayant jamais travaillé. Ainsi si l'aire d'attraction scolaire de Brazzaville, pour des raisons d'administration scolaire, est plus uniforme sur l'ensemble de l'espace national, l'aire d'attraction d'emploi est plus restreinte et se limite aux zones proches. On peut d'ailleurs observer la diminution de l'aire d'attraction d'emploi vers l'Ouest : sur l'ensemble des migrants envoyés par chaque secteur, ils sont 13,6 % dans les districts du Pool, à l'exception du district de Ngoma-Tsetse où ils sont 13,7 %, à la recherche d'un emploi, 12,6 % pour la Bouenza, 8,5 % pour la

Lékoumou, 6,8 % pour le Niari et seulement 2,6 % pour le Kouilou où Pointe-Noire, toute proche, offre d'autres possibilités. Vers le Nord, les choses sont moins claires, et, curieusement, c'est la Sangha qui paraîtrait le plus offrir donc au contingent de migrants des personnes à la recherche d'un emploi. Mais il est vrai que la faiblesse des chiffres rend ces derniers non significatifs.

3.3. Le comportement démographique des migrants

Il s'agit, bien sûr, du comportement nataliste. Des anomalies dans les données des tableaux de natalité ne nous ont pas permis de comparer, par groupe d'âge, la fécondité des femmes résidant à Brazzaville depuis plus de deux ans avec celle des migrantes nouvellement arrivées. Contentons nous de faire quelques remarques.

Si le taux de fécondité pour les femmes de 15 à 49 ans est, en 1984-85, de près de 129 o/oo, donc en baisse par rapport à 1974 où il était de 187 o/oo et à plus forte raison par rapport à 1961 où il atteignait 219 o/oo, il reste supérieur chez les "authentiques" Brazzavilloises, où il est de près de 131 o/oo par rapport à ce qu'il est chez les migrantes congolaises où il dépasse à peine 115 o/oo . Notons aussi que la seule tranche d'âge qui paraît présenter chez les migrantes un taux brut de fécondité supérieur à celui des vraies Brazzavilloises, est la tranche d'âge la plus jeune, c'est-à-dire 15-19 ans.

On peut donc imaginer le schéma suivant : les migrantes ont donc dans un premier temps un taux de fécondité moins élevé que l'ensemble des Brazzavilloises, sauf pour les plus jeunes (comportement rural ? traditionnel ?). Par la suite, les conditions de vie s'améliorant (et aussi les conditions d'accouchement), la fécondité augmente. Enfin, à long terme, elle baisse de nouveau suivant en cela la tendance 1961-74-85. Toutes ces informations demanderaient des enquêtes plus serrées utilisant, notamment, les données de l'état civil.

Brazzaville exerce un fort effet d'attraction sur les Congolais, citadins ou ruraux, effet qui contribue à son tour à modifier la physionomie démographique de la ville. C'est tout d'abord un grossissement du poids de la population brazzavilloise qui va bien au delà de la simple croissance naturelle. C'est aussi une transformation lente et continue des quartiers et de leurs habitants. Si les régions rurales ont tendance à envoyer vers Brazzaville les jeunes à la recherche d'un emploi, les villes fournissent surtout des élèves qui viennent grossir les effectifs scolaires, déjà surchargés, de la capitale. Les

structures scolaires et de l'emploi ne suivent plus. Et bien que l'on veuille observer un ralentissement, actuellement de l'"immigration" (au sens large) à Brazzaville, rien ne permet de prédire, étant donné la situation économique et sociale du Congo, si ce ralentissement va se poursuivre ou non.

REFORME DU SYSTEME D'ETAT CIVIL EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Augustin MIZELE

Direction Nationale de l'Etat Civil

1. LE SYSTEME D'ETAT CIVIL ACTUEL

1.1. Historique du système d'état civil congolais

L'histoire de l'état civil moderne en République Populaire du Congo est celle de l'Afrique en général et de l'Afrique Equatoriale Française en particulier.

D'après les annales de l'histoire, il convient d'affirmer qu'avant la colonisation, le système d'état civil basé sur l'enregistrement était inexistant. Les populations se référaient à des événements importants pour déterminer les dates de naissance et de décès des individus. Elles utilisaient des éléments de référence comme la plantation d'un arbre le jour de la naissance ou du décès d'un individu. Les droits et les devoirs étaient reconnus suivant les coutumes spécifiques à chaque tribu, à chaque ethnie. Les rapports entre individus étaient déterminés par la parenté, la consanguinité et l'alliance. L'arrivée de la colonisation marque un pas vers le système d'état civil moderne. En effet, l'afflux incessant des immigrants dans la colonie, surtout avec l'installation des "compagnies concessionnaires", a fait naître le besoin d'identification. Le décret du 28 juin 1889 organise pour la première fois l'état civil des citoyens français dits de "droit commun" dans le Congo français.

La création du gouvernement général en Afrique Equatoriale Française (AEF), le 15 janvier 1910 à Brazzaville marque un pas vers le système d'enregistrement actuel d'état civil des citoyens, de statut civil et de droit local.

Le 12 Avril 1934, la Commission Permanente du Gouvernement de l'AEF prit alors un arrêté réglementant pour la première fois l'état civil indigène. "En AEF, les déclarations de naissance et de décès des personnes régies par les coutumes locales, celles des mariages et des reconnaissances d'enfants intervenues suivant

les mêmes coutumes sont constatées, reçues et enregistrées conformément aux dispositions du présent arrêté". Mais ces déclarations furent facultatives sauf en ce qui concerne les militaires en service ou retraités et leurs descendants, les indigènes appartenant aux cadres administratifs, les chefs indigènes reconnus par l'administration et leurs descendants, les descendants de toutes personnes ayant fait l'objet d'une déclaration.

En tenant compte de la nécessité impérieuse de cet objet en vue d'accélérer le processus, l'administration coloniale devait également prendre après la publication de l'arrêté précité réglementant l'état civil indigène en AEF un second arrêté du décret du 29 mai 1986 réorganisant la justice indigène en AEF. Cette instance juridictionnelle devait être composée des chefs coutumiers en qualité de président et d'assesseur, choisis autant que possible parmi ceux à qui la coutume reconnaissait le pouvoir de juger.

Au cours de l'année 1939, un décret datant du 15 juin était publié pour réglementer les mariages, et l'arrêté n°973 du 13 décembre 1940 mettait en application ledit décret : que les mariages des indigènes sujets français devraient être constatés par le chef de terre, de canton ou de tribu de la résidence de l'épouse qui devrait en être prévenu au moins deux mois avant leur célébration.

Pouvaient faire opposition à ce mariage :

- le chef de famille de l'un ou de l'autre des futurs époux;
- le précédent mari de la future épouse, soit que le divorce n'ait pas été régulièrement prononcé, soit que la dot n'ait pas été remboursée ;
- tout individu qui n'aurait pas été intégralement remboursé des sommes ou valeurs versées par lui à titre d'avance de dot en vue de son mariage.

En 1940, un arrêté n°927 du 13 décembre réorganisant l'état civil indigène en AEF rendit obligatoire les déclarations de mariages. Les autres déclarations restèrent jusqu'alors facultatives sauf pour les personnes précitées.

L'arrêté n°1054 du 12 mai 1944 modifiant l'arrêté N°972 rendit obligatoire toutes les déclarations concernant l'état civil.

Poursuivant son action, le Gouvernement Général de l'AEF organisera sur toute l'étendue du territoire du Moyen Congo, un système de contrôle des populations de la subdivision intéressée (district). Cette opération qui s'effectuait village par village dans un centre choisi par le chef de la subdivision, le plus

souvent dans le village du chef de canton ou de tribu. C'était le recensement administratif dont les objectifs étaient fixés pour le dénombrement global des effectifs d'habitants de la circonscription administrative et le résultat de ce travail permettait de procéder au calcul de l'assiette de capitation pour tout individu âgé de 18 à 50 ans. Ce recensement administratif servait également le suivi de l'exécution des prestations de chaque indigène, travaux qui se déroulaient au chef-lieu de la subdibision et dont les délais de libération varient de 15 à 30 jours de travail bénévole. Ledit recensement débutait chaque année dès le 1er janvier et était clôturé au 31 décembre. Tous les renseignements sur les clans de famille étaient enregistrées dans un registre intitulé "monographie", ouvert par village pour être conservé et déposé avec le plus grand soin aux archives de la subdivision.

En effet, l'état civil qui évoluait au fur et à mesure, devait être complété par d'autres textes tels que les décrets du 13 mai 1943 et du 26 juillet 1944 instituant et organisant en AEF des juridictions indigènes coutumières adaptées à la période. Toutefois, les actions relatives à l'état des personnes, à la famille, au mariage, au divorce, à la filiation, étaient réservées à la connaissance du tribunal du premier degré ; il en était de même dans les cas de conflit de coutume.

Des années durant, et au terme de la loi cadre de 1957, la structure de la population devenait de plus en plus complexe, et l'état civil en République Populaire du Congo fut révisé sur toutes les déclarations. C'est ainsi qu'une délibération n°78/57 du 12 décembre 1957, réorganisant dans le territoire du Moyen-Congo l'état civil des citoyens de statut civil de droit local, apportera toutes les précisions, et sera l'objet de l'instruction n° 1618/INT-AG du 26/12/58 pour l'application de ladite déclaration, texte resté en vigueur à ce jour.

1.2. Le fonctionnement du système d'état civil actuel

1.2.1. Le fondement juridique du système d'état civil actuel

Le sysème d'état civil actuel est régi par la délibération n°78/57 du 12 décembre 1957, organisant l'état civil des citoyens de statut civil de droit local. Il abroge et remplace les arrêtés généraux n°972 et 975 du 13 décembre 1940 et n° 1045 du 12 Mai 1944. La libération n°78/57 a été complétée pour son application par l'instruction n°1618/INT du 26 décembre 1958 du Ministère de l'Intérieur.

L'arrêté n°3759 du 17 septembre 1971 pris en application du décret n°67-243 du 25 août 1967 fait des chefs de village où est implanté un centre d'état civil secondaire les officiers

auxilliaires d'état civil. Pour l'exploitation et la publication des données d'état civil, l'arrêté n°4824 du 19 novembre 1965 fait obligation à chaque chef de circonscription administrative (district, PCA, arrondissement) de transmettre au service de la statistique l'état récapitulatif des actes d'état civil enregistrés dans sa circonscription.

1.2.2. Les centre d'état civil et le personnel d'état civil

Les centres principaux d'état civil sont situés d'office dans les maisons communes d'arrondissement et dans les chefs-lieux de district et de poste de contrôle administratif (P.C.A). Ils sont tenus, par les maires ou adjoints au maire dans les communes, par les chefs de district ou de P.C.A. dans les districts ou P.C.A.

Les officiers d'état civil des centres principaux ont compétence pour :

- recevoir tous les actes d'état civil (naissances, décès reconnaissances d'enfants, mariages) ;
- porter les mentions nécessaires sur les registres de naissance ou mariage déposés aux archives du centre principal d'état civil ;
- recevoir en dépôt en fin d'année, les registres des centres secondaires et vérifier la concordance entre les originaux et leurs doubles ;
- dresser pour chaque registre la table alphabétique des actes qui y sont inscrits et le relevé alphabétique annuel complet de ces tables ;
- transmettre les doubles des registres au centre principal, et des centres secondaires au Greffe du Tribunal de Première Instance de la Justice de Paix à compétence étendue.

Les centres secondaires d'état civil sont établis dans les villages et sont destinés à rapprocher l'état civil des administrés. Ils sont tenus par des officiers auxiliaires qui peuvent être des fonctionnaires, agents de l'administration, chefs de canton, secrétaires de chefs de canton et tout autre personne faisant preuve d'une parfaite honorabilité et possédant une instruction suffisante pour remplir cette charge. Les centres secondaires sont compétents pour recevoir les déclarations des naissances et des décès.

1.2.3. Les registres d'état civil

Les faits d'état civil sont enregistrés sur des registres. Des registres distincts sont établis selon la nature de l'événement (naissances, décès, mariage). Pour chaque événement, le registre est tenu en double dont un avec volet détachables.

- Pour les naissances le registre comprend :
  . une souche destinée à l'archivage ;
  . un volet n° 1 rempli au centre secondaire et destiné au centre principal du ressort.

- Pour les décès le registre comprend :
  . une souche destinée à l'archivage ;
  . un avis de mention de décès à transcrire en marge de l'acte de naissance ;
  . le volet n° 1 à envoyer au centre principal dont dépend le centre secondaire qui a reçu la déclaration ;
  . le volet n°2 destiné au déclarant.

- Pour les mariages le registre comprend :
  . une souche destinée à l'archivage ;
  . un avis de mention de mariage destiné à l'office d'état civil du lieu de naissance de chaque époux ;
  . le volet n°1 destiné au mari ;
  . le volet n°2 destiné à l'épouse.

- Pour la reconnaisance d'enfant : l'acte de reconnaissance est inscrit sur le registre des actes de naissance.

Les informations contenues dans les volets se rapportent essentiellement à l'identification des individus, les dates et lieux des événements ainsi que la résidence et la profession des individus concernés par les événements ou leurs parents. Il faut noter aussi que les registres sont annuels et doivent être arrêtés et paraphés le 31 décembre de chaque année. Pour les naissances et les décès non déclarés dans le délais d'un mois, les déclarants ont recours à un jugement supplétif. Le jugement supplétif est destiné à suppléer un acte de l'état civil qui n'a pu être dressé. Il convient de transcrire le dispositif du jugement supplétif sur les registres de l'année en cours du centre d'état civil principal dont dépend éventuellement le centre secondaire qui aurait dû le recevoir. L'officier d'état civil inscrit l'acte dans le cadre imprimé du registre comme un acte ordinaire et inscrit en tête, à l'encre rouge, de manière très visible, la mention :

" transcription du jugement supplétif n°.....
en date du..... du Tribunal du..... degré de....."

1.2.4. Procédures d'enregistrement des faits d'état civil

Trois événements sont généralement enregistrés dans les centres d'état civil, selon les procédures d'enregistrement différentes par zone.

En milieu urbain les accouchements surviennent généralement dans les maternités. Les sages-femmes enregistrent chronologiquement tous les accouchements quel que soit l'état du nouveau-né. Pour les naissances vivantes la sage-femme établit un certificat d'accouchement qu'elle remet à la mère de l'enfant. Le certificat d'accouchement contient les informations suivantes:

. les date et heure de naissance,
. le sexe de l'enfant,
. les choix des noms et prénoms du nouveau-né faits par les parents,
. les noms et domicile de la mère et du père du nouveau-né.

Dans les 30 jours qui suivent la naissance de l'enfant, l'un des parents se présente au centre d'état civil de la Maison Commune d'un arrondissement quelconque de la ville, muni du certificat d'accouchement et des pièces d'identité du père et de la mère de du nouveau-né.

Au centre d'état civil le déclarant est reçu par le commis qui transcrit les informations contenues dans le certificat d'accouchement et d'autres informations sur le registre des naissances avec volets et en un seul exemplaire. Le coût de la déclaration s'élève à 1000 F CFA, exception faite des fonctionnaires, la taxe préfectorale étant prélevée sur leur salaire. Le retrait du volet destiné au parent se fait un ou deux jours après la déclaration, et après signature par l'officier d'état civil.

En ce qui concerne les décès, trois cas sont à considérer :

- Le décès a lieu à domicile après constatation du décès par les parents. le corps est immédiatement transporté à l'hôpital où un médecin établit un constat et un certificat de décès.
- Le décès a lieu à l'hôpital :le médecin ayant suivi le malade délivre un certificat de constatation de décès à la famille du défunt.
- Le décès est intervenu à la suite d'un accident : le service de sécurité intervient le premier, et fait le constat de l'accident. Le corps transporté à l'hôpital est examiné par un médecin, qui délivre un certificat de constatation de décès.

Quel que soit le cas considéré, le certificat de constatation de décès reste la seule pièce valable pour obtenir le permis d'inhumer. Le certificat de constation de décès et le permis d'inhumer sont ensuite déposés aux pompes funèbres qui se chargent de l'inhumation et de la déclaration à l'état civil.

En milieu rural, même si l'infrastructure médicale est encore insuffisante, les naissances interviennent le plus souvent en maternité. Les femmes, ayant compris l'importance des maternités n'hésitent plus à attendre pendant des semaines pour y accoucher. Pour ces accouchements la sage-femme remet un certificat d'accouchement aux parents du nouveau-né qui font la déclaration selon la procédure définie plus haut. Au cas où la maternité est dans le même village que le centre d'état civil, la sage-femme ou la matronne dépose directement le certificat d'accouchement au centre d'état civil et en fait la déclaration. Il en est de même pour certains officiers auxiliaires qui sont aussi infirmiers.

Pour une naissance intervenue à domicile, la déclaration est faite de façon spontanée au centre d'état civil le plus proche dont dépend le village.

Les décès en milieu rural interviennent le plus souvent à domicile. La déclaration est faite au centre du recensement administratif qui raye le nom du défunt de la monographie. Si l'agent recenseur est le commis de l'état civil, il établit un acte de décès qu'il remet aux parents du défunt. Il est à noter qu'en ce qui concerne les décès, le délai de déclaration n'est pas du tout respecté et quel que soit le retard dans la déclaration, on délivre toujours un acte de décès.

Pour les décès intervenus dans les hôpitaux ou dispensaires, le médecin traitant ou l'infirmier remet toujours aux parents du défunt un certificat de constatation de décès.

Les déclarations de mariage doivent être faites conjointement par les futurs époux au centre principal d'état civil. L'officier d'état civil avant reçu la déclaration procède à la publication des bans 15 jours avant la célébration du mariage. Le mariage est célébré publiquement au cours d'une cérémonie officielle par l'officier de l'état civil.

1.3. Bilan du fonctionnement du système d'état civil actuel

Les défaillances et les insuffisances du système actuel peuvent être situées à cinq niveaux :

- au niveau de la gestion du système ;
- au niveau du personnel d'état civil ;
- au niveau de l'infrastructure-même de l'état civil ;
- au niveau de la population ;
- au niveau de la législation.

1.3.1. La gestion du système

En effet, l'état civil en tant que système relève de trois ministères :

- le Ministère de l'Intérieur a la responsabilité de la gestion administrative et technique du système ;
- le Ministère de la Justice veille à ce que les procédures mises en application soient en conformité avec la loi et confère l'authencité aux actes enregistrés et délivrés ;
- le Ministère du Plan a la responsabilité de l'exploitation et de la diffusion des données.

En réalité, la responsabilité partagée entre ces trois ministères fait qu'aucun d'eux n'accorde à l'état civil l'importance qu'il mérite.

Il semble que le système actuel dans son fonctionnement et dans d'autres aspects relève entièrement et uniquement du seul Ministère de l'Intérieur. L'analyse profonde de la structure du système à travers les missions de reconnaissance montre que les autres éléments du système qui relèvent des deux autres ministères ne fonctionnent pas du tout : le contrôle juridique et l'exploitation ne sont pas effectués. Quand on examine la responsabilité de la gestion administrative et technique du système qui relève du Ministère de l'Intérieur, on se rend compte que seuls les quelques déclarants font encore vivre l'état civil. L'absence d'un organe de coordination en est la cause. Le système d'état civil est défaillant parce que des éléments du système ne fonctionnent pas, les trois ministères sont responsables mais aucun n'assure effectivement cette responsabilité.

1.3.2. Le personnel d'état civil

Le personnel d'état civil que nous avons rencontré pendant les missions de reconnaissance est caractérisé par les faiblesses suivantes :

- le manque de formation en matière d'état civil : le manque de formation touche toutes les catégories du personnel d'état civil. Les fonctions d'officier d'état civil sont remplies par des personnes qui n'ont jamais reçu de formation en matière d'état civil et qui sont souvent accaparées par des tâches politiques. Il en est de même des officiers auxiliaires pour lesquels l'état civil constitue une activité secondaire. Les commis d'état civil ou agents d'exécution ont un niveau d'instruction très bas, et n'assimilent pas toujours la formation sur le tas.

- Le manque de conscience professionnelle : ce manque de conscience professionnelle se manifeste par des multiples cas de fraude et de corruption, et par le fait que les déclarants sont parfois mal reçus ou pas du tout. L'exploitation est liée à la place qu'occupe l'état civil dans la hiérarchie des activités du district ou du P.C.A. Il faut aussi souligner que ce personnel d'état civil, notamment les agents d'exécution n'est pas suffisamment motivé. Ce sont souvent des agents rémunérés mensuellement sur la base de la convention collective des agents décisionnaires du district.

- La mobilité du personnel d'état civil : à l'exception des commis d'état civil, les officiers auxiliaires qui sont des infirmiers et des instituteurs connaissent une forte mobilité. La mobilité est temporaire pendant les vacances de fin d'année scolaire ou les congés administratifs. Elle est définitive quant il s'agit des affectations.

- Le volume du travail :les officiers d'état civil, les officiers auxiliaires et les commis d'état civil sont souvent accaparés par des activités administratives et politiques, par des activités propres à leur métier, et par d'autres activités administratives telle la réalisation des recensemments administratifs. En effet, les commis sont souvent absents de leur poste car ils font le recensement administratif dans les villages. L'âge parfois assez avancé des commis dans certains centres peut-être un obstacle face à ce volume de travail.

1.3.3. L'infrastructure de l'état civil

L'une des lacunes fondamentales à ce niveau est l'insuffisance du nombre des centres destinés à recevoir les déclarations des événements. Il a été constaté que certains déclarants font plus de 20 km à pied pour se rendre à leur centre d'état civil, ce qui est de nature à les décourager. Si certains déclarants doivent faire 20 km à pied, ceux des zones aquatiques sont parfois dépourvus de tout centre d'état civil. Qui plus est, beaucoup de centres secondaires sont créés sur papier mais en réalité ne fonctionnent pas du tout. Certains centres existants sont en voie de fermeture du fait du manque de registres ou de personnel. Il est important de noter que dans les centres secondaires qui fonctionnent actuellement, seules les naissances sont enregistrées. Les conditions de travail dans ces bureaux sont mauvaises (par exemple, manque d'armoires pour l'archivage des documents). Il est aussi utile d'insister sur la non gratuité de l'enregistrement des faits d'état civil.

1.3.4. Au niveau de la population

Les obstacles cités plus haut ont une influence directe sur le comportement de la population à l'égard de l'état civil. En effet, la population en tant que telle ne constitue pas un obstacle. L'obstacle est peut être l'analphabétisme dans certaines zones qui conduit à une mauvaise compréhension de l'intérêt et de l'importance de la déclaration d'un événement à l'état civil.

1.3.5. La législation

Située dans son contexte historique, la délibération 78/57 répondait aux orientattions et finalités du système colonial en place. Au moment où des nouvelles orientations et d'autres fins sont en train d'être assignées à l'état civil, il est évident que les textes législatifs deviennent inadaptés au nouveau contenu du système d'état civil. La législation constitue un obstacle parce qu'elle est inadaptée aux réalités d'aujourd'hui : c'est ainsi que plusieurs dispositions relatives à certains événements importants font l'objet d'une simple mention en marge des actes des trois événements généralement enrégistrés dans le système actuel. L'article premier de cette délibération est largement dépassé dans ce sens que les étrangers vivant en République Populaire du Congo ne sont pas pris en compte.

En ce qui concerne le titre 3, compte tenu des réalités actuelles qui ne permettent pas de tenir les registres en double, du coût d'impression assez élevé de ces documents et de l'augmentation des besoins en registres liés aussi à l'évolution démographique, une adaptation des procédures s'impose.

Un autre problème objectif actuel est celui de la transmission des documents : la délibération prévoit que les registres des centres secondaires soient déposés au centre principal et que l'officier du centre principal doit à son tour les transmettre au greffe du Tribunal de la Justice de Paix à compétence étendue sans pour autant proposer, même dans l'instruction, un mode de transmission des documents.

Le problème du mariage est l'un des problèmes le plus complexe, qui compromet l'utilisation que nous voulons faire des données recueillies sur le mariage. En ce qui concerne la déclaration des décès beaucoup d'éléments n'apparaissent pas assez clairement : découverte d'un cadavre, exécution capitale, disparition des individus, noyade sans que le corps ne soit retrouvé, etc.

Les sanctions doivent être souples et clairement définies dans le texte législatif au lieu de se référer à des textes actuellement introuvables. La loi étant dépassée, la pratique de nouvelles dispositions doit être pensée en tenant compte de l'infrastructure existante et des conditions de l'environnement. Il en est de même des délais de déclarations et du problème du jugement supplétif qui est à la base de multiples cas de fraude.

2. PROJET DE REFORME DU SYSTEME D'ETAT CIVIL

2.1. Historique

Un premier projet découlant d'un vaste programme de l'UDEAC, à savoir l'observation permanente des faits démographiques recommandée par décision n°7/70-UDEAC-145 du 12-12-1972, avait été conçu après le recensement de 1974. Ce projet avait pour but de collecter les données post-censitaires par enquêtes à passages répétés. Cette stratégie a dû être abandonnée au profit de l'amélioration du système d'état civil existant, opération moins onéreuse, relativement facile à exécuter et pouvant permettre l'obtention rapide des données de façon permanente. Le premier document sur l'amélioration du système d'état civil a donc été préparé en novembre 1974 par la Direction de la statistique. Ce projet intitulé "Enregistrement permanent des faits démographiques et amélioration de l'état civil" visait quatre objectifs:

- enregistrement permanent des faits démographiques (naissances, décès et migration) au niveau des villages,
- recensement de la population par région,
- amélioration de l'état civil,
- régionalisation des services statistiques.

En mars 1975, ce projet a été scindé en deux projets distincts :

- le projet sur la régionalisation des services statistiques qui serait soumis aux Nations Unies ;
- le projet sur l'amélioration de l'état civil qui serait soumis au CRDT.

Le projet sur l'amélioration de l'état civil intitulé "Amélioration du système d'état civil et enregistrement permanent des faits d'état civil" plus modeste, issu d'un projet plus ambitieux a comporté deux volets :

- La mise en place d'une infrastructure administrative et technique destinée à entrainer un fonctionnement satisfaisant de l'enregistrement des faits d'état civil ;

- une enquête de couverture : sous cette forme le projet a été placé sous la tutelle de la Direction Générale de l'Administration du Territoire.

Le projet "Amélioration de l'état civil et enregistrement permanent des faits d'état civil" a été soumis au Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP) et approuvé en octobre 1976 pour une phase préparatoire dont le coût s'élevait à 36 000 $ EU du coût total de 329 000 $ EU. En 1977, la tutelle du projet a été tranférée du Ministère de l'Intérieur au Ministère du Plan. Le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE), chargé de l'exécution du projet, a profité d'une mission d'un expert des Nations Unies pour reformuler la requête de financement en y insérant des actions omises dans la première requête. Le nouveau budget du projet s'élevait alors à 724 000 $ EU.

Le projet reformulé intitulé "Amélioration de l'enregistrement et des statistiques des faits d'état civil" a comporté en outre deux volets :

- campagne de sensibilisation et de motivation de la population pour déclarer les faits d'état civil ;
- exploitation informatique des données d'état civil avec achat d'un ordinateur.

Les activités de ce projet ont démarré effectivement en septembre 1978 avec, d'une part, l'arrivée du conseiller technique principal du projet, expert des Nations Unies, et d'autre part, la nomination du directeur technique du projet, homologue de l'expert et cadre congolais du Ministère du Plan (CNSEE).

2.2. Objectifs

Les objectifs à long terme du projet sont :

- la mise en place sur l'ensemble du territoire national d'un système d'enregistrement des faits d'état civil avec une couverture complète ;

- la mise en oeuvre d'un fichier central automatisé en vue de faciliter les recherches et la conservation des données d'état civil ;

- l'utilisation rationnelle des statistiques des faits d'état civil dans les plans de développement économique et social du pays.

A court terme :

- l'amélioration de la qualité du personnel de l'état civil par l'organisation de séminaires de formation ;

- la création d'un organe central chargé de la coordination des activités en matière d'état civil au niveau national ;

- la sensibilisation et motivation de la population à déclarer les faits d'état civil ;

- le renforcement du contrôle administratif juridique et technique de l'enregistrement des faits d'état civil ;

- la refonte des textes législatifs en matière d'état civil;

- le rapprochement du système d'état civil des populations rurales ;

- l'amélioration des circuits de transmission des documents d'état civil ;

- la mise en place d'un système d'état civil décentralisé, se greffant sur l'organisation administrative du pays ;

- l'amélioration du contenu et de la présentation des documents d'état civil ;

- l'augmentation des taux d'enregistrement des faits d'état civil ;

- la promotion de la recherche démographique et la mise en oeuvre d'une politique nationale de population.

2.3. Stratégie globale du projet

La stratégie globale arrêtée pour atteindre les objectifs du projet a consisté à mener les actions de réforme d'abord dans une zone pilote, en s'appuyant sur les structures et textes législatifs existants, et ensuite étendre les actions à l'ensemble du territoire national.

Les sections de réforme dans la zone pilote ne portent que sur les naissances et les décès. Toutefois, l'extension des actions d'amélioration sur l'ensemble du territoire et sur tous les événements d'état civil était soumise au préalable à la création d'une Direction nationale de l'état civil, qui serait chargée de l'extension du système et d'autres actions comme :

- la refonte des textes législatifs ;
- la création d'un fichier central automatisé.

La stratégie a prévu en outre des activités préliminaires qui ont abouti :

- à la mise en place d'un cadre institutionel qui a confié la tutelle du projet au Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE). Un personnel technique a été mis en place, dirigé par un Directeur Technique du projet, homologue de l'expert et Chef de service de l'état civil à la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales du CNSEE.
- Au choix de la zone pilote ; ainsi les régions du Plateaux et du Kouilou et les communes de Brazzaville, Pointe-Noire, Loubomo et Nkayi ont constitué la zone pilote du projet.
- A l'acquisition de l'équipement nécessaire pour le fonctionnement et la réalisation des actions du projet.

2.4. Bilan du projet

2.4.1. Etude du fonctionnement du système d'état civil existant

Un bilan de fonctionnement du système d'état civil existant a été établi à l'issue des missions de reconnaissance qui ont été effectuées dans toute la zone pilote du projet dès le 25 Mars 1978 jusqu'en octobre 1980.

Au cours de ces missions les équipes ont procédé au remplissage des questionnaires sur le fonctionnement des centres d' état civil, au dépouillement des registres d'état civil sur dix ans (de 1969 à 1978), au remplissage des fiches de village, à des séances de travail et de sensibilisation.

Le bilan établi à l'issue de ces missions a permis d'orienter les actions d'amélioration contenues dans un document technique du projet.

2.4.2. La formation du personnel de l'état civil

A l'issue du séminaire de formation du personnel d'état civil tenu à Bangui et auquel le "staff" technique du projet a pris part, un programme de formation du personnel de l'état civil a été mis en place. La Direction technique du projet a rédigé un manuel intitulé "Guide du personnel de l'état civil". Ce guide comprend cinq châpitres :

- définition et organisation du système d'état civil ;
- le personnel de l'état civil ;
- la tenue des registres d'état civil ;
- les structures utilisées par l'état civil ;
- le contrôle en matière d'état civil ;
- les circuits de transmission.

La formation qui s'est appuyée sur le guide du personnel de l'état civil s'est déroulée sous forme de séminaires.

Les séminaires se sont tenus dans neuf centres de formation dans la zone pilote. Ils ont regroupé les officiers d'état civil. les officiers auxiliaires et les agents d'état civil.

Il a été recommandé au cours de ces séminaires :

- la création d'une structure nationale chargée de gérer le système d'état civil dans le pays ;
- la suppression du statut actuel régisant les commis d'état civil sur la base de la convention collective des agents décisionnaires ;
- que la formation des agents de l'état civil devrait être intégrée dans une des filières de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature ;
- que le Ministère de la Justice exige des différents tribunaux que les procédures en matière de jugement supplétif d'actes d'état civil soient strictement respectées et comprises comme mesures exceptionnelles.

2.4.3. Création des centres d'état civil

Il a été créé par décision des commissaires politiques des régions du Kouilou et des Plateaux respectivement 39 et 93 centres secondaires d'état civil.

Le projet a pourvu tous ces centres d'état civil, aussi bien principaux que secondaires, en registres, tampons, encreurs, cachets et autres matériel de bureau pour le fonctionnement.

2.4.4. Le registre d'état civil

Un volet statistique a été inséré dans le registre existant. De nouvelles rubriques ont été ajoutées dans le contenu du registre existant, notamment celles relatives aux caractéristiques des parents du nouveau-né, au nombre total d'enfants nés vivants, à la cause du décès.

2.4.5. Collecte des statistiques des faits d'état civil

La collecte des statistiques des faits d'état civil se fonde sur le volet statistique. Les tableaux sur les volets reçus et les événements enregistrés illutrent le travail accompli. L'observation de l'évolution des décès enregistrés à l'état civil dans la zone pilote, de 1969 à 1982, a donné les résultats suivants.

Tableau 1 : REPARTITION DU NOMBRE DE VOLETS RECUS SELON LES CENTRES PRINCIPAUX D'ETAT CIVIL EN 1981

Localités	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Brazzaville	-	-	-	-	-	318	1248	1309	5138	849	1165	3019	13046
Pointe-Noire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6611	1420	1671	9702
Loubomo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nkayi	-	-	-	-	134	106	108	-	148	-	290	251	1037
Plateaux	-	-	-	-	-	-	194	322	725	495	686	848	3270
Kouilou	-	-	-	-	-	-	-	675	-	75	114	887	1751
Ensemble	-	-	-	-	134	424	1550	2306	6011	8030	3675	6676	28806

Tableau 2 : REPARTITION DU NOMBRE DE VOLETS RECUS SELON LES CENTRES PRINCIPAUX D'ETAT CIVIL EN 1982

Localités	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Brazzaville	1009	646	1007	2583	3256	1928	772	1034	1924	5669	1126	1346	21407
Pointe-Noire	-	2477	810	-	-	435	1648	-	-	-	5647	-	11017
Loubomo	-	-	-	-	-	-	-	-	70	-	152	-	222
Nkayi	-	245	230	105	126	-	116	100	118	77	-	219	1334
Plateaux	338	693	376	638	222	378	202	313	353	281	362	574	4730
Kouilou	-	113	625	928	-	-	-	1233	-	33	-	-	2932
Ensemble	1347	4172	3048	4254	3604	2751	2738	1777	2465	6060	7287	2139	41642

Tableau 3.1. : EVOLUTION DES NAISSANCES ENREGISTREES A L'ETAT CIVIL DANS LA ZONE PILOTE DE 1969 A 1982

	Brazzaville			Pointe-Noire			Loubomo			Nkayi			Total zone urbaine		
Années	masc.	fém.	total	masc.	fém.	total	masc.	fém.	total	masc.	fém.	total	masc.	fém.	total
1969	7027	6898	13925	3182	3247	6429	790	756	1546	681	661	1342	11680	11562	23242
1970	6929	6977	13906	3229	3422	6651	839	812	1651	507	502	1009	11504	11713	23217
1971	7418	7506	14924	3620	3601	7221	895	837	1732	635	616	1251	12568	12560	25128
1972	7695	7537	15232	4037	3919	7956	866	872	1738	818	807	1625	13416	13135	26551
1973	8160	7688	15848	3574	3534	7108	892	889	1781	841	846	1687	13467	12957	26424
1974	8497	8435	16932	4530	4327	8857	872	888	1760	968	992	1960	14679	14381	29040
1975	8031	8769	16800	4359	4396	8755	879	890	1769	987	991	1978	14256	15046	29302
1976	8510	9500	18010	4363	4319	8682	938	912	1850	998	986	1984	14809	15717	30526
1977	9048	9071	18119	4692	4634	9326	951	943	1893	1013	1005	2019	15704	15653	31357
1978	9299	9085	19384	4733	4609	9342	942	957	1899	1068	1069	2137	16042	15720	31720
1979	9337	9203	18540	4739	4608	9347	965	971	1936	886	877	1763	15927	15659	31596
1980	9374	9310	18684	4746	4607	9353	987	985	1972	705	685	1390	15812	15587	31399
1981	9411	9438	18849	4752	4607	9359	1009	998	2007	524	493	1017	15696	15536	31232
1982	9556	9316	18872	4799	4577	9376	1085	991	2076	543	510	1053	15983	15394	31377

NB. Un dépouillement dans les centres d'état civil a permis de corriger les données de 1981 et 1982 sous-estimées en raison du retard dans la transmission des volets statistiques et parce que le nouveau système d'état civil n'a été mis en place qu'en mars-avril 1981.

Tableau 3.2. : EVOLUTION DES NAISSANCES ENREGISTREES A L'ETAT CIVIL DANS LA ZONE PILOTE DE 1969 A 1982

	Plateaux			Kouilou			Total zone rurale			Total zone pilote		
Années	masc.	fém.	total	masc.	fém.	total	masc.	fém.	total	masc.	fém.	total
1969	1897	1894	3791	1287	1243	2530	3184	3137	6321	14864	14699	29563
1970	2125	2174	4299	1473	1200	2673	3598	3374	6972	1502	1502	30189
1971	1934	1948	3882	1509	1166	2675	3443	3114	6557	16011	15674	31685
1972	1911	1842	3753	1376	1054	2430	3287	2896	6183	16703	16031	32734
1973	1462	1440	2902	1301	1064	2365	2763	2504	5267	16230	15461	31691
1974	1825	1804	3629	1291	1082	1373	3116	2886	6002	17795	17267	35062
1975	1563	1702	3265	1529	1334	2863	3092	3036	6128	17348	18082	35430
1976	1560	1535	3095	1249	1098	2347	2809	2633	5442	17618	18350	35968
1977	1525	1535	5014	1125	1133	2258	2650	2622	5272	18354	18275	36629
1978	1462	1415	1877	788	796	1584	2250	2211	4461	12292	17931	36223
1979	1553	1492	3045	1017	1039	2056	2570	2531	5101	18497	18190	36687
1980	1644	1569	3213	1246	1282	2358	2890	2851	5741	18702	18438	37140
1981	1734	1647	3381	1474	1525	2999	3208	3172	6380	18904	18708	37612
1982	1767	1690	3457	1477	1529	3006	3244	3219	6463	19227	18613	37840

NB. Un dépouillement dans les centres d'état civil a permis de corriger les données de 1981 et 1982 sous-estimées en raison du retard dans la transmission des volets statistiques et parce que le nouveau système d'état civil n'a été mis en place qu'en mars-avril 1981.

Tableau 4 : EVOLUTION DES DECES ENREGISTREES A L'ETAT CIVIL DANS LA ZONE PILOTE DE 1969 A 1982

Années	Brazzaville	Pointe-Noire	Loubomo	Nkayi	Total zone urbaine	Plateaux	Kouilou	Total zone rurale	Total zone pilote
1969	2656	1788	153	233	4830	196	150	346	5176
1970	3090	1656	185	156	5087	137	139	276	5363
1971	3065	1284	149	218	4716	145	125	270	4986
1972	3469	1692	253	192	5606	127	127	254	5860
1973	3019	1372	193	216	4800	280	70	359	5159
1974	3165	1488	136	212	5001	159	92	251	5252
1975	2949	1199	173	224	4545	118	90	208	4753
1976	3721	1545	112	206	5584	87	117	204	5788
1977	3137	1436	129	129	4921	57	104	161	5082
1978	2971	1223	98	195	4487	58	83	141	4628
1979	3125	1428	165	227	4945	124	127	251	5296
1980	3279	1634	232	259	5404	190	171	361	5765
1981	3433	1839	298	292	5862	256	214	470	6332
1982	3401	1834	259	288	5782	261	222	483	6265

NB. Un dépouillement dans les centres d'état civil a permis de corriger les données de 1981 et 1982 sous-estimées en raison du retard dans la transmission des volets statistiques et parce que le nouveau système d'état civil n'a été mis en place qu'en mars 1981.

A Brazzaville, en moyenne, 16 898 naissances par an ont été enregistrées de 1969 à 1982. Le nombre journalier de naissances enregistrées à l'état civil est passé de 38 en 1969 à 52 naissances vivantes en 1982, l'accroissement moyen des naissances déclarées à l'état civil, de 1969 à 1982, a été de 2,2 % par an.

A Pointe-Noire, les naissances enregistrées de 1969 à 1982 ont augmenté de 2.7 % par an. En moyenne, on a enregistré 8412 naissances par an : le nombre journalier moyen des naissances enregistrées à l'Etat Civil est passé de 18 en 1969 à 26 en 1982.

A Loubomo, on a enregistré en moyenne 1829 naissances par an de 1969 à 1982. Le nombre journalier moyen des naissances enregistrées à l'état civil a très peu varié : 4 en 1969 et 6 en 1982. L'augmentation annuelle a été en moyenne de 2.1 % sur cette période de 14 ans.

A Nkayi, l'enregistrement des naissaances à l'état civil a été très fluctuant jusqu'en 1978. De 1969 à 1978, les naissances enregistrées auraient baissé de 1,7 % en moyenne par an. Le nombre journalier moyen des naissances est passé de 4 en 1969 à 3 en 1982.

Dans la région des Plateaux, le nombre des naissances enregistrées à l'état civil a baissé de 5791 en 1969 à 3457 en 1982, soit en moyenne, une régression de 0,7 % par an. Le nombre journalier moyen des naissances enregistrées est passé de 10 en 1969 à 9 en 1982.

La région du Kouilou a connu une augmentation moyenne de 1,2 % par an des naissances enregistrées à l'état civil. On a enregistré en moyenne 2478 naissances par an. Le nombre journalier moyen des naissances est passé de 7 en 1969 à 8 en 1982.

A Brazzaville, de 1969 à 1982, les décès enregistrés ont augmenté de 28 % avec une moyenne par an de 3177 décès. Le maximum des décès observés se situe en 1970 et 1976 avec des variations respectivement de + 16,3 % et 26.2 %. Le minimum observé se situe en 1977 avec une variation de -15,7 %, effet de compensation. Le nombre journalier moyen des décès enregistrés a augmenté et est passé de 7 en 1969 à 9 en 1982 avec deux pointes en 1972 et en 1976 (10 décès par jour).

A Pointe-Noire, de 1969 à 1982, les décès enregistrés ont légèrement augmenté de 2,2 % avec une moyenne annuelle de 1530 décès. Le maximum des décès observés se situe en 1972 à une variation de + 31,8 % et de + 28,9 % en 1976. Le minimum des décès observés se situe en 1971 avec une variation de - 22,5 %, en 1973, - 18,9 %, en 1975, - 19,4 % et en 1978, - 14,8 % . Le nombre journalier moyen des décès enregistrés de 1969 à 1982 est resté le même soit 5 décès par jour.

A Loubomo, en 14 ans, les décès enregistrés ont augmenté de 69,3 % avec une moyenne annuelle de 181 décès. Le maximum de décès observés se situe en 1978 et 1979 avec des variations respectivement de +69,8 % et +68,4 %. Le minimum de décès observés est de 98 décès en 1978, de 112 décès en 1976 et de 136 décès en 1974. Le nombre journalier moyen des décès enregistrés est de 0,4 en 1969 à 0,7 en 1982.

A Nkayi, de 1969 à 1982, les décès enregistrés ont augmenté de 23,6 %. On a enregistré en moyenne 224 décès par an. La courbe de variation de l'évolution des décès présente un pic en 1971 (+ 39,7 %), et présente un creux en 1970 (- 33,1 %), effet de compensation. Le nombre journalier moyen des décès enregistrés est passé de 0,6 en 1969 à 0,8 en 1982.

Dans la région des Plateaux, l'une des deux régions rurales de la zone pilote, les décès enregistrés à l'état civil ont augmenté de 1969 à 1982 de 33,2 % . On a enregistré en moyenne par an 157 décès. La courbe de variation de l'évolution est en "dents de scie" avec deux pics en 1973 (+ 120,5 %) et en 1976 (+ 113,8 %) et deux creux, effet de compensation, en 1974 et en 1977. Le nombre journalier moyen des décès enregistrés a augmenté et est passé de 0,5 en 1969 à 0,7 en 1982.

Le Kouilou, l'autre région rurale de la zone pilote a aussi connu une augmentation des décès enregistrés de 1969 à 1982 de 48,0 % . On a enregistré en moyenne 131 décès par an. Le maximum des décès observés se situe en 1981 (214 décès) et le minimum en 1973 (70 décès). Le nombre journalier moyen de décès enregistrés est passé de 0,4 en 1969 à 0,6 en 1982.

Dans la zone pilote les décès ont augmenté de 1969 à 1982 de 21 % avec une moyenne annuelle de 5400 décès.

2.4.6. La création de la Direction Nationale de l'Etat Civil

En janvier 1985, le projet géré jusqu'alors par le Ministère du Plan a été tranféré au Ministère de l'Intérieur, actuellement Ministère de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire. Parallèlement, une Direction Nationale de l'Etat Civil (DINEC) a été créée au sein de ce département au Secrétariat Général de l'Administration du Territoire, par décret n°85/1003

du 8 août 1985. La DINEC a donc mis fin au projet. Elle assure d'une manière générale la gestion administrative et technique du système d'état civil au niveau national. Comme prévu dans la stratégie globale, la DINEC pousuit les actions d'extension et celle relatives à la refonte des textes législatifs d'état civil. Le fonctionnement du système d'état civil est désormais régi par la loi 073/84 du 17 octobre 1984 portant Code de la Famille en son titre 2 des actes de l'état civil.

2.5. Evaluation du projet

L'évaluation se fonde sur le bilan négatif du fonctionnement du système d'état civil existant fait à l'issue des missions de reconnaissance. Toutes les actions entreprises ont visé l'amélioration et la complétude de l'enregistrement qui passent avant tout par la mise en place d'une Direction Nationale de l'Etat Civil, qui permettra d'endiguer les maux qui minent le fonctionnement du système d'état civil actuel. Les tableaux 5 et 6 donnent le bilan d'enregistrement des naissances et des décès dans la zone pilote en 1982. En juillet 1984, une enquête de convention sur le fonctionnement de l'état civil dans la zone pilote a été réalisée à Nkayi, l'une des quatre communes du pays. On a eu recours à la méthode de double collecte : les naissances et les décès collectés lors de l'enquête ont été confrontés à ceux enregistrés à l'état civil.

Les taux d'enregistrement suivants ont été obtenus :

- sur un total de 1940 naissances survenues à Nkayi, 1645 ont été déclarées à l'état civil, soit un taux de couverture de 84,8 % ;
- sur un total de 449 décès survenus à Nkayi, 340 décès ont été déclarés à l'état civil, soit un taux de converture de 75,7 %

Le tableau suivant donne la répartition des naissances et décès selon la source pour la période juillet 1983-juillet 1984.

	Enquête					
Etat civil	Déclarés	Non déclarés	Total	Déclarés	Non déclarés	Total
Déclarés	1266	379	1645	103	237	340
Non déclarés	227	66 *	295	33	76 *	109
Total	1493	447	1940	136	313	449

(*) Effectifs estimés par la méthode Chandra Deming

Tableau 5 : BILAN D'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES DANS LA ZONE PILOTE EN 1982

Hypotheses : Taux Brut de Natalite (TBN)
- zone urbaine 50% - 55%
- zone rurale 45% - 50%

Communes Regions	Population en 1982	Naissances				
		Naissances attendues aux TBN de 50% en zone urbaine et de 45% en zone rurale	Naissances attendues aux TBN de 55% en zone urbaine et de 50% en zone rurale	Naissances enregistrées à l'état civil	% d'enregistrement	
					aux TBN de de 50% et 45 %	aux TBN de 55% et 50%
Brazzaville	444.763	22.238	24.462	18.872	84.9	77.1
Pointe-Noire	204.195	10.210	11.231	9.376	91.5	83.5
Loubomo	32.646	1.632	1.796	2.076	127.2	115.6
Nkayi	37.593	1.880	2.068	1.053	56.0	50,9
Plateaux	107.746	4.869	5.387	3.457	49,7	44.8
Kouilou	77.909	3.506	3.895	3.006	67,9	61.2
Total	904.852	44.315	48.839	36.170	81.6	74.1

Tableau 6 : BILAN D'ENREGISTREMENT DES DECES DANS LA ZONE PILOTE EN 1982

Hypothèses : Taux Brut de Mortalité (TBM)
- zone urbaine 10% - 15 %
- zone rurale 20% - 25%

Communes Régions	Population en 1982	Décès				
		Décès attendus aux TBM de 10% en zone urbaine et de 20% en zone rurale	Décès attendus aux TBM de 15% en zone urbaine et de 25% en zone rurale	Décès enregistrés à l'état civil	% d'enregistrement	
					aux TBM de de 10% et 20 %	aux TBM de 15% et 25%
Brazzaville	444.763	4.448	6.671	3.401	76,5	51,1
Pointe-Noire	204.195	2.042	3.063	1.834	89,8	59,9
Loubomo	32.646	326	490	259	79,4	52,9
Nkayi	37.593	376	564	288	76,6	51,1
Plateaux	107.746	2.155	2.694	261	12,1	9,7
Kouilou	77.909	1.558	1.948	222	14,2	11,4
Total	904.852	10.905	15.430	6.265	57,5	40.6

En s'en tenant strictement aux événements observés, les taux de couverture de l'enregistrement sont respectivement :1874 naissances observées (1940-1966) dont 1645 déclarées soit, 87,8 % ; 373 décès observés dont 340 déclarés soit 91,1 % .

L'évaluation de la couverture de l'enregistrement par la méthode indirecte et la méthode directe confirme les difficultés que connait le système d'état civil. Les raisons principales sont les suivantes :

- le manque de motivation ;
- la taxe régionale ;
- l'éloignement des centres ;
- les procédures qui entraînent parfois les déclarations en dehors des délais ;
- les naissances suivies de décès ;
- les décès consécutifs à des naissances vivantes ;
- le manque de formation.

Le projet, conscient du fait que les objectifs fixés n'ont pas été atteints, a proposé une série de mesures dont la réalisation augmentera, à coup sûr, l'efficacité des actions d'amélioration de la couverture et de l'enregistrement des faits d'état civil. La plus importante de ces mesures demeure évidemment la création de la DINEC, organe central de gestion et de coordination du système d'état civil dans le pays.

En conclusion, il faut reconnaître au projet état civil le mérite de susciter une prise de conscience des problèmes d'état civil.

Il aura fallu un quart de siècle après l'Indépendance, et presqu'un siècle depuis l'instauration du système d'état civil fondé sur l'enregistrement, pour voir naître une Direction nationale de l'état civil et pour que la République Populaire du Congo se débarrasse d'un texte législatif colonial. Ainsi, on peut affirmer qu'en République Populaire du Congo, le tournant décisif vers un système d'état civil satisfaisant est amorcé. Cependant, il ne faudrait pas oublier que le but premier du système d'état civil congolais est l'identification des individus. Les données de mouvement qu'il fournit ne sont qu'un corollaire de son fonctionnement.

A ce titre, toute réforme de l'état civil devrait d'abord axer ses efforts sur l'amélioration de la couverture et de la complétude de l'enregistrement, rendant plus fiables les données issues de ce système. La stratégie qui consiste à tester le modèle d'amélioration de l'enregistrement dans une zone pilote semble intéressante dns la mesure où elle permet :

- d'acquérir la maîtrise à partir de l'expérience acquise et par conséquent d'étendre avec plus d'efficacité le nouveau système au reste du pays ;
- d'éviter le gaspillage de temps et de ressources, au cas où le modèle appliqué sur l'étendue du pays n'apporte pas des résultats satisfaisants.

En Europe, l'état civil n'est efficient que depuis relativement peu de temps, ainsi, il n'est pas question de se décourager face aux obstacles qui caractérisent le fonctionnement du système d'état civil actuel. La persévérance reste l'atout final dans cette grande entreprise.

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE DE BRAZZAVILLE

Joseph N'GOMA-MAHOUNGOU et Carlos Bahjat ACHIKBACHE

C.N.S.E.E.

En 1974,la Commune urbaine de Brazzaville s'étendait sur 55,2 km2 et avait une densité de 5 479,3 habitants/km2. L'habitat spontané observé dans cette ville depuis quelques années prouve à suffisance que la Commune connaît une poussée démographique importante, d'où son extension avec la création d'une autre mairie (M'Filou, ex-Gamaba) et un redécoupage cadastral délimitant la mairie de Makélékélé jusqu'à Ngangalingolo. Ainsi, la superficie de la Commune serait passée de 55,2 à 60,8 km2 avec une densité moyenne de 9.787,9 habitants/km2, chiffre qui avoisine 10 000 habitants/km2. Toutefois, ce chiffre et ceux qui seront présentés dans le document ne tiennent pas compte des personnes qui vivent "sur" Brazzaville c'est-à-dire travaillant dans la Commune mais ayant leur domicile hors de la sphère urbaine, notamment les personnes occupant la zone comprise entre le pont du Djoué et Ngangaligolo, derrière les montagnes de Mfilou et au-delà de "Tout pour le Peuple". Cette population a été exclue parce que les limites géographiques prises pendant le recensement n'avaient pas tenu compte de ces extensions.

Considérant l'impact de la variable "population" dans le développement social, culturel et économique de toute nation, l'évolution de la population de Brazzaville permet de prendre conscience des problèmes qu'engendre ce phénomène en vue de l'amélioration du bien-être de chaque résident de la Commune.

Ce document n'analyse pas de manière fine l'état de la population et ses perspectives, mais présente une situation démographique au 01/01/1985 - le recensement avant eu lieu entre le 22 décembre 1984 et 15 janvier 1985 - et tente de projeter cette population jusqu'en l'an 2000, tout en s'inspirant des indicateurs démographiques du recensement général de la population de 1974 en dépit de leur vétusté.

Tableau 1 : REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE PAR SEXE ET AGE
(population de droit - résidents présents et absents)

Groupes d'âge	Sexe masculin	%	Sexe féminin	%	Ensemble	Rapport de masculinité
0-4	49 208	8,28	49 976	8,41	99 184	98,5
5-9	41 768	7,03	44 576	7,50	86 344	93,7
10-14	35 552	5,98	38 576	6,49	74 128	92,2
15-19	33 752	5,68	38 608	6,50	72 360	87,4
20-24	36 200	6,09	35 704	6,01	71 904	101,4
25-29	28 824	4,85	26 784	4,51	55 608	107,6
30-34	18 472	3,11	17 576	2,96	36 048	105.1
35-39	13 920	2,34	13 408	2,26	27 328	103,8
40-44	11 016	1,85	9 360	1,58	20 376	117,7
45-49	9 088	1,53	7 968	1,34	17 056	114,1
50-54	6 088	1,02	5 224	0,88	11 312	116,5
55-59	4 272	0,72	3 832	0,65	8 104	111,5
60-64	2 336	0,39	3 232	0,54	5 568	72,3
65-69	1 784	0,30	2 176	0,37	3 960	81,9
70-74	1 112	0,19	1 536	0,26	2 648	72,4
75-79	520	0,01	744	0,13	1 264	69,9
80 & +	272	0,05	600	0,10	874	45,3
N.D.	1 136	-	1 000	-	2 136	113,6
Total	295 320	49,53	300 880	50,47	596 200	98,2

Source : Recensement Général de la Population et de l'habitat de 1984 "Résultats Préliminaires" et calculs personnels.

1. SITUATION DE LA POPULATION DE BRAZZAVILLE AU 1er JANVIER 1985

1.1. Ensemble de la Commune

La population de la Commune de Brazzaville est de 295.320 hommes (y compris 1136 non-déclarés de sexe masculin) et de 300.880 femmes (y compris 1000 non-déclarés de sexe féminin) soit 596.200 habitants au total. Cette population est âgée de 0 à 85 ans et plus, avec 49,53 % d'hommes et 50,47 % de femmes. Le tableau 1 présente la structure de la population.

Ce tableau permet de constater que la base de la pyramide des âges est très large, ce que justifie une part importante de la population jeune. La pointe à 20-24 ans s'expliquerait par les migrations des hommes. Une situation similaire s'observe à 15-19 ans pour les femmes. Pour les deux sexes, la pyramide se rétrécit à partir de ces âges au fur et à mesure que ceux-ci augmentent.

Il ressort aussi que la proportion de femmes en général est supérieure à celle des hommes ; le rapport de masculinité est de 98 hommes pour 100 femmes. Mais ce rapport varie selon l'âge. De 20 à 55 ans, le rapport de masculinité dépasse 100. Ce surplus masculin serait dû aux migrations. La situation inverse s'observe de 0 à 19 ans et au-delà de 60 ans. Le phénomène de la tranche 0-19 ans paraît anormal. Il naît généralement plus de garçons que de filles (rapport de masculinité à la naissance variant entre 103 et 105) et ce ce profil se poursuit jusqu'à 15 ans, âge auquel l'équilibre entre les deux sexes intervient en raison de la surmortalité masculine.

Cette inversion du rapport parmi les personnes âgées de 60 ans et plus est couramment rencontrée dans toutes les populations: plus de femmes que d'hommes, celles-ci ayant une espérance de vie supérieure à ces derniers. Ce bref aperçu donne le profil général de la population. Si les effectifs de la population sont répartis par grands groupes d'âge, la composition en est la suivante :

Tableau 2 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR GRANDS GROUPES D'AGE ET PAR SEXE

Grands groupes d'âge	0 - 14		15 - 59		60 et +		Ensemble		
	M	F	M	F	M	F	0-14	15-59	60 et +
Effectifs	126528	133128	161632	158464	6024	8288	259656	320096	14312
%	43.0	44.4	54,9	52.9	2.0	2.8	43,7	53.9	2,4

Au regard du tableau 2, près de la moitié de la population est jeune : 43,7 % de 0-14 ans soit 43,7 % de la population à scolariser et scolorisable ; plus de la moitié de cette population peut contribuer à la production économique de la ville : 53.9 % de 15 à 59 ans en âge actif. Les personnes au-delà de ces tranches d'âge sont en faible proportion ; 2,4 % de 60 ans et plus, population qui est comprise dans celle dite inactive comme le groupe 0-14 ans. Cette population se répartit inégalement selon les arrondissements.

1.2 . Répartition de la population par arrondissement

Subdivisée en arrondissemnts ou mairies, la Commune de Brazzaville en comptait sept en 1974, et en compte actuellement huit , soit Makélékélé, Bacongo, Poto-Poto, Moungali, Ouenze, Talangaï, Centre-Ville et Mfilou. La structure démographique de chaque arrondissement ne sera pas examinée parce que les données par âge et sexe ne sont pas disponibles. Toutefois, avec la fin de l'exploitation du recensement de 1984, ces données pour chaque arrondissement seront mises à la disposition de tout utilisateur.

Tableau 3 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR ARRONDISSEMENT

Arrondissements	Effectifs	% dans la pop. totale
Makélékélé	114 855	19,3
Bacongo	56 528	9,5
Poto-Poto	56 473	9,5
Moungali	78 642	13,2
Ouenzé	108 913	18,3
Talangaï	105 792	17,8
Mfilou	62 989	10,6
Centre-Ville	10 910	1,8
Brazzaville	595 102	100,0

Source : Résultats Provisoires du Recensement Général de la Population et de l'habitat de 1984.

Note : Le plan de sondage pour les résultats préliminaires ne permet pas une exploitation des effectifs extrapolés de chacun des arrondissements pris séparément.

Par ordre d'importance, les arrondissements les plus dynamiques semblent être Makélékélé, Ouenzé, Talangaï, Moungali et Mfilou avec des proportions respectives de 19,3 % , 18.3 % , 17.8 % , 13.2 % et 10,6 % de la population totale, les moins dynamiques étant Bacongo, Poto-Poto et le Centre-Ville. Si ces arrondissements paraissent les moins peuplés c'est parce qu'ils sont assez vieux avec une étendue habitable limitée. Poto-Poto et Bacongo, bordés par des arrondissements en pleine évolution ayant encore de l'espace, voient leurs populations migrer vers Makélékélé, Ouenzé, Talangaï, Mfilou ou encore vers les zones d'habitation en création telles que Moukondo, "Tout-pour-le-Peuple". Quelle serait alors l'évolution de cette population jusqu'en l'an 2000 ?

2. PROJECTION DE LA POPULATION DE BRAZZAVILLE DE 1985 A L'AN 2000

2.1. Projection de la population de Brazzaville par arrondissement

Les arrondissements de Makélékélé, Talangaï et Mfilou connaissent un accroissement rapide de leur population. En effet, leur taux d'accroissement annuels sont les plus élevés : 9,2 % ; 10,9 % et 12,1 %, respectivement. Ceci résulte du fait qu'étant des zones d'habitation récentes, elles offrent des possibilités d'installation à la population, qui expliquent l'extension de Brazzaville par les arrondissements de Talangaï avec "Tout-pour-le-Peuple", et de Makélékélé qui, repoussant ses limites vers Ngangalingolo et Mfilou, s'agrandit en incluant dans sa sphère la gare ferroviaire Kiélé-Ténard (ex-Simon). Aussi, on observe des migrations vers ces arrondissements.

Par contre, les arrondissements de Bacongo, Moungali, Poto-Poto, Ouenzé et surtout le Centre-Ville croissent d'une manière modérée avec des taux inférieurs à 5 % . Toutefois, ces taux ne sont pas à négliger ou à sous-estimer lors de l'examen de la croissance de la population dans sa globalité. Ce qui est spécifique au Centre-Ville, c'est le développement du secteur administratif qui incite la population à trouver un domicile dans les arrondissements en création ou en extension.

Tableau 4 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE BRAZZAVILLE PAR ARRONDISSEMENT DE 1985 A L'AN 2000

Arrondissements	1974	1985	Taux d'accr. % (1)	1990	1995	2000
Makélékélé	43 738	114 855	9,2	178 346	276 934	430 031
Bacongo	38 447	56 528	3,6	67 422	80 512	96 086
Poto-Poto	45 729	56 473	1,9	62 045	68 168	74 885
Moungali	54 324	78 642	3,4	92 952	109 856	129 857
Ouenzé	70 474	108 913	4,0	132 509	167 217	196 145
Talangaï	33 885	105 792	10,9	177 464	297 693	499 374
Centre-Ville	10 586	10 910	0,3	11 075	11 242	11 412
Mfilou (2)	17 911	62 989	12,1	111 651	197 588	349 952
Brazzaville	315 094	595 102	---	833 374 (3)	1.209.220 (3)	1787 742 (3)

Sources : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1974 et de 1984 : Résultats provisoires et recherches personnelles.

(1) Taux d'accroissement annuel calculé à partir de la formule : $Pt = Po (1 + r)^t$ où t=temps entre deux périodes de référence ; r = taux d'accroissement annuel.
(2) Arrondissement qui n'existait pas en 1974 mais était chef-lieu du district de Ngamaba.
(3) Résultats obtenus par sommation des chiffres estimés pour chaque année

L'estimation de la population de chacun des arrondissements de Brazzaville en 1990, 1995 et l'an 2000 a été faite à partir des taux d'accroissement annuels différentiels observés pour chaque arrondissement entre 1974 et 1985. L'effectif total de la ville a été obtenu par la sommation des effectifs de chacun des arrondissements.

Cette méthode de projection pêche par sa "grossièreté" mais s'impose du fait de l'absence de données détaillées par sexe et âge, sur la mortalité, la fécondité et les migrations, et relatives à chacun des arrondissements. Ainsi, trois hypothèses de calcul ont été retenues :

- Le rythme d'accroissement de chacun des arrondissements est maintenu à un niveau constant entre 1974 et 1985 et à toutes les étapes des projections :

- les phénomènes socio-démographiques qui agissent sur l'évolution de la population persistent ;
- les limites administratives de chacun des arrondissements de la ville sont maintenues dans l'état où elles ont été observées par le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1984 au 1er janvier 1985.

La projection des effectifs de la population de chacun des arrondissements montre que celle de Mfilou sera multipliée par 5,55 fois entre 1985 et l'an 2000, celle de Talangaï par 4,72 et celle de Makélékélé par 3,74 ; ces arrondissements connaissent les taux d'accroissement les plus élevés (voir tableau 4).

Les arrondissements de Talangaï et de Makélékélé représenteront à eux deux plus de la moitié de l'ensemble de la ville avec 52 % du total, et Mfilou le 1/5 de la population (voir tableaux 5 et 6) alors que les vieux arrrondissements de la ville Bacongo, Poto-Poto et le Centre-Ville dépasseront difficilement les 10 % du total.

Talangaï qui occupait le sixième rang en 1974 par ordre d'importance démographique, occupera dès 1995 le premier rang, suivi de Makélékélé (4e en 1974) et de Mfilou (7e en 1974).

Nous assisterons donc entre 1974 et l'an 2000 à un double mouvement :

- explosion démographique des nouveaux quartiers tels que Makélékélé, Mfilou et Talangaï (graphique 1) et croissance modérée des anciens arrondissements tels que Poto-Poto (1,9%), Moungali (3,4 %) et Bacongo (3,6 %) ;

- renversement complet de la hiérarchie des arrondissements sur le plan démographique. Ouenzé, Moungali et Poto-Poto, arrondissements les plus populeux en 1974, perdent du terrain au profit des arrondissements de la périphérie urbaine récemment créés : Talangaï, Makélékélé et Mfilou, où s'installent définitivement les nouveaux arrivants.

2.2. Projection de la population de Brazzaville par groupes d'âge.

La projection des effectifs par groupes d'âge d'une population fait nécessairement référence à un certain nombre d'hypothèses implicites ou explicites. Les hypothèses ainsi retenues sont fonction des données statistiques disponibles, de leur degré de finesse, mais aussi de l'interprétation qu'en fait le chercheur et de la manière dont il prévoit l'évolution de la situation.

Tableau 5 : EVOLUTION DES PARTS DE CHAQUE ARRONDISSEMENT EN POURCENTAGE (%)

Nom et numéros des arrondissements		1974	1985	1990	1995	2000
Makélékélé	1	13,9	19,3	21,4	23,0	24,1
Bacongo	2	12,2	9,5	8,1	6,7	5,4
Poto-Poto	3	14,5	9,5	7,4	5,7	4,2
Moungali	4	17,2	13,2	11,2	9,1	7,3
Ouenze	5	22,4	18,3	15,9	13,4	11,0
Talangaï	6	10,7	17,8	21,3	24,7	27,9
Mfilou	7	5,7	10,6	13,4	16,4	19,5
Centre-Ville	8	3,4	1,8	1,3	1,0	0,6
Total		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 6 : HIERARCHIE DES ARRONDISSEMENTS SELON L'IMPORTANCE DE LEUR POPULATION

Nom et numéros des arrondissements		1974	1985	1990	1995	2
Makélékélé	1	4	1	1	2	2
Bacongo	2	5	6	6	6	6
Poto-Poto	3	3	6	7	7	7
Moungali	4	2	4	5	5	5
Ouenze	5	1	2	3	4	4
Talangaï	6	6	3	2	1	1
Mfilou	7	7	5	4	3	3
Centre-Ville	8	8	8	8	8	8

Graphique 1 : Evolution des parts pour chaque arrondissement - de 1974 à 2000.

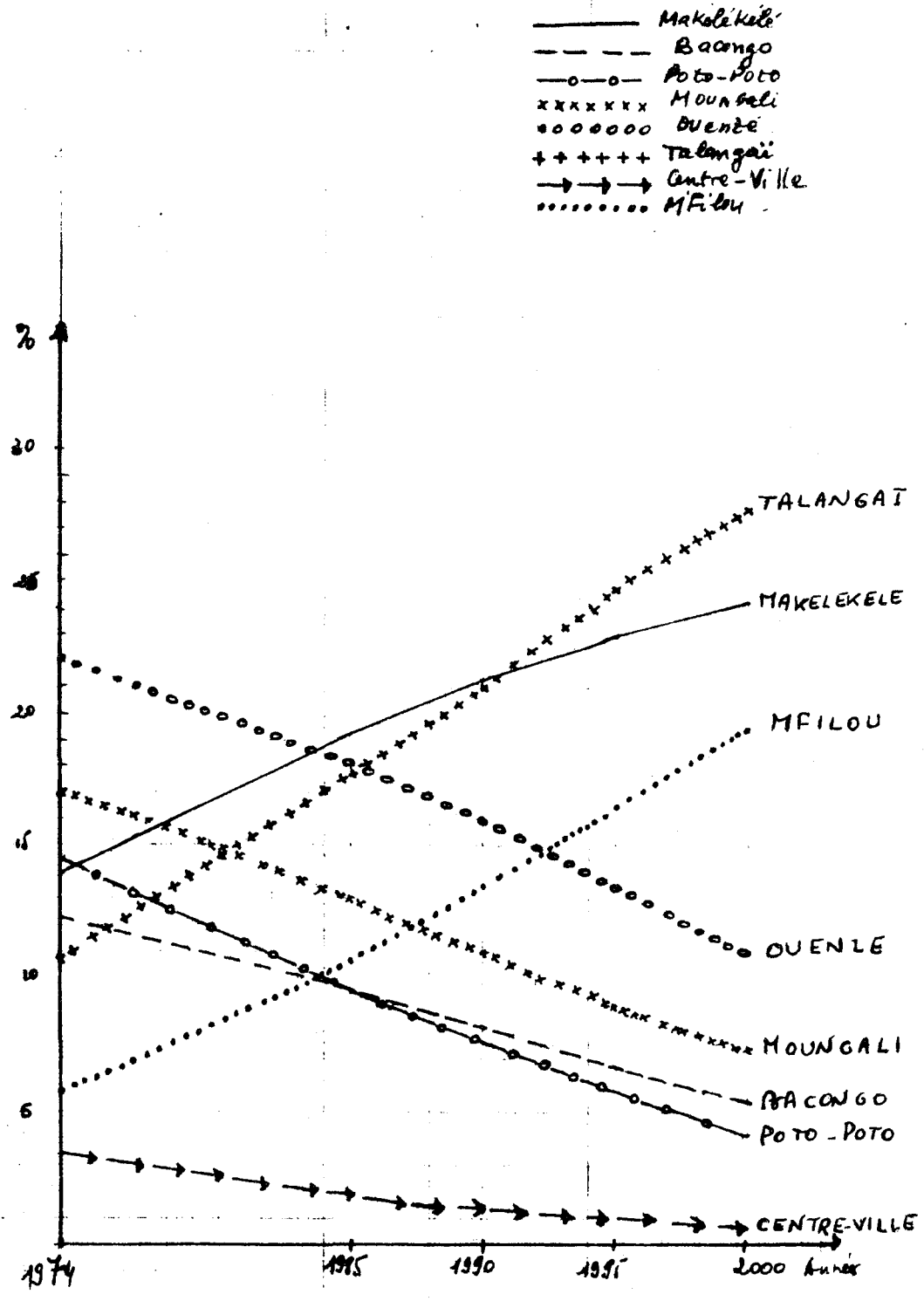

Cette démarche est entâchée de subjectivité et les hypothèses établies par chaque chercheur sont plus ou moins critiquables. Aussi nous commencerons par exposer les différentes hypothèses concernant la mortalité, la fécondité et les migrations de la population brazzavilloise ; puis nous détaillerons la méthode utilisée pour les projections pour terminer par les résultats statistiques obtenus.

Sur la base donc des résultats préliminaires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1984 (date médiane 1er janvier 1985), les effectifs de la population de Brazzaville sont projetés par groupes d'âge de 1985 à 1990, 1995 et l'an 2000.

2.2.1. Hypothèse sur la mortalité

Les probabilités de survie aux différents âges adoptées pour le calcul des survivants d'une période à une autre ont été extraites du modèle ouest des tables de mortalité de Princeton pour lequel l'espérance de vie à la naissance est de 49,3 ans pour les hommes et de 52,8 ans pour les femmes et le sex ratio à la naissance est de 1,05 (voir tableau 7).

Tableau 7 : PROBABILITES DE SURVIE SELON LE SEXE ET L'AGE

Age	Sexe masculin	Sexe féminin
0	0,95200	0,96631
5	0,98412	0,98762
10	0,98339	0,98684
15	0,97597	0,98206
20	0,97047	0,97816
25	0,96697	0,97504
30	0,96135	0,97149
35	0,95274	0,96717
40	0,94082	0,96098
45	0,92295	0,94949
50	0,89692	0,93114
55	0,85828	0,90129
60	0,80266	0,85490
65	0,72619	0,78488
70	0,62141	0,68371
75	0,38459	0,43030
80	0,00000	0,00000

Source : table de mortalité de Princeton, Modèle Ouest ;
coef = 56,8 ans ; eom = 49,3 ans.

Le niveau de la mortalité générale et par âge a été considéré comme constant de 1985 à l'an 2000. Une hypothèse de baisse de la mortalité aurait pu être envisagée mais les informations disponibles sur ce plan ne permettent pas de chiffrer cette évolution.

Il est cependant probable que le niveau de la mortalité infantile de la table de survie utilisée soit supérieur à celui observé récemment à Brazzaville dans d'autres enquêtes.

2.2.2. Hypothèses sur la fécondité

Le niveau de fécondité observé à Brazzaville est nettement inférieur à celui de l'ensemble du pays. Les taux de fécondité par âge observés depuis 1961 dans différentes enquêtes ou recensements sont en baisse constante. Aussi nous supposons que cette baisse se poursuivra au même rythme que celui observé entre le 7/02/1974 et le 1/01/1985. Le taux global de fécondité générale baissera donc de 2,46 % par an. Il passera de 168,7 o/oo en 1985 à 111,7 o/oo en l'an 2000 sans immigration et à 115,2o/oo avec immigration. L'indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) passera de 5,15 à 3,44 enfants durant la même période. (voir tableau 8 et 9 et graphiques 2 et 3).

Tableau 8 : HYPOTHESE DE BAISSE DU TAUX DE FECONDITE AJUSTE JUSQU'A L'AN 2000

Groupes d'âge	Taux		Baisse annuelle	Taux estimés		
	1974	1984	%	1990	1995	2000
15 - 19	160,0	112,9	2,94	96,3	82,1	70,0
20 - 24	303,0	215,6	2,88	184,5	157,9	135,2
25 - 29	314,0	234,7	2,52	205,1	179,2	156,6
30 - 34	262,0	229,6	1,24	215,4	202,0	189,5
35 - 39	212,0	154,4	2,72	133,4	115,2	99,5
40 - 44	123,0	71,2	4,21	56,2	44,3	35,0
45 - 49	48,0	11,4	7,62	7,0	4,3	2,7
Somme des naissances réduites	7,11	5,15	-	4,49	3,92	3,44

Tableau 9 : TABLEAU SYNOPTIQUE D'EVOLUTION DE LA FECONDITE ENTRE 1974 ET L'AN 2000

Indices	1974	1984	1990	1995	2000
Somme des naissances réduites	7,11	5,15	4,49	3,92	3,44
1ère variante					
Taux de fécondité o/oo	223,7	168,7	148,9	130,5	111,3
Taux de natalité o/oo	51,26	42,20	35,18	31,80	28,17
Taux d'accroissement annuel o/oo	-	2,875	2,560	2,199	
2ème variante					
Taux de fécondité o/oo	223,7	168,7	150,0	132,6	115,2
Taux de natalité o/oo	51,26	42,20	32,90	30,00	27,40
Taux d'accroissement annuel o/oo	-	6,873	6,345	5,895	

GRAPHIQUE N° 2 : TAUX DE FÉCONDITÉ GÉNÉRALE PAR AGE (EN ‰), OBSERVÉS ET AJUSTÉS AUX RÉCENSEMENTS DE 1974 ET DE 1984

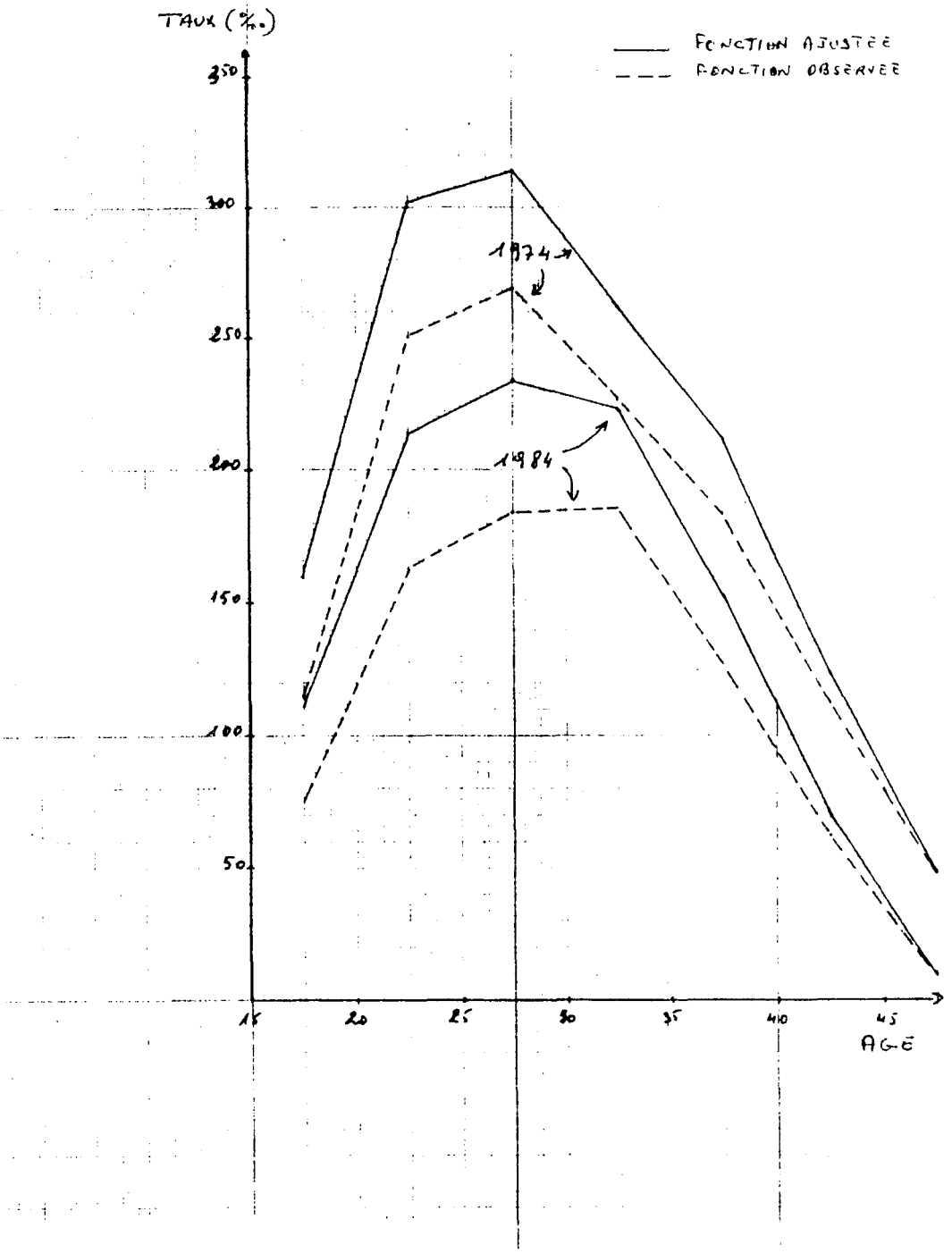

GRAPHIQUE N°3 : PROJECTION DES TAUX DE FECONDITE GENERALE AJUSTES DE 1984 A L'AN 2000

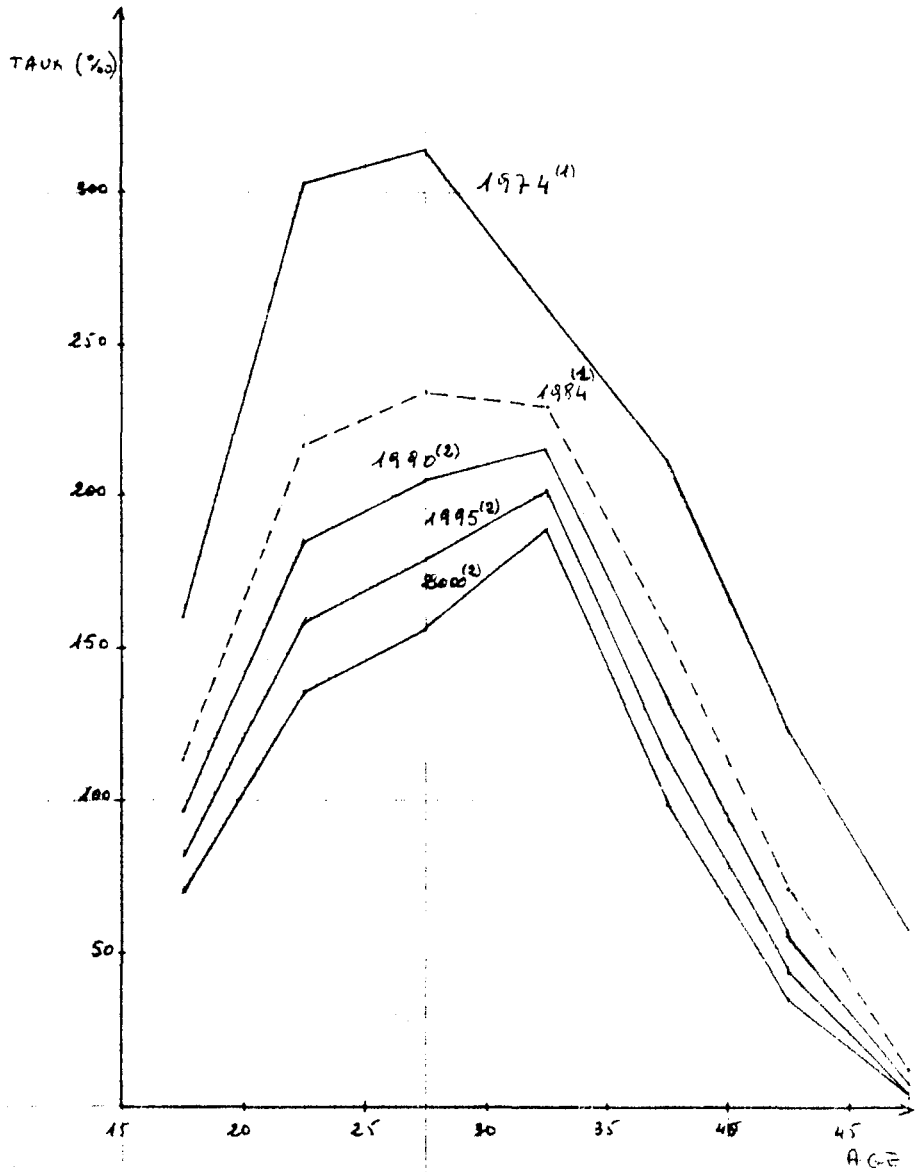

(1) FONCTION AJUSTEE
(2) FONCTION PROJETEE

2.2.3. Hypothèses sur les migrations

Comme nous l'avons souligné précédemment, le taux d'accroissement annuel de la population de Brazzaville entre février 1974 et janvier 1985 est très élevé. Une grande part de cet accroissement résulte de l'immigration.

Le recensement de 1984, permet de répartir les résidents selon la durée de leur installation dans leur résidence actuelle. Sont considérées comme "immigrants" dans la Commune de Brazzaville, toutes les personnes qui ont déclaré y résider depuis moins de 5 ans. En rapportant les "immigrants" à la population totale de même sexe et du même groupe d'âge, nous obtenons les taux d'immigration par groupes d'âge quinquennaux. Faute de données historiques relatives à ce phénomène, les taux d'immigration par groupes d'âge ont été considérés comme constants pour les années 1985 à l'an 2000 et appliqués aux survivants aux différents groupes d'âge pour le calcul des effectifs "avec migration" (voir tableau 10 et graphique 4).

Pour être plus rigoureux dans nos hypothèses, nous devrions prendre en considération non seulement les effectifs des immigrants à Brazzaville en provenance de l'extérieur de la Commune, mais aussi des émigrants de Brazzaville vers l'extérieur de la Commune, pour aboutir à un solde migratoire qui permet de calculer un "taux d'immigration net" par sexe et groupes d'âge. Ne disposant pas des effectifs des émigrants, nous surestimons ainsi les effectifs des personnes contribuant à la croissance démographique de Brazzaville grâce au phénomène migratoire, selon la formule :

$$P(i+a) = Pi+N-D+(I-E)$$

où Pi représente la population en début de période ;
P(i+a) la population en fin de période ;
N les naissances au cours de la période ;
D les décès au cours de la période ;
I les immigrants au cours de la période ;
E les émigrants au cours de la période.

GRAPHIQUE N° 4 : Taux d'Immigration à Brazzaville selon l'âge au 1.1.1985

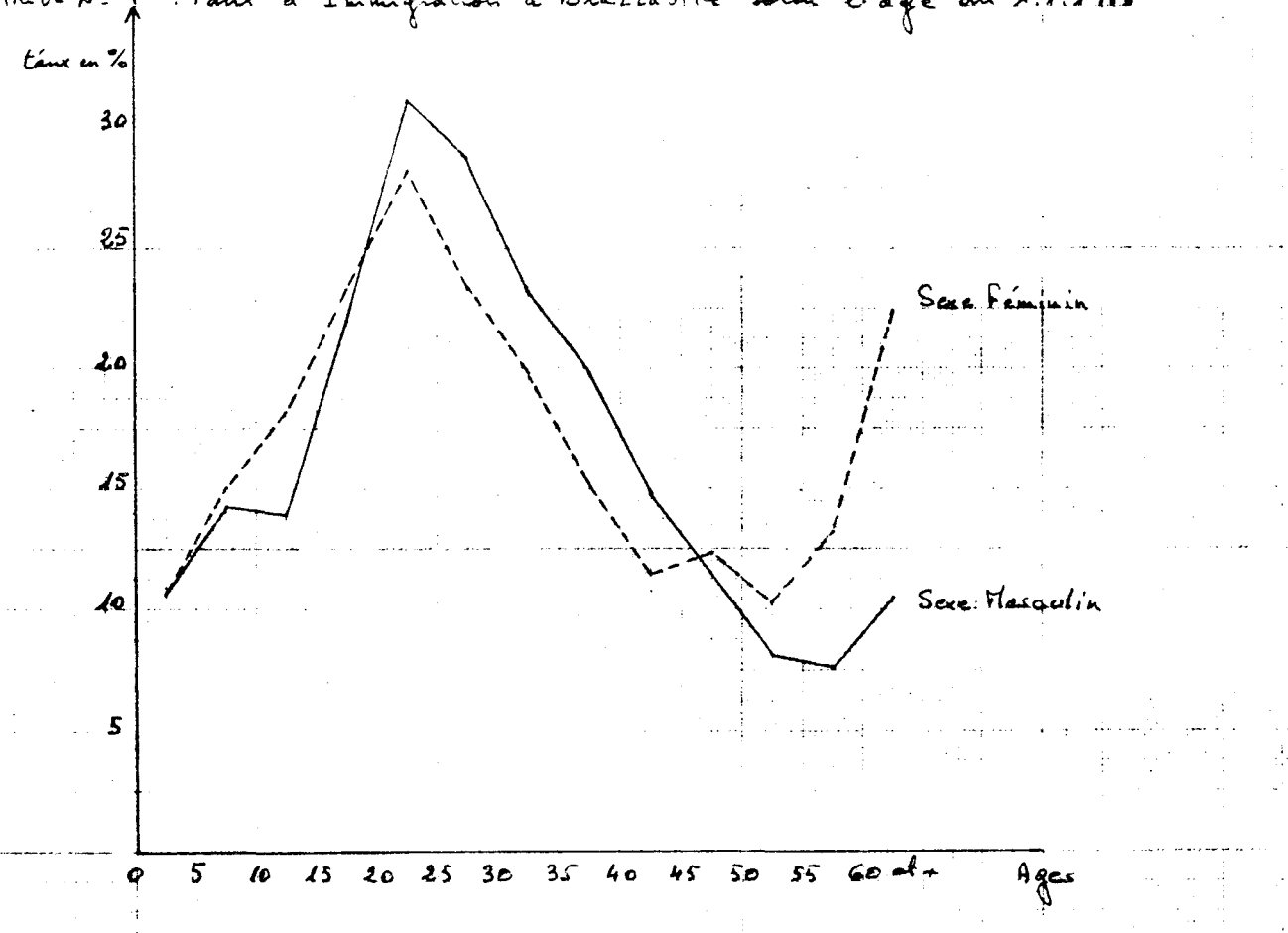

TABLEAU 10 : TAUX D'IMMIGRATION QUINQUENNAUX
SELON LES GROUPES D'âGE ET LE SEXE (EN %)

Groupe d'âge	Sexe masculin	Sexe feminin
0 - 4	+ 10,56	+ 10,60
5 - 9	+ 14,26	+ 15,01
10 - 14	+ 13,92	+ 17,85
15 - 19	+ 21,96	+ 23,15
20 - 24	+ 32,34	+ 28,21
25 - 29	+ 28,54	+ 23,62
30 - 34	+ 23,51	+ 19,80
35 - 39	+ 19,66	+ 15,43
40 - 44	+ 14,63	+ 11,42
45 - 49	+ 11,74	+ 12,44
50 - 54	+ 8,43	+ 10,57
55 - 59	+ 7,55	+ 12,99
60 et +	+ 10,81	+ 22,47

2.2.4. Méthodes de projection

L'élaboration des perspectives démographiques requiert des données statistiques récentes et fiables. L'explication d'un échantillon au 1/5e du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat nous a permis de disposer des données de base relatives à la population du pays tant au niveau national que régional. En tenant compte d'une taille minimale de l'échantillon, un taux de sondage différent selon les strates (chaque région et chaque commune) a été retenu.

En ce qui concerne la Commune de Brazzaville le taux de sondage est de 1/8e, ce qui a donné un échantillon de 74.258 personnes résidentes au 1er janvier 1985. Après extrapolation, nous avons projeté cette population selon la méthode des composants dans les limites administratives actuelles aux dates suivantes : 1er janvier 1990, 1er janvier 1995 et 1er janvier 2000, selon deux variantes : première variante, sans immigration; deuxième variante, avec immigration.

Première variante

1ère étape : calcul des survivants.

A partir de la répartition de la population par sexe et par groupes d'âge, nous calculons les effectifs des survivants à l'aide des probabilités de perspectives de survie issues de la table de mortalité de Princeton déjà citée.

- Soit : (0)A(x) et (0)A(x),(x+4) les effectifs de la population d'âge(x) et d'âge(x),(x+4) révolus à la date(0).
- (5)P(x,x+4), la probabilité de perspective de survie entre l'âge (x) et l'âge (x+4) sur une période de cinq ans, et N les naissances totales de la période.

La projection par bonds de 5 ans se fait à l'aide des formules suivantes :

- pour le 1er groupe d'âge :

$$(5)A(0-4) = N \times (5)P(N)$$

- pour les groupes d'âge suivants :

$$(5)A(x+5,x+9) = (0)A(x,x+4) \times (5)P(x,x+4)$$

2ème étape : calcul des effectifs moyens

Les calculs effectués dans l'étape précédente permettent de déterminer à chaque date, le nombre de femmes survivantes de 15 à 49 ans en début et en fin de période. En prenant la moyenne de ces deux effectifs, nous obtenons le nombre de femmes en âge de procréer en milieu de période :

$$(2,5)F(x,x+4) = \frac{[(0)F(x+4) + (5)F(x+4)]}{2}$$

3ème étape : calcul des naissances

L'évaluation du nombre des naissances totales N de la période quinquennale considérée se fait par l'application des différents taux de fécondité par groupes d'âge f(x),(x+4) aux effectifs correspondants de la population féminine moyenne de la période.

Si l'on suppose que pour les groupes d'âge (x,x+4) (aux âges de reproduction), l'effectif annuel est une fonction linéaire de l'intervalle de 5 ans pour la période, les naissances issues des femmes âgées de (x,x+4) ans révolus sont au nombre de :

$$N(x,x+4) = 5\ [f(x,x+4) \times (2.5)F(x,x+4)]$$

La somme des N(x,x+4) sera répartie en sexe masculin et en sexe féminin en tenant compte du taux de féminité à la naissance observé lors du recensement de 1984 soit 0,504.

$$N = 0,496\ N(M) + 0,504\ N(F)$$

4ème étape : calcul de l'effectif total

A ce stade, nous disposons des effectifs de la population projetée à chaque date, et répartie selon les sexes et les groupes d'âge quinquennaux.

La sommation de ces effectifs donnera la population totale pour les deux sexes réunis et à chaque groupe d'âge aux dates correspondantes.

Deuxième variante : avec immigration

Dans la première variante, la population de la Commune de Brazzaville a été considérée comme "population fermée", c'est-à-dire comme population uniquement soumise aux deux phénomènes de mortalité et de fécondité.

Dans la deuxième variante, le phénomène "migration" est introduit comme élément de la dynamique de cette population, qui sera considérée comme "ouverte". La prise en compte des migrations ne modifie pas fondamentalement la démarche méthodologique adoptée, à ceci près qu'une nouvelle étape sera insérée entre la première et la deuxième étape, pour l'établissement d'une nouvelle population intégrant les effectifs des immigrants par sexe et groupes d'âge. Il s'agira pour l'étape "1bis" d'appliquer, aux effectifs des survivants à chaque âge et à chaque date, les taux d'immigration observés dans les groupes d'âge correspondants.

- Soit : (O)A(x,x+4) les effectifs de la population comprenant les immigrants, d'âge (x,x+4) révolus à la date O calculés selon la formule :

$$(O)A(x,x+4) = (O)A(x,x+4) \times (O)I(x,x+4)$$

Les calculs des étapes suivantes se feront donc sur la base de cette nouvelle population et demeureront inchangés.

2.2.5. Résultats

Les projections de la population de Brazzaville sont présentées pour chacune des deux variantes, selon le sexe et les groupes d'âges et pour chacune des dates précédemment énoncées. Les effectifs globaux sont représentés sur le graphique 5. Pour illustrer l'influence de l'immigration urbaine sur la structure par sexe et âge de la population de la ville, nous présenterons tour à tour, superposées, les pyramides des âges en 1985 et en l'an 2000 avec immigration (graphique 6), puis les pyramides des âges en l'an 2000 sans et avec immigration (graphique 7).

GRAPHIQUE N° 5 : PROJECTION DES EFFECTIFS DE LA POPULATION DE BRAZZAVILLE SELON LES 2 HYPOTHESES

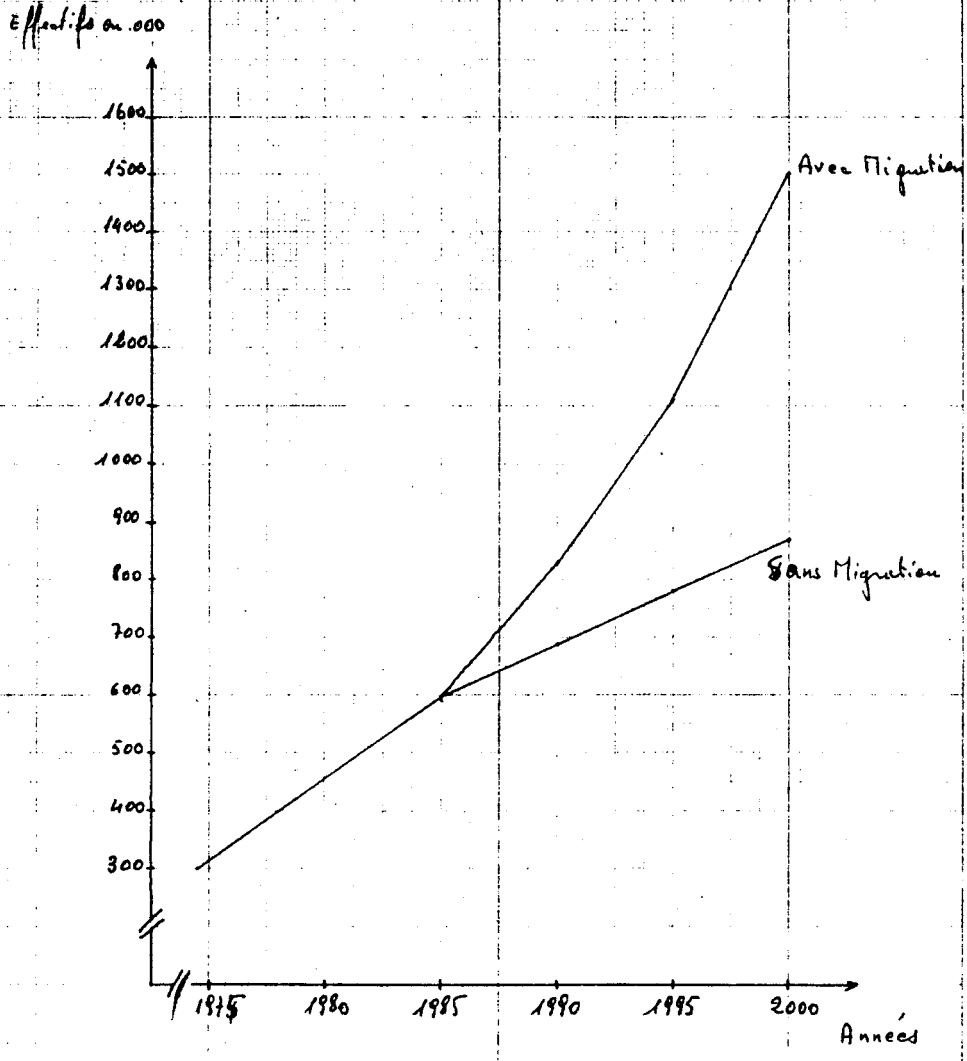

GRAPHIQUE N°6: PYRAMIDE DES AGES DE BRAZZAVILLE EN 1985 ET EN 2000 (AVEC IMMIGRATION)

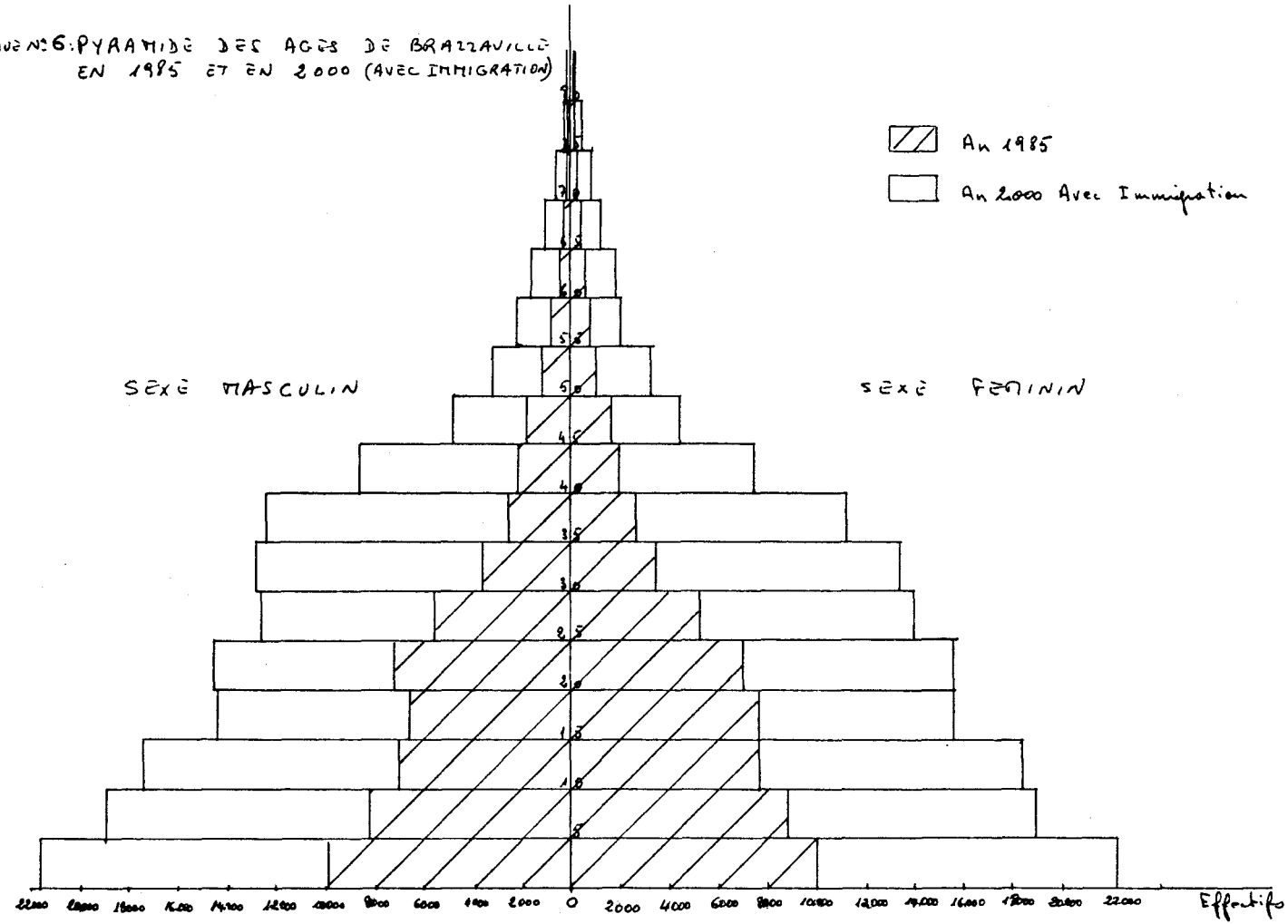

GRAPHIQUE N°7 : PYRAMIDE DES AGES DE BRAZZAVILLE EN 2000 AVEC ET SANS IMMIGRATION

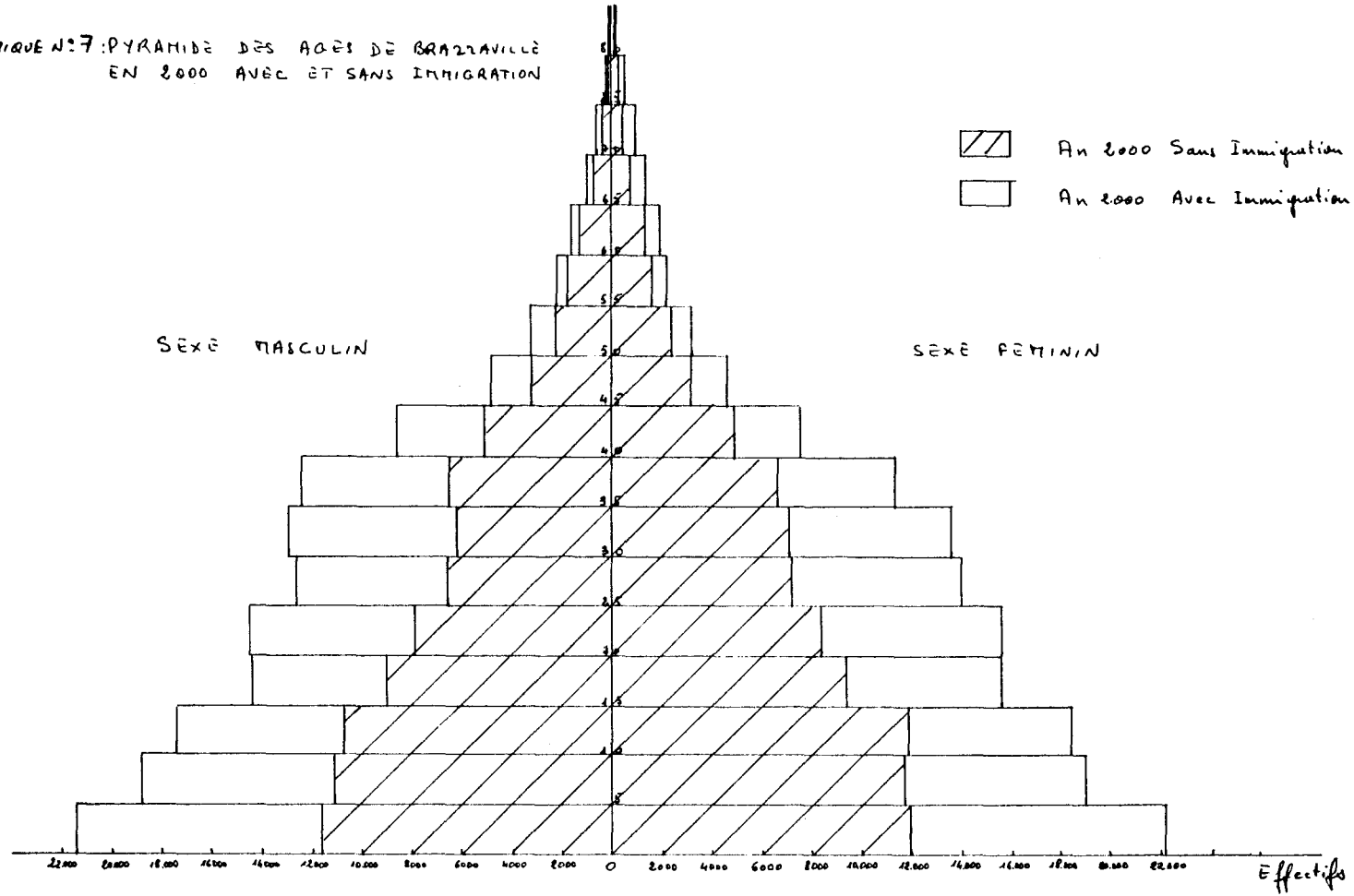

Le graphique 6 montre ce que seront la structure et le volume de la population de Brazzaville en l'an 2000, comparée à ce qu'elle était au 1er janvier 1985, si l'immigration se maintient à son rythme actuel : non seulement il y a un fort élargissement de la base par un quasi doublement des effectifs en bas âge au cours de la période considérée, par l'action conjointe de la fécondité et de l'immigration, mais on observe en plus un gonflement important des effectifs âgés de 20 à 44 ans par l'apport immigratoire : ce groupe d'âge étant à la fois fécond et actif aura une influence déterminante sur la physionomie démo-économique de cette population en l'an 2000.

Le graphique 7 tente d'isoler la part que joue l'immigration dans la structure par âge et le volume de la population de Brazzaville projetée en l'an 2000. En effet, la partie non hâchurée de la pyramide représente dans chaque groupe d'âge l'excédent d'effectif dû au phénomène immigratoire. Que ce soit pour le sexe masculin ou pour le sexe féminin, les effectifs des immigrants âgés de 0 à 39 ans représentent environ 30 à 40 % des effectifs des "autochtones brazzavillois".

Dans la première variante où la population de Brazzaville est considérée comme "population fermée", sans apport extérieur, l'effectif total passera sous le double effet de la mortalité et de la fécondité (croissance naturelle) de 594 064 personnes en 1985 à 870 166 personnes en l'an 2000, soit une multiplication par 1,46. Par contre, dans la deuxième variante, l'immigration apporte un effectif supplémentaire de 629.901 personnes et fait passer l'effectif total à 1.500.067 en l'an 2000 soit une multiplication par 2,52 dans un délai de 15 ans et ce, du fait de la baisse présumée de la fécondité générale.

Cette dernière hypothèse réduira, légèrement, avec le temps, le poids relatif de la tranche d'âge 0-19 ans en la faisant passer de 55.9 % du total en 1985 à 50,2 % et 49,2 % en l'an 2000 (selon la 1ère et la 2e variante respectivement).

Par contre, la tranche d'âge 20 à 59 ans (âges actifs et féconds) connaîtra un accroissement de son poids relatif, sous l'effet de l'immigration puisqu'elle représentera 48 % de l'effectif total en l'an 2000, alors qu'en 1985, cette proportion était de 44.3 %

Donc, avec ou sans le phénomène migratoire, il y aura probablement réduction, d'ici l'an 2000, du poids relatif des jeunes de moins de 20 ans et accroissement de celui des adultes en âge de travailler alors que l'effectif total de la population sera en nette croissance en valeur absolue.

Tableau 11 : PROJECTIONS DE POPULATION SELON LE SEXE ET LES GROUPES D'AGE DE 1985 A L'AN 2000
(1ère variante : sans immigration)

Groupe d'âge	1985			1990			1995			2000		
	Masc.	Fem.	Total	Masc.	Fem.	Total	Masc.	Fem.	Total	Masc.	Fem.	Total
0 - 4 ans	49 208	49 976	99 184	57 138	58 932	116 070	58 102	60 371	119 086	57 878	59 696	117 574
5 - 9 "	41 768	44 576	86 344	46 846	48 292	95 138	54 395	56 946	111 341	55 897	58 337	114 234
10 - 14 "	35 552	39 576	74 128	41 105	44 024	85 129	46 102	47 694	93 796	53 531	59 204	112 735
15 - 19 "	33 752	38 608	72 360	34 961	38 068	73 029	40 422	43 445	83 867	45 336	47 066	92 402
20 - 24 "	36 200	35 704	71 904	32 941	37 529	70 470	34 121	37 004	71 125	39 451	42 231	81 682
25 - 29 "	28 824	26 784	55 608	35 131	34 924	70 055	31 968	36 709	68 677	33 13	36 196	69 309
30 - 34 "	18 472	17 576	36 048	27 872	26 115	53 987	33 970	34 052	68 022	30 912	35 793	66 705
35 - 39 "	13 920	13 408	27 328	17 758	17 075	34 833	26 795	25 370	52 165	32 657	33 081	65 738
40 - 44 "	11 016	9 360	20 376	13 262	12 968	26 230	16 919	16 514	33 433	25 529	24 537	50 066
45 - 49 "	9 088	7 968	17 056	10 364	8 995	19 359	12 477	12 462	24 939	15 918	15 870	31 788
50 - 54 "	6 088	5 224	11 312	8 388	7 565	15 953	9 565	8 541	18 106	11 516	11 832	23 348
55 - 59 "	4 272	3 832	8 104	5 669	4 864	10 533	7 523	7 044	14 567	8 579	7 953	16 532
60 - 64 "	2 336	3 232	5 568	3 666	3 454	7 120	4 865	4 384	9 249	6 457	6 349	12 806
65 - 69 "	1 784	2 176	3 960	1 870	2 763	4 633	2 942	2 953	5 895	3 905	3 748	7 653
70 - 74 "	1 112	1 536	2 648	1 295	1 708	3 003	1 360	2 169	3 529	2 136	2 318	4 454
75 - 79 "	520	744	1 264	691	1 050	1 741	805	1 168	1 973	845	1 483	2 328
80 ans et +	272	600	872	200	320	520	265	451	716	310	502	812
Total	294 184	299 880	594 046	339 457	348 646	687 803	383 209	397 277	780 486	423 969	446 197	870 166

Tableau 12 : PROJECTION DE POPULATION SELON LE SEXE ET LES GROUPES D'AGE DE 1985 A L'AN 2000
(2ème variante : avec immigration constante)

Groupe d'âge	1985			1990			1995			2000		
	Masc.	Fem.	Total	Masc.	Fem.	Total	Masc.	Fem.	Total	Masc.	Fem.	Total
0 - 4 ans	149 208	149 976	99 184	71 068	73 326	144 394	89 914	89 134	179 048	107 458	111 313	218 771
5 - 9 "	141 768	144 576	86 344	53 526	55 541	109 067	77 305	81 491	158 796	94 637	95 261	189 898
10 - 14 "	135 552	138 576	74 128	46 827	51 882	98 709	60 008	64 645	124 653	86 926	92 562	179 488
15 - 19 "	133 752	138 608	72 360	42 638	46 881	89 519	56 162	63 052	119 214	71 970	78 563	150 533
20 - 24 "	136 200	135 704	71 904	43 594	48 116	91 710	50 752	58 427	109 179	72 539	78 580	151 119
25 - 29 "	128 824	126 784	55 608	45 157	43 173	88 330	54 381	58 182	112 563	63 310	70 650	133 960
30 - 34 "	118 472	117 576	36 048	34 424	31 286	65 710	53 931	50 430	104 361	64 947	67 962	132 909
35 - 39 "	113 920	113 408	27 328	21 249	19 710	40 959	39 600	35 084	74 684	62 040	56 552	118 592
40 - 44 "	111 016	9 360	20 376	15 202	14 449	29 651	23 207	21 240	44 447	43 248	37 807	81 055
45 - 49 "	9 088	7 968	17 056	11 581	10 114	21 695	16 395	15 470	31 865	24 397	22 950	47 347
50 - 54 "	6 088	5 224	11 312	9 095	8 365	17 460	11 590	10 321	21 911	16 407	16 241	32 648
55 - 59 "	4 272	3 832	8 104	6 097	5 496	11 593	8 773	8 801	17 574	11 180	10 859	22 039
60 - 64 "	2 336	3 232	5 568	4 062	4 230	8 292	5 799	6 066	11 865	8 344	9 715	18 059
65 - 69 "	1 784	2 176	3 960	2 072	3 062	5 134	3 613	4 429	8 042	5 178	6 351	11 529
70 - 74 "	1 112	1 536	2 648	1 435	2 092	3 527	1 667	2 943	4 610	2 907	4 257	7 164
75 - 79 "	520	744	1 264	766	1 163	1 929	988	1 752	2 740	1 148	2 464	3 612
80 et +	272	600	872	222	355	577	326	613	939	421	923	1 344
Total	294 184	299 880	594 064	409 015	419 241	828 256	554 410	572 080	1126491	738 057	763 010	1500067

TABLEAU 13 : REPARTITION DE LA POPULATION EN % SELON LES TRANCHES D'AGE.

Années/variantes	Tranches d'âges			Total
	0-19 ans	20-59 ans	60 ans et +	
1985	55,9	41,7	2,4	100
1ère variante				
1990	53,7	43,8	2,5	100
1995	52,3	45,0	2,7	100
2000	50,2	46,6	3,2	100
2ème variante				
1990	53,3	44,3	2,4	100
1995	51,6	45,9	2,5	100
2000	49,2	48,0	2,8	100

3. LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DE BRAZZAVILLE ET SES CONSEQUENCES

L'examen des perspectives de la population pour chaque arrondissement et pour l'ensemble de la Commune permet de relever quelques points importants.

Quelle que soit la méthode utilisée pour les projections, on observe une augmentation considérable de la population jusqu'à l'an 2000. Cette croissance démographique de Brazzaville va entraîner une densification de l'espace habité.

En ce qui concerne les nouveaux arrondissements de Mfilou et Talangaï (zones périphériques), l'occupation du sol se fait de manière anarchique. Elle précède parfois le plan cadastral de la mairie. Par conséquent, pour les arrondissements qui subissent une poussée démographique importante (Makélékélé, Mfilou, Talangaï), les infrastructures urbaines (voirie, adduction d'eau, installation électrique, évacuation des eaux usées) s'avèrent insuffisantes, et les infrastructures socio-économiques (dispensaires, écoles, transports, etc.) sont inexistantes. Cette

situation incite les populations de ces nouveaux arrondissements à utiliser les infrastructures de leur quartier d'origine. On s'acheminera ainsi vers la création d'un bidonville ceinturant la ville allant de Mfilou à Talangaï et contournant l'aéroport.

Pour ce qui est des anciens arrondissements du centre (Bacongo, Poto-Poto), les mêmes problèmes découlant de la densification de l'habitat, se poseront mais à plus long terme du fait d'une poussée démographique plus lente.

De manière générale, Brazzaville présente actuellement des problèmes de surpopulation avec une forte demande d'emplois qui n'est pas toujours satisfaite, une forte dépendance alimentaire vis-à-vis de l'intérieur du pays et surtout vis-à-vis de l'étranger (Kinshasa).

D'aucuns penseraient qu'on pourrait pallier cette augmentation rapide de la population en freinant l'exode rural. L'idée est à examiner. Même si l'on peut espérer un ralentissement du flux migratoire vers Brazzaville d'ici l'an 2000, hypothèse qui se situe entre les deux variantes extrêmes, les structures urbaines précédemment évoquées (éducation, emploi, santé, approvisionnement, transport, aménagement) continueront à subir une forte pression démographique (870 155 habitants sans immigration en 2000) qui posera toujours des problèmes de planification urbaine qu'il faudrait prendre en compte dès à présent : multiplication des écoles, des centres hospitaliers, marchés, voiries, etc.

BRAZZAVILLE, VILLE D'ECOLIERS ET D'ETUDIANTS

Joseph TCHIKAYA * et Marc LALLEMANT **

* INRAP
** ORSTOM

Lorsque nous avons initié le programme "Santé et Urbanisation", nous avons réalisé des enquêtes pilotes dans plusieurs quartiers de Brazzaville. C'est en menant ces recherches exploratoires que nous avons été frappés par l'importance que prenait l'école dans la vie des quartiers et le rôle qu'elle était susceptible de jouer dans l'explication des problèmes de santé que nous abordions, en particulier les problèmes de santé maternelle et infantile.

1. SCOLARITE ET SANTE

1.1. Scolarité et grossesse

Le taux de scolarisation à Brazzaville dépasse 95% entre les âges de 6 et 15 ans. Cependant, si nous regardons les statistiques scolaires, un déséquilibre des sexes apparaît dès la classe de seconde (S1) : si on a 1 fille pour 1 garçon en troisième (F1O), on ne retrouve qu'une fille pour 5 garçons en terminale (S3). La plupart des jeunes filles ont leur premier enfant avant vingt ans et plus de la moitié ont déjà leur second enfant (P.Duboz,1977). Mais dans notre étude effectuée au lycée de la Révolution en 1983, un tiers des filles avaient au moins un enfant, pour une moyenne d'âge de 22 ans. Si toutes les filles avaient poursuivi leur scolarité, cette proportion aurait dû être bien supérieure. On assiste donc à une forte déperdition scolaire probablement liée à la grossesse.

Lorsque, malgré tout, la scolarité est poursuivie, la grossesse occasionne un important retard scolaire : les filles ayant un enfant ont en moyenne un an et demi de plus que celles qui n'en ont pas. La grossesse est donc pour les élèves un handicap majeur, et l'avortement leur apparaît souvent comme la seule issue. Selon les élèves interrogées, un tiers des premières grossesses ont été interrompues.

Un dernier aspect doit être souligné : 22% des enfants des jeunes filles scolarisées de notre échantillon étaient déjà en âge scolaire. Du fait de leurs conditions de vie, on peut se demander si ces enfants ne sont pas à haut risque de malnutrition.

1.2. Scolarité et croissance staturo-pondérale

Alors que chez les élèves plus âgés, nous nous trouvions placés devant des problèmes de maternité dont l'ampleur nous étonnait, nous décidions de regarder de plus près la situation nutritionnelle des plus jeunes. Là également les choses devaient s'avérer moins simples que nous ne l'envisagions au départ. Dans une enquête qui portait sur 18 écoles, on observait des disparités importantes dans le niveau de croissance des enfants. A mesure que l'on progressait vers la périphérie de la ville, dans les quartiers les moins favorisés, la fréquence des retards de croissance augmentait de façon significative. Ce retard apparaissait lié aux retards scolaires. Il nous semblait peu probable qu'un lien de cause à effet puisse exister entre nutrition et performances scolaires. L'hypothèse la plus vraisemblable est que le retard statural et l' "échec" scolaire ont des causes communes ou liées entre elles (mais lesquelles?).

1.3. Niveau scolaire des mères et état nutritionnel des enfants

Une autre enquête portant sur l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans devait montrer que leur croissance en taille était influencée de façon majeure par le niveau de scolarité de leur mère, alors que la corpulence des enfants, c'est-à-dire leur aspect de maigreur plus ou moins accentué, n'était, elle, pas influencée par cette caractéristique des mères. Là encore, la relation de cause à effet ne peut être établie. Le niveau scolaire des mères n'est là aussi qu'un indicateur, notamment socio-économique.

Les trois situations que nous venons de décrire amènent des questions de base : qu'est-ce que l'école à Brazzaville, quelle est sa fonction réelle et quel rôle joue-t-elle, à quels enjeux se trouve-t-elle liée. Nous ne répondrons pas aujourd'hui à ces questions mais allons essayer de donner une image plus précise de ce qu'est l'école à Brazzaville.

2. LA SCOLARITE A BRAZZAVILLE

2.1. Le cursus scolaire

Le cursus scolaire au Congo comprend dix années d'enseignement obligatoire : l'enseignement fondamental. Il compte six années pédagogiques (F1, pour les enfants âgés de 6 ans, à F6) sanctionnées par un diplome, le CEPE (Certificat

d'études primaires élémentaires), puis quatre années (F7 à F10) sanctionnées par le BEMG (Brevet d'études moyennes générales). Le cycle secondaire comprend trois années (S1 à S3). L'obtention du baccalauréat conditionne l'entrée à l'université. L'âge théorique d'obtention de ce diplôme est de 18 ans.

2.2. Taux d'inscription scolaire - taux de scolarisation

Lorsqu'on lit dans l'annuaire statistique 1982 de la Banque Mondiale que le Congo, avec un taux d'inscription scolaire de 130% atteint presque un record mondial, on a envie d'approfondir un peu cette donnée. Le taux d'inscription scolaire se définit comme le rapport de l'effectif des enfants scolarisés dans les classes pédagogiques de l'enseignement obligatoire (10 années au Congo, F1 à F10) sur l'effectif de la classe d'âge correspondante (six - seize ans). En 1984, à Brazzaville, ce taux était effectivement supérieur à 100% puisque 87.700 garçons et 107.300 filles fréquentaient le cycle fondamental premier ou second degré, alors que les effectifs respectifs des classes d'âges etaient estimés à 75.240 garçons et 81.750 filles. Les taux d'inscription scolaire étaient alors de 116 % pour les garçons et de 131 % pour les filles.

Mais il ne faut pas confondre taux d'inscription scolaire et taux de scolarisation. Le taux de scolarisation est le rapport de l'effectif des enfants scolarisés dans une classe d'âge donnée sur l'effectif de cette classe. Ce taux est de 95 % de 10 à 14 ans, de 72 % de 15 à 19 ans, et baisse nettement après 20 ans, pour n'être que de 46 % chez les garçons et 38% chez les filles. Il est clair que le taux exceptionnel des inscriptions scolaires (130%) ne peut s'expliquer que par une rétention importante dans le système scolaire fondamental, d'élèves plus âgés que l'âge requis. De ce fait, alors que l'âge moyen théorique dans le fondamental premier degré est de 8 ans et dans le fondamental second degré de 13 ans et demi, il est en réalité de 10 ans et demi et de 17 ans. Ainsi, en F10, c'est à dire à la fin du cycle d'études théoriquement obligatoire, 27 % des garçons et 32 % des filles ont plus de 4 années de retard scolaire. Pourtant, la déperdition d'effectif commence très tôt, dés le niveau F5.

Par ailleurs, parmi les non scolarisés âgés de 10 à 25 ans qui représentent 28 % de la classe d'âge pour les garçons et 30 % pour les filles, 13,1 % des garçons et 20 % des filles déclarent ne jamais avoir été scolarisés. L'effectif de ces non scolarisés augmente brutalement après l'âge de 16 ans, ce qui laisse supposer une contribution importante, dans cette catégorie, des jeunes migrants non scolarisés. La question qui se pose alors est celle d'un "effet Brazzaville". On peut se demander le rôle qu'a pu jouer la scolarisation dans la migration urbaine.

2.3. Scolarisation et migration urbaine

Un tiers des Congolais habitent Brazzaville, le second tiers à Pointe-Noire ou dans un centre urbain secondaire, le dernier tiers dans des villes ou des villages de moins de 5000 habitants. On pense généralement que l'école a été au cours des vingt dernières années l'un des principaux moteurs du processus d'émigration vers les villes qui fait du Congo d'aujourd'hui l'un des pays d'Afrique Noire les plus urbanisés. Les liens entre scolarisation et urbanisation restent à établir avec plus de précision mais ce que l'on peut dire, c'est que l'école fait naître chez les enfants bien d'autres perspectives que le métier d'agriculteur. Il faut également noter que toutes les filières d'enseignement se terminent à Brazzaville ou à Pointe Noire.

2.4. Brazzaville : sa place dans le système scolaire du Congo

Les élèves de Brazzaville (garçons et filles) représentent respectivement 25 % et 27 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement fondamental premier degré au Congo, 28 et 37 % des élèves du fondamental second degré, 59 et 71 % des élèves du secondaire. En 1984, la totalité de l'enseignement supérieur s'effectuait à Brazzaville ou à l'étranger. On ne peut pas conclure que le doublement de la contribution en pourcentage entre fondamental et secondaire soit dû aux migrations scolaires mais un écart net se creuse avec l'ensemble du pays, particulièrement chez les filles.

Les conditions de cette scolarisation ne sont d'ailleurs pas les mêmes : à Brazzaville, le problème qui semble dominer est la pléthore des effectifs avec dans le fondamental premier degré une classe pédagogique pour 79 élèves à Brazzaville (1 salle de classe pour 141 élèves) contre 1 classe pour 42 élèves dans l'ensemble du pays (1 salle pour 71 élèves). Dans le fondamental second degré, le ratio est d'une classe pour 88 élèves à Brazzaville contre une classe pour 68 élèves dans l'ensemble du pays (1 salle de classe pour 164 élèves contre 1 pour 100). Le ratio est le même dans le secondaire général avec 1 classe pédagogique pour 51 élèves. Par contre, le ratio maître/classes pédagogiques est nettement plus favorable à Brazzaville : dans le fondamental premier degré, il est de 1 contre 0,73 pour l'ensemble du pays; dans le fondamental second degré, 1,53 contre 1,36, et dans le secondaire 2,2 contre 2.

Il est clair, surtout pour les premières années de scolarité, que dans les zones rurales, les maîtres doivent faire cours à plusieurs niveaux pédagogiques à la fois. Ces conditions de scolarisation difficiles aboutissent à des taux de redoublement sensiblement identiques selon les sexes à Brazzaville et dans le reste du pays. Ils sont partout très importants, variant entre 30 et 40 % par année pédagogique.

Si la place de Brazzaville dans l'enseignement grandit à mesure que l'on progresse dans les cycles d'enseignement, la question restait posée de savoir si la migration à Brazzaville en cours de scolarité était un phénomène important. Cette migration par et à travers l'école peut être détectée lorsqu'on regarde la part qu'occupe Brazzaville dans le système scolaire.

Nous avons étudié par tranches d'âge de cinq ans, le pourcentage d'arrivée des migrants à Brazzaville au cours des 20 dernières années : 12 % d'entre eux arrivent entre l'âge de 0 et 4 ans. 13 % entre 5 et 9 ans. 12 % entre 10 et 14 ans. Le pourcentage augmente sensiblement, 18,5 % à partir de 15 ans, 19% entre 20 et 24 ans pour retomber à 11 % entre 25 et 30 ans. Le sex-ratio (nombre de garçons sur le nombre de filles) est très bas entre 5 et 14 ans (85 %). Il ne dépasse l'unité qu'à partir de 20 ans, passant de 1,15 entre 20 et 24 ans à 1,27 entre 35 et 40 ans. Il semble ainsi que la migration scolaire précède nettement la migration des jeunes adultes surtout de sexe masculin en quête de travail (nous en avions vu une image indirecte en examinant la structure par âge des non scolarisés chez les moins de 25 ans). La bascule du sex-ratio après 20 ans est également repérable lorsque l'on compare la pyramide des âges de la totalité des résidents de Brazzaville et celle des seuls natifs (résultats provisoires du recencement national 1984-85). On peut penser que cette migration scolaire s'effectue en plusieurs étapes : d'abord vers un centre secondaire, puis vers la capitale.

Nous avons montré la prédominance de Brazzaville dès le fondamental second degré. Mais il semble que des différences existent à l'intérieur même de Brazzaville : ainsi, selon Paul Saada,en 1980, alors que Moungali regroupe 15 % de la population de Brazzaville. 21 % des étudiants du secondaire et 28 % de ceux du supérieur vivent dans ce quartier. A l'inverse, Talangaï où vit 13,4 % de la population totale, n'abrite que 11,2 % des enfants du secondaire et 6 % de ceux du supérieur.

2.5. Les taux de réussite scolaire

Les taux de réussite ne semblent pas justifier l'attraction qu'exerce Brazzaville sur les élèves. En effet en 1984, le pourcentage de reçus au BEMG était de 7,54 à Brazzaville contre 10,83 pour l'ensemble du pays (y compris Brazzaville). Au baccalauréat général, il était de 10,52 % contre 12,03 % pour l'ensemble du pays. D'ailleurs, la renommée de certaines CEGP de centres urbains secondaires se développe et on assiste à une migration vers ces centres pour certaines classes d'examen. De même, certains CEG de Brazzaville attirent également des élèves ne résidant pas à proximité.

2.6. Quantification de l'effort de scolarisation : le nombre d'années-élèves

On peut tenter de quantifier l'effort fourni par l'Etat en calculant le nombre d'années-élèves nécessaires pour le passage d'une classe à l'autre. Le mode de calcul est le suivant : en faisant l'hypothèse d'une stabilité des effectifs, on peut dire par exemple, que le nombre d'années nécessaires pour alphabétiser les enfants est le rapport du nombre d'enfants scolarisés de F1 à F4 sur le nombre d'enfants admis pour la première fois en F5. Le même calcul a été fait pour l'obtention de chaque diplôme. Cependant, pour que ce mode de calcul fournisse une mesure réaliste du taux d'effort, on a considéré que l'obtention du CEPE par exemple constituait, en soi, un acquis et le nombre d'années-élèves correspondant au BEMG est le rapport du nombre d'élèves inscrits en F7, F8, F9 et 70 sur le nombre d'admis au BEMG plus le nombre d'années élève calculé pour le CEPE. Il serait évidemment absurde de prétendre que tout l'effort consenti en scolarisant les élèves de F1 à F10 n'a pour but que l'admission au BEMG, a fortiori au baccalauréat.

En se basant sur ce calcul, on constate une augmentation considérable de l'effort entre F3 et F4, sans doute liée à l'accumulation des élèves à ce niveau, puis un allègement en F5 dû à l'abandon scolaire. On peut dire que pour alphabétiser la plupart des enfants, c'est-à-dire leur donner le niveau F5, il faut en moyenne 7 ans et demi au lieu de 4 ans en théorie. Cet investissement concerne tous les élèves. Pour obtenir qu'un garçon à Brazzaville soit titulaire du CEPE, il faut 23,96 années-élèves et le coût en 1984 serait de 599.096F.cfa. Pour le BEMG, il faut 72,85 années-élèves et 2.896.000 F.cfa. Pour l'obtention d'un baccalauréat, l'investissement est de 89,45 années-élèves et de 6.150.000 FCFA. Ces chiffres donnent donc à réfléchir, mais ne sont que des modes de calcul permettant d'évaluer le coût réel du système scolaire et il est bon de rappeler que nulle part au monde la totalité des enfants de 6 ans qui entrent à l'école ne finissent 10 ans après avec le BEMG.

2.7. Population scolarisée et population active

Le dernier point à examiner est le rapport entre le taux d'occupation et le taux de scolarisation dans la population théoriquement active, de 15 à 55 ans. Les chiffres exprimés en pour mille selon l'age le sexe sont les suivants :

Hommes				Femmes			
âges	élèves	occupés	non occ.	élèves	occupés	non occ.	
10-14	945	5	50	940	5	55	
15-19	721	95	181	720	29	251	
20-24	461	292	248	378	130	492	
25-29	181	641	178	96	373	531	
30-54	9	866	125	7	504	489	
total	418	430		417	226		

Ce tableau se passe de commentaires. Il est toutefois a retenir que près de la moitié de la population partiellement active fréquente l'école.

Tchikaya U Tamsi décrit l'immense espoir qu'a fait naître l'école : "Le père prit le svllabaire entre ses deux mains calleuses et maladroites et proféra : " C'est ça un livre ? Un jour nous saurons ce qu'il y a dedans". Il rendit le livre ouvert à son fils qui le prit des deux mains paumes ouvertes comme une offrande. Le père se dit :" j'ai fait cela ". Il toucha la terre."

Cet espoir est-il déçu ?

LES INDUSTRIES A BRAZZAVILLE
L'EMERGENCE D'OPERATEURS CONGOLAIS

Paul SAADA

CIATA

Depuis 1980, le Congo cherche à développer un secteur industriel privé, d'une part en raison de nombreux échecs dans le secteur nationalisé, d'autre part pour éviter que l'Etat soit le seul pourvoyeur d'emploi notamment dans une conjoncture où une crise de l'emploi était prévisible.

La première ébauche de cette politique a été timide : l'adoption en 1982 d'un régime spécial du code des investissements assurant aux investisseurs congolais les mêmes avantages qu'aux grands investissements.

1. LA SITUATION EN 1980

L'appareil industriel est alors très faible, orienté vers de la grosse industrie avec des branches industrielles inégalement représentées, avec des branches prépondérantes telles que le textile, la boisson (brasseries) soit essentiellement des industries de transformation de produits importés destinés à la satisfaction des besoins de la population urbaine.

Aucune ressource naturelle, mis à part le bois, ne soutient l'appareil industriel.

Les premières réalisations industrielles apparaissent un peu avant l'achèvement du chemin de fer (1934). Il s'agissait d'une fabrique d'alumettes, suivie en 1942 (mise en service en 1947) d'une frabrique de tabac et cigarettes, puis en 1952, sur une initiative belge, d'une première brasserie et d'une unité de filature de tissage, teinturerie, à partir du coton tchadien ; cette dernière unité a disparu en 1963.

Les initiatives privées étrangères se poursuivent à un rythme lent jusqu'en 1965 :

- CMCA (chaudronnerie)
- SAVCONGO (savonnerie), la seule unité utilisant des ressources locales
- SOEXAL (savonnerie)
- FPA (peinture à partir de produits importés)
- ORSI-CONGO (articles métalliques).

2. LA NAISSANCE DES ENTREPRISES D'ETAT ET L'INITIATIVE PRIVEE

A partir de 1965, se crée un important secteur d'Etat :

- SOTEXCO (textile) 1966 ;
- SIAP CONGO (fournitures scolaires) 1967 ;
- SOCOME (menuiserie) 1971 ;
- UAB (alimentation de bétail) 1971 ;
- SOCODI (disque) 1970 ;
- CHACONA (petit chantier naval) 1975 ;
- UTS (textile synthétique) 1982.

Simultanément, le secteur privé ajoute quelques industries :

- BAB (boisson gazeuses)1964) ;
- AFRICAPLAST (articles en matière plastique) 1964 ;
- CIB (scierie) 1968 ;
- IMPRECO (tissus imprimés, société mixte) 1973 ;
- KRONENBOURG (brasserie) 1980.

Le point commun entre ces entreprises est qu'elles s'adressent pour la plupart à un marché relativement facile et n'ont entre elles aucun lien ; de plus, à peu près aucune sauf la scierie et l'unité de textile, n'est exportatrice : leur raison d'exister est la satisfaction des besoins locaux, et toutes, sauf la scierie, sont des industries d'import-substitution.

3. L'INTERVENTION D'OPERATEURS CONGOLAIS

L'intervention d'opérateurs congolais rencontre actuellement plusieurs types de difficultés. Le point de départ de l'industrialisation est un appareil industriel dominé par le capitalisme européen et par l'Etat. Peu d'opérateurs peuvent présenter une surface financière suffisante pour la création d'entreprises.

On peut aussi s'interroger sur l'opportunité du point de vue de l'opérateur d'un investissement industriel. Les activités spéculatives (l'immobilier, les transports, les services) sont très rentables : en deux ans, on a vu le nombre de taxis multi-

plier par 3 puis s'effondrer fin 1984, la consommation de ciment augmenter également dans des proportions semblables. le développement de lotissements. Un investissement industriel ferait entrer l'investisseur dans des circuits très fortement fiscalisés et contrôlés, notamment par le contrôle des prix qui constitue un frein à l'investissement industriel.

Les véritables freins à l'intervention d'opérateurs congolais sont surtout de deux ordres : financier, d'une part, et technologique, d'autre part.

L'aspect financier apparaît toujours comme prépondérant :

Un investissement ne peut se réaliser que s'il est accompagné d'un crédit au moins égal au 2/3 de l'investissement. Mais pour trouver ces crédits, encore faut-il de bons projets et de bons promoteurs.

L'émergence d'une politique de soutien à la PME visait aussi à créer des emplois salariés dans le secteur moderne. Or cet objectif est des plus incertains, non seulement dans le cas du Congo mais dans le cas de la plupart des pays d'Afrique où l'investissement ne peut compter sur l'épargne pour se développer.

4. LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE LA PME

Actuellement, la politique de promotion de la PME est à peu près définie :

- sur le plan administratif : le Ministère du Commerce est désormais chargé des PME et de l'artisanat, activités qui sont détachées du Ministère de l'industrie (antérieurement chargé de l'industrie et de l'artisanat).

- L'A.N.A. (Agence Nationale de l'Artisanat, créée par un texte législatif).

- Un fond a été créé : le Fond d'Intervention Pour l'Artisanat (FIPA). Ce fond est destiné à la promotion commerciale de l'artisanat et au soutien des activités, notamment la formation et l'assistance technique du secteur.

- Un fond de garantie et de soutien des PME a été récemment créé.

- La création d'une Agence de Développement des PME (ADPME) et d'un Fond de garantie des PME a été approuvée mais les textes organiques sont toujours à l'étude.

Deux lignes de crédit ont été ouvertes en 1981/1982 par la BAD et la BEI à la BNDC pour le financement d'investissements privés. Ces lignes de crédit arrivent aujourd'hui à épuisement et leur renouvellement peut être problématique en raison du taux élevé des sinistres.

C'est en 1983 que l'O.D.I.. (Office de Développement Industriel) a été créé, mais avec peu de moyens (une dotation de 50 millions qui couvraient à peine les frais d'installation et de démarrage), tant financiers que techniques (remplacé aujourd'hui par l'ADPME).

La brève existence de l'ODI, comme la brève existence d'un ministère des PME séparé du Ministère de l'Industrie ou du Ministère du Commerce, a démontré l'ampleur du problème : l'ouverture d'une ligne de crédit est une action insuffisante et les problèmes multiples de formation, d'appropriation technologique, de structure administrative, pour ne citer que les plus évidents, sont tout aussi importants.

L'apparition d'un secteur privé national pose également le problème du choix des investissements. Un secteur non planifié ne signifie pas que l'Etat se trouve désarmé pour orienter les choix, et l'on commence à percevoir qu'un bon système d'incitation peut être efficace sans prendre de mesures interdictives, et que les effets économiques peuvent donner des résultats satisfaisants.

Un débat a eu lieu en 1982 entre planificateurs dont certains souhaitaient des positions fermes (et interdictives) en matière de localisation des investissements ou en matière sectorielle, ce qui aurait sans doute été très dissuasif pour les investissements. Mais cette position a été rapidemment abandonnée.

Cette période d'observation 1982/1985 constitue un champ d'observation de 43 projets à partir duquel on peut réfléchir, notamment en premier lieu sur le coût de la création d'emplois.

La justification d'un investissement a longtemps été son importance stratégique, la mise en valeur de ressources locales, la non-dépendance de l'extérieur, la substitution à l'importation, etc. Dans la conjoncture actuelle où il est clairement admis que le Congo doit, dans un souci de diversification de son économie et de ses recettes, développer l'emploi en dehors du secteur public, le coût de la création d'un emploi devient alors un facteur qui pourrait primer sur les autres justifications économiques.

Sous cet aspect, il apparaît nettement que les petites entreprises réalisent des investissements nettement plus performants que les autres.

Peu représentatif, l'artisanat est également peu organisé : il n'y a pas d'organisation professionnelle, aucune organisation mutuelle, et aucune organisation amicale n'est repérable. L'artisanat, de plus, fonctionne un peu en dehors de tout contrôle et de toute immatriculation, et bien souvent en dehors de la fiscalité et de la réglementation du travail.

En 1985, le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat a entrepris un certain nombre d'actions en faveur des artisans :

- création d'une direction de l'artisanat ;
- mise à l'étude d'un répertoire des artisans ;
- recrutement de 10 conseillers artisanaux dans une cellule de formation.

Ces actions constituent une première étape de conception et de mise en place de structures minimales susceptibles d'évoluer. Une deuxième phase prévue pour ce programme est la mise en opération de ces structures qui devraient s'étaler sur 2 ans (1986/1987).

5. L'INVESTISSEMENT PRIVE ET LA CREATION D'EMPLOIS

Le rythme d'investissements productifs est extrêmement faible et peu créateur d'emplois. La plupart des investissements privés réalisés au Congo sont essentiellement orientés vers Pointe-Noire (50 %). Le reste du pays reçoit surtout des investissements destinés au secteur du bois, et Brazzaville continue de recevoir des investissements pour des projets d'import-substitution.

Les investissements réalisés en 1983 et 1984 à Brazzaville sont en quasi-totalité absorbés par un hôtel et des carrières qui mobilisent un volume important de crédits en raison du lancement des programmes routiers. L'investissement industriel ne dépasse guère un rythme de 500 millions par an, soit un ou deux projets PME, et autant de micro-projets.

Certes, on n'a pas pris en compte que les créations étaient nouvelles et non les extensions d'unités existantes et, par ailleurs, tous les investissements ne passent pas devant la Commission des investissements ; c'est le cas de certains projets qui ont fait l'objet d'une convention ancienne, parfois antérieure à la loi 26-82, et pour lesquels les avantages du Code des Investissements étaient acquis par convention.

Un autre exemple peut être donné : entre 1981 et 1984 la BNDC a financé, sur deux lignes de crédits, 23 projets de PME, soit 2,8 milliards de F CFA ; 5 projets concernaient Brazzaville et sa région, soit 595 millions de F CFA (21 %) et 87 emplois nouveaux. Cet exemple montre bien qu'il est difficile de résoudre le problème de l'emploi en créant des PME :

- Le nombre de PME que l'on pourra créér chaque année sera toujours faible pour des raisons bien connues : manque de promoteurs, manque de projets, instruction des dossiers extrêmement longue, manque de technique.

- Le manque de crédit : c'est une banalité de le rappeler, mais il faut garder à l'esprit certaines dimensions économiques. La création de PME au Congo ne peut être réalisée que par des crédits bancaires et, plus généralement, des crédits extérieurs car, d'une part, aucun promoteur n'a une surface financière suffisante, et d'autre part, le système bancaire connaît actuellement une crise de trésorerie.

Or, la création d'un emploi dans une PME coûte environ 7 millions de francs CFA. Un milliard de crédit permet de créer 150 emplois. Dans le meilleur des cas, en dynamisant au maximum les structures d'accueil des projets, le Congo pourrait obtenir 3 milliards de ligne de crédit, soit 450 à 500 emplois que l'on ne pourra absorber qu'en 3 à 5 ans pour l'ensemble du pays.

On peut estimer à 30 ou 40 le nombre total de PME qui pourraient ainsi être créées à Brazzaville d'ici l'an 2000, en faisant un effort d'amélioration des structures d'accueil et de crédit, soit 1 500 à 2000 emplois pour Brazzaville auxquels, il est vrai, s'ajouterait un nombre équivalent d'emplois induits.

Le capital est un "input rare". S'il est orienté vers des petits investissements, il est possible avec le même capital de créer 3 fois plus d'emplois.

Cette analyse montre que Brazzaville restera longtemps encore une ville où domineront les activités tertiaires à faible investissement par emploi , le seul avantage à y installer une industrie étant le niveau de consommation. Si une action importante, accompagnée de moyens financiers appropriés, n'est pas entreprise, le tissu industriel restera longtemps encore oriente vers les industries de consommation et d'import-substitution.

6. PROBLEMES TECHNOLOGIQUES DE LA PME ET DE L'ARTISANAT

Le problème des crédits aux PME et à l'artisanat est toujours et systématiquement mis en avant lorsque l'on évoque ce secteur. Or, les résultats des politiques d'aide à la PME sont souvent décevants : lors d'une conférence des banques de développement tenue à Brazzaville en 1985, les bailleurs de fonds faisaient observer que les crédits aux PME avaient dans la plupart des pays du continent un taux de sinistres bancaires extrêmement élevé, supérieur à 50 % des échéances mises en recouvrement.

A un tel niveau de sinistres, on ne peut invoquer la seule incompétence des promoteurs dans la gestion ; il faut évoquer les difficultés du secteur sous l'aspect de la technologie qui est responsable de nombreux échecs, et qui est également un frein considérable au développement de la PME et de l'artisanat.

On note actuellement :

- le déclin des technologies locales traditionnelles et une "cassure" entre les technologies locales et les technologies modernes, ce qui explique en partie la faible part que prennent les activités informelles de production de Brazzaville et dans la campagne ;

- la sous-information sur le plan technologique en général (matériaux, équipements, procédés, etc.) ;

- le manque d'équipement de production et une maintenance aléatoire pour les équipements actuellement en place ;

- la précarité des lieux de travail (ateliers en plein air, locaux incommodes, terrain n'appartenant pas à l'entrepreneur) ;

- le manque de formation des techniciens qualifiés, entravant une évolution technologique naturelle ;

- des difficultés d'approvisionnement en matière d'oeuvre (produits venant des pays du nord, disponibilité, coûts, etc.) ;

- la faible qualité des productions (produits peu fiables, non respect des délais, manque de variété des productions) ;

- l'absence totale d'organisation et de coordination des entrepreneurs du secteur.

7. LES ENTREPRENEURS FACE A LA TECHNOLOGIE

Quatre types de promoteurs PME-Artisanat peuvent être distingués

- L'entrepreneur "homme d'affaires". Il cherche des créneaux pour monter des projets rentables. Ses pratiques avec le réseau bancaire lui permettent de solliciter des crédits. Le risque technologique principal réside dans le choix des équipements. "L'Homme d'affaires" est rarement un technicien. Il peut ainsi mal évaluer les difficultés techniques d'une production moderne dans un contexte d'isolement. Le manque de techniciens qualifiés sur place est un handicap important dans ce cas (c'est un handicap général en Afrique) : tout diplomé doit obligatoirement occuper un poste dans la fonction publique. Le secteur privé ne peut trouver de cadres pour les entreprises parmi les jeunes diplômés.

- L'entrepreneur-promoteur. Il a investi son propre capital dans une entreprise. Lorsqu'il réussit, il songe à diversifier ses activités souvent dans le commerce, dans la gérance d'un taxi, dans l'immobilier, et quelquefois dans de nouvelles activités de production dont il n'a pas la pleine maîtrise technologique.

- L'entrepreneur qui exerce son métier. Formé à une spécialité donnée (souvent comme salarié dans une entreprise où il a acquis un savoir-faire), il monte son atelier. Sa main d'oeuvre est formée d'ouvriers et d'apprentis. Sa culture technique est bien souvent limitée et ne lui permet pas d'assimiler de nouvelles méthodes. Il projette d'augmenter sa production sans envisager de modifier réellement la technologie qu'il utilise.

- L'entrepreneur par nécessité. Souvent salarié par ailleurs, il saisit une occasion pour monter une activité lui permettant d'augmenter ses revenus. La précarité de sa situation est extrême. Ses connaissances technologiques sont élémentaires (de simples recettes bien souvent).

La rencontre des promoteurs et de la technologie va être problématique, soit parce qu'ils n'ont pas les notions nécessaires (deux premiers cas) et "montent une affaire" sur la foi d'information assez partielle, soit parce que leur savoir-faire n'évolue pas (les deux derniers cas) lorsqu'ils ont démarré leur affaire, et se heurtent aux premières difficultés.

Les produits fabriqués sont souvent "une répétition" comme si la créativité n'existait pas dans le monde de la petite entreprise, alors qu'elle existe généralement ailleurs.

L'une des causes réside certainement dans le mode de formation des techniciens. mais ce phénomène est dû aussi à la valorisation excessive des produits importés et à la dévalorisation du travail artisanal où se retrouvent des liens traditionnels maître-apprentis.

L'absence de relation entre l'enseignement technique et le milieu industriel et le statut particulier des enseignants explique le fait que les deux milieux ne se rencontrent pas.

On mesure donc la difficulté d'une politique de PME : elle est peu créatrice d'emplois en raison du coût très élevé de l'investissement et se heurte à des problèmes technologiques qui paraissent plus graves que les contraintes financières.

Les pays du Maghreb ont pu maîtriser les problèmes technologiques des entreprises. d'une part parce qu'il n'y a pas eu déclin des technologies traditionnelles,et d'autre part parce que bon nombre de promoteurs étaient. à l'origine. des travailleurs émigrés qui maitrisaient la technologie d'une PME.

SITUATION ET EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ET DE L'EMPLOI A BRAZZAVILLE

Félicien DIAFOUKA

Ministère du Plan et de l'Economie

La nécessité d'une connaisance approfondie des ressources humaines et particulièrement de la population active et des facteurs qui déterminent son évolution, s'impose avec l'utilisatiion des plans en tant qu'instruments de développement économique et social. En outre, la politique économique courante requiert également la connaissance de l'évolution de la main-d'oeuvre, de ses principales caractéristiques et de sa ventilation entre les différents secteurs d'activité économique.

Dans l'un ou l'autre cas, la recherche d'un équilibre entre l'offre et la demande d'emploi, entre les ressources humaines disponibles et les besoins par qualification du système économique, est une des préoccupations majeures des gouvernements confrontés aux problèmes d'emploi, de chômage, d'orientation scolaire et de formation. L'interaction entre ces différents éléments est des plus utilisées dans la planification des ressources humaines, par exemple, les objectifs de production permettent de déduire les besoins en main-d'oeuvre, et de là les priorités en matière d'éducation et de formation.

En ce qui concerne la population active, les sources statistiques les plus usuelles sont les recensements démographiques. Ceux-ci offrent un certain nombre de rubriques relatives à la population active et distinguent généralement la population active, la population inactive, la population occupée, les chômeurs, quelque fois les chômeurs en quête d'un premier emploi, la qualification professionnelle, la situation dans l'emploi, les branches d'activité économique et d'autres caractéristiques professionnelles, qui, croisés avec d'autres critères, permettent l'étude de la population active et de l'emploi. Les recensements démographiques, malgré leurs lacunes, constituent donc un instrument de travail essentiel. Grâce à leur exhaustivité, ils ne souffrent pas, comme les enquêtes partielles, de distorsion d'échantillonnage.

Cependant les enquêtes par sondage, par ailleurs indispensables et permettant d'obtenir certains points des renseignements plus détaillés, plus précis ou plus récents, ne peuvent être employées avec profit que si elles sont fondées sur des recensements disponibles. En effet l'urgence des décisions de politique conjoncturelle ne peut se contenter des données censitaires très espacées, d'où cette nécessité d'enquêtes intercensitaires permettant l'extrapolation des résultats censitaires vieillis. C'est l'ensemble des recensements et enquêtes démographiques disponibles au Congo qui fournissent les matériaux statistiques de cette note. Il importe cependant de signaler au préalable le caractère fluctuant des données sur l'activité professionnelle et l'emploi, la complexité, la fragilité et l'arbitraire des notions d'activité, de population active, d'emploi, de chômage, etc., dont les indications chiffrées sont rarement à l'abri de toute contestation. Pour éviter toute interprétation divergente des résultats présentés ici, nous indiquons au fur et à mesure dans le texte, les définitions et les méthodes de calculs utilisées.

1. LES RESSOURCES EN MAIN-D'OEUVRE

1.1. La population active

L'évaluation des ressources en main-d'oeuvre peut se fonder sur trois concepts : la population en âge de travailler, la population de 15 ans et plus et la population active.

La population en âge de travailler et la population de 15 ans et plus sont des concepts très aisés à définir. La population en âge de travailler comporte conventionnellement toutes les personnes des deux sexes de 15 à 59 ans ou de 15 ans à un autre âge limite jugé comme tel. Les contours de la population en âge de travailler sont généralement suggérés par l'âge limite de la scolarité obligatoire pour ce qui est de la limite inférieure, et par l'âge à la retraite pour ce qui est de la borne supérieure, encore qu'il n'existe aucun âge limite définitif ni commun à toutes les catégories d'activités. La population âgée de plus de 15 ans comprend, elle, toutes les personnes de 15 ans et plus sans restriction.

Cependant, ces deux concepts comprennent, entre autres personnes, les jeunes gens de plus de 15 ans qui poursuivent leurs études, les femmes qui se consacrent à leurs obligations familiales et d'autres personnes qui ne peuvent pas travailler parce qu'ils sont empêchés (infirmes, malades graves, vieux etc.) Ces concepts de composition hétérogène ne permettent donc pas de mesurer l'effectif de la population réellement disponible pour la production des biens et des services.

La populatiion en âge de travailler ou la population de 15 ans et plus se répartit en population dite active et population dite inactive :

- la population active représente la frange de la population en âge de travailler (ou de la population de 15 ans et plus) réellement disponible pour l'activité économique. Elle comprend les personnes qui ont un emploi et les chômeurs, les chômeurs étant des personnes aptes au travail, mais qui sont sans emploi, ou du moins qui se déclarent comme tels.

- La population inactive est formée, quant à elle, d'élèves et d'étudiants, des ménagères ou des personnes s'occupant de leur foyer, des rentiers, des retraités oisifs (désoeuvrés), et d'autres personnes inaptes au travail.

En 1984,, la population de 15 ans et plus s'élèvait à 335 611 personnes dont 168 303 hommes et 167 308 femmes, soit respectivement 56,3 % , 57 % et 55,6 % de la population totale. Quant à la population en âge de travailler, elle représente dans la population totale respectivement 53,9 % de personnes des deux sexes, 54,9 % d'hommes et 52,8 % de femmes. Parmi cette population déjà diminuée par l'importance des jeunes dans la structure démographique, on a dénombré 134 719 personnes occupées et 31 741 chômeurs, soit une population active totale de 166 460 personnes, représentant 49,6 % de la population de 15 ans et plus, et 51,7 % de la population en âge de travailler.

La population active masculine et féminine compte dans la population de 15 ans et plus respectivement pour 64,8% et 34,3% . A ce niveau, on note déjà la faiblesse de la population disponible pour exercer une activité économique.Cette faiblesse est plus grave encore pour le sexe féminin où le tiers seulement des femmes âgées de plus de 15 ans se déclarent disposées à exercer immédiatement une activité économique quelconque. En comparant les données relatives aux différentes années, on peut se rendre compte que d'importants changements sont intervenus dans la population brazzavilloise quant à la disponibilité de la main-d'oeuvre. Le tableau relatif au sexe masculin indique les différentes populations. Les populations active et inactive sont rapportées à la population en âge de travailler, pour des raisons de comparabilité et d'homogénéité des données.

Tableau 1 : EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE DE SEXE MASCULIN A BRAZZAVILLE (en proportion)

Catégories de populations	1952 (1)	1955 (1)	1961 (1)	1974	1984
Population totale 15 ans et +(2)	73,2	69,2	55,6	52,9	56,7
population en âge de travailler (3)	72,7	68,7	54,6	50,9	54,9
population active (4)	89,0	83,5	79,7(6)	74,3	66,9
population inactive (4)	11,0	16,5	20,3(6)	25,7	33,1
élèves et étudiants (5)	-	-	74,7	91,9	86,8

Sources : recensement de Brazzaville et recherches personnelles

N.B. - les éléments de 1952 et 1955/56 ont été reconstitués par nous à partir de sources hétérogènes.

(1) population africaine uniquement
(2) en pourcentage de la population totale
(3) en pourcentage de la population totale
(4) en pourcentage de la population de 15 - 59 ans
(5) en pourcentage de la population inactive totale
(6) valeurs estimées.

Entre 1952 et 1984 des évolutions contrastées caractérisent la population de la capitale. Deux faits sont à noter : d'une part. la baisse continuelle de la population masculine de 15 ans et plus et de 15-59 ans, enregistrée entre 1952 et 1974, s'est arrêtée entre 1974 et 1984. Ce retournement de tendance est probablement le résultat d'une immigration différentielle, qui aurait intéressé davantage les adultes que les enfants (moins de 15 ans). D'autre part, contrairement aux deux populations précédentes, la diminution de la population active ou l'accroissement de la population inactive masculine se poursuivent inexorablement. Le poids des élèves et étudiants reste relativement élevé entre les deux périodes (1961/1974 et

1974/1984). La confrontation de ces deux tendances opposées semble indiquer que l'immigration en direction de Brazzaville entre 1974 et 1984 serait vraisemblablement le fait d'adultes désoeuvrés, classés dans la population inactive lors du recensement. Le trait le plus caractéristique de ces changements est donc la dégradation continuelle de la situation démographique considérée sous l'angle des hommes disponibles pour exercer une activité économique. Le rapprochement par sexe des situations en 1974 et 1984 permet de préciser certains comportements. Le tableau ci-après montre que la population en âge de travailler (hommes et femmes) a augmenté dans des proportions comparables. Au niveau de la populaton active (ou inactive) le comportement des deux sexes a été différent. La situation des hommes continue à se détériorer, contrastant avec le regain d'activité féminine. La population inactive masculine reste tributaire de la fréquentation scolaire, d'une frange de jeunes gens désoeuvrés et d'une couche de retraités de plus en plus nombreux. De grands progrès dans la poursuite des études secondaires et universitaires et la participation à l'activité économique ont été enregistrés ces dernières années par les femmes.

Alors qu'en 1974 les élèves et étudiants de sexe féminin ne représentaient que 20 % environ de la population inactive féminine, en 1984, cette tranche de la population s'est fortement accrue. Mais le trait le plus marquant de l'évolution féminine est, sans nul doute, la grande mutation caractérisée par la baisse plausible de la proportion des femmes au foyer : en moins de onze ans cette proportion a chuté de 22 points.

1.2. L'activité selon l'âge et le sexe

La participation des individus à l'activité économique dépend principalement de l'âge. Durant la période de scolarité obligatoire et des études secondaires et universitaires , cette participation est d'autant plus faible qu'il y a un grand nombre d'élèves et d'étudiants. C'est précisément le cas à Brazzaville où la scolarisation et la poursuite des études sont généralement très intenses et fréquentes. Les taux d'activité dans les classes

Tableau 2 : EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE A BRAZZAVILLE
(en proportion)

Catégories de populations	1974			1984			Ecarts		
	Sexe masc.	Sexe fem.	Ens.	Sexe masc.	Sexe fem.	Ens.	Sexe masc.	Sexe fem.	Ens.
Population de 15 ans et plus	52,9	51,7	52,3	57,0	55,6	56,3	+ 4,1	+ 3,9	+ 4
Population en âge de travailler	50,9	49,5	50,4	53,9	54,9	52,8	+ 3,0	+ 5,4	+ 2,4
Populatio active (1)	74,3	21,8	48,5	64,8	34,3	49,6	- 9,5	+12,5	+ 1,1
Population inactive (1)	25,7	78,2	51,5	35,2	63,7	50,4	+ 9,5	-12,5	- 1,1
Population inactive élèves et étudiants (2)	91,9	20,3	39,4	86,8	42,8	57,8	- 5,1	+22,5	-18,4
Population inactive ménagères (2)	-	76,6	-	-	54,8	-	-	-21,8	-

Sources : Recensement de Brazzaville et recherches personnelles .
(1) = en proportion de la population de 15 ans et plus
(2) = en proportion de la population inactive.

d'âges 15-19 ans et 20-24 ans expriment ce phénomène. Cependant après l'âge de 20 ans pour le sexe masculin, la vie économique s'amorce sûrement. De 23.8 % à 15-19 ans, le taux d'activité passe a 50.3 % ; cette entrée dans la vie active est encore plus importante après 25 ans. Entre 30 et 50 ans les taux d'activité des hommes atteignent des valeurs maximales. Leur baisse brutale après 55 ans s'explique essentiellement par les départs à la retraite et l'effet de la vieillesse. Les taux d'activité du sexe féminin sont influencés par les traditions et le mode de vie des femmes, qui limitent encore la disponibilité des femmes pour l'activité économique, malgré les progrès enregistrés. Alors que les hommes connaissent un taux d'activité de plus de 50 % dès 22.5 ans, les femmes n'atteignent ce même niveau qu'à 30 ans d'âge.

Tableau 3 : TAUX D'ACTIVITE PAR GROUPE D'AGES ET SEXE EN 1974 ET 1984 (pourcentages)

Groupes d'âges	1974			1984			Ecarts		
	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.
15-19 ans	23,4	14,7	18,9	23,8	12,4	17,7	+0,4	-2,3	-1,2
20-24 ans	60,7	16,8	39,0	50,3	26,7	37,8	-10.4	+9,9	-1,2
25-29 ans	94,5	22,5	58,1	79,9	46,8	63,9	-14,6	+24.3	+5,8
30-34 ans	99,5	23,9	62,7	96,8	53,5	75,7	- 2,7	+29,6	+13,0
35-39 ans	99.7	27,2	64,9	98,6	52,9	76,2	- 1.1	+25,7	+11,3
40-44 ans	99,4	30,9	68,0	98,2	52,9	77.5	- 1,2	+22.0	+ 9,5
45-49 ans	99,0	33,2	70.0	97,0	53.9	76,9	-2,0	+20,7	+6,9
50-54 ans	95.0	32,5	66.5	90,2	54,2	73,8	-4,8	+21,7	+7,3
55-59 ans	83.8	26.5	57,2	60,8	45,8	53,9	-23.0	+19,3	-3,2
60-64 ans	74.3	22.5	50,2	56,5	36,1	45,1	-17.8	+13.6	-5,1
65 et +	57.7	12.9	32.3	45,4	21,7	32.4	-13,3	+8.8	+0.1
Nombre moyen d'années de vie active (brute)	44,4	13,2	29,4	39,9	22,8	31,5	- 4.5	+ 9,6	+ 2,1

Sources : Recensement de Brazzaville et calculs personnels.

Evolution des taux d'activité à B/VILLE

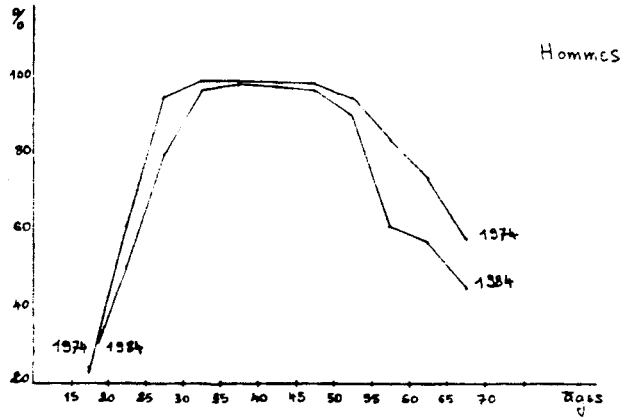

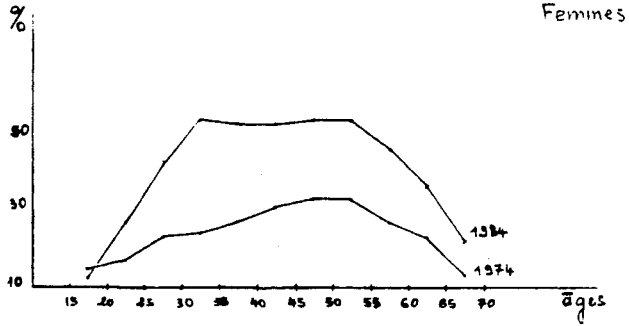

Evolution des taux de chômage à B/VILLE

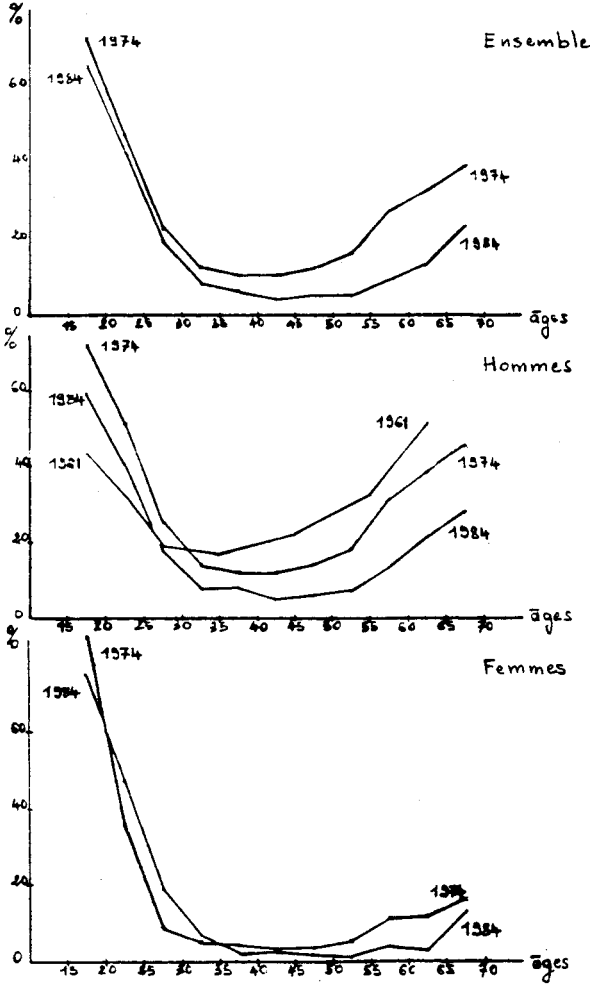

Les taux d'activité les plus forts chez les femmes se situent entre 30-34 ans soit 53.5 %, et 50-54 ans soit 54.2 %, âges après lesquels ils retrouvent approximativement le même niveau qu'à 25-29 ans. La cessation d'activité ne semble pas brutale, l'arrêt de l'activité économique étant davantage volontaire qu'imposé, du fait de la prédominance des activités indépendantes ; c'est du moins l'interprétation qu'on pourrait vraisemblablement faire de l'allure progressivement descendante et étalée de la courbe d'activité féminine. Les taux d'activité de l'ensemble des sexes sont liés à la faible disponibilité des femmes. La courbe d'ensemble se trouve lissée par la moyenne des indices et revêt ainsi un moindre intérêt. Le taux le plus élevé est 77.5 % à 40-44 ans, encadrant le segment modal des taux élevés d'activité entre 30-34 ans et 50-54 ans.

Avec la situation de 1974, d'importantes différences apparaissent qui illustrent l'évolution des comportements. Le tableau 4 montre de manière plus explicite, d'une part la baisse de l'activité économique des hommes et, d'autre part, l'évolution de l'activité exercée par les femmes. Ces indices semblent confirmer la réalité quotidienne et synthétisent les changements de comportement intervenus au cours de la période intercensitaire. On peut supposer que ceux-ci sont survenus à deux moments cruciaux de la décennie. La grande récession économique des années 1975-1978 et le boom pétrolier de la période 1979-1982 sont vraisemblablement à l'origine de cet élan. Le premier mouvement a incité les ménages, et plus visiblement les femmes, à pallier les difficultés du ménage en exerçant une activité rémunératrice complémentaire. C'est effectivement à cette période que les ménages se sont organisés dans ce sens, du fait de la précarité des salaires consécutive à cette dépression économique.

Le second moment, le boom pétrolier, a eu le même résultat pour des motivations tout à fait différentes. Au mobile de sécurité et de prévention s'est substitué l'intention de capter par un moyen ou un autre une part des importants revenus générés par l'acitivité pétrolière. Faute d'y accéder par le salariat, certaines personnes se sont adonnées à des activités indépendantes au service des salariés et d'autres couches de la population. Ce comportement a surtout été le fait de femmes, et subsidiairement, d'un nombre limité d'hommes.

En moins de onze ans, le nombre moyen d'années de vie active d'une génération fictive, avec une mortalité nulle, a cru de 10 ans chez les femmes, soit pratiquement une augmentation moyenne d'un an chaque année. A la même période, la durée de vie active des hommes a baissé de 4.5 ans pour de nombreuses raisons. Avec l'entrée progressive et importante des femmes dans le salariat et la prolifération des activités indépendantes, la durée de vie active moyenne des femmes est appelée à se rapprocher de celle des hommes, qui est, du reste, en régression.

2. L'EMPLOI

La population occupée est un indicateur de la capacité d'offre d'emploi de l'économie nationale et, partant, de son dynamisme. Son étude revêt à ce titre un intérêt particulier surtout lorsqu'on l'envisage en corrélation avec d'autres variables déterminantes.

La perte ou la recherche d'un emploi, c'est-à-dire le chômage est un des aspects caractéristiques des économies urbaines. Il constitue en soi un fléau pour les gens qui en sont frappés, mais n'apparaît comme tel, pour la collectivité ou le gouvernement, que lorsqu'il atteint une certaine ampleur. C'est pourquoi il est constamment suivi et toute information ponctuelle ou périodique à son sujet est toujours d'un grand intérêt pratique.

2.1. L'occupation et le chômage

Les taux d'occupation qui désignent la part de la population occupée dans la population active, rendent bien compte de la capacité d'organisation des forces productrices disponibles dans un espace économique donné.

Tableau 4 : EVOLUTION DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE A BRAZZAVILLE (effectifs)

Effectifs des actifs	1961	1974			1984		
	Masc.	Masc.	Fem.	Total	Masc.	Fem.	Total
Actifs occupés	25624	43098	12869	55967	88688	46384	135072
Actifs au chômage	9075	15374	3683	19057	21312	11936	33248
Total	34699	58472	16552	75024	110000	58320	168320

En 1984, le taux global d'occupation était de 80,9 %, celui des hommes de 81.2 % et celui des femmes de 80.5 %. Il faut signaler que les taux féminins élevés pourraient être trompeurs s'ils n'étaient replacés dans le contexte de l'activité féminine. Dans les premiers recensements, les taux d'occupation féminine approchaient l'unité, car une femme n'était active que lorsqu'elle était occupée. Avec le développement du salariat féminin et la volonté d'exercer une activité hors du foyer, élargissant ainsi la population active féminine, les taux d'occupation se détacheront de plus en plus de leur niveau actuel et reflêteront davantage le degré d'occupation des femmes.

Les taux d'occupation ne sont expressifs que lorsqu'ils sont soit comparés à une situation antérieure, ou lorsqu'on considère leur opposé qui n'est autre que le chômage. Ainsi il apparaît un chômage pour les deux sexes de 19.1, celui des hommes se situe à 18.8 % et celui des femmes à 19.5 %, soit pratiquement une personne active sur cinq au chômage, quel que soit son sexe. Ces différents taux d'occupation et de chômage se rapportent à la situation de 1984 : on a dénombré 135 072 personnes ayant un emploi et 33 248 chômeurs des deux sexes, se répartissant en 88 688 hommes occupés et 21 312 chômeurs, et 46 324 femmes occupées et 11 936 chômeuses. Le niveau d'emploi en 1984 semble relativement plus élevé qu'en 1974 si l'on en croit les écarts entre les différents taux. D'ailleurs c'est avec plusieurs périodes qu'il faudrait comparer le recensement de 1984 pour illustrer ses traits caractéristiques. Le tableau suivant, riche d'enseignements retrace la situation de Brazzaville depuis les années 1950, période à partir de laquelle, d'après de nombreux témoignages, le visage économique de Brazzaville du point de vue de l'emploi s'est transformé.

Tableau 5 : EVOLUTION DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE A BRAZZAVILLE
(Taux d'occupation et de chômage en %)

	1952	1955/1956	1961	1974			1984		
	Masc.	Masc.	Masc	Masc	Fem.	Ens.	Masc	Fem.	Ens.
Actifs occupés	94,5	80,2	73,8	73,7	77,7	74,6	81,2	80,5	80,9
Actifs au chômage	5,5	19,8	26,2	26,3	22,3	25,4	18,8	19,5	19,1

Sources : Recensement de Brazzaville - Publications officielles.

Tableau 6 : EVOLUTION DES TAUX DE CHOMAGE PAR AGE DE LA POPULATION 15 ANS ET PLUS (en pourcentages)

Groupes d'âges	1961	1974			1984		
	Masc.	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.
15 - 19 ans	42,5	71,9	85,1	77,2	58,7	75,6	65,0
20 - 24 "	31,7	50,5	36,2	47,4	39,9	47,0	42,2
25 - 29 "	19,1	25,3	8,9	22,1	18,3	18,8	18,5
30 - 34 "	17,2	14,1	4,7	12,3	8,4	7,4	8,1
35 - 39 "	-	11,6	3,6	10,0	7,8	2,2	5,9
40 - 44 "	21,6	11,9	2,9	10,1	4,7	2,6	4,1
45 - 49 "	-	13,9	3,4	11,7	6,4	1,7	4,9
50 - 54 "	31,8	18,1	4,7	16,1	7,1	1,2	5,1
55 - 59 "	-	31,4	10,8	26,9	12,6	3,9	9,2
60 - 64 "	50,8	38,0	11,3	32,5	21,1	3,1	13,0
65 ans +	-	45,4	16,1	38,8	28,0	13,3	22,6

Sources : Recensement de Brazzaville - publications officielles.

Des évolutions significatives apparaissent entre les différentes périodes intercensitaires étudiées.

D'abord il y a lieu de distinguer la situation des hommes de celle des femmes. Il semble que l'emploi des hommes soit davantage tributaire des secteurs modernes, du salariat, que l'emploi des femmes dont le comportement est dicté par l'évolution des mentalités et une prise de conscience différente. L'homme semble rechercher la sécurité d'emploi alors que la femme, sans la négliger, valorise de plus en plus l'indépendance et la "liberté".

Ces deux natures prédisposent l'un au salariat et l'autre aux activités indépendantes, lorsque par ailleurs aucune prétention professionnelle ou éducationnelle ne la pousse dans les secteurs modernes.

Le taux de chômage masculin reste particulièrement élevé ; un actif sur cinq est au chômage. Le chômage masculin dans le contexte congolais demeure un des indicateurs du dynamisme de l'appareil économique.

La situation entre 1974 et 1984 semble toutefois indiquer un regain d'embauche et une diminution notable simultanée du chômage entre 1974 et 1984 de plus de 7 points. Par rapport à la situation antérieure à 1974, quelque chose semble avoir changé et

le boom pétrolier et ses répercussions seraient l'une des causes. La traditionnelle fonction publique, les sociétés pétrolières et parapétrolières ainsi que les entreprises du B.T.P. (Bâtiment et Travaux Publics) ont permis ce retournement favorable de la situation. C'est la première fois qu'un tel niveau d'embauche est enregistré statistiquement à Brazzaville depuis les années 1950.

Après l'Indépendance, les nombreux recrutements dans l'armée, les nouvelles administrations et les entreprises publiques n'ont pas diminué en 1974 le fort taux du chômage masculin calculé en 1961. Entre 1961 et 1974, le chômage est demeuré le même ; ces nombreux emplois crées n'ont en effet été suffisants que pour le stabiliser. Le chômage, inexistant avant la seconde guerre mondiale, apparaît dès les années 1950 et s'est développé jusqu'à atteindre le quart de la population active en 1961. Il s'est stabilisé à ce niveau jusqu'en 1974.

Dans les années 1950 le chômage était relativement faible, de l'ordre de 5 % . La situation s'est apparemment dégradée, vers les années qui ont suivi et où, pour la première fois, les autorités coloniales se sont trouvées confrontées à ce problème de chômage, consécutif à une forte immigration, sans commune mesure avec les besoins économiques de la capitale. En 1955-1956 le chômage se situait déjà à 20 % environ.

En ce qui concerne les femmes, dans les recensements de 1952, 1955-56 et 1961, les définitions inappropriées utilisées n'ont pas permis de distinguer et de mesurer leur activité. La confusion entre population active et population occupée ne présente aucun intérêt analytique ni pratique. Les rares indications disponibles sont d'une interprétation complexe.

Ce n'est qu'à partir des années 1970, avec l'évolution du contexte socio-économique que l'emploi des concepts pertinents a débouché sur des résultats concluants. Entre 1974 et 1984 l'emploi féminin a enregistré des progrès très significatifs au niveau de la population active et de la population occupée. Dans l'ensemble la situation de l'emploi s'est améliorée et l'indice du niveau d'emploi a gagné plus de 6 points. D'autres changements sont intervenus au sein des groupes d'âges. Si en 1961 le chômage est plus également réparti entre les âges, en 1974 et 1984, il touche principalement les jeunes gens, surtout ceux de moins de 30 ans. Parmi 100 chômeurs dénombrés, on compte 76 jeunes gens de moins de 30 ans (73 hommes et 83 femmes). En 1961 les jeunes hommes chômeurs de moins de 30 ans représentaient déjà 62 % de l'ensemble des chômeurs de sexe masculin. L'âge moyen des chômeurs des deux sexes est actuellement de 25,2 ans. Tout en ayant la même structure jusqu'à 55 ans que le chômage de 1974, le chômage enregistré en 1984 présente des taux plus atténués. Après 55 ans des divergences importantes apparaissent. En 1974, les personnes d'âge avancé sont plus durement touchées par le chômage

que les adultes âgés des années 1980, qui semblent, à en croire les indices, poursuivre leur activité. L'intervalle 30-59 ans apparaît comme une période d'intense occupation. Le gain enregistré entre 1974 et 1984 serait donc obtenu sur toute la pyramide des âges.

La courbe d'emploi des hommes présente les mêmes caractéristiques que celle de l'ensemble. Elle lui est toutefois légèrement supérieure. C'est par contre la parabole féminine qui se distingue de ce schéma. Les taux de chômage à 15-19 ans et 20-24 ans sont très forts, plus élevés que ceux des hommes.

Le reste suit par le bas la courbe masculine et avec une inflexion après 35 ans, âge à partir duquel le taux d'occupation apparaît élevé et le chômage très faible jusqu'à 60-64 ans. Cela incline à penser que les femmes travailleraient jusqu'à un âge très avancé, pratiquement jusqu'à leur mort. Les femmes travailleraient en moyenne deux ans de plus que les hommes.

2.2. L'emploi et la qualification

La répartition des professions dépend à la fois de la structure de l'économie, des besoins de celle-ci et de la disponibilité de la main-d'oeuvre par qualification.

En 1984, Brazzaville compte 138 672 travailleurs répartis par groupe de professions dans le tableau ci-après.

Les professions qui occupent le plus d'hommes sont, par ordre : ouvrier, manoeuvre et conducteur d'engins de transports (42 %), les professions scientifiques, techniques et libérales (15 %), les personnels administratifs (14 %)...

Les femmes sont les plus nombreuses parmi le personnel commercial et les vendeurs (53 %), les professions scientifiques, techniques et libérales (17 %), les personnels administratifs (13 %)...

En 1974 ce classement était approximativement le même. Les ouvriers, artisans, manoeuvres représentaient plus de 34 % d'hommes ayant un emploi. Les femmes vendeuses et personnel commercial représentaient pour près de 60 % de toutes les femmes occupées. La baisse relative du poids des femmes vendeuses est probablement due en grande partie au développment du salariat féminin.

Tableau 7 : REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE SEXE ET LE GROUPE DE PROFESSIONS (effectifs)

1974 (population active civile)			
Groupes de professions	Hommes	Femmes	Total
Cadres, Techniques,Professions scientifiques et libérales	4 931	1 146	6 077
Personnel administratif	5 373	1 940	7 313
Personnel commercial et vendeurs	4 699	7 678	12 377
Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs	2 760	1 123	3 883
Mineurs, carriers et assimilés	135	8	143
Travailleurs de transports	5 381	66	5 447
Ouvriers, Artisans, manoeuvres	15 036	796	15 832
Travailleurs de services	4 313	215	4 528
Non déclarés-sans profession	12 681	3 577	16 258
Total	53 309	16 549	71 858

1984			
Groupes de professions	Hommes	Femmes	Total
Personnes ne pouvant être classées	7 808	712	8 520
Techniques, libérales et assimilés	13 768	7 936	21 704
Directeurs et cadres administratifs supérieurs	800	32	832
Personnel administratif et travailleurs assimilés	12 960	5 984	18 944
Personnel commercial et vendeurs	8 128	24 368	32 496
Travailleurs des services	6 944	2 160	9 104
Agriculteurs, éleveurs, forestiers,pêcheurs,chasseurs	2 208	2 384	4 592
Ouvriers et Manoeuvres et conducteurrs	37 864	2 608	40 472
Non déclarés	1 472	536	2 008
Total	91 952	46 720	138 672

La participation à la vie économique est très influencée par la qualification des individus. Si la corrélation emploi-qualification reste étroite pour les hommes salariés, la qualification devient moins déterminante pour les femmes dont une partie non négligeable exerce de plus en plus le métier de vendeuse. Cependant les hommes sans qualification trouvent quand même à se "caser". Cependant le chômage les touche plus particulièrement. Ainsi les ouvriers, manoeuvres et autres travailleurs peu qualifiés affichent les plus forts taux de chômage. Par exemple sur 100 chômeurs de sexe masculin ayant déjà travaillé, 60 seraient ouvriers, manoeuvres et conducteurs contre seulement par ordre décroissant 11 personnels administratifs, 9 travailleurs des services, 7 membres des professions scientifiques, techniques et libérales. Il n'y aurait aucun chômeur parmi les cadres et dirigeants administratifs supérieurs.

En 1974 on notait que sur 100 chômeurs de sexe masculin, 19 chômeurs avaient une profession contre 81 qui n'en avaient pas. Les taux étaient respectivement 3 et 97 pour les chômeurs du sexe féminin, 16 et 84 pour les deux sexes. Le taux de chômage des indépendants tels que les vendeurs et les agriculteurs, pêcheurs, chasseurs est très bas. Les rares chômeurs enregistrés étaient probablement salariés auparavant.

A propos de la qualification, on peut aussi dire que le fait d'avoir déjà travaillé constitue, une référence au même titre qu'une profession, et influence de ce fait l'emploi des individus. Ainsi il est relevé que le chômage touche davantage les personnes n'ayant jamais travaillé, quelle que soit l'année considérée. En 1974, les 15 941 chômeurs de sexe masculin et 4101 chômeurs de sexe féminin recensés comprenaient respectivement 81,7 % et 94,4 % de chômeurs n'ayant jamais travaillé. Ces chômeurs n'ayant jamais travaillé sont essentiellement constitués de jeunes, sans profession de surcroît, ce qui est un double handicap. Sur 100 chômeurs n'ayant jamais travaillé, 82 d'entre eux ont moins de 30 ans. En 1961 déjà, les chômeurs de sexe masculin, de moins de 25 ans, n'ayant jamais travaillé, comptaient pour 91 % environ. L'âge moyen des chômeurs des deux sexes n'ayant jamais travaillé est de près de 23,5 ans en 1984 contre 20,4 ans en 1961, tandis que celui des chômeurs ayant déjà travaillé est de 38,6 ans en 1984 contre 34,7 ans en 1961 (hommes seulement).

2.3. Emploi et instruction

L'instruction prédestine à des métiers et influence le niveau de l'emploi dans un espace économique donné. Un niveau d'instruction élevé aboutit généralemennt à une qualification élevée et ouvre plus de chances pour l'emploi. La situation de l'emploi en 1984 par niveau d'instruction est indiquée dans les tableaux ci-après.

Tableau 8 : REPARTITION EN POURCENTAGE DES CHOMEURS AYANT DEJA TRAVAILLE SELON LE DIPLOME ET LE SEXE EN 1984

Diplômes	Hommes	Femmes	Ensemble
Sans	23,7	54,3	51,5
CEPE	26,3	31,4	31
Brevets	13,2	10,1	10,4
Bac	7,9	1,6	2,1
Licences	5,3	1	1,4
Doctorats	-	-	-
Diplômes professionnels	21,1	1	2,8
Autres	2,6	1	2,7
Ensemble	100	100	100

Tableau 9 : REPARTITION EN POURCENTAGE DE L'ENSEMBLE DES CHOMEURS SELON LE DIPLOME ET LE SEXE EN 1974

Diplômes	Hommes	Femmes	Ensemble
Sans	70,1	82,2	77,2
CEPE	25	15,8	21,4
Brevets	4,8	1,9	4,2
Bac	-	-	-
Licences	E	E	E
Doctorats	-	-	-
Diplômes professionnels			
Autres	E	E	E
Ensemble	100	100	100

E = Négligeable

Les résultats du recensement de 1984 indiquent que les personnes non diplômées abondent dans les emplois ne requérant pas une haute qualification. Ainsi les femmes dans ce groupe sont très nombreuses parmi les vendeurs, à concurrence de 30,4% . De même, les hommes sans diplôme qui sont ouvriers, manoeuvres et conducteurs représentent 33,8 % de l'ensemble des sans diplômes. Les titulaires de CEPE de sexe masculin qui sont ouvriers, manoeuvres, conducteurs, occupent le premier rang dans ce groupe. Les titulaires du brevet sont nombreux parmi le personnel administratif et les professions scientifiques, techniques et libérales. Les bacheliers, les licenciés et les autres diplômés du niveau supérieur sont représentés essentiellement dans les professions scientifiques, techniques et libérales ainsi que dans le personnel administratif.

L'instruction influence énormément l'emploi et le nombre de chômeurs par niveau d'instruction le montre explicitement. Les tableaux ci-dessus montrent que sur 100 chômeurs des deux sexes, 52 chômeurs ne possèdent aucun diplôme, 31 ont le CEPE et 10 le brevet. Les possesseurs des autres diplômes subissent très peu le chômage. En 1974 on comptait sur 100 chômeurs des deux sexes, 77 chômeurs n'ayant aucun diplôme, 21 présentant le CEPE et 4 le brevet. Les diplômes supérieurs (Bac, licence, etc.) épargnent leurs possesseurs du chômage.

On note des changements d'appréciation des différents diplômes entre 1974 et 1984. Les tableaux ci-dessus l'illustrent à suffisance.

Alors qu'en 1974 le chômage touchait plus durement les personnes non scolarisées et celles peu scolarisées, en 1984 on constate un élargissement du chômage aux autres diplômés jusqu'alors épargnés comme les titulaires du brevet, les bacheliers et certains diplômés professionnels.

On remarque aussi chez les femmes une relation plus faible entre le niveau d'instruction et l'emploi précisément, à cause de l'abondance des métiers indépendants n'exigeant pas d'instruction (vendeuses, couturières, coiffeuses). Les chômeurs enregistrés ayant le niveau de la licence sont vraisemblablement des jeunes gens sortis de l'université en instance de recrutement dans la fonction publique notamment.

Pour terminer il convient d'insister sur l'ambigüité et la fragilité dont souffrent les concepts d'activité, de population active, d'emploi et de chômage. L'examen des notions comme "population active" et "chômage" l'a illustré explicitement. Ce dernier concept a même généré d'autres concepts non moins complexes, issus des tentatives faites par les chercheurs pour mieux cerner la réalité.

L'EMPLOI DES FEMMES A BRAZZAVILLE

Emilienne RAOUL - MATINGOU

Université Marien N'gouabi - Département de Géographie

Brazzaville compte une population de plus d'un demi-million d'habitants, dont les femmes représentent près de la moitié. Selon les statistiques officielles, moins du quart des actives participent à la vie économique de la ville, les unes ayant pu accéder à des emplois salariés, les autres, pour reprendre leur expression, "se débrouillent".

1. LES EMPLOIS SALARIES

Le salariat féminin est apparu avec la colonisation et le premier emploi offert aux femmes à cette époque fut celui de domestique "bonne" ou "boyesse" (féminin de boy). Leurs attributions consistaient uniquement à garder des enfants et ces femmes avaient pour employeurs exclusifs des Européens. N'étant pas scolarisées, les "bonnes" étaient recrutées très jeunes.

Il semble que les femmes domestiques de nos jours, bien qu'analphabètes ou semi-analphabètes, soient d'un âge mûr. Celles qui bénéficient d'une longue expérience dans le métier sont employées par les Européens et déclarées à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale. Ellles perçoivent en conséquence un salaire supérieur à celui des domestiques employées par les autochtones et sont relativement plus jeunes. Cependant leurs attributions se sont élargies, elles ont non seulement la garde des enfants, mais certaines s'occupent de l'entretien de la maison et font la cuisine.

Entre 1961 et 1972, le nombre de domestiques à Brazzaville accusaient une baisse. En réalité ce nombre a plutôt augmenté mais cette augmentation n'apparaît pas dans les statistiques de la CNPS qui ne tiennent compte que des employés déclarés. Or la majeure partie des employés de maison travaillent chez les Congolais qui ne versent pas de cotisation.

Pour connaître les premiers emplois publics occupés par les femmes, il a fallu recenser celles en situation de retraite. En 1980, elles étaient au nombre de 57, 42 d'entre elles, analphabètes, travaillaient dans les services de santé. D'après les archives, la première femme à prendre sa retraite,en 1959, fut

une matronne. L'entrée des femmes dans le salariat public peut donc se situer entre 1929 et 1934. Cependant, il faut signaler que ces matronnes et aides hospitalières n'exerçaient pas en ville, mais dans les zones rurales du Moyen-Congo ou autres colonies de la Fédération Française.

Après la santé, l'enseignement est le deuxième corps public a avoir recruté les femmes vers les années 1940. On peut situer les premiers recrutements dans le secteur privé entre 1945 et 1956, l'année 1956 étant celle où l'on a vu la première Africaine vendeuse dans un monoprix. A travers cette brève rétrospective de l'entrée des femmes dans le salariat, il s'avère que celui-ci est un phénomène récent.

1.1. Aspects quantitatifs

Tableau 1 : SALARIES

Années	Hommes salariés	Femmes salariées	
1961	19 746	400	Salariés de Brazzaville
1974	39 700	4 304	
1979	26 460	6 834	Fonctionnaires dans l'ensemble
1980	29 913	9 573	du Congo

En 1985 il a été procédé au recensement des agents de la fonction publique, et il en résulte que le Congo compte dans son ensemble 56 239 agents (1) mais la part des femmes n'a pas été indiquée.

Tableau 2 : EFFECTIFS DES PERSONNES DANS QUELQUES MINISTERES

Ministère ou Département	Nombre total d'agents	Nombre de femmes	Taux de féminisation
Enseignement	19 751	3 871	19,6 %
Santé	7 433	3 420	46, %
Affaires Sociales	3 376	2 226	65 %
Administration générale	8 222	2 493	30 %

Source : Communication du Ministre du Travail et de la Fonction Publique lors du Symposium sur la Femme tenu en 1985.

Il ressort de ce tableau que le taux de féminisation le plus élevé est celui des Affaires Sociales. Bien que l'enseignement regroupe le plus grand nombre de femmes travailleuses, sa part relative reste faible. Les ministères et départements qui emploient peu de femmes sont nombreux : mines, élevage, statistique, jeunesse, sport, etc.

Dans les entreprises d'Etat on comptait en 1980, 6636 agents dont 5940 hommes et 696 femmes soit respectivement 89.50 % et 10.50 % . Le taux de féminisation le plus élevé concerne une entreprise à faible effectif, la Caisse Nationale d'Epargne, soit 34 % . En chiffre absolu, l'entreprise qui regroupe le plus grand nombre de femmes est l'ONPT (Office National des Postes et Télécommunications), à savoir 172 femmes, soit seulement 19 % des effectifs. Les entreprises de type industriel emploient peu de femmes soit 4 % dans le textile, 3 % dans la fabrication des meubles.

Quant aux entreprises privées, dont 70 % relèvent du secteur tertiaire, elles embauchent peu de femmes (5 % seulement). La proportion est beaucoup plus élevée chez les femmes expatriées, soit 21.75 % .

1.2. Les emplois occupés par les femmes

1.2.1. Les emplois productifs

Le complexe textile de *Kinsoundi*, la SOTEXCO, était la seule entreprise à offrir des emplois de type industriel aux femmes. Il y a quelques années on en comptait 105, mais à la suite d'une compression de personnel en 1980, il n'en restait plus que huit.

Quant à la teinturerie de l'*URFC* (*Union Révolutionnaire des* Femmes du Congo), créée d'abord sous forme de coopérative, à la suite de difficultés financières, son personnel fut intégré dans la fonction publique en qualité d'ouvrières contractuelles. Leur activité consiste à teindre les tissus de façon artisanale, d'après une technique apprise en Guinée. Ces ouvrières étaient au nombre de 46 en 1980.

1.2.2. Les emplois non directement productifs.

Ce sont ceux qui occupent le plus grand nombre de femmes. En effet, les professions d'enseignante et de soignante regroupent à elles seules 60 % du total des salariées. Rappelons que l'enseignement présente un taux de féminisation relativement faible (19 %), mais les femmes y sont plus nombreuses en chiffre absolu, et ce, particulièrement dans les écoles primaires et techniques du premier cycle. Les femmes enseignantes travaillent

lement en ville : dans l'enseignement primaire 42 % exercent à Brazzaville contre 14 % d'hommes; dans le secondaire, le pourcentage est encore plus élevé, il est respectivement de 60% et 27% .

L'entrée des femmes dans l'enseignement supérieur est récente : dans les statistiques de 1985 on ne compte que 23 professeurs femmes sur un total de 635.

1.2.3. Les emplois du tertiaire

Aucune donnée n'est disponible dans ce secteur. Cependant, dans les entreprises privées, la profession la plus courante est celle de vendeuse. Contrairement aux entreprises publiques, dans le privé les employeurs préfèrent confier aux hommes plutôt qu'aux femmes les travaux de bureau tels que dactylographie ou comptabilité. Dans le secteur public, outre la profession de dactylo qui est de loin la plus répandue, on constate néanmoins une diversification des emplois du tertiaire : comptabilité, pompiste, opératrice, programmeur...; dans certains départements elles sont classées parmi les cadres : économiste, inspectrice...

Les salariées ne sont pas les seules à exercer des activités en milieu urbain, il y a un nombre considérable de femmes qui ne sont pas connues des statistiques officielles, mais animent une part importante de l'économie urbaine dans le secteur informel.

2. LES ACTIVITES NON SALARIEES

Il n'a pas été procédé à un inventaire exhaustif de ces activités; seules les plus significatives ont été retenues.

2.1. La production alimentaire

La production alimentaire en milieu urbain est une activité qui reste encore très proche de celle réservée aux femmes en milieu rural, comme le maraîchage et la fabrication du manioc.

Le maraîchage à Brazzaville est relativement ancien, il a accompagné l'installation des premiers colons et missionnaires à une époque où l'importation de vivres frais d'Europe était inimaginable. Très tôt les hommes et les femmes se sont distingués, les uns cultivant les légumes destinés à la consommation européenne, les autres cultivant les variétés locales. Mais du fait de la pression d'une demande croissante en produits maraîchers locaux, les femmes sont actuellement les plus nombreuses dans cette activité.

En effet les chiffres montrent une nette prédominance de l'élément féminin au sein de l'activité maraîchère. En 1979 elles représentaient 72 % de l'effectif total; en 1985, 79 % . Dans

certains jardins ce taux peut atteindre 96 % . Les femmes appartiennent, toutes ou presque, à l'ethnie Bakongo, la grande majorité venant du district de Boko. Peu de jeunes femmes exercent ce métier, elles sont plutôt d'un âge mûr, la quarantaine et même plus.

Depuis quelques années on constate une baisse sensible du nombre de maraîchers à Brazzaville. En 1978 , on en comptait environ 863; il s'agit là de ceux regroupés dans les centres bénéficiant d'un encadrement du service de l'agriculture, et en 1985 ce chiffre tombait à 622. Cette baisse est directement liée à la suppression des terres de culture en ville. En effet, l'extension de la ville se fait en partie aux dépens de surfaces cultivables, bien des terres maraîchères sont aujourd'hui occupées par les constructions urbaines : Mpila, Ngotala, le ravin du Tchad, le ravin de la Glacière, les bords de la Mfoa.

A Talangaï les terres ont été reprises pour permettre l'installation d'usines, et l'on parle d'un projet de construction de route sur la corniche, ce qui supprimerait donc les jardins de Mbama. Les maraîchers ne sont pas propriétaires des terres sur lesquelles ils travaillent, celles-ci soit appartiennent à la municipalité, soit relèvent du droit coutumier. La pression urbaine est si forte que les maraîchers sont contraints de quitter ces terres. La conséquence de la disparition de surfaces cultivées autour de Brazzaville sera le problème d'approvisionnement en produits maraîchers pour la capitale.

Les femmes se distinguent également dans une autre activité, celle de la fabrication des pains de manioc ou "chikouangue". C'est un travail qui leur est exclusivement réservé depuis la culture des tubercules jusqu'à l'élaboration du produit fini. Les outils utilisés sont simples : un pétrin et son rouleau en bois, quelques touques (2) et paniers en osier. Il n'est pas nécessaire d'évoquer ici les différentes étapes de la fabrication du manioc, mais rappelons néanmoins que le travail est harassant et particulièrement pénible dans la phase de pétrissage.

Au début de l'urbanisation, la fabrication du manioc était une activité rurale, la production était acheminée par les femmes à pied des villages vers la ville. Les moyens de transport ont bien sûr évolué depuis lors, et dans le même temps la croissance urbaine a fait augmenter la demande; la fabrication de cette denrée est devenue de ce fait, aussi bien une activité rurale qu'urbaine.

Le nombre de fabricantes de manioc à Brazzaville n'est pas connu, mais une enquête révèle que peu de jeunes femmes se consacrent à cette activité. 13 % seulement ont moins de 30 ans, 50 % ont entre 30 et 40 ans et 45,5 % ont plus de 40 ans. Les

50 % ont entre 30 et 40 ans et 45,5 % ont plus de 40 ans. Les citadines de naissance représentent une proportion infime : 92 % des femmes produisant le manioc en ville sont nées dans les campagnes.

2.2. L'artisanat

L'artisanat utilitaire, encore très répandu en milieu rural, est peu pratiqué par les femmes en milieu urbain. La poterie, la vannerie, le tissage occupent de moins en moins de personnes. Par contre l'artisanat de service est un domaine récent essentiellement urbain, dans lequel les femmes prennent depuis peu une place relativement importante. Dans la couture elles rivalisent d'ingéniosité avec leurs confrères masculins dans la confection de vêtements pour dames. En ce qui concerne la coiffure, les congolaises ont commencé à fréquenter les premiers salons tenus par les coiffeuses africaines de nationalité étrangère dans les années 70. Depuis lors c'est une activité florissante qui est présente dans la plupart des quartiers populaires, et qui recrute son personnel essentiellement dans le milieu féminin.

2.3. Le commerce

A l'époque coloniale, le marché était l'unique lieu où les Africains pouvaient exercer une activité commerciale. Il avait une position centrale et desservait des quartiers peu étendus. Au fil du temps, l'extension du tissu urbain a provoqué l'éclatement des lieux de vente. Après le marché central, sont apparus des marchés secondaires puis de multiples points de vente le long des parcelles, dans les avenues, les places publiques. Cette activité commerciale a toujours été l'affaire des femmes; malgré l'absence de statistiques, le commerce de détail et du micro-détail est l'activité dominante exercée par les citadines.

C'est dans les marchés urbains (une vingtaine environ pour Brazzaville) que la concentration de femmes est la plus forte notamment dans la redistribution de produits alimentaires tant locaux qu'importés. Les femmes exercent également cette activité à domicile où elles installent sur des étals placés à l'avant des parcelles des produits qui ne posent aucun problème de conservation et qui ont subi un fractionnement avant leur mise en vente: riz, huile, sucre, pétrole, bois de chauffe... Enfin devant les établissements publics et commerciaux relativement nombreux à Brazzaville (écoles, hopitaux, bâtiments administratifs, magasins, etc.) les femmes proposent des marchandises dont la nature diffère selon les lieux.

Il existe une autre catégorie de femmes, une minorité mais très dynamique, que l'on pourrait appeler les "femmes d'affaires" et dont les activités sont en rapport avec l'extérieur. Elles importent des articles d'habillement de "luxe" (robes longues,

chaussures, sacs, bijoux, lingerie féminine, prêt-à-porter, pagnes) et des produits alimentaires (huile, tomate concentrée, oignons, riz...) Elles vont en France, Italie, Espagne, au Togo, Bénin, Côte d'Ivoire et Ghana. Les activités des femmes d'affaires ont peu d'effet sur l'emploi; elles n'ont, en général, pas plus de 3 salariés, recrutés généralement dans le cercle familial.

On retiendra qu'à Brazzaville le salariat est d'abord le fait de l'Etat. Après l'indépendance, la scolarisation des filles et l'entrée dans les écoles de formation leur ont ouvert les portes de la fonction publique. Bien que le nombre de femmes salariées ait augmenté relativement vite ces dernières années, dans l'ensemble il reste très inférieur à celui des hommes. Par ailleurs, leur représentativité est encore très faible lorsqu'il s'agit d'assumer de hautes fonctions.

C'est le secteur informel qui offre le plus grand nombre d'emplois aux femmes, notamment dans le petit commerce. Dans cette activité elles tirent les ressources qui leur permettent de survivre en milieu urbain, mais l'analphabétisme, qui frappe la majorité d'entre elles, limite les possibilités d'améliorer leur rendement.

Notes

(1) Chiffres annoncés par le Ministère du Travail et de la Fonction Publique lors d'une émission télévisée

(2) Fût en métal coupé par moitié utilisé pour la cuisson du manioc

LES PETITS METIERS CREES A PARTIR DU TRAFIC ENTRE LE ZAIRE ET LE CONGO A BRAZZAVILLE

Michel KONGO

Université Marien N'Gouabi - Département de Géographie

Les relations séculaires liant le Congo et le Zaïre ont permis de développer un important courant d'échanges entre les deux pays.

En outre, les deux capitales, Brazzaville et Kinshasa, par leur relative proximité et la forte concentration de population (2 millions environ pour la première, et près d'un million pour la seconde) sont les deux points privilégiés de ces échanges. Les échanges se déploient sur l'ensemble des frontières fluviale et terrestre sur une distance de 1.200 kilomètres pour les unes et de 350 kilomètres pour les autres. Si l'on considère la définition des marchés par Polanyi et Pirenne, à savoir : "les marchés ne sont pas crées par le besoin purement local ou individuel d'échanges, mais dûs d'abord aux échanges externes des produits complémentaires pratiqués avec une population échangère", on peut dire que ces échanges ont généré deux courants commerciaux. Ils prennent appui, du reste, sur les mouvements migratoires, les moyens de transport traditionnels (portage, pirogue) et modernes (bacs, baleinières, bateaux). Les populations de la région de l'Equateur dans le nord Zaïre vendent ainsi de l'ivoire, du café, du poisson à leurs voisins riverains de la Likouala. Celles de Bandundu se procurent les "devises" en vendant aux populations de la Cuvette, des Plateaux et de Brazzaville. Enfin, les populations du Bas-Zaïre écoulent leurs productions alimentaires (manioc, haricot, légumes), dans le Pool, la Bouenza, le Niari. Il en est de même pour les produits manufacturés de fabrication locale ou transitant par les ports de Matadi et de Boma.

Hélène Bouboutou souligne l'importance de ces échanges en déclarant notamment : "les premiers, les plus anciens, fournissaient des produits de chasse (gibiers de toute sorte, sechés et boucanés, ivoire, gommes), une multitude de condiments, toute une gamme de produits naturels et des esclaves ; les seconds plus récents affectent les secteurs Zaïrois de Mogolaualu, de Manianga et de Kimumba, les populations viennent en territoire congolais se procurer l'argent liquide en proposant aux commerçants leur

production vivrière et les produits dérivés de la cueillette. Ces courants entre populations frontalières ont permis l'instauration de marchés importants où s'approvisionnent régulièrement commerçantes et consommateurs individuels". Il s'agit là des marchés ruraux ou semi-urbains.

Par contre, ils revêtent un caractère tantôt clandestin, tantôt officiel selon bien sûr, l'orientation du trafic, ou encore les pôles de concentration humaine.

Les produits alimentaires, en raison de la forte demande pour ces derniers, sont de loin les plus importants. Ils alimentent le trafic officiel entre Brazzaville, les régions urbaines de Kinshasa et rurales de Bandundu. Pour leur transport, la voie utilisée est le fleuve Congo. La baisse de la production agricole locale ainsi que les dévaluations en cascade du zaïre (monnaie) ont largement contribué à l'insertion des produits dans le régime alimentaire des Congolais qui sont issus des mêmes groupes ethno-linguistiques. Un marché parallèle de change s'est amplement développé. Les produits en provenance du Zaïre se révèlent donc meilleur marché et soulagent ainsi la population urbaine dont le pouvoir d'achat ne cesse de se détériorer. La fermeture du débarcadère du Beach - Fima ou du port de Yoro, têtes de ligne de ce trafic, entraîne une pénurie et supprime en amont et en aval une foule de petits métiers, sources d'emplois, pour de nombreux Congolais et Zaïrois. Ces emplois concernent les commerçants, les commerçants-transporteurs, les pousses-pousseurs, les porteurs, les vendeuses des mets cuisinés, de cossettes de manioc roui ou séché, les vendeurs de cigarettes, les mécaniciens, les changeurs, etc., toute une panoplie de gagne-petits, dont l'incidence socio-économique est indéniable.

1. NATURE ET IMPORTANCE DU FLUX DE MARCHANDISES ENTRE LE ZAIRE ET LE CONGO A PARTIR DES OBSERVATIONS ENREGISTREES A BRAZZAVILLE EN 1983 ET 1984.

1.1. L'émergence de commerçants-traficants

Ils sont de véritables promoteurs de l'activité commerciale puisqu'ils perçoivent à temps les besoins des deux populations riveraines, ce qui leur permet de repérer les produits à écouler à meilleur prix pour assurer le ravitaillement quotidien. En cas de pénurie de certains produits, ils jouent le rôle d'intermédiaires en sachant introduire et placer les produits désirés dans chaque pays. L'établissement des relations entre l'offre et la demande se trouve facilité par le fait que la monnaie zaïroise perd de sa valeur sur ces marchés officiels et parallèles de change, son cours étant très fluctuant par rapport au franc cfa. Cette dépréciation a donc entrainé la hausse de prix de différents produits à Kinshasa et la baisse du pouvoir d'achat

des Zaïrois. Ces derniers ont de plus en plus besoin de zaïre monnaie pour acheter quoi que ce soit. C'est l'inflation qui rend donc plus fort et plus fiable le franc CFA au cours plus stable, puisque sa parité est fixée sur le franc français. C'est donc une monnaie recours qui permet en outre l'accumulation. Les commerçants la recherchent donc pour établir leurs transactions. Ils représentent 58 % de l'échantillon. Ils apportent surtout des produits d'origine agricole.

En effet, ces denrées de première nécessité tiennent une place prépondérante dans l'alimentation. Il s'agit du manioc roui, des cossettes de manioc, de l'huile de palme et du haricot.

Aux commerçants de produits végétaux, succèdent ceux de produits d'élévage. Ils représentent 24 % . Viennent ensuite les vendeurs de biscuits, de bonbons et de café moulu. Ils représentent 14 % du marché. Ces trois derniers produits ont crée une chaîne de revendeurs qui s'approvisionnent en gros au Beach-fima. Les commerçants de poisson d'eau douce ne représentent que 4 % des effectifs. Ils collectent le poisson le long du fleuve ajoutant ainsi au rôle d'appoint dans l'approvisionnement de Brazzaville. Leur nombre tend à diminuer essentiellement parce que le produit est jugé trop délicat pour le transport et son prix élevé pour les fournisseurs.

Parmi ces commerçants on note une forte proportion de handicapés physiques et moteurs : aveugles, sourds-muets et paralytiques. Ils se sont spécialisés dans les produits de confiserie, le café moulu, car leur tricycles aménagés sommairement en assurent le transport sans trop de dégâts. S'ajoutent à leurs spéculations, le poulet congelé, l'huile et surtout les produits de boucherie. Les handicapés sont nombreux dans cette catégorie de commerçants parce que des privilèges leur sont accordés tous les lundi, mercredi, et vendredi. Ils s'acquittent de 50 % des droits de douanes.

1.2. Analyse des structures par âge, par sexe et origine des commerçants.

Les statistiques des enquêtes révèlent que 73 % de l'échantillon sont des hommes. En général jeunes, ils continuent de vaquer à leurs occupations scolaires, le petit commerce devant leur permettre de subvenir à leurs besoins.

Il est intéressant de constater que leurs effectifs ne cessent d'augmenter depuis 1964. Le rattachement du Zaïre aux D.T.S. (ou Droit de tirages spéciaux) et ses dévaluations de 22 % et de 25 %, survenues respectivement en 1976 et 1979, en entraînant la baisse du pouvoir d'achat, ont suscité un véritable engouement. Cette situation s'est accentuée de 1980 à 1983. Au

cours de cette période on a enrégistré 67 % de commerçants. Cet accroissement est indubitablement consécutif aux dévaluations sucessives précédemment évoquées.

Observés au Beach - Fima, ces commerçants sont d'origine zaïroise pour la plupart, et citadins de surcroît, puisque 85 % d'entre eux habitent à Kinshasa ; ce pourcentage s'explique par la proximité des deux capitales, la courte durée de la traversée du Pool (environ 25 minutes), associée à un écoulement sûr et rapide des produits, qui permettent d'effectuer dans la journée un aller et un retour sans accroc. De plus en plus, Kinshasa, centre de production et de redistribution de produits alimentaires locaux et importés favorisent ce regain d'activités.

A Yoro, on enregistre que 46 % de commerçants se déclarent résidents à Kinshasa et 54 % sont originaires de la région de Bandundu. Les rapports avec les lieux de production de denrées alimentaires expliquent la part prise par les originaires de la région de Bandundu dans le trafic en direction des deux grandes métropoles : Brazzaville et Kinshasa.

Toutes ces données permettent d'affirmer que ce trafic est aussi l'apanage des ruraux qui cherchent à jouer un rôle prépondérant dans l'approvisionnement des villes en éliminant les intermédiaires. Aussi sont-ils liés aux porteurs qui en période de crise occasionnant des pénuries, achètent directement les produits dans les baleinières au beach Ngobila pour les revendre à Brazzaville. Par contre, en cas de mévente, les commerçants pressés leur confient en priorité des sacs de manioc roui, de cossettes de manioc, des cartons de tripes, de poulets congelés qu'ils placent sur les marchés urbains de Brazzaville puisqu'ils sont de nationalité congolaise. Leur circulation en ville donc ne pose pas de problème. Enfin, la validité du billet les contraint à repartir le jour même à moins de bénéficier, moyennant paiement bien sûr d'une autre taxe de séjour, d'une prorogation.

Les commerçants ainsi cités, sont répartis dans plusieurs catégories dont la différenciation relève de la nature des produits commercialisés.

1.3. Les types de commerçants

Selon la nature des produits, on distingue trois types de commerçants-traficants.

La catégorie la plus importante mais aussi la plus dynamique est celle de commerçants de produits de crû. Ils représentent la moitié de l'effectif. Ils se répartissent en commerçants de manioc, (manioc roui, cossettes de manioc), de haricots, de

poisson d'eau douce, de tomates, fruits et oeufs.

La vente du manioc concerne 73 % des hommes. Ce fait rejoint une idée émise depuis longtemps à propos de la répartition des tâches dans le milieu rural. Résidant à Kinshasa et dans les localités de la région de Bandundu, les commerçants de manioc sont issus des milieux divers : 31 % sont des élèves qui se livrent à cette activité par intermittence, 23 % sont sans emploi, 19 % appartiennent au secteur privé, 8 % sont agents de l'Etat, tandis que 19 % n'ont rien déclaré à ce sujet. Il est intéressant de remarquer que ces commerçants sont jeunes. L'âge moyen est de 27 ans. Ils ont été pour la plupart scolarisés : 85 % dans le cycle secondaire, 11 % dans le primaire et 4 % ont atteint le cycle supérieur.

Le commerce de poisson d'eau douce intéresse aussi de jeunes scolarisés à concurrence de 25 % . Ce faible taux est lié aux origines rurales de ces jeunes et surtout aux activités qu'ils ont exercées antérieurement. Ils étaient pêcheurs à temps plein. Ils résident dans la région de Maï-Ndombé.

Le haricot est commercialisé par les femmes. Elles représentent, en effet, 87 % de l'effectif. Résidant à Brazzaville, elles sont originaires du Bas-Zaïre et de l'ethnie Manyanga. Elles étaient auparavant vendeuses dans les marchés urbains de Kinshasa.

Viennent ensuite les vendeurs d'oeufs et de produits de boucherie importés : tels le poulet congelé, les tripes, les côtes, les babines, etc. Ce commerce concerne surtout les hommes, relativement jeunes, que le marché de l'emploi n'a pas pu utiliser en dépit d'une scolarisation assez poussée. La plupart d'entre eux ont atteint le cycle secondaire et 56 % se déclarent élèves et exercent cette activité pour améliorer leurs conditions de vie.

Les produits manufacturés locaux occupent une forte proportion d'hommes. Il s'agit du café moulu, de l'huile de palme, des biscuits, des bonbons. Ici encore 65 % de l'effectif de l'échantillon ont atteint le cycle secondaire qu'ils ont abandonné en raison de difficultés matérielles. La permanence de l'activité, l'obligation d'avoir un dossier de commerçant comprenant entre autres pièces une carte de détaillant, un registre de commerce, une patente, une quantité suffisamment importante de marchandises apportée par rotation nous permettent de classer ces commerçants traficants en trois groupes :

- Les occasionnels regroupant élèves et étudiants. Leur activité a lieu pendant les vacances. Ils représentent 20 à 30 % des effectifs selon les périodes.

- Les petits commerçants clandestins. C'est le groupe le plus dynamique et de loin le plus nombreux. Il représente 50 % de l'échantillon. Il assure la pérennité du marché qu'il alimente régulièrement puisqu'il est très attentif aux besoins.
- Les grands commerçants dont le rôle s'apprécie par l'importance de produits écoulés à chaque rotation. Ils représentent environ 20 %. Ils sont pratiquement les seuls à faire des déclarations en douane.

Toutes ces activités de commerce empruntent la voie fluviale. Pirogues, baleinières, bateaux sont utilisés, ce qui assure un rôle véritablement prééminent aux transporteurs.

1.4. Les transports

Ils jouent un rôle important dans le développement du commerce entre les deux rives du Congo. Ils constituent ainsi le support-clé de l'entrée régulière des commerçants et des produits à Brazzaville, Kinshasa ou en direction de la région de Bandundu.

La desserte concerne Kinshasa-Brazzaville, Bandundu-Brazzaville et vice-versa. Sur le parcours Kinshasa-Brazzaville, le trafic est assuré par une société mixte dénommée Société Fluviale du Pool (SFP) en remplacement de la FIMA dont le personnel navigant comptait 80 agents. La composition des équipages tenait compte du type d'unité en service. Ainsi les bacs ont à bord plus de gens que les vedettes spéciales et rapides.

Mais l'originalité vient plutôt de petits transporteurs privés réguliers ou clandestins qui accostent quotidiennement au port de Yoro. Leur occupation majeure consiste à transporter d'autres commerçants et surtout les denrées de la région de Bandundu à Brazzaville et à Kinshasa. Ils se subdivisent en deux groupes : les transporteurs propriétaires et les transporteurs locataires. La location concerne la baleinière, le moteur hors-bord ou les deux à la fois. La durée de la location est de 21 jours, compte tenu de la distance à parcourir et du temps jugé nécessaire pour écouler les produits. Les baleinières constituent ainsi la flotte d'embarcations. Elles sont propulsées par des moteurs marins de différente puissance variant entre 15 et 25 chevaux.

Pour la bonne marche de leurs activités, les transporteurs utilisent les services d'un équipage composé de matelots, d'un conducteur et d'un contrôleur. L'équipage varie entre 2 et 4 personnes selon les dimensions de l'embarcation. Cet équipage bénéficie de quelques avantages en nature dont notamment le transport gratuit de quelques sacs de manioc roui ou de cossettes.

L'importance du trafic entre la région de Bandundu et Brazzaville résulte du dynnamisme de commerçants-transporteurs. Leur effectif ne cesse d'augmenter de 5 à 30 % depuis 1978.

On comprend ainsi mieux que la baleinière est un moyen de transport particulièrement adapté aux localités inaccessibles aux bateaux à fort tirant d'eau. Cette profession attire de jeunes adultes de deux sexes. Les difficultés enregistrées au cours du voyage dont notamment les risques de naufrage, les tracasseries de la garde fluviale expliquent la très forte proportion d'hommes dans le collectif des transporteurs.

Ils résident pour la plupart à Kinshasa, à Brazzaville et dans la région de Bandundu. Si les kinois sont plus nombreux c'est parce qu'ils sont des intermédiaires privilégiés entre les producteurs de Bandundu et les consommateurs des deux capitales. Ils ont, en outre, la possibilité d'acheter le carburant moins cher au marché noir et de se procurer les pièces de rechange des moteurs sans trop de peine à Kinshasa où les maisons spécialisées dans les moteurs marins ont plus de marchandises.

Quelle que soit leur origine, les transporteurs connaissent de multiples difficultés. Ces difficultés sont d'ordre conjoncturel et matériel. Ainsi, par exemple, la hausse du prix du carburant se repercute sur le prix des produits alimentaires, manufacturés ou les passagers transportés. Les fréquentes dévaluations du zaïre les contraignent à un véritable ajustement de tarif passagers et marchandises. La navigation elle-même se heurte à de nombreuses difficultés : les risques d'ensablement pendant la saison sèche, les inévitables surcharges pour rentabiliser au maximum le parcours, rendent très précaires les conditions de transport. Il faut ajouter le zèle excessif de la garde fluviale chargée de contrôler le trafic sur le fleuve Congo. Pour elle, toute infraction entraîne l'arraisonnement de la baleinière et la saisie des marchandises transportées, à moins d'un coûteux et laborieux marchandage sur le fleuve. Le goût de l'aventure, l'âpreté au gain contribuent à maintenir beaucoup de gens dans cette activité.

1.5. Les produits

Une gamme variée de produits alimentaires débarquée à Brazzaville en provenance du Zaïre, comble les insuffisances de l'offre locale. Il s'agit de denrées et de produits locaux. Ils ont été évoqués plus haut à propos de la spécialisation de commerçants-traficants. C'est ainsi que la baisse de la production locale de manioc en 1977 a eu pour conséquence immédiate l'entrée sur le marché brazzavillois de ce produit sous forme de cossettes rouies ou de fou-fou. ce produit est conditionné dans des sacs en fibres synthétiques ou des corbeilles tressées. Entre février et

mars 1983, 3970 sacs de manioc roui ont été débarqués au port de Yoro. On peut considérer qu'en moyenne 2000 sacs sont vendus mensuellement dans ce port en provenance des sous-régions de Maï-Ndombe et du Kwivu pour un poids total de 30 tonnes environ.

Les cossettes de manioc roui, séché ou fumé, viennent en deuxième position. On enregistre mensuellement 1000 sacs de 60kg chacun. Les sous-régions de Maï-Ndombe et du Kwivu sont parmi les plus grosses pourvoyeuses.

Les poissons, conservés dans des vivriers appelés "mboka", demi-fûts couverts d'une natte, sont déchargés à raison de 78 unités, ce qui représente 3900 kilogrammes environ.

Le haricot sec, jaune ou blanc, conditionné dans des sacs de jute de 80 kilos, en provenance du Haut-Zaïre est en nette croissance. Pendant les mois de mai et juin 1982, 82 sacs ont pu ainsi être débarqués.

La tomate-légume dont le Bas-Zaïre est le principal fournisseur grâce au développement des cultures maraîchères alimente le marché urbain brazzavillois depuis le Beach à concurrence de 70 caisses environ par mois, selon les saisons.

Les oeufs en provenance du domaine agro-industriel de la Nsele situé à quelques kilomètres de Kinshasa, sont acheminés sur Brazzaville moyennant 50 plateaux de 30 chacun mensuellement.

Ces produits naturels sont complétés par une gammes variée d'autres produits manufacturés. Il s'agit de produits de confiserie : biscuits et bonbons. Les premiers fabriqués par les biscuiteries VAP (Victorian Astrid Products) et BISCO-ZAIRE alimentent le marché brazzavillois à raison de 300 paquets environ par mois. Les seconds fabriqués à Kinshasa aussi par BONBON-KIN et d'autres confiseries sont débarqués à raison de 100 paquets environ par mois.

Viennent enfin le café moulu de marque MIRANDA ou MAKASSI et l'huile de palme. En juillet 1983, 45 paquets de café et 645 litres d'huile de palme ont été enrégistrés au beach de Brazzaville.

Les produits importés de Belgique, de la Hollande et d'Argentine comprennent les poulets congelés, les gras-doubles, tripes, les côtes et les babines. 50 à 100 cartons de ces produits sont déchargés chaque mois au beach, provoquant des attroupements le long des artères menant vers le décarcadère.

En intervenant très largement dans l'alimentation des Brazzavillois, ces produits ont donné naissance à des circuits de commercialisation au sein desquels les prix pratiqués donnent à

chaque maillon de la chaîne de distribution l'occasion de tirer profit de la vente à l'intérieur de la ville, voire au-delà. Il s'agit là d'un phénomène classique de redistribution de revenus, créatrice d'emplois dans les pays du Tiers-Monde. Que sont donc ces emplois ? Pourrait-on en apprécier l'ampleur en analysant les aspects socio-économiques de son impact ?

2. LES PETITS METIERS ET LEUR IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE

L'activité commerciale déployée à partir des produits alimentaires n'est plus l'apanage de véritables commerçants, mais celui des éléments issus de différentes catégories sociales. Ainsi est née une nouvelle catégorie de commerçants appelés vulgairement "débrouillards" qui sillonnent les régions productrices et les villes. Ils suivent l'évolution des prix et organisent des circuits de commercialisation en direction de Brazzaville et de Kinshasa. Ils restent tributaires des zones de production. Certains d'entre eux prévoyant le déclin de leurs activités ont acheté des lopins de terre sur lesquels ils ont planté du manioc. Tel est le cas de ce commerçant qui possède une plantation de 200 mètres sur 80 pouvant produire 160 sacs de cossettes de manioc au bout de 18 mois.

La hausse des prix de produits à l'intérieur pose également des problèmes. L'inflation suscitée par les dévaluations du zaïre, l'augmentation des prix de produits manufacturés, l'accroissement numérique de commerçants créent des conditions de plus en plus difficiles d'exercice des petits métiers. Ces facteurs expliquent que certains commerçants changent de produits pour mieux assurer la perennité de leur activité. D'autres, par contre, la suspendent momentanément ou continuent d'acheter sans trop investir en dépit des prix élevés d'achat. Ils parviennent ainsi progressivement à bloquer les prix et à lever des excédents dans les zones productrices dépourvues de moyens de stockage. Acculés, les producteurs acceptent en fin de compte les prix que leur propose l'acheteur. Pendant ce temps, il se crée une pénurie à Brazzaville qui a, bien sûr, pour conséquence d'élever les prix.

La taxe payée aux porteurs, aux pousse-pousseurs et autres transporteurs sur les produits ne cesse d'augmenter. C'est ainsi que le prix du ticket-colis a été multiplié par vingt en trois ans passant de 50 makuta en 1981 à 5 zaïres en 1982, et à 10 zaïres en 1983. Le bénéfice escompté, tendant à baisser, oblige les commerçants à augmenter le prix de vente. Mais la prolifération des points de vente de ces produits à Brazzaville dont la singularité est en outre d'attirer une affluence d'acheteurs, est le signe évident de la prospérité relative engendrée par ces activités commerciales.

2.1. L'impact économique

Dans les villes du Tiers-Monde, le marché, en tant qu'institution commerciale de première importance, est en même temps l'un des indicateurs privilégiés de l'activité économique du pays. Il est en outre un pôle essentiel de la vie quotidienne. On vient donc s'y approvisionner chaque jour pour satisfaire ses propres besoins, mais aussi pour revendre au détail dans les rues ou sur les étalages de fortune.

Le Beach Fima et le port de Yoro constituent les lieux d'approvisionnement de la plupart des Brazzavillois. Ils sont un important débouché de produits locaux en provenance de la région de Bandundu et de Kinshasa.

L'afflux des produits du trafic résulte du fonctionnement régulier et quotidien du trafic entre Brazzaville et Kinshasa d'une part, et entre la région de Bandundu et Brazzaville d'autre part. On note une moyenne de trois baleinières par jour venant de la région de Bandundu tandis que le trafic entre les deux capitales s'organise de 7h à 17h à raison d'un bateau par heure. D'importantes quantités de produits sont ainsi étalées le long des comptoirs sommairement aménagés à Yoro. Des acheteurs attendent les commerçants à la sortie du Beach Fima. Toutes les rues menant au débarcadère voient surgir, sur un rayon de 400 mètres, environ des points de vente ce dont témoignent les attroupements.

Par l'entremise de ces marchés, se crée une complémentarité. En vue de protéger la monnaie zaïroise, les autorités appliquent des mesures sévères aux fontières. C'est ainsi que rapporter le zaïre-monnaie échangé au marché noir à Brazzaville est une infraction notoire. Afin d'éviter de tels ennuis, les commerçants achètent les produits locaux en se conformant aux mesures de protection de marché intérieur. C'est ainsi que les Wax Impréco, les produits laitiers, le riz, le sucre, le gin-tonic prennent la route de Kinshasa surtout en cas de pénurie, ce qui est fréquent, de certains de ces produits dans cette ville.

Ces produits servent donc de monnaie d'échange et permettent ainsi aux commerçants de tirer de gros bénéfices sans être en infraction. La région de Bandundu importe des vêtements du Congo, par l'intermédiaire des commerçants qui y résident ou qui la sillonnent, établisant ainsi des contacts fructueux entre les zones de production et les marchés urbains de consommation.

Cette complémentarité explique la spécialisation de certaines maisons de commerce de la place telles : Doucoure, Seydou, etc., qui réalisent d'importants chiffres d'affaires grâce aux commerçants zaïrois. Ces clients privilégiés achètent des ballots d'Impreco à tel point que la fermeture de la

frontière ou l'application stricte des mesures de surveillance compromettent l'acitivité de l'usine textile. A Kinshasa même, le petit marché Bikeko s'est spécialisé dans la vente et la redistribution des Wax Impréco. Ce dernier est la source d'approvisionnement des commerçants zaïrois qui gagnent ensuite les régions de l'Equateur, du Kasaï occidental et oriental où on apprécie beaucoup les tissus "made in Congo".

Toutes ces activités ont engendré des emplois aux points de rupture de charge. Ils sont ainsi la conséquence d'une tolérance ou d'un laisser-faire, d'une sensibilisation, d'une répression ou d'une concurrence, voire d'une interdiction. Toujours est-il que puisque la répression n'est jamais continue, le succès de ces métiers relève de la résistance de ceux qui l'exercent. Ils prouvent qu'ils existent.

2.2. Les petits métiers proprement dits

L'impact économique vient compléter le caractère social de cette activité qui est l'une des originalités des échanges entre le Zaïre et le Congo. Le marché est l'expression socio-économique de la vie urbaine car par son implantataion, il génère un type d'activité dans lequel des jeunes désoeuvrés, rebuts du système éducatif fortement sélectif, et des adultes en quête d'emplois sont nombreux. Ils en tirent d'appréciables revenus. A juste titre. Vennetier note : "l'afflux des migrants et la croissance démographique naturelle de la population urbaine jettent sur le marché une masse de demandeurs d'emplois bien supérieure au nombre de places libérées ou créées".

En 1972, nous constations que l'accroissement de la population en âge d'exercer une activité avait largement dépassé celui de la création d'emplois. La situation s'est sensiblement dégradée ces dernières années avec une conjoncture économique difficile. Néanmoins, la présence de marchés, de ports et de points de vente de matériaux de construction permet aux citadins et aux néo-citadins en quête d'emploi d'avoir une occupation rémunératrice appelée "petit métier".

Y. Cabannes et A. Morice définissent les petits métiers comme un secteur informel ou non structuré qui comprend l'ensemble des activités exercées sur une petite échelle, sans recours au salariat ni à la comptabilité et situées plus ou moins en marge de tout statut juridique. Ce milieu hétéroclite où l'on trouve aussi bien le colporteur, l'artisan, le réparateur ou le tâcheron est devenu numériquement considérable : sa croissance a suivi celle des villes où il apparaît à priori comme une solution aux problèmes de chômage. Nous les considérons comme de véritables activités de remplacement jouxtant les secteurs de l'économie moderne aux structures plus élaborées, palliatifs à la déterioration des conditions de vie des Brazzavillois.

S'appuyant sur le rôle du marché, Milton Santos écrit : "l'approvisionnement quotidien de la ville est le prétexte d'un grand mouvement de rue et l'on voit apparaître tous les petits métiers liés aux gens qui passent et aux besoins d'un transport morcelé et portant sur des petits volumes." Le port de Yoro et le Beach Fima offrent la même gamme de petits métiers qui sont bien adaptés aux conditions économiques en vigueur dans les deux pays appartenant à deux systèmes monétaires différents. On distingue les petits métiers suivants.

2.2.1. Les changeurs

Ils pratiquent le change du franc cfa contre le zaïre et vice-versa sur le marché parallèle. C'est une activité à la fois informelle et clandestine. Elle a pris de l'ampleur depuis l'époque du franc belge lorsque celui-ci était en usage au Congo. Près d'une centaine de personnes vivent de cette activité et sont installées le long de l'avenue Paul Doumer, sous les manguiers, aux alentours du beach ou sous le centenaire baobabs de Yoro. Ils interpellent, assaillent les passants, les commerçants prêts pour le départ ou venant de débarquer. Le mécanisme des changes varie selon la quantité de marchandises de première nécessité qui alimentent le trafic. Aussi le taux appliqué selon le sens du parcours maintient toujours le franc CFA à un niveau élevé. Si le zaïre est échangé à concurrene de 1000 F CFA pour 10 zaïres par exemple, lorsqu'il s'agira d'avoir le même nombre de zaïres, on exigera 1100 à 1150 F CFA. Cette disparité incite les commerçants à rapportter plus de marchandises que de zaires au Zaïre, puisque, revendues, les marchandises lui rapporteront plus.

On note parmi les changeurs beaucoup d'agents de l'Etat en congé ou des ouvriers dont le temps de travail leur permet d'être libres l'après-midi. Il existe aussi quelques changeurs professionnels qui consacrent leur fortune parfois au trafic clandestin des pierres précieuses.

2.2.2. Les porteurs

Chargés de la manutention des marchandises du quai au parking, ils jouent egalement le rôle d'intermédiaires entre les commerçants et les éventuels acheteurs. Ils s'activent dans la fraude, cherchant à déjouer la vigilance des douaniers, dont ils suivent les mouvements.

Un effort d'encadrement est entrepris à leur endroit, c'est le comité du marché qui en a la charge. Mais à quel prix. En majorité jeunes, ils ont en outre à 65 % fait des études secondaires, à 30 % des études primaires et à 2,5 % des études supérieures. Les recettes journalières s'élèvent à 10 000 F CFA pour les uns, notamment ceux de Yoro, à condition que les baleinières

arrivent régulièrement, à 3000 F voire 5000 F pour les autres, ceux du Beach. En raison de la précarité de leurs activités et surtout du caractère très aléatoire des recettes, les porteurs ont organisé une tontine (forme de cagnotte collective) journalière ou hebdomadaire dont le montant varie entre 1000 F et 2000 F cfa et regroupe de 5 à 10 individus.

2.2.3. Les revendeuses

Il s'agit de marchandes qui évoluent dans les différents marchés de l'agglomération. Elles considèrent Yoro et le Beach comme des lieux privilégiés d'approvisionnement, étant donné les prix qui y sont pratiqués. Elles se répartissent les produits suivants : poulets congelés, tripes, côtes, haricots, tomates, farine de manioc, poisson d'eau douce, huile de palme, biscuits, etc. On peut ajouter à ces divers groupes de distribution ainsi créés, celui des vendeuses de pains de manioc fabriqués le long du couloir.

2.2.4. Les transporteurs

Il s'agit du transport intra-muros. Se livrent à cette activité ceux qui disposent d'un véhicule à quatre roues ou d'un pousse-pousse. Les véhicules transportant les cossettes de manioc sont pratiquement des épaves. Ils desservent les longues distances tandis que les pousse-pousseurs ont un rayon d'action très réduit. Les pousse-pousseurs affirment gagner par jour de 2000 à 25 000 F cfa, mais ils ne sont tenus de verser aux propriétaires des engins qu'une somme forfaitaire et journalière de 1000F. Cent trois pousse-pousseurs permanents sont ainsi répartis à Yoro et au Beach. D'origine surtout zaïroise, ils sont jeunes et moyennement scolarisés. Desservant des clientes dont ils connaissent les adresses respectives, les camionneurs enregistrent des recettes de 10 000 à 40 000 F cfa par jour, selon, bien sûr, le rythme d'arrivée des baleinières.

2.2.5. Les vendeurs et vendeuses des mets cuisinés et autres produits

L'activité commerciale précédemment décrite s'organise autour du port de Yoro et du Beach Fima, toute la journée durant. A sa faveur, se déploient toutes sortes d'étals où sont vendus : beignets, pains, rafraîchissements, cigarettes. Les restaurants y ont acquis droit de cité en servant les mets les plus variés. Certains de ces restaurants ont du reste accompagné les entreprises au gré de leur pérégrinations à travers les différents chantiers de la capitale. Les vendeurs de sacs se sont installés à l'entrée du port afin de permettre aux commerçants de s'approvisionner sur place. Il s'agit de sacs en fibres pour le transport de cossettes de manioc et de sachets de protection du manioc roui contre l'humidité. C'est la spécialité des femmes.

Enfin, on note la présence des mécaniciens. Ils assurent l'entretien et la réparation des moteurs hors-bord. Certains se livrent en même temps à la vente de lubrifiants et de pièces détachées.

Tous ces petits métiers permettent à l'esprit d'initiative de s'exprimer. Grâce à eux, les individus évoluent et développent en même temps leur personnalité. Ils se reconnaissent dans un travail. Peut-être apportent-ils à nos sociétés urbaines une souplesse dont elles ont un besoin vital. La fermeture des frontières jette leurs artisans dans la rue, créant un déséquilibre social, source inévitable de tensions. Leur présence perpétue l'économie populaire urbaine spontanée. Aux yeux de la population brazzavilloise, le ravitaillement en produits vivriers venant du Zaïre équivaut à garantir une alimentation moins chère. Rien d'étonnant que ces produits concurrencent sérieusement ceux vendus par les entreprises locales. Au delà de la complémentarité inter-régionale, le marché ainsi créé rencontre deux atouts majeurs : la dévaluation du zaïre monnaie et la faiblesse de la production locale. Hormis ces conditions du reste appelées à changer, quel pourrait être son avenir, dans le cadre d'une union économique ?

Tableau 1 : FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE DU ZAIRE PAR RAPPORT AU FRANC CFA AU MARCHE PARALLELE DE BRAZZAVILLE

Années	Taux de change du CFA par rapport à 1 Zaïre
1967	375 CFA
1969	-
1971	-
1973	50 CFA
1975	45 CFA
1977	35 CFA
1979	30 CFA
1981	25 CFA
1983	13 CFA
1984	11 CFA
1986	6 CFA

Tableau 2 : COMPOSITION PAR AGE ET SEXE DES COMMERCANTS (%)

Age	Hommes	Femmes
< 20 ans	10	-
20 - 24	24,5	4,5
25 - 29	20,9	7,2
30 - 34	9,1	4,5
35 - 39	5,4	5,4
40 - 44	0,9	2,7
45 et +	2,7	1,8
Total	73,5	26,1

Tableau 3 : REPARTITION DES EFFECTIFS SELON LES ANNEES DE DEMARRAGE DES ACTIVITES

Années	Effectifs	Pourcentage
Avant 1964	1	1
1964 - 1967	2	2
1968 - 1971	4	4
1972 - 1975	7	6
1976 - 1979	22	20
1980 - 1983	74	67
Total	110	100

BIBLIOGRAPHIE

BOUBOUTOU, H., "La frontière Congo - Zaïre dans le Niari oriental", Brazzaville, Université Marien N'Gouabi, s.d.

CABANNES, Y. et MORICE, A., "Les petits métiers urbains : régulation ou laisser faire", Dossier ACP - CEE, septembre-octobre 1985.

KONGO, M., Petits métiers et commerce de l'artisanat à Brazzaville, Thèse de 3e cycle, Bordeaux, 1975.

MILTON SANTOS, "L'économie des pays sous-développés", Cahiers d'Outre-Mer, 94, avril-juin 1971.

POLANYI et PIRENNE cités par BERRY, B.J.L., dans Géographie des marchés et du commerce de détail, Paris, A.Colin, 1971.

VENNETIER, P., Les villes d'Afrique tropicale, Paris, Masson, 1976 ; et L'approvisionnement des villes dans les pays d'Afrique francophone, Paris, SEDES, 1972.

L'ACTIVITE DES ETRANGERS A BRAZZAVILLE

Jean-Claude BOUNGOU

Avant tout propos, je tiens à faire remarquer que les données qui font l'objet de la présente communication sont issues du sondage au 1/5 des questionnaires du dernier recensement général de la population et de l'habitat de 1984. Ce sont des données extrapolées dont il ne sera pas étonnant de constater qu'elles sont des sous-estimations, ou des sur-estimations des représentants de telle nationalité ou de telle autre.

L'importance de cette communication ne se situe pas dans l'exactitude des données, toutefois des compléments d'informations seront toujours les bienvenus en attendant la publication des résultats définitifs issus du dépouillement informatique de tous les questionnaires.

Si l'on compare la situation actuelle à celle de 1974, on constate que la population de Brazzaville a connu une augmentation appréciable. De 297 183 habitants en 1974, elle est passée à 596 200 en 1984, soit le double. Cet accroissement s'est produit à un rythme annuel de 6,64 %. On dénombre dans cette population un nombre asez important d'étrangers originaires de presque tous les continents. Ce phénomène est un mécanisme qui se rencontre dans presque toutes les grandes villes aussi bien d'Afrique que du reste du monde. La population étrangère est de 30 472 personnes dont 15 288 hommes et 15 184 femmes. En 10 ans, elle est passée de 16 754 à 30 472 personnes, soit un taux d'accroissement annuel de 5,68 %. Elle représente 5,11 % de l'ensemble de la population brazzavilloise.

1. STRUCTURE DE LA POPULATION ETRANGERE

Comparés aux nationaux, la structure de la population des étrangers par âge n'est pas jeune. En effet, les effectifs des non-congolais se concentrent dans le groupe d'âge 20-60 ans dans une proportion de 58,86 %, alors que, les moins de 20 ans ne représentent que 34,79%, et les plus de 60 ans représentent 6,35%.

L'effectif des hommes, comme le montrent les chiffres mentionnés plus haut, diffère peu de celui des femmes. Le rapport de masculinité des étrangers de Brazzaville de 100,86 est très

proche de l'équilibre alors qu'il est de 98,02 pour les nationaux. Cette tendance ne reflète pas les disparités qui existent à l'intérieur de chaque nationalité. Ainsi le rapport de masculinité est de :

- 98,4 pour les Africains ;
- 87,6 pour les Européens ;
- 175,6 pour les autres nationalités.

Parmi les étrangers à Brazzaville, on note la forte présence d'Africains avec 26 216 personnes soit 86,03 % de l'ensemble des étrangers, dont 48,49 % de Zaïrois (plus importante colonie africaine). Viennent ensuite les Européens (2416 personnes, soit 7,93 % dont 5,33 % de Français).

Il est cependant important d'examiner, à travers certaines données, les activités que les étrangers exercent à Brazzaville.

2. SITUATION INDIVIDUELLE DANS L'ACTIVITE

Le tableau 1 nous montre la situation individuelle des résidents de Brazzaville, selon la nationalité et le sexe.

D'après ce tableau, les inactifs sont de l'ordre de 228.472 personnes dont 218.680 Congolais et 9.792 étrangers. Compte tenu de la forte composante d'Africains dans la population étrangère, ceux-ci constituent 94,2 % des inactifs étrangers. Cette situation prévaut chez les femmes africaines (73,9 %). Les élèves et étudiants représentent 0,8 % des personnes inactives dans la population étrangère. On dénombre 168.320 personnes actives à Brazzaville dont 6,7 % d'étrangers, et 93,3 % de Congolais. Les actifs occupés sont au nombre de 135.072 personnes. La proportion des actifs étrangers occupés est de l'ordre de 7,6 % . En revanche, ils ont un taux d'occupation élevé (91,1 %) par rapport à celui des Congolais (78,5 %). Les taux respectifs de chômage sont 20,5 % pour les Congolais et 8,9 % pour les étrangers.

De faibles disparités existent dans l'activité économique selon le sexe. La proportion des femmes actives à Brazzaville est de 34,6 % . Les taux d'occupation sont respectivement de 79,5 % pour les femmes et 80,6 % pour la population masculine.

Selon la nationalité et le sexe, les taux d'occupation et de chômage sont présentés dans le tableau 2.

Chez les Européens et parmi les autres nationalités, la totalité des hommes actifs sont occcupés. Les taux d'occupation sont de 100 % dans ces groupes. Les taux d'occupation des hommes dans la population étrangère sont plus élevés que ceux des femmes, tandis qu'ils sont équilibrés pour les Congolais.

3. POPULATION OCCUPEE PAR GROUPE DE PROFESSIONS

Examinons les groupes de professions de la population active occupée de Brazzaville à l'aide du tableau 3.

Il ressort de ce tableau que les professions qui occupent le plus de Brazzavillois sont celles du groupe 7, 8, 9, "ouvriers et manoeuvres non agricoles et conducteurs d'engins de transport" avec 28,81 % des effectifs. Vient ensuite le groupe 4 "personnel des professions commerciales et vendeur" avec 23,92 %. Le groupe 1 "personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilés" occupe 15,88 % de Brazzavillois actifs occupés, tandis que le groupe 3 "personnel administratif et assimilé" en occupe 13,76 % .

Pour le cas spécifique de la population étrangère, la structure par groupe de profession fait apparaître une forte concentration des actifs occupés dans le groupe "personnel commercial et vendeur". En effet 35,62 % des étrangers actifs y exercent, dont 35,07 % d'Africains (surtout les Zaïrois 14,58 %, et les ressortissants d'Afrique de l'Ouest 10,95 %).

Le groupe "ouvriers non agricoles, conducteurs d'engins de transport" occupe 31,88 % d'étrangers actifs dont 25,35 % de Zaïrois. Cette domination des Zaïrois est la conséquence du manque d'intérêt des Congolais dans les activités qu'ils considèrent pénibles et moins rémunératrices. Il faut aussi dire que la main-d'oeuvre congolaise est quasi inexistante et ne peut, satisfaire la demande concernant les activités requérant de faibles compétences.

Les proportions des Européens et autres dans les différents groupes de professions sont assez faibles. Les groupes dans lesquels on observe la présence des Européens sont le groupe "personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilés" (3,80 % d'Européens actifs occupés, dont 2,57 % constitués de Français) ; le groupe "personnnel administratif et travailleurs assimilés" (0,94 % dont 0,82 % de Français). Cette faible présence d'Européens pourrait s'expliquer par le fait que leur présence au Congo est subordonnée aux accords bilatéraux de coopération existant entre leur pays et le Congo.

La grande majorité de femmes actives se concentre dans le groupe "personnel commercial et vendeur", aussi bien pour les Congolaises que pour les non Congolaises.

A ce groupe, s'ajoute le groupe "agriculteurs, éleveurs, chasseurs" où les femmes dominent légèrement. Mais, compte tenu de certaines réalités (les problèmes fonciers), ce sont les Congolaises qui dominent.

4. LA SITUATION PROFESSIONNELLE

Le salariat domine à Brazzaville aussi bien pour les Congolais que pour les étrangers, avec une proportion de 57.61 %.

Parmi les étrangers occupés, 47,16 % sont des salariés en raison de la prédominance des effectifs dans les groupes de professions liés au salariat. Cependant, il faut souligner que les Africains sont dans la plupart des cas, travailleurs indépendants ; ce phénomène est illustré par la concentration dans les groupes de professions "personnel commercial et vendeur" et "ouvriers et manoeuvres non agricoles...". Cette indépendance dans le travail explique le dynamisme économique des ressortissants africains à Brazzaville. Dans les autres situations le nombre d'apprentis est relativement important avec 4.69 % de Brazzavillois actifs occupés. Les étrangers apprentis représentent 0.14 % de l'ensemble d'entre-eux. Il est à noter que seuls les ressortissants africains en font partie. Les étrangers sont également représentés dans la situation d'employeurs à 0,56% . Il s'agit là de ceux qui investissent dans le secteur productif national.

5. BRANCHES D'ACTIVITE

Les étrangers occupés se répartissent principalement entre les secteurs :

- "commerce de gros et de détail : hôtels, bars...": leur proportion est de 40,22 %;
- "production de services destinés à la collectivité, services sociaux et de services personnels", avec une proportion de 22,60 % ;
- "bâtiments et travaux publics" occupent 11,15 % d'étrangers ;
- "les industries manufacturières" en occupent 9,74 % .

L'activité des étrangers dans les autres branches d'activité économique est faible. Les femmes interviennent surtout dans la branche "commerce de gros et de détails, restaurants et hôtels" ainsi que dans celle de "production de services destinés à la collectivité : services personnels". Elles représentent respectivement 11,85 %, dont 11,61 % d'Africaines, et 6,39 % d'étrangères, dont 3,74 % d'Européennes (particulièrement les Françaises 2,18 %).

Si l'on regroupe les branches par secteur d'activité, il se dégage que les activités des étrangers à Brazzaville sont localisées dans le secteur tertiaire. En effet, 72.17 % d'étrangers exercent dans le tertiaire.

Tableau 1 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE SELON LA SITUATION INDIVIDUELLE PAR SEXE ET PAR NATIONALITE

Situation individuelle	Actifs occupés		Actifs au chômage		Inactifs		Non déclarés		Ensemble	
Nationalités	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Congolais	80 584	44 224	20 872	11 376	85 608	130 072	4 601	5 592	191 224	194 264
Africains	7 344	1 608	440	456	1 984	7 240	304	752	10 072	10 056
Européens	696	472	-	88	104	352	24	8	824	920
Autres nationalités	56	56	-	16	40	72	560	408	648	504
Total	88 688	46 368	21 312	11 936	87 728	140 736	5 048	6 760	202 776	205 816

Tableau 2 : TAUX D'OCCUPATION ET DE CHOMAGE PAR NATIONALITE ET PAR SEXE (en pourcentage)

Nationalité	Taux d'occupation			Taux de chômage		
	hommes	femmes	ensemble	hommes	femmes	ensemble
Congolais	79,4	79.5	79,5	20,6	20.5	20,5
Africains	94.4	77.9	90.9	5,6	22,1	9.1
Européens	100,0	84,3	93,0	-	15,7	7,0
Autres	100.0	77,8	87.5	-	22,2	12.5

Tableau 3 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE PAR SEXE SELON LE GROUPE DE PROFESSION ET LA NATIONALITE (en pourcentages)

Nationalités	sexe	Groupes de professions									
		0	1	2	3	4	5	6	7/8/9	ND	Ensemble
Congolais	M	5,57	9,31	0,53	9,16	4,07	4,39	1.55	24,53	0,54	59.66
	F	0,51	5,47	0.03	4,26	17,14	1,44	1,75	1,86	0,29	32,74
	T	6,08	14,78	0,56	13,42	21,21	5.83	3,30	26,39	0,83	92,40
Africains	M	0,07	0,39	0,02	0,17	1,82	0,57	0,05	2,32	0,0	5.44
	F	-	0,08	-	0,03	0,85	0,15	0,02	0,05	0,03	1,19
	T	0,07	0,46	0,02	0,20	2,67	0,72	0,07	2,37	0,05	6,63
Européens	M	0,01	0,36	0,04	0,06	0,01	-	-	0,03	-	0,52
	F	0,01	0,24	-	0,05	0.01	-	-	0,01	-	0,34
	T	0,02	0,60	0,04	0,11	0,02	-	-	0.04	-	0,86
Autres Nationalités	M	0,01	0,01	-	-	0,01	0,01	-	0,01	-	0.04
	F	-	0,02	-	0,01	0,01	-	-	-	-	0,04
	T	0.01	0,03	-	0.01	0,02	0,01	-	0.01	-	0,08
Total	M	5,65	10.06	0.59	9,39	5,92	4,98	1,60	26.90	0.56	65,66
	F	0,53	5,82	0,03	4,37	18,00	1,59	1,76	1,91	0,32	34,34
	T	6,18	15,88	0.62	13,76	23,92	6,57	3,36	28.81	0,88	100,00

LES PROBLEMES DE SURVIE EN MILIEU URBAIN CONGOLAIS

Jean-Pierre POATY

Permanence du P.C.T.

Dans un contexte d'économie marchande dominante et généralisée, l'existence d'une forte proportion de "sans-emploi", estimée, dans les villes du Congo, de 11 % à 15 % de la population active potentielle, constitue un défi à la logique économique moderne. Pour lever la contradiction, les sociologues, les géographes et historiens qui se sont penchés sur la question dès les années 50, ont évoqué une série de "solutions de fortune" qui renvoient toutes à des particularités sociologiques comme l'entraide, l'agriculture urbaine et périurbaine, la solidarité élargie, la redistribution de la charge familiale, le parasitisme, les petits métiers urbains, etc.

Il est dommage que les travaux consacrés à cette question se soient limités à l'identification simple des "solutions". Les analyses systématiques de chacune sont rares, comme si les chercheurs et les hommes politiques (qui reconnaissent à ces phénomènes l'importante fonction de "soupapes de sécurité" pour le pouvoir) étaient d'accord pour se contenter de les désigner. Tout le monde semble rassuré de ce "flou" sociologique qui renferme une gamme de "solutions" non hiérarchisées et peu différenciées.

Les études sur l'emploi ont toujours considéré les activités informelles ou non modernes comme un phénomène résiduel ou une aberration (défaut) provisoire d'un système cohérent, alors que depuis près de 60 ans d'urbanisation, les sans-emploi et les "indépendants" regroupent près de 40 à 50 % de la population active potentielle. Cependant l'enquête statistique de 1982 sur l'emploi menée par le CNSEE et l'étude actuelle de la Banque Mondiale sur l'emploi prennent en compte ces secteurs et ont, de ce fait, offert l'occasion de regarder de plus près les contenus des acitivités informelles ainsi que les problèmes de survie des "sans-emploi".

C'est dans ce cadre qu'une enquête sociologique rapide et de petite dimension a été réalisée pour mieux éclairer les notions de chômage, sous-emploi et sans-emploi. Nous ne prétendons pas avoir répondu à toutes les questions soulevées. Ce sont seulement quelques résultats inattendus qui nous ont poussé à présenter un tel axe de recherche.

La position du problème se résume à une meilleure connaissance des solutions ou des expédients utilisés par les actifs qui se déclarent sans-emploi en milieu urbain, ainsi que par les salariés et les "indépendants".

Les hypothèses concernent l'interrogation des "solutions" déjà évoquées, à savoir : l'entraide familiale, le parasitisme, les petits métiers urbains. Nous y avons ajouté l'examen du niveau de contribution de l'épouse ou de tout autre actif du ménage ainsi que celui des investissements et des résultats financiers des activités informelles. L'hypothèse centrale est de considérer le ménage et la famille traditionnelle comme unité d'observation. Les activités du chef de ménage seul ne suffisent pas à rendre compte des multiples interventions possibles. Dans ces conditions, l'emploi n'est pas forcément un problème individuel.

L'échantillon prend en compte 90 chefs de ménage répartis dans les deux villes principales (Brazzaville et Pointe-Noire) et répondant aux critères suivants :

- près de 1/3 au moins, dans les trois principaux groupes d'âge (moins de 30 ans, 30 à 40 ans, 41 ans et plus)
- près de 2/3 d'analphabètes et personnes scolarisées jusqu'au primaire ;
- des ménages de dimensions variables, avec un accent sur les ménages de grande taille ;
- au moins 1/3 d'actifs se déclarent sans emploi; 50 % de non salariés et quelques salariés ayant au moins une activité secondaire.

Chaque enquêteur (souvent des universitaires) devait approcher la population-cible dans les quartiers, avec l'aide un questionnaire qui prenait en compte des informations sur le ménage, le budget, les dépenses, les aides éventuelles, les revenus, le fonctionnement détaillé de l'activité informelle principale.

L'échantillon ventilé selon l'âge, la taille du ménage, l'activité et les revenus déclarés se présente comme suit :

Tableau 1 : POPULATION ENQUETEE SELON LES GROUPES D'AGE

	Localités		
Groupe d'âge	Brazzaville	Pointe-Noire	Total
18 - 30 ans	13	8	21
31 - 40 ans	18	28	46
41 - 50 ans	8	13	21
51 et plus	1	1	2
Total	40	50	90

Tableau 2 : POPULATION ENQUETEE SELON LA TAILLE DU MENAGE

	Taille					
Localités	1	2- 4	5 - 6	7 -10	11-15	Total
Brazzaville	6	5	13	8	8	40
Pointe-Noire	1	10	15	19	5	50
Total	7	15	28	27	13	90

Tableau 3 : POPULATION ENQUETEE SELON L'ACTIVITE PRINCIPALE DECLAREE

	Localités		
	Brazzaville	Pointe-Noire	Total
Sans emploi	12	19	31
Commerce	5	7	12
Artisanat - bâtiment	4	2	6
Services	10	13	23
Salariés	9	9	18
Total	40	50	90

Tableau 4 : POPULATION ENQUETEE SELON LES REVENUS DU CHEF DE MENAGE DANS L'ACTIVITE DECLAREE PRINCIPALE

	Revenu du chef de ménage (en milliers de F.cfa)					
Localités	Sans	4 - 30	31-90	91-150	› 150	Total
Brazzaville	7	4	16	7	6	40
Pointe-Noire	7	9	19	1	4	50
Total	14	23	35	8	10	90

Tableau 5 : POPULATION ENQUETEE SELON LES REVENUS TOTAUX DE TOUS LES ACTIFS DU MENAGE

	Revenu du chef de ménage (en milliers de F.cfa)					
Localités	Sans	1-30	31 - 90	90-150	+ 150	Total
Brazzaville	3	5	14	5	13	40
Pointe-Noire	3	12	26	3	6	50
Total	6	17	40	18	19	90

1. LES RESULTATS STATISTIQUES

Les multiples croisements statistiques ont permis de suivre comment chaque variable (âge, taille de ménage, activité, niveau d'instruction, revenus) agit comme atout ou contrainte pour la survie en milieu urbain.

A première vue, l'âge ne constitue pas un facteur déterminant dans la résolution des problèmes de survie. Et pourtant, hormis le fait que le meilleur niveau d'instruction des moins de 30 ans ne leur garantit pas l'accès à un emploi salarié et que les aides en nature ou en argent et les contributions de l'épouse ne touchent qu'une poignée d'entre eux, les chefs de ménage jeunes sont épargnés de la charge d'une grande famille. Ils parviennent à se placer aussi bien que les adultes dans les tranches de revenus élevés. De plus, ils bénéficient en majorité (soit 2/3) de la gratuité du logement offert par un parent, qui contribue à leur assurer de meilleures chances de survie.

L'enquête confirme qu'un niveau d'instruction élevé permet d'accéder à un emploi salarié et confère la garantie d'un revenu élevé. Les ménages dont le chef a un niveau d'instruction élevé ont non seulement des hauts revenus mais bénéficient, en plus, de cellules familiales de dimension moyenne et de compléments de revenus octroyés par les parents ou l'épouse. Par contre, les analphabètes ont des possibilités bien moindres et 50 % d'entre eux seulement ont plus d'un actif occupé dans le ménage, 7 ménages d'analphabètes sur 16 ont des familles de plus de 7 personnes soit plus que les ménages dont les chefs ont un niveau d'instruction élevé ; ces analphabètes se situent en majorité dans le groupe des revenus nuls ou faibles et ne bénéficient pas plus que les autres de l'aide des parents et de celle de l'épouse. Heureusement, 11 sur 16 sont propriétaires de leur logement, ce qui indique qu'être citadin et propriétaire de son logement est déjà une garantie de meilleures chances de survie.

En ce qui concerne la taille des ménages (qui devrait constituer une contrainte majeure à la survie pour les grandes familles), on constate que tous les groupes professionnels enregistrent des proportions quasi-identiques de familles de grande taille (7 personnes et plus) : 50 % chez les salariés, 44 % chez les non salariés ou les "indépendants" et 42 % chez les sans-emploi. Ce groupe de grands ménages ne bénéficie pas d'un plus grand nombre d'actifs occupés dans le ménage ni d'une proportion plus grande de chefs de ménage exerçant une activité secondaire. L'accès souvent limité à l'aide des parents et aux contributions de l'épouse n'est pas le privilège de leur seul groupe. Par contre, près de 50 % de ces ménages de grande taille enregistrent des revenus de plus de 50.000 F cfa/mois contre près de 40 % pour les ménages de taille moyenne et de petite taille. Ce niveau élevé de revenu est dû aux fortes participations des épouses. Ces participations sont en effet d'autant plus importantes que la famille est plus grande et les revenus du chef de ménage plus faibles.

L'accès à un emploi stable (salarié ou non) donne des meilleures chances de survie. Cependant les salariés sont nettement au dessus du lot. Ils concentrent les plus hauts revenus, parviennent plus facilement que les autres à exercer une activité secondaire, ont plus d'actifs occupés dans le ménage et bénéficient de plus de contributions de la part des épouses. Par contre, les sans-emploi et une bonne partie de non salariés sont obligés de multiplier les sources de revenus apportées par les parents, l'épouse, les activités secondaires. Mais malgré l'intervention capitale de l'épouse, qui a permis de réduire de 20 à 8 le nombre de ménages dont le solde revenus/dépenses alimentaires est négatif, il subsiste un nombre important de ménages qui vivent au bord de la misère.

Tous ces facteurs agissent de manière concomittante sur différentes situations individuelles ou familiales. L'approche statistique ne nous permet de croiser que deux facteurs ou trois au maximum. Il n'est pas possible, dans ces conditions, de suivre l'impact combiné de tous. C'est l'examen des cas individuels qui devrait nous permettre de "lever la contradiction" relative à la survie d'une famille en ville sans revenu ou sans activité.

L'approche complémentaire cas par cas révèle qu'il n'y a pas, à proprement parler, de ménages sans emploi et sans ressources. Il y a plutôt des ressources personnelles instables et la garantie de bénéficier d'un contexte sociologique favorable (interventions des parents et de l'épouse, relations nées de la vie urbaine, statut dans le logement). Il suffit pour un individu d'avoir un petit métier utile aux citadins pour que les voisins du quartier ou d'autres amis fassent appel à lui. Le soutien des parents n'est pas une chose sûre ni de longue durée, par contre, l'aide de l'épouse est la meilleurs garantie. C'est la responsabilité traditionnelle de la femme africaine (épouse, mère et productrice) qui joue encore de manière privilégiée. Les hommes interrogés ont dû sous-estimer sa contribution. Sur les 11 cas analysés, 7 bénéficient du soutien constant de leur épouse, les autres vivent chez les parents avec un ménage réduit ou parviennent tant bien que mal à utiliser l'aide des parents, des amis et les petits travaux épisodiques qu'offre la ville.

Plusieurs chefs de ménages ont tout juste de quoi nourrir leur famille et cherchent désespérement un emploi salarié. Ceux qui exercent un petit métier peu rémunérateur se déclarent sans emploi. Les anciens salariés ou militaires, mis au chômage de manière précoce mais bénéficiant de revenus mensuels de l'ordre de 50 000 à 100 000 F cfa, continuent à se déclarer chômeurs ou sans-emploi. Même les salariés ayant des revenus élevés ont tendance à multiplier les sources de revenus par d'autres activités lucratives. Ils mettent l'accent sur ces activités et envisagent de les faire fructifier davantage.

2. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES INFORMELLES

Le secteur informel urbain reste le lot des ménages les plus démunis. Les investissements sont faibles, les frais de fonctionnement et le personnel réduits au strict nécessaire . La tendance générale est à utiliser un personnel sous-payé ou gratuit. Les bénéfices sont également faibles et l' on peut en conclure qu'il s'agit d'activités de subsistance et d'appoint aux dépenses du ménage. Pour quelques uns, le marché urbain offre encore des possibilités de rentabilisation de certaines activités. Les créneaux ne sont pas nombreux et les bénéfices importants requièrent des investissements importants.

3. EN GUISE DE CONCLUSION

L'approche quantitative nous a permis:

- de confirmer que les chefs de ménage de moins 30 ans sont en grande partie, pris en charge directement par les parents lorsqu'ils n'ont pas un emploi salarié très rémunérateur. Cette prise en charge prend les formes de l'hébergement, de l'alimentation de toute la famille de l'assisté. Il lui est seulement demandé de participer aux dépenses relatives à l'alimentation et de s'occuper des dépenses liées à la santé et à la scolarisation de ses enfants.

- de donner un contenu plus précis à ce que l'on entend par aide des parents. Celle-ci se manifeste :
  . dans la redistribution de la charge familiale, c'est-à-dire la prise en charge d' un ou deux enfants de parents démunis (près de la moitié de nos enquêtés ont 1 à 2 dépendants dans leur ménage) ;
  . dans la mise à disposition d'un logement gratuit pour les ménages défavorisés ou cadets;
  . parfois dans l'assistance directe sous forme de dons en nature ou en argent pour les jeunes.

- d'indiquer que les solutions évoquées ci-dessus sont provisoires. Par contre, il apparaît clairement que tout chef de ménage quel que soit son âge, sait, à la rigueur, "bricoler" et utiliser toutes les possibilités d'activités rémunératrices qu'offre la ville. Il n'y a pas de "sans-emploi pur" mais beaucoup de "sous-employés".

- Elle indique également la place importante qu'occupe la participation de l'épouse dans la recherche de solution pour la survie du ménage.

L'approche qualitative, cas par cas, confirme le rôle stratégique de l'épouse dans la survie du ménage. Les chefs de ménage enquêtés ont certainement sous-estimé cette contribution, au moins dans les ménages les moins favorisés. Il semble que pour cette dernière catégorie l'acitivité d'appoint de l'épouse se transforme souvent en activité principale du ménage. Cette approche a également précisé le contenu de l'aide des parents, et offert de précieuses indications sur l'activité ou l'occupation des chefs de ménage. Le "sans-emploi pur" est difficile à saisir. Nous l'avons constaté sur le terrain lors du montage de l'échantillon. Par contre, les "sous-employés" se sont empressés de déclarer qu'ils étaient "chômeurs", sans-emploi et qu'ils cherchent désespérément un travail salarié. Cette dernière assertion remet en cause toutes les classifications que nous aurions élaborées pour l'approche quantitative. En fait, il n'y a

pas de sans-emploi et la frontière entre les sous-employés de l'informel et des emplois stables de l'informel est difficile à tracer.

Le mode de fonctionnement des activités informelles démontre que pour les 2/3 des actifs occupés dans ce secteur, il s'agit de pis-aller. Ce secteur occupe beaucoup de personnes mais n'offre pas d'emplois stables et rémunérateurs. Par contre, il semble qu'il y ait des créneaux intéressants pour quelques métiers dans le transport, le commerce, la restauration et les services de réparation.

Les derniers éléments recueillis sur les représentations que la population enquêtée se fait des activités en général confirment la prédominance du salariat comme forme privilégiée d'occupation. Cependant, même chez les salariés, on remarque un changement d'attitude (certainement récent) car ils reconnaissent que s'installer à son propre compte, faire du commerce ou avoir un petit métier en ville est très intéressant. Il y a un intérêt de plus en plus prononcé pour l'informel. Mais on a l'impression que les citadins n'en connaissent pas les exigences et les avantages multiples. Les mass-média, les politiques nationales en matière de formation, de services, de financement ou d'appui technique ne font rien en faveur de ce secteur dont on feint d'ignorer le rôle important sur le marché du travail.

Cette enquête de petite dimension aura permis d'indiquer quelques axes de recherche, notamment :

- sur la redistribution de la charge familiale en milieu urbain ;
- sur la place de la femme dans la survie d'un ménage urbain ;
- sur le statut du logement dans la survie en milieu urbain;
- sur les formes dominantes d'aide familiale (par la redistribution des enfants et l'accès au logement) ;
- sur le peu de poids à accorder au secteur informel dans la résolution des problèmes d'emploi ;
- sur les notions d'emploi, de sous-emploi ,de sans-emploi et de chômage en milieu urbain.

Dans ce dernier cas, selon les réponses des personnes interrogées, le taux de chômage pourrait passer de 4 % à 15 ou 20%. Aussi les contenus des activités exercées devraient-ils retenir l'attention des chercheurs.

Une enquête de grande dimension sur ce thème et des monographies sur les différents thèmes évoqués nous permettraient de mieux cerner les contours du problème de la survie en milieu urbain.

Tableau 6 : POPULATION ENQUETEE SELON LES REVENUS ET LA FREQUENCE DE L'AIDE DES PARENTS (BZV=Brazzaville, PN=Pointe-Noire)

Revenus en milliers de F.cfa	Aide								
	Jamais		Parfois		Souvent		Ensemble		
	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	Total
Sans	1	4	2	2	4	1	7	7	14
1 - 30	2	5	-	10	2	4	4	19	23
31 - 50	5	6	1	2	1	-	7	8	15
51 - 90	6	9	2	1	1	1	9	11	20
91 - 120	2	-	1	1	-	-	3	1	4
121 et +	9	3	1	1	0	-	10	4	14
Total	25	27	7	17	8	6	40	50	90
BZV + PN	52		24		14		90		

Tableau 7 : POPULATION ENQUETEE SELON LES REVENUS ET LE NOMBRE D'ACTIFS

Revenus en milliers de F.cfa	Nombre d'actifs										
	0		1		2		3 et +		Ensemble		
	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	Total
Sans	1	-	3	3	3	4	-	-	7	7	14
1 - 30	-	-	2	9	1	10	1	-	4	19	23
31 - 50	-	-	3	5	1	2	3	1	7	8	15
51 - 90	-	-	3	9	6	2	-	-	9	11	20
91 - 120	-	-	2	1	1	-	-	-	3	1	4
121 - et+	-	-	3	3	5	1	2	-	10	4	14
Total	1	-	16	30	17	19	6	1	40	50	90
BZV + PN	1		46		36		7		90		

Tableau 8 : POPULATION ENQUETEE SELON LES REVENUS ET LA CONTRIBUTION DU CONJOINT

Revenus en milliers de F.cfa	Contribution du conjoint						
	Oui		Non		Ensemble		
	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	Total
Sans	2	5	5	2	7	7	14
1 - 30	1	13	3	6	4	19	23
31 - 50	1	4	6	4	7	8	15
51 - 90	6	3	3	8	9	11	20
91 - 120	1	1	2	-	3	1	4
121 et +	5	1	5	3	10	4	14
Total	16	27	24	23	40	50	90
BZV + PN	43		47		90		

Tableau 9 : POPULATION ENQUETEE SELON LES REVENUS DU CHEF DE MENAGE ET LE NIVEAU DE CONTRIBUTION DU CONJOINT

Revenu total en milliers de F. cfa	Niveau de contribution du conjoint											
	- 10		11 - 30		31 - 50		51 et +		Ensemble			
	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	Total	
Sans	-	1	1	3	-	5	1	-	2	5	7	
1 - 30	-	4	1	5	-	1	-	-	1	14	15	
31 - 50	1	1	-	1	-	1	-	-	1	3	4	
51 - 90	2	2	4	-	-	1	-	-	6	3	9	
91 - 120	-	-	1	-	-	1	-	-	1	1	2	
121 - 200	1	1	1	-	1	-	-	-	3	1	4	
200 et +	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	
Total	4	9	8	9	1	9	2	-	15	27	42	
Total BZV+PN	13		17		10		2		42			

Tableau 10 : EVOLUTION DES REVENUS DU MENAGE SELON LES REVENUS DE L'ACTIVITE DU CHEF, SELON LES REVENUS DE TOUTES LES ACTIVITES DU CHEF ET SELON TOUTES LES ACTIVITES DE TOUS LES ACTIFS DU MENAGE

Catégorie de revenus en milliers de F. cfa	Types de revenus		
	Revenus activités principales chef de ménage	Revenus totaux chef de ménage	Revenus totaux tout le ménage
Sans	14	11	5
1 - 50	38	38	34
51 - 90	20	22	23
91 - 120	4	4	6
120 - 200	10	8	8
+ 200	4	7	14
Total	90	90	90

Tableau 11 : REVENUS TOTAUX DU CHEF DE MENAGE ET DEPENSES ALIMENTAIRES

Revenu total CM en milliers de F. cfa	Dépenses alimentaires													
	Supérieures au revenu		+ ou - égales à 100-75% du revenu		75-50% du revenu		50-25% du revenu		moins de 25% du revenu		Ensemble			
	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	Total	
Sans	6	5	-	-	-	-	-	-	-	-	6	5	11	
< 30	1	6	3	11	-	1	-	-	-	-	4	18	22	
31- 50	-	1	2	6	3	1	2	-	1	-	8	8	16	
51- 90	-	1	3	2	2	7	-	-	6	1	11	11	22	
91-120	-	-	-	-	-	1	1	1	1	-	2	2	4	
121-150	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1	2	1	3	
151et +	-	-	1	-	-	1	2	2	4	2	7	5	12	
Total	7	13	10	19	6	11	5	3	12	4	40	50	90	
Total BZV+PN	20		29		17		8		16		90			

Tableau 12 : REVENUS TOTAUX DE TOUT LE MENAGE
ET DEPENSES ALIMENTAIRES

Revenu total des ménages en milliers de F. cfa	Dépenses alimentaires			
	Dépenses > au revenu	Dépenses = au revenu	Dépenses < au revenu	Total
Sans	3	-	-	3 *
1 - 30	3	11	1	15
31 - 50	1	7	11	19
51 - 90	1	-	22	23
91 - 120	-	1	5	6
121 - 200	-	1	7	8
+ 200	-	-	14	14
Total	8	20	60	88 *

* Dépenses non déclarées pour deux chefs de ménage reconnaissant être pris en charge sur ce chapitre.

CINQUIEME PARTIE

LES CITADINS

ET

LEURS MAUX

INFLUENCE DE L'URBANISATION SUR LA REPARTITION DES MOUSTIQUES (CULEX, ANOPHELES) ET L'INTENSITE DE LA TRANSMISSION DU PALUDISME A BRAZZAVILLE

G.G.P. BITSINDOU

DGRST/ORSTOM

A Brazzaville les culicidés font partie de l'environnement. Dans la plupart des quartiers, outre le rôle de vecteurs de maladies qui leur est attribué, ils constituent une nuisance pour les habitants. On note aussi que la faune et la densité de moustiques anthropophiles ne sont pas les mêmes partout. Elles varient suivant le degré d'urbanisation et l'assainissement de la zone où l'on se trouve. Nous avons cherché à savoir quelle était l'influence de l'urbanisation sur la répartition et la densité des espèces culicidiennes rencontrées. Des captures de moustiques ont été effectuées en différents endroits de la ville.

1. METHODES

Les femelles de moustiques ont été capturées au moment de leur piqûre sur hommes. L'appât, qui est en même temps le captureur, est assis jambes nues, et capture les moustiques à l'aide d'un tube lorsque ceux-ci viennent le piquer. Ces moustiques sont collectés toutes les heures et disséqués le lendemain au laboratoire (glandes salivaires pour l'évaluation de l'indice sporozoïtique chez les anophèles, ovaires pour l'évaluation du taux de parturité des culex et des anophèles). Bien que l'efficacité de cette méthode de capture ne soit pas absolue (le rendement peut en effet varier suivant les individus), elle permet néanmoins d'apprécier l'intensité du contact homme-moustique puisque les moustiques capturés ne sont que ceux qui constituent la fraction anthropophile.

Nous avons effectué trois séries de captures dans chaque quartier. Pour chaque lieu de capture trois maisons étaient choisies. Un captureur était placé à l'intérieur de chaque maison et un autre à l'extérieur. Les captures ont été organisées à Poto-Poto, Moungali, Ouenzé, Moukondo, Mikalou et Ngangouoni entre 16 heures et 5 heures. Outre les captures de moustiques adultes (ou imagos), des larves ont été prélevées dans plusieurs points des quartiers précités. Ces larves ont été montées entre lame et lamelle et identifiées au laboratoire. L'identification

de larves est, dans beaucoup de cas, plus aisée que celle des imagos. Sur le plan parasitologique, des gouttes épaisses ont été réalisées chez quelques écoliers de Poto-Poto, Moungali, Moukondo, Mikalou et Ngangouoni.

2. RESULTATS

2.1. Captures de moustiques

Sur un total de 18 captures nous avons récolté 5963 moustiques dont :

- 5689 culex (95 % des moustiques capturés). Parmi ces culex nous avons 5687 C. quinquefasciatus (espèce prédominante et largement répandue) et 2 C. poicilipes.
- 243 anophèles (4 % des moustiques capturés). Parmi ceux-ci nous trouvons 242 A. gambiae et 1 A. funestus. La première espèce est la plus répandue. D'après des enquêtes antérieures la densité anophélienne est plus forte dans les quartiers sud de Brazzaville que dans les quartiers nord.

- 31 aedes (environ 1 % de moustiques capturés). Tous ces aedes sont des A. aegypti.

Si l'on distingue les captures faites à l'intérieur des maisons de celles faites à l'extérieur, nous trouvons :

- moustiques capturés à l'intérieur : 3001 culex, 127 anophèles et 5 aedes;
- moustiques capturés à l'extérieur : 2688 culex, 116 anophèles et 26 aedes.

En calculant les densités moyennes de moustiques capturés par homme entre 16 et 5 heures, nous trouvons :

- Mikalou

Intérieur des maisons :
- . 39 culex capturés dont 79 % de femelles pares
- . 7,9 culex par homme entre 16h et 5h
- . 8 anophèles capturés dont 62,55 % de femelles pares
- . 1,5 anophèles par homme entre 16h et 5h.

Extérieur des maisons :
- . 71 culex capturés dont 80 % de femelles pares
- . 13,7 culex par homme entre 16h et 5h
- . 15 anophèles capturés dont 66,6 % de femelles pare
- . 2,1 anophèles par homme entre 16h et 5h
- . 10 aedes capturés,
- . 1,6 aedes par homme entre 16h et 5h.

- Moukondo

Intérieur des maisons :
. 194 culex capturés dont 67,89 de femelles pares
. 42,8 culex par homme entre 16h et 5h
. 6 anophèles capturés. Densité moyenne de :
. 1,1 anophèles par homme entre 16h et 5h
Extérieur des maisons :
. 219 culex capturés dont 73 % de femelles pares
. 45,2 culex par homme entre 16h et 5h
. 1 Anophèle gambiae capturé. Densité moyenne :
. 0,1 anophèle par homme entre 16h et 5h
. 5 aedes capturés,
. 0,8 aedes par homme entre 16h et 5h.

- Moungali

Intérieur des maisons :
. 588 culex capturés, 63,7 % de femelle, pares
. 118,2 culex par homme entre 16h et 5h
. 107 anophèles capturés dont 70.7 % de femelles, pares
. 34 anophèles par homme entre 16h et 5h.
. Parmi les 106 anophèles disséqués, un était porteur de sporozoïdes : Indice sporozoïtique (I.S.) égal à 0,94 %.
Extérieur des maisons :
. 674 culex capturés dont 55,5 % de femelles pares
. 138,7 culex par homme entre 16h et 5h
. 97 anophèles capturés dont 55,7 % de femelles pares
. 30,3 anophèles par homme entre 16h et 5h.

- Ouenze

Intérieur des maisons
. 1816 culex capturés dont 70,54 de femelles pares
. 452,7 culex par homme entre 16h et 5h.
Extérieur des maisons
. 1528 culex capturés dont 73,9 de femelles pares
. 328,2 culex par home entre 16h et 5h
Il n'a pas été capturé d'anophèles dans cette zone.

- Poto-Poto

Intérieur des maisons
. 235 culex capturés.
.78,3 culex par homme entre 20h et 5h.
Extérieur des maisons
. 161 culex capturés.
. 53,6 culex par homme entre 20h et 5h.

Nous n'avons pu faire de dissection pour cette zone en raison du manque de matériel.

- Nganguouoni

Intérieur des maisons
. 27 culex capturés dont 70 % de femelles pares
. 9 culex par homme entre 20h. et 5h
. 6 anophèles capturés dont 83,3% de femelles pares 20h et 5h; deux étaient porteurs de sporozoïtes sur les 6 anophèles (I.S. = 3,33 %).
Extérieur des maisons
. 32 culex capturés dont 68,7 % de femelles pares
. 10,6 Culex par homme entre 20h et 5h.

2.2. Captures de larves

Les captures de larves ont été très fructueuses. De grandes concentrations de larves ont été observées dans les caniveaux, le long des avenues de France et des Trois Martyrs, et près des marchés (plus de 20 larves par louche, instrument utilisé pour les prélèvements).

La plupart des larves récoltées sont des Culex quinquefasciatus. En effet sur 289 larves déjà observées, 205 sont des C.quinquefasciatus, 45 des Anophèles gambiae et 39 des Aedes aegypti. Les aedes ont été trouvés dans des boites contenant de l'eau et dans les creux de bambous servant de bacs à fleurs. Les larves d'anophèles ont été trouvées sur les berges et dans les jardins maraîchers le long des cours d'eau Tsiémé, Mikalou et Moukondo.

Il est intéressant de constater que les anophèles prélevés sur les berges des cours d'eau séjournent dans des flaques d'eau qui ne sont pas en communication avec le cours du marigot. Inversement dans les ramifications des marigots où le courant est très faible, on ne trouve que des culex ; contrairement aux anophèles, les culex tolèrent une eau beaucoup plus polluée.

2.3. Gouttes épaisses

La lecture des gouttes épaisses prenant beaucoup de temps, nous ne disposons que des résultats concernant deux écoles.

- Ecole Saboukoulou I à la frontière Moungali-Ouenzé (rue Itoumbi) :
17 gouttes épaisses positives sur 102 lames
indice plasmodique : 16,66 % .

- Ecole Pierre Nzoko. (avenue de France Poto-Poto) :
11 gouttes épaisses positives sur 115 lames
indice plasmodique : 9,56 % .

3. INTERPRETATION DES RESULTATS

Les captures nous ont permis de connaître la composition de la faune anthropophile. Généralement à Brazzaville, sauf aux abords immédiats du fleuve où l'on peut trouver des Mansonia uniformis et des M. africana (Trape, 1984 b), on rencontre quotidiennement trois genres de moustiques : culex, anophèles, aedes.

Nous n'avons capturé que très peu d'Aedes aegypti. Les résultats obtenus sur ce moustique ne sont pas significatifs. Nous ne les avons mentionnés qu'à titre indicatif.

Les moustiques, à Brazzaville, piquent à l'extérieur comme à l'intérieur des maisons. Ils piquent volontiers à l'extérieur lorsque leurs hôtes y passent une partie ou la totalité de la nuit (Mouchet, 1963). On constate que dans les quartiers populaires de Brazzaville, l'activité humaine se situe beaucoup plus à l'extérieur qu'à l'intérieur des maisons entre 16 heures et 22 heures. Ces faits expliquent que le nombre moyen de moustiques capturés à l'extérieur dans cette fourchette de temps a toujours été supérieur ou égal au nombre moyen de moustiques pris à l'intérieur des maisons. Après 23 heures, le phénomène est inversé : à partir de cette heure, les gens sont le plus souvent à l'intérieur.

D'après nos observations, C. quinquefasciatus attaque dès la tombée de la nuit. Son activité s'étale sur toute la nuit. Cependant, on note comme chez A. gambiae à Djoumouna (Carnevale, 1979 ; Bitsindou, 1983) une élévation du taux d'agressivité, taux qui est toujours maximal dans la deuxième partie de la nuit.

C.quinquefasciatus est nettement prédominant dans toute la zone étudiée. Sa présence est même forte et exclusive dans les vieux quartiers que sont Poto-Poto et Ouenzé.

Contrairement à ce qui se passe à Djoumouna (zone rurale), divers phénomènes en ville se révèlent défavorables à l'implantation ou au maintien d'A. gambiae, principal vecteur du paludisme en Afrique Centrale : la densification de l'habitat, liée au vieillissement des quartiers, contribue à éliminer progressivement les derniers espaces libres pouvant servir de gîtes aux larves d'anophèles. Dans les fossés, les caniveaux et les ruisseaux qui traversent la ville, et qui ne sont pas entretenus, on trouve presque toujours des collections d'eau polluées défavorables au développement larvaire d'A. gambiae alors qu'elles sont favorables à celui de C. quinquefasciatus (Trape, 1984 a). L'abondance de ce culex est donc liée à la grande variété de ses gîtes larvaires (latrines, caniveaux, bords des ruisseaux, fossés, puisards...).

Tous ces facteurs expliquent la présence exclusive et la pullulation de C. quinquefasciatus à Poto-Poto et à Ouenzé. Dans cette zone à forte densité humaine (la plus élevée de la ville) les collections d'eau polluées sont très nombreuses.

Moungali (vers le marché des Dix francs) est une zone marécageuse. Les nombreux points d'eau, plus ou moins propres et ensoleillés, sont propices au développement des anophèles. Ce facteur explique que la poussée d'Anophèles gambiae observée à Moungali est plus importante que dans l'ensemble des quartiers nord-est de la ville.

Moukondo et Mikalou sont des quartiers peu denses, à sol sablonneux. L'eau de pluie n'y est presque pas retenue. Les densités culicidiennes recueillies dans ces deux quartiers sont faibles. Le fait que les puisards et les caniveaux soient encore peu nombreux, dans ces quartiers récents où le tissu urbain demeure encore faible, suffit à expliquer la moindre densité de C. quinquefasciatus (Trape, 1984 a). La colonisation de la zone par ce moustique se fait lentement mais sûrement. Moukondo plus ancien que Mikalou renferme beaucoup plus de Culex. Les gîtes larvaires d'A. gambiae ne se trouvent que le long des cours d'eau Mikalou et Tsiémé (seuls lieux où nous avons trouvé des larves d'anophèles). Le rayon de déplacement des moustiques en zone urbaine, est plus faible que celui observé en zone rurale (Gillies et De Meillon 1968 ; Subra, 1972 ; Trape, 1984), ce qui explique le cantonnement des imagos près de ces rivières.

Dans les quartiers sud-ouest de Brazzaville (Mfilou, Ngamaba, Massina, Ngangouoni, etc.) le cantonnement des moustiques en des points déterminés est moins marqué. Dans cette zone, d'une part, les terrains non urbanisés et les dépressions où stagnent les eaux de pluie, sont nombreux, et d'autre part, le réseau de ruisseaux et jardins riverains est dense. Tous ces facteurs expliquent que les moustiques y sont plus répandus. Les anophèles sont donc plus éparpillés qu'à Mikalou. Les dissections de glandes salivaires des anophèles montrent un indice sporozoïdique (pourcentage d'anophèles porteurs de sporozoïdes) plus élevé dans la zone sud-ouest (3,33 % à Nganguouoni) que dans la zone nord-est (0,94 % à Moungali). D'après Trape (1984,a), le nombre de piqûres infectantes varie de plus de 100 piqûres infectantes par homme et par an à moins d'une piqûre infectante par personne tous les 3 ans selon que l'on se trouve dans les zones sud-ouest ou nord-est.

Le même auteur note l'existence d'une relation entre l'intensité de transmission du paludisme et l'ancienneté de l'urbanisation des quartiers. Selon le dégré de transmission du paludisme atteint dans les quartiers, il a divisé Brazzaville en quatre zones :

- zone de transmission très faible :
  moins d'une piqûre infectante par personne par semestre. La zone concerne Poto-Poto, Ouenzé et Bacongo dans leur partie centrale.

- zone de transmission faible :
  une piqûre infectante par personne par semestre à une piqûre infectante par personne et par mois. Elle couvre Mikalou, Moukondo, Moungali, Makélékélé et la périphérie de Bacongo, de Poto-Poto et de Ouenzé.

- zone de transmission modérée :
  une piqûre infectante par personne par mois à une piqûre infectante par personne par semaine. Cette zone renferme Mpila et Talangaï vers le fleuve, le Centre-Ville et l'aéroport.

- zone de transmission forte :
  au moins une piqûre infectante par personne par semaine. La zone se compose de Mfilou, Ngamaba, Massina, Kinsoundi, Nganguouoni et les abords du ruisseau Makélékélé.

Les zones de transmission faible ou très faible correspondent aux quartiers africains les plus anciens tandis que leurs dernières extensions délimitent les zones de transmission forte ou modérée (sauf Mikalou et Moukoundo).

Cette division de la ville est corroborée par l'étude de la parasitémie. En effet les indices plasmodiques chez les écoliers âgés de 5 à 9 ans et de 10 à 14 ans varient considérablement selon les quartiers de la ville :

- Massina.....	78,95 %	et	84	%
- Talangaï.....	58,82 %	et	71,67	%
- Bacongo.....	32,26 %	et	46,88	%
- Moungali.....	5,62 %	et	12,62	%
- Ecole de Poto-Poto.....	16,66 %			
- Poto-Poto.....	0 %	et	6,9	%
- Ecole Pierre Nzoko.....	9,56 %			
- Djoumouna.....	76,40 %	et	81,98	%

Ces résultats montrent que la diminution très importante de la densité vectorielle qui accompagne l'urbanisation a un retentissement parasitologique considérable. Nous faisons nôtres, les observations et conclusions ci-dessus (Trape, 1984c).

La présence d'un indice plasmodique constamment maximum dans le groupe d'âge 10-14 ans est discutée. Cette observation paradoxale a priori est attribuée à l'importance croissante de la consommation d'antipaludiques dont l'automédication représente désormais un des aspects essentiels, tant en zone urbaine qu'en zone rurale développée.

La diminution de l'intensité de transmission du paludisme qui accompagne l'urbanisation et les faibles indices plasmodiques observés chez les écoliers de Poto-Poto montrent que Brazzaville, comme beaucoup de grandes cités d'Afrique tropicale, tend à devenir une enclave d'hypoendémicité au sein d'une zone naturellement holoendémique. Cette situation nouvelle est difficilement comparable à celle observée par le passé en zone urbaine lors des campagnes intensives de lutte antipaludique. La forte réduction des indices plasmodiques qui avait été observée alors était autant la conséquence des campagnes de chimioprophyplaxie de masse que d'une diminution de la densité vectorielle (Merle et Maillot, 1955).

De plus, même en cas de lutte antivectorielle intensive, l'importance de l'urbanisation semblait insuffisante pour éviter le retour d'une densité anophélienne élevée dès le relâchement des mesures de lutte antivectorielle. (Walton, 1947 et 1949 ; Livadas et al., 1958).

L'évolution actuelle pose diverses questions majeures, notamment d'épidémiologie clinique, du fait de l'émergence d'une population nombreuse, sans protection immunitaire avant un âge avancé, normalement peu exposée au paludisme, mais obligatoirement appelée à être soumise occasionnellement à des conditions d'exposition très fortes.

BIBLIOGRAPHIE

BITSINDOU, G.G.P., Impact des traitements insecticides (Deltaméthrine) sur la transmission du paludisme et sa morbidité dans un village des environs de Brazzaville, Thèse, Université de Paris Sud, Centre ORSAY,1983.

CARNEVALE, P., Le paludisme dans un village des environs de Brazzaville, Thèse Sciences, Université Paris 11, 1979.

GILLIES, H.T., De MEILLON B., The anophelinae of Africa South of the Sahara (Ethiopian geographical region). South Africa Institute for medical Research, Publication n° 54, 2nd Ed,1968.

LIVADAS G., MOUCHET, J., GARIDU, J., CHASTANG R., "Peut-on envisager l'éradication du paludisme dans la région forestière de Sud Cameroun ?", Rivista malariologia, 37, 1958.

MERLE, F., MAILLOT L., "Campagnes de désinsectisation contre le paludisme à Brazzaville", Bulletin de la Société de Pathologie exotique, 48, 1955.

SUBRA, R., "Etudes écologiques sur le Culex pipicus fatigans Wiedeman 1828 (Dipters, culicidae) dans une zone urbaine de savane soudanienne Ouest-africaine. Longévité et dépalcements d'adultes marqués avec des poudres fluorescentes", Cahiers ORSTOM, série Entomologie médicale et Parasitologie, 10, 1972.

TRAPE, J.F., "Relations entre urbanisation et intensité de transmission du paludisme", Brazzaville, ORSTOM, 1984 (a), multigr.

TRAPE, J.F., "Résultats des enquêtes entomologiques et analyse épidémiologique", Brazzaville, ORSTOM, 1984 (b), multigr.

TRAPE J.F., "Enquêtes parasitologiques en zone urbaine et en zone rurale environnante", Brazzaville, ORSTOM, 1984 (c), multigr.

LE NIVEAU DE LA MORTALITE INFANTILE A BRAZZAVILLE

Michel BITEMO

Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques

Une enquête sur la mortalité infantile et juvénile à Brazzaville a été réalisée de févier 1980 à mars 1983. Elle a consisté en deux grandes phases distinctes : en un premier temps, un grand nombre de femmes ayant accouché en maternité ont été enregistrées peu de temps après leur accouchement dans les maternités de la commune entre le 1er février 1980 et le 31 janvier 1981, soit une période d'observation de douze mois ; dans un second temps, ces femmes et leurs enfants nouveaux-nés ont été observés à leur domicile á intervalles reguliers, par passages répétés aux âges de 1,4,8,12,16,20 et 24 mois.

Au terme de l'enquête, après une période totale d'observation de 36 mois, l'échantillon final des enfants (respectivement des mères) s'est subdivisé en trois grandes catégories :

- les enfants arrivés au 7ème passage (ayant survécu jusqu'à 24 mois d'âge) : EASP ;
- les enfants décédés (dont les décès ont été observés au cours de l'enquête) : EDCD ;
- les enfants sortis définitivement au cours de l'enquête (perdus avec leurs mères pour des raisons diverses autres que le décès) : ESD.

L'enquête a permis de recueillir une quantité importante d'informations sur la mère et l'enfant relatives :

- aux caractéristiques démographiques et socio-économiques de la mère (âge, état matrimonial, activité, instruction, histoire génésique) ;
- aux caractéristiques de l'enfant et de la mère à l'accouchement (déroulement et qualité de l'accouchement, santé de la mère et de l'enfant à l''accouchement, sexe et poids de l'enfant à la naissance) ;
- aux caractéristiques de l'évolution et de la croissance de l'enfant (surveillance médicale, allaitement, nutrition et conditions environementales).

Les données utilisées pour la présente analyse sont issues d'un dépouillement manuel, et visent à déterminer le niveau et la structure de la mortalité infantile d'une part, et l'estimation de la table de mortalité et de l'espérance de vie à la naissance applicables à Brazzaville, d'autre part.

1. ASPECTS GENERAUX DE LA MORTALITE INFANTILE A BRAZZAVILLE

Les données recueillies montrent que la mortalité des jeunes enfants à Brazzaville est marquée par une létalité importante au cours du premier mois de vie. En effet, les décès survenus entre la naissance et l'âge de 1 mois représentent 54 % des décès des moins de un an, dont 29 % de sexe masculin et 25 % de sexe féminin.

TABLEAU 1 : REPARTITION DES ENFANTS DECEDES AVANT UN AN PAR SEXE, SELON L'AGE AU DECES.

âge au décès	sexe masculin		sexe féminin		les deux sexes	
(en mois)	effectif	%	effectif	%	effectif	%
00	236	29	205	25	441	54
1 - 3	67	8	65	8	132	16
4 - 7	63	7	48	6	111	13
8 - 11	66	8	73	9	139	17
Ensemble	432	52	391	48	823	100

On observe ainsi une mortalité au premier mois de vie de loin plus importante que celle des âges suivants où elle semble plus uniforme, et, en particulier, la surmortalité masculine est bien mise en évidence surtout avant l'âge de 1 mois.

2. TAUX DE MORTALITE INFANTILE SELON LE SEXE ET SELON LE POIDS A LA NAISSANCE

Comme le sexe, le poids de l'enfant à la naissance est l'une des caractéristiques les mieux liées à sa croissance et à son devenir. A cet effet, les données disponibles permettent de mettre en relief, de manière bien significative, la mortalité différentielle des jeunes enfants selon le sexe, d'une part, et selon le poids à la naissance, de l'autre.

Tableau 2 : TAUX DE MORTALITE INFANTILE (POUR 1000 NAISSANCES) SELON LE SEXE ET SELON LE POIDS à LA NAISSANCE.

	Enfants observés	Enfants décédés	Taux de mortalité infantile (p.1000)
	A - selon le sexe		
sexe masculin	6 582	432	65,6
sexe féminin	6 384	391	61,2
les deux sexes	12 966	823	63,5
	B - Selon le poids à la naissance (1)		
‹ 2000g	483	269	556,9
2000-3000g	6 025	327	54,3
‹ 3000g	6 363	210	33,0
Ensemble	12 871	806	62,6

(1) à l'exclusion des enfants de poids inconnu

On aboutit ainsi à un taux de mortalité infantile global de 63,5 °/oo, alors qu'il est de 65,6 °/oo chez les garçons et de 61,2 °/oo chez les filles. Cependant selon le poids à la naissance, la mortalité infantile présente un profil particulier, caractérisé par un taux très élevé pour les enfants qui pesaient moins de 2000g à la naissance. La faible différence de 1,4 % constatée entre les taux de mortalité selon le sexe, d'une part, et selon le poids à la naissance, de l'autre, vient du fait de l'exclusion des enfants dont le poids est inconnu.

3. MORTALITE ENDOGENE ET MORTALITE EXOGENE

Avec les données disponibles, on a pu décomposer la mortalité infantile en ses deux composantes que sont la mortalité endogène et la mortalité exogène. En effet, à l'aide de la méthode de Bougeois-Pichat, on a pu déterminer les proportions respectives des décès endogènes et exogènes.

On remarque que, selon le sexe, la mortalité endogène et la mortalité exogène ne présentent pas de différence notoire. Cependant selon le poids à la naissance, les différences de mortalité sont très prononcées. La mortalité endogène selon le poids est en grande partie le fait des enfants qui pesaient moins de 2000g à la naissance; tandis que la mortalité exogène concerne surtout les enfants nés avec un poids de plus de 2000g.

Tableau 3 : PROPORTIONS DES DECES ENGOGENES ET EXOGENES SELON LE SEXE ET LE POIDS A LA NAISSANCE.

	Décès endogènes (P.1000)	Décès exogènes (p.1000)
	A- Selon le sexe	
Sexe masculin	450	550
Sexe féminin	425	575
	B- Selon le poids à la naissance	
‹ 2000g	840	160
2000-3000g	275	725
› 3000g	185	815

Ainsi 84 % des décès d'enfants de moins de 2000g sont dûs a des causes endogènes, alors que cette proportion n'est que de 27,5 % et 18,5 % respectivement pour les enfants ayant pesé entre 2000g et 3000g, d'une part, et ceux ayant pesé plus de 3000g, d'autre part.

Par contre, les décès exogènes représentent 81,5 % chez les enfants de plus de 3000g et 72,5 % chez ceux qui pesaient entre 2000g et 3000g, alors que cette proportion n'est que de 16,0 % pour les enfants nés avec un poids de moins de 2000g.

Les taux de mortalité présentent encore une surmortalité masculine, comme on l'a déjà vu, sans être très différents. Cependant, selon le poids à la naissance, on a toujours une mortalité différentielle très marquée entre les différentes catégories d'enfants : le taux de mortalité endogène des enfants de moins de 2000g est de 468/1000, alors que ce taux n'est que de 14,9/1000 et 6,1/1000 respectivement pour les enfants pesant de 2000g à 3000g et ceux dont le poids est supérieur à 3000g.

Par ailleurs, les taux de mortalité exogène présentent un profil beaucoup plus moderé, mais toujours avec une surmortalité des enfants de la 1ère catégorie. Cependant, l'on remarque que pour les enfants de la 2ème catégorie, les taux de mortalité exogène sont nettement plus élevés que ceux de la mortalité endogène, tandis que l'on voit une chute importante du taux de mortalité exogène par rapport à la mortalité endogène pour les enfants du 1er groupe.

Tableau 4 : REPARTITION DES DECES ENDOGENES ET EXOGENES ET TAUX DE MORTALITE ENDOGENE ET EXOGENE, SELON LE POIDS A LA NAISSANCE

	effectif des décès		Enfants	Taux de Mortalité/1000		
	Endogène	Exogène	Observés	Endog.	Exog.	Infan.
	A- selon le sexe					
Masculin	194	238	6 582	29,5	36,1	65,6
Féminin	166	225	6 384	26,0	35,2	61,2
Ensemble	360	463	12 966	27,8	35,7	63,5
	B- selon le poids à la naissance					
‹ 3000g	226	43	483	468,0	89,0	557,0
2000-3000g	90	237	6 025	14,9	39,3	54,2
› 3000g	39	171	6 363	6,1	26,9	33,0
Ensemble	355	451	12 871	27,6	35,0	62,6

Tableau 5 : REPARTITION DES DECES INFANTILES PAR AGE, SELON LE POIDS A LA NAISSANCE

Age au décès (mois révolus)	Poids a la naissance			
	‹ 2000g	2000-3000g	›3000g	Ensemble
0	232	132	64	441
1	12	31	21	64
2	3	24	8	37
3	3	16	12	31
4	6	13	11	30
5	2	21	8	31
6	2	11	10	24
7	1	11	13	26
8	2	14	19	35
9	1	12	13	26
10	4	23	17	44
11	1	19	14	34
Total	269	327	210	806

Cette situation s'explique par le fait que les décès d'enfants de moins de 2000g sont très concentrés au premier mois de vie. En effet, ces décès représentent 52,6 % de l'ensemble des décès du 1er mois et 86,2 % parmi les décès d'enfants de cette catégorie. On peut alors dire que, chez les enfants qui pesaient moins de 2000g à la naissance, le cap du 1er mois est une étape décisive pour leur survie. En effet, le fait que leur niveau de mortalité exogène soit de loin plus faible que celui de leur mortalité endogène, montre qu'ils sont beaucoup moins frappés par la mortalité exogène, à l'inverse des enfants des deux autres groupes qui connaissent des niveaux de mortalité exogène plus élevés que ceux de la mortalité endogène.

4. PROBABILITE DE DECEDER AVANT UN AN : LE QUOTIENT DE MORTALITE INFANTILE

Le quotient de mortalité est la probabilité de décéder entre deux âges x et x+a. Il se détermine comme le complément à un de la probabilité de survie à l'âge x+a sachant que l'on a vécu de la naissance jusqu'à l âge x. Le quotient de mortalité est alors la probabilité de décéder avant le 1er anniversaire. C'est le complément à un de la probabilité de survie à un an. La probabilité de survie à un an est la probabilité de survivre à 1 mois, et entre 1 et 4 mois, et entre 4 et 8 mois, et entre 8 et 12 mois.

On désigne par :

1°) aqx, le quotient de mortalité entre les âges x et x+a mois, aqx = d(x,x+a)/ (e (x) - s (x, x+a)), avec :
- d(x,x+a), les décès observés entre les âges x et x+a mois ;
- e(x), l'effectif d'enfants observés à l'âge x mois ;
- s(x, x+a), l'effectif d'enfants sortis du champ de l'enquête entre x et x+a mois et non retrouvés.

2°) apx, la probabilité de survie entre les âges x et x+a mois : apx = 1 - aqx (x=0,1,4,8,12 / a=0,3,4)

3°) 1PO, la probabilité de la survie à un an (12 mois), s'obtient par la multiplication des probabilités successives de survie à 1 1,4,8 et 12 mois ; soit :
1PO = (1-1q0). (1--3q1). (1-4q4). (1-4q8)

4°) 1QO ; la probabilité de décéder avant un an est :
1QO = 1 - 1PO
= 1 - [(1-1q0). (1-3q1). (1-4q4). (1-4q8)]

Ainsi les quotients de mortalité entre les âges x et x+a mois (entre 0,1,4,8 et 12 mois) et les quotients de mortalité infantile se présentent de la manière suivante :

Tableau 6 : QUOTIENTS DE MORTALITE SELON LE SEXE ET SELON LE POIDS A LA NAISSANCE

	Quotients de mortalité (p 1000)				
	1q0	3q1	4q4	4q8	1q0
	A - Selon le sexe				
sexe masculin	28,1	8,9	9,2	10,6	55,7
sexe féminin	25,5	9,0	7,2	12,0	52,7
les deux sexes	26,8	9,0	8,2	11,3	54,3
	B - Selon le poids a la naissance				
< 2000g	425,3	62,0	43,0	35,9	502,6
2000-3000g	16,8	10,1	8,8	11,8	46,7
> 3000g	8,1	5,6	6,3	10,2	29,9
Ensemble	26,2	8,9	8,2	11,4	53,7

Ici encore on remarque que, selon le sexe, on est toujours en présence d'une surmortalité masculine qui donne 28,1 et 55,7 p.1000 comme quotients de mortalité avant l'âge d'un mois et avant le 1er anniversaire pour le sexe masculin, alors que ces quotients sont de 25,5 p.1000 et 52,7 p.1000 pour le sexe féminin. On aboutit ainsi à un quotient général de mortalité de 54,7 p.1000. Par ailleurs selon le poids à la naissance, les enfants de moins de 2000g ont un quotient de mortalité de 425,3 p.1000 avant un mois et un quotient de mortalité infantile de 502,6 p. 1000, soit 42,5 % de chance de décéder avant un mois et 50,2 % de chance de décéder avant d'atteindre un an.

En utilisant les données globales des décès infantiles, on a abouti à un quotient de mortalité infantile de 54,3 p.1000 et un taux de mortalité de 63,5 p.1000. La structure de la mortalité infantile selon le poids à la naissance a révélé que ce sont les enfants qui ont une faible constitution pondérale qui sont le plus exposés à la mortalité endogène, alors que les enfants viables à la naissance connaissent une mortalité exogène tout de même élevée. Par ailleurs, le niveau ainsi déterminé de la mortalité infantile montre bien un déclin de la mortalité en général à Brazzaville, et en particulier de la mortalité infantile dont le taux était de 69,1 p.1000 en 1975-77, contre les 62,6 p.1000 estimé en 1980-83. Ce déclin fait passer alors l'espérance de vie à la naissance à 58,75 ans pour le sexe masculin et à 62,73 ans pour le sexe féminin.

EPIDEMIOLOGIE URBAINE : L'EXEMPLE DE LA SANTE MATERNELLE ET INFANTILE à BRAZZAVILLE

S. NZINGOULA *, G. JOURDAIN **, M. LALLEMANT **

* Directeur de la Santé maternelle et infantile
** ORSTOM

L'objectif de cette communication est d'introduire, à partir d'exemples, quelques notions nécessaires à la compréhension des exposés sur la malnutrition et sur les itinéraires thérapeutiques des citadins. Il s'agit de montrer à quels types de problèmes nous nous trouvons confrontés dès lors que nous voulons aborder les questions de santé, en particulier en milieu urbain.

En effet, alors que les pouvoirs publics et les organisations internationales sont inquiets des conséquences de "l'explosion urbaine", en particulier des conséquences sanitaires, on peut se demander pourquoi les informations sur la santé des citadins sont si pauvres et parcellaires, contrastant avec les études sociologiques, démographiques, urbanistiques qui abondent.

Les travaux qui se donnent pour objet la santé des citadins, rencontrent des obstacles méthodologiques jusqu'ici mal résolus, tant pour le recueil et l'interprétation des données sanitaires que pour la définition du cadre démographique, social ou géographique de référence que l'on va appeler "ville". La question devient encore plus complexe si l'on considère ce cadre comme explicatif des situations de santé. Nous allons aborder ici la question du recueil et de l'interprétation des informations de santé en écartant le problème tout aussi important du cadre de référence.

1. QUELQUES DEFINITIONS

"Sans les concepts de normal et de pathologique, la pensée et l'activité du médecin sont incompréhensibles. Il s'en faut pourtant de beaucoup que ces concepts soient aussi clairs au jugement médical qu'ils lui sont indispensables". Ce propos du philosophe médecin G. Canguilheim situe parfaitement la difficulté.

1.1. Qu'entendons nous par "santé" ?

Au cours de la conférence d'Alma-Ata, les Nations Unies ont défini la santé comme "un état de complet bien être physique, mental et social et qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité."

On comprend l'objectif d'une telle définition lors d'une réunion internationale qui veut affirmer que la santé est une "valeur" et à ce titre "un droit fondamental de l'être humain", mais il est clair que du point de vue médical elle introduit des confusions inextricables. Elle peut, à l'extrême, justifier une médicalisation de tous les rapports sociaux. Nous avons cependant besoin d'une définition positive de la santé, surtout si, dans une optique de santé publique, nous voulons l'appliquer à une population. Caloz, expliquant les conséquences d'une détérioration de l'état de santé, parle de "diminution de l'espace d'action" de l'individu et de perturbation de son intégration sociale ou de celle de son groupe. De ce point de vue la santé est considérée comme un instrument et l'accent est mis sur la notion de handicap. A partir d'une telle définition, nous pouvons envisager une mesure beaucoup plus objective du niveau de santé que celle de l'état de "complet bien-être" dont il a été fait mention plus haut. Les termes de pathologie, morbidité, renvoient à une conception plus classique, biomédicale et négative de la santé, qui se définit comme non-maladie, équilibre précaire entre l'homme et son milieu.

Enfin, l'étude du système de santé au travers de l'offre de soins, de la demande et des besoins fait référence à la santé en tant qu'institution. C'est sous cette rubrique que l'on peut placer le mot d'ordre de l'OMS "Santé pour tous d'ici l'an 2000". Il ne peut évidemment s'agir que de garantir pour tout individu, l'accès à un minimum décent de moyens de santé : équipements, médicaments, professionnels qui vont rendre possible l'établissement d'un dispositif de santé primaire.

Nous verrons tout à l'heure que l'état de santé d'une population, qui renvoie à la première définition que nous avons donnée n'est pas directement mesurable. Il nécessite l'emploi d'indicateurs. Mais ce qui vient immédiatement à l'esprit, c'est le recencement des diverses maladies qui affectent les individus. Les choses ne sont pas aussi simples qu'il y paraît.

1.2. Maladies, symptomes, syndromes

L'épidémiologie est la science qui étudie les modalités de genèse et de propagation des maladies dans l'espace et le temps. Elle suppose qu'on se soit mis d'accord sur son objet : la maladie. Le cas du paludisme va nous servir d'exemple.

Aux 17ème,18ème et 19ème siècles, le paludisme ou malaria, était synonyme de fièvre des marais. Parmi toutes les fièvres que l'on connaissait alors, on avait identifié des fièvres étranges que l'on appelait quartes ou tierces selon que les accès survenaient tous les deux ou trois jours ; elles étaient bénignes ou malignes en fonction de leur issue. On décrivait le plus souvent les accès comme la succession de phases de frissons intenses, puis de chaleur et enfin de sueurs profuses. Ces fièvres avaient également la particularité de céder à la quinine qui avait été rapportée d'Amérique du Sud. Disposant de quelques critères, symptomes et signes pour le reconnaître, et d'un critère majeur pour la médecine, le moyen de le soigner, on avançait vers la connaissance de l'objet d'étude : le paludisme.

Entre 1880 et 1910 on découvre les agents pathogènes, des parasites du sang (les Plasmodium) et le vecteur, un moustique d'un genre particulier (l'anophèle). Ces découvertes auront deux conséquences :

- la compréhension de ce qu'on appellera le cycle épidémiologique du paludisme. La transmission du parasite se fait nécessairement de l'homme malade au moustique puis, après quelques jours, du moustique à l'homme sain. L'utilisation de la moustiquaire rompt ce cycle. Cette simple découverte va permettre l'achèvement de la construction du canal de Panama.

- l'éclatement de l'objet "paludisme" et donc de son épidémiologie. Les fièvres tierces, quartes que l'on connaissait auparavant vont prendre des noms latins : fièvres à Plasmodium falciparum, malariae, ovale, vivax ! Elles sont transmises par des anophèles différents selon des modalités spécifiques en fonction de l'écologie de leurs vecteurs : Anopheles gambiae, nili, funestus.

Les caractéristiques des fièvres paludéennes, établies au siècle dernier constituaient des ensembles de signes ou de symptômes que l'on regroupait en ce qu'on appelle des "syndromes". A partir de l'exemple du paludisme on comprend bien que les combinaisons diverses des mêmes signes ou symptômes pourront constituer des syndromes différents et que derrière un syndrome particulier peuvent se cacher plusieurs maladies.

Ainsi, on entend par syndrome grippal, l'ensemble des signes et symptomes tels la fièvre, la céphalée, les courbatures qui accompagnent l'infection par le virus de la grippe mais peuvent aussi être présents dans d'autres maladies (le paludisme, parfois, à son début). De fait, bien souvent, mais pas toujours, en passant du syndrome à la maladie, on se rapproche de la détermination des causes des maladies, causes sur lesquelles on espère agir. Le traitement des fièvres paludéennes par la quinine et l'aspirine, était un traitement symptomatique (c'est à dire se

rapportant aux symptomes ou à leur association spécifique). Avec la découverte du parasite, il est devenu un traitement étiologique, c'est à dire se rapportant à la cause (il tue les parasites). Nous voulons insister sur l'importance de la définition la plus précise possible de l'objet "maladie". Nous aurons l'occasion de revoir cette question dans la communication sur les itinéraires thérapeutiques, itinéraires qui constituent des formes de récurrences qui, en psychiatrie justement, concourent à définir la maladie (cf. G.Jourdain, A.Bilongo-Manene dans ce même ouvrage).

1.3. Pathologies et indicateurs de santé

Il nous faut maintenant établir la différence entre un indicateur de santé et une pathologie (une maladie donnée, dénommée). Pour ce faire nous allons prendre pour exemple la malnutrition.

On peut envisager la malnutrition de plusieurs points de vue. Un enfant qui ne reçoit pas une nourriture appropriée peut développer des maladies carencielles auxquelles on donne des noms particuliers car elles associent des symptomes spécifiques : marasme, kwashiorkor, avitaminoses, goîtres. Les choses sont assez claires, du moins superficiellement. A ces diagnostics correspondent, en théorie, des traitements particuliers; on est bien dans le domaine de la pathologie. Mais, par ailleurs, l'expérience montre que certaines carences en proteines et en calories provoquent des états de maigreur ou des troubles de la croissance. On a déduit qu'il pouvait exister un continuum entre l'état "normal" et certaines des pathologies signalées plus haut. L'"état normal" se réfère aux normes, signifiant qu'il ne se signale pas par sa rareté, par son caractère extraordinaire.

On a alors cherché à donner une définition statistique à ces états normaux, intermédiaires et pathologiques. On a pris des enfants d'âges différents, on les a mesurés, et on les a regroupés en fonction de leurs mensurations. La distribution prenait l'allure d'une courbe de Gauss et c'est là qu'ont commencé les difficultés. Quel était le seuil au delà duquel on devait considérer un individu comme "sortant de la norme" : 3e percentile du poids rapporté à l'âge, de la taille pour l'âge, du poids pour la taille ? 10e percentile ? 1, 2, 3 déviations standard en deçà de la médiane. En decà de ces seuils, on plaçait les sujets "malnutris".

On a ainsi créé des groupes en fonction des critères utilisés : les enfants maigres, les enfants petits pour leur âge, etc.. et l'on a vu, d'un pays à l'autre, d'une population à l'autre, d'une époque à l'autre, les taux de malnutrition subir des fluctuations non pas statistiques, mais en fonction des conceptions du moment ou des préoccupations des chercheurs. On a

également réalisé que le choix de ce mot "malnutrition" était bien malheureux puisqu'on avait des raisons de penser que la nutrition, au sens d'alimentation, était souvent pour peu de chose dans ces états. Aujourd'hui, avec l'établissement de tables de correspondances, il a été convenu d'utiliser partout les mêmes seuils statistiques et les mêmes critères, pour les mêmes populations de référence. Parlant le même langage, nous pouvons procéder à des comparaisons et échanger des informations.

Mais les questions essentielles restent posées : Ces malnutritions définies statistiquement sont elles nuisibles ? En d'autres termes, sont elles, par exemple, responsables d'un risque accru de décès précoce, d'infections ? Dans quelle mesure constituent-elles un handicap ? ou, à l'inverse, ne seraient-elles pas des formes d'adaptation à un environnement difficile ?

La recherche des causes de ces "malnutritions" permet d'approfondir un peu la question. Les retards de croissance sont attribués à une succession de maladies (diarrhées, infections, parasitoses), parfois de difficultés nutritionnelles, qu'on s'accorde à mettre en relation avec les conditions générales de vie : la pauvreté. Ils constitueraient, en quelque sorte, des indicateurs synthétiques de santé (selon la première définition que nous avons donnée au mot santé).

C'est la confusion entre la notion d'indicateur de santé et de pathologie qui est à la source des difficultés rencontrées par les dispensaires de Santé maternelle et infantile. Tant qu'il n'y a pas concensus sur l'objet "malnutrition", les notions de traitement et de prévention ne peuvent être clairement fondées. Que prévient le dépistage des enfants trop petits pour leur âge ? Comment traiter un indicateur de pauvreté ? Tâche à laquelle aucune formation sanitaire n'est préparée !

Dans les quartiers est de Brazzaville, nous avons effectué une enquête anthropométrique (âge, poids, taille). Nous observons qu'environ un quart des enfants de 0 à 5 ans habitant au nord de la rue Itoumbi ont un retard de taille notable, contre 16 % au sud (en deçà du 3e percentile des normes internationales adoptées par l'OMS). Dans le même temps la fréquence des épisodes diarrhéïques fait plus que doubler entre les enfants non retardés en taille et ceux qui le sont (respectivement 2.5 et 6 épisodes par an). La fréquence de ces diarrhées ne varie pas dans les mêmes proportions de part et d'autre de la rue Itoumbi.

Le travail statistique doit être approfondi mais ce qu'il faut noter, c'est que nous croisons en réalité deux indicateurs : un indicateur de santé très lié aux situations de pauvreté - la croissance des enfants - et un indicateur de salubrité de l'environnement - la fréquence des maladies diarrhéïques. Il n'y

a pas de raison que les relations entre retards de croissance et maladies diarrhéiques s'établissent de la même façon dans des contextes d'hygiène du milieu différents.

Derrière ces diarrhées se cachent en réalité des virus, des bactéries, des parasites, des toxiques divers, des modes alimentaires perturbés (sevrage) contre lesquels les enfants acquièrent une immunité variable d'un individu à l'autre et en fonction de leur âge (les trois quart des diarrhées ont lieu entre 6 et 20 mois).

Nous ne pensons évidement pas avoir en quelques lignes complètement éclairé ces notions de santé, symptomes, syndromes et maladies, indicateurs de santé. Nous avons voulu simplement montrer que les glissements de sens involontaires de l'une à l'autre de ces notions étaient particulièrement fréquents et périlleux. Il apparaît tout à fait important, dès lors que l'on aborde ces notions, de faire l'effort de proposer des définitions, au moins provisoires, afin d'éviter les malentendus et les contresens les plus flagrants.

2. STATISTIQUES SANITAIRES ET RECENCEMENT DES MALADIES

Essayant de répondre à la question initiale de savoir pourquoi on dispose d'aussi peu d'informations sur la situation sanitaire en ville, nous avons voulu regarder de plus près du côté des pathologies et nous nous sommes tournés vers les lieux où elles sont officiellement recensées : l'état civil, les dispensaires, les hôpitaux.

2.1. L'état civil

L'état civil à Brazzaville devrait être une source majeure d'information sur la mortalité et les causes de décès car leur enregistrement est exhaustif. En fait, son exploitation se heurte à deux difficultés. On ne sait pas exactement à quelle population de référence on doit rapporter les décès enregistrés. En effet dans un certain nombre de cas, les décès survenus à Brazzaville concernent des migrants venus se faire soigner en ville. A l'inverse, nous savons qu'un certain nombre de patients retournent dans leur village d'origine au cours de la phase terminale de leur maladie. Les taux de mortalité globale, par âge, par maladie, par quartier que l'on est tenté d'établir sont incertains du fait du caractère mal défini et fluctuant de la population de référence.

L'autre incertitude est liée à la cause du décès, même si l'on s'accorde sur la définition des maladies. En théorie, la certification d'un décès distingue trois niveaux de causes. On parle de la cause immédiate de la mort, c'est-à-dire la

complication éventuelle d'une maladie préexistante ou bien, en cas d'accident, la lésion fatale. Celle-ci est consécutive à une maladie ou à un accident que l'on doit décrire. Enfin cette maladie ou cet accident survient souvent comme extériorisation d'un état morbide préexistant. Ainsi le tabagisme peut provoquer une bronchite chronique sur laquelle se greffe un cancer, cause directe de l'abcès du poumon qui va emporter le malade. Un état mélancolique peut se traduire par une tentative de suicide par arme à feu, le décès survenant plusieurs jours après du fait des complications infectieuses d'une plaie cranienne. Dans la réalité, la déclaration ne retient souvent qu'une des trois causes du décès, cause qui dépend de la qualité du déclarant : médecin de famille, agent du service d'hygiène, médecin hospitalier.

Pour approfondir cette question, nous sommes allés dans l'un des lieux où sont établis les diagnostics de décès, à l'Hôpital Général, et avons examiné les statistiques du service de pédiatrie pour l'année 1985. La malnutrition vient en tête, puis les affections pleuro-pulmonaires, les complications consécutives à une rougeole, les diarrhées avec déshydratation, les infections néo-natales, les méningites purulentes, les états anémiques, les accès pernicieux.

Mais comment classer un enfant de 8 mois, décédé dans un tableau d'anémie sévère et de pneumopathie ? Parmi les causes possibles du décès, il apparaît qu'un choix s'opère selon le consensus existant pour attribuer à certains processus morbides une probabilité de létalité plus déterminante. Le diagnostic de fièvre, par exemple, ne sera jamais retenu pour un certificat de décès, en revanche, la méningite se suffit à elle-même, et la malnutrition sera trop souvent retenue comme cause aux dépens de causes plus précises difficilement diagnostiquées.

2.2. Les structures de santé de base

Les dispensaires de Santé maternelle et infantile reçoivent une grande partie des enfants malades entre 0 et 5 ans et les enfants de moins de un an à titre systématique pour la surveillance de leur croissance et leurs vaccinations.

Nous avons procédé à l'analyse statistique des informations recueillies dans les registres d'un de ces dispensaires et parallèlement avons introduit l'usage d'une fiche précodée avec une vingtaine d'items se rapportant, d'une part, aux plaintes des patients,et d'autre part, à l'examen clinique, le diagnostic étant posé par l'infirmier une fois la fiche remplie. Nous avons alors constaté que les statistiques obtenues sur les registres et à partir des fiches d'examen étaient très différentes alors qu'ils étaient remplis par les mêmes agents. Les signes d'appel,

autrement dit les plaintes des patients étaient en partie recueillis, mais filtrés par l'infirmier en fonction de catégories qui lui étaient personnelles. Ces catégories sont, en fait, bien connues des patients qui éliminent d'eux-mêmes les symptômes non recevables, ainsi que le montre l'étude des itinéraires thérapeutiques mentionnée plus haut. L'examen clinique est sommaire, sinon inexistant. Si l'on impose un examen clinique minimum standard, on obtient alors d'autres informations qui, associés à des plaintes non entendues habituellement, modifient les données recueillies dans le registre.

On pourrait imaginer de procéder à une surveillance minimale des maladies à partir du recueil des seules plaintes des patients, car on sait que les patients ont rapidement recours au dispensaire. Cependant, même si on admet que ces catégories "plaintes" sont, pour peu qu'on en standardise le recueil, des informations valables et fiables, cela reste sans doute impossible pour plusieurs raisons. Il existe toujours un effet de renommée. Certains dispensaires sont réputés mieux soigner telle ou telle pathologie, ou être mieux approvisionnés en tel ou tel médicament; nous pouvons le constater en comparant le recrutement d'un même dispensaire selon ses différentes branches d'activité (par exemple,préventif ou curatif). Il est important de distinguer l'aire d'influence d'un dispensaire et son recrutement. Par exemple, l'aire d'influence du dispensaire Jane Viale de Ouenze est aisément définissable par l'aire géographique où resident 95% des patients qui consultent, mais nombreux sont les habitants de cette aire qui ne se rendent jamais à ce dispensaire, ainsi les salariés qui ont plutôt recours aux dispensaires d'entreprise ou à ceux de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale. Aire d'influence et recrutement sont très fluctuants dans le temps. Enfin, pour un épisode pathologique donné, les recours peuvent être multiples : par exemple, pour une rougeole, un enfant sera soigné successivement ou simultanément à deux ou trois endroits différents en l'espace de quelques jours. C'est d'ailleurs une des raisons de la multiplication des carnets de santé pour le même enfant, multiplication qui permet d'éviter aux famille les conséquences de l'intolérance de certains agents de santé à l'égard des collègues d'autres structures. Combien d'entre eux se voient refoulés sous prétexte qu'ils ont commencé le traitement ailleurs.

Il faut souligner par ailleurs le cloisonnement, dans les mêmes structures, entre les activités de prévention et les activités curatives. Il se traduit, chez les agents de santé, par un cloisonnement mental qui les empêche de relever les états qu'ils ne considèrent pas comme pathologiques si la consultation n'a pas pour but explicite de les aborder.

2.3. L'hôpital

Pour toutes les raisons énoncées plus haut, l'hôpital est, moins que toute autre structure, apte à fournir la fréquence des maladies. Mais certaines pathologies y conduisent presque immanquablement et l'on peut espérer y recueillir des informations intéressantes. Dans tous les services recevant des enfants à l'Hôpital Général nous avons recensé 820 cas hospitalisés au cours du mois de janvier 1986 et examiné les diagnostics d'entrée. Sur une centaine de dénominations nous avons relevé 24 symptômes, 21 syndromes, 45 diagnostics.

Prenons l'exemple d'un diagnostic : le paludisme et l'une de ses complications les plus graves, l'accès pernicieux. En théorie, seules les cas les plus graves de paludisme devraient être hospitalisés. On entend par accès pernicieux un état comateux fébrile, persistant pendant plusieurs heures et susceptible d'être traité à l'aide d'antipaludiques. L'examen parasitologique est le plus souvent positif. La mortalité est élevée.

Sur 820 cas nous avons 149 paludismes purs et 112 paludismes associés. Il est important de savoir avec quoi ces derniers sont associés, car d'une façon générale nous voudrions avoir une maladie et une seule par malade puisque, en général, il suffit d'une maladie pour conduire quelqu'un à l'hôpital. Alors nous avons procédé à des regroupements logiques, en sachant que, mis à part l'accès pernicieux, le paludisme est une affection souvent bien tolérée chez les sujets partiellement immunisés (au cours de dépistages systématiques dans les écoles, nous avons souvent trouvé des enfants fortement parasités mais à peine fébriles). Ainsi de l'association paludisme et poliomyélite nous avons retenu poliomyélite; paludisme et fièvre, paludisme ; paludisme et fièvre et anémie, paludisme ; paludisme et fièvre et pneumopathie, pneumopathie ; paludisme et varicelle, varicelle ; paludisme et pneumonie, pneumonie.

Comment devions nous étiqueter l'association paludisme et convulsion, surtout en diagnostic d'entrée : accès pernicieux ? convulsion hyperthermique ? méningite ? Si nous nous étions intéressé à un autre diagnostic que le paludisme, la classification que nous aurions faite après regroupement aurait été différente. Il y a une grande part d'incertitude dans ces choix et le fait de conserver telle quelle l'information : le paludisme seul ou associé n'est pas non plus satisfaisant.

Le vrai problème est que nous essayons d'utiliser ces informations à des fins qui ne correspondent pas à ce pourquoi elles ont été recueillies. Elles servent d'abord à l'équipe médicale de repères pour lui permettre de contrôler ce qu'elle fait. Même s'il s'agit d'un système de classification propre à la

structure qui dépend fortement des moyens dont dispose l'équipe pour poser un diagnostic, ce système lui est absolument nécessaire et lui permet de constituer son expérience. Elles permettent évidemment aux autres praticiens de s'orienter par rapport aux pathologies qu'ils connaissent et aux patients qu'ils suivent. Elles ont également une fonction administrative. Elles permettent l'établissement de statistiques de fonctionnement pour suivre l'activité et la consommation des services et établir des prévisions.

Il n'est donc ni possible ni même raisonnable de demander plus à ces statistiques (diagnostics plus précis, dossiers mieux tenus) car on aboutirait de toute façon à des impossibilités, et il serait illusoire de vouloir instituer un système de surveillance épidémiologique généralisé. Pour répondre à des questions de recherche (définition des populations à risque, vérification des hypothèses épidémiologiques) il faut procéder au cas par cas, c'est à dire mettre en place un dispositif particulier pour le recueil des données.

Toute formation qui dispense des soins tient une comptabilité de ses actes. Le recueil de ces informations n' est pas homogène : il répond à des objectifs différents selon les structures et dépend de la place qu'occupe chaque service dans la structure. L'utilisation de ces données en vue d'obtenir des informations sanitaires requiert une analyse approfondie du fonctionnement de la structure : son organisation, son recrutement, son aire d'influence... Il est également important de s'interroger sur la nature même des informations recueillies et de tenir compte du niveau de qualification des personnels qui effectuent ce travail. Il convient de garder à l'esprit que ces informations ont une visée pragmatique : elles ont une valeur réelle mais en un lieu et à un moment précis. Dès lors nous sommes amenés à nous interroger sur la valeur du signe, du symptome, du syndrome et du diagnostic. Poser un diagnostic, c'est "négocier" un accord temporaire en premier lieu entre l'observation de certains faits et le cadre théorique provisoire qui permet de les interpréter, en second lieu en fonction de la connaissance médicale et des possibilités d'action d'un groupe précis à un moment donné.

ETUDE RETROSPECTIVE SUR LA VARIATION PONDERALE DES FEMMES ENCEINTES DANS UN CENTRE DE SANTE MATERNELLE ET INFANTILE DE BRAZZAVILLE

Félicité TCHIBINDAT & Isabelle GOMA

D.G.R.S.T./ORSTOM

Des recherches effectuées par le passé ont montré que les petits poids de naissance sont des facteurs de risque pour la malnutrition ; il est donc important d'avoir une compréhension scientifique et détaillée de la genèse de ce phénomène et de son influence sur la croissance de l'enfant. C'est pour cette raison que notre recherche s'articule sur deux volets essentiels : la nutrition de la femme enceinte et la nutrition du jeune enfant par rapport au petit poids de naissance.

Pour ce faire, une étude rétrospective a été menée dans les centres de SMI (Santé Maternelle et Infantile) qui consistait à examiner les fiches de suivi de grossesse et les fiches de croissance des enfants de 0 à 12 mois. L'objectif était de trouver les variables qui serviraient à la deuxième phase de l'enquête ; cette dernière comprendra l'étude prospective des femmes enceintes dès la première consultation prénatale jusqu'à l'accouchement et des enfants de la naissance à douze mois. De même, il s'agit d'instaurer un retour d'information des centres de SMI à la Direction de la SMI, afin de lui permettre d'être plus dynamique en systématisant l'information recueillie sur les fiches.

Nous avons choisi pour une première étude trois centres de SMI des quartiers est de Brazzaville : Jane Viale, Ex-Adventiste et Mikalou. A Jane Viale, les fiches de pesées des femmes enceintes ont été examinées ; les données, déjà saisies sur ordinateur, sont en cours d'exploitation. Les premiers résultats font l'objet de cette communication.

- A Ex-Adventiste, les fiches de croissance des enfants ont été examinées et la saisie sur ordinateur est en cours.
- A Mikalou, le fichier des femmes enceintes n'étant pas correctement tenu, nous avons été obligé de nous limiter à l'examen des fiches de croissance des enfants. Pour le moment, les données recueillies ne sont pas encore saisies.

On constate les faits suivants :

- Niveau scolaire : près du quart des femmes enquêtées ne sont pas scolarisées. Les autres ont souvent arrêté leurs études au collège.
- Situation matrimoniale : près des trois-quart des femmes vivent en couple (mariage officiel, traditionnel, union libre).
- Situation professionnelle : près de la moitié des femmes sont sans profession. Celles qui exercent une activité lucrative, le font plutôt dans le secteur du petit commerce (vendeuses au marché).

1. ENQUETE RETROSPECTIVE - PRESENTATION

Nous avons utilisé le fichier de suivi des femmes enceintes de Jane Viale. Sur chaque fiche se trouvent notés les renseignements suivants :

- Renseignements sur la mère :
  - . Nom
  - . Adresse
  - . Nombres de gestations
  - . Nombre d'enfants vivants
  - . Nombre d'enfants décédés
  - . Nombre de fausses-couches
  - . Pesées mensuelles au cours de la grossesse.

- Renseignements sur le nouveau-né :
  - . Date de naissance
  - . Poids de naissance
  - . Sexe

Nous avons sélectionné les femmes de nationalité congolaise, ayant participé à plus de deux pesées au cours de leur grossesse. De ce fait, 1357 fiches ont été retenues sur une période allant de 1983 à 1985.

2. QUELQUES CROISEMENTS

2.1. Age de la mère X Nombre de gestations

Age	Effectifs	Moyenne
<20	333	1,25
20-29	709	3,45
30-39	228	7,05
>39	36	9,00

2.2. Age de la mère X Fratrie

Age	Effectifs	Moyenne
<20	333	1,10
20-29	709	2,75
30-39	228	5,70
>40	36	6,76

2.3. Age X poids de naissance

Age	Effectifs	Moyenne en grammes
<20	333	2860
20-29	709	3102
30-39	228	3136
<39	36	3160

On constate dans le dernier tableau que le poids de naissance augmente avec l'âge de la mère. L'analyse de variance donne les résultats suivants : r = 0.14455 avec une valeur critique à 2 ET = + ou - 0.05426 ; l'augmentation est significative.

2.4. Poids de naissance X nombre de gestations

Sont Exclus : nb de gestations = 0
nb de gestations = 19
poids de naissance = 0

Nombre de gestations	Effectifs	%	Moyenne en grammes	Ecart-type
1	282	21,5	2914	414
2	299	22,8	3042	432
3	194	14,8	3092	439
4	147	11,2	3135	446
5	130	9,9	3128	445
6	80	6,1	3231	456
7	53	4,0	3202	456
8	45	3,4	3090	441
9	39	3,0	3131	448
10	20	1,5	3213	461
11	12	0,9	3222	469
12	5	0,4	3338	502
14	3	0,2	2690	425

Total = 1309 r = 0.16736, la relation est significative.

2.5. Poids de naissance X fratrie

Sont exclus : poids de naissance = 0
fratrie = 0
fratrie = 19

Place dans la fratrie	Effectifs	%	Moyenne	Ecart-type
1	423	32.3	2940	4181.9
2	297	22.7	3055	4350.1
3	197	15.0	3179	4521.5
4	127	9.7	3174	4516.3
5	95	7.3	3171	4514.8
6	79	6.0	3154	4499.0
7	40	3.1	3136	4483.3
8	30	2.3	3081	4410.4
9	15	1.1	3259	4714.0
10	6	0.5	2986	4439.4

Total = 1309 r = 0.16276, la relation est significative.

Les croisements que nous avons effectués, montrent que le poids de naissance augmente proportionnellement avec l'âge de la mère, le nombre de gestations et la parité. On sait aussi que plus la mère est âgée, plus il est probable qu'elle ait un plus grand nombre de gestations et/ou d'enfants vivants. Il serait alors intéressant de savoir quel est le facteur déterminant pour l'augmentation du poids de naissance : l'âge ou la parité ? Pour ce faire, il faudrait appliquer des tests d'ajustement.

3. EXPLOITATION DES DONNEES SUR LES PESEES

3.1. Ages des mères X nombre de consultations

Age	0	3	4	5	6	7
20	8,8	21,6	30,4	28,2	14,0	1,9
20-29	11,4	19,0	26,7	27,0	15,4	0,4
30-39	9,6	22,0	31,3	25,1	11,9	0,0
40	21,8	21,4	23,2	12,5	16,1	0,0

On constate que les femmes âgées viennent moins souvent aux pesées ; peut-être est-ce en raison de leur expérience.

3.2. Poids de naissance X poids des mères au premier trimestre de grossesse

Laure Papoz, dans son article "Comportement alimentaire au cours de la grossesse" démontre que c'est en fait le poids de la mère avant la grossesse qui détermine le poids de naissance de l'enfant.

Ne disposant pas de cette information, nous avons émis l'hypothèse que le poids de la mère pendant le premier trimestre ne différait pas énormément de son poids normal.

3.3. Première pesée effectuée / Poids de naissance

Sont exclus : première pesée effectuée = 0
poids de naissance = 0

Poids de la mère avant le 1er trimestre (en kg)	Effectifs	%	Moyenne en grammes	Ecart-type
40	281	6,71	2774,31	3986,8
45	911	21,81	2959,61	4214,1
50	931	22,31	2960,91	4222,9
55	781	18,71	3089,61	4403,0
60	661	15,81	3096,81	4420,5
65	341	8,21	3192,61	4579,9
70	161	3,81	3233,11	4661,1
75	71	1,71	3218,61	4763,5
80	41	1,01	3252,51	4968,7

Total : 417

Le poids de naissance est plus élevé chez les enfants dont les mères ont un poids important au cours du premier trimestre de la grossesse.

3.3. Poids de naissance X moyenne des poids de suivi de grossesse

On constate que le poids des mères pendant la grossesse est proportionnel au poids de naissance de leur enfant. Pour préciser cette relation, nous avons calculé les prises de poids de la grossesse et pendant le premier trimestre et les deux derniers trimestres.

		Poids de naissance en grammes			
		2500	2500-3000	3000-3500	› 3500
Prise de poids (en kg)	Globale	7,0	8,4	7,0	9,0
	trim. 1	0,7	0,8	1,2	3,8
	trim. 2-3	4,9	5,1	4,3	5,2

La relation évoquée en 3.2. (Poids de naissance - poids des mères au cours du premier trimestre), se vérifie ici. C'est la prise de poids au premier trimestre qui semble influer le plus sur le poids de naissance de l'enfant.

3.5. Première prise de poids X Moyenne des poids des suivis de grossesse

Premier poids (en kg)	Prise de poids pendant la grossesse (en kg)
50	6,8
50-60	6,4
60-70	4,9
70	3,5

On constate que plus le poids des mères est élevé au début de la grossesse, moins elles prennent de poids au cours de leur gestation.

4. PERSPECTIVES

Nous avons examiné 1357 fiches de suivis de grossesse des femmes qui fréquentent Jane Viale. Le but était de comprendre la relation entre les petits poids de naissance et la variation pondérale des mères.

Les premiers résultats montrent que c'est le poids de la mère au cours du premier trimestre de grossesse qui détermine le poids de naissance de l'enfant ainsi que l'âge de la mère et la parité de l'enfant.

Nos résultats concordent avec ceux d'autres chercheurs tels que Laure Papoz de l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale).

Certaines données nous ont fait défaut : taille de la mère, taille de l'enfant à la naissance, hauteur de l'utérus, date des dernières règles.

Nous envisageons de poursuivre l'exploitation des données (ex. tests d'ajustement) qui nous permettra de trouver d'autres variables pour l'enquête prospective.

LA MALNUTRITION VUE A PARTIR D'UN CENTRE DE SANTE MATERNELLE ET INFANTILE

S. LALLEMANT-LE COEUR *, A. MOKA **, M. LALLEMANT ***

* SMI Jeanne Vialle
** Médecin chef des SMI
*** ORSTOM

Les SMI ou Centres de Santé Maternelle et Infantile sont des structures de type dispensaire qui sont chargées de suivre sur le plan sanitaire les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans.

Il existe pour les enfants, deux grands secteurs :

- le secteur préventif ou "Enfants Sains", où les enfants sont pesés chaque mois, vaccinés et où une éducation sanitaire et nutritionnelle est dispensée ;
- le secteur curatif, où viennent se faire soigner les enfants lorsqu'ils sont malades.

La SMI Jane Vialle que nous avons choisie, est située au coeur de Ouenzé, au centre des quartiers est de Brazzaville. Le nombre d'enfants suivis dans cette SMI est très important : 1972 inscriptions d'enfants "sains" en 1985, 20.063 consultations d'enfants malades en 1985 (premières consultations).

L'un des objectifs explicite des SMI est de dépister et traiter les malnutris. Pourtant, lorsque nous avons consulté les registres des enfants malades, nous avons observé que la malnutrition est un motif de consultation très rare (0,06 %) ; par contre l'anorexie des enfants (manque d'appétit) est une plainte assez fréquente (17.4 %). Nous avons donc voulu savoir ce qu'il en était en réalité. En effet, certaines enquêtes effectuées par l'ORSTOM, montraient un retard de croissance chez de nombreux enfants plus âgés.

1. LE SECTEUR "ENFANTS SAINS"

Nous avons analysé de façon retrospective les fiches des enfants (5573 pesées, poids rapporté à l'âge et taille rapportée à l'âge). Les résultats sont les suivants:

Pour toutes les classes d'âge réunies (0 à 13 mois), le pourcentage de pesées dans la zone de malnutrition sévère (zone rouge des fiches) est de 0,6 % ; le pourcentage de pesées dans la zone de malnutrition modérée (zone jaune des fiches) est de 8 %, soit au total 8,6 % en zone jaune et rouge. L'analyse ici porte sur le poids des enfants par rapport à leur âge (nous avons utilisé les normes Morley, n=5573).

Dans les différentes classes d'âge, les résultats sont les suivants (zones rouge et jaune) :

- 0 à 3 mois : 7,3% (n=2415)
- 3 à 6 mois : 8,3% (n=2074)
- 6 à 9 mois : 10,4% (n= 746)
- 9 à 13 mois : 15,4% (n= 338)

Mais si l'on reprend ces données et qu'on les stratifie suivant le poids de naissance des enfants, on s'aperçoit que le risque de malnutrition entre 9 et 13 mois est beaucoup plus important chez les enfants de petit poids de naissance. Les proportions d'enfants malnutris (zones rouge et jaune) entre 9 et 13 mois selon le poids de naissance s'établissent de la manière suivante :

poids de naissance :
- inférieur à 2400 g : 24,1 % (n= 29)
- entre 2400 g et 2700 g : 19,1 % (n= 47)
- entre 2700 g et 3250 g : 18,2 % (n=132)
- supérieur à 3250g : 9,2 % (n=130)

L'analyse des courbes de taille par rapport à l'âge (normes OMS) montre une très nette dégradation de l'état nutritionnel à partir de 6 mois. Entre 9 et 12 mois, 15 % des tailles/âge sont au dessous du 3ème percentile , 31,2 %, au dessous du 10ème percentile (n=93).

L'analyse des courbes de poids par rapport à la taille chez ces mêmes enfants donne des chiffres, par contre, très proches des normes OMS : entre 9 et 13 mois, 2 % des poids/taille sont au dessous du 3ème percentile, 15 %, au dessous du 10ème percentile (n=93).

Nous constatons donc la rareté des états de maigreur et la grande fréquence des retards de croissance.

2. LE SECTEUR "ENFANTS MALADES"

L'analyse du poids par rapport à l'âge montre que 4 % des enfants sont malnutris sévères (zone rouge) et 19 % sont malnutris modérés (zone jaune), soit 23 % de malnutris au total (n=849, normes Morley). Il faut remarquer que ce chfiffre est très supérieur à celui du secteur préventif (8,6 %), ce qui peut en partie s'expliquer par la liaison entre la morbidité et les problèmes nutritionnels. Nous avons voulu préciser ces résultats en pesant et mesurant avec précision et de façon systématique tous les enfants se présentant dans le secteur préventif pendant une durée de deux semaines, et en posant un certain nombre de questions simples. Cette enquête a porté sur 700 enfants et nous avons obtenu les résultats suivants.

- Caractéristiques de la population enquêtée :

  . sex ratio équilibré

  . statut d'habitation des mères : propriétaires : 63,9 %
    locataires : 36,1 %

  . situation matrimoniale des mères :
    mariées (officiellement ou traditionnellement) : 40,9 %
    célibataires (+ union libre ou fiancées) : 59,1 %

- Résultats anthrométriques :

  . poids de naissance : inférieur à 2400 g : 10,2 %
    entre 2400 g et 2700 g : 12 %
    entre 2700 g et 3250 g : 54,9 %
    supérieur à 3250 g : 22,9 %

Il est à noter que 11,2 % des poids de naissance sont inférieurs à 2500 g.

- Poids par rapport à l'âge (normes OMS) :

	< 3ème percentile	< 10ème percentile
moins de 3 mois(n=98)	2 %	4 %
3 - 6 mois(n=154)	2,6 %	9 %
6 - 9 mois(n=114)	8,8 %	22 %
9 - 12 mois(n=122)	18 %	37 %

Le nombre de malnutris augmente régulièrement avec l'âge. Si on s'en refère à ces normes, on observe une stagnation de poids très précoce. Nous avons donc précisé les composantes de maigreur et de stature de ces retards de croissance.

- Taille par rapport à l'âge (normes OMS) :

	< 3ème percentile	< 10ème percentile
moins de 3 mois	2 %	12 %
3 - 6 mois	4,5 %	11 %
6 - 9 mois	7,9 %	26 %
9 - 12 mois	14,7 %	37 %

Une évolution semblable est observée et on remarque qu'un retard de stature important apparaît à partir de 6 mois.

- Poids par rapport à la taille (normes OMS)

	< 3ème percentile	< 10ème percentile
moins de 3 mois	2,1 %	13 %
3 - 6 mois	0,6 %	3 %
6 - 9 mois	3,6 %	11 %
9 - 12 mois	6,6 %	18 %

Les pourcentages sont très proches des normes. On observe très peu d'enfants maigres, par contre, les enfants petits et gros sont fréquents entre 3 et 6 mois. Ce fait pourrait s'expliquer par le mode d'alimentation, il est donc nécessaire de s'y intéresser.

3. ALIMENTATION

L'allaitement maternel est généralisé avec un sevrage qui intervient vers 11 mois (100 % d'allaitement au sein jusqu'à 10 mois). L'allaitement artificiel est très marginal : 2 % des enfants de 1 mois. Seuls 3 enfants de notre échantillon n'étaient pas nourris au sein mais au biberon. L'allaitement mixte, par contre, est plus répandu : à 3 mois (fin des congés de maternité), 37 % des enfants reçoivent un allaitement mixte.

La bouillie est introduite dans l'alimentation à partir du 2ème mois : 34 % des enfants en prennent à 2 mois, 72 %, à 3 mois, 83 %, à 4 mois, 90 %, à 5 mois. L'introduction précoce de la bouillie explique la fréquence des enfants petits et gros. Le plat familial est introduit vers le 6ème mois pour 40 % des enfants et, pour 80 %, à partir du 7ème mois.

Ainsi, contrairement à l'idée préconçue sur la vie en ville qui modifierait les habitudes culturelles de consommation, on observe qu'à Brazzaville les habitudes alimentaires sont restées inchangées, du moins dans les quartiers est. L'allaitement maternel persiste beaucoup plus qu'on ne le dit, mais il intervient pendant moins longtemps que dans les zones rurales (jusqu'à 18 mois).

La malnutrition est donc bien une réalité à Brazzaville. En effet, 8,6 % des enfants du secteur "Enfants sains"(soit 170 enfants en 1985), et 23 % des enfants du secteur "Enfants malades" (soit 4610 en 1985), sont malnutris. Pourtant, seuls les marasmes évidents sont dépistés et entrent dans la filière spéciale de nutrition. Par contre, les malnutris modérés ne sont pas "vus". On peut se poser la question de savoir pourquoi, bien que le dispositif de dépistage soit en place (pesée des enfants, courbes de poids...), ces enfants ne sont pas dépistés et traités? Le personnel soignant semble rejeter la "faute" sur les mères qui sont "négligentes" et refusent de se rendre aux séances d'éducation nutritionnelle. De leur côté, les mères réclament cette prise en charge, en se plaignant de l'inappétance de leur enfant. Est-ce alors le personnel soignant qui n'est pas convaincu de l'efficacité de ces séances d'éducation nutritionnelle puisqu'il se contente généralement de prescrire un "remontant" ou des vitamines ?

La malnutrition est en fait une maladie beaucoup plus qu'un simple symptôme qu'on peut faire disparaître avec un médicament. Elle est un dysfonctionnement plus profond qui nécessite une réelle prise en charge, très difficile à assumer.

Que signifie la prise en charge d'un malnutri ? C'est expliquer, réexpliquer, montrer à la mère comment nourrir son enfant malgré son manque d'appétit ; suivre l'enfant chaque jour ou plusieurs fois par semaine ; encourager la mère à ne pas rejeter son enfant qui est le plus souvent grognon et triste ; soigner l'enfant chaque fois qu'il est malade (ce qui est fréquent), qu'il a la diarrhée, soigner ses multiples pathologies, le déparasiter régulièrement ; essayer d'aider la mère dans ses multiples problèmes familiaux et matériels ; surveiller la courbe de poids en encourageant la mère si l'enfant a grossi et même s'il a maigri ; faire en sorte que la mère ne se sente plus seule avec son enfant. Alors, que faut-il proposer ?

En premier lieu, il faut une prévention à court terme par une surveillance de la prise de poids des enfants (comme elle se fait actuellement) mais qui déboucherait sur un véritable dépistage des enfants à risque et définir une population à risque (petit poids de naissance, mère célibataire, travailleuse ou écolière...) qui serait soumise à une surveillance accrue.

En second lieu, il faut une prise en charge effective des enfants dépistés par :

- la création d'une permanence d'accueil de ces enfants ;
- la prise en charge individuelle par un personnel formé, disponible pour écouter, comprendre, se déplacer à domicile ;
- des explications et démonstrations patientes de recettes hypercaloriques simples, peu onéreuses et bien acceptées des enfants.

Troisièmement, il faut une prévention à moyen terme grâce à un effort d'éducation nutritionnelle utilisant les moyens modernes d'informations (posters, médias...).

Enfin, il faut une prévention à long terme remontant aux facteurs spécifiques de la vilIle qui prédisposent à la malnutrition et sur lesquels un action est possible. La lutte contre la pauvreté se justifie en soi. Mais on peut penser, par exemple, qu'une meilleure tolérance vis-à-vis des jeunes mères scolarisées pourrait apporter des résultats sur le plan nutritionnel de ces enfants.

DE LA DIVERSITE DES ITINERAIRES THERAPEUTIQUES EN VILLE : NECESSITE DE LES PRENDRE EN COMPTE DANS UNE PERSPECTIVE EPIDEMIOLOGIQUE

Gonzague JOURDAIN * et Auguste BILONGO-MANENE **

* ORSTOM
** Hôpital Général de Brazzaville - Service de Psychiatrie

L'étude des itinéraires thérapeutiques est une préoccupation récente pour ceux qui s'intéressent aux problèmes de santé publique et aux systèmes de soins. Pour commencer, nous essaierons donc d'en proposer une définition dans une perspective de santé publique, et nous signalerons les disciplines qui sont ou qui devraient être concernées tant par les méthodes employées que par l'analyse et la compréhension des résultats.

1. CONSIDERATIONS GENERALES

Les itinéraires thérapeutiques ne sont qu'exceptionnellement réduits à une seule étape: habituellement, il s'agit d'une séquence de demandes qui se rapportent explicitement à un but: mettre un terme à l'épisode jugé anormal ou dangereux. Ces demandes, formulées de façons diverses, s'adressent à des personnes ou à des institutions qui, elles-mêmes, ne se définissent pas toujours comme des "soignants": nous utiliserons les termes de "recours" ou de "recours thérapeutique" pour les désigner, puisqu'il peut s'agir, en dehors des diverses personnes dont la fonction explicite est de soigner, de parents, d'amis, d'autorités morales ou religieuses, etc., constituant le système complexe qui est l'objet de notre étude. Nous désignerons la séquence de ces recours par le terme "itinéraire thérapeutique".

L'étude de ces itinéraires se donne pour objectif non seulement de décrire ces itinéraires, en fonction des orientations, ré-orientations et aiguillages auxquels ils sont soumis, mais surtout d'en repérer les paramètres déterminants et la logique sous-jacente.

D'emblée, précisons que l'itinéraire thérapeutique ne se réduit pas à l'anamnèse que le "bio-médecin" fait avant même d'examiner un patient : en effet, le médecin cherche, en reconstituant l'histoire de la maladie, à ne recueillir que la séquence des symptômes plus ou moins explicites pour les intégrer dans la suite logique du "discours" bio-médical: rappelons ici

que le discours bio-médical a pour objet la maladie et non le malade, et permet ainsi de raisonner sur des entités cliniques ; la maladie est conçue par la médecine hippocratique comme séparée du malade, ce qui la distingue généralement des autres médecines (Clavreuil, 1978).

Mais, quelle que soit la personne à laquelle la demande s'adresse, il faut qu'elle soit "signe", c'est-à-dire qu'elle prenne sens dans son "discours" pour être prise en compte. Ceci est vrai, en particulier, pour le "bio-médecin".

Ainsi, dans sa démarche diagnostique et thérapeutique, il semble logique que le médecin ne prenne pas en compte les conflits personnels ou familiaux du "malade" ou les interprétations que le patient et son groupe social ont pu faire de la maladie. De même, les motivations diverses qui ont conduit le patient à consulter n'entrent pas, en tant que telles, dans le discours bio-médical.

Et pourtant, la "maladie", ainsi définie, ne représente pas toujours le principal motif du recours à un médecin: nous évoquerons l'agacement de certains médecins face à une demande déguisée d'arrêt de travail, ou face à l'hystérique qui formule pourtant bien, elle aussi, une demande, mais d'un autre "ordre".

Aussi, dans la pratique, la tentative d'attribuer une place distincte aux notions apparemment claires de "malade" et de "maladie" s'avère bien difficile, puisque le médecin, en tant que personne à qui s'adresse la demande, est toujours impliqué personnellement, qu'il le veuille ou non, dans sa relation avec celui qui la formule. Les psychanalystes l'ont montré en Occident lorsqu'ils ont essayé d'analyser, et même de "contrôler", la relation "médecin-malade" (BALINT). Ceci implique que le "bio-médecin", même s'il s'y efforce, ne peut pas s'en tenir au seul discours médical dans sa pratique clinique.

Dans notre travail, nous nous plaçons donc délibérément au-delà du cadre de la médecine clinique, en prenant en compte d'autres paramètres que les seuls paramètres médicaux pour aborder l'étude de la relation des patients ou de leur entourage avec leurs thérapeutes.

2. POUR UNE ETUDE DES ITINERAIRES THERAPEUTIQUES

Dans une perspective de santé publique, les itinéraires thérapeutiques nous informent sur tout le système de soins dont il devient alors évident qu'on ne peut en ignorer même une partie (le secteur "informel" en particulier) si on veut en comprendre la logique. L'épidémiologiste gagnerait à prendre en compte la diversité des itinéraires thérapeutiques : cette diversité rend complexe le recensement des pathologies (souvent à la base de son

travail). Mais, en ignorant ceux-ci, il risque de travailler, dans sa recherche des facteurs associés à la survenue d'une maladie, sur un échantillon non représentatif de l'ensemble des malades en question: en effet, s'il se limite aux relevés de certaines structures de soins, il ignorera les patients qui ont recours à des stuctures de type différent, ou il dénombrera les mêmes épisodes en plusieurs endroits.

Sur les plans sociologique et anthropologique, les itinéraires sont l'un des moyens qui permettent de comprendre comment les individus vivent ces épisodes de leur vie dans leur contexte social. L'ensemble de ces disciplines doivent permettre de comprendre des phénomènes liés aux événements de santé, compréhension nécessaire à des décisisons de santé publique adaptées.

3. DEUX EXEMPLES

Nous avons choisi, comme points de départ de l'étude de ces itinéraires à Brazzaville, deux services de soins bio-médicaux: le service des Maladies Infectieuses de l'Hôpital de l'Arrondissement de Makélékélé et le service de Psychiatrie de l'Hôpital Général de Brazzaville. Deux exemples très différents qui ont chacun une certaine spécificité urbaine.

L'épidémiologie de la rougeole est particulière en ville: la transmission y est permanente, avec des variations saisonnières et des variations liées à l'importance du nombre de sujets non encore immunisés. On dit qu'elle est endémo-cyclique. Quant aux maladies mentales, l'histoire montre que leur prise en charge par la bio-médecine a toujours émergé en ville, en dépit des velléités des pouvoirs publics qui tendent, un peu partout, à éloigner de la ville les services de psychiatrie, ce qui reflète à la fois des préoccupations hygiènistes (le "bon air" va guérir les malades) et, plus prosaïquement, des préoccupations d'ordre public souvent présentées en termes de "nuisances". A Brazzaville, par exemple, il faut rappeler que le Service de Psychiatrie a été édifié, il y a vingt ans, à la marge de la ville, plus précisément à la lisière de la forêt de la Patte-d'Oie. Ce n'est que la croissance de la ville qui fait que ce service est actuellement inséré dans le tissu urbain. Il s'agit d'un service ouvert, néanmoins assez bien toléré par les voisins du quartier.

Notre hypothèse de départ était que la rougeole, a priori connue de toutes les mères de famille, était considérée comme une "maladie" justiciable d'une hospitalisation et qu'elle donnerait lieu à des itinéraires thérapeutiques relativement stéréotypés. A l'inverse, on pouvait penser que les "maladies mentales" permettraient d'observer tout l'éventail des possibles.

3.1. Des enfants atteints de rougeole

Cette enquête a été menée dans le service de médecine infectieuse de l'hôpital de Makélékélé, en 1983 ; elle a porté sur 395 enfants hospitalisés et atteints de rougeole. L'entretien avec les mères recueillait la narration de l'itinéraire thérapeutique; d'autre part, les principaux signes cliniques de la maladie étaient relevés quotidiennement.

Tout d'abord, nous avons considéré ce qui précédait l'itinéraire thérapeutique proprement dit. Nous allons voir que cet itinéraire-là n'a, en effet rien de thérapeutique :

- 44 % avaient consulté dans un dispensaire, pour une autre raison (vaccination, médecine préventive), entre dix et quinze jours avant le début de la maladie ;
- 14 % avaient consulté entre vingt et trente jours avant ;
- 42 % ne relatent aucune consultation dans le mois précédant le début de la maladie.

Sachant que le contage se fait dix ou onze jours avant le début des signes cliniques, ces données suggèrent le rôle possible des dispensaires dans la transmission de la maladie, dans les files d'attente qui regroupent les enfants rougeoleux et ceux qui y viennent pour d'autres motifs. Ce mode de contamination intéresserait donc un tiers des enfants hospitalisés.

En ce qui concerne l'itinéraire thérapeutique proprement dit, c'est-à-dire celui lié directement à l'apparition des signes cliniques de la maladie, nous remarquons les faits suivants.

-Tout d'abord, sa durée :
pour plus de 50 % des mères, la maladie a débuté moins de trois jours avant l'hospitalisation, et pour 86 %, moins de six jours avant.

-Ensuite, le nombre des recours thérapeutiques :
si seulement 3 % des enfants sont amenés d'emblée à l'hôpital, 17 % y viennent après un seul recours thérapeutique, 57 % après deux recours, 19 % après trois recours et seulement 4% après plus de trois recours.

-Cette rapidité est confirmée partiellement :
lorsque l'on analyse les signes cliniques, 15 % des enfants présentent encore un signe de Köplick, signe transitoire qui a ici pour intérêt de dater le début de la maladie, puisqu'il apparaît vers la trente-sixième heure et disparaît quelques jours après le début des signes cliniques (il disparaît au début de l'éruption, soit vers le quatorzième jour après le contage) ; ces enfants (15 %) ont donc été hospitalisés très rapidement ; en

revanche, 13 % des enfants sont en période éruptive lors de leur arrivée ; mais seuls quelques enfants ont des signes de complication à leur arrivée ; en fait, le relevé quotidien des signes cliniques fait apparaître que la fréquence des complications, a, au contraire, tendance à augmenter dans les jours suivants : par exemple, on observe une augmentation du nombre d'enfants présentant une déshydratation le deuxième jour (18 % des enfants hospitalisés, au lieu de 6 % le premier jour), en dépit de la pratique de réhydratation par voie orale de ce service.

-La nature de ces recours :
parmi les personnes interrogées 11 % disent avoir consulté d'emblée un parent (le protocole de l'entretien n'avait pas prévu de relever le lien de parenté, nous y reviendrons) ; mais surtout, 85 % déclarent avoir consulté d'emblée un infirmier (ou un médecin). Les recours suivants confirment ce choix privilégié de l'infirmier ou du médecin.

Il apparait que le recours à la bio-médecine est à la fois rapide et préférentiel. Cette rapidité relèverait d'un relatif consensus à propos de la rougeole :

- consensus sur l'objet de l'étude, l'épisode de rougeole, puisque le bio-médecin et les mères parlent bien de la même chose qui se déroule au même moment ;
- consensus sur la notion de dangerosité de la rougeole, et sur la nécessité de recourir à la bio-médecine ;
- consensus partagé par les pouvoirs publics et les organisations internationales qui, pour en diminuer aussi bien l'incidence que la létalité, ont mis en place un dispositif presque spécifique de prise en charge constitué par les dispensaires et les services de maladies infectieuses, en instituant la vaccination systématique des jeunes enfants dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination.

Deux objections peuvent être soulevées.

La première objection sera de rappeler que ce travail a été mené en milieu hospitalier: si nous pouvons affirmer que cet échantillon de 395 enfants est représentatif des enfants hospitalisés pour rougeole dans ce service, nous ne pouvons affirmer, en raison de la méthode employée, qu'il est représentatif de l'ensemble des rougeoles dans la population des enfants de l'aire de recrutement de l'Hôpital de Makélékélé. Les enfants arrivant dans ce service, alors qu'ils en sont au stade des complications, sont assez rares, ce qui plaiderait en faveur d'une bonne représentation de la population concernée. Mais si tout porte à

croire que les enfants qui en sont au stade des complications sont, de toute façon, hospitalisés, il est vraisemblable que certains cas graves soient hospitalisés de préférence dans les services de pédiatrie de l'Hôpital Général.

La deuxième objection concerne le manque de précision à propos du lien de parenté avec le ou les parents consultés d'emblée, car ce lien de parenté aurait pu nous éclairer sur la démarche de la mère. En effet, on sait qu'à Brazzaville les mères de famille ont un réflexe très adapté qui consiste à administrer Chloroquine et/ou Aspirine, d'emblée, dès que leur enfant présente une fièvre, ou bien à consulter un infirmier. Ce traitement, utile pour prévenir l'apparition d'un accès de paludisme pernicieux (il n'existait, au moment de l'enquête aucun cas de chloroquino-résistance décrit à Brazzaville) ou des convulsions hyperpyrétiques, ne modifiera en rien l'évolution propre de l'infection virale qu'est la rougeole. Quand ce premier traitement échoue, on imagine bien l'anxiété de la mère sachant que son enfant peut contracter la rougeole, puisqu'il n'en a pas encore été atteint. Elle peut alors se poser la question de savoir s'il ne s'agit pas d'une rougeole. Rappelons ici que des troubles du sommeil, du comportement ou même des convulsions accompagnent parfois cette phase d'invasion de la maladie. Pour les jeunes mères, le recours quasi impromptu à une "maman" plus âgée et plus expérimentée, de la lignée paternelle ou maternelle, semble alors logique pour infirmer ou confirmer la suspicion d'une rougeole. En fonction de la réponse à cette question, l'itinéraire thérapeutique peut alors prendre deux directions différentes :

- "oui, c'est sans doute une rougeole" : dans ce cas, on a recours à la bio-médecine qui pourra confirmer le diagnostic de la rougeole ;
- "non, ce n'est pas une rougeole" : dans ce cas l'échec du traitement administré par la mère et les différents troubles du comportement observés renvoient à une autre hypothèse : celle d'une agression en sorcellerie (notons ici le passage du discours bio-médical à celui relatif à la sorcellerie: le signe "troubles du comportement" prend un sens tout différent selon qu'il est repris dans l'un ou l'autre discours, puisque pour le discours bio-médical, les troubles du comportement ne sont que l'expression des troubles physio-pathologiques causés par le virus de la rougeole) ; dans ce cas, l'itinéraire va prendre une autre direction : on aura recours à une personne de la famille investie du pouvoir de protéger l'enfant.

Bien sûr, les deux directions de l'itinéraire ne sont pas exclusives l'une de l'autre, et les recours peuvent toujours être multiples et simultanés ; ils répondent chacun à des hypothèses

différentes qui paraissent contradictoires dans la mesure où l'on confond les différents discours - celui de la bio-médecine et celui relatif à la sorcellerie - qui ont des fonctions et des logiques différentes. Ainsi, il est évident ici que le fait d'identifier une rougeole n'exclut pas de se préoccuper de la protection de l'enfant entré dans une période de fragilité évidente ; la question devient alors : est-ce bien une "maladie de Dieu", comme sont souvent appelées les affections simples, ou bien s'agit-il de l'émergence d'un cas de sorcellerie ?

3.2. Le service de psychiatrie

Le deuxième exemple choisi concerne les patients ayant recours au service de Psychiatrie de l'Hôpital Général de Brazzaville. Cette enquête a porté sur 63 patients se présentant pour la première fois dans ce service, en 1983. Dans la mesure où il s'agit d'un petit échantillon, la variance des résultats est assez grande ; nous ne donnerons donc que quelques résultats chiffrés pour faciliter la compréhension.

Les caractéristiques de l'échantillon ne diffèrent pas de ce que nous savons de la population générale, notamment en ce qui concerne :
- le lieu de naissance du patient ou celui des parents ;
- la durée de scolarisation et la réussite scolaire ;
- le fait de parler le français (82 %) ;
- le statut matrimonial tant des patients que de leurs parents ;
- le nombre d'enfants ;
- l'activité ou l'inactivité.

En revanche, l'échantillon comporte plus d'hommes (35/63) que de femmes (28/63), et correspond donc à la proportion de 2/3 d'hommes parmi les personnes hospitalisées en 1983. Notons que 4/5 des patients disent habiter à Brazzzaville, mais qu'en fait, 1/4 sont venus habiter Brazzaville, chez un parent, en raison même de l'épisode pathologique. De plus, 9 patients (sur 63) se sont déplacés de Pointe-Noire pour se soigner : l'aire de recrutement du service de Psychiatrie s'étend en fait jusqu'à Pointe-Noire (où il n'y a pas de psychiatre).

Qu'en est-il des itinéraires thérapeutiques ? Quels sont les recours précédant l'hospitalisation ? 11 % sont venus directement à l'hôpital ; pour 66 %, entre un et trois recours ont précédé l'hospitalisation et pour 24 %, l'hospitalisation était précédée de plus de trois recours. Paradoxalement, ce n'est pas le nombre des recours qui apparaît différent, par rapport à la rougeole. Mais ils s'inscrivent dans une échelle de temps tout à fait différente : quelques jours pour la rougeole ; plusieurs mois, voire plusieurs années pour les patients s'adressant au service de psychiatrie.

De quelle nature sont ces recours ? Précisons tout d'abord que le questionnaire utilisé alors n'envisageait pas les parents comme "recours thérapeutiques". Il est cependant vraisemblable que, dans tous les cas, un ou plusieurs parents aient été consultés. Seuls 35 % des différents recours se font auprès de représentants de la bio-médecine : 12 % auprès d'infirmiers ; 23% auprès de médecins dont la spécialité n'a souvent rien à voir avec la psychiatrie. Remarquons le désaccord sur la catégorie même de la maladie de nombreux patients nous décrivent des recours thérapeutiques qui n'ont, pour la bio-médecine, rien à voir avec la maladie mentale, comme une extraction dentaire.La plupart des autres recours (environ 60 %) se font auprès de prieurs, toutes religions confondues.

Quand on essaie de mettre en évidence une logique à ces itinéraires thérapeutiques à partir de ce petit échantillon, aucun résultat statistique ne donne à l'évidence une solution. En particulier, il n'apparaît pas de séquences préférentielle dans le choix des recours. Dans cet échantillon, il apparaît que la décision de se rendre à l'hôpital n'est pas l'apanage d'un membre particulier de la famille, tandis que le recours à des soins "traditionnels" se ferait plutôt à l'instigation de la mère.

En ce qui concerne le recours au service de psychiatrie, nous avons essayé d'en comprendre les motivations. Précisons d'emblée que ce service est petit (40 lits) pour une ville de plus d'un demi-million d'habitants; dans ces conditions, on ne s'étonnera pas qu'il ne peut constituer qu'un recours minoritaire, sinon marginal à Brazzaville, par rapport au nombre important des lieux de soins "informels". Pour éclaircir les motivations, cinq questions étaient posées :

- Depuis combien de temps les troubles durent-ils ?
  Les patients ou leur famille répondent dans 50 % des cas que ce n'est pas le premier épisode, ou bien considèrent leur état comme chronique: c'est pourtant, rappelons-le, la première fois qu'ils viennent dans ce service.

- Qui a décidé du recours au service de psychiatrie ?
  Les réponses sont très diverses, et il est notable qu'il n'y a pas coïncidence entre ceux qui décident de la consultation et ceux désignés comme ayant le pouvoir de décision dans la famille.

- Qui a conseillé ce recours ?
  Dans un tiers des cas, il s'agit d'un infirmier, ou d'un médecin, aucune figure familiale n'émergeant pour le reste des cas.

- Quelle est la raison immédiate de ce recours ?
  Une réponse prédomine largement : il s'agit de l'agitation du malade dans 70 % des cas.

- Enfin, en ce lieu de bio-médecine, nous posions la question de la cause attribuée aux troubles, et nous avons été surpris de constater que 80 % de ceux qui répondent désignent un conflit familial comme étant à l'origine des troubles.

Ainsi, rien de quantitatif ne permet de conclure à une logique simple de l'itinéraire. En revanche, on peut dire que ces données confirment notre expérience clinique à l'hôpital:

- le premier recours se fait dans les premières heures en cas d'agitation, auprès d'un prieur qui ne se définit pas toujours comme soignant ;

- puis un ou plusieurs féticheurs ou herboristes sont consultés ;

- enfin, pour quelques-uns, si le problème n'est pas réglé, le recours au médecin ou à l'infirmier peut intervenir, et parfois un psychiatre sera consulté. Il est évident que pour beaucoup l'itinéraire se poursuivra après ce recours si le problème ne semble pas résolu pour la famille ou le patient.

Nous pouvons faire l'hypothèse que l'itinéraire s'explique par deux motivations différentes. La première consiste à prendre les mesures nécessaires pour calmer le patient, ce qui explique peut-être le très grand pourcentage de patients qui disparaissent du service, sans rien demander à personne, dès que se fait sentir une accalmie (rappelons que le service est ouvert en permanence et que l'isolement d'un patient même agité, est inhabituel). En second lieu, calmer le patient ne suffit pas. Il s'agit alors de régler le problème qui constitue la cause des troubles, et ce, de façon durable. Selon l'interprétation donnée aux troubles, soit a priori, soit après consultation d'un praticien traditionnel, l'itinéraire peut prendre plusieurs formes. Si la "maladie de Dieu" peut faire l'objet d'une demande de soins bio-médicaux, les problèmes de famille relèvent de la dynamique familiale, avec des réunions de famille, et l'agression en sorcellerie relève traditionnellement du féticheur dont le rôle est d'anihiler l'agresseur. Mais, à Brazzaville, le recours aux sectes religieuses peut se rapprocher du recours au féticheur, dans la mesure où la secte désigne le sorcier qui, confondu, retirera son attaque.

Les conditions économiques en ville favorisent vraisemblablement le relâchement des liens familiaux, ce qui, sans doute, explique en partie l'émergence de divers systèmes de solidarité, dont les sectes religieuses constituent une forme très répandue à Brazzaville. Leur rôle prédominant dans la prise

en charge des "troubles mentaux" est la conclusion la plus évidente de cette étude : il reste à s'interroger sur l'incidence et l'importance de l'aspect religieux de ces réseaux de solidarité particuliers.

Ainsi, si cette étude n'est pas tout à fait comparative, on remarque que, pour les rougeoles l'itinéraire est court et direct en direction de l'hôpital, en revanche les itinéraires sont plus variés et beaucoup plus longs dans le deuxième cas. Nous rapprocherons cette différence de l'absence totale de consensus concernant ce que la bio-médecine nomme la "maladie mentale".

- Absence de consensus à propos de la définition-même de maladie:
  - divergences des psychiatres entre eux à propos de la "maladie mentale" (et, notamment, le courant d'idées de l'anti-psychiatrie) ;
  - divergences entre les bio-médecins et les patients ou leur famille: une interprétation est donnée aux "troubles mentaux", mais aussi à d'autres événements, ce qui constitue l'ensemble en un tout signifiant indissociable.

- Absence de consensus sur l'utilité ou la nécessité de soins bio-médicaux :
  - entre les familles et les bio-médecins ;
  - au niveau des pouvoirs publics qui n'en font pas une priorité de santé publique : ainsi, le service de psychiatrie n'a pas plus de lits qu'il y a vingt ans alors que la population de la ville a triplé.

Sur le plan de la santé publique, cette étude montre combien les recours peuvent être divers et variés. Leurs déterminants ne sont pas simples. Certains médecins, lors de leurs échecs, accusent la longueur de ces itinéraires et "l'ignorance des mères" : or, nous constatons précisément que les mères ont une attitude logique dans leurs itinéraires. Il s'agirait pour ces médecins de considérer les malades dans leur totalité et non pas seulement comme "porteur de maladie" pour espérer faire changer certaines habitudes de soins.

Sur le plan épidémiologique, il apparaît non seulement nécessaire de prendre en compte les itinéraires thérapeutiques et leur logique pour recenser les maladies, mais de plus, il faut bien comprendre que les tableaux cliniques diffèrent selon l'itinéraire: évident pour la rougeole, dans la mesure où nous connaissons l'évolution de la maladie, ceci l'est beaucoup moins évident en psychiatrie.

En effet,au cours d'une étude faite dans le service de psychiatrie de Brazzaville, nous avons ainsi constaté que certains types de psychoses aigües au Congo avaient une bonne évolution, comme l'ont noté de nombreux auteurs en Afrique,

depuis plus de vingt ans; en fait, dans aucune étude publiée à notre connaissance, il n'est fait allusion au processus d'auto-sélection des patients qui ont recours à l'hôpital. Or, nous savons depuis très longtemps que l'agitation est un signe de bon pronostic pour ces psychoses, et nous l'avons alors mis en relation avec le fait que l'agitation est le principal motif d'hospitalisation. En effet, nous ne voyons que rarement les patients dont l'inhibition constitue le handicap majeur: ce sont justement ceux qui sont réputés avoir un mauvais pronostic. Ce fait a bien sûr beaucoup modifié nos conclusions quant au pronostic de cette maladie: bon pronostic pour les rares patients hospitalisés, mais pas de conclusion générale pour l'ensemble des autres.

Ces deux exemples étaient très différents, l'un assez simple, mais moins que nous le croyions initialement, et l'autre très compliqué. Nous pensons qu'entre les deux se situent de nombreuses études qui seraient d'une grande utilité : quel est, par exemple, l'itinéraire thérapeutique des tuberculeux ? Nul ne le sait, et ceci explique en partie l'absence d'informations épidémiologiques fiables à Brazzaville sur la tuberculose.

Nous remercions le Dr Marie-Christine SAMBA-LEFEBVRE, chef du service de Maladies Infectieuses de l'Hôpital de Makélékélé, qui a participé à l'enquête sur les rougeoles.

NOTE SUR LE SENS ET LE CONTENU URBAINS DE LA MALADIE ET DE LA MEDECINE TRADITIONNELLE.

Joseph TONDA

Université Marien N'Gouabi - Département de Sociologie

La note qui suit est l'exposé de quelques réflexions, dont la plupart ne constituent que des hypothèses de travail sur le sens et le contenu urbains de la maladie et de la médecine traditionnelle.

Elle comprend trois parties : la première présente l'intérêt de la recherche du sens de la maladie et de la médecine traditionnelle dans le contexte urbain et essaie de préciser l'hypothèse centrale. La deuxième partie est un essai de présentation du cadre théorique général qui éclaire la dimension de la maladie et de la médecine traditionnelle dans les sociétés lignagères rurales. La troisième partie, enfin, tente de poser le problème du sens de la maladie et de la médecine traditionnelle en milieu urbain tout en proposant des esquisses de réponses qui peuvent être considérées comme autant d'hypothèses de travail devant faire l'objet d'une recherche plus patiente.

1. SUR LE SENS DE LA RECHERCHE D'UN SENS

Vouloir rechercher le sens de la maladie ou celui de la médecine traditionnelle en ville peut sembler un exercice n'ayant d'autre intérêt que celui purement "académique" de la recherche des définitions ou des significations pour des prérogatives essentiellement théoriques, donc abstraites. Cette approche peut également se comprendre comme une tâche sans portée réelle sur les conditions de vie des gens, comme si ces conditions de vie, parmi lesquelles il faut compter celles de santé, n'étaient pas aussi représentées, par cela même qu'elles sont vécues et chargées de significations, de sens (1) par rapport aux acteurs eux-mêmes, et par rapport à l'observateur qui voudrait les appréhender. Or, il se trouve que dans le domaine bien particulier de la maladie, de la santé et de la médecine, les représentations des individus jouent un rôle très important. Ce sont ces représentations, et les pratiques concrètes auxquelles elles donnent lieu, qui peuvent expliquer, au moins partiellement, sinon totalement dans certains cas, l'échec ou la réussite de bien des programmes de santé, par exemple une campagne de vaccination.

Mais rechercher le sens de la maladie ou de la médecine traditionnelle dans un contexte sociologique comme celui de la ville, peut signifier aussi un effort pour voir si, derrière les apparences, la surface lisse des discours rationalisant des instances de légitimation, comme l'Organisation Mondiale de la Santé, ne transparaît pas autre chose, par exemple, le renforcement inattendu ou la normalisation de l'inégalité socio-économique. Le terme de sens est employé ici pour traduire cette double dimension de notre préoccupation.

De manière un peu abrupte, et à titre d'hypothèse, on peut dire qu'en fonction de la situation particulière de Brazzaville, qui est un cadre socio-spatial produit par l'histoire des rapports de force engendrés par la colonisation et qui ont crée ce que G. Balandier a appelé la "situation coloniale" (2), prolongée par ce qu'on pourrait appeler la sitation néo ou post-coloniale, cette ville produit (3), re-produit ou syncrétise des pratiques et des représentations sociales plus ou moins particulières, plus ou moins spécifiques, plus ou poins significatives ou signifiantes. En d'autres termes, elle est actuellement un mélange, loin d'être stabilisé, de tradition et de modernité. Ou plus encore, cette situation de "mélange instable" constitue sa modernité.

Dès lors, la question fondamentale qui peut être posée est la suivante : peut-on parler d'un sens urbain de la maladie et de la médecine traditionnelle ? Autrement dit, quelle peut être l'expression ou la manifestation dans le domaine de la maladie et de la médecine traditionnelle de cette modernité brazzavilloise? De quelle manière ce milieu donne-t-il à lire le sens de la maladie et de la médecine traditionnelle par rapport à la matrice structurale des rapports sociaux qui la constituent (différenciations sociales et économique et leur articulation systémique et dynamique) ?

Pour essayer de l'appréhender, il est utile de tenter de présenter, au préalable, le sens de ces réalités dans les sociétés lignagères. Car s'il y a spécificité ou non, particularité ou non de ce sens en ville, il doit être comparé et saisi par rapport à ce qu'il est en milieu rural.

2. LA MALADIE ET LA MEDECINE TRADITIONNELLE DANS LES SOCIETES LIGNAGERES CONGOLAISES

Pour que ce que nous allons dire sur la maladie et la médecine traditionnelle soit clair, il est nécessaire de présenter rapidement le cadre théorique général qui soutiendra notre propos.

2.1. Le cadre théorique général (éléments de problématique)

Il est possible de dire que c'est face au processus (entropique) de dégradation, de destruction, de désintégration inévitable de toute forme d'organisation et de vie, et face à la détresse existentielle que génère cette dure réalité, que chaque système socio-culturel préconise, institue ou adopte des stratégies dont la finalité est de tenter de nier ou de réduire matériellement, par le symbolisme ou dans l'imaginaire, l'entropie croissante, et surtout l'angoisse et la détresse existentielles.

Dans l'ordre social humain, on peut dire que la forme fatale et redoutée du processus entropique de désorganisation et de dégradation est la mort. Dès lors toutes les formes de désordres individuels ou collectifs peuvent être considérées, à des degrés divers, comme des *signes* ou des préludes de la mort, désordre suprême. En conséquence, toutes les stratégies sociales imaginaires, symboliques ou matérielles dont la finalité est de tenter d'empêcher l'aggravation des désordres de tous ordres qui pourraient précipiter les individus et les groupes sociaux vers la désintégration fatale peuvent être considérées comme des stratégies néguentropiques (4).

Par ailleurs, on peut dire que le sens de la maladie (qui est considérée ici comme une manifestation du désordre), et le "choix" de techniques ou de stratégies néguentropiques comme la médecine traditionnelle (ou toute autre medecine) ne peuvent être compréhensibles que par rapport aux dimensions anthropologiques et sociologiques fondamentales en vigueur dans une société. Ceci veut dire, simplement, que les sociétés n'adoptent pas toutes les mêmes attitudes, les mêmes comportements contre ce qui se définit pour chacune d'elles comme mal ou désordre. Force nous est donc de tenter de présenter ces principes anthropo-sociologiques qui confèrent à la maladie et à la médecine traditionnelle un sens et un contenu particuliers dans la société rurale congolaise.

2.1.1. La négation du hasard et la socialisation des désordres individuels et collectifs ou l'auto-référence sociale

La "rationalité" ou la logique sociale dominante dans les sociétés rurales congolaises est celle qui rejette le hasard dans l'explication ou l'intelligibilité des phénomènes significatifs, c'est-à-dire importants. Le hasard évoque sans doute l'indétermination, l'imprévisibilité, l'incontrôlable et donc en un certain sens, le désordre. Mais le hasard évoque également les idées de "sort" ou de "dessein", ce qui, du coup, tend à le personnifier, à en faire une force possédant un libre arbitre, échappant naturellement à l'emprise ou au contrôle de l'intelligence de l'homme, et qui joue, selon son bon vouloir, de

bons ou de mauvais tours à l'homme. C'est probablement pour cette raison que le hasard est nié dans l'irruption d'un désordre individuel et ou collectif, pour laisser la place à des déterminants sociaux, donc relevant du domaine des rapports des hommes entre eux. C'est ce que nous avons appelé la socialisation des désordres individuels ou collectifs, et qui peut sans doute mieux se traduire par un principe sociologique majeur : l'auto-référence sociale, c'est-à-dire le fait qu'une société puisse se mettre à distance d'elle-même, se dédoubler, ne fût-ce que de façon complètement fantasmée (5) et se prendre comme sa propre référence.

Se prendre comme sa propre référence, se dédoubler pour se parler à soi-même, c'est postuler que rien n'arrive par hasard, que l'on est responsable de tout ce qui est provoqué ou produit, puisqu'on refuse la présence déterminante d'une extériorité agissante d'essence méta-sociale.

Par ailleurs, les causes directes des événements, les causes immédiates, celles qui semblent être produites par le hasard, n'épuisent jamais toute la causalité qui est à appréhender, en définitive, par rapport à l'auto-référence sociale. Nous pensons que l'auto-référence sociale en vigueur dans les sociétés lignagères, implique un autre principe essentiel : la production sociale des désordres de tous ordres.

2.1.2. La production sociale du désordre

On l'a déjà dit, le principe d'auto-référence sociale conduit, à notre avis, l'homme "traditionnel" congolais a adopter face au désordre, c'est-à-dire à la maladie, au mal ou à toutes les infortunes une stratégie originale, qui a consisté à rendre l'homme et les rapports sociaux responsables de l'irruption du désordre, en se donnant les moyens imaginaires, symboliques ou concrets de les produire. Ces moyens sont ce que nous avons appelé aillleurs (6) les "forces productrices" du désordre que sont la sorcellerie, les morts agressifs et protecteurs à la fois. D'un autre point de vue, se donner les moyens de produire le désordre, la maladie ou le mal, c'est peut-être se donner en même temps la capacité réelle, symbolique ou imaginaire de réparer, d'éliminer ou de réduire ces méfaits. Le lignage, le clan et même le village sont ici des lieux où se déroulent les différents scénarios de la production et de la réduction ou de l'élimination du désordre. Ce sont aussi, à eux seuls des moyens thérapeutiques parmi d'autres.

2.2. Le sens de la maladie et de la médecine traditionnelle en milieu rural.

Après cet exposé du cadre théorique général qui nous permet d'appréhender la maladie et la médecine traditionnelle dans les sociétés lignagères, il devrait être relativement aisé d'en préciser le sens.

2.2.1. La maladie

Dans toutes les langues congolaises "être malade" peut se dire "avoir un corps souffrant". La maladie peut être exprimée par le corps qui est fatigué, qui se détériore, qui se ruine. Par maladie, il ne faut pas seulement entendre des affections organiques ou somatiques, voire psychiques. La malchance, l'échec répété dans la vie sociale, le célibat prolongé sont également des maladies. Elles s'expriment toutes en termes organiques. On dit alors : "j'ai un sang qui est mauvais", "j'ai un corps qui est mauvais". Toutes ces maladies se contractent par l'ingestion d'une nourriture piégée, par le contact avec un objet préparé spécialement à cet effet par une volonté destructrice. Elles pénétrent ainsi dans le corps, par la bouche, par la peau, et même par le simple fait de voir ce qui ne doit pas l'être lorsqu'on n'est pas protégé : le sexe d'un membre d'une puissante secte magique par exemple. Ces maladies sont donc, en un certain sens, des substances, des "corps", des saletés répandus sur, ou contenus dans le corps, et que le féticheur ou le guérisseur, suivant sa puissance, peut matérialiser et montrer au malade et à sa famille avant de les détruire.

Le corps est donc ici le point de cristallisation des rapports sociaux. Car c'est dans leur perversion, généralement, qu'a lieu le processus pathologique. Le corps exprime toute la dialectique du social et de l'individuel, puisqu'il est à la fois le social, c'est-à-dire le collectif, et l'individu,, c'est-à-dire l'unicité, qui peut se détruire et disparaître sans nécessairement provoquer la disparition du social. C'est sur lui que porte l'agressivité ou l'action destructrice de la sorcellerie, des morts agressifs ou irrités, "forces productrices du désordre".

Et puisque la maladie est l'expression d'un désordre social, elle en est aussi celle des contradictions sociales, des oppositions et des conflits sociaux qui ont leur origine dans les modalités consacrées de circulation, de distribution ou d'appropriation des biens sociaux. Elle exprime donc des rapports de pouvoir entre groupes en présence, concernés par la gestion de ces biens. Biens matériels certes, mais aussi biens matériels comme la parole, le prestige ou l'autorité. La maladie apparaît donc fondamentalement comme un rapport social, et le corps qui l'exprime en est la matérialisation ou la personnification.

2.2.2. La médecine traditionnelle

Olayiwola Akérélé définit la médecine traditionnelle comme "l'ensemble des connaissances et pratiques, explicables ou non, utilisées pour diagnostiquer, prévenir ou éliminer un déséquilibre physique, mental ou social..."(7). Cette définition contient, pensons-nous, l'essentiel de ce qu'il importe de retenir sur la notion de médecine traditionnelle.

En effet, et par rapport à ce que nous venons de dire sur la maladie, on peut considérer la médecine traditionnelle comme la principale institution de lutte contre le désordre social qu'exprime la maladie individuelle. Et puisqu'elle lutte contre le désordre ou le déséquilibre collectif par le moyen de la lutte contre le désordre individuel, on peut donc la considérer comme un moyen de régulation sociale, et ses praticiens comme des êtres ayant partie liée avec la gestion du pouvoir social.

Tout ceci concourt à dire que la médecine traditionnelle est une institution totalitaire dont la perspective essentielle est la "médicalisation" de tous les aspects de la vie sociale.

3. LA MALADIE ET LA MEDECINE TRADITIONNELE EN MILIEU URBAIN

Le "village est parfois pensé comme l'anti-société industrielle (8) dans ce sens qu'il a une capacité à maintenir les traditions, et la ville, généralement identifiée à la modernité ; on est donc en droit de s'attendre à ce que les conceptions de la maladie et de la médecine traditionnelle en milieu urbain s'opposent à celles qui viennent d'être décrites.

Or, pensons-nous, l'opposition n'est pas synonyme d'absence de liens ou d'identités partiels. Les contraires peuvent être au moins en partie identiques. Pour reprendre l'expression de Tchikaya U Tam'si (9) Brazzaville "est un melting pot, une marmite de sorcière qui intègre de nombreux types d'éléments ethniques, y compris mêmes des éléments européens". Autrement dit Brazzaville produit autant qu'elle reproduit, intègre autant qu'elle désintègre, construit autant qu'elle déconstruit. Même si Balandier pense que les contraintes de la vie urbaine ont poussé les populations éloignées de leur pays d'origine à créer "des formes nouvelles de relations sociales" (10), adaptées aux seules conditions de la ville, il n'en demeure pas moins que certaines de ces nouvelles formes de sociabilité reposent, au moins en partie, sur un substrat "traditionnel".

La question qui s'impose est alors la suivante : comment les choses se passent-elles dans le domaine de la représentation de la maladie, du sens et du contenu de la médecine traditionnelle ?

3.1. La persistance vivace de la conception "villageoise" de la maladie ou du mal

On peut dire, au moins à titre d'hypothèse (faute d'avoir effectué une enquête exhaustive), que la conception dominante de la maladie, c'est-à-dire du mal, reste en ville une conception villageoise ou traditionnelle.

En effet, il semble que, quelle que soit la caste, la classe ou quel que soit le groupe d'appartenance du Brazzavillois, le ndoki ou sorcier ou le kundu (la sorcellerie), ainsi que le fétichisme d'agression ou de protection kisi, sont évoqués en cas de graves détresses, malheurs, maladies, échecs ou infortunes. Certes, tel intellectuel cartésien et donc rationaliste peut toujours ironiser sur ce qui n'est pour lui que sotte superstition, ou tel marxiste villipender le fétichisme osbscurantiste, mais des cas de renvoi de certaines instances officielles pour cause de pratiques fétichistes ne sont pas rares à Brazzaville, ni ceux où la pression des parents qui obligent l'intellectuel cartésien et rationaliste à se réconcilier avec son oncle socier, responsable de ses déboires dans un domaine ou dans un autre. Dans son célèbre ouvrage intitulé "L'oncle, le ndoki, et l'entrepreneur : la petite entreprise congolaise à Brazzaville", R. Devauges (11) a suffisamment montré la présence vivante et efficace de ces faits à Brazzaville.

D'ailleurs, la situation particulière de la ville, qui implique aussi dans une large mesure l'augmentation des situations de concurrence (autour d'un emploi, d'une femme ou d'un homme), entraîne aussi celle des agresseurs ou des persécuteurs potentiels, non seulement quantitativement, mais aussi qualitativement (12).

Ces persécuteurs ou ces agresseurs peuvent être des sorciers définis selon des modalités plus ou moins particulières à l'imaginaire collectif des groupes ethniques, des féticheurs agissant pour leur propre compte ou pour le compte de leurs consultants, des initiés aux magies importées d'Europe, d'Asie ou d'autres pays africains.

On peut donc être malade à Brazzaville parce qu'on est agressé par l'une de ces nombreuses forces menaçantes, mais on peut l'être aussi parce qu'on a transgressé un interdit du kisi auquel on est initié ou qu'on possède. Une maladie comme le mwandza ne s'est probablement jamais expliquée autrement que par le mécanisme de l'agression persécutive. Monsieur N.P., féticheur spécialiste des désenvoûtements habitant Talangaï, nous a confié ceci : "Brazzaville est une mauvais milieu parce que la richesse, le succès, la beauté ou l'arrogance excitent plus de sorciers, c'est-à-dire des personnes qui ont un mauvais coeur, qui ne supportent pas que d'autres se distinguent... et ces sorciers ne

sont plus seulement les membres de la famille, mais aussi des voisins, des collègues de travail, des rivaux autour d'une femme... Je reçois ici des femmes qui viennent me consulter parce qu'on leur a noirci la figure, afin que le mari ou d'autres hommes ne la remarquent plus, il faut donc que je les désenvoûte en leur lavant la figure et que je renvoie la malédiction à celui ou à celle qui l'a faite... Beaucoup de voitures noires (13) viennent me voir pour ces cas". Des propos analogues nous ont été tenus par d'autres féticheurs, voire même par cetains prêtres exorcistes que nous avons rencontrés.

Dès lors, on peut dire que ce n'est pas seulement parce que la demande de soins médicaux modernes dépasse effectivement l'offre sur les deux plans quantitatifs et qualitatifs qu'il y a permanence ou reproduction de cette conception villageoise de la maladie à Brazzaville. Mais c'est surtout parce qu'une figure "noircie", l'échec, la malchance ne peuvent pas encore se soigner à l'hôpital, à moins de demander pour cela une consultation en psychiatrie, ce qui, du coup, abolit la croyance à la malédiction ou à l'envoutement parce que simplement on se croit devenu fou d'y croire !

Dans tous les cas, une maladie qui se révèle réfractaire aux traitements les plus appropriés (ou supposés tels) est généralement interprétée en termes de relation persécutive, soulignant ainsi sa dimension fondamentale de rapport social qui met en présence l'individu, la famille, l'ethnie ou le village, le milieu de travail ou le voisinage urbain. La conception villageoise de la maladie se porte donc très bien à Brazzaville et elle est le lien obligé qui relie encore le citadin (authentique) et le néo-citadin aux traditions.

3.2. Sur le sens et le contenu de la médecine traditionnelle à Brazzaville

Nous avons dit plus haut que le sens de la médecine traditionnelle en ville serait recherché dans deux directions : la représentation de la médecine traditionnelle en ville et ce que peut signifier cette médecine sur le plan des discours rationalisant ou rationalisateurs ou récupérateurs.

3.2.1. Un contenu hétérogène

La médecine traditionnelle en ville est caractérisée par une diversité de pratiques thérapeutiques ou préventives. Cela n'est pas une propriété particulière à la ville. Il existe dans les villages, autant de nganga (maître, homme de savoir, de savoir-faire et de savoir-être) qu'il y a de maux. Mambeke-Boucher (13) distingue par exemple chez les Mbosi le nganga ekiya qui impose les interdits, et de ce fait est seul habilité à soigner les

individus atteints de troubles pour avoir enfreint ces interdits; l'ekondja et le nketa (la mère des jumeaux et les jumeaux eux-mêmes) sont habilités à soigner les maladies infantiles ; le mobotisi qui est le nganga possédant des connaissances relatives à la gynécologie et les soins à donner aux enfants ; le nganga kisi formé pendant plusieurs années à l'art de guérir, et spécialisé dans le traitement d'une ou plusieurs maladies. On pourrait également rappeler les distinctions que Balandier fait chez les Lari dans son ouvrage intitulé "La vie quotidienne au royaume de Kongo du XVIe au XVIIIe siècle" (14).

L'antenne de la médecine traditionnelle du Ministère de la Santé distingue pour sa part :

- Les herboristes
- les spirites
- les rebouteux
- les accoucheuses traditionnelles
- les parapsychologues (15).

Toutes ces catégories de nganga, médecins de la médecine traditionnelle, se retrouvent dans Brazzaville. Il faut sans doute ajouter que dans la catégorie "spirites" ou "parapsychologues" peuvent être comptés les rosicruciens et d'autres spécialistes des magies européennes et des adeptes des sectes magico-religieuses, expression caractéristique des mélanges entre les traditions congolaises et occidentales. Il y a mélange des "dieux" ou des idoles : la bougie, la croix, la Bible font souvent bon ménage avec des plantes ou des produits locaux. Du côté des patients, on peut également passer sans difficulté du "parapsychologue" à l'herboriste en transitant par le devin-guérisseur qui va aider à combattre les forces maléfiques du ndoki. S'il peut arriver que ces spécialistes s'opposent entre eux, il est possible qu'ils se complètent au regard des patients. Une enquête plus approfondie nous permettrait de vérifier cette hypothèse.

La conclusion provisoire qui peut être proposée sur le contenu de la médecine traditionnelle et sa représentation par ceux qui ont recours à elle est que celle-ci constitue un domaine complexe, caractérisé par des syncrétismes dans certaines de ses composantes, des "re-productions" dans d'autres, et des produits nouveaux dans d'autres encore. Par ce fait, la médecine traditionnelle exprime bien la complexité de son urbanité.

3.2.2. Un sens ambigu

D'un autre point de vue, la situation de la médecine traditionnelle à Brazzaville rappelle à bien des égards le débat qui existe sur la place et le rôle du secteur dit informel dans les villes du Tiers-Monde. Pour certains auteurs, il faudrait

dynamiser ce secteur informel, en conservant ses caractéristiques positives, notamment sa forte capacité à engendrer des emplois. Pour d'autres, il ne faut pas oublier "le rôle essentiel que joue le chômage structurel dans le développement et la reproduction du secteur informel, et l'articulation du secteur informel ou dominant de l'économie qui subordonne le premier aux intérêts du second" (16).

Notre objectif n'est pas de prendre position par rapport à ces deux conceptions. Mais si nous pouvons considérer la médecine traditionnelle comme une des formes des pratiques urbaines informelles, malgré sa récupération par l'OMS et les pouvoirs publics, on ne peut s'empêcher de se poser certaines questions. D'abord, la revalorisation actuelle de la médecine traditionnelle par l'Organisation Mondiale de la Santé est-elle vraiment exempte d'ambiguité ? Ensuite, quel peut être le sens de cette revalorisation dans le contexte de Brazzaville où, d'une part, cette médecine a toujours existé malgré sa négation par l'ordre colonial, et où, d'autre part, elle s'inscrit dans une situation où les disparités des conditions socio-économiques dessinent un recours différencié au système de santé officiel ou moderne ?

Sans vouloir entrer dans les détails, on peut, par rapport à la première question, dire que la revalorisation de la médecine traditionnelle par l'OMS s'opère curieusement à un moment où en Occident les gens, boudant quelque peu leurs services de santé, portent soudain aux médecines dites parallèles de chez eux un intérêt non négligeable. S'agit-il d'une coïncidence ou d'un phénomène de fond qui révèle, d'une certaine façon, "l'ordre du monde" ?

Mais il y a plus. On a accusé la médecine moderne occidentale d'avoir échoué en Afrique ou dans le Tiers-Monde de manière générale, parce qu'elle aurait été incompatible avec bien des pratiques culturelles locales, ce qui n'est pas forcément faux. Mais le problème est que, si inadaptation il y a, elle doit concerner ceux qui, qui dans ces pays, seraient les plus attachés à leurs traditions, c'est-à-dire les paysans, autrement dit, les plus nombreux parmi les populations des pays concernés. Dès lors, on peut dire que logiquement la médecine moderne dans ces pays ne pouvait être destinée qu'aux seuls "évolués", "lettrés" ou "émancipés" qui seront après les indépendances ceux qu'on appelle couramment les "élites urbaines". On voit à quelles positions extérieures peut renvoyer la justification par l'OMS de la nécessité de revaloriser la médecine traditionnelle ! Mais ceci ne veut pas dire que ce ne soit pas, actuellement, la ville qui bénéficie effectivement plus que la brousse ou le village des infrastructures sanitaires quantitativement et qualitativement importantes, même si - et c'est ce qui est important ici - toute la ville n'est pas composée de ces fameuses élites.

En effet, il est à craindre que la médecine traditionnelle revalorisée (on peut se demander pour qui ou pour quelles classes ou castes, puisque, pour les classes populaires, elle a toujours fait partie de leur quotidien) ne soit destinée à prendre en charge, non seulement des maladies que la médecine moderne ne peut pas traiter (mwandza par exemple), mais également toutes les autres, dont les victimes sont ceux qui ne disposent pas de moyens financiers et du "capital social" qui leur permettent de bénéficier de soins modernes appropriés. La médecine traditionnelle revalorisée serait alors la médecine de survie des groupes défavorisés qui, de surcroît, ont toutes les chances de connaître pour des raisons "évidentes" les plus forts taux de mortalité infantile et de morbidité, parce que se sont ceux qui sont le plus exposés aux agressions d'un environnement pathogène qui n'est pas lui-même neutre ou "naturel", mais l'expression des contradictions du système urbain (17).

Si l'on accepte ce qui vient d'être dit, il devient possible de dire que la médecine traditionnelle revalorisée, c'est-à-dire récupérée, pourrait servir à "gérer" l'inégalité socio-économique ou à normaliser la pauvreté, voire à la médicaliser. Cette hypothèse pourrait trouver son fondement dans le fait que cette revalorisation de la médecine traditionnelle par l'OMS, concerne plus les pharmacopées dites traditionnelles, qui devront, selon toute logique, être exploitées par les firmes multinationales, et revendues sous forme de médicaments aux pays du Tiers-Monde.

Cette analyse sommaire renvoie à l'idée déjà avancée plus haut,à savoir que la maladie est bel et bien un rapport social, et que la médecine en général, et la médecine traditionnelle "revalorisée" dans un contexte comme celui de la ville congolaise, qui dessine par sa configuration spatiale et sociale l'inégalité devant la santé, est un moyen de régulation sociale. Par régulation sociale nous entendons simplement l'ensemble des moyens qui permettent à un système de ne pas exploser sous le poids de ses contradictions. Et le système dont il est question ici est celui constitué par le couple système urbain et logique capitaliste des firmes multinationales, productrices et pourvoyeuses de médicaments. Le cadre restreint de cette communication ne nous permet pas de développer davantage cette logique.

Nous sommes parti de la question de savoir s'il y avait un sens et un contenu urbain de la maladie et de la médecine traditionnelle à Brazzaville. Pour essayer de le savoir, nous avons tenté de présenter le sens de la maladie dans les sociétés lignagères rurales. Dans celles-ci, la maladie fait partie du désordre collectif, elle y est la cristallisation organique ou corporelle du mal ou des désordres familiaux. Elle se manifeste,

dès lors, comme le produit des rapports sociaux conflictuels. Soigner la maladie par la médecine traditionnelle c'est donc réparer le désordre social. De ce point de vue, la maladie peut être considérée comme un rapport social et la médecine traditionnelle comme un moyen de régulation sociale.

Dans le contexte urbain, la maladie reste vécue comme au "village" dans les cas graves, mais la médecine traditionnelle subit des turbulences caractérisées par des syncrétismes qui l'affectent, et probablement la dépassent.

Par ailleurs, il est à craindre qu'elle ne joue en ville la même fonction régulatrice de l'ordre social que celle qu'elle remplit dans les sociétés lignagères.

NOTES

(1) Que ce sens soit idéologique, c'est-à-dire ici déformateur de ces conditions de vie, les présentant par exemple sous des aspects acceptables, supportables ou insupportables, alors qu'en réalité elles ne le sont pas, prouve à suffisance l'intérêt de les analyser scientifiquement.

(2) "La situation coloniale" peut être comprise, selon Balandier, comme la conjonction particulière qui résulte en Afrique Noire des rapports de force entre société coloniale et société colonisée. Cf. G. Balandier Sociologie actuelle de l'Afrique Noire (2e ed.) Paris, PUF, 1963, pp. 4-38.

(3) La "ville" comme cadre écologique ne produit rien. Ce sont les rapports sociaux qui la constituent et qui la produisent, qui produisent et re-produisent les pratiques et les représentations sociales, même s'il faut aussi prendre en charge une certaine dialectique du milieu (cadre écologique) avec les rapports sociaux. Cf. Manuel Castells, La question urbaine (2e éd.), Paris, Maspéro, 1977, pp. 104-116.

(4) Si l'entropie peut être décrite comme "le retour à la poussière, la forme visible du pourrissemment de l'ordre (donc) de l'augmentation de l'entropie" comme le fait J. Rueff que cite Henri Guittron dans Entropie et gaspillage, Paris, éd. Cujas, 1975, p.34, la néguentropie désigne le mouvement ou l'effort qui consiste à réduire le désordre ou l'entropie croissante.

(5) On peut lire à ce sujet, Yves Barel, La société du vide, Paris, Seuil, 1984 ; Jean-Pierre Dupuy, "Mimésis et morphogénèse" in René Girard et le problème du Mal, ouvrage collectif, Paris, Grasset, 1982, pp 225-278.

(6) Notamment dans notre travail intitulé le Mal, le désordre et l'ordre social dans les systèmes sociaux lignagers d'Afrique Centrale. Thèse pour le doctorat de 3ème cycle, Université des Sciences Sociales de Grenoble, 1983.

(7) Olayiwola Akérélé, "l'OMS et la médecine traditionnelle" chemin parcouru et perspectives" in Chroniques OMS, vol. 38, n°2, OMS Genève, 1984, p. 84.

(8) Placide Rambaud, Société rurale et urbanisation, (coll. Esprit) Paris, Seuil, 1974, p.15.

(9) Tchikaya U Tam'si, "La marmite de sorcière et l'homme nouveau", Autrement, hors série n°9, octobre 1984, p. 309.

(10) George Balandier, Sociologie des Brazzavilles Noires (2e ed.), Paris, Presses de la Fondation des Sciences Politiques, 1985, p. 12.

(11) Roland Devauges, l'Oncle, le Ndoki et l'entrepreneur : la petite entreprise congolaise à Brazzaville, Paris, ORSTOM, 1977.

(12) La voiture noire symbolise des personnalités de la classe dirigeante.

(13) Mambeke-Boucher, "Les nganga, ce qu'il faut en savoir", Liaison, organe des cercles culturels de l'AEF, Brazzaville, n°53, 1956, pp. 36-39.

(14) Georges Balandier, La vie quotidienne au Royaume de Kongo, du XVIe au XVIIIe siècle, Paris, Hachette, 1965, p. 222.

(15) Rapport d'activités de la médecine traditionnelle, année 1978-1979, Brazzaville, 1979, p. 2.

(16) Henri Coing, Hélène Lamicq, Carlos Maldonado, Christine Meunier, "Contradiction dans l'analyse ou dans la réalité" in Vivre et Survivre dans les villes africaines, C.E.D.E.S., Collection Tiers-Mondes, Paris, PUF, 1982, p. 51.

(17) On peut lire, sur un aspect de la relation entre les différents éléments du système urbain et la maladie, un article de Michel Milandou, "Le système urbain congolais", La Semaine Africaine, Brazzaville, 17-23 avril 1986, p.6.

SIXIEME PARTIE

ASPECTS DU QUOTIDIEN

LES REPRESENTATIONS SUR LA VILLE DANS LA CHANSON CONGOLAISE

Abel KOUVOUAMA

Université Marien N'Gouabi - Département de Philosophie

On commencera cette communication par une interrogation pertinente parce qu'elle nous introduit, nous semble-t-il, au coeur même de notre réflexion anthropologique sur la ville : en effet, on peut se demander quel intérêt il y a pour les études urbaines à chercher dans la chanson congolaise une élucidation du problème des représentations sur la ville ?

Afin de mieux rendre compte des formes variées de représentations sur la ville dans la chanson congolaise, nous ordonnerons notre travail en partant de trois repères historiques qui sont aussi arbitraires qu'indicateurs de ce qui va suivre :

- la ville précoloniale et coloniale jusqu'en 1960, date de l'indépendance du Congo ;
- la ville après l'indépendance de 1961 à 1969;
- la ville post-coloniale à partir de 1970 jusqu'à nos jours.

1. LA VILLE PRECOLONIALE ET COLONIALE CHANTEE

Cette "périodisation" faite du dehors, c'est-à-dire à partir de la surimposition coloniale, a l'intérêt ici de révéler la place de la chanson dans la vie des Congolais.

La chanson congolaise puise ses racines dans le passé historique des populations congolaises réparties au sein des différents royaumes Kongo, Téké, Loango, etc. En effet, à l'aide des tam-tam et des chants, les populations chantaient non seulement les louanges de leurs rois, mais exprimaient aussi une joie de vivre, après une bonne chasse, une bonne pêche ou bien lors des cérémonies de remise de dot. Le domaine de la musique dit Marie Eliou, est resté "le bien inaliénable d'une population qui a su conserver à travers la musique, comme à travers d'autres aspects de sa culture, la conscience de sa continuité" (1).

Ce qu'il faut surtout comprendre c'est que la ville chantée renvoie implicitement à un discours écrit sur la ville que le chanteur congolais accompagne d'une musique harmonieuse ; texte écrit et ordonné selon les exigences dramatiques du musicien, la chanson congolaise s'organise en un espace de chant qui définit aussi un espace du dire ; un espace de dire quelque chose sur quelque chose à "l'autre" ou bien aux "autres". Ce dire, qui est en fait un "oser-dire", s'ordonne de manière critique dans des séquences temporelles et historiques où le chanteur dévoile ses malheurs, ses aventures et mésaventures sociales afin de trouver par la suite, une sorte d'exutoire dans la compassion des autres et par le triomphe personnel vécu sur le mode de l'imaginaire : le chanteur Mundanda s'exprime en ces termes dans une chanson des années 50 restée célèbre et intitulée la direction de Ndolo :

"nzila ya ndolo" (cf. Afro-disc Vol. 4AD040)

Poto-Poto mboka monenne solo Kinshasa punto movindo
na wuti Baningi-ville
Baningi-ville mboka mbula matari
tangu na lingi ko bala ngaï batemo ba kondi
na beti libaku na beli kolo va bana ba ndumba
solo baninsga mibali bosala tention na bana ba ndumba
soki olandi ba nduumba okota boloko na mboka mondele
a ngaï Mabanza bolingo wa ngaï wa yo

refrain

bino boyebi Maluku, Maluku edzali mbuka moko bateke
tango na wuti Maluku na kamati bwatu na ngaï
na komi ko luka na ebale ezangi mukua
na sali makasi solo makasi ya mwana mobali
na kamati dregation, dregation ya Sabena
na kati lisusu na komi na libongo ya Ndolo
tango na komi na ndolo na kangi bwatu na ngaï ndekelluka
na kimi na zando nakomi kotela biloko na ngaï
biloko na ngaï esili natangi bongo na ngaï
nabaloli miso ba sengi ngaï buku ya Bula Matari
nalingi koloba mbata eleki
nalingi kokima Babeti ngaï matalaki na mokongo
solo baninga mibali todzali na poro moko ya mabe
nati na mabele nakomi kobalola pipa nionso
naleli mama o ngabele kambo
ah ngaï mabanza bolingo wa ngaï wa yo

Poto-Poto est un grand village mais en vérité Kinshasa est une noire
Je viens de Baningi-ville, Baningi-ville, la ville de Bula-Matari (nom donné à Stanley) (2).
Lorsque j'ai voulu me marier, il m'a manqué de l'argent

Si vous suivez les femmes, vous connaitrez la prison de la ville du blanc,
Ah! Mabanza et moi l'amour nous unit
Vous connaissez Maluku. Maluku est le village bateke.
En quittant Maluku j'ai utilisé ma pirogue appelée Ndeke Luka [littéralement oiseau migrateur]
J'ai cherché mon passage par une voie fluviale moins accidentée
J'ai pris la direction de la Sabena
J'ai gagné par la suite la rive de Ndolo
En arrivant à Ndolo, j'ai amarré ma pirogue Ndeke Luka
Je me suis rendu aussitôt au marché pour vendre mes produits
La vente terminée, j'ai fait les comptes
En me retournant on m'a demandé la carte d'identité (de Bula-Matari)
J'ai voulu parler et j'ai reçu une gifle
J'ai voulu m'enfuir et j'ai reçu des coups de matraque dans le dos
En vérité, mes frères nous avons une peau maudite
J'ai panse mes blessures tout en me tortillant de douleur toute la nuit, etc.

Mais la ville chantée n'est pas seulement l'espace d'expression de la complainte ; elle est aussi cet espace destructurant qui cumule deux activités contradictoires : d'une part, la ville est le lieu d'exercice du pouvoir colonial, de la richesse, de la modernité, mais d'autre part, la ville est aussi le lieu d'asservissement du noir ; ainsi la chanson, dans laquelle est évoquée la ville coloniale, annonce un mouvement de clôture par lequel le référent imaginaire, à savoir la ville et la vie des grands-parents devient, dans la chanson même, l'antithèse d'une réalité vécue sous le symbole du courage et de la lutte libératrice.

Et la chanson de Pamelo "Congo na biso", bien qu'excutée en 1964 par l'orchestre les "Bantous", renvoie tout d'abord par son discours originaire à la période précoloniale et coloniale, avant de s'ouvrir sur la période post-coloniale et révolutionnaire :

Congo o Congo o

mokili ebandaki boye bana pe bakolo toveba
tango ya bankoko na tango na biso ekeseni Congo O
ezali tango ya falanga ya misato
tala nionso ya mboka oyo
bamonaki pasi po na mokili
Congo edzalaki na bato na tango ya Matswa
Congo na Ngai na ngai na tango va bankoko
edzali ndeng mosusu
badzalaki kolata elamba lokola lelote
ko tambola na voiture lokola yote

bazalaki na l'hopital te ze monganga mboka
kasi badzalaki kobika ndenge nini
bankoko ba biso basali Ba Congo
tango na biso
biloko nionso to komi kozua na pasi
edzali lisusu ndenge ya bankoko te
posu mosusu eyei ko coloniser se bato ya mboka
sima ebongaki to sala ndenge nini
to sengi dipanda pe revolution ya Congo
Congo o Congo o.

La vie a commencé ainsi, jeunes et adultes nous devons le savoir
La vie des grands-parents diffère de la nôtre
Regardez tout ce pays
Ils [les grands-parents] ont souffert pour vivre
Le Congo avait des personnes valeureuses au temps de Matswa(3)
Le Congo, mon pays était différent au temps des grands-parents
Ils ne s'habillaient pas comme de nos jours
Ils n'avaient pas d'hôpital sinon que des guérisseurs
Cependant, comment ont-ils survécu ?
Nos grands-parents bâtisseurs du Congo ?
De nos jours
Nous peinons pour tout avoir
Ce n'est plus comme au temps des grands-parents
Une autre peau est venu coloniser les gens du pays
Que pourrions-nous faire par la suite ?
Sinon revendiquer l'indépendance et faire la révolution.

Ainsi l'espace urbain est assuré de reconnaisance par les chansons à caractère populaire qui s'appuient sur des figures métaphoriques. Celles-ci ne sont chargées de significations que si elles sont mises en relation avec les conduites individuelles et collectives. On retrouve souvent dans les chansons congolaises les figures métaphoriques de ce genre: "Nzungu ya kala ba buakaka te" (on ne jette jamais la vieille marmite), ceci par allusion faite au premier amour avec lequel on ne doit pas rompre ; ou encore. "Mbua azali na makolo mineyi pe alandaka se nzela moko" (le chien a quatre pattes mais ne suit qu'un seul chemin), ce qui signifie qu'il ne faut pas suivre deux lièvres à la fois.

Mais dans ces mésaventures personnelles rencontrées dans la ville coloniale, le chanteur congolais note aussi que les rapports communautaires s'étiolent pour faire place à la perfidie, au profit, à la malhonnêtete. Et Sylvain Bemba fait remarquer, à l'issue d'une lecture de la chanson d'Essous "Camarade mabe", que ces "nouveaux rapports dits secondaires (n'engagent) ni le coeur, ni la chaleur des âmes" (4). La réflexion critique du chanteur Essous de l'orchestre "les Bantous", traduit bien la deception dans les rapports

yo camarade mabe
soki nadzali te
osilisa ngaï loposo
soki omoni ngaï
okomi nde kosala gentil
okomi ko benga ngaï cousin
osengaka ngaï masanga
tango nionso diye
okamati ngaï lokola
americain
masanga edzali lokola
likelemba
okosala te moninga
soki yo dzui osombi to meli
na motema moko
soki na dzui na sombi to meli
ba kosalaka boyi
ya ko senzela libenga ya
moninga wana edzeli mabe

Tu es un mauvais camarade
En mon absence
Tu me dénigres [littéralement : tu m'écorches]
Sitôt que tu me vois venir
Tu te confonds en gentillesse
En m'appelant cousin à tout propos
Et en me demandant sans
Cesse de la boisson
Tu me prends pour un américain
La boisson est don réciproque
Ce que tu ne fais pas, mon cher
Si tu as de l'argent, tu offres
Une tournée et nous buvons
Sans arrière pensée
Si j'ai de l'argent, j'offre à boire
Ainsi devrait-on se comporter
Quant à devenir le gardien de
La poche de ton ami, c'est
Mal de le faire (5).

Toutefois on ne saurait saisir en profondeur les effets "désocialisants" de l'espace urbain pour le Congolais si l'on ne prend pas en considération un fait sociologique important souligné par R. Devauges, à propos de la ville coloniale africaine. En effet selon lui, "la seconde caractéristique dominante de la ville coloniale - corrélative de la première - a été, après avoir rompu toute allégeance des nouveaux citadins africains à l'égard de leur milieu d'origine, de les introduire - par contrainte et par suggestion - dans un réseau de conditions de vie entièrement nouvelles également conçues de l'extérieur"(6).

Cependant la reprise "d'initiative" du peuple congolais au lendemain de la fin de la seconde guerre mondiale a contraint le colonisateur à lâcher du lest en lui accordant l'indépendance le 15 août 1960. Les thèmes des chansons populaires s'orienteront surtout vers la célébration de la liberté et de l'indépendance retouvées avant de louer, à peine trois ans plus tard, les bienfaits du mouvement révolutionnaire des 13, 14 et 15 août 1963.

2. LA VILLE CHANTEE DE 1961 A 1969

Plus que la ville elle-même, ce sont surtout les événements urbains qui sont décrits avec parcimonie. La chanson de Pamelo Mounka "Congo na biso", que nous avons mentionnée plus haut, s'inscrit justement dans ce mouvement d'enthousiasme populaire, d'exaltation de l'Indépendance et de la Révolution.

Tour à tour, les chansons décriront, sur un ton dramatique, les tracasseries quotidiennes des citadins sans cesse confrontés aux exigences de la vie urbaine. Les conflits sociaux qui s'actualisent dans les discours écrits des chanteurs sont médiatisés par des couples antithétiques d'individus : mari/épouse, jeunes/vieux, pauvre/riche, homme sobre/homme ivrogne, ceci en rapport avec les conditions de vie réelle.

Tel est le sens de la réflexion de Mountouari Côme (Kosmos) de l'orchestre les Bantous dans "Makambo mibale" :

makambo mibali
ebomi mokili mobimba
liboso nde likambo ya falanga
y mibale likambo y basi
baninga matoyi botiya
soki bana mibali balingani
lokola bakufa
elenge ya mwasi akoki
nde kokabola bango
soki akoti na kati ya bango
na likambo ya falanga
nakanisi bino moko boyebi
malamu baninga bokeba
na yebi te soki boko dute
na maloba ma ngaï
na kanisi me te o
na makambo oyo
kotiya tembe te
baninga ba ngaï
kende epayi ya bazuzi
mosusu yango
likambo ya m'bongo na

basi eboma m'boka
baninga mibali
tokebaka la vie est un combat.

Deux affaires tuant
Le monde entier,
La première concerne l'argent
Et la seconde les femmes,
Amis tendez les oreilles
Si deux adolescents s'aiment
A la vie , à la mort
Une belle femme
Peut les séparer
En se glissant entre eux
Quant aux affaires d'argent
Je crois que vous le savez vous-mêmes
Il est bon, que vous fassiez
Attention, les amis,
Je ne sais pas si vous doutez
De mes paroles
Mais je ne crois pas
Pour ces affaires-là
Ne soyez pas sceptiques mes amis
Allez donc chez les juges
Ces affaires passent souvent en procès
Affaires d'argent et de
Femmes tuent le monde
Nous les hommes
Faisons attention ; la vie est un combat (7).

A côté de ces chansons à caractère moralisateur, figurent bien d'autres qui décrivent l'espace urbain comme un lieu de luttes âpres pour la survie, comme un lieu de déchéance physique et morale des individus. Ainsi la chanson "Milangi", dans laquelle le chanteur Marcel Mawakani fait l'éloge de la boisson, peut paraître ambigüe si l'on ne saisit pas les raisons qui fondent ce pessimisme du héros contestataire, vivant dans la menace et la persécution par les autres. L'invocation de la mort est à la fois paradoxale et symbolique ; le chanteur fait appel à la mort mais il la transcende dans un véritable plaidoyer pour un "vouloir-vivre", si malheureux soit-il.

C'est comme si le discours thanatologique apparaissait dans la musique congolaise comme une assurance que le chanteur se donne pour maîtriser l'angoisse de l'incertitude qu'il éprouve dans la vie urbaine.

Le chanteur F. Boukaka, par exemple, viendra dans cette chanson inviter les "femmes à boire de la bouillie de maïs le jour où elles apprendront la mort de Boukaka": "mokolo boko yoka Boukaka akufi basi nionso bo mela potopoto".

Le texte écrit et chanté de M. Mawakani est plus éloquent encore :

milangi
nakosala nini mpo na bika
na mokili oyo etonda
makambo
butu mpe moyi mobimba se
kokanela baninga
bandeko nasala nini ?
pongi na dzua ka nakanisa
se kopo na ngaï
na bana ngaï ma zuana
atikela ngaï
nalukaka ma ngaï motu ya
moto te
nazela se mokolo
Sovinco akokueyesa ngaï
falanga natika na banque
na kombo ya Celestin
mwana na ngaï ya liboso
e ko sua bino wapi bandeko
botika ngaï kimia.

Refrain

na si nakufa kala
mosala na ngaï se komela kopo
avant-centre monene ya Sovinco
e biso se milangi
biso se milangi
ah to sala boni ?
miso mateli awa na sovinco
nazali se kozela
mokolo nakokufa

La bouteille
Que faire pour que je sois sauvé
Sur cette terre pleine de problèmes,
Nuit et jour sans relâche on ne
Fait que menacer les copains,
Mes amis que dois-je faire ?
Dans mon sommeil je ne pense
Qu'à mon verre et à mes enfants
Que "ma" Jeanne
M'a laissé
Je ne cherche la tête de personne
Je n'attends que le jour
Où le vin rouge va me terraser
J'ai déposé mes économies dans une banque
Au nom de Célestin,

Au nom de Célestin.
L'aîné de mes enfants
Où est-ce que ça vous
Démange les gars
Laissez-moi tranquille.

Refrain

Il y a longtemps que je suis mort
Mon travail c'est de boire
Grand avant-centre du vin rouge
Nous, c'est la bouteille
Nous, c'est la bouteille !
Ah! Que pouvons-nous y faire ?
Mes yeux deviennent rouges de vin
J'attends
Le jour de ma mort (8)

Mais la vie urbaine n'est pas faite que de malheurs ; elle est aussi un lieu de fête, de carnaval où les individus jouissent pleinement de la vie quotidienne comme pour défier la mort, la misère. L'orchestre Cercul Jazz de Ntounta Mamadou chantera en français les louanges de la ville de Brazzaville dans un rythme tcha-tcha-tcha typiquement latino-américain : "Rendez-vous à Brazzaville au Congo des carnavals".

Si cette période des années 70 correspond, tant au niveau politique que culturel, à la revendication de l'identité culturelle et politique spécifique, elle est aussi celle d'un intense investissement dans l'imaginaire : la chanson congolaise reproduit l'image d'une société inversée, en quête de liberté, et dont les représentations concourent ici à annuler les déterminations matérielles qui la produisent. Dans la chanson, l'individu, le héros est livré à lui-même et affronte dans l'imaginaire «l'épreuve de la réalité sociale transfigurée. L'année 70 verra d'un côté, la prolifération des ensembles musicaux à Brazzaville comme à Kinshasa, et de l'autre, l'appauvrissement des thèmes des chansons. Ceci est le signe d'une mutation dans les consciences individuelles.

3. LA VILLE POST-COLONIALE A PARTIR DE 1970

Si la production musicale connaît un léger tarissement des themes au niveau de Brazzaville, elle va s'enrichir de l'exterieur par les musiciens congolais qui se produisent à l'étranger. "Les années 70, dit précisément S. Bemba, sont en République Populaire du Congo celles de la reconquête de l'identité culturelle grâce aux Congolais de l'étranger qui ont su mettre à profit la débâcle temporaire de nos orchestres modernes, pour revaloriser, en ambassadeurs itinérants à travers l'Europe et même en Amérique, les rythmes méconnus du pays

Cependant cette reconquête prenait aussi en compte le travail préliminaire élaboré par d'autres musiciens de la fin des années 60. L'unité des villes de Brazzaville et de Kinshasa est chantée par Franklin Boukaka, et ce, à l'image de l'unité politique des deux rives du Congo revendiquée par Lumumba.

Pont sur le Congo

bandeko na ngaï Congo lelo Congo monene
lelo vraiment to moni na miso
na ndenge mboka Congo ebongi
bandeko na ngaï bo yamba lelo losako na ngaï
mpo na unite ya mboka Congo
to landa mibeko mia Lumumba
pe Kinshasa na Brazza toyokana

Mes amis, le Congo d'aujourd'hui est un grand Congo
Vraiment cela se fait voir
La façon dont le Congo s'est développé
Mes amis, recevez aujourd'hui mes encouragements
Pour l'unité du Congo
Suivons en cela les conseils de Lumumba
Que l'entente règne entre Kinshasa et Brazzaville

Mais ce que traduisent les chansons de cette période, entre 1970 et 1985, c'est l'angoisse permanente des citadins devant la multiplication des conflits sociaux interindividuels, l'accélération du phénomène de la mort, la dégradation des valeurs morales positives au profit de l'argent, de la haine. En un mot, complainte et fête sont ritualisées dans cet univers urbain où, en fin de compte, la chanson a une validité critique à l'intérieur du discours idéologique dominant. Peu importe que cette critique soit pertinente ou non, l'essentiel est qu'elle implique un envers caché du discours écrit et chanté. Aussi lorsque Pamelo Mounka ou Youlou Mabiala dénoncent le pouvoir de l'argent sur les citadins, ils indiquent par là aussi les paradoxes de la ville qui, tout en étant le lieu du pouvoir, de la richesse et de l'accélération du changement, est aussi celui de la "dépossession du monde", des intrigues, du gaspillage d'argent, en somme d'une mort sociale lente et sûre.

La complainte de Pamelo Mounka dans "Ngaï mwana mana" traduit bien les difficultés du chanteur congolais en ville :

Ngaï mwana mana

na botami na Poto-Poto
na niongo ya moto te
nadzalaki na ngaï mua bebe
na wuti na libumu ya mama
bebe ayebakana naveyi likambo te

bebe adzali nayeyi innocent
soki nayebaki mokili mozali compliqué
nde na yaki na ngaï te
na vandi na ngaï
kuna epayi to wutaka
nakomi nakoti kalasi
na Saint-Vincent pe na Chaminade
na poni mosala na ngaï
na komi movembi nzembo
na boti bana na ngaï
pe nakomi papa
mokili tango mususu sukali
tango mosusu wololo
pasi ya mwana mobali ebandi
bayini bakomi Koyina mama
likambo ya mbongo
ekomi soucis na ngaï
liwa edzali likambo
ya mikolo miso
ngaï mwana mama mokili wo
eko bonga tango nini

refrain

mokili oyo ebandaka mokolo nini
mokili oyo ekufa mokolo nini
mokili ya ngana
biso to yeyi kaka koruta
bise bia se oyo
biso to yebi te o
nani asala mokili
biso to moni te

(Pamelo Mounka, ed. Sonics 79406 1981)

Moi l'enfant de Mana
Je suis né à Poto-Poto
Sans devoir à quelqu'un
J'étais un simple bébé
Sorti du ventre de maman
Un bébé innocent ne sachant rien
Si je savais le monde compliqué
Je ne serais pas venu au monde
Je serais resté
Là-bas d'où l'on vient
Ensuite je suis allé en classe
A l'école Saint-Vincent et au
Lycée Chaminade aussi
J'ai choisi un métier,
Je suis devenu chanteur,
J'ai fait des enfants

Et je suis devenu papa.
Tantôt la vie est rose,
Tantôt la vie est épineuse,
Les difficultés de l'homme commencent,
Les méchantes personnes commencent à me haïr,
Le problème d'argent
Devient mon souci
La mort est une affaire
De tous les jours,
Moi l'enfant de Mana
Quand est-ce que la vie sera belle ?

Refrain

Quand est-ce que ce monde a commencé ?
A quand la fin de ce monde ?
Ce monde-ci
Nous l'avons trouvé là
Les choses de ce monde
Nous ne les connaissons pas
Qui a créé ce monde ?
Nous ne savons pas

Les richesses et la variété des thèmes de la chanson congolaise - malgré leur apparente monotonie - traduisent les préoccupations quotidiennes des habitants de la ville. Même si ces préoccupations apparaissent démesurées dans la chanson, elles ont l'avantage de mettre à jour la nature conflictuelle des rapports interindividuels des habitants de Brazzaville. En vérité, toute la chanson congolaise - parce qu'elle est née dans cet univers urbain - renvoie à cette réalité sociale souvent non désignée directement, mais qu'elle dépeint. Et c'est en cela que la chanson congolaise occupe une place importante dans l'activité ludique des congolais, puisqu'elle sert de miroir à toute la société.

Notes

(1) ELIOU, M., La formation de la conscience en République Populaire du Congo. Paris, Anthropos, 1977, p. 116

(2) Stanley avait la reputation d'être un administrateur colonial dur et la population le croyait bien capable de casser les pierres sur son passage, d'où le nom de Bula-Matari (casseur de pierres).

(3) Matswa André Grenard est un syndicaliste qui avait créé à Paris en juillet 1926, une association, "l'Amicale", dans le but de défendre les intérêts de ses membres. Mais très vite le mouvement devint un mouvement de résistance anticoloniale et sera dissous par l'administration coloniale.

(4) BEMBA, S., 50 ans de musique du Congo-Zaïre, Paris, Présence Africaine, 1984, p. 29.

(5) BEMBA, S., op. cit., pp. 29-30

(6) DEVAUGES, R., L'oncle, le ndoki et l'entrepreneur, la petite entreprise congolaise à Brazzaville, Paris, ORSTOM, 1977 p. 76.

(7) BEMBA, S., op. cit., p. 148.

(8) BEMBA, S., op. cit., p.159. et 166.

BIBLIOGRAPHIE

BEMBA, S., 50 ans de musique du Congo-Zaïre, Paris, Présence Africaine, 1984

"Villes africaines au microscope", Cahiers d'Etudes Africaines, Paris, CNRS, 1975

DARD, Ph. (sous la direction de), La ville, symbolique en souffrance, Paris, Centre d'Etudes Psycho-sociologiques,1975

DEVAUGES, R., L'oncle, le ndoki et l'entrepreneur : la petite entreprise congolaise à Brazzaville, Paris, ORSTOM, 1977

MATONDO KUBU TURE, KOUVOUAMA, A., "L'imaginaire dans la chanson congolo-zaïroise", Conférence à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Marien N'Gouabi, Brazzaville, Février 1986 (à paraître).

THEATRALISATION DE L'UNIVERS URBAIN DANS LA CHANSON DES ORCHESTRES CONTEMPORAINS CONGOLO-ZAÏROIS
(Société urbaine, société conflictuelle - Sa critique)

MATONDO KUBU TURE

Université Marien N'Gouabi - Département de Sociologie

La description de la ville dans la chanson contemporaine des orchestres congolo-zaïrois est souvent suggestive. Les auteurs des chansons ne s'encombrent pas, pour dire la ville, de réalisme morphologique, ni de romantisme paysager. Ils veulent directement donner à voir le climat social d'un espace qui génère antagonismes, compétitions entre acteurs et luttes diverses contre des réalités urbaines jugées éprouvantes.

1. LES IMAGES DE LA VILLE

La réalité quotidienne de l'univers urbain est proposée à travers deux images principales (obsessionnelles) qui parcourent le discours de la chanson contemporaine des orchestres du Congo et du Zaïre.

1.1. Première image

La ville, lieu de plaisirs piégés, lieu d'un "tourbillonnement incessant" prêt à vous réduire matériellement ; mais aussi lieu exalté de la fête, c'est-à-dire d'une certaine licence de vivre :

o Kisasa makambo
mikolo nionso feti na feti naa sala ko boni
lipopo naa yoka-ka na sango
è komi ngaï awa économies è kufi
o lobi nga naa kanga motema
bilongi oyo ndenge na ndenge naa tia wapi
naa tia mwa lomeya na posi
è ko bima ngaï awa naa ko zonga wele-wele
chéquier naa nga boye è sila kala
bipayi naa defa-ka
ba kanga nga pointage kala
nboka moko kombo ebele
Kisasa, kini-Malebo, Lipopo, Léoville

Que de problèmes à Kinshasa
La fête est une activité quotidienne ici
Que puis-je faire ?
Ainsi est la ville de Lipopo dont j'entendais les échos
Me voici sans le sou
A chaque sortie je liquide toutes mes économies
Tu me dis "retiens-toi un peu"
Comment pourrai-je ne pas être attiré
Par tous ces jolis visages
Dès que j'ai un peu de sous en poche
Une fois sorti, je reviens détroussé.
Mon chéquier, il y a belle lurette
Qu'il s'est vidé
On ne me fait plus de "bon-pour"
Dans les endroits où j'ai l'habitude d'aller
Une seule ville qui porte plusieurs noms !
Kinshasa, Kin-Malebo, Lipopo, Léopoldville.

Kabasele Joseph - orchestre African jazz (années 60)

Kisasa è linga-ka bisengo na bisengo
kopo na loboko lisolo na monoko
moziki npembeni mofuku na libenga.

La ville de Kinshasa fête toujours
Conversation autour d'un verre d'alcool et musique
Argent dans la poche.

Tabu Ley - orchestre Afrisa - 1973

lelo na zali na esengo ya ko yoka miziki
ba soucis mabe è sila
ba yebisi nga naa luka
esika Fiesta Sukisa aa zali ko bola
orchestre yango ya bilenge mibali
ba zali ko bola na ndenge ya ko kamwa

Ce jour, je ressens une joie d'écouter de la musique
Pour que mes chagrins cessent.
On m'a dit de chercher l'endroit où l'orchestre Fiesta-Sukisa joue.
C'est un orchestre de jeunes garçons formidables
Ils jouent une musique merveilleuse.

Lassan et Nico dans l'orchestre Fiesta-Sukisa -1970

L'image de la ville, lieu idéalisé de la fête, se retrouve dans beaucoup de chansons sur la ville; par exemple dans une chanson du chanteur-compositeur Ange Linaud, exécutée par l'orchestre Rumbaya, intitulée "Ba beaux gosses ya Brazza", chanson qui exalte les beuveries quotidiennes à Brazzaville, la licence de courir les jupons, de gaspiller l'argent et de vivre la vie comme source de plaisirs divers.

En somme, cette première image de la ville, (image contradictoire, dans ce sens qu'elle indique en même temps la face réjouissante et la face éprouvante de l'univers urbain) semble résumer le fait que les couches des bas-quartiers se trouvent comme prises dans un étau, dans une lutte quotidienne et incessante pour tenter de réaliser leur vie urbaine.

1.2 Seconde image

La ville, lieu d'insécurité où l'individu est aux prises avec "les autres", lieu d'épreuves diverses à surmonter ("Mboka ya ngele" : ville cruelle, comme dirait Mongo Beti). La ville est espace de compétitions et de rivalités de toutes sortes. La ville organise une solitude carcérale autour de l'individu. En ville, même une relation amoureuse se conquiert au terme d'une série de luttes contre "les autres". Dire la ville, c'est médire d'elle, lui intenter un procès d'accusation.

Sylvain Bemba (1984, p. 29) analyse toutes ces représentations contenues dans les chansons en ces termes : "Le passage de l'espace rural à un autre en cours d'urbanisation a vu disparaître les relations de type primaire, c'est-à-dire personnelles, impliquant entre individus la connaissance mutuelle qui est bonne conductrice d'affectivité et de solidarité, au profit de nouveaux rapports dits secondaires, n'engageant ni le coeur, ni la chaleur des âmes".

De même, Franklin Bukaka vante le charme estival de la ville de Brazzaville à travers la beauté sensuelle de ses femmes : "Les Brazzavilloises sont vraiment formidables ; démarche élégante et provocatrice...". Ces Brazzavilloises ont, d'après l'auteur, une chance inouie d'habiter une ville si pleine de gaieté. Toujours sur des airs de fête citadine, José Misamu qui se définit comme le "salsero de Brazzavile", nous fait comprendre que la danse constitue le réflexe premier des Brazzavillois (la danse c'est-à-dire la fête):

Lo que importa es el ritmo...
el ritmo viene de Congo...

Autres dédicaces à la ville de Brazzaville : celle d'abord de Claude Bivoua, à l'occasion du centenaire de Brazzaville :

Bacongo longonia !	Bacongo, tu es belle !
Poto-Poto longonia !	Poto-Poto, tu es belle !
Mungali longonia !	Mungali, tu es belle !
Wenze longonia !	Oenzé, tu es belle !
Talangaï longonia !	Talangaï, tu es belle !

Ou encore cette exclamation de Ballu Canta dans "Josy Mala"-1981 :

Brazza-la-verte !	Brazza-la-verte !
bisengo na Brazza !	Quelle allégresse à Brazza !".
kala i ngangu	Sois sur tes gardes,
kala i ngangu	sois sur tes gardes
na bwala yayi !	dans cette ville

Shaba Kahamba - l'orchestre Bella-Bella - 1977

Songi-songi è tonda Kisasa
ba luka-ka se mpasi ya mabala ya baninga
oyo mboka te
nionso se tapale...

Kinshasa est une ville pleine de médisances
Tout le monde cherche à détruire les foyers des autres
Terrible ville !
Tout y est compliqué !

Kiambukusa Josky de l'orchestre Continental - 1971

liboso ba tumba-ki ndako na nga
sik'oyo ba lingi ba luka moto na nga...

La première fois, ils ont mis le feu à la maison
Maintenant, ils cherchent à me descendre...

Jean Serge Esus orchestre Bantu - années 1960

Baa ko boma nga po na yo mwasi
naa yebi eloko nga naa sali te
naa ba nzela nionso naa ko kende
baa ko lakisa nga se mosapi mwana mabe
naa ko mi tuna eloko nini
la vie y a moto na iinga è koma likambo
ba nzela na nga è komi ya ko pona
baa ko tongo-tongo nga

Ils me tueront à cause de la femme que j'aime
Qu'ai-je donc fait ?
Dans toutes les rues on me pointe du doigt
Je me demande pourquoi on me fait tant d'histoires
Pour l'amour d'une femme
Il y a des rues que je n'emprunte plus
Tout le monde médit de moi.

Zizi dans l'orchestre Los Mikelo - 1969

2. EXTERIORISATION/INTERIORISATION DE L'UNIVERS URBAIN

Le discours sur la ville dans la chanson se présente, en somme, comme un double mouvement d'extériorisation et d'intériorisation. La question se pose alors de déterminer le jeu des rapports de force entre les deux termes. Une hypothèse de travail peut se dégager dans un premier temps, tout en reconnaissant que, dans l'état actuel de nos travaux, elle se pose plutôt comme un début de piste de recherche. Pour tenter de comprendre le discours réel sur la ville contenu dans les chansons, il faut replacer ce thème dans le contexte conceptuel de la chanson congolo-zaïroise des orchestres contemporains. Ce contexte conceptuel général, repose à notre avis, sur les éléments fondamentaux suivants qui sont intrinsèquement liés.

2.1. Premier élément

Cette chanson est née à l'intérieur de l"univers urbain, vers le début des années 30, années des tentatives de "prolétarisation" des populations autochtones, après les échecs des sociétés concessionnaires qui organisaient une économie de contrainte physique. Les premiers exécutants de cette musique ont été des "arrachés" de l'univers villageois qu'ils ont tenté de reconstituer à l'intérieur des "Brazzavilles Noires". La reconstitution imaginaire de l'univers villageois se traduisait, à l'époque, par la volonté de jouer des instruments africains (sanza, tam-tam...), par l'utilisation d'un appareil vocal spécifique, par la reprise ou la réadaptation des airs chantés issus de "l'Afrique villageoise". Cette reconstitution, peut-être relative, porte néanmoins la marque d'une résistance culturelle à l'intérieur d'une nouvelle sociabilité.

2.2. Deuxième élément

Créée par les habitants des bas-quartiers, cette chanson est essentiellement une complainte. Le rite de la complainte fonctionne comme un acte d'accusation de la nouvelle sociabilité imposée et inévitable.

2.3. Troisième élément

Le discours thanatologique détermine en dernière instance cette chanson pour indiquer l'obsession de percevoir la mort à l'image d'un phénomène quotidien et banal généré par les structures jugées carcérales de l'univers urbain.

2.4 Quatrième élément

L'amour, c'est-à-dire les relations sentimentales issues des nouvelles relations globales sont souvent décrites comme conflictuelles, et quand l'amour heureux est chanté, il agit alors comme la volonté imaginaire de proposer une action positive sur la société urbaine.

2.5. Cinquième élément

La présence d'un discours eschatologique sur la société révèle la tendance profonde de cette chanson à prétendre théâtraliser les problèmes de la société présente (souvent réductible à la ville), et recherche ainsi, dans l'imaginaire, l'idée d'une possibilité de vivre la ville autrement.

Tous ces éléments, qui fonctionnent en liaison contradictoire constante, portent le cri de dire la difficulté de vivre, la vision imaginaire de déréaliser un univers social immédiat qui fixe des statuts précaires à certaines couches sociales.

3. COMMENT LA VILLE EST-ELLE NOMMEE DANS LA CHANSON CONTEMPORAINE DES ORCHESTRES CONGOLO-ZAÏROIS ?

3.1. Une nomination au premier dégré

La ville est appelée Mboka Mondele (:"la ville du Blanc", ou "le village du Blanc"). La paternité historico-sociale est rendue à qui de droit. C'est la colonisation qui a créé la ville, donc elle appartient au Blanc, elle préserve les intérêts du Blanc. Cette appellation a perdu quelque intensité dans le discours actuel, alors qu'elle avait bonne presse avant l'Indépendance. Néanmoins, de temps à autre, elle semble revenir à la surface. Une chanson de Loko Massengo, en 1981 peut le confirmer : Mboka Mondele ya ke mavunga ("la ville du Blanc est compliquée").

3.2. Une série de nominations extrapolées

"Mokili", "bwala"", "i nsi" et l'expression "la vie" (en français dans le texte) : ces nominations prennent un autre sens. Dans leur premier sens, ces termes ne veulent pas forcément dire "ville"; "mokili", "bwala", "i nsi" signifient "monde", "pays" ou "village". Mais lorsqu'on analyse le sens de ces termes dans les

chansons où ils apparaissent, ils signifient le même univers troublé propre à la ville à l'occidentale. Les auteurs de chansons réduisent les termes "mokili", "bwala", "i nsi" aux caractéristiques spécifiques du fonctionnement de l'univers urbain. "Mokili", "bwala", "i nsi", "la vie" deviennent les synonymes de "mboka Mondele" ou simplement "mboka", c'est-à-dire "la ville". Pour illustrer le nouveau sens des termes "mokili", et "bwala", il convient de citer la chanson "Tabaly" de Muntuari Côme en 1982, celle de Johnny Bokela "Tambola na mokili" avec l'orchestre Conga-Succès en 1968, et "Bwala yayi" de Pamelo Munka en 1982.

La chanson des orchestres contemporains congolo-zaïrois est essentiellement produite par l'univers urbain et elle ne dit que cet univers et sa problématique : un univers qui éblouit et en même temps fait peur, un univers conflictuel que l'on critique mais que l'on tente de refuser de "l'intérieur", en exaltant son pouvoir irrésistible à créer des "fausses joies" ; car c'est parce que l'univers urbain est présenté comme fondammentalement déséquilibrant, troublé, renversant que l'on invente son contraire dans l'imaginaire pour pouvoir le vivre.

Il convient ici de nous pencher sur le terme "la vie" qui occupe une place importante dans les textes des auteurs congolo-zaïrois, parce qu'il est souvent invoqué. "La vie", c'est la réalité sociale conflictuelle et redoutée, synonyme de privation matérielle, d'infortune sentimentale, de difficultés d'intégration sociale, de lutte contre les "autres" perçus comme les "riches", les "sorciers", les "jaloux", les "fauteurs de trouble". Le terme "la vie" est conservé en français dans le texte ; ses équivalents lingala (par exemple "mokili"), ne possèdent pas l'intense et diffuse signification que les auteurs des chansons lui donnent. Le terme de "la vie", évoque à la fois le fonctionnement dramatique de l'univers urbain, ses déséquilibres, ses clivages, ses rivalités et compétitions, et l'éclatement débridé des plaisirs qui profilent des pièges à l'horizon. Ce terme perd, évidemment, toute connotation biologique : c'est la lutte de l'acteur social, pris dans une dimension individualisée, contre les structures présentes ; ce terme exprime toujours une situation éprouvante, difficile à contrôler; il dit la société urbaine qui s'empare de l'individu, le gère et prononce sa réduction normale et matérielle; "la vie", est une réalité imposée : elle se dit en langue française.

Soki o landi la vie	Si tu te laisses prendre par la vie
o ko tonda ba mbanda	tu auras plein de rivaux

Lwambo Makiadi de l'orchestre O.K. Jazz - 1976

Y'ozali elenge keba na la vie
lengela bomoyi na yo mwana mama
y'o lingi o sombela makango
frigo na télévision
nionso wana è zali dépenses ya mpamba".

Tu es jeune, fais attention à la vie
Prend soin de ton existence, petit
Tu veux acheter un frigo et une télévision
A ta maîtresse
Tout cela est dépenses inutiles

Sam Mangwana - 1968

Bato o zali ko ndimela	Ceux que tu fréquentes
baa sala la vie	Ont déjà une expérience de la vie
keba na ya mama	Fais attention ma chère amie
o landi o komi lokola bango	Si tu suis leur exemple
ba si baa bunga nzela	Tu finiras dévergondée

Wuta-Mayi - orchestre O.K. Jazz - 1978

O moni la vie è komi pasi
awa na mboka kongo
surtout na mboka lipopo
awa ko baa kitisi nga nbongo
epayi naa salaka
naa ko sala boni

La vie est devenue dure au Congo
Surtout ici à Kinshasa
Maintenant que j'ai écopé une réduction de salaire
Que ferai-je désormais ?".

Tabu Rochereau - Orchestre African Fiesta - 1964

Na zali ko lutter na mpasi ya la vie
lokola moto nionso azali ko lutter

Je lutte contre les âprétés de la vie
Comme tout le monde

Nganga Edo -orchestre le Peuple - 1977

Baninga mibali bo keba-ka	Mes frères, prenez garde,
la vie est un combat	La vie est un combat.

Muntuari Côme - orchestre Bantu - 1966

La vie è komi etumba	La vie est devenue un combat
vanda na mobali na yo	Soit fidèle à ton époux

Mbubi Malanda - orchestre Lipua-Lipua - 1975

"La vie" est essentiellement constitutive de l'univers urbain. L'acte de vivre se réduit à celui d'être pris tout entier dans les difficultés de cet univers.

tondo è tana nà lamuka
na souci ya famille
butu è koma nà lala na soucis ya la vie
o nga nà ya ka façon na mokili nzambe
nga nà lali ponngi.

Nyoka longo : orchestre Zaïko Langa-Langa (1977)

Pour les auteurs des chansons, comme nous l'avons abondamment indiqué, la ville est vécue dans la tourmente, la dépression nerveuse. Tout engendre jalousie, luttes autour de la femme, instabilité conjugale, sentimentale, rapports marchands. La ville génère des instabilités à tous les niveaux : "elle se renverse tout le temps" ("Mokili mayi y a bwato" de Franklin Bukaka ; "Mboka mondele makalamba" de Wendo Kolosoy). La femme dans la ville ruse, l'homme dans la ville est faux.

Soki na pesi elongi	Quand je suis en face de toi
oh camarade na nga	Je suis ton camarade
soki na pesi mokongo	Quand je suis parti
oh ennemi na nga	Je suis ton ennemi
	C'est ainsi que font les camarades
	De Kinshasa

Kwamy - orchestre Révolution (1967)

Ba kenso nionso tapale...
makambu na nionso stapale tapale na mboka
oh na keyi na zando lokula na ye
oh na keyi na mama lokuta na ye
oh na keyi na pompi lokuta na ye

Toutes les femmes sont compliquées...
Toutes les choses sont compliquées dans cette ville,
Tu me dis que tu vas au marché : mensonge !
Tu me dis que tu vas voir ta mère : mensonge !
Tu me dis que tu vas puiser de l'eau : mensonge !.

Manuel d'Oliveira (années 50)

Dans "Alphonsina", chanson de 1969, l'auteur Muntuari Côme en arrive presque à redouter la ville parce qu'elle est un "espace-obstacle" éventuel à réaliser une alliance amoureuse heureuse avec sa bien-aimée. Dans "Nsangu za ya kopa" d'Antoine Mundanda, l'auteur raconte les mésaventures d'un jeune homme récemment venu en ville qui se fera "arnaquer" par un certain "ya kopa" devenu introuvable. La ville, lieu de tracasseries policières, c'est ce que nous livre toujours Antoine Mundanda dans "Nzila ya Ndolo", chanson de 1952. Dans "Pointe-Noire", chanson des années 60, Nkuka André, dit Papa Courant, relate sa grande déception de découvrir la première fois la ville de Pointe-Noire qu'il trouve sale, inhospistalière, avec ses femmes infidèles. Le chanteur Léon Bukasa, dans les années 50, met en scène un exemple d'instabilité sentimentale en ville, dans sa chanson "Moke-Moke":

Ya biso naa ye è sila te
moke-moke dudu wani è sili
mikolo mibale nde to zungani
bolingo ya mbok'oyo è sila te
ata yo kanga motema yo kuka te
naa yoki azali na mpasi
naa keyi mbangu ko tala ye
naa lobi : "naa lingi ko kenda"
ye pe aa lobi : "naa lingi"...
naa tuni ye : "olingi nini ?"
ye pe aa lobi : "naa lingi yo"
ko zunga na biso nionso wana...

Entre elle et moi ça finira jamais
Moke-Moke, ma chérie, c'est fini entre nous !
Deux jours seulement après nous revoilà ensemble !
Dans cette ville, l'amour ne finit jamais
Quelle que soit ta décision de rompre, tu ne peux pas.
L'autre jour, j'ai appris qu'elle est souffrante
je suis allé aussitôt la voir
Je lui dis après : "je veux partir",
Elle me dit : "je veux..."
Je lui demande : "tu veux quoi ?"
Elle me répond : "je t'aime !",
Ainsi, en un rien, nous voici réconciliés

Ndombe Pepe, en 1969, dans l'African Fiesta National, énonce le même discours reflétant la précarité des liaisons amoureuses en ville, en même temps qu'il nous permet de repérer une "nouvelle" manière d'approprier un langage départi de tabous que l'espace urbain invente :

Mwasi ya kongo aa lingi mobali aa bondela
falanga ya nga moko
tina nini naa bondela...
mboka ya kongo è tondi mibali pe basi
ata o ke lelo
lobi naa ko zuwa mosusu

Au Congo, la femme aime que l'homme tombe à ses genoux
Pourquoi le ferais-je ? J'ai mon argent !
La capitale du Congo est pleine d'hommes et de femmes
Même si tu fous le camp aujourd'hui
Demain je trouverai une autre

La ville, lieu où l'on fait l'apprentissage de modèles et comportements nouveaux, mais aussi lieu où l'on actualise des structures mentales anciennes. La ville pousse l'auteur à réciter un discours négatif contre elle : la chanson met souvent en scène un héros négatif qui se sent persécuté par tous, qui refuse les jeux de la ville. La ville est "sorcière" ("Lipopo y a baa nganga" de Kabasele joseph) ; mais ce héros ne peut échapper à l'étau symbolique de l'univers urbain ni à la force de ses modèles, alors il cherche à y trouver un sens positif, il sacralise l'espace de son existence quotidienne (Kinshasa kiese yaya, "O que Kinshasa est ville d'allégresse" ; Beya bisengo : "Brazzaville, ville de fête"). Le héros en vient à exécrer l'univers villageois et ceux qui y sont nés, qui y vivent encore ou qui viennent épisodiquement en ville ; comme chez Lwambo Makiadi en 1976, dans une chanson où il se moque d'un nouveau-venu en ville qui ne sait pas utiliser les toilettes, qui prend un morceau de savon pour un fromage, qui ne sait pas porter des chaussures neuves. Comme aussi chez Franklin Bukaka dans l'orchestre Cercul-Jazz, dans les années 60, qui s'écriait :

Kinkala, capitale Brazzaville !
Mosaka, capitale Brazzaville!
Minduli, capitale Brazzaville !
Ouesso, capitale Brazzaville !

Il signifiait ainsi que Brazzaville est le "centre" et le reste des agglomérations congolaises constituent la "périphérie", c'est-à-dire des endroits que le "progrès" oublie.

Devant toutes les mésaventures, les difficultés, le train-train jugé épuisant de la ville, s'annonce parfois la revendication d'un "retour" au village. Ce "retour" est vécu comme une éventuelle solution aux infortunes citadines.

Nga naa zonga mboka mama
soki naa ko koka te ô nzambe

Oh! mon Dieu, quand je n'en pourrai plus
Je retournerai au village

Soki Dianzenza - orchestre Bella-Bella - 1973

Kinsasa kiese
kansi mambu ma saka
tu vutuka kueto ku vata
Kinsasa mambu mingi

Kinshasa est une ville pleine d'allégresse
Mais elle regorge de beaucoup de problèmes
Retournons au village,
Kinshasa est ville à problèmes

Sam Mangwana - orchestre O.K. Jazz - 1982

Falanga ya sanza è ko monana te
bandeko oyo nde boloko
Rosina aa silisi nga loposo
se po na kitoko na ye
naa zonga ata na baboti ba nga
baa sokola nga na lemba-lemba...
naa bungi nzela

Mon salaire de fin de mois,
S'envole toujours en fumée
Quelle malédiction, mes frères !
Rosina, à cause de sa beauté
M'a complètement desséché
Je retournerai au village chez mes parents
Qu'ils me purifient...
J'ai perdu la boussole

Kabasele Joseph - orchestre African Jazz - 1960

Le retour annoncé au village exprime donc le désir d'aller se ressourcer auprès des ancêtres, vivants ou morts, ou auprès d'un dignitaire religieux. Ntesa Dalienst, du temps où il était sociétaire de l'orchestre Grands Maquisards (en 1970-71), clame son départ pour Nkamba, ville sainte où naquit le prophète Simon Kibamgu (le Jésus Noir) :

Ku Nkamba kwami i kwenda	J'irai à Nkamba
ya baka nsambu zami	Pour recevoir la sainte bénédiction
kwa mbuta ngunza	Chez le prophète

L'aspiration à un retour au village devient un signe avoué d'opposition à la turbulence de l'univers urbain et sa tendance profonde à "réduire" l'individu. Mais ce retour est resté permanent dans la chanson contemporaine des orchestres congolo-zaïrois : c'est le "retour-au-village-dans-la-ville", actualisation des références aux valeurs et aux comportements de la réalité africaine primordiale dominée. Ce retour-ci neutralise la distance géographique ville-village. Référence mentale qui s'est toujours organisée au sein même de l'univers urbain : recours aux rites et pratiques animistes. C'est le discours de l'univers villageois qui ne s'est jamais "désinstallé" de la ville. C'est l'expression imaginaire d'une résistance face aux troubles organisés de la ville :

Tala likambo va katherina
aa koti ndako nganga po na ngai
nionso po mobali aa bova ngai
nganga aa zalaka na rue Mayenge
naa yebi aa kende-ki epavi va nganga
aa mema-ki suki ya nga ya moto

Ecoute ce que Kathérina a fait
Elle est allée consulter un féticheur
Pour que mon époux me plaque
Ce féticheur en question habite dans la rue Mayenge
Je sais qu'elle est allée consulter un féticheur
Elle a apporté une touffe de mes cheveux
Chez ce féticheur

Lwambo Makiadi - orchestre O.K. Jazz - 1965

Naa kevi na nganga kisi ko tuna
soki motema na nga ba si ba changer
soki è zali bitumbu va mokili
naa yebi te milimi ya ba
nkoko è ko sambwisa

Je suis allé consulter un féticheur
Peut-être que des malfaiteurs ont transformé mon coeur
Peut-être que c'est à cause des malheurs de la vie
Que je suis devenu ainsi
Les mânes des ancêtres trancheront

Ndombe Pepe - orchestre African-Fiesta National - 1968

Nganga aa lobi
aa sokola nga na makasu mibale
bougies mibale

Le féticheur que je suis allé consulter
M'a dit qu'il me purifierait
Avec deux noix de kola et deux bougies

Canta Nyboma - orchestre Lipua-Lipua - 1974

Vivre l'univers urbain (comme l'indiquent les représentations contenues dans les chansons des orchestres contemporains du Congo et du Zaïre), c'est vivre un lieu qui, tour à tour, organise le temps social en termes d'épreuves, d'angoisse, de rivalités, de fêtes. Ce lieu social génère instabilités permanentes, situations éphémères, précaires etc. Ainsi, présentant la ville sous cette vision, la chanson discourt avec sa propre recherche imaginaire d'une vie "non-possédée" empiriquement.

BIBLIOGRAPHIE

BEMBA, S., 50 ans de musique au Congo-Zaïre, Paris, Présence Africaine, 1984

DU VIN DE PALME A LA BIERE
CHANGEMENT DE TYPE DE CONSOMMATION ET MODE DE VIE A BRAZZAVILLE

Alain G. CODOU

Université Marien N'Gouabi - Département de Géographie

Dans les premières années de la décennie 1950, époque à laquelle les premières élites congolaises s'ouvrirent de plus en plus largement à la consommation européenne, le port de Pointe-Noire importait quelques 5000 tonnes de bière par an. La brasserie Primus installée depuis 1923 à Léopoldville en faisait traverser quelques 5 à 10 000 hectolitres sur le Stanley Pool.

La première brasserie de Brazzaville (Brassibra) est ouverte en 1956 avec une capacité de production de 50 000 hl par an, toujours sous la marque Primus. Dix ans plus tard, alors que Pointe-Noire vient d'être dotée d'une brasserie Kronenbourg (S.C.B.K.), le Congo absorbe plus de 100 000 hl de bière par an.

En 1985, au Congo (et surtout ses 4 principales communes urbaines) quelques 750 000 hl de bière sont consommés par an, ce qui fait de ce pays avec ses voisins zaïrois et gabonais, un des plus forts consommateurs de bière en Afrique Noire ; et encore y a-t-il au moment des fêtes et des fins de mois de notables "ruptures de stock"... et les dernières estimations des brasseurs évaluent à un million d'hectolitres la production annuelle à atteindre pour les éviter. L'engouement pour la consomation de bière, et en particulier des bières locales, accompagne en fait la rapide urbanisation du pays. Brazzaville, en effet, passe de 100 000 habitants au moment de l'indépendance à 600 000 au recensement de 1984.

Dans le même temps, on peut se demander ce que devient la consommation traditionnelle du vin de palme qui préexiste à la colonisation. Inderdite, en même temps que les alcools de distillation, depuis la fin des années 1910 jusqu'à l'indépendance, la consommation de cette boisson n'a jamais cessé malgré les amendes et les jours d'emprisonnement que l'administration coloniale faisait peser sur les récolteurs, transporteurs, revendeurs et consommateurs. Il semble même que la consommation de vin de palme ait été quasiment assimilée à une forme de "résistance" à la colonisation en milieu urbain. Comment le vin de palme a-t-il

résisté aux "envahisseurs" extérieurs que sont la bière et le vin rouge ? Comment la production, la commercialisation et la consommation de vin de palme se sont-elles adaptées à la nécessité de vendre en ville ?

En quoi cette double transformation des types de consommation (engouement pour la bière locale et commercialisation vers la ville du vin de palme traditionnellement consommé sur place au village), liée à la rapide urbanisation du Congo, et à l'augmentation de la population de Brazzaville en particulier, influe-t-elle sur le mode de vie brazzavillois aussi bien du point de vue social que du point de vue économique ? C'est à cette question que nous essaierons de répondre, ou plutôt elle nous servira d'amorce pour une réflexion, une étude socio-géographique plus approfondie. Nous subdiviserons cette étude en trois points :

- la production de bière et de vin de palme : situation et influence dans la consommation urbaine et l'économie du pays ;
- La distribution, nouveaux circuits économiques et multiplication des points de vente, leurs conséquences ;
- Enfin, consommation, consommateurs et vie sociale.

1. LA PRODUCTION

Nous ne nous attarderons pas sur la production de bière qui, de produit d'importation passe désormais pour un "produit local" comme l'affirme notamment la publicité de Primus pour la "bière du pays". Il s'agit en fait de la plus prospère des branches industrielles d'import-substitution qui a créé dans les deux usines brazzavilloises (Primus et Kronenbourg) quelques 700 emplois directs.

Quant au vin de palme, la production de toute la région ouest de Brazzaville, en particulier les zones desservies par la R.N.1 jusqu'à Kinkala, et la route Linzolo-Boko, et accessoirement le chemin de fer et la route de Mayama, a fortement subi l'attrait de la commercialisation en ville. En devenant un produit à vocation commerciale, au lieu de n'être qu'auto-consommé, le vin de palme a vu son activité de production modifiée, créant une chaîne d'exploitation, des "emplois" et des valeurs ajoutées, inconnus auparavant. Le "métayage" de la récolte est apparue avec le vieillissement des populations dû au manque de main-d'oeuvre issue du lignage propriétaire de la terre et donc des palmiers. La tendance à l'abattage des palmiers s'accroît en raison des chutes possibles pour le récolteur. Du point de vue du renouvellement des forces de travail, cette activité est réservée à des villageois généralement assez âgés et dont le revenu est secondaire ou irrégulier, et de ce fait n'attire pas les jeunes.

Ainsi, il ne semble pas que le vin de palme, malgré sa commercialisation, puisse jouer le rôle de frein à l'exode rural. La récolte du vin de palme n'apporte qu'un revenu complémentaire à ceux qui acceptent de rester à la campagne. Ceux qui exercent le métier de "malafoutier" (récolteur de vin de palme) et les propriétaires apprécient ce "complément" mais il n'apparaît pas suffisant pour maintenir en zone rurale des jeunes à plein temps. Le vieillissement de la population des récolteurs et le système de culture des palmiers (laissé le plus souvent aux bons soins de la providence) ne permettent d'envisager que sa disparition progressive, surtout si l'abattage des palmiers, méthode de récolte pratiquée par peur des chutes, devient le principal moyen de production de vin, sans renouvellement des plants et sans initiation des jeunes à la récolte et aux circuits commerciaux. Qu'en est-il de l'impact économique en amont de ces deux activités : production industrielle de la bière d'une part, et d'autre part, commercialisation du vin de palme à partir d'un mode de production resté traditionnel ?

La bière, impliquant une technologie importée, reste sous la domination des groupes multinationaux qui la gouvernent ; au Congo, le groupe néerlandais Heineken pour la Primus et B.S.N. (Boussois, Souchon et Neuvessel), groupe multinational d'origine française, pour la Kronenbourg. Les matières premières de base (malt et houblon) et le savoir-faire des brasseurs restent des "produits" d'importation. Un effort pourrait être fait, pour qu'en plus de l'eau, le maïs et le sucre, ne soient plus importées.

Quant aux industries possibles en amont, elles concernent, pour la bière essentiellement, les emballages (bouteilles et casiers en plastique). Les trois brasseries congolaises sont de bons clients de SOVERCO (Verreries du Congo) et de SAVCONGO (casiers en plastique) installés tous deux à Pointe-Noire. Bouchons et étiquettes restent importés.

Pour le vin de palme, les "industries" possibles en amont sont vraiment peu nombreuses. Les récolteurs n'ont guère besoin que de "nkanku" (couteau-matchette à bout recourbé du malafoutier), de "ngori" (ceinture qui sert à grimper au palmier, fabriquée localement et que l'on pourrait renforcer artisanalement à l'aide de cable en acier pour en éviter la rupture), et éventuellement de chaussures à crampons (rarement utilisées jusqu'à présent). Les récipients (bidons en plastique, dames-jeannes, bouteilles diverses, boîtes de lait "Guigoz" dites "Quaker") sont le plus souvent des produits de récupération revendus sur les marchés locaux urbains ou ruraux.

En fait, la démultiplication économique n'est guère envisageable dans l'état actuel du mode de production du vin de palme, sauf si l'on en fait, comme on l'a essayé en Côte

d'Ivoire, un sous-produit des palmeraies industrielles, conservé et embouteillé, qui entrerait dans la gamme des produits agro-alimentaires modernes dont les contingences industrielles seraient les mêmes que celles de la bière. Mais serait-ce rentable étant donné la situation actuelle des palmeraies du Congo et la concurrence de la bière ?

Ainsi l'analyse de la production de nos deux produits, bière et vin de palme, nous présente deux modes de production antagonistes ; l'un, celui de la bière, qui engage le pays dans une économie dominée par les multinationales et dont la technologie et les produits de base restent essentiellement importés, renforçant ainsi l'extraversion et la dépendance "alimentaire" ; l'autre, celui du vin de palme, qui ne semble guère être capable de sortir de la simple reproduction traditionnelle, monétarisée, d'un mode de production ancestral, sans grande possibilité d'ouverture sur des circuits modernes de développement, et avec un risque énorme de vieillissement et des hommes et des palmiers!

2. LA COMMERCIALISATION

Avec la commercialisation, en milieu urbain, de la bière et du vin de palme, nous touchons à l'un des aspects les plus frappants de la transformation de la mentalité économique et sociale du Congo, aussi bien quant à la réalisation d'un bénéfice permettant de vivre, qu'à la démultiplication d'emplois parfois plus ou moins "informels".

Un "circuit" original de distribution (non quantifié jusqu'à présent aussi bien en valeur ajoutée, qu'en nombre d'emplois) s'est constitué à partir du vin de palme. Il est en général constitué de deux intermédiaires entre le producteur et le consommateur : un acheteur/transporteur (ayant ou non son moyen de transport) et un(e) revendeur(se) installé (e) dans sa propre parcelle en ville.

Le circuit peut se limiter parfois à un seul intermédiaire à la fois acheteur-transporteur-revendeur, ou au contraire aller jusqu'à trois personnes avec un premier acheteur qui transporte sur une courte distance (du village à la gare, avec une partie revendue au détail au marché près de la gare) en supplément.

Il semble que du point de vue économique ce soit l'acheteur/transporteur qui réalise le maximum de profit par rapport au propriétaire, au récolteur, ou au revendeur. Une enquête plus précise reste à faire pour analyser ce circuit de distribution et la répartition des valeurs ajoutées entre la campagne et la ville. Mais, étant donné les quantités manipulées, et la différence de prix d'achat à la campagne et de vente à la ville, c'est l'intermédiaire assurant le transport qui doit s'approprier

l'essentiel du surplus provenant de la production du vin de palme (achat à plusieurs récolteurs, revente à divers lieux de consommation). Le prix du vin de palme est actuellement de 100 F. cfa le litre à l'achat (l'unité étant en général la dame-jeanne de 10 litres, vendue 1000 F. cfa et transvasée dans des récipients en plastique) à l'achat, et de 175 à 200 F le "Quaker" (boite de lait Guigoz) pour le consommateur.

L'essentiel du vin de palme provient de deux axes, la R.N.1 et l'axe Linzolo-Boko, accessoirement par le C.F.C.O., renforçant ainsi les quantités de produits transportés du Pool vers Brazzavile, mais ne créant pas (du moins à notre connaissance) de système de transport spécialisé uniquement dans le vin de palme.

Pour la bière, le circuit de comercialisation est classique avec un système de grossistes ou demi-grossistes entre les brasseries et les buvettes, ou les magasins de vente aux consommateurs. Les brasseries ne peuvent pas vendre au détail et doivent exiger de leurs clients qu'ils aient une patente commerciale. Il y avait, d'après une enquête faite par un étudiant auprès des brasseries et des services du ministère du commerce, quelques 160 "grossistes" autorisés à se fournir auprès de Primus et de Kronenbourg en 1985.

La bière arrive aux consommateurs pour l'essentiel dans les bars et buvettes où on la consomme sur place. On peut également l'acheter au détail pour l'apporter à domicile dans les "grands" magasins (Score, Presto, SCKN) ; elle revient alors moins cher, mais il faut la réfrigérer.

C'est au niveau de la multiplication des points de vente aux consommateurs que la bière a sans doute très profondément modifié le mode de vie du brazzavillois. D'abord réservée à une élite et essentiellement importée, la bière a été consommée dans les "bars" du "centre-ville" (la ville des "Blancs") et s'est diffusée en même temps que la musique zaïro-congolaise dans les quartiers populaires africains dans des établissements spécialisés : les bars-dancing. Avant l'indépendance, les quantités produites localement étant faibles, les prix (notamment des bières importées), et le petit nombre de personnes disposant de revenus adéquats, le nombre de points de vente ne pouvait qu'être limité, et la clientèle relativement restreinte.

Aujourd'hui, au contraire, avec l'accroissement de la population urbaine et la multiplication de salaires ou revenus, certes modestes mais touchant un plus grand nombre de personnes, la bière produite sur place à un prix abordable a permis la prolifération d'un grand nombre de lieux de consommation. Les bars-dancing subsistent mais ont été largement dépassés par les "buvettes" en nombre et en clientèle consommatrice de bière. La gamme des lieux de consommation s'est complétée : aux bars,

buvettes ordinaires, bars-dancing se sont ajoutés des restaurants populaires qui servent à boire en même temps qu'un "plat", des mini-hôtels, des "ngandas" (1), des "boîtes de nuit", et à l'autre extrême la vente de bière par des particuliers à leur domicile, les multiples cantines d'entreprises et d'administration, sans compter les "pharmacies de garde" (2).

Une première estimation (à contrôler) nous a fait admettre le chiffre de 3000 à 3500 débits de boisson au détail dans le périmètre de Brazzaville de 1986 (c'est-à-dire y compris Mfilou et l'extension ouest de Makélékélé jusqu'à la Dzoumouna). Beaucoup sont des "entreprises" familiales mais de nombreuses buvettes emploient des serveurs (ou des serveuses notamment zaïroises) ce qui représente un nombre d'emplois et des revenus pour l'instant non estimés, sans aucun doute avec une valeur ajoutée (le plus souvent incontrôlée) très importante par rapport à d'autres secteurs économiques de la ville.

En dehors des emplois et revenus créés par les grossistes, les livreurs-transporteurs, les débits de boissons, quel est l'impact économique induit en aval de ces activités et leurs répercussions sociales ?

Il y a tout d'abord les "consommations intermédiaires" obligatoirement induites par les buvettes et bars ; ainsi la consommation d'électricité et même sa production à l'aide de groupes électrogènes dans les quartiers qui ne sont pas encore desservis par la S.N.E. (Société Nationale d'Electricité). Les bars peuvent d'ailleurs avoir un effet d'entraînement pour "attirer" fils et poteaux, comme ils l'ont eu à une certaine époque pour la diffusion des toitures en tôles, et l'ont encore pour la musique. Un lieu de consommation de boisson consomme des appareils frigorifiques (réfrigérateurs, congélateurs), des verres (si on ne les supprime pas à force de les voir se casser ou disparaître dans les bars à haute fréquentation populaire), des disques, des bandes magnétiques et bien sûr des chaînes de musique. Le lieu de consommation ajoute à la bière d'autres consommations : les bières importées (d'Europe, du Cameroun, légalement par le port de Pointe-Noire, ou "clandestinement" du Zaïre proche), les "jus" produits par Kronenbourg et B.A.B. (Boissons Africaines de Brazzaville sous la marque "Canada Dry") et le vin rouge (Sovinco mis en bouteille à Pointe-Noire et Brazzaville après importation en vrac, divers vins espagnols et portugais en dames-jeannes) qui semble en régression avec reprise en saison sèche. Il faut ajouter aussi la multitude de petits commerces accompagnant le bar, soit à l'intérieur même de la buvette, soit dans son environnement immédiat : le "buveur" a besoin de manger, de fumer, d'où l'apparition d'étalages de nourritures diverses (des arachides aux brochettes ou poissons grillés...) et de cigarettes.

Je laisserai à mes collègues sociologues le soin d'aprofondir la question de l'environnement humain et les problèmes socio-psychologiques engendrés par la fréquentation des buvettes, bars et autres "ngandas" ! Qu'en est-il des nuisances ? Bruit lié à la musique, urinoirs plus ou moins hygiéniques, épanchements d'urine vers les clôtures voisines ! Le prélèvement pour la consommation alcoolique sur des salaires modestes en général, l'ambiance "sexualisée" à tendance proto-prostitutionnelle (notamment dans les "ngandas" ou certaines "boîtes de nuit" de Poto-Poto et du centre-ville), et.... bien sûr les effets sur la santé et la circulation sanguine ou routière.

Ainsi la bière, et les autres boissons moins consommées comme le vin rouge, les jus ou le vin de palme, ont donc créé par leur nécessaire consommation en ville, des circuits de distribution, des lieux de consommation, des emplois et des revenus, une ambiance, qui contribuent à faire vivre Brazzaville et ses habitants sur un rythme et dans des relations sociales, accompagnées d'une circulation monétaire, qui étaient inconnus auparavant.

3. CONSOMMATION, CONSOMMATEURS, ET VIE SOCIALE

Je ne reviendrai que brièvement sur ce qui a été dit par mes collègues sociologues lors de leur conférence sur la "sociologie des bars".

Je soulignerai d'abord que la consommation de bière, comme de vin de palme, et accessoirement du vin rouge, a créé dans les divers quartiers de la capitale et dans sa périphérie une multitude de lieux de consommation, dont la typologie reste à mettre au point. Ces lieux sont d'une part parfaitement hiérarchisés, notamment en fonction du prix de la consommation, mais sont aussi le reflet d'un choix social, de la volonté de trouver telle ou telle ambiance.

Les lieux de consommation de la bière et du vin de palme sont d'abord des lieux conviviaux où l'on se rend régulièrement, où l'on rencontre les mêmes personnes : il y a des buvettes de "vieux", de jeunes (sinon les bars servant à l'exhibitionnisme de ceux que Bacongo a appelé les "Parisiens") ; il y a des bars-dancing ou des buvettes appréciés pour la qualité de leur musique (renouvellement de la musique, quelquefois pour les "merveilles du passé", ou - moins souvent que par le passé - présence régulière d'un orchestre) ; il y a enfin les buvettes favorisant les regroupements d'originaires d'un même pays, d'une même ethnie, ou d'un même groupe professionnel. Les bars et buvettes sont aussi un lieu de réception et parfois d'émission de "radio-trottoir", des nouvelles ou ragots politiques et sociaux qui

émaillent la vie sociale et politique du Congo et de leurs commentaires plus ou moins subversifs, mensongers ou clandestins, hors des journaux et des médias officiels.

On notera que les lieux de consommation de la bière sont, à de rares exceptions près (le bar de papa Ndala à Madibou par exemple), totalement séparés des lieux de consommation du vin de palme. Le vin de palme se consomme soit sur les marchés généralement sous un arbre avec quelques bancs ou sièges-"piroguiers", ou dans des parcelles peu équipées, généralement à l'air libre. En général, étant donné, notamment jusqu'à une époque récente, le moindre prix du vin de palme par rapport à la bière, mais aussi l'attachement au "goût" du village, la clientèle qui consomme le vin de palme est plus modeste et plus âgée, plus récemment détachée du village, que celle qui boit de la bière. Il n'y a généralement pas de musique.

Mais dans les deux cas les lieux de consommation de la bière comme du vin de palme sont des endroits fortement conviviaux que les clients s'approprient littéralement. Les patrons et parfois les serveurs (les serveuses) sont "accaparés" par les clients. Ils ne doivent pas être "défaillants" quant à l'heure d'ouverture, la mise en place de la musique et surtout l'approvisionnement en boisson correspondant au goût de la clientèle des habitués. Qu'il manque de la Primus ou de la Kronenbourg "cravatée", les clients réguliers s'en plaignent et parfois changent de buvette. Le patron doit être "disponible", le plus souvent présent (ne serait-ce que pour surveiller l'entrée des recettes); il doit aussi souvent, en dehors des heures d'ouverture, "courir" après les grossistes pour se faire livrer les boissons en quantité et en qualité suffisantes. Si le patron est "occupé", de même les clients, les habitués ont leur rôle. Certains clients très réguliers font quasiment "partie des meubles", qu'ils soient absents, en retard par rapport à leur heure habituelle de consommation, qu'ils changent de "goût" ou de partenaires se remarque et se commente.

Les mêmes exigences de goût existent aussi pour le vin de palme. Certains clients en attendent l'arrivage de tel ou tel lieu, préfèrent consommer l'après-midi par exemple du vin venu de plus loin et plus "pur". On évite la consommation du matin car le vin peut-être "coupé" avec de l'invendu de la veille, ou bien du sucre, de la nivaquine (ou de l'aspirine) y ont été ajoutés. Les vrais connaisseurs surveillent la qualité, détestent le coupage trop flagrant avec de l'eau, savent distinguer les diverses qualités et le degré de fermentation, etc.

Qu'une buvette ou un coin de vin de palme disparaisse, un patron de bar meure, et c'est une partie de l'âme du quartier, de l'histoire de la ville même, qui s'évanouit.

Le lieu de consommation quel qu'il soit, même, et c'est souvent le cas, s'il est peu luxueux et même peu confortable et peu propre, répond à un besoin de rencontre, d'être au même endroit avec les mêmes gens ; dans ce sens il est un substitut urbain au "mbongui" du village. C'est un lieu où l'on se montre, où l'on montre que l'on a et que l'on "est capable" de gaspiller de l'argent, où l'on discute de tout et de rien (des "problèmes du pays", du dernier match de football, des femmes, des "maladies", et même parfois de son travail). Il y a certes des lieux nocturnes, des lieux cachés ou discrets de consommation, où l'on va pour rencontrer une femme ou pour entraîner une compagne dans un quartier où l'on n'est pas connu. Mais généralement la buvette classique est un lieu ouvert, public, ostensiblement fréquenté.

Comme l'histoire des rues, l'histoire des bars seraient certainement très révélatrice de l'évolution de la ville. Une "socio-géographie" des bars et des lieux de consommation de bière, et du vin de palme reste à faire.

En conclusion, on peut avancer que bière comme vin de palme doivent être le point de départ d'une étude multidisciplinaire qui permettra d'approfondir notre connaissance de la ville dans toutes ses dimensions historiques, économiques, géographiques, psychologiques... disons humaines en général. Je n'ai fait qu'effleurer le sujet, j'espère que d'autres l'approfondirons.

Notes

(1) "Nganda" = bar et/ou restaurant, généralement non déclaré, tenu à l'intérieur de sa propre maison.

(2) Pharmacie de garde : buvette "clandestine" située à l'intérieur d'un domicile privé, ouverte en dehors des heures officielles d'ouverture des bars et buvettes connus.

LA BIERE ET LE BAR A BRAZZAVILLE : PRIMUS CONTRE KRONENBOURG

Henri OSSEBI

Université Marien Ngouabi - Département de Sociologie

Acte apparemment banal et strictement individuel, la consommation de la bière est sans doute aujourd'hui à Brazzaville où, à l'instar des autres capitales africaines, la brasserie est l'industrie standard, un fait à interroger sociologiquement. Diverses observations peuvent justifier cette remarque. D'une part, la position marginale que cette consommation (introduite sous la colonisation) semble, en se "nationalisant", imposer à certaines boissons traditionnelles comme le vin de palme, aujourd'hui refoulées et ravalées au rang de boissons "rituelles" et dont la production demeure artisanale et peu rentable. D'autre part, l'émergence et la diffusion de nouveaux modèles de comportement et pratiques sociales typiquement urbains qui entourent ou précèdent la consommation de la bière.

Ceux-ci sont notamment repérables au sein et autour des différents débits de boissons dont le nombre ne cesse de s'accroître à Brazzaville au fil des années, mais aussi lors de différentes manifestations collectives (bals, mariages, enterremments, retraits de deuil, etc.). Dans leur diversité, ces lieux et moments apparaissent d'emblée comme les cadres d'expression d'une nouvelle socialité urbaine médiatisée par la consommation spontanée de la bière, assimilable désormais à une boisson "congolaise". D'après certaines informations journalistiques, le Congo figurerait parmi les principaux pays africains consommateurs de bière avec une moyenne de 40 litres par habitant (1).

Conduite en une quinzaine de jours à Brazzaville, dans le cadre d'un enseignement dispensé à l'Université, l'enquête dont nous exposons ici les résultats les plus significatifs a été menée avec le concours d'une dizaine d'étudiants volontaires et bénévoles. à partir d'une discussion autour de ces faits de la vie brazavilloise. Elle voudrait s'inscrire dans un "créneau" encore relativement peu occupé par les contributions émanant des terrains africains et, plus spécifiquement, des Africains eux-mêmes : celui d'une "sociologie de la vie quotidienne" dont l'objectif serait, d'après Claude Javeau "de suivre les cheminements des acteurs sociaux à travers toutes les situations compréhensives de ces cheminements" (1983 : 344).

L'objet de cette brève communication est donc relativement simple et se présente comme l'exposé d'une série d'observations issues d'une mini-enquête. A partir de l'interrogation d'un échantillon de 190 personnes prises au hasard dans deux quartiers de Brazzaville (Bacongo et Ouenzé) sur le thème "pourquoi préférez vous la bière Primus à la Kronenbourg", nous avons voulu appréhender deux types de faits :

- d'une part, les raisons du choix préférentiel pour l'une des deux marques de bière produites localement et entièrement commercialisées au Congo ;

- d'autre part, et au-delà de la simple énonciation péremptoire de la préférence, les éléments qui structurent son champ et renvoient à tout un discours du consommateur sur la bière, si tant est que ce discours et les clichés qu'il charrie puissent nous renseigner sur les représentations sociales du produit lui-même chez les Brazzavillois.

L'articulation des réponses obtenues au cours de cette enquête aux résultats d'une recherche collective du département de Sociologie sur les "bars" de Brazzaville à laquelle nous avons nous même participé, permettrait, en ce qu'elle la complète plus ou moins, d'esquisser un tableau du "monde de la bière" à Brazzaville.

Cet exposé s'organise de la manière suivante :

- une première partie introductive situe les unités de production de la bière au Congo. Les éléments sur lesquels s'appuie cette partie sont tirés d'entretiens que nous avons eus dirctement avec l'encadrement brazzavillois des usines Primus et Kronenbourg ;

- une seconde partie, qui s'appuie essentiellement sur les résultats de l'enquête sur les bars et les données de l'observation directe décrit les cadres socio-urbains de la consommation de la bière et considère deux lieux principaux : le bar et l'un de ses succédanés, le "nganda" ;

- une troisième partie développera à partir, des résultats de "l'enquête Primus", diverses interprétations centrées sur le discours des consommateurs sur l'opposition Primus/ Kronenbourg d'une part, et d'autre part, sur les critères de l'électivité de toute marque de bière.

1. APERCU SUR L'INDUSTRIE DE LA BIERE AU CONGO

Il existe au Congo trois brasseries : deux sont basées à Brazzaville et la troisième à Pointe-Noire. Il s'agit pour Brazzavillle de la Brasserie de Brazzaville (Brassibra), qui fabrique et commercialise la bière Primus, et de la Société Congolaise des Brasseries Kronenbourg (SCBK) qui produit la bière du même nom. Ces deux sociétés privées se partagent l'essentiel du marché brazzavillois de la bière. A Pointe-Noire se trouve implantée la première usine de la SCBK qui fonctionne depuis 1964.

Sur un plan plus général et en tenant compte des contraintes structurelles propres aux économies dépendantes des pays africains dont elles participent, les limites de l'industrie de la bière, aujourd'hui présentes partout, sont connues. Rappelons entre autres qu'elles tiennent notamment à :

- la faiblesse (ou à l'absence) de l'articulation de cette industrie au secteur primaire national ;
- la dépendance vis-à-vis de l'Europe pour la fourniture en matières premières de base (houblon, orge) ;
- l'absence d'effet d'entraînement réel dans la dynamique économique locale (effectifs faibles, encadrement étranger, bénéfices rapatriés, etc.).

Malgré ces faiblesses structurelles qui font de la brasserie un exemple quasi caricatural d'industrie urbaine typique de la dépendance économique du Congo, la Brassibra et la SCBK, productrices respectivement des bières Primus et Kronenbourg, se portent plutôt bien. Elles occupent ensemble, avec respectivement 53 % et 47 % de la production brazzavilloise totale de bière, le marché urbain et paraissent ne redouter pour le moment aucune concurrence.

L'infériorité de l'offre émanant de ces unités de production par rapport à la demande de consommation urbaine confère donc ici au concept de "marketing" un contenu plus étroit, axé, semble-t-il, d'abord sur le maintien à tout prix de la présence de la marque sur le marché par rapport au concurrent, et, accessoirement, sur l'élargissement de la clientèle, celle-ci étant, de toute façon, permanente.

C'est à ce "face à face" plutôt insolite, qui confère à "l'opinion" des consommateurs sur la bière consommée un poids enorme, étant donné la marge plutôt infinie qui sépare les deux marques concurrentes, que nous nous sommes intéressés en nous rendant dans les lieux de consommation populaire où s'exprime à Brazzaville cette concurrence "sauvage" : les bars et les "ngandas".

2. LES LIEUX DE LA CONCURRENCE : "BARS" ET "NGANDAS"

2.1. près les résultats de l'enquête collective du Département de Sociologie de l'Université Marien N'Gouabi sur la "Sociologie des bars", l'apparition de ces établissements commerciaux, qui assurent à Brazzaville la vente au détail des boissons alcoolisées et principalement de la bière, se situerait dans les années 40-50. Dans la "situation coloniale" de l'époque, ces derniers peuvent être saisis comme cadre de retrouvailles des populations africaines dispersées et atomisées par le salariat (et son corollaire, l'urbanisation) autant que comme lieux d'expression de nouvelles formes de sociabilité spécifiquement urbaines dans les "Brazzavilles noires" (Balandier, 1985).

La naissance des orchestres locaux à Léopoldville (aujourd'hui Kinshasa) et à Brazzaville, la diffusion des modèles culturels empruntés à la société européenne qui impose dans la ville "blanche" sa suprématie, l'essor de la vie associative dans les quartiers, sont autant de facteurs qui, en se combinant, jouent dans le contexte de l'époque un rôle prépondérant dans "l'institutionnalisation" des bars dans la société urbaine. Certains d'entre eux sont restés célèbres dans les premiers quartiers de Brazzaville : "Chez Faignond", "Elysée Bar", "Café Brazza" à Poto-Poto, "Luni Congo", "Pigalle" à Bacongo, etc.

Construit sur un espace d'habitation (la "parcelle") qu'il occupe généralement de façon exclusive, le "bar" est généralement doté d'une piste de danse et d'au moins un appareil diffusant de la musique de danse. Cette présence permanente de la musique supplée aujourd'hui à la raréfaction des orchestres chargés de l'animation du bar, signe caractéristique de l'évolution de la situation à Brazzaville au cours de ces dix dernières années, alors que dans la capitale voisine (Kinshasa) qui "exporte" régulièrement sa production dans ce domaine vers Brazzaville, les orchestres continuent de proliférer. L'effacement du rôle des orchestres n'a cependant pas empêché la multiplication du nombre des bars à Brazzaville : leur effectif global est aujourd'hui estimé à plus du millier, réparti dans toute la ville, ce qui fait du bar, dans sa configuration la plus classique (débit de boisson en plein air et diffusion de musique), le premier lieu de consommation de la bière, notamment des bières "populaires", Primus et Kronenbourg.

2.2. Le "nganda"

Plus intime (ou intimiste), le "nganda" présente, à la différence du bar, les caractéristiques suivantes :

- l'espace commercial jouxte l'espace habité : certains ngandas sont carrément "ouverts" dans la salle de séjour du tenancier ou de la tenancière-propriétaire ;

- l'absence de "nom" désignant le lieu, alors que le bar se signale à la clientèle par une enseigne ou un écriteau ;

- l'association boisson-repas : le nganda est un lieu de dégustation qui propose à la clientèle des mets préparés par le ou la propriétaire ("bouillon", grillades etc.), ce qui renforce le côté intimiste de l'ambiance ;

- l'absence, dans la plupart des cas, de piste de danse ou de musique, celle-ci étant dans le cas contraire réduite à un fond sonore assimilable à une "musique d'ambiance" ;

- le caractère "illégal" de l'activité commerciale exercée : le nganda n'est en général pas déclaré aux autorités compétentes et apparaît comme une activité souterraine ou clandestine. C'est un lieu vers lequel la clientèle est attirée par le "bouche à oreille", ce qui renforce sa sélection par le tenancier ou la tenancière ; il existe ainsi une véritable polarisation de certaines catégories de clients sur certains ngandas réputés "chics" ;

- la priorité accordée aux bières importées (St Pauli, Amstel, Beck's principalement) par rapport aux bières locales. Ce trait qui renforce le précédent suggère une double hiérarchisation qui distingue le nganda du bar, à la fois par rapport à la clientèle et par rapport aux produits consommés : le nganda se donne à voir comme un établissement plus "huppé", recrutant une clientèle aisée (ou se prétendant telle) et snobant les bières "populaires".

Ces signes distinctifs font du nganda un concurrent du bar dont il n'est pourtant qu'une sorte de succédané. Le succès de ce type d'établissement au cours des dix dernières années mériterait une étude plus détaillée. Celle-ci devrait permettre de mieux saisir l'impact économique de ce commerce "informel" et son rôle dans un contexte de sous-emploi chronique à Brazzaville, dans la diffusion, à partir de la bière, des modèles de consommation ostentatoire propres aux classes et couches sociales urbaines. Certains éléments de notre enquête permettent d'étayer cette remarque.

3. LES RAISONS DE LA PREFERENCE

3.1. Organisation de l'enquête

L'enquête sur les raisons de la préférence des consommateurs pour la bière Primus s'est déroulée pendant 15 jours en mars 1986. Elle a touché 190 personnes choisies au hasard des rencontres des enquêteurs dans les bars et ngandas. La technique d'enquête utilisée était l'entretien semi-directif par les étudiants après adoption d'un "conducteur" d'entretien élaboré en commun. Conçue d'abord dans un but de pédagogie active sur le terrain afin de familiariser les étudiants avec ce dernier, elle présente sans doute de nombreuses insuffisances et ne saurait, de ce fait, prétendre à l'autorité quant à ses conclusions.

Plusieurs indications peuvent néanmoins être retenues à partir des résultats obtenus. Ceux-ci concernent 132 hommes et 58 femmes âgés de 15 ans et plus, interrogés à Bacongo (y compris Makélékélé) et Ouenzé. Le choix de ces quartiers a d'abord été guidé par la proximité des établissements où se déroulait l'enquête avec le lieu de résidence des enquêteurs. Ont ainsi été visités par des équipes de deux enquêteurs choisissant eux-mêmes le lieu de l'enquête en fonction de sa représentativité supposée dans le quartier où il est implanté 124 bars et 66 ngandas.

3.2. Résultats

Il ressort des résultats obtenus (après dépouillement manuel) les conclusions suivantes :

- la consommation de la bière est un fait ou une pratique largement répandue à Brazzaville : 98,10 % de la population interrogée avoue consommer au moins deux bouteilles de bière par jour. Cette consommation est plus affirmée chez les hommes que chez les femmes (69,47 % contre 30,53 %) et principalement chez les sujets de sexe masculin dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans (72,62 %).

- Primus et Kronenbourg sont les bières les plus consommées (92,09 %). Cette consommation, qui a pour cadre principal les bars (65,26 %), concerne une population plutôt jeune, logée par des parents, amis, ou locataire, et disposant de revenus plutôt modestes : 47,36 % des personnes interrogées sont soit écoliers et étudiants, soit exercent des petits métiers "informels", soit enfin sans emploi.

Les bars apparaissent ainsi comme le terrain privilégié sinon unique de consommation populaire de la bière. Cette indication pourrait relever de la tautologie, tant les bières importées sont discrètes dans ces établissements, alors qu'elles s'imposent dans les ngandas parfois comme la seule possibilité

offerte aux consommateurs. Ce trait situe le nganda au sommet de l'échelle des lieux populaires de consommation et contraste avec le milieu environnant au sein duquel la bière importée affirme son hégémonie. Il renvoie ainsi à une ou des catégories sociales différentes de celles qui fréquentent les bars : par leur âge (plus de 35 ans) le niveau de revenu et le mode de résidence (27,89 % de propriétaires de leur logement) les "habitués" des ngandas (34,74 %) se différencient des "clients" des bars.

Chez ces derniers, la préférence est affirmée de façon largement majoritaire pour la bière Primus (74,73 %). Cette préférence se fonde non pas sur l'ancienneté de la marque (comme nous le soupçonnions dans notre hypothèse de départ) ou encore sur l'efficience de son slogan "nationaliste" ("la bière du pays") mais sur deux raisons essentielles qui se conditionnent mutuellement : le goût et les effets secondaires. En fait, en l'absence d'une description précise par les consommateurs du goût, ce sont les effets secondaires, réels ou imaginaires, qui déterminent l'affirmation de la préférence en dévalorisant la marque délaissée. Ce succès de Primus s'apparente à un véritable plébiscite : 87,36 % des personnes interrogées, y compris les partisans de Kronenbourg, avouent que "Primus a plus de succès". Celui-ci est fondé sur deux types de justification :

- Primus est excitante sexuellement (44,21 %) ;
- Primus est euphorisante ("enraye la faim", "on se sent mieux", "donne la force").

La bière Primus est donc valorisée et recherchée par ses amateurs pour la forte teneur en alcool qu'elle semble contenir et par les effets qu'il induit. Parmi ces effets suposés figure en première place les propriétés réputées aphrodisiaques et viriles de la marque dite par ailleurs "ebende kilo" (en lingala, littéralement, "métal lourd"). L'insistance mise par les amateurs sur ces raisons est sans doute significative, par le succès qu'elle propage, dans les bars brazzavillois, d'une fixation collective sur ces deux valeurs : l'euphorie et le sexe. L'état de manque quasi névrotique dans lequel se trouvent les inconditionnels de Primus ("la famille" Primus aux dires d'un cadre de la Direction Commerciale de la Brassibra) lors des ruptures de stock, illustre cette observation.

Celle-ci est par ailleurs renforcée par les effets négatifs attribués à la marque concurrente, Kronenbourg, qui, d'après nos enquêtés :

- "provoque la fatique, les maux de tête, et les hémorroïdes" ;
- "affaiblit sexuellement" ;
- "liquéfie le sexe féminin"

Ces deux derniers traits appparaissent comme le revers des valeurs viriles recherchées ou reconnues par les amateurs de Primus. Intoxication ou provocation, ces arguments participent d'un phénomène typiquement brazzavillois : la propagation et la manipulation permanente de l'opinion par la rumeur ("radio-trottoir") dont le bar est précisément un lieu privilégié de production. Le mythe Primus est à ce titre significatif des valeurs et préoccupations de cette opinion ou de ce public populaire, d'autant plus indifférent à la bière "importée" que celle-ci n'a pas les mêmes propriétés : elle est une bière de "riches", de "frimeurs" ou de "femmes de luxe".

Si l'objet de la "Sociologie de la vie quotidienne" est, entre autres, de "prendre à un moment donné la température d'une société" (2), l'examen des fondements psycho-collectifs de la préférence des Brazzavillois pour une marque de bière peut constituer un excellent prétexte pour une justification de l'intérêt et des enjeux de ce champ nouveau de la sociologie ; une sociologie qui dialoguerait de façon permanente avec d'autres disciplines (ici l'histoire, l'antropologie et la psychologie) en vue d'une saisie totalisante du dynamisme de la "société urbaine" à travers les pratiques sociales les plus banales ou les plus innocentes des acteurs sociaux. La connaissance des réalités les plus intimes de ces acteurs (condition indispensable de leur changement) est aussi à ce prix pour les sociologues africains ou congolais eux-mêmes.

Notes

(1) "Des Lendemains qui moussent" par José Alain FRALON in l'Express n°1734 du 5 octobre 1984, pp. 3-18.

(2) THOMAS, L.V., cité par E. LAZEGA in Cahiers Internationaux de Sociologie, Vol. LXXI, 1981, p. 342.

BIBLIOGRAPHIE

BALANDIER, G., Sociologie des Brazzavilles Noires, 2e édition, Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1985

COLLECTIF, "Villes Africaines au microscope", Cahiers d'Etudes Africaines, 81-83, XXI, Paris, E.H.E.S.S., 1982

DEVAUGES, R., l'Oncle, le Ndoki et l'Entrepreneur : la petite entreprise congolaise à Brazzaville, Paris, O.R.S.T.O.M., 1977

JAVEAU, Cl., "Les symboles de la banalisation", Cahiers Internationaux de Sociologie, LXXV, juillet-décembre, 1983,pp. 343-353.

KANDA DIAKANOU, N., La distribution des boissons alcoolisées et hygiéniques à Brazzaville. Géographie de la distribution, Brazzaville, mémoire de DES de Géographie, Brazzaville, Université Marien N'Gouabi, 1985, ronéoté.

VENE, J., LE CORVAISIER, H., La bière et la brasserie, Paris, P.U.F (Col. Que Sais-je ?), 1950

STATUT SEXUEL ET STATUT SOCIO-PROFESSIONNEL DANS SA CONSTRUCTION DE L'IDENTITé PSYCHO-SOCIALE CHEZ LA JEUNE BRAZZAVILLOISE. LA DOUBLE ALIéNATION

Henri NSIKA NKAYA

Université Marien NGouabi - Département de Psychologie

1. CADRE CONCEPTUEL

L'identité, telle que nous l'avons toujours conçue, même quand nous la qualifions de "personnelle", est nécessairement psycho-sociale et se construit en réponse aux problèmes d'ajustement à soi et au milieu. Elle est une quête en vue de dépasser le sentiment de "mal être" inhérent à l'incertitude ontologique et au manque d'ancrage, dans un milieu généralement clairsemé de conflits (H. Nsika Nkaya, 1978).

Le chercheur peut étudier ce processus à travers le système de représentations et de sentiments relatifs à soi, "produit" par les individus qu'il étudie. Ainsi il peut, pour chacun ou pour chaque groupe considéré, induire les modalités privilégiées d'implication psychologique à soi et aux milieux de vie et d'évolution. Au cours de nos recherches successives, certaines dimensions se sont revélées efficaces pour l'interprétation de ces modalités ou schémas d'identité : la dimension sociale, la dimension temporelle, la dimension affective et la dimension cognitive.

La dimension sociale détermine les groupes de référence qui apparaissent parmi les éléments identitaires (représentations et sentiments de soi). Gurvitch (1963) parlerait de "cadres d'expression du nous", ces éléments peuvent se situer à l'échelle microsociologique (celle des rôles et statuts sociaux) ou à une échelle globale et plus plastique (celle des références ethniques, raciales, nationales, etc.).

La dimension temporelle est soulignée quand on relève l'orientation dans le temps (passé, présent, futur) des références identitaires, ou que l'on apprécie leur avancée dans chaque instance du temps (profondeur du passé et du futur, immédiateté du présent).

La dimension affective concerne toutes les appréciations subjectives attachées aux différents éléments identitaires et qui participent à la formation de l'estime de soi et du sentiment général de bien être ou de mal être. Les appréciations subjectives sont bien entendu tributaires des valeurs sociales et de la participation des individus aux phénomènes totaux et globaux.

Enfin la dimension cognitive se réfère au degré de réalisme des éléments identitaires énoncés et à la cohérence logique du système d'ensemble qu'ils forment, prenant en compte la congruence entre les niveaux actualisés dans les autres dimensions. Quand la non-résolution ou la mauvaise résolution des problèmes d'ajustement à soi et au milieu n'a pas de retentissement perceptible par l'observateur dans la dimension affective, cela peut être la conséquence des processus de régulation cognitive dans leur fonction d'adaptation ou de défense.

En deçà du plan structural, il faut considérer dans l'étude de l'identité les sources psychodynamiques de sa genèse. Ici nous parlons de divers potentiels personnels ou situationnels qui doivent être sentis par les intéressés pour orienter le choix de leurs références identitaires. Ces potentiels sont les bases pour l'évolution de la capacité personnelle d'adaptation et de la conquête du bien être psychosocial.

A l'adolescence où le problème de l'identité se pose avec acuité, la source principale de celle-ci peut être ce que nous avons appelé à la suite de Boesch (1973) le "potentiel fonctionnel personnel", c'est à dire la capacité que l'on se sent, en tant qu'acteur, de construire et de réaliser des projets socialement utiles et individuellement valorisants. Dans les termes du plus célèbre théoricien de l'identité, Erikson (1966), c'est le "sentiment d'industrie" qui prend naissance au quatrième âge de "l'épigenèse du moi" précédant directement l'âge de l'adolescence caractérisé lui par le sentiment d'identité. Le sentiment d'industrie est relatif à la capacité de travailler fructueusement ; il s'étoffe dans le sentiment d'identité en s'exprimant désormais à travers les anticipations dans des rôles sociaux valorisants et il en constitue dès lors le soubassement principal. La préoccupation des adolescents est de se demander "comment mettre en liaison les rôles et les compétences cultivées jusque là avec les types professionnels du jour" (Erikson, 1966, p. 176).

Le statut socio-professionnel à venir est donc un support important de la construction de l'identité chez les jeunes gens. Mais ceci est surtout valable pour la société industrielle à structures bien formelles, qui a créé l'"homo économicus" (Frédéric Herzberg, 1971), l'homme dont la compétence et la

maturité adulte s'évaluent par sa qualité de travailleur spécialisé. Dans ce contexte, tous les autres rôles sociaux dans lesquels l'adolescent peut s'impliquer pour construire son identité (au sens cognitif et non pas psychosexuel) sont conditionnés par le statut socio-professionnel. La fonction parentale et d'autres, qui sont enracinées dans le statut sexuel fondé largement sur un potentiel socio-relationnel, ne peuvent pas être évoquées sans leurs conditions que garantit le statut socio-professionnel pourvoyeur d'autonomie matérielle et permettant l'exercice des potentialités individuelles.

Qu'en est-il de la jeune Brazzavilloise, adolescente dans une ville "post-coloniale" ?

Brazzavillle, comme toute capitale africaine, est, comme disent les sociologues, "un espace bien déterminé produit directement de la colonisation" (H. Ossebi,1986). C'est le lieu par excellence où se cristallisent la disparité et la fragmentation des systèmes de normes et de références, disparité et fragmentation caractéristiques d'une société transitionnelle. Plusieurs modes de production s'y mélangent ; des valeurs sociales apparemment contradictoires cohabitent... Mais cette coexistence ne saurait être absolument pacifique : il y a éclatements, interférences et réinterprétations, dans une mentalité désormais principalement mue par la logique mercantile du colonisateur.

L'hypothèse qui nous permet de faire la synthèse de certaines de nos observations au cours de nos diverses investigations sur la jeunesse de Brazzaville peut être ainsi formulée :

Chez les adolescentes de Brazzaville la construction de l'identité est alimentée, plus sensiblement que chez les garçons, par le potentiel socio-relationnel et entraîne une implication plus spontanée dans le statut sexuel. Ce fait est universel puisque des chercheurs américains arrivent à des conclusions comme : "chez les filles américaines l'estime de soi est liée au succès dans les relations interpersonnelles alors que celui des garçons dépend davantage des succès dans les rapports avec le monde matériel" (Bardwick & Douvan,1972) ; ou encore "les filles préfèrent les dyades et les triades contrairement aux garçons qui sont attirés par les groupes plus larges ("Maccoby & Jacklin, 1974). Mais en tant qu'adolescentes d'une société transitionnelle qui ont été caractérisées par "le désir de progresser" (Bounsana, 1982), ou par les tentatives de s'écarter "des modèles et rôles féminins traditionnels" (Nanitelamio, 1982), les jeunes Brazzavilloises s'impliquent dans la féminité en aliénant aussi bien les sentiments d'altruisme et d'amour constitutifs du potentiel socio-relationnel que le sentiment d'industrie ou potentiel fonctionnel. A travers le statut sexuel, selon cette

hypothèse, s'exprimerait davantage un objet d'affects plutôt qu'un sujet d'émotions et d'affection (aliénation du potentiel socio-relationnel) ; ce statut d'objet recherché, en raison des gratifications économiques qu'il entraine, tendrait à être vécu comme un statut socio-professionnel (aliénation du sentiment d'industrie) dans une ethique "protoprostitutionnelle".

2. ILLUSTRATIONS

Dans les quelques tableaux ici présentés figurent les diverses données d'observation qui nous ont mis sur la piste de cette hypothèse. Il ne s'agit pas d'illustrations cliniques mais de tendances d'ensembles statistiques. La plupart de ces études ayant fait l'objet d'une publication, les résumés que nous en faisons ici seront nécesairement incomplets et souvent allusifs.

Le premier tableau retenu fait apparaître une ligne de démarcation entre les potentiels primés par les filles brazzaviloises d'une part, et les garçons Brazzavillois de l'autre, dans la construction des motivations projetées dans le futur. Dans l'étude ainsi envisagée (Nsika Nkaya, 1985), les potentiels sont inférés de l'analyse de la connexion des souhaits et des craintes relatifs au futur, et recueillis chez 52 jeunes Brazzavilloises et 40 Brazzavillois de 16 ans et 4 mois en moyenne. Le tableau ci-dessous, fait la synthèse des résultats des analyses en clusters appliquées aux réponses de chaque échantillon (garçons et filles) et permet une comparaison immédiate des deux sexes.

La mise en parallèle des trois clusters repectivement obtenus sur chaque échantillon, et dont on a donné les énoncés de souhaits et de crainte les plus caractéristiques, a permis de faire l'analyse suivante.

Ce qui est commun aux deux sexes, c'est d'abord la forme des résultats : il y a pour chaque échantillon trois dimensions plutôt obliques qui se succèdent régulièrement. La première est une dimension générale qui est commune ; la deuxième spécifie les motivations optatives (souhaits) de chaque sexe ; la troisième spécifie le potentiel primé par chaque sexe. Enfin, ce qui est commun dans le contenu des corpus c'est la signification de la dimension générale : elle accuse l'importance de l'anticipation de l'insertion au monde adulte, avec deux classes de conditions : le potentiel fonctionnel et le potentiel situationnel.La spécification des motivations optatives se fait dans le sens que les statuts visés sont plus ou moins lointains selon qu'ils concernent les garçons ou les filles.

Chez les filles	Chez les garçons
LA REUSSITE STATUTAIRE CONDITIONNEE PAR LES POTENTIELS FONCTIONNEL ET SITUATIONNEL. "réussite scolaire et statut culturel"*, "statut socio-professionnel"*, "statut socio-conjugal" *, "insuccès"**, "carence socio-économique"**.	LA REUSSITE STATUTAIRE CONDITIONNEE PAR LES POTENTIELS FONCTIONNEL ET SITUATIONNEL. "statuts socio-professionnels"* "statuts socio-conjugaux"* "statut scolaire et culturels"*, "insuccès"**, "carence socio-économique"**, "violence humaine"**.
LA REUSSITE SCOLAIRE ET CULTURELLE ENTRAVEE PAR LA VIE "réussite scolaire et statut" culturel"*, "hédonisme et ses conséquences"**, "mauvais encadrement" **	L'ORIENTATION VERS LES STATUTS SOCIAUX LOINTAINS ET LE POTENTIEL EXISTENTIEL "statuts socio-professionnels"* "statuts socio-conjugaux"* "dangers naturels"**,"la mort"**
LA REUSSITE ENTRAVEE PAR L'AGRESSION SOCIALE "Réussite sociale"*, "oppression et répression"**, "violence humaine"**, "insuccès"**	LA REUSSITE CONDITIONNEE PAR LE POTENTIEL FONCTIONNEL "réussite sociale"* "revendications politiques et sociales"*,"insuccès"**.

* énoncés des souhaits
** énoncés des craintes

Les facteurs qui conditionnent, à travers les appréhensions (craintes) des sujets, la réalisation de leurs souhaits, évoquent divers potentiels relatifs soit à la situation, soit à des propriétés individuelles. Il se dégage une tendance propre à chaque sexe, caractérisée par un potentiel primé : il est situationnel et précisément socio-relationnel pour les filles, et fonctionnel, c'est-à-dire lié aux capacités individuelles, pour les garçons.

Les Brazzavilloises s'identifieraient donc moins par ce qu'elles peuvent faire que par la situation qui peut leur être faite dans les relations sociales, notamment dans le rapport à l'autre sexe. Leur horizon temporel relativement court se rapproche des observations de Mlle Avril, selon lesquelles les jeunes prostituées ne se projettent jamais dans l'avenir, et les divisions sociales du temps ne sont pas assimilées (cité par Rocheblave-Spenle, 1974); ce qui renforce l'idée d'une éthique protoprostitutionnelle parmi les jeunes Brazzavilloises.

Le tableau suivant concerne également la dimension temporelle qui est alors envisagée à travers des autoportraits rétrospectifs et prospectifs produits par 377 adolescents et adolescentes de Brazzaville (H. Nsika Nkaya, 1978). Une analyse factorielle des correspondances avait été appliquée aux données de chaque instance du temps (passé et futur). La représentation tabulaire reprise ici, rapproche le premier facteur extrait des autoportraits rétrospectifs (pôle 1 et pôle 2) au premier facteur organisant les prospections (pôle 1 et pôle 2).

	POLE 1	POLE 2
PREMIER FACTEUR RETROSPECTIF	Passé mauvais Défaut de soutien Dangers corporels Perte d'un parent Famille pauvre Difficultés matérielles Vivaient chez parents éloignés Difficultés scolaires	Passé bon Bien soutenus Vivaient chez géniteurs Bonnes qualités du Soi Mauvaises qualités du Soi S'amusaient Etaient conscients Bonne scolarité
PREMIER FACTEUR PROSPECTIF	Ignorent l'avenir Pessimistes Optimistes Carrières techniques Pour l'enseignement technique	Avoir des enfants Etre heureux Réussir mariage Bien elever enfants Acheter une voiture Construire une maison Aider parents Etre sage-femme Rendre époux heureux Etre intellectuel
DESCRIPTEURS SITUATIONNELS COMMUNS AUX DEUX FACTEURS	Garçons Nouveaux Brazzavillois Nés au village Vieux Responsables frères ou cousins Hébergés par autres personnes	Filles Nés en ville Anciens Brazzavillois Responsables géniteurs Hébergés par responsables Responsables bien situés

On voit nettement que l'opposition entre les garçons et les filles a la même signification que l'opposition entre jeunes ruraux mal intégrés dans la société marchande et jeunes urbains bien encadrés pour cette intégration (cf. les descripteurs situationnels analysés "en éléments supplémentaires"). La féminité et l'urbanité correspondent à une moindre préoccupation situationnelle dans les rétrospectives et à des prospections marquées par l'individualisme et la valorisation du foyer conjugal et de la famille, en tant qu'unités de consommation, contrairement à la ruralité et à la masculinité liées à une incertitude générale et au développement de valeurs "productionnistes". Il se confirme là encore que les références situationnelles sont plus évidentes chez les jeunes Brazzavilloises que les références fonctionnelles.

Dans une étude antérieure (Nsika Nkaya, 1978), il est montré que la féminité (comme l'urbanité) est un facteur de valorisation des modèles du système colonial de la société transitionnelle. Les sujets avaient à décrire différents concepts suivant la technique du différenciateur sémantique : "Moi-même" et ses partenaires significatifs dans la situation transitionnelle : "Les Français" (F), les Congolais instruits" (L) et "les Congolais illettrés" (I). L'analyse factorielle (cf. graphique ci-après) des réponses a révélé que "Moi-même" (M) chez les filles (comme chez les vétérans de la ville) est proche de "Français" et de "Congolais instruits", et que le bloc n°4 formé par ces concepts est associé, selon des indications qui n'apparaissent pas sur le graphique A à une évaluation positive contrairement au bloc n°2 constitué des mêmes concepts.

Ces mêmes sujets avaient été soumis à un autre dispositif constitué par la question "qui sommes-nous". Les groupes de référence donnés en réponse et les connotations qualitatives qui leur étaient associées, d'abord en tant que "nous", ensuite en tant que "eux", se structurent selon un facteur important identifié comme "une opposition entre les préoccupations sexuelles et les préoccupations sociales". Les adolescentes, bien évidemment, se rangent du côté des sujets qui s'impliquent dans les rôles et les fonctions sexuels exprimant "l'accomplissement de soi dans des activités actuelles érotiques, séductives et amoureuses, bravant en quelque sorte les prérogatives sociales qui maintiennent les jeunes dans un sursis d'activités".

C'est par le schéma B qu'on avait représenté ce facteur pour en faciliter l'interprétation. On y trouve d'abord les cadres d'expression du "nous" en haut, suivis des associations connotatives en "nous" dans un cercle, et en "eux" dans un autre cercle. Tout en bas sont portés dans chaque pôle du facteur les descripteurs situationnels des sujets.

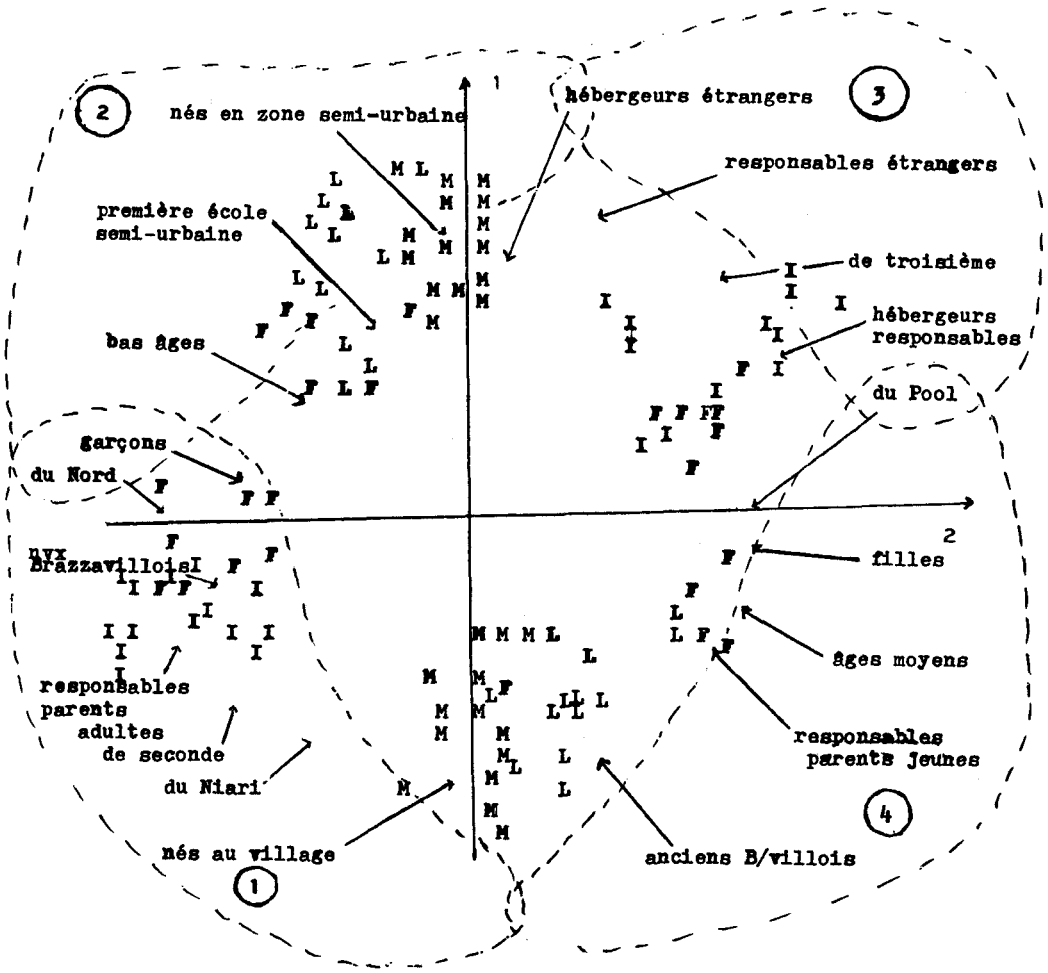
2
nés en zone semi-urbaine
1
hébergeurs étrangers
3
responsables étrangers
première école
semi-urbaine
de troisième
hébergeurs
responsables
bas âges
du Pool
garçons
du Nord
2
filles
Brazzavillois
âges moyens
responsables
parents
adultes
de seconde
du Niari
responsables
parents jeunes
4
nés au village
1
anciens B/villois

les militants
les marxistes
les élèves
les fils du pays
les futurs cadres
les Congolais
les passionnés du savoir

⟷

le sexe
les amoureux
la génitalité
les célibataires
le rôle sexuel

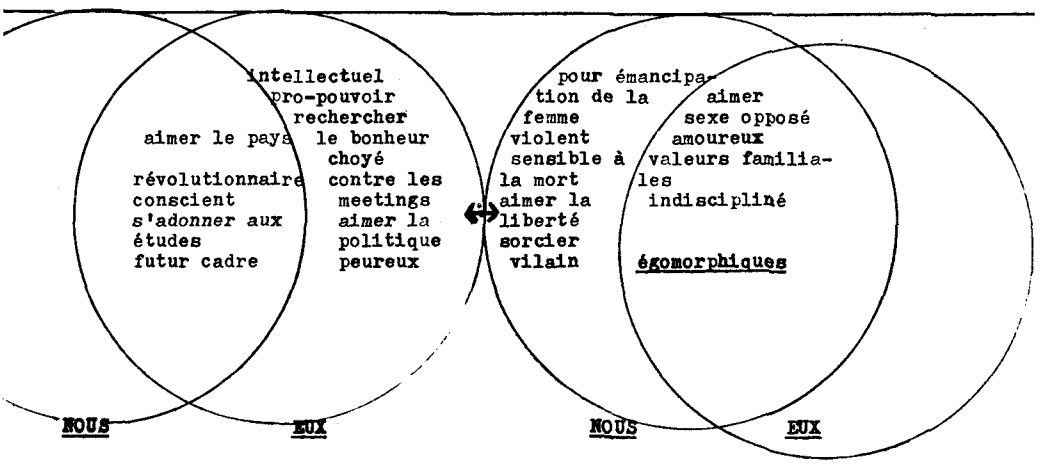

de seconde
plus vieux
du Niari
garçons
du Nord

⟷

âges moyens
de troisième
filles
du Pool

Enfin des données jamais exploitées nous renseignent sur les attitudes et la signification du rapport sexuel. Dans un questionnaire dont l'objectif principal était de déterminer l'âge critique de certaines expériences d'adolescents (Nsika Nkaya, 1985 b), 94 garçons et 70 filles des classes de cinquième en 1980-1981 ont fait état des souvenirs qu'ils pouvaient avoir de leur premier rapport sexuel. Ces descriptions peuvent être analysées et classées en 7 rubriques que nous présentons dans le tableau de contingence ci-dessous tenant compte du sexe des sujets.

	Filles	Garçons
Emerveillement par le plaisir	13	28
Intimite, affection, attention sur l'autre	14	19
Contre-partie matérielle	16	8
Souffrance, trouble	12	3
Conséquences prise de conscience	8	3
Aucun souvenir	8	17
Silence divers	29	16

La distribution des réponses sur cet éventail de catégories thématiques fait apparaître une différence significative entre les garçons et les filles (test de X2 avec une probabilité d'erreur <.001). Alors que les garçons gardent une image érotique et romantique du grand événement, les filles, quand elles ne se taisent pas, semblent polarisées sur le gain économique et le coût physique de l'opération.

Les adolescentes de Brazzaville intériorisent donc leur rôle dans le rapport à l'autre sexe comme un statut d'objet d'affects et de jouissance pour le partenaire masculin ; en s'intégrant ainsi parmi les objets de consommation du système marchand du colonisateur, elles accèdent semble-t-il, au statut de sujet économique. Aucune théorie psychologique, qui ne prenne en considération la particularité du contexte interactionnel créé par la ville de la société transitionnelle congolaise ne peut rendre compte des observations diversifiées mais convergentes sur la construction de l'identité chez la Brazzavilloise.

L'explication freudienne des attitudes féminines par un universel complexe de castration, développant l'envie du pénis et la soumission au détenteur du pénis pour se le concilier, laisse de côté des dimensions du problème qui nous paraissent essentielles. En arrachant les populations à leurs souches villageoises maternelles, l'urbanisation achève le processus de leur "déculturation",de leur séparation du système de mythes et de valeurs où chaque statut, notamment le statut sexuel pour les femmes, pouvait conférer un rôle d'acteur dans la vie sociale à son détenteur. Coupés de leurs souches, les anciens statuts perdent leur substance symbolique de valorisation auprès des individus.

La situation transitionnelle de la ville n'offre pas à tout le monde de valences substitutives claires pour les nobles besoins que Maslow dans son système hiérarchique appelle "métabesoins", expressions de "la force souveraine et positive de mobilisation du système individuel" : la réalisation ou l'actualisation de soi (Maslow, 1971). Les femmes en particulier, dont la force productrice n'a pas été valorisée par leur intégration effective dans les structures formelles de production de la société marchande, seraient réduites aux "besoins d'ambiance" ou "besoins carentiels" qui sont des besoins de base conditionnant l'accession au niveau des métabesoins. Nous pouvons fort bien ne retenir que l'idée de diversité des besoins chez Maslow sans garder son échelle hiérarchique et parler de confusion des besoins provoqués par la disparité et la fragmentation des systèmes de normes et de références de la situation transitionnelle brazzavilloise, confusion favorisée par la précarité situationnelle. Les besoins éventuels d'expression de soi de la jeune Brazzavilloise seraient agglomérés aux besoins carentiels économiques, écologiques et socio-relationnels, et la satisfaction recherchée ne serait pas différenciée : elle serait globale et non détachée du corps à la fois instrument, objet et partiellement sujet. Car la femme est relativement exclue du statut de producteur de biens marchands valorisé par la nouvelle société ; elle n'a que son corps dénudé des significations socio-culturelles traditionnelles valorisantes.

Une théorie psychologique contribue à cette explication : la théorie des styles cognitifs, dépendance et indépendance à l'égard du champ de Witkin, bien connue par les francophones grâce aux travaux de Michel Huteau (Huteau, 1975 et 1985). Les faits accumulés dans cette perspective présentent comme une donnée bien établie la tendance chez les filles, en comparaison avec les garçons, à être plus dépendantes à l'égard du champ. Dans les activités perceptives comme dans les domaines des conduites symboliques et des conduites sociales, les filles, par rapport aux garçons, se caractérisent par une plus grande sensibilité aux caractéristiques du contexte fonctionnel qu'elles appréhendent globalement et auquel elles s'adaptent passivement.

Elles ne développent pas, au contraire des garçons, un sens de l'identité séparée ; le corps propre n'est pas perçu avec des frontières précises (Del Muglio, 1984). Mais si ce trait différentiel des sexes ressortit à un ordre naturel, ce sont les caractéristiques du champ auquel les filles sont donc plus perméables qui déterminent en fin de compte les phénomènes observables. On pourrait même dire que si les filles paraissent plus dépendantes du champ, c'est parce que le champ, en fait appréhendé par elles de façon aussi articulée que par les garçons, leur révèle leur sort dans un tel milieu et les potentiels pertinents à la construction de leur identité. Pour le psychologue des Brazzavillois, la particularité du contexte socio-économique interactionnel de cette ville doit être une préoccupation d'étude à situer au premier plan et dans une perspective interdisciplinaire.

BIBLIOGRAPHIE

BARDWICK J.M. & DOUVAN E., "Ambivalence : The Socialisation of Women", in Bardwick (ed.), Readings on the psychology of Women, New York, Harper and Raw, 1972.

BOESCH E.E., "La détermination de soi", La connaissssance de soi, 4ème session de l'Association Scientifique de Langue Française, Paris, sept. 1973

BOUNSANA D., Les aspects psychologiques du problème de l'éducation de la jeune fille au Congo, thèse sous la direction de P. Postic, Université de Rennes, 1982.

DEL MUGLIO C. "Body boundaries and field dependance of adolescent girls", percept. mot. Skills, 58 (3), p. 883-886, 1984.

ERIKSON E.H., Enfance et Société, Neuchâtel, Delachaux et Nestlé, 4è éd., 1966.

GURVITCH G., La vocation actuelle de la sociologie - Vers la sociologie différentielle, Paris, P.U.F., 1963.

HERZBERG F, Le travil et la nature humaine, Paris, EME, 1971.

HUTEAU M., "Un style cognitif : la dépendance-indépendance à l'égard du champ", Ann. psychol., 75, 1975 : 197-262.

MACCOBY E.E., et JACCKLIN N.J., The psychology of sex differences, Stanford University Press, 1971

MASLOW A.H., The farther reaches of human nature, New York, Viking press, 1971.

NANITELAMIO J., L'évolution des modèles et rôles féminis dans la société congolaise actuelle, thèse J. Maisonneuve (dir.), Paris X, 1982.

NSIKA-NKAYA H. Etude exploratoire de l'identité sur une population de jeunes congolais : les lycéens de Brazzaville, thèse R. Zazzo (dir.), Paris X, 1973, résumé in Bull. Psychol., 343, XXXIII, 1979, 1-3.

NSIKA-NKAYA H. (b) "Ages critiques de certaines expérences d'adolescents à Brazzaville", in Les Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Brazzaville, Univ. Marien N'Gouabi, n° 1, 1985

NSIKA-NKAYA H. (a) "Les aspects motivationnels de la représentation du futur à l'adolescence, Brazzaville", les conférences du CREPCO, dépt. Psychol., mai 1985

OSSEBI H. et al. "Eléments pour une sociologie des bars à Brazzaville". Communication présentée lors de la conférence sur la sociologie des bars, Brazzaville, Université Marien N'Gouabi, mars 1986.

ROCHE BLAVE-SPENLE A.M., L'adolescent et son monde, Paris, éd. Universitaires, 1971.

LA PRATIQUE DU "MAQUILLAGE" à BRAZZAVILLE

H. DIDILLON et D. BOUNSANA

Université Marien Ngouabi - Département de Psychologie

La présente étude a pour objet une pratique qui semble prendre de l'importance ces dernières années au Congo et qui porte le nom de maquillage. Outre les transformations opérées par l'acteur de théâtre sur son visage, le maquillage désigne habituellement en Europe l'application sur le visage de produits cosmétiques de diverses couleurs afin d'en embellir l'apparence et c'est essentiellement une activité esthétique féminine. Au Congo, le terme "maquillage" est réservé à la dépigmentation artificielle de la peau ; il peut concerner le corps entier et est pratiqué par des hommes et des femmes

En 1952 déjà, c'est-à-dire il y a plus de trente ans et avant l'ère des décolonisations, Fanon dans son ouvrage Peau Noire, Masques Blancs (1)imaginait la découverte d'un "sérum de dénégrification" qui permettrait "aux malheureux nègres de se blanchir et de ne plus supporter le poids de cette malédiction corporelle". Il évoquait l'existence d'une échelle de comparaison esthétique qui reposait sur une hiérarchie des couleurs de peau valorisant le clair au détriment du sombre et semblant jouer un rôle dans le choix amoureux de l'Antillaise. Dans ce livre, il affirmait l'existence d'un complexe psycho-existentiel issu des rapports sociaux pathogènes imposés au Noir par la culture européenne dominatrice. Le contact avec le monde Blanc et ses archétypes relatifs au nègre a engendré chez le Noir un complexe d'infériorité, des sentiments pénibles et angoissants de diminution, de dévalorisation psychologique. Du fait de la colonisation et à travers l'instruction, l'évangélisation, les médias, le Noir aurait assimilé l'inconscient collectif européen où la couleur noire symbolise le Mal. Et Fanon de poursuivre : "Un nègre à tout instant combat son image".

Cinq ans plus tard, Memmi traçant le Portrait du Colonisé(2) rejoint les analyses de Fanon et affirme que "la première tentative du colonisé est de changer de condition en changeant de peau". Le colonisé s'efforce de réaliser le modèle du colonisateur. L'admiration qu'il éprouve pour le colonisateur s'accompagne "d'un complexe de sentiments qui vont de la honte à la haine de soi". Memi illustre la négrophobie du Nègre par le

fait que "les Négresses se désespèrent à se défriser les cheveux, qui refrisent toujours, et se torturent la peau pour la blanchir un peu".

Ces auteurs s'accordent donc pour suggérer que les tentatives d'éclaircissement de la peau traduisent une dévalorisation de l'aspect physique du Noir, sont l'expression d'un complexe d'infériorité et visent à imiter le Blanc, à se rapprocher de lui.

La pratique de la dépigmentation artificielle de la peau semble être en usage dans tous les pays d'Afrique Noire. Elle est signalée et critiquée régulièrement dans la presse nationale et africaine, assimilée parfois à un trait de délinquance juvénile. Certains gouvernements africains ont pris des mesures de contrôle ou de restriction de l'importation de produits pharmaceutiques dangereux mais ces mesures sont souvent contournées par des trafics illicites. Médecins et esthéticiennes constatent les dommages causés par la nocivité des produits employés. A l'inverse, on peut remarquer dans certains médias africains (magazines, télévision) des publicités de produits qui vantent leurs propriétés éclaircissantes. Leur usage semble être très répandu et attirer spécialement les jeunes.

Il faut signaler qu'il existe dans la jeunesse congolaise un courant de mode original, le phénomène des "Parisiens", qui est minoritaire mais qui fait beaucoup parler de lui et a un grand pouvoir d'attraction auprès des jeunes, y compris les enfants des écoles primaires qui sont nombreux à représenter un personnage caractéristique de cette mode dans le test du Bonhomme. Il s'agit de jeunes "aventuriers" qui ont séjourné en France et qui reviennent au pays avec une gamme de vêtements luxueux et un teint jaune (soi-disant dû aux rigueurs du climat parisien, en réalité obtenu avec des produits pharmaceutiques) qui font partie de la panoplie obligatoire des adeptes de ce mouvement (3). Ce teint jaune est qualifié par la population de "maquillage à outrance" et considéré comme un signe de délinquance. Il correspond en fait au degré le plus extrême d'éclaircissement qu'il soit possible d'obtenir artificiellement.

Nous avons voulu connaître l'ampleur du phénomène du maquillage dans la population brazzavilloise. Quelles attitudes et opinions suscite-t-il ? Considéré souvent comme une pratique de jeunes déviants, est-il effectivement pratiqué par une minorité et essentiellement par des jeunes ? Est-il un enjeu du conflit de générations ?

La pratique du maquillage nous paraît mettre en jeu des facteurs en pleine évolution à l'adolescence : le vécu de l'identité, les conditions de l'estime de soi, une hiérarchie des valeurs esthétiques. Elle s'appuie sur la conviction que le teint

clair fait partie des attributs physiques les plus valorisés socialement et sexuellement. Mais si le teint clair est apprécié socialement, le recours aux artifices pour obtenir cette qualité est souvent décrié et engendre le soupçon de vouloir "se blanchir", mettant en cause un complexe racial.

Le désir d'imiter le Blanc ne nous paraissait pas être la motivation principale des utilisateurs de produits éclaircissants, de même que les Blancs qui recherchent le bronzage n'ont pas pour objectif de ressembler au Noir. Le modèle de référence ne serait pas le Blanc mais, au sein des populations africaines, la personne au teint clair dotée d'un pouvoir de séduction supérieur. Dans ce sens, nous aurions affaire à un phénomène de mode plus qu'à une manifestation de complexe racial. Toutefois, il est probable que cette mode trouve ses racines dans la dévalorisation esthétique de la peau noire et le sentiment d'infériorité qui l'accompagne.

1. METHODE

Nous avons procédé à une série d'entretiens préliminaires approfondis qui nous ont permis de concevoir un questionnaire comprenant les questions suivantes :

- Quel est le plus beau teint pour une femme ? Pour un homme?
- Quel est votre teint ?

Pour apprécier l'utilisation des produits éclaircisants ;

- Quels produits utilisez-vous pour la toilette ou les soins de beauté ? (cette question était toujours posée au début de l'entretien).
- Avez-vous déjà essayé des traitements éclaircissants ?
- Actuellement, utilissez-vous ce genre de produits ?
- Si les fabricants trouvaient un produit efficace et non toxique pour éclaicir le teint, l'utiliseriez-vous ?

Pour apprécier l'attitude et les motivations :

- Etes-vous pour ou contre l'usage des produits éclaircissants ? Pourquoi ?
- Pourquoi selon vous les gens utilisent-ils ces produits ?

Les questions sur les préférences renvoyaient à une sorte de gradient des couleurs de peau, de la plus sombre à la plus claire, construit avec l'aide de quelques juges (femmes pratiquant le maquillage, esthéticienne). Tous les termes à tonalité négative étaient évités. L'échelle retenue et présentée aux sujets afin qu'ils y situent leurs préférence est reproduite dans le tableau 1. Chaque fois que cela était possible, nous utilisions des traductions de ces termes dans les langues locales, lingala ou lari, conformément aux propositions des juges.

Tableau 1 : ECHELLE DES COULEURS

code	Teint	Références
7	Noir ébène	En lingala.movindo va péto , c'est-à-dire le noir pur, le vrai. En lari, il fut traduit par ndombi na pati-pati qui est connoté péjorativement et désigne le noir charbon, la consigne était de ne pas prononcer cette expression et de la remplacer par wa ngula m'lombi, c'est-à-dire très sombre
6	Noir ngolo ou ngolo	ngola en lari, ngolo en lingala désignent le silure, poisson brun et brillant. Ce teint est sombre et lumineux et semble culturellement valorisé.
5	Marron	Sans équivalent local, une interlocutrice l'a traduit par "movindo ordinaire" en lingala.
4	Chocolat	Sans équivalent linguistique, ce terme semble d'usage récent, les juges comprennent ce qu'il recouvre et l'ont placé plus bas que marron dans l'échelle mais la distinction n'est pas évidente.
3	Clair	lingala motané qui signifie aussi rouge, lari buaka qui signifie aussi mûr.
2	Brun	Parfois confondu avec clair mais nous avons constaté qu'éclaicir se dit brunir et qu'on peut encore brunir au-delà de clair. Teint associé aux métis.
1	Jaune	Teint particulier des "Parisiens", jeunes marginaux qui s'éclaircissent de façon très marquée et obtiennent une couleur d'aspect artificiel portant le nom de mweti en lari c'est-à-dire "lune" ou jaune-banane, jaune-papaye.
0	Blanc	Le teint de l'Européen. lingala et lari mpembe.

Compte-tenu des réticences et des attitudes défensives que semblait déclencher dans la population le thème du maquillage avec ses connotations morales négatives, ce mot ne devait pas être prononcé par l'enquêteur tant que le sujet ne l'avait pas lui-même évoqué. Nous présentions l'enquête comme étant réalisée pour le compte d'un magazine féminin africain sur le thème des traitements et produits de beauté utilisés au Congo.

Pour nous aider à interroger oralement les 420 personnes de plus de 15 ans que nous avons contactées dans cette enquête, nous avons entraîné une dizaine d'étudiants de 3e année de psychologie à réaliser cet entretien, mais nous en avons réalisé nous-mêmes plus de la moitié. L'entretien restait anonyme.

Nous avons considéré deux tranches d'âge : les "jeunes" de 15 à 24 ans (moyenne : 20 ans, 3 mois) et les "adultes" de 25 à 60 ans (moyenne : 32 ans, 4 mois). Il y avait 90 jeunes et 120 adultes féminins, et 100 jeunes et 110 adultes masculins. La population interrogée comportant principalement des sujets suivant ou ayant suivi le cycle secondaire, nous avons regroupé les analphabètes, les sujets de niveau scolaire primaire et secondaire (159 jeunes et 155 adultes) pour les comparer aux sujets de niveau universitaire (31 jeunes et 75 adultes). Nous avons également distingué les sujets appartenant à l'ethnie à laquelle le phénomène des "Parisiens" est rattaché (Pool, 82 jeunes, 108 adultes) pour les comparer à toutes les autres ethnies confondues (108 jeunes, 122 adultes). Tous les arrondissements de la ville sont représentés par quotas.

2. RESULTATS ET DISCUSSION

Les teints extêmes de notre échelle ont été les moins choisis : le jaune est préféré par 3 % de la population pour le teint féminin et par moins de 1 % de la population pour le teint masculin. Cela correspond à la désapprobation que soulève dans le public congolais le phénomène des "Parisiens". Le noir ébène a été choisi par 5% de la population pour la femme et 7,8% pour l'homme. Deux sujets jeunes de sexe masculin avaient choisi le blanc pour la femme, nous les avons retirés de l'échantillon.

Pour simplifier la présentation des résultats, nous avons regroupé les catégories proches et traité les réponses sur la base des trois rubriques suivantes : teint sombre (noir ébène ou ngola), teint moyen (marron ou chocolat), teint clair (clair, brun ou jaune).

3. PREFERENCES

Les préférences des enquêtes sont résumées dans le tableau 2 l'ensemble de la population se déclare plus souvent en faveur du teint clair pour la femme et du teint sombre pour l'homme mais nous constatons que les opinions varient selon l'âge et le sexe.

Les femmes, jeunes et adultes, se prononcent davantage en faveur du teint clair pour elles-mêmes, les femmes adultes proposent plus souvent le teint sombre pour l'homme, les femmes jeunes préfèrent le teint moyen pour l'homme (seuil de signification du Khi Carré : 0,05). Le peu de succès du teint clair pour l'homme peut être rapporté à des commentaires de nos sujets féminins selon lesquels le maquillage ne conviendrait pas à l'homme, c'est pour lui un manque de dignité, une perte de personnalité.

Tableau 2 : TEINT PREFERE POUR LA FEMME ET POUR L'HOMME

		Sombre			Moyen			Clair		
		Fe	:	Ma	Fe	:	Ma	Fe	:	Ma
Femmes	J	18	:	34	37	:	40	45	:	26
	A	31	:	46	33	:	27	36	:	27
Hommes	J	21	:	28	26	:	30	53	:	42
	A	48	:	44	18	:	28	34	:	28
Ensemble	J	19	:	31	31	:	35	50	:	34
	A	40	:	45	25	:	28	35	:	27

Teint préféré pour la femme (Fe) ou pour l'homme (Ma),
par les jeunes (J) et les adultes (A),

Exprimé en pourcentage exemple : 34 % des femmes préfèrent le teint sombre pour l'homme.

Les hommes jeunes choisissent plus souvent le teint clair pour les deux sexes ce qui laisse supposer qu'une bonne partie d'entre eux sont utilisateurs de produits éclaircissants. Les hommes adultes préfèrent le teint sombre pour les deux sexes exprimant sans doute là un certain rejet de la pratique du maquillage.

Des différences apparaissent en fonction du statut matrimonial mais elles sont probablement liées à la variable âge. Les personnes mariées choisisent plus souvent le teint sombre pour la femme (41.4%) et pour l'homme (47.7%), les célibataires davantage le teint clair pour la femme (46.3%) comme pour l'homme, quoique moins nettement (35.4%).

Le niveau d'instruction ne suscite pas de différences significatives pour le teint de l'homme, mais pour le teint de la femme, les sujets de niveau supérieur optent nettement moins souvent que les autres pour le teint clair (24.7%). Cette tendance est encore plus sensible chez les femmes de niveau supérieur (13.1%). Peut-être l'attitude des sujets de niveau supérieur est-elle l'aboutissement d'une démarche intellectuelle qui les conduit à être critiques à l'égard d'une pratique qui trahit l'authenticité africaine, mais nous verrons qu'il n'y a pas moins d'utilisateurs parmi eux, ni plus d'opposants au maquillage, ce qui laisse supposer que certains sujets étaient, au moment de l'entretien, soucieux de ne pas paraître "aliénés culturels" dans l'expression de leurs choix préférentiels. L'appartenance ethnique ne fait pas apparaître de différences significatives dans l'orientation des choix.

Il ressort de ces résultats une valorisation du teint clair chez les femmes et chez les hommes jeunes qui se traduit par des tentatives d'éclaircissement de la peau, autrement dit par la pratique du "maquillage".

4. DETERMINATION PAR LE SUJET DE SON TEINT PROPRE

Après qu'il avait exprimé ses préférences, nous demandions au sujet de décider dans quelle catégorie de l'échelle il situait son propre teint. Cette question suscitait un peu d'embarras ou d'amusement mais nous ne l'aidions pas à répondre et son jugement pouvait être fort entaché de subsjectivité. Il s'agit du teint actuel de la personne, c'est-à-dire tantôt naturel, tantôt obtenu par les produits. Nous avons pu constater que quelques interlocuteurs avaient tendance à se trouver plus clairs que l'enquêteur ne l'aurait estimé. Le phénomène de perception inverse était rarissime.

Voici la répartition des réponses à cette question :

	sombre	moyen	clair	total
Hommes	33.3 %	28.6 %	38.1 %	100
Femmes	15 %	29.1 %	55.9 %	100
Ensemble	24.3 %	28.9 %	46.8 %	100

Nous remarquons q'une minorité de l'échantillon se considère sombre ou noir (en effet cette rubrique comporte les deux seuls teints dont le nom contient le mot noir). Les hommes comme les femmes, et surtout elles, se situent dans les teints clairs.

5. LA PRATIQUE DU MAQUILLAGE

Certains traitements traditionnels ont des effets éclaircissants : à l'occasion de cérémonies d'initiation (la tchikumbi) ou de rituels thérapeutiques, essentiellement féminins à notre connaissance (mukisi, khita, zebola,...) on applique sur tout le corps de la candidate ou de la patiente des produits jaunâtres ou rougeâtres comme l'huile de palme ou le tukula (bois de padouk), pendant une période de réclusion dans une case qui peut durer plusieurs semaines. Elle en sort le dernier jour dotée d'un teint clair comparable à celui du nouveau-né. Certains traitements actuels pour obtenir un bon maquillage rappellent un peu les pratiques précédentes : maintien prolongé d'une couche de produit sur tout le corps et réclusion. Quelque chose du symbolisme de l'intiation (mort et renaissance) y est sans doute repris dans un processus où changer de peau signifie naissance d'une nouvelle image de soi.

Les produits éclaircissants utilisés dans la population brazzavilloise peuvent se classer en quatre catégories :

- les savons antiseptiques contenant généralement du mercure (Neko, Robert, Millo, Asepso, etc.) ;
- les savons, crèmes et laits de beauté éclaircissants généralement à base d'hydroquinone (Mbi, Envie, Venus, Paulina, Candes, etc.) ;
- les produits détournés de leur usage normal (shampoing Dop, détergents ménagers, ciment, etc.), parfois composés en "mélange" ou en "chimie" et dont les secrets de fabrication sont jalousement gardés ;
- les produits pharmaceutiques à base de cortisone, normalement destinés au traitement des dermatoses et allergies cutanées, et vendus illégalement sur les marchés africains.

Les deux tiers (65.7 %) de la population urbaine congolaise utilise l'une ou l'autre de ces catégories de produits :

- 84.4 % des jeunes femmes,
- 72.5 % des femmes adultes,
- 67 % des hommes jeunes,
- 39.1 % des hommes adultes.

Les savons antiseptiques étant les plus utilisés, avec la justification qu'ils chassent les microbes ou soignent les imperfections de la peau plutôt que pour leurs légères propriétés éclaircissantes, nous avons résolu de respecter ce qui pourrait être considéré comme un désaveu de la part de nos sujets et de ne considérer comme utilisateurs de produits éclaircissants que les personnes qui emploient les trois dernières catégories de produits, effectivement plus agressifs pour l'épiderme.

Dans le tableau 3, nous avons indiqué le pourcentage des jeunes et des adultes, masculins et féminins qui utilisent, ont essayé, tolèrent ou rejettent les produits éclaircissants (savons antiseptiques non compris).

Tableau 3 : POURCENTAGE DE JEUNES ET D'ADULTES MASCULINS ET FEMININS QUI UTILISENT, ONT ESSAYE, ADMETTENT OU REJETTENT L'USAGE DES PRODUITS ECLAIRCISSANTS (savons antiseptiques non compris).

	Hommes		Femmes		
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Ensemble
Ils utilisent	27	17	48	48	35
Ils ont essayé seulement	18	14	11	13	11
Ils admettent mais n'utilisent pas	12	9	10	11	14
Ils sont contre	43	60	31	29	41

Presque un quart des hommes et la moitié des femmes de notre échantillon se sont déclarés utilisateurs. La moitié des hommes et moins d'un tiers des femmes se sont déclarés opposés au maquillage.

Parmi les utilisateurs, les produits de différentes catégories sont consommés dans les proportions suivantes :

- lignes de produits spéciaux pour éclaircir le teint : 81.5% ;
- savons antiseptiques associés aux autres produits : 55.4% ;
- mélanges à base de shampoing Dop : 30.8% ;
- pommades pharmaceutiques : 23.9%.

La majorité des utilisateurs s'oriente donc vers les produits proposés par la cosmétologie locale à travers la publicité et les étalages des marchés. Ce sont les utilisateurs de mélanges (pouvant occasionner de graves brûlures par exemple)

et de médicaments toxiques (cancer de la peau, défaut de cicatrisation...) qui préoccupent le plus les responsables de santé. Pour obtenir la métamorphose désirée, certaines personnes prennent des risques que leur ignorance et leur naïveté leur permettent mal d'apprécier.

En ce qui concerne l'utilisation des produits, on ne constate pas de différences nettes liées à l'âge ou au niveau d'instruction mais il y a significativement moins d'hommes mariés utilisateurs. Comme nous le supposions, il y a plus d'utilisateurs originaires du Pool, mais l'écart avec les utilisateurs d'autres régions n'est pas très marqué.

Les personnes qui déclarent s'opposer au maquillage ne se distinguent par aucune des variables retenues dans l'enquête. Parmi les non-utilisateurs, 7,5 % sont des consommateurs potentiels qui envisagent d'essayer ces produits dans l'avenir (5,7 % des femmes et 9 % des hommes). Enfin, à la question de savoir s'ils expérimenteraient un produit nouveau, efficace et non toxique, parmi les non-utilisateurs 19,5 % des femmes et 30 % des hommes déclarent qu'ils accepteraient. Ils se recrutent même parmi les opposants au maquillage (22 %).

En fin de compte, nous ne trouvons, dans notre échantillon de la population brazzavilloise, que 32 % des sujets qui à la fois s'opposent totalement au maquillage, n'ont jamais essayé ces produits et n'envisagent pas de les employer dans l'avenir. Parmi eux, il y a davantage d'hommes que de femmes.

Il faut bien admettre que la tentation de l'éclaircissement concerne une part importante du public brazzavillois même si elle est vécue parfois de façon conflictuelle. En effet, nous remarquons que 30 % des utilisatrices et 20 % des utilisateurs avaient opté, au moment du choix préférentiel pour leur propre sexe, en faveur d'un teint plus sombre que le leur.

Si la pratique du maquillage est d'abord un phénomène féminin, nous constatons qu'une portion appréciable de sujets masculins n'hésite pas à y avoir recours, tendance qui semble devoir s'amplifier à l'avenir.

6. LES MOTIVATIONS

Ni l'âge, ni le fait d'utiliser ou non les produits éclaircissants ne font varier significativement la répartition des motivations exprimées, si bien que les résultats rapportés ici concerneront l'ensemble de l'échantillon distingué seulement du point de vue du sexe.

La motivation la plus largement exprimée pour justifier ou expliquer la pratique du maquillage, est la recherche de la beauté et l'entretien de la peau (ensemble de l'échantillon: 64%, femmes : 73.3 %, hommes : 54.7 %).

Nous citons quelques protocoles typiques pour illustrer nos catégories d'analyse :

- "Pour les femmes, il est surtout question de s'embellir" (femme jeune) ;
- "Pour être beau, ça va bien avec les habits sombres" (homme jeune) ;
- "Pour s'embellir, éviter la vieillesse. En un mot pour ne pas faner" (femme adulte) ;
- "Pour éviter la peau sèche et les cicatrices" (homme adulte).

Nous avons classé dans cette catégorie quelques formules qui nous paraissent très révélatrices de connotations imaginaires favorables au teint clair et défavorables au teint noir :

- "Avec un teint noir, la beauté ne ressort pas bien" (femme adulte) ;
- "Pour être moins noir et donc plus beau" (femme jeune) ;
- "On paraît propre" (femme adulte) ;
- "Ils veulent être propres" (homme jeune).

Dans ces dernières réponses, le teint sombre est associé à la malpropreté et n'a pas de qualité esthétique. Nous avons également retenu dans cette catégorie des réponses qui considèrent le teint clair comme plus esthétique parce que plus "naturel" mais nécessitant un entretien :

- "Ca me donne un teint naturel" (femme jeune) ;
- "Avec la chaleur, on use son teint naturel" (femme adulte) ;
- "Quand on est enfant, on a une peau claire mais avec les intempéries de la nature, la peau perd sa nature, on noircit. Je trouve normal qu'on puisse s'embellir la peau à l'aide de ces produits" (homme adulte) ;
- "On doit les utiliser pour conserver le teint qu'on a reçu depuis la naissance" (homme jeune).

Le teint clair apparaît ici comme un attribut de jeunesse et comme un état naturel qu'il s'agit de retrouver ou de conserver.

Le maquillage, au sens habituel comme au sens congolais du terme, met en jeu les visées narcissiques du sujet qui désire offir de lui-même une image valorisante et atténuer la distance entre ce qu'il est et ce qu'il voudrait être. Ceci nous renvoie à la représentation du maquillage comme masque dans la culture

européenne où il s'agit de recouvrir, de voiler les imperfections alors que la réalisation du maquillage congolais suggère plutôt une tentative pour s'arracher une enveloppe corporelle derrière laquelle se cacherait la véritable nature du sujet : "le maquillage consisterait en effet à enlever la peau noire qui est au-dessus pour découvrir la face interne, la seconde peau claire qui est en-dessous et qui évoque l'enfant en situation périnatale quelle que soit sa race" (4). Ce fantasme de régénération qui légitime aux yeux de certains sujets la pratique du maquillage et qui les renvoie à une période où la différence de peau entre Noirs et Blancs n'existait pas, s'oppose aux interprétations ou accusations en termes de perte d'authenticité, d'aliénation culturelle, par abandon d'une partie de soi.

Nous avons remarqué que les photos des magazines féminins africains et les publicités télévisées destinées au public africain privilégient les types de femmes au teint clair. Il est possible que la technique d'impression photographique et télévisuelle rende le teint clair plus photogénique et que, le teint sombre soit plus difficile à mettre en valeur sur le papier ou à l'écran. En outre, l'industrie des cosmétiques bénéficie de ce courant de mode ou le favorise car il représente un vaste marché commercial.

Pour appliquer des fards de couleur, un léger éclaircissement est préférable si l'on veut qu'ils fassent leur effet. Mais les professionnels de l'esthétique encouragent plutôt les femmes à respecter leur type de carnation et déconseillent vivement l'usage de produits agressifs et toxiques dont on vient leur demander de réparer les dégâts (5).

Lorsque les femmes congolaises affirment que "les hommes préfèrents les femmes au teint clair", nous songeons à l'idée fort répandue en Europe et aux Etats-Unis selon laquelle "les hommes préfèrent les blondes", raison pour laquelle nombre d'Européennes et d'Américaines se font décolorer les cheveux.

Au deuxième rang des motivations, nous trouvons le thème de la séduction, du "maquillage" comme moyen de capter le regard de l'autre et d'être reconnu socialement (Ensemble : 44 % ; femmes : 45.2 % ; hommes : 42.8 %). Ce thème explicite en fait le but de la recherche esthétique évoquée précédemment :

- "Pour se faire distinguer" (femme jeune) ;
- "Elle veut se faire belle pour plaire aux hommes et les hommes pour plaire aux femmes" (femme jeune) ;
- "Pour que quelqu'un s'intéresse à la prendre en mariage" (femme jeune) ;
- "Pour plaire, s'affirmer, paraître quelqu'un au yeux de la société" (homme jeune) ;

- "ça me rend un peu un homme valable : toute personne doit me regarder" (homme jeune) ;
- "Sans teint jaune, tu n'es pas utile à la société. Même les grands Messieurs s'intéressent aux femmes bien faites, bien jaunes", (femme adulte) ;
- "Pour avoir une certaine valeur dans la société" (homme adulte) ;
- "Pour sortir, elle se voit la reine" (femme jeune).

Ces réponses suggèrent une quête narcissique où le sujet cherche à produire une image susceptible de provoquer le regard et le désir de l'autre desquels dépend le sentiment de sa valeur personnelle. Le pouvoir érotique du teint clair dans l'attraction sexuelle en même temps que sa fonction socialement valorisante sont soulignés ici.

Au troisième rang des motivations, nous trouvons le désir d'identification au Blanc (ensemble : 17,8 % ; femmes : 12,8 % ; hommes : 22,8 %). Cette motivation est parfois évoquée par des personnes utilisatrices de produits mais dans ce cas souvent attribuée à ceux qui en abusent et "dépassent les limites". Ce sont les sujets opposés au "maquillage" qui l'expriment, accusant les autres d'aliénation culturelle :

- "Il y en a qui envient la peau blanche et qui veulent devenir comme les Blancs. Sûrement qu'ils pensent que la peau blanche est meilleure" (home adulte utilisateur) ;
- "Ceux qui utilisent les produits tels que D..., ils sont complexés par leur peau, ils veulent brunir pour être blanc" (femme adulte) ;
- "Le fait de les utiliser, c'est supporter le Blanc, c'est ne pas être fier de sa peau" (homme adulte opposant) ;
- "Pour être un peu à la même hauteur que la couleur blanche, pour imiter les Blancs. La couleur blanche leur plait beaucoup" (homme jeune opposant) ;
- "Sur le plan culturel, je n'ai jamais vu une Européenne chercher à devenir noire. On devrait être fier de notre teint. On est influencé par l'Européen... On croit que l'Européen est supérieur à nous" (femme jeune opposante).

Même s'il est surtout projeté sur autrui, nous observons là des expressions d'un complexe d'infériorité raciale qui se traduit par le désir de se rapprocher de ce qui signe la supériorité du Blanc : la couleur de sa peau.

Au quatrième rang des motivations nous trouvons une série de formules qui renvoient à la mode, à la nécessité de faire comme les autres donc à un conformisme (ensemble : 13,6 % ; femmes : 10% ; hommes : 17,1 %):

- "Pour faire comme la copine" (femme jeune) ;
- "Pour avoir un teint normal : avoir un teint trop sombre c'est pas tellement bien. Un teint clair c'est mieux. Les gens suivent la mode" (homme jeune) ;
- "C'est la mode depuis 1966-1967" (homme adulte) :
- "Elles veulent avoir le teint clair comme les autres, c'est la mode parce que toutes les filles du groupe sont brunes, les autres aussi imitent" (femme adulte) ;
- "C'est la mode, on doit être à la page. Si on a l'argent on doit essayer de vivre, d'être comme les autres" (femme jeune).

Mais la soumission à la conformité suscite parfois des sentiments conflictuels :

- "Fondamentalement, je suis contre l'usage de ces produits car je pense qu'on devrait garder le teint naturel. Noir, c'est pour moi le plus beau. Malheureusement, c'est par snobisme et par imitation de l'environnement que je me sens obligé. Je le fais presque à contre-coeur" (homme adulte utilisateur).

La prégnance du modèle engendre un paradoxe car si chacun s'éclaircit, le "petit plus" qui faisait la différence et qui permettait d'être distingué d'autrui, d'attirer le regard, disparaît dans l'uniformite.

La méthode du questionnaire ne permet d'atteindre que le niveau conscient et superficiel des conduites si bien que les motivations citées le plus fréquemment ne sont pas nécessairement les plus profondes. D'autres thèmes cités par moins de 10 % des sujets nous paraissent néanmoins très significatifs. Ils renvoient à un sentiment d'infériorité vis-à-vis des personnes au teint clair et à la rivalité sexuelle ou à la concurrence sociale, réalisant ainsi le schéma proposé par Fanon dans son analyse adlérienne de la personnalité de l'Antillais : "Le Martiniquais ne se compare pas au Blanc, considéré comme le père, le chef, Dieu, mais se compare à son semblable sous le patronage du Blanc" (6).

7 - BLANC/ MOI DIFFERENT DE L'AUTRE

- "Peut-être un problème de complexe puisqu'entre les femmes nègres, il y en a qui sont naturellement claires, d'autres qui ne le sont pas et qui voudraient le devenir" (femme adulte) ;
- "Pour combattre mes rivales" (femme adultte) ;
- "C'est une compétition au niveau des femmes, elles sont à la recherche des hommes pour les séduire, alors elles changent de teint" (homme adulte).

En outre, quelques sujets affirment nettement que le teint clair est un signe lié au statut socio-économique :

- "On a l'argent, on est bien assis... on dit toujours que celui qui emploie ces produits est bien assis, c'est obligatoire... Tous ceux qui sont bien, ils emploient ça" (homme adulte) ;
- "La veille de son mariage ou d'un retrait de deuil, il faut sortir claire. Si tu ressors noire, on se moque : tu n'as pas l'argent pour faire ton maquillage... Quand la femme noircit, on dit qu'elle traverse une crise financière, c'est l'occasion de remarques désobligeantes, surtout dans le musiki" (femme adulte).

Le paraître est une dimension importante dans la vie congolaise où le statut dans la hiérarchie sociale est souvent marqué par la recherche de l'élégance vestimentaire et une certaine ostentation. Cette recherche s'accompagne d'un mépris pour le paysan et le travailleur manuel. Si bien que nous sommes tentés de voir dans le "maquillage" une pratique qui rappelle le goût des aristocrates européens du XIXe siècle : le teint pâle y était l'indice d'une position sociale élevée, à l'abri de l'air et du soleil qui donnaient aux travailleurs un teint hâlé et buriné (7).

Au terme de cette étude, on peut retenir pour l'essentiel qu'à travers la pratique du "maquillage", telle qu'on peut désormais l'interpréter, et les changements observés autour de la couleur de la peau dans le contexte social brazzavillois actuel, circule un stéréotype de personne au teint clair qui réalise un idéal esthétique perçu comme un atout sexuel et un vecteur de succès social. Ce modèle est surtout dominant pour les femmes et pour les jeunes.

Une question se pose ici : ce modèle se réduit-il à une mode ou relève-t-il d'un complexe racial ?

Il convient de faire remarquer à cet égard qu'il est difficile de distinguer dans les attitudes liées à la pratique du maquillage celles qui sont commandées par une adhésion au modèle de la mode et celles qui se rapportent à un complexe racial ; difficile parce que les modèles de la mode sont, eux-mêmes, imprégnés de l'influence de valeurs occidentales.

La mode paraît relever surtout de l'influence sociale, des échanges et identifications au sein d'un groupe donné utilisant diverses inspirations (médias, vedettes, personnalités, etc.). Le complexe d'infériorité relève de la psychologie individuelle, prend ses sources dans l'histoire et l'individuation de la

personne ; il émerge lorsque la rencontre avec l'Autre suscite la conscience d'un manque. Ce complexe peut jouer, à la fois, dans le contexte de l'acculturation (rencontre avec les Européens) et celui de la mode (besoin d'être ou de faire comme les autres). Ce sont des concepts qui ne s'opposent pas.

Il importe donc, pour saisir la réalité, d'examiner minutieusement les faits issus du point de rencontre de ces deux courants d'influence :

- Les uns concernent la socialisation : il est donc important de considérer les éléments relevant de l'apprentissage éducatif (qu'est-ce qui est inculqué, et peut-être ainsi intériorisé au cours de la socialisation du jeune Brazzavillois ?) ; la culture congolaise participe-t-elle à la constitution d'un complexe ?

- Les autres relèvent de l'acculturation, un phénomène hétéro-culturel "partiel et sélectif" et "ensemble de transformations que subit un groupe social au contact d'un autre" (8).

- Si l'intérêt pour le teint clair reflète l'effet de séduction que ce trait a sur les sujets eux-mêmes, il correspond aussi à ce qu'ils ont pu observer de sont attrait érotique et de sa valeur sociale dans les relations humaines. En se maquillant, ils tentent de bénéficier des avantages d'un canon esthétique prégnant dans leur société. S'efforcer de s'approprier ce qui semble à l'origine de la séduction et du pouvoir de l'autre, suggère l'existence chez le sujet d'un sentiment d'infériorité et la dévalorisation de ses propres attributs mais peut se comprendre également comme une adaptation aux modèles proposés par plusieurs courants d'influence sociale : classes aisées et dirigeantes, publicité et médias, univers musical zaïrois, antillais, noir américain, etc.

Nous constatons que la recherche esthétique considérée habituellement comme plus légitime chez la femme à cause de sa nature narcissique intéresse aussi les hommes, particulièrement les jeunes. Mais ce n'est pas un phénomène spécifique à la jeunesse et le "maquillage" ne constitue pas véritablement un défi aux valeurs diffuses dans la société, sauf quand il prend la forme extrême adoptée par les "Parisiens"; nous avons vu qu'elle était très minoritaire.

Nombreux sont ceux parmi les sujets interrogés qui précisent qu'il ne s'agit de ne pas trop s'éclaircir :

- "je suis contre les produits forts parce qu'on change carrément de teint, je préfère les produits faibles parce qu'ils améliorent le teint" (femme adulte) ;

- "je suis pour ces produits, c'est l'abus qui est mauvais lorsqu'on tend vers le "jaune" (femme jeune).

Une partie des utilisatrices (20 %) déclarent connaître les conséquences néfastes de certains produits et en déconseillent l'usage. Tout en étant très répandu, à des degrés divers, le "maquillage" est souvent vécu sur un mode conflictuel, honteux, car il suscite la production de discours normatifs qui semblent dominants mais qui se trouvent en contradiction avec les pratiques réelles (ce n'est pas le seul phénomène à présenter cette dissonance dans la société congolaise). Si l'on peut repérer dans les représentations sociales congolaises d'incontestables indices d'idéalisation du Blanc, conséquence d'années de domination coloniale, et y situer des racines de la valorisation du teint clair nous pensons que le phénomène du maquillage ne se limite pas à cette signification et ne peut pas se résumer à l'expression d'un complexe d'infériorité raciale.

Proposé par les classes sociales influentes, par les vedettes et les médias, ce canon esthétique pousse l'individu à imaginer que s'il désire susciter chez l'autre admiration, amour, désir, le maquillage sera le moyen de parvenir à ses fins.

Notes

(1) F. FANON, Peau Noire, Masques Blancs, Paris, Seuil, 1952

(2) A. MEMMI, Portrait du colonisé, Paris, Payot, 1973

(3) J. D. GANDOULOU, Entre Paris et Bacongo, Paris, Centre G.Pompidou, 1984

(4) J. ONDONGO, "Noir ou Blanc ? Le vécu du double dans la pratique du maquillage chez les Noirs", Nouvelle Revue d'Ethnopsychiatrie, 2, 1984, pp. 37 - 65.

(5) Mme EKINDI, esthéticienne, interviewée dans Mwasi, N°113 de mai 1982 ; H. PIERANTONI, Soins esthétiques et cosmétiques de la peau noire, Société d'éditions les Ethétiques, Paris, 1975

(6) F. FANON, op. cit.

(7) M. ADAM, communication personnelle.

(8) Dictionnaire de Sociologie de CAZENEUVE et VICTOROFF (1970) cité par Y. PELICIER in "L'échange et la culture", Ethnopsychologie, 2/3 septembre 1971, p.279.

POUR UNE ETUDE DES SYSTEMES FAMILIAUX EN MILIEU URBAIN

Marc-Eric GRUENAIS

ORSTOM

Depuis "les Brazzavilles Noires" décrites par Balandier en 1955 (1), le contexte social et, en particulier, l'organisation familiale urbaine semblent avoir singulièrement changé. Bien qu'il montrât que les relations de parenté continuaient à être le cadre de référence en fonction duquel les rapports entre individus s'organisaient, Balandier prévoyait un effacement des relations fondées sur la parenté au profit d'une exacerbation des rapports économiques. R. Devauges (2), pour sa part, montrait en 1977 que la description proposée par Balandier ne correspondait qu'à un premier "moment" de l'urbanisation. Dans les années 1970, il convenait de repérer un second stade marqué notamment par une recrudescence du poids de la société traditionnelle s'exprimant, entre autres, par une réactualisation des liens d'allégeance à la société lignagère.

Aujourd'hui, Brazzaville rassemble près du tiers de la population du Congo ; les villages se dépeuplent. A tel point que le rapport de forces numériques entre population urbaine et population villageoise est nettement en faveur de la première. Eu égard à cette situation, et étant donné le processus mis en évidence par Devauges du poids grandissant de la société lignagère en milieu urbain, on peut faire l'hypothèse de la mise en place de véritables systèmes familiaux urbains. C'est à une première tentative d'analyse de ceux-ci que nous nous attacherons. Le texte qui suit fait état d'une recherche en cours ; il convient donc de considérer l'amorce d'analyse qui y est proposée comme une première étape où sont consignées des hypothèses qui demanderont à être confirmées et complétées. Après avoir présenté quelques caractéristiques de la famille urbaine, nous voudrions notamment souligner, étant donné les quelques éléments de ces systèmes que nous avons pu identifier, de quelle manière la question de la prise en charge des jeunes enfants constitue un enjeu essentiel pour l'organisation de ces systèmes.

1. VERS LA MISE EN EVIDENCE D'UNE LOGIQUE DE SYSTEMES FAMILIAUX URBAINS

L'analyse que nous proposons ici est fondée sur des entretiens menés auprès de quelques familles essentiellement localisées dans les quartiers nord-est de Brazzaville. Cette

remarque fait immédiatement apparaître les limites de ce que nous pourrons avancer.

Notre approche n'est en aucune manière guidée par un souci de représentativité statistique ou de représentativité tout court. L'exclusion de quartiers tels que Bacongo, Makelekele, Kinsoundi, etc., en témoigne. Elle se justifie cependant par l'objectif général du programme de recherche dans laquelle s'inscrit cette étude (le programme "Santé et Urbanisation à Brazzaville"). Pour appréhender la complexité des socio-systèmes urbains, et dans la perspective de mener des analyses fines, nous devions à la fois renoncer à vouloir saisir l'ensemble de Brazzaville et retenir comme cadre de référence un "paysage" urbain aussi diversifié que possible. Les quartiers nord-est de Brazzaville semblent, plus que tous les autres, répondre à cette exigence : diversité des sites physiques, d'origines culturelles, de modalités d'occupation de l'espace, d'équipements urbains, etc.(3).

Nous disions plus haut que notre analyse se fonde sur des entretiens et des observations faites auprès de quelques familles. Quelle peut être la validité d'une telle démarche surtout si, comme nous en avons l'ambition, nous prétendons à la généralisation ? Précisons en premier lieu que, au point où nous en sommes, nous n'avons encore qu'une vision extrêmement fragmentaire et partielle des systèmes familiaux urbains ; et nous concédons bien volontiers que nous sommes loin de pouvoir prétendre à mettre en évidence ces systèmes.

Mais l'emploi ici du terme "système" renvoie à des hypothèses théoriques et méthodologiques qui justifient notre démarche. Un système suppose un ensemble relativement clos ; il est constitué par les interrelations entre des éléments qui existent en nombre fini. L'analyse consiste alors à identifier ces éléments et à qualifier la nature de leurs relations. Les systèmes sociaux, par définition, existent indépendamment des individus qui les composent, mais en même temps, chaque individu est un acteur de ces systèmes : il agit et discourt en fonction de ceux-ci. Dans une certaine mesure, chaque individu est dépositaire d'une "portion" de ces systèmes et inscrit ses pratiques dans une logique sociale. Aussi chaque entretien qui peut être mené sur le terrain est susceptible de renseigner l'observateur sur la logique des pratiques en tant qu'elles s'inscrivent dans un ou des systèmes sociaux (4).

2. STRUCTURE DE LA FAMILLE EN VILLE

Les citadins sont considérés, dans la plupart des études sur les villes africaines, comme des ex-ruraux si bien qu'immanquablement l'enquêté se voit poser la question (surtout par le sociologue ou l'ethnologue) de son origine culturelle et

géographique. Le premier se prête volontiers au jeu et avance comme point de référence obligé son village d'origine. Le "village" est le lieu de la coutume où l'on trouve les grands sorciers, les grands féticheurs ; il se présente comme le siège de la véritable autorité de la famille et rien d'important ne semble pouvoir se décider sans y avoir recours. S'il ne saurait être question de remettre totalement en cause de telles assertions, il semble cependant nécessaire de les relativiser aujourd'hui.

A parcourir les données du dernier recensement, on s'aperçoit que depuis 1974 de nombreux villages ont disparu ou sont sur le point de disparaître (5). Il n'est alors pas surprenant de constater que, dans certains cas, la majorité sinon la totalité des ressortissants d'une même famille (6) réside à Brazzaville ou, du moins, est distribuée dans plusieurs centres importants (dont Brazzaville et Pointe-Noire). Dans ces conditions, il nous semble légitime de se demander jusqu'à quel point le village d'origine se maintient comme lieu de référence opératoire du groupe familial et dans quelle mesure, aujourd'hui, la reproduction sociale de la famille ne se fait pas de plus en plus en ville.

La famille urbaine ne se réduit pas à un ensemble restreint de frères, isolés et "déracinés", entre lesquels joueraient des aides réciproques dans l'attente d'une ascension sociale individuelle, et qui constituerait un élément périphérique par rapport à un milieu de référence villageois. Au contraire, les enquêtes généalogiques que nous avons menées ont montré que la famille urbaine atteignait fréquemment une profondeur de quatre, voire cinq générations, la dernière génération étant constituée par des jeunes enfants. Lorsque que l'on sait, par ailleurs, que les groupes résidentiels (c'est-à-dire l'ensemble des parents occupant une même parcelle) rassemblent la plupart du temps trois générations, il s'ensuit que pour une même famille, les chefs des unités résidentielles appartiennent à des générations consécutives entre lesquelles s'expriment de manière tout à fait explicite des relations d'autorité : il y a des parcelles "aînées" et des parcelles "cadettes".

D'un point de vue moins formel, il existe dans tous les cas un représentant en ville de la famille urbanisée. Celui-ci peut n'exercer qu'un rôle de relais entre les parents en ville et le village d'origine ; il a la capacité de surseoir aux problèmes courants des membres de sa famille en ville. Il se doit, cependant, d'en référer à ses aînés au village pour régler les problèmes importants (maladie, mariage, décès). Mais dans la mesure où, souvent, les représentants de la famille en ville sont plus nombreux que ceux restés au village, il arrive que l'on fasse venir l'aîné du village à Brazzaville pour régler les problèmes de famille.

Parfois, le représentant de la famille urbaine peut être lui-même le chef de l'ensemble de la famille. L'essentiel des problèmes familiaux se règle alors à Brazzaville et les réunions peuvent nécessiter le déplacement de parents du village à la ville ; dans ce cas, c'est bien la ville qui devient le lieu de référence opératoire du lignage.

Le détenteur de l'autorité familiale en ville sera d'autant mieux à même de faire de la famille urbaine une unité à part entière qu'il aura "hérité" cette "charge" d'un parent décédé qui fut le premier citadin. En effet, on peut supposer que le premier migrant à Brazzaville était dans une situation de "transition" entre la ville et la campagne. Au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux venus, sa position de représentant de la famille s'affirmait. Son décès va, en quelque sorte, officialiser la "charge" de représentant de la famille urbaine en créant la nécessité d'une "passation des pouvoirs". C'est ainsi que dans certains cas, on assite à la création d'une "tradition" familiale urbaine avec ses premiers morts et leurs successeurs qui peuvent être tentés d'asseoir leur rôle pour faire de la famille urbaine un groupe sur lequel ils exerceront leur autorité. Il est prévisible alors qu'apparaîtront de plus en plus en ville des hommes de "pouvoir", des "puissants" que l'on sera amené à craindre. Toutes les conditions semblent ainsi réunies pour que la famille urbaine devienne une unité autonome et tende vers sa constitution en segment de lignage.

Pour décrire la structure de la famille urbaine, il n'est cependant pas suffisant de ne retenir que deux niveaux d'organisation : celui de l'ensemble du groupe familial urbanisé et celui des groupes résidentiels. En effet, il peut exister, au sein d'une même parcelle, une différenciation en sous-groupes de consommation : par exemple, un homme, sa femme et leurs enfants forment un groupe, une fille divorcée revenue dans la parcelle de son père avec ses enfants constituera un autre groupe. Par ailleurs sont attestées, au sein de l'ensemble du groupe familial urbanisé, des solidarités entre des groupes résidentiels particuliers qui se dessinent en fonction de relations de parenté privilégiées. A cet égard, nous prendrons l'exemple d'une famille laari(cf. schéma).

Quatre groupes de parenté sont à distinguer dans cette famille :

a-le groupe formé par les descendants de N et M. Il s'agit là du groupe de référence auprès duquel nous avons enquêté, groupe dont la solidarité s'exprime notamment par l'aide fournie à l'aînée par les autres parents de même père et même mère, et par les visites fréquentes rendues par les seconds à la première.

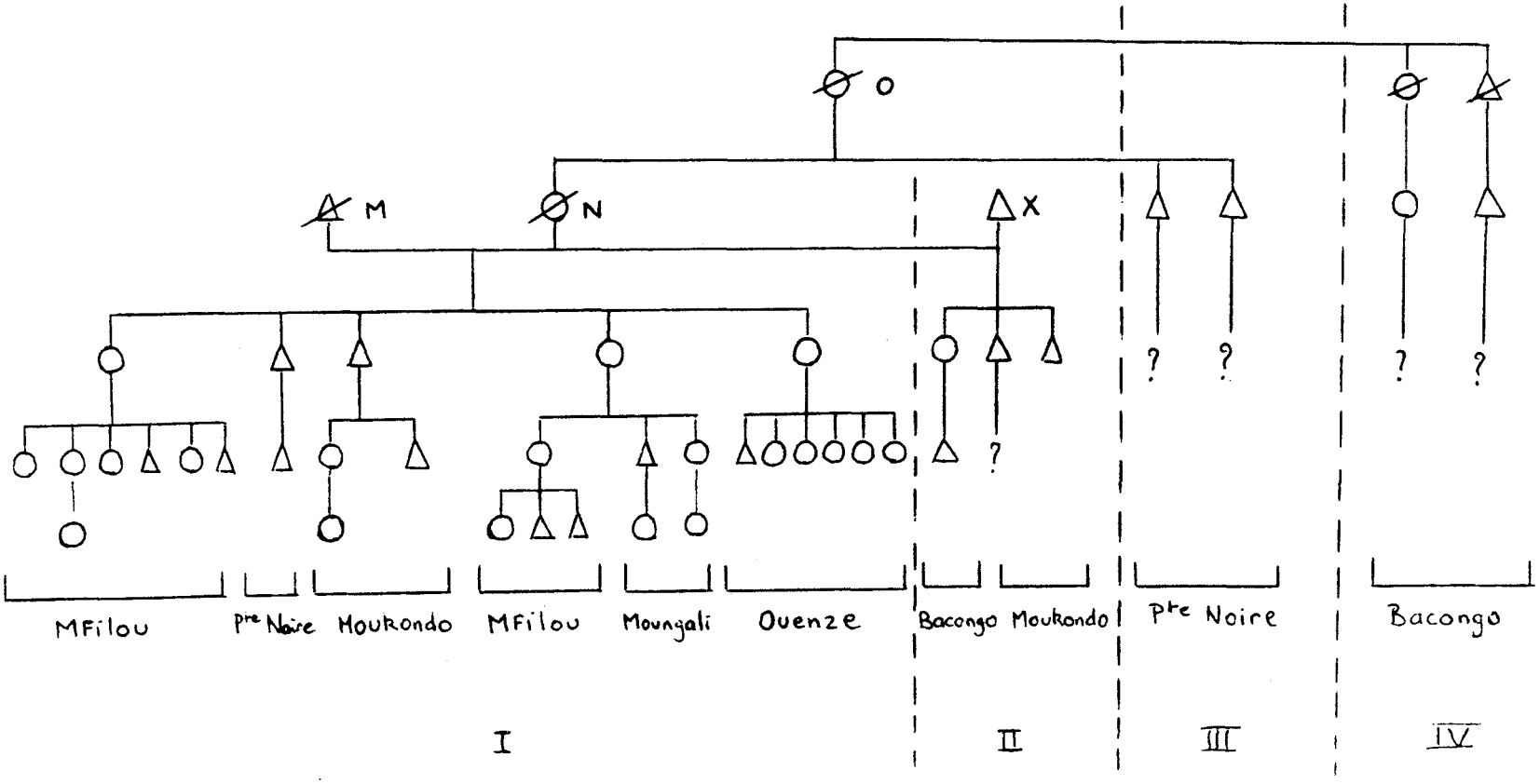
O
M
N
X
?
?
?
?
?
MFilou
Pte Noire
Moukondo
MFilou
Moungali
Ouenze
Bacongo
Moukondo
Pte Noire
Bacongo
I
II
III
IV

b-Le groupe formé par les descendants de N et X. Les enfants de ce groupe ne sont guère connus des membres du groupe précédent. Il est explicitement dit que l'absence de relations entre les deux groupes est due au fait qu'ils sont issus de pères différents.

c-Le groupe formé par les enfants de O résidant à Pointe-Noire. Il n'y a que très peu de relations entre ce groupe et le premier groupe ; les enfants de ce troisième groupe ne sont pas connus du premier. L'éloignement géographique n'est certainement pas étranger à cet état de fait.

d-Le groupe des collatéraux de N à propos duquel nous n'avons obtenu aucune information hormis les lieux de résidence.

Cet exemple montre l'importance du groupe familial urbanisé et sa dispersion géographique dans la ville. Il montre également très clairement l'apparition de lignées distinctes dans la famille urbanisée. Celle-ci peut être expliquée en partie par l'éloignement géographique et l'éloignement généalogique, mais en partie seulement. Si l'éloignement géographique ne favorise guère le maintien des relations, en revanche, ce n'est pas parce que les ressortissants d'une même famille habitent Brazzaville qu'ils seront solidaires. Nous pensons que les situations de tensions familiales priment dans le relâchement des liens familiaux et que l'éloignement géographique ne fait que creuser l'écart. Les premières peuvent éventuellement motiver le second, preuve en est, par exemple, que parmi les raisons expliquant l'arrivée en ville, est souvent évoquée la présence au village de "sorciers", membres de la famille auxquels on ne pouvait se soustraire qu'en s'éloignant.

Par ailleurs, dans l'exemple ci-dessus, on peut remarquer l'apparition de lignées distinctes. Les individus issus d'un même père et d'une même mère se rencontrent fréquemment de manière plutôt informelle, en revanche pour les germains utérins (issus d'une même mère mais de pères différents), les occasions de rencontre et d'aides réciproques sont plus limitées. Seuls des événements importants pour la vie de l'ensemble du groupe (mariage, enterrement, réunions de famille pour régler une affaire de sorcellerie) sont susceptibles de réactiver les liens. Si un des points de différenciation des lignées au sein d'une même famille se révèle bien être la nature de la relation de parenté unissant des germains (germains de même père et même mère, germains de même père ou de même mère seulement), alors l'instabilité matrimoniale qui prévaut en ville (il n'est pas rare de rencontrer des individus ayant eu 2, 3 voire même 4 conjoints successifs) pourrait être un facteur de segmentation accélérée au sein de la famille : plus un groupe de germains sera issu d'un nombre élevé de géniteurs, plus il sera susceptible de se fragmenter.

D'une manière générale, il ne nous semble pas erroné de parler à l'heure actuelle de "segmentation" au sein de la famille urbanisée. Nous avons en effet pu relever à plusieurs reprises des situations où il y avait risque de séparation ou séparation effective entre des lignées d'une même famille urbanisée soit à la suite d'une affaire de sorcellerie, soit en raison de la volonté d'une lignée de s'accaparer les richesses de l'entreprise familiale au détriment d'une autre. En ville, les causes possibles de conflits sont multipliées, en particulier du fait des différences entre la richesse des individus d'une même famille; les jalousies qui s'ensuivent aboutissent à des situations de tension qui, résorbées, peuvent permettre à la famille de se ressouder partiellement, ou qui, non réglées, conduisent à sa fragmentation.

La famille en ville ne se réduit pas toujours aux seuls consanguins. Des familles d'origines différentes ont pu créer des liens entre elles au village du fait de leur présence en un même lieu ; il y a eu alors fusion des segments de lignage distincts et leurs membres respectifs ont, les uns envers les autres, les mêmes obligations qu'envers des parents. Ce type de relation, dont il est rendu compte par les expressions "père ou mère de famille", perdure en milieu urbain. Ces parents "de famille" peuvent jouer un rôle essentiel dans la prise en charge de certains éléments du groupe ainsi constitué. Dans d'autres situations, au contraire, chacune des familles peut vouloir reprendre son autonomie ou vouloir dominer les autres segments ; les dissensions qui se créent alors sont évidemment source de conflits et un parent " de famille" peut être accusé d'avoir intenté à la vie d'un membre du segment allié par des "moyens mystiques" (pour reprendre l'expression brazzavilloise).

Finalement, parler de famille en ville c'est devoir prendre en considération non pas seulement les groupes résidentiels en avançant que l'urbanisation entraîne une nécessaire "atomisation" des familles mais aussi toute une série de niveaux de différenciation au sein de la famille élargie ; et la dynamique des groupes familiaux urbanisés ne saurait être appréhendée sans prendre en compte le réseau de parenté élargi. Les scissions interviennent peut-être plus vite en milieu urbain qu'en milieu rural (cf. les conséquences possibles de l'instabilité matrimoniale évoquées plus haut), mais il nous semble légitime d'avancer qu'il existe une véritable organisation sociale (au sens anthropologique classique de l'expression) en milieu urbain qui peut être analysée avec des concepts analogues à ceux utilisés par l'anthropologie des milieux ruraux (segments de lignages, lignées, relations aînés/cadets, etc.). Il est alors pertinent de s'interroger sur les modalités de la reproduction de la famille élargie en ville et sur la nature des rapports de force auxquels elle est soumise.

3. LA VILLE, MILIEU DE STRATEGIES FAMILIALES SPECIFIQUES

Pour appréhender l'organisation sociale en milieu urbain, il ne convient donc pas de se limiter à analyser les rapports entre groupes résidentiels apparentés dans une perspective d'ascension sociale fondée sur les revenus, par exemple, même si celle-ci est essentielle. Il faut également se poser la question de la reproduction sociale de la famille élargie dans son ensemble. Si nous ne disposons pas encore des informations nécessaires pour nous interroger pleinement sur le devenir du système lignager en milieu urbain, nous pouvons néanmoins proposer quelques hypothèses sur un de ses fondements : le contrôle de la circulation des femmes.

En milieu villageois, les unions se font essentiellement avec des femmes issues de groupes "connus", et la circulation des femmes fait l'objet d'un contrôle de la part des aînés quel que soit le type d'union envisagé. Aussi, pour un homme, du point de vue d'éventuelles relations avec une femme, l'espace social "praticable" est assez étroitement défini. La majorité des unions s'inscrit dans un réseau d'alliances et les premières dépendent du second. Le contrôle de la circulation des femmes est aussi un contrôle de la mobilité des femmes au sein du réseau d'alliances, et un tel contrôle est un des éléments de la domination des aînés sur les cadets (7). Mais les aînés sont également tenus d'adopter un comportement tel qu'ils ne remettent pas en cause le maintien des alliances. Lorsque s'engage un processus d'union entre un homme et une femme, la latitude d'action des partenaires de l'alliance est limitée : par exemple, un exigence démesurée d'un aîné pourrait compromettre non seulement l'union à venir mais aussi les alliances futures.

En situation urbaine il resterait à démontrer que les pratiques de l'alliance, telles qu'on peut les observer en milieu villageois, sont devenues obsolètes. Il nous semble certain cependant que la ville crée de nouvelles conditions pour la circulation des femmes : les lieux où peuvent s'établir les relations entre hommes et femmes sont non seulement multipliés mais ont aussi des modalités de recrutement qui échappent au contrôle que peuvent exercer les familles. En ville, les relations entre hommes et femmes risquent de s'établir "au hasard" des lieux fréquentés, c'est-à-dire au hasard des espaces sociaux d'origine de l'homme et de la femme : la probabilité pour que le lien qui se tisse entre un homme et une femme mette en relation deux espaces sociaux étrangers l'un à l'autre est accrue.

Les familles sont donc confrontées à des situations où il est de plus en plus difficile de contrôler la circulation des femmes. Il nous semble alors que le "poids" de la famille aurait tendance à se reporter sur le contrôle de l'union elle-même.

Puisque l'union ne s'inscrit pas dans un réseau d'alliances, le comportement des parties en présence n'est pas limité par le souci du maintien des alliances. Tous les "abus" en matière d'exigences pour engager la relation entre l'homme et la femme sur la voie de l'union socialement reconnue sont possibles ; le "garde-fou" constitué par l'existence d'un réseau d'alliances n'étant plus opérant, les possibilités d'atténuation ou de réglement des conflits qui peuvent surgir au cours du processus vers l'union reconnue sont restreints. Dans la situation que nous envisageons, lorsque se met en place le lien entre l'homme et la femme, c'est l'union qui est première par rapport à l'alliance. Alors qu'en milieu villageois il s'agissait de savoir comment concrétiser une alliance par une union, en milieu urbain, il s'agit de savor comment transformer (ou ne pas transformer) une union en alliance. Le contrôle de l'accès aux femmes se fonderait alors sur le contrôle de l'union. Cela se traduit en particulier par l'importance des prestations matrimoniales demandées par la famille de la femme à la famille du prétendant.

Or, la question de la reproduction sociale du groupe se pose de manière aigüe lorsqu'il s'agit pour les familles d'envisager ou non la concrétisation d'une union. D'autant plus que le lien un tant soit peu durable qui se tisse entre un homme et une femme ne se conçoit guère à Brazzaville sans que la seconde ait donné naissance à un enfant. En fait, ce qui est en jeu dans les tractations matrimoniales c'est l'inscription de l'enfant dans le réseau de parenté : au travers du versement des prestations matrimoniales, c'est de la reconnaissance sociale de la paternité de l'enfant dont il s'agit ; pour que l'enfant ait une place dans l'organisation familiale, il faut qu'il soit reconnu comme enfant d'un père et d'une mère appartenant à des familles distinctes. Et cette reconnaissance ne peut être effective qu'à condition que le père de l'enfant (et sa famille) ait satisfait aux exigences de la famille de la mère de l'enfant concernant les prestations matrimoniales. Pour cela, il faut que tous les membres importants du groupe familial de la femme soient satisfaits du comportement du prétendant, c'est-à-dire qu'ils aient reçu chacun leur "part". Preuve en est que lorsqu'un enfant souffre d'une maladie, et qu'est identifié au sein de la famille de la femme un parent qui s'est senti lésé, on attribue fréquemment la maladie au mécontentement de cet individu.

Le processus de la reconnaissance d'une union est une des principales occasions au cours de laquelle sont réactualisés les liens entre les parents d'une même famille par la redistribution à chacun d'une part des prestations matrimoniales. Les modalités de reconnaissance d'une union en ville sont susceptibles de prendre une forme particulière : pour contrôler la circulation des femmes, il faut contrôler l'union, et ceci se fait en se focalisant sur les exigences relatives aux devoirs du prétendant. Avec la monétarisation de l'alliance et les conflits qui

s'ensuivent, c'est de la place de l'enfant dans la famille dont il s'agit. Or celle-ci sera d'autant plus difficile à acquérir qu'il y aura multiplication des conjoints et qu'il faudra intégrer l'enfant dont l'affiliation est mal assurée dans un groupe résidentiel.

4. LA RECOMPOSITION DES GROUPES RESIDENTIELS

Nous avons vu avec la description sommaire que nous avons faite de la morphologie des familles urbaines et les modalités particulières du fonctionnement de l'alliance en ville que l'on pouvait déceler des éléments qui tendent à prouver l'existence d'une dynamique lignagère du groupe familial urbanisé. Au-delà des événements familiaux importants, mais occasionnels, au cours desquels peut se manifester la cohésion familiale, il faut compter avec les solidarités de tous les jours (se manifestant par l'accueil d'enfants, de parents, par des aides diverses) qui actualisent les liens de parenté tout en mettant en jeu des relations d'individu à individu.

Or la vie de tous les jours se déroule en ces lieux particuliers que sont les parcelles, propriété d'un individu. Les chefs de ménage, face aux sollicitations multiples, semblent souvent adopter des stratégies particulières pour résoudre le problème suivant : comment à la fois disposer d'un "chez soi", avec l'espace et les moyens limités que cela suppose, et maintenir sa position en tant qu'élément d'une unité inscrite dans un réseau familial qui n'existe que dans la mesure où sont actualisées les solidarités ? Il semble alors que les chefs de ménage doivent opérer des choix en vertu desquels la parcelle reste un lieu d'accueil mais pour certains parents seulement. Ici, tout est affaire de situation et de statut des consanguins susceptibles d'être plus ou moins exclus du groupe résidentiel. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter dont nous donnerons quelques exemples qui ne prétendent nullement à l'exhaustivité.

Dans les familles qui ressortissent à un système de filiation matrilinéaire, dans lequel, rappelons-le, les enfants ne sont pas membres du lignage de leur père, un homme, propriétaire d'une parcelle, peut être amené à favoriser sa propre famille au détriment de ses enfants. La parcelle est un enjeu essentiel dans l'organisation familiale en milieu urbain, et nombre de conflits surviennent, lors du décès d'un homme, entre ses enfants et sa famille pour l'acquisition de la parcelle. De son vivant, un homme peut-être dans l'obligation d'accueillir une mère veuve ou une soeur divorcée avec éventuellement leurs enfants. La parcelle pourra devenir le théâtre de relations conflictuelles entre la mère et/ou la soeur de l'homme, d'une part, et l'épouse et ses enfants, d'autre part, à tel point que ces derniers se sentiront progressivement exclus du groupe résidentiel. Bien plus, la mère ou la soeur d'un homme

n'est pas toujours disposée à recevoir n'importe quel allié dans la parcelle : nous avons pu relever l'exemple d'une femme qui, n'appréciant pas la mère de l'enfant de son jeune frère (le jeune homme et la jeune femme n'étant pas mariés), a été identifiée comme la responsable de la maladie de l'enfant, ce qui entraîna, pour préserver la vie de l'enfant, l'exclusion de ce dernier de la parcelle. Dans ces cas de figure il apparaît donc que les parents de l'homme règlent les relations au sein du groupe résidentiel et président à l'acceptation ou non de l'accueil d'alliés dans la parcelle eu égard à l'enjeu que représente la propriété en ville. Les dissensions familiales touchent principalement les jeunes enfants ou les jeunes adultes.

A l'instar de sa famille, un chef de ménage n'est pas toujours disposé à accueillir chez lui, et donc à prendre en charge, n'importe quel individu. Désireux de limiter la composition de son groupe résidentiel, il pourra parfois accepter d'accueillir des jeunes enfants de parents démunis ou décédés dans la mesure où il pourra en retirer de l'argent. C'est ainsi qu'on a recours au Tribunal pour demander des jugements de tutelle afin de pouvoir toucher des allocations familiales supplémentaires. Si ce phénomène est fréquent, eu égard aux très nombreuses demandes de tutelle dont est saisi le Tribunal de quartier, il ne saurait cependant être question de trop le généraliser.

En fait, les chefs de ménage utilisent souvent l'absence de statut due au contexte d'instabilité matrimoniale à Brazzaville pour limiter le nombre de ses co-résidents. En milieu urbain, la règle de l'héritage des veuves (c'est-à-dire le mariage d'une épouse devenue veuve dans la famille de son mari décédé, avec un frère cadet par exemple) tombe de plus en plus en désuétude ; par ailleurs, les divorces semblent aller en nombre croissant. Dès lors, le remariage d'une femme avec des hommes d'origines familiales distinctes laissera souvent des enfants sans lien de parenté avec le nouveau mari de la femme. Ce dernier pourra arguer de l'"incertitude" de l'origine des enfants issus d'un premier lit pour ne pas les accueillir : par exemple, il pourra avancer que ces enfants ont hérité des intentions "malveillantes" de leur père biologique, risquant ainsi de semer le trouble dans la parcelle.

L'instabilité matrimoniale et le non-remariage des veuves dans le lignage du mari décédé, qui semblent caractéristiques du milieu urbain, permet aux hommes détenteurs de parcelles de négliger l'intégration dans leur groupe résidentiel des enfants dont ils ne sont pas les géniteurs, favorisant ainsi la "fermeture" du groupe résidentiel à la cellule formée par les géniteurs et leur enfants. Il est possible qu'à l'avenir cette

situation qui tend à séparer une mère de l'ensemble de ses enfants aboutisse à multiplier les groupes résidentiels matri-centrés c'est-à-dire dont le chef de ménage est une femme : la femme préférant renoncer à un mari plutôt qu'à ses enfants.

Les tentatives de "fermeture" du groupe résidentiel se manifestent souvent à l'occasion des héritages de parcelle. Un homme héritant d'une parcelle parce qu'aîné de la famille peut vouloir individualiser cette possession. Mettant par exemple la parcelle au nom de ses enfants, il peut vouloir par là-même exclure ses collatéraux de toute prétention au groupe résidentiel. Si, à court terme, une telle stratégie favorise la tendance à la nucléarisation de la famille, à plus long terme, pour les populations répondant à un système de filiation matrilinéaire, elle favorise la famille de son épouse puisqu'ici les enfants d'un homme appartiennent au lignage de l'épouse. Aussi, l'épouse, tout en préservant les intérêts de son mari par la "fermeture" de la parcelle aux collatéraux de ce dernier, oeuvre également pour son propre compte et celui de sa famille : la parcelle mise au nom des enfants est aussi une parcelle "mise au nom" du lignage de l'épouse.

Il faut remarquer enfin que s'il existe toujours une nécessaire solidarité entre consanguins appartenant à des générations consécutives, il n'en est pas toujours de même dès que les individus appartenant à la génération des enfants ont eux-mêmes des enfants. Il semble qu'un individu se sente peu d'obligations à l'égard de ses petits-enfants réels ou classificatoires, d'autant moins que leur affiliation est mal assurée et qu'ils sont généalogiquement éloignés. Les demandes d'aides ou d'accueil émises par une "fille" notamment pour son enfant seront peu entendues par un chef de ménage dans la mesure où la prise en charge d'une mère doit être en partie assurée par le père de l'enfant. Cette relative absence de solidarité entre consanguins de générations alternes aboutit, par réaction, à des conflits entre consanguins de générations successives. Si bien qu'au bout du compte, en viennent à s'exclure ou à être exclus de la parcelle à la fois les consanguins de la génération des enfants et les consanguins de la génération des petits enfants.

La famille (au sens large) se reconstitue en milieu urbain selon des modalités qui rendent pertinente une analyse en termes de lignage. Mais, du fait de la dispersionn géographique des groupes résidentiels en ville et des effets caractéristiques du milieu urbain, apparaissent des lignes de force et de rupture particulières. Parmi les éléments des systèmes familiaux urbains qu'il faut retenir, nous avons relevé le fonctionnement de l'alliance et la constitution des groupes résidentiels au sein des parcelles. L'analyse de ces deux éléments ne suffit pas à mettre en évidence la totalité des systèmes. Elle montre

néanmoins que s'agissant de l'alliance ou de la composition des parcelles, c'est à chaque fois le problème de l'inscription de l'enfant dans un réseau de parenté qui est posé.

NOTES

(1) BALANDIER, G., Sociologie des Brazzavilles Noires, Paris, A.Colin, 1955, 274 p.

(2) DEVAUGES, R., L'oncle, le ndoki et l'entrepreneur, Paris, ORSTOM, 1977, 187 p.

(3) A ce propos, cf. la communication de E. DORIER. Il est d'usage d'opposer, par exemple, Poto-Poto à Bacongo, l'homogénéité sociale du second étant apparemment plus grande que celle du premier. Si, dans les discours, Bacongo ne laisse pas d'apparaître comme un quartier bien particulier, il serait sans doute souhaitable de s'assurer qu'aujourd'hui Bacongo est aussi homogène qu'il est dit.

(4) Nous rejoignons dans notre démarche le type d'analyse proposé par M. AUGE dans Théorie des pouvoirs et idéologie, Paris, Hermann, 1975, 439 p.

(5) Le taux d'accroissement annuel de la population de 1974 à 1984 est de 1.22 % pour les zones rurales et de 6,38 % pour les communes. Pour certaines régions on relève des taux négatifs. Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1984, Volume 1 : population des localités. Résultats provisoires. R.P.C., Ministère du Plan, CNSEE, Bureau Central du Recensement, Brazzaville, juin 1985.

(6) Le mot "famille", réutilisé tel quel dans les langues véhiculaires (lingala, munukutuba), renverra toujours par la suite au sens le plus imprécis et large du terme, à savoir l'ensemble des individus se considérant comme apparentés.

(7) cf. notamment Cl. MEILLASSOUX, "Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto-subsistance", Cahiers d'Etudes Africaines, n°4, décembre 1960 : 38-67.

Reproduit par INSTAPRINT S.A.
264-268, rue d'Entraigues – B.P. 5927 – 37059 TOURS Cedex
Tél. 47 38 16 04

Dépôt légal 4ème trimestre 1987